

Parc naturel régional

# Haut-Jura



## SCOT DU HAUT-JURA

Diagnostic territorial

Document approuvé - Comité Syndical du 24 juin 2017



Parc  
naturel  
régional  
du Haut-Jura

Une montagne *qu`vit*



**Note de lecture** : Le présent document est issu des travaux de diagnostic réalisés dans le cadre des ateliers thématiques, des comités de pilotages, des ateliers territoriaux et des comités syndicaux du SCOT du Haut-Jura entre mai 2013 et mars 2014.

**Certaines données ont été mises à jour entre avril et juin 2017 suite à la consultation des personnes publiques associées et l'enquête publique.**



**Préambule ..... 5**  
**Synthèse du diagnostic ..... 7**

**1. Un territoire en profonde mutation dont les équilibres fondamentaux évoluent ..... 13**

1.1. Un nouveau mode d'habiter le territoire en émergence rapide ..... 13  
1.1.1. Les dynamiques démographiques divergentes fragilisent la cohésion du territoire 13  
Les résidents frontaliers : impacts sur les données socio-démographiques ..... 17  
1.1.2. Un parc de logements à la fois reflet et moteur de ces évolutions démographiques et sociales ..... 23  
→ Démographie et logements : constats et enjeux ..... 37  
1.2. Un niveau d'équipements qui évolue en lien direct avec les enjeux démographiques .. 39  
1.2.1. Des équipements d'enseignement et de santé structurants parfois affaiblis ..... 39  
1.2.2. Une situation contrastée pour les commerces et les services ..... 45  
1.2.3. Les équipements culturels et sportifs ..... 51  
→ Services et équipements : constats et enjeux ..... 57  
1.3. Une mobilité interne contrainte et dépendante principalement de l'automobile ..... 59  
1.3.1. Une mobilité polarisée et individuelle ..... 59  
1.3.2. Des alternatives à l'automobile limitées ..... 63  
→ Mobilité interne : constats et enjeux ..... 67  
1.4. Planification urbaine sur le territoire ..... 69  
1.4.1. Planification intercommunale ..... 69  
1.4.2. Planification communale ..... 71

**2. Une cohésion territoriale mise à l'épreuve par les dynamiques extérieures 77**

2.1. Un besoin de mobilité vers l'extérieur grandissant ..... 77  
2.1.1. L'emploi comme moteur principal de déplacements extérieurs ..... 77  
2.1.2. Une connexion difficile avec la grande vitesse ..... 79  
2.1.3. Un transport de marchandises présents à la marge ..... 81  
2.1.4. Des projets pouvant renforcer l'attraction des pôles extérieurs ..... 83  
2.2. Une intégration insuffisante dans les réseaux des TIC ..... 85  
2.2.1. Une couverture en téléphonie mobile lacunaire ..... 85  
2.2.2. Un déploiement des réseaux numériques en cours ..... 87  
→ Mobilité externe et TIC: constats et enjeux ..... 91  
2.3. Un positionnement économique à la croisée des chemins ..... 93  
2.3.1. Un bassin industriel en perte de vitesse ..... 93



2.3.2. Tertiariation et résidentialisation de l'économie locale.....	99
2.3.3. Des espaces économiques à adapter aux nouveaux enjeux économiques .....	107
2.3.3. Le tourisme : moteur majeur de l'économie présentielle .....	123
2.3.3.2. Un tourisme hivernal moteur mais en situation de fragilité .....	127
2.3.4. Agriculture et forêt : une économie territoriale à part entière.....	151
➔ Economie : Constats et enjeux.....	167
2.4. Projets et planification urbaine sur les territoires voisins .....	169
2.4.1. Des projets en cours dans les bassins de vie français.....	169
2.4.2. Des projets d'envergure dans l'espace franco-valdo-genevois .....	171
2.4.3. Approche transfrontalière .....	173
<b>3. Une identité forte mise en question par les évolutions en cours.....</b>	<b>177</b>
<b>(état initial de l'environnement).....</b>	<b>177</b>
3.1. Des paysages emblématiques révélateurs des changements et dysfonctionnements	177
3.1.1. Des paysages typiques issus des richesses naturelles et humaines .....	177
3.1.2. Des paysages transformés, menacés de banalisation .....	207
➔ Paysages : constats et enjeux.....	217
3.2. Des ressources qui ont fondé l'identité du territoire et restent des enjeux d'avenir.....	219
3.2.1. Des ressources valorisables importantes mais fragiles.....	219
➔ Ressources : constats et enjeux.....	251
3.3. Une biodiversité exceptionnelle au centre de pressions concurrentes.....	253
3.3.1. Une remarquable biodiversité de moyenne montagne.....	253
3.4. Une qualité de vie potentiellement menacée.....	304
3.4.1. La question énergétique au centre des enjeux d'aménagement .....	305
3.4.2. Pollutions, bruits et déchets.....	319
3.4.3. Risques .....	325



### Préambule

Le territoire du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du Haut-Jura regroupe 60 communes (dont 55 communes anciennes et 5 communes nouvelles) et cinq communautés de communes comptant 50 685 habitants :

CC Haut-Jura-Saint-Claude	22 274 habitants
CC du Haut-Jura-Arcade	9 494 habitants
CC Jura-Sud	7 308 habitants
CC de la Station-des-Rousses-Haut Jura	6 461 habitants
CC la Grandvallière	5 147 habitants

Toutes les communes adhèrent à la Charte du Parc naturel régional du Haut-Jura. Les communes puis les EPCI lui ont transféré la compétence pour l'élaboration du SCOT du Haut-Jura.

La procédure d'élaboration a débuté par délibération du comité syndical en décembre 2012 et a été réalisée selon les étapes suivantes :

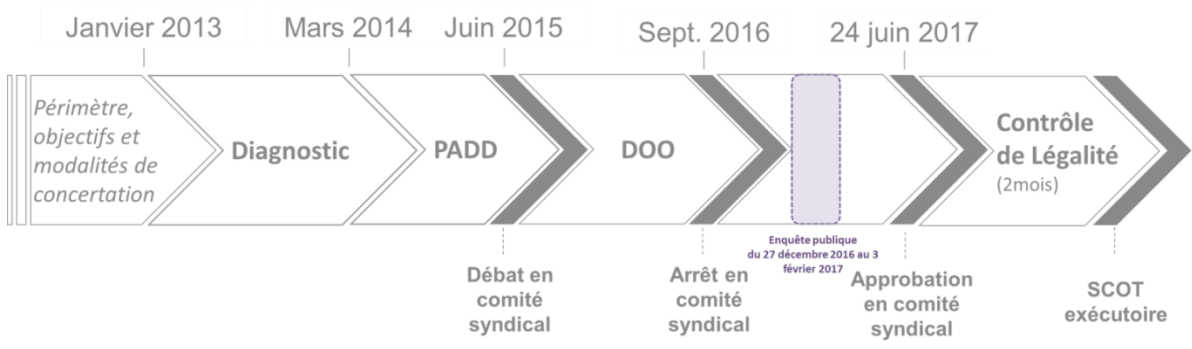
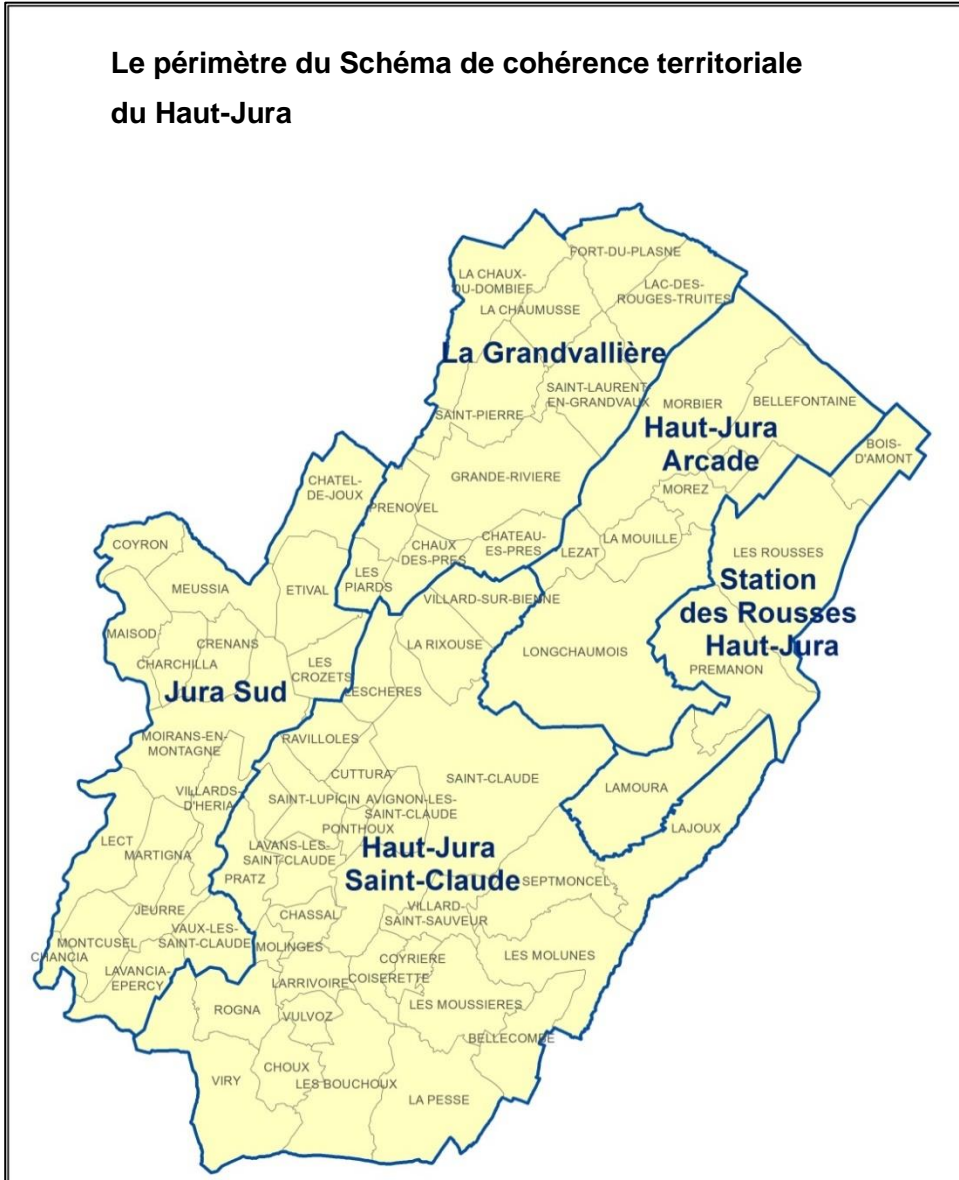
- 2013 : élaboration du diagnostic,
- 2014 : formalisation du diagnostic et élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD),
- 2015 : Finalisation du PADD, débat des orientations.
- 2016 : Elaboration du Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO), arrêt du projet et enquête publique
- 2017 : Approbation du document.

Le présent document est issu des travaux réalisés dans le cadre des instances suivantes :

- Le comité pilotage : 6 sessions de travail
- Les ateliers thématiques :
  - Habiter le territoire : 2 sessions
  - Développer et pérenniser l'économie du territoire : 2 sessions
  - Valoriser et protéger les ressources du territoire : 2 sessions
  - Mobilité, TIC et énergie : 1 session
  - Paysages et consommation foncière : 1 session
  - Les ateliers territoriaux : 6 sessions (1 dans chaque communauté de communes)
  - Réunion des personnes publiques associées : 1 session



### Le périmètre du Schéma de cohérence territoriale du Haut-Jura





### Synthèse du diagnostic

#### Une cohésion et une identité à la croisée des chemins

Le diagnostic permet de mettre en lumière les dynamiques de mutation qui commencent à agir de façon manifeste sur le fonctionnement du territoire et dont les effets potentiels se traduisent par la fragilisation de la cohésion territoriale et de l'identité du Haut-Jura.

#### Des dynamiques extraterritoriales qui montent puissance

Le principal facteur de mutation du territoire est lié à la dynamique économique. Jusqu'au milieu des années 1990, le territoire vit principalement d'une économie industrielle qui a su développer des produits compétitifs basés sur des savoir-faire locaux spécifiques : lunetterie, plasturgie, jouets, bois, etc. Cette base économique est complétée par un tourisme à dominante sociale (comités d'entreprises, colonies de vacance, villages vacances, etc.) et une agriculture forte de ses produits d'origine contrôlée (AOC Comté, Morbier, Bleu de Gex, Mont d'Or). Ce système économique est partagé par l'ensemble du territoire et participe de son identité au même titre que les patrimoines naturels et culturels.

Depuis une vingtaine d'années, plusieurs évolutions concomitantes viennent remettre en question ce système économique original :

- L'industrie manufacturière est en perte de vitesse importante avec une réduction massive des emplois qui lui sont liés. La part des emplois industriels est ainsi passée de 48% à 34% entre 1999 et 2010, la lunetterie perdant, à titre d'exemple, 50% de ses emplois sur la même période. Le tissu industriel se maintient aujourd'hui mais sa mutation, accélérée par la crise de 2008, tend à repositionner les productions sur de la haute valeur ajoutée afin de rester compétitif. Ce repositionnement se traduit notamment par un besoin accru en main-d'œuvre qualifiée et une baisse drastique des emplois non qualifiés.
- Le dynamisme économique de la Vallée de Joux, de l'Arc lémanique et de l'agglomération genevoise amène de plus en plus d'actifs du territoire à travailler en Suisse (17% de la population active occupée). Bénéficiant de revenus supérieurs, ces habitants génèrent une économie résidentielle de plus en plus forte au travers de leur consommation sur le territoire (commerce, construction, services, etc.). Augmentant de façon rapide, la présence de ces actifs tend à s'élargir de plus en plus au-delà des communes frontalières. En ajoutant à ce phénomène les actifs qui résident sur le territoire et travaillent en Rhône-Alpes, l'économie du territoire tend de plus en plus à se résidentialiser (la part de ces emplois est passée de 42% à la fin des années 1990 à 51% en 2008).
- Le secteur touristique connaît également des mutations importantes avec un recul massif du tourisme social, une évolution des attentes des touristes vers une offre plus diversifiée et une menace liée au changement climatique. Le tourisme de station tire plus facilement son épingle du jeu alors que les offres nordiques, notamment, sont plutôt dans une dynamique faiblissante. Les impacts de ces évolutions se sont notamment traduits par une inadaptation d'une part importante du parc d'hébergement. La baisse des perspectives liées aux activités hivernales amène une diversification progressive vers une offre 4 saisons.
- L'agriculture et la forêt, relais de croissance potentiel, ne suffisent pas aujourd'hui à stabiliser les évolutions en cours.

Ces mutations rapides tendent à inscrire le territoire dans des dynamiques économiques divergentes qui dessinent des systèmes territoriaux distincts (cf. carte page suivante) :



- Un système industriel qui conserve sa prédominance dans la partie sud et ouest du territoire (schématiquement les territoires d'Haut-Jura-Saint-Claude et Jura Sud). Ce système est fortement lié au bassin d'Oyonnax. Sur cette partie du territoire se concentre la majeure partie des emplois industriels et de l'offre en foncier économique. En revanche la dynamique frontalière y est quasiment absente.
- Un système résidentiel dans lequel on peut distinguer :
  - Les territoires irrigués par la RN5 qui constitue l'axe d'accès principal vers la dynamique économique suisse. Trouvant son cœur sur la partie du territoire correspondant à la station des Rousses, ce système s'étend sur le territoire d'Arcade et jusqu'à la Grandvallière.
  - Les Hauts-du-Doubs qui bénéficient à la fois des effets de la frontière suisse et de l'agglomération pontissalienne.
- Un système touristique qui épouse le relief du territoire allant des Hautes-Combes jusqu'aux Hauts-du-Doubs. Croisant des territoires qui connaissent une dynamique résidentielle forte liée à la frontière, ce système peut être mis en concurrence avec les fonctions résidentielles pour l'hébergement. Dans une moindre mesure, la région des Lacs est également incluse dans un système touristique dont le centre de gravité est extérieur au territoire.

### Une cohésion et un offre de services fragilisées au détriment de l'attractivité

Cette approche schématique (les territoires ne se résument pas aux caractéristiques mises en lumière ci-dessus) montre que le territoire s'inscrit dans des dynamiques de plus en plus extérieures : le système industriel tend vers les bassins rhone-alpins, le système résidentiel tend vers la Suisse et le système touristique reste dépendant des populations extérieures (bassins lyonnais, parisien, genevois, etc.)

La coexistence de ces systèmes qui évoluent à des rythmes différents impacte le territoire dans de multiples dimensions et notamment :

- En matière de démographie et de logements : les concentrations urbaines (notamment les villes), faute de moteurs économiques suffisamment dynamiques et à cause de contraintes topographiques spécifiques, perdent de plus en plus d'habitants alors que des territoires peu denses (espaces frontaliers) en gagnent rapidement. Il en résulte à la fois une dépression du marché immobilier dans les espaces urbains (taux de vacance élevé, dégradation du parc privé, etc.) et une tension forte dans les espaces frontaliers. Cette dichotomie tend à segmenter socialement le territoire. Par ailleurs ce phénomène tend à augmenter la dispersion des logements et des habitants sur le territoire.
- En matière de services : la fragilisation des pôles urbains remet en question la présence des services et équipements structurants du territoire (santé, enseignement, culture mais également commerce). Cet affaiblissement, non compensé par les nouveaux espaces résidentiels, participe, avec le recul de l'emploi, à l'érosion forte de l'attractivité du territoire. Il tend également à rendre le territoire dépendant des offres présentes dans les agglomérations voisines. C'est ainsi toute l'armature urbaine du territoire qui est interrogée par ces évolutions.



- En matière mobilité : bien que les pôles d'emplois du territoire restent des générateurs importants de déplacements, les mobilités vers l'extérieur (notamment pendulaires) prennent une place de plus en plus importante. Les réponses à ce besoin de mobilité, malgré les initiatives (co-voiturage, bus d'entreprises, etc.), se heurtent à la dispersion de l'habitat qui favorise le recours massif à la voiture au détriment de l'offre de transport collectif existante (ex. fragilisation des lignes ferroviaires).

### Une identité réinterrogée

Ces dynamiques centrifuges à l'œuvre sur le territoire remettent en question sa cohésion dont l'un des piliers principaux est l'identité partagée. Alors que le socle socio-économique hérité est remis en cause par les évolutions divergentes que connaissent les différentes parties du territoire, les autres marqueurs identitaires peuvent également être fragilisés à long terme par les effets non maîtrisés des dynamiques en cours. Ces autres marqueurs sont liées aux richesses écologiques et paysagères du territoire qui sont, notamment, le support d'activités spécifiques telles que l'agriculture.

Le basculement des dynamiques démographiques et économiques du territoire impacte en premier lieu les paysages qui sont au fondement de l'identité du Haut-Jura. La dispersion de l'habitat, mal maîtrisée par des politiques de planifications communales trop étroites et parfois obsolètes, tend à changer la morphologie des espaces urbains à travers une dévitalisation des centres bourgs et une banalisation des paysages (entrées de villes, extensions urbaines sous forme de pavillons ignorant les codes urbains et architecturaux locaux). Par ailleurs, la consommation foncière qui résulte de ces développements urbains tend à fragiliser les potentiels agricoles du territoire en s'étendant majoritairement sur du foncier agricole (60% de la consommation foncière soit 186 ha entre 2003 et 2010). Ces activités agricoles sont néanmoins parties prenantes des paysages typiques du Haut-Jura (pré-bois, prairies, etc.) qui connaissent déjà des transformations importantes à cause de l'évolution des conditions d'exploitation (fermeture des paysages par l'avancée de la forêt).

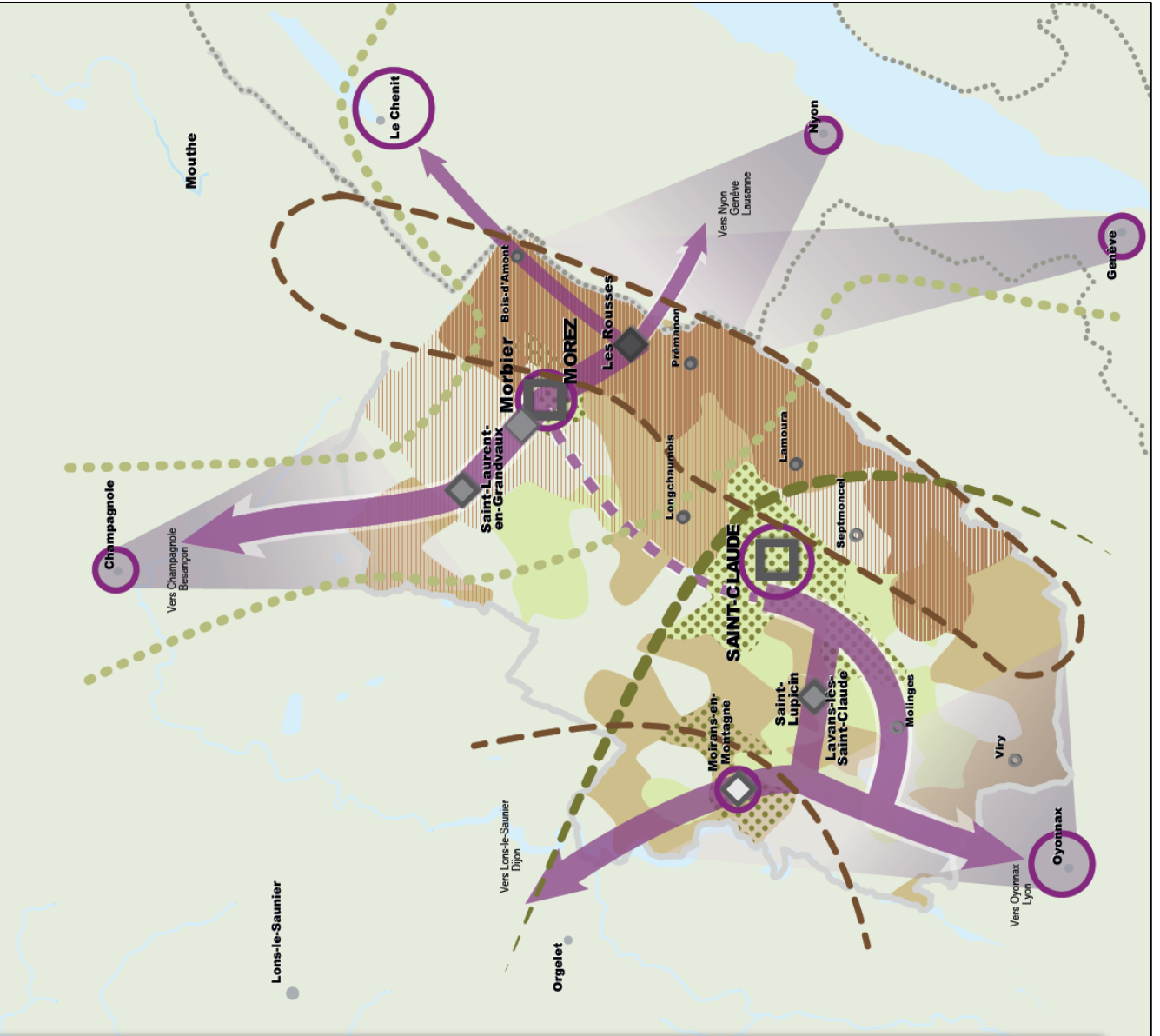
Liés à ces enjeux paysagers, les impacts des modes d'urbanisation actuels sur les milieux naturels sont également à prendre en compte. Bien que le territoire présente aujourd'hui des conditions de maintien de sa biodiversité globalement satisfaisantes, une attention doit être portée aux impacts potentiels des évolutions du territoire sur les continuités écologiques qui permettent le maintien des espèces. Ainsi certains secteurs circonscrits du territoire connaissent une fragilisation des continuités écologiques. Au même titre que les paysages, la biodiversité (notamment au travers de certaines espèces emblématiques : lynx, grand tétras, etc.) participe de l'identité du territoire.

Les impacts des mutations en cours posent donc la question de la soutenabilité du développement actuel du territoire tant dans ses dimensions économiques que sociales et environnementales.

Le territoire du Haut-Jura est ainsi aujourd'hui à la croisée des chemins. Les mutations en cours sont autant d'opportunités pour réinventer un modèle qui garantisse la cohésion du territoire autour d'une identité d'avenir. L'élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du territoire devra répondre à ces enjeux à travers un projet partagé.



### SCOT du Haut-Jura - Synthèse du diagnostic



#### Démographie / logement

- Zone de croissance démographique
- Zone de perte démographique
- Concentration de faibles revenus Revenus supérieurs (frontaliers)
- Zone de tension immobilière

#### Armature urbaine

- Ville / pôle fragilisé
- Bourg centre stable
- Bourg centre fragilisé
- Communes rurales supérieures
- Communes rurales supérieures

#### Mobilité

- Générateur de déplacements quotidiens
- Axes routiers et ferrés de déplacements structurants
- Axes routiers de déplacements structurants
- Axe faible
- Espace d'attractivité du territoire

#### Dynamiques économiques dominantes

- Industrielle
- Résidentielle
- Touristique







## CHAPITRE 1.

# UN TERRITOIRE EN PROFONDE MUTATION DONT LES EQUILIBRES FONDAMENTAUX EVOLUENT



### **1. Un territoire en profonde mutation dont les équilibres fondamentaux évoluent**

#### **1.1. Un nouveau mode d'habiter le territoire en émergence rapide**

1.1.1. Les dynamiques démographiques divergentes fragilisent la cohésion du territoire

1.1.1.1. *Une stabilité numérique qui masque des évolutions divergentes rapides et profondes*

Une évolution démographique légèrement positive...

La population du SCOT du Haut-Jura atteint 53 768 habitants en 2010. La population du SCOT a connu une progression relativement constante depuis les années 1970 (+20%), avec une accélération entre 1982 et 1990. Elle a augmenté au total d'environ 9 000 habitants de 1968 à 2010. Cette évolution est comparable à celle observée au niveau régional (+18%) ou dans le SCOT limitrophe du Pays Bellegardien (+24% depuis 1968) bien que celui-ci connaisse une accélération dans les dix dernières années.

Au contraire, l'évolution démographique de la communauté de communes du Pays de Gex, située entre la Suisse et le SCOT du Haut-Jura, a été « fulgurante » : sa population a plus que triplé en quarante ans. Une croissance posant des difficultés inédites sur le territoire du SCOT en matière d'accueil de ces nouvelles populations : équipements, espaces naturels, etc.

Au cours des années 2000, la population du SCOT a augmenté d'environ 820 habitants. Sur une période plus longue, le taux de croissance annuel de la population du SCOT suit une tendance baissière : il passe de +0,58% entre 1968 et 1975 à +0,15% sur la dernière période 1999-2009. L'augmentation annuelle moyenne de la population a ainsi connu une contraction de ses effectifs, passant de +266 habitants/an entre 1968 et 1975 à +74 habitants/an au cours de la dernière décennie (soit la moitié de la période précédente 1990-1999).

La période 1982-1990 constitue un phénomène à contre-courant de cette tendance générale des 40 dernières années. Elle s'explique par la croissance dans les années 1980 des filières industrielles, notamment dans le domaine de la sous-traitance automobile (plasturgie, injection, fonderie, etc.), qui a généré des emplois et un flux de main-d'œuvre important.

... due à un solde naturel élevé compensant le solde migratoire négatif

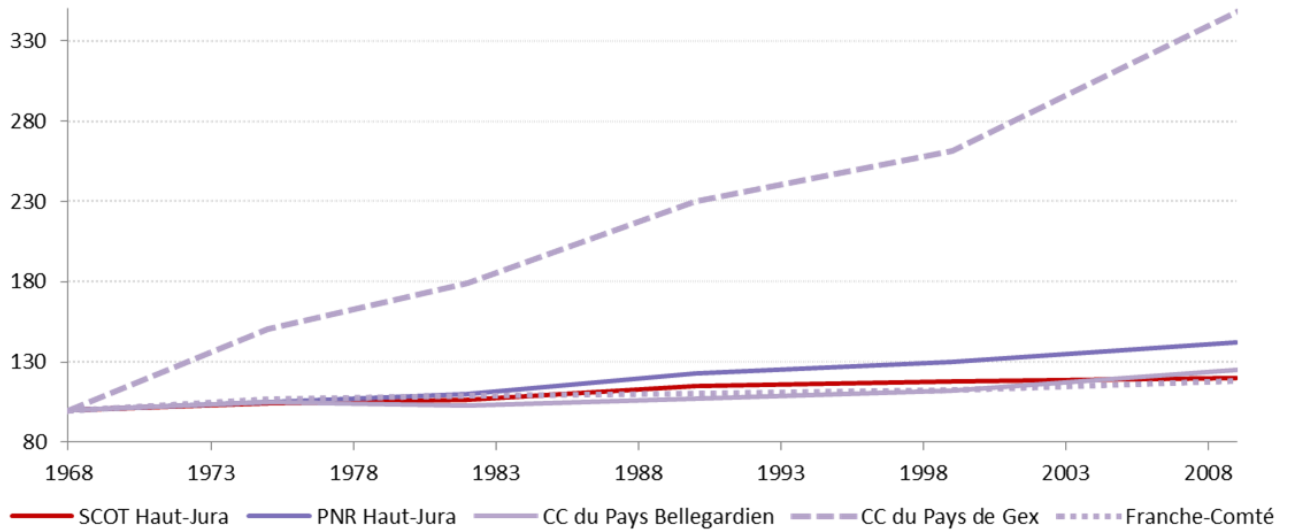
Depuis la fin du XX<sup>ème</sup> siècle, une tendance à la diminution du nombre de nouveaux habitants est observée dans le territoire du SCOT : de +476 habitants/an entre 1982 et 1990 à +74 habitants sur la dernière décennie.

Cette baisse du nombre moyen de nouveaux habitants est uniquement due à l'émergence d'un solde migratoire négatif : de -176 habitants/an (entre 1990 et 1999) à -233 habitants/an (de 1999 à 2010). Car parallèlement, le solde naturel s'est maintenu à des niveaux élevés (+300 habitants/an). C'est ainsi grâce à l'importance de la natalité que le territoire a pu maintenir une hausse de la population.

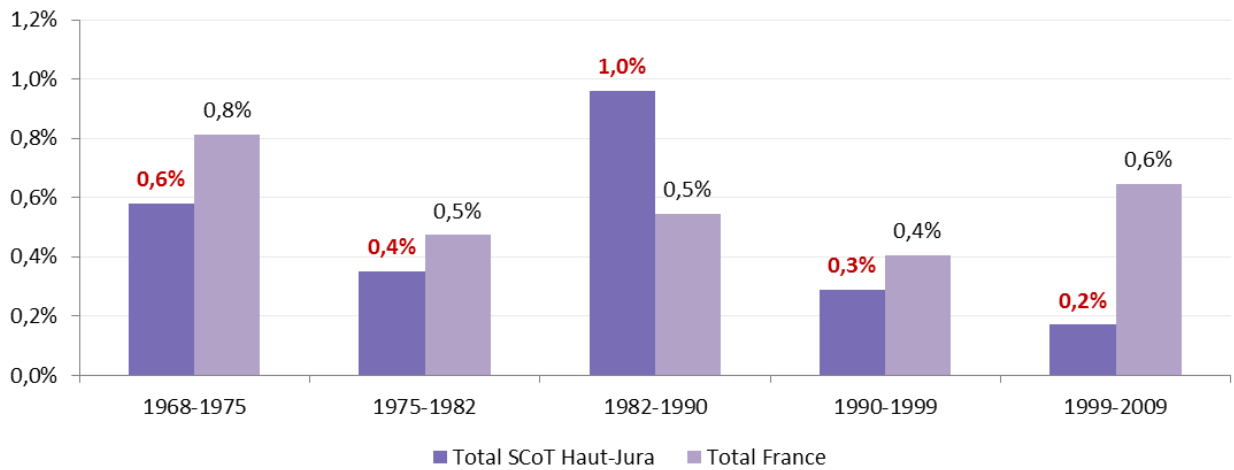


### Evolution de la population - base 100 en 1968

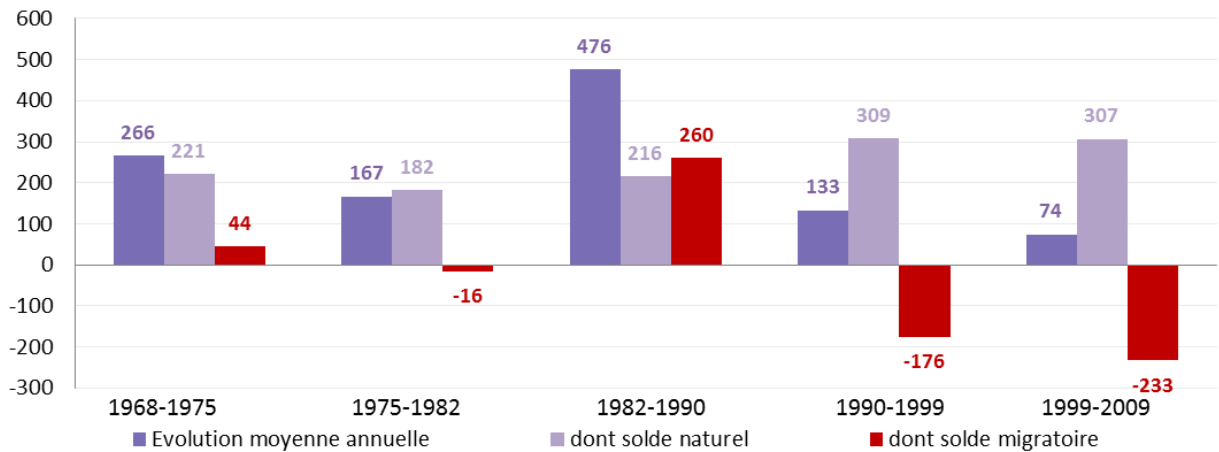
source : INSEE RP



### Taux de croissance annuel moyen - SCOT du Haut-Jura et France (INSEE RP)



### Composantes de l'évolution de la population du SCOT du Haut-Jura (source INSEE RP)





Des migrations résidentielles différentes par tranches d'âge...

L'analyse par tranches d'âge des migrations résidentielles entre 2003 et 2008 montre que seules les tranches 25-34 ans (et dans une moindre mesure des 35-44 ans) offrent un solde migratoire positif. Les tranches les plus jeunes sont celles qui connaissent le solde négatif le plus élevé, en lien principalement avec la poursuite d'études post-bac (tranches 20-24 ans).

Dans les deux villes du SCOT, les flux migratoires traduisent des réalités différentes :

Les déséquilibres entre Morez et les autres communes du SCOT ou la Franche-Comté sont en partie comblés par l'arrivée de personnes provenant d'autres territoires français : le solde migratoire y est relativement stable ;

Saint-Claude connaît un déséquilibre important entre départs et arrivées (environ -1 000 habitants), avec un solde migratoire négatif quel que soit les territoires d'origine et de destination.

...qui impactent la structure de la population (tendances au vieillissement)

Du fait d'un solde naturel important, la part des moins de 15 ans reste stable depuis les années 1990 (autour de 20%). De 1999 à 2010, ce sont les jeunes actifs (20-34 ans) qui connaissent la plus forte baisse de leurs effectifs (-2 150 personnes), passant ainsi de 21% à 17% de la population entre les 2 recensements. Cette diminution s'est effectuée au profit des classes les plus âgées, et notamment des 55-65 ans et des 80 ans et plus. La population des jeunes actifs (25-34 ans) du SCOT connaît pourtant un solde migratoire positif, certainement lié à l'attractivité de l'emploi frontalier (cf. page suivante). Ce solde positif ne suffit cependant pas à combler la perte démographique liée au départ des jeunes natifs du territoire (principalement à partir de 18 ans).

Ces dynamiques démographiques induisent deux autres évolutions :

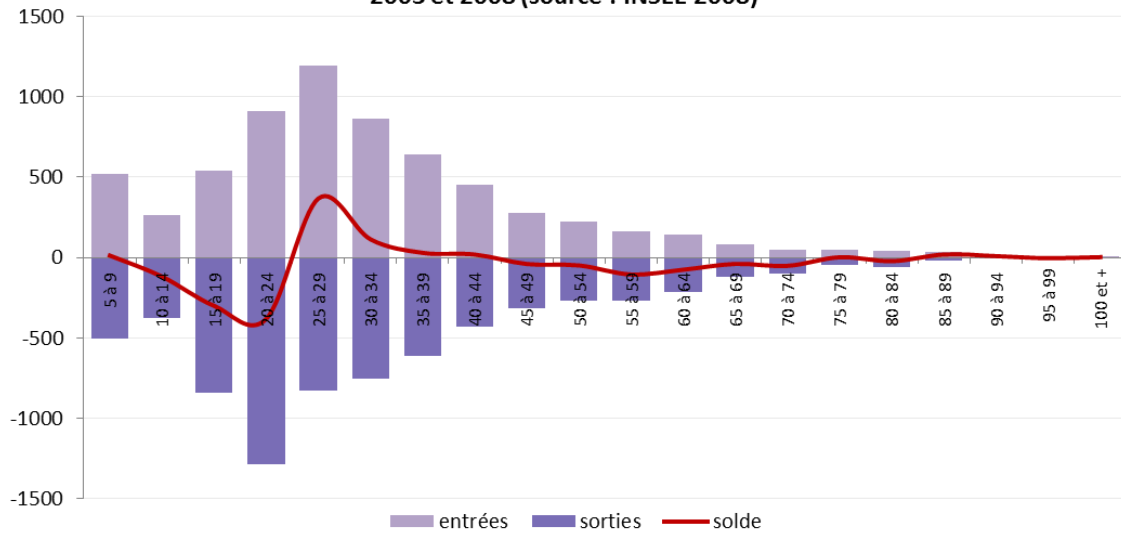
L'arrivée dans le grand âge d'une population importante (+1 000 personnes de 80 ans et plus) suppose des besoins accrus en matière de prise en charge spécifique (autonomie, dépendance). Il laisse aussi supposer que le solde naturel (naissances – décès) ne pourra se maintenir à un tel niveau au cours des prochaines décennies. Les populations âgées tendent par ailleurs à se concentrer dans les espaces urbains (cf. carte en annexe).

L'arrivée aux premiers âges de la retraite d'une population importante (+ 2 000 personnes) génère également d'autres besoins spécifiques, tournés davantage vers les activités de loisirs et les services à la population.

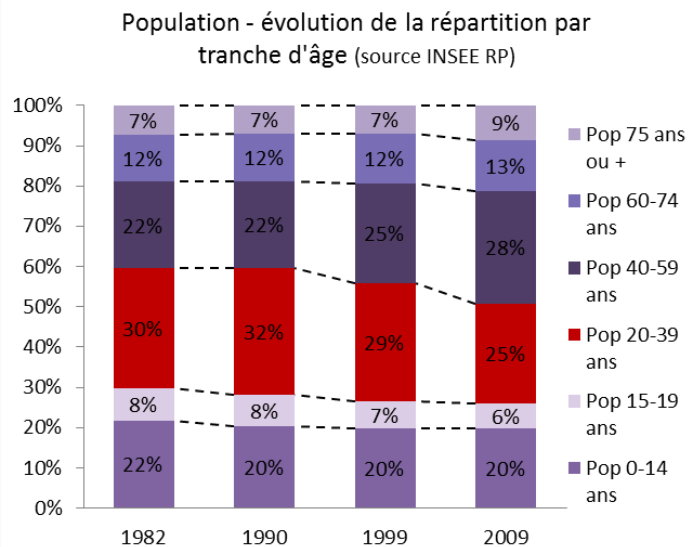
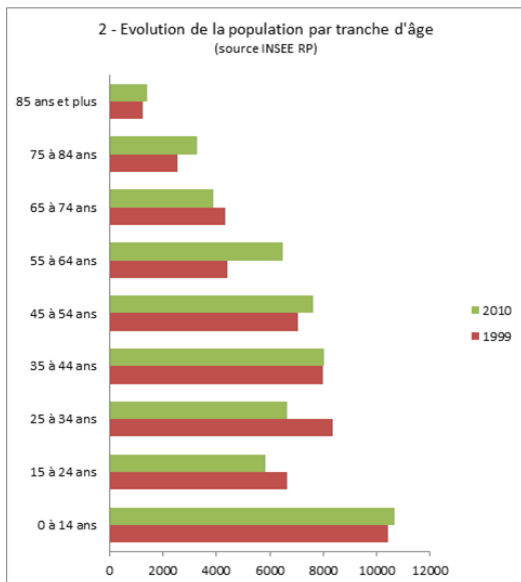
Au-delà de cette première approche globale, apparaissent les indices de dynamiques contradictoires identifiables à travers une analyse géographique et dans une majorité de cas liées au développement du travail frontalier (cf. page suivante).



Echanges migratoires du territoire du SCOT du Haut-Jura par tranches d'âges entre 2003 et 2008 (source : INSEE 2008)



2003-2008	Nombre de départs de Morez vers	Nombre d'arrivées à Morez depuis	Solde Morez	Nombre de départs de St-Claude vers	Nombre d'arrivées à St-Claude depuis	Solde Saint-Claude
SCOT du Haut-Jura	-618	351	-267	-880	585	-295
Parc hors SCOT	-120	87	-33	-144	128	-16
Franche-Comté hors Parc	-353	236	-117	-563	217	-346
Rhône-Alpes hors Parc	-110	174	64	-251	112	-139
Bourgogne	-107	71	-36	-112	39	-73
Reste de la France	-158	371	213	-465	271	-194
<b>Total</b>	<b>-1 465</b>	<b>1 290</b>	<b>-175</b>	<b>-2 414</b>	<b>1 352</b>	<b>-1 062</b>





### Les résidents frontaliers : impacts sur les données socio-démographiques

#### Un phénomène important et en progression

Le territoire compte en 2010 parmi ses habitants, 3 950 travailleurs frontaliers ayant un emploi en Suisse. Cela représente 17% des actifs occupés et concerne 72 communes sur les 79 que compte le périmètre du SCOT. Entre 1999 et 2010, le nombre de frontaliers sur le territoire a été multiplié par 2,7 passant de 1 456 à 3 950. La présence de ces frontaliers, bien que concernant presque tout le territoire aujourd'hui, reste une réalité très contrastée en fonction de la situation de la commune vis-à-vis de la frontière et des infrastructures de transport.

#### Des impacts relativement récents et très contrastés sur le territoire

Bien que le nombre de communes accueillant des frontaliers ait fortement augmenté entre 1999 (17 communes) et 2010 (72 communes sur 79 au total), notamment ces dernières années (+22 communes concernées entre 2008 et 2010), l'impact socio-démographique reste très variable :

Une trentaine de communes sont peu impactées par la présence des frontaliers qui y représentent moins de 5% des actifs occupés résidents ; la question les concerne mais n'est pas centrale pour le fonctionnement de la commune.

Environ 25 communes ont en revanche plus de 20% d'actifs occupés qui sont des frontaliers ; trois d'entre elles ont même 50% ou plus d'actifs occupés frontaliers (Bois d'Amont, Petite Chau, Les Villedieu) ; cette question est importante ou même centrale pour ces communes.

Les frontaliers résident le plus souvent dans les communes limitrophes de la Suisse, mais la présence de la RN5 influence leur localisation et les travailleurs frontaliers restent nombreux dans le nord du bassin de Saint-Laurent. Ils sont au contraire très peu nombreux dans les bassins de Moirans-en-Montagne, Saint-Claude et le sud des Hautes-Combes. Proportionnellement, les communes où la situation a le plus évolué entre 1999 et 2010 ne sont pas limitrophes à la frontière mais sont en deuxième ou troisième couronne, notamment le long de la RN5.

Près de la moitié des travailleurs frontaliers du SCOT bénéficient d'un emploi dans la vallée de Joux (Le Chenit, L'Abbaye, Le Lieu) mais ils sont également nombreux sur l'arc lémanique entre Genève et Lausanne.

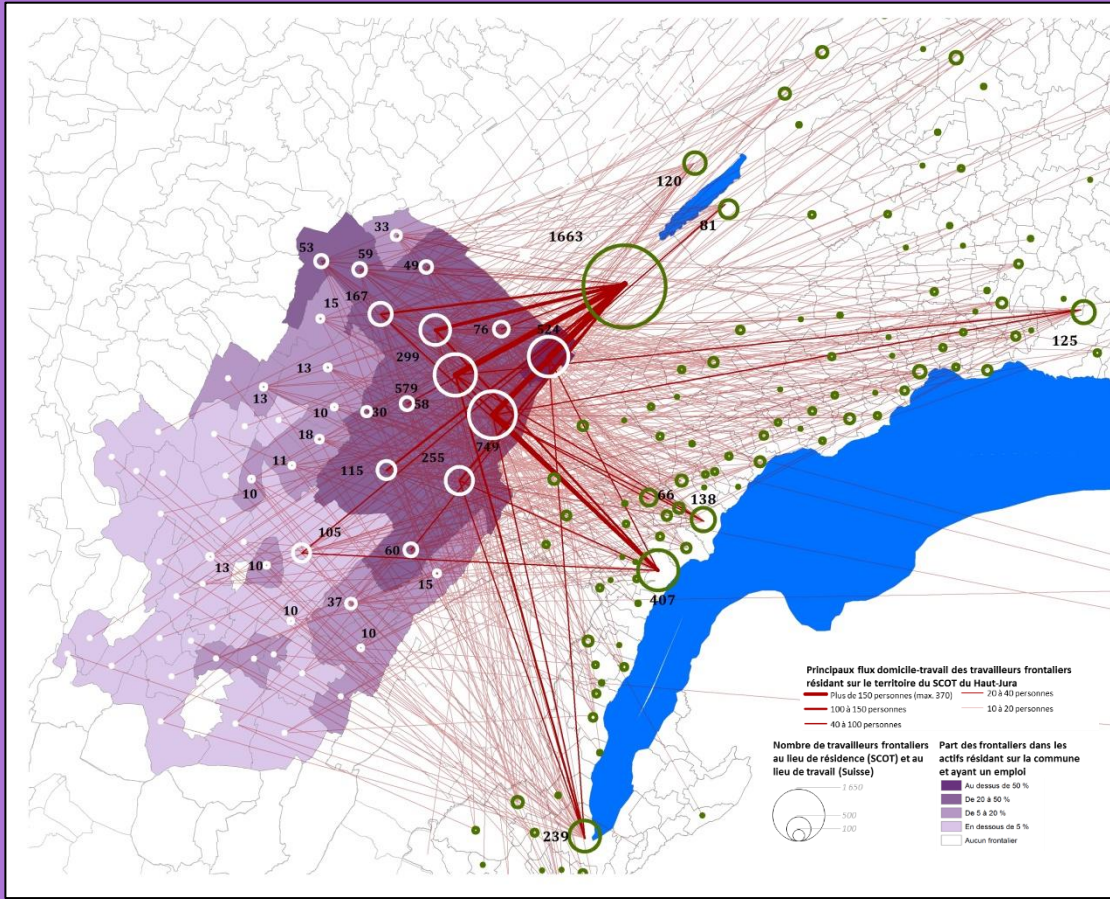
#### Des conséquences à prendre en compte dans les analyses

La socio-démographie des frontaliers est caractérisée par :

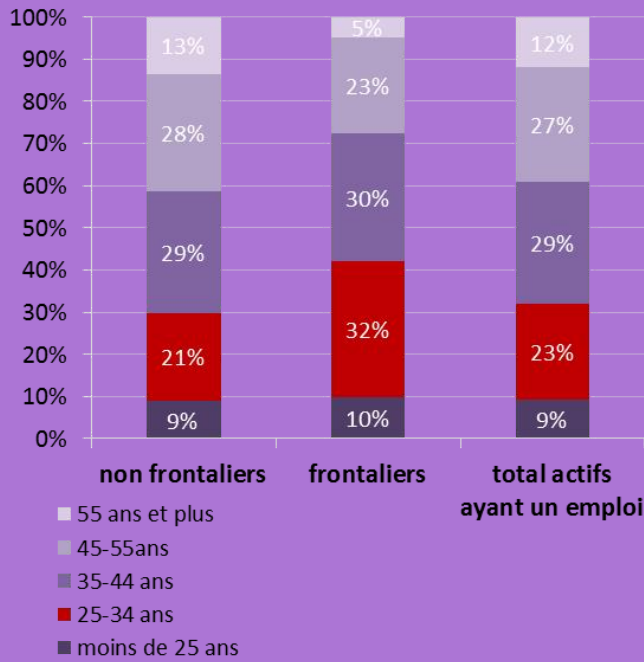
Une population plus jeune : le tiers des frontaliers a entre 25 et 34 ans contre moins du quart pour les autres actifs occupés du territoire,

Des revenus plus élevés avec plus de la moitié d'ouvriers et une très faible proportion de cadres.

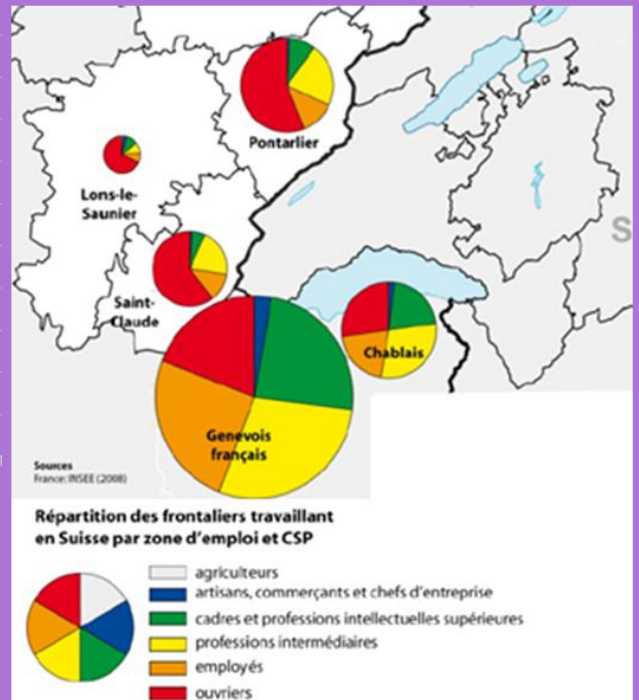
Ainsi les secteurs qui accueillent le plus de travailleurs frontaliers se distinguent du reste du territoire par des indicateurs socio-démographiques différents et des dynamiques parfois opposées (solde migratoire positif, hausse des revenus, augmentation de la part des jeunes actifs, etc.). Les données globales à l'échelle du SCOT peuvent ainsi masquer des réalités différentes et sont donc à interpréter avec prudence, la distinction s'imposant souvent entre les secteurs frontaliers et le reste du territoire pour rendre compte des réalités contrastées.



### Population active de 15 ans ou plus ayant un emploi par âge et lieu de travail



### Répartition des frontaliers par catégories socio-professionnelles en 2010





### Des dynamiques démographiques contrastées voire divergentes

Deux effets principaux se conjuguent sur le territoire, impactant l'attractivité des communes et creusant les différences dans les dynamiques démographiques :

- La position géographique des bassins de vie (cf. 2.3.1.2.) qui influence le développement sur le long terme. Si quasiment tous les bassins de vie (hors les plus ruraux comme celui des Hautes-Combes) ont connu une croissance importante entre le début des années 1980 et la fin des années 1990 du fait des dynamiques industrielles locales (cf. partie 2.3.), deux autres effets notables marquent les bassins de vie en fonction de leur position géographique :

- Une croissance par desserrement du pôle de Saint-Claude qui a profité au bassin de vie de Lavans-Saint-Lupicin déjà particulièrement dynamisé par son tissu industriel malgré une tendance à marquer le pas depuis la fin des années 1980.
- Une croissance liée à l'accueil des frontaliers qui dépend principalement soit de la proximité immédiate de la frontière (bassin des Rousses), soit d'une position stratégique sur les axes de transport vers la Suisse (notamment la RN5 – bassin de Saint-Laurent et de Morez) : cette dynamique est plus récente, ne concerne pas nécessairement l'ensemble du bassin et ne devient lisible que depuis la fin des années 1990, rebattant les cartes de la dynamique liée à l'industrie de la période précédente (notamment pour le bassin versant des Hautes-Combes).
- La taille de la commune qui définit, dans une certaine mesure, le type d'habitat, les services disponibles et plus globalement le mode de vie. Au regard de ce critère, il apparaît au cours des années 2000 que :
- Les deux communes les plus importantes et les plus « urbaines » ont connu une baisse très forte de leur population : -16% pour Morez et -10% pour Saint-Claude. Cette baisse de population est à replacer dans un contexte plus global : dans le Jura, onze des douze communes les plus peuplées perdent de la population.
- Les communes d'importance (de 1 000 à 5 000 habitants) gagnent 1 000 habitants mais leurs dynamiques sont pour partie liées aux enjeux frontaliers (cf. précédant) qui ne permettent pas une appréciation d'ensemble.
- Les communes de moins de 1 000 habitants gagnent près de 2 000 habitants, soit le double de la catégorie précédente. Au regard de leur faible taille, cela se traduit par des taux de croissance très élevés mais à relativiser en nombre d'habitants. La catégorie la plus significative est celle des communes de 100 à 500 habitants qui représente plus du tiers des gains sur la période et affiche un taux de croissance annuel moyen à près de 0,9% /an. Ces communes sont au nombre de 46 et traduisent bien ainsi la tendance à la dispersion qui est à l'œuvre sur le territoire depuis le début des années 2000.

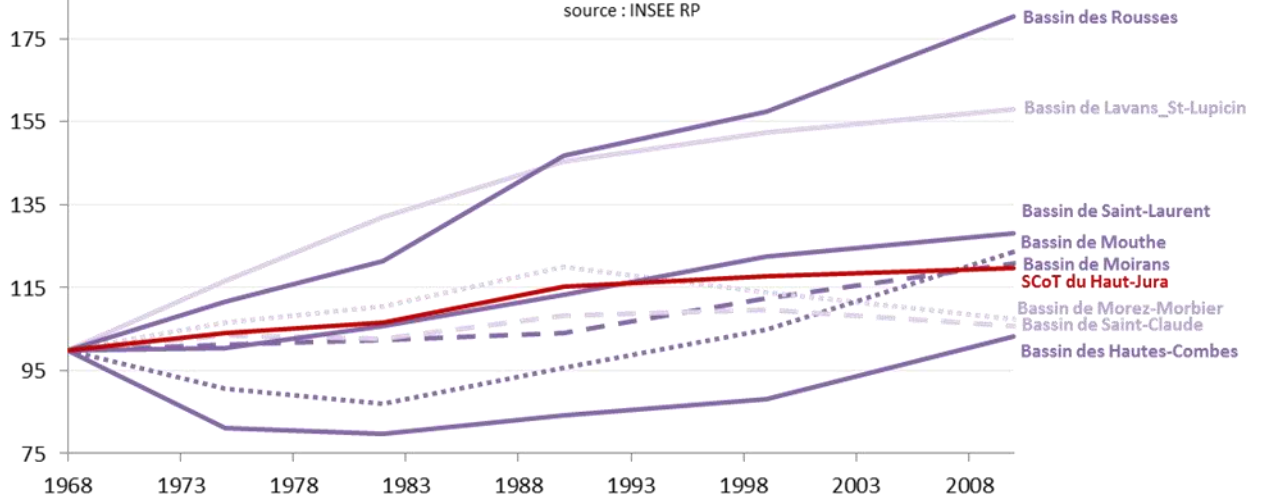
➔ **Ces évolutions traduisent les aspirations des habitants à vivre dans les espaces les plus ruraux et à délaisser les espaces les plus urbains (désir de tranquillité, proximité à la nature, etc.). Elles sont également le reflet de la façon dont l'offre territoriale s'organise à partir de contraintes et de choix portés par le territoire (accès la propriété, accès aux services, qualité des espaces urbains, cohérence de l'offre de transport, etc.)**

➔ **Les évolutions rapides et divergentes entre les catégories de communes et les différents secteurs du territoire identifiées articulent la majorité des enjeux présentés dans la suite du diagnostic et se placent, de fait, au cœur de l'aménagement du territoire du SCOT.**



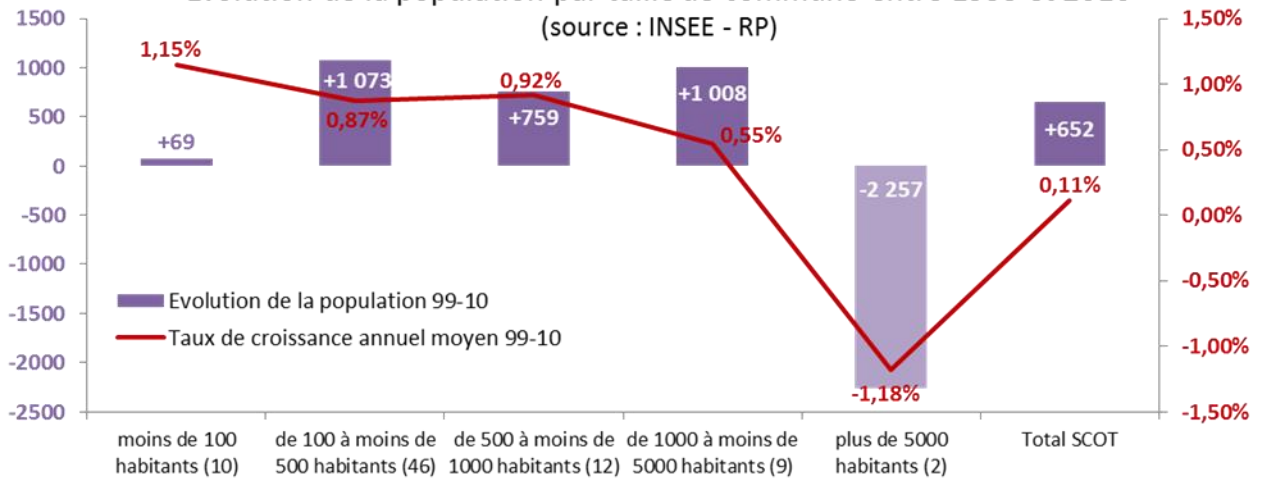
### Evolution de la population par bassins de vie - base 100 en 1968

source : INSEE RP



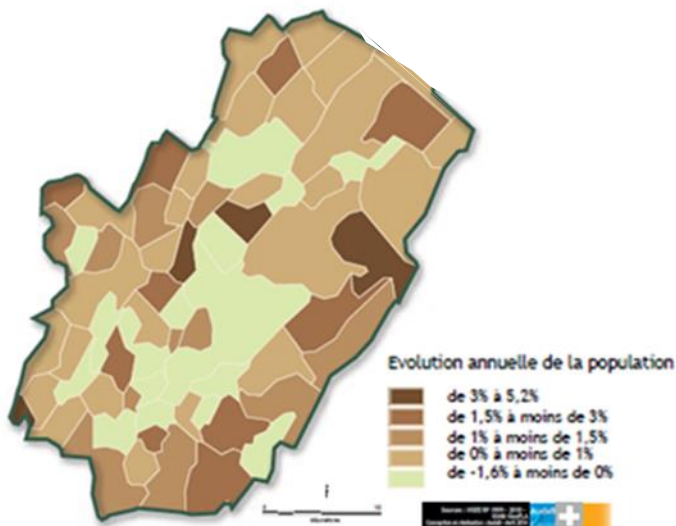
### Evolution de la population par taille de commune entre 1999 et 2010

(source : INSEE - RP)

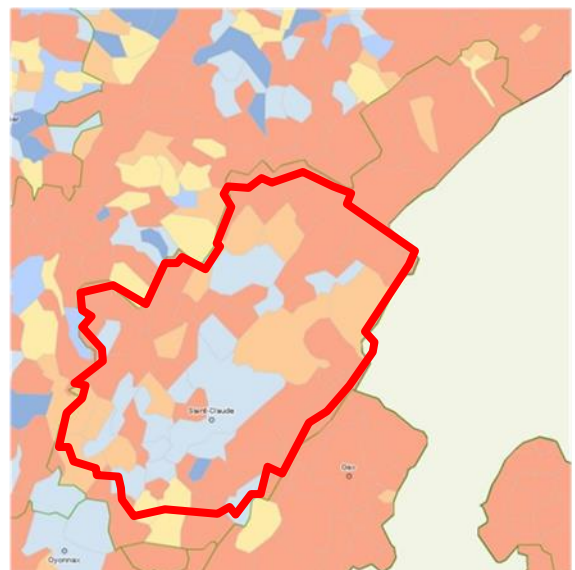


Taille des communes (nombre de communes)

### Evolution de la population (taux annuel entre 1999 et 2010)



### Typologie des soldes migratoires et naturels apparents (1999-2009)



Diagnostic territorial



### 1.1.1.2. Des changements qui induisent un processus de segmentation socio-économique de l'espace

#### Des revenus globalement élevés mais très inégaux sur le territoire

Pour l'ensemble des communs composants le SCOT du Haut-Jura, le revenu fiscal médian par unité de consommation (UC) s'élève à 20 000 € en 2011. Ce revenu est plus élevé que pour l'ensemble des départements de la région Franche-Comté et la France métropolitaine.

Mais cette valeur cache une réelle diversité, puisque le revenu médian par UC dans les différentes communes du SCOT du Haut-Jura s'échelonne entre 16 000 € et 31 000 €.

Ce sont principalement les communes du nord et du centre du SCOT, disposant d'un accès aisé aux bassins d'emploi suisses, qui comptent les ménages les plus riches. Au contraire, celles situées au sud (sud du territoire, villes, secteur de Jura Sud) sont majoritairement en dessous du niveau observé à l'échelle du SCOT.

La disparité des revenus observée en 2011 traduit une évolution contrastée entre les communes au cours des dernières années. Ainsi, si le revenu médian dans l'ensemble des communes a augmenté entre 2003 et 2011 :

- Le revenu a connu une hausse d'environ de 5000 à 6000 € au nord et au centre ;
- Le revenu a généralement connu une hausse de l'ordre de 3000 à 4000 € au sud.

Le revenu élevé des ménages du territoire masque des disparités très fortes : les 10% des ménages les plus riches gagnent 5,7 fois plus que les 10% les plus pauvres. A titre de comparaison, ce rapport est de 3,6 en France métropolitaine.

#### Une concentration urbaine des bas revenus

La diversité des niveaux de revenus observée spatialement traduit aussi les spécificités du territoire en matière de typologie des logements. Le revenu médian par UC des ménages logés dans le parc public est deux fois plus faible que celui des ménages du parc privé, qu'ils soient propriétaires ou locataires. Ainsi, les communes disposant d'un parc de logements locatifs publics significatif (cf. carte page 20) comptent dans leur population une part importante des ménages disposant des revenus les plus faibles.

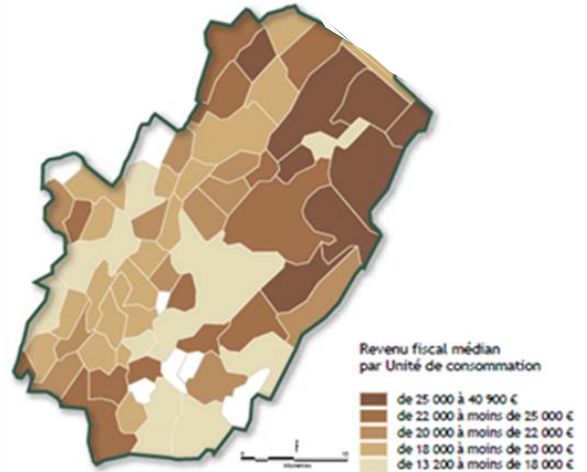
En couplant ces constats avec les évolutions présentées précédemment, il apparaît, de façon schématique, que les villes centres perdent des habitants et concentrent les populations à faible revenu alors que les territoires ruraux, notamment proches de la frontière, gagnent en population et concentrent les plus hauts revenus. Ce double phénomène tend à segmenter socialement le territoire et fragilise les espaces les plus urbains.



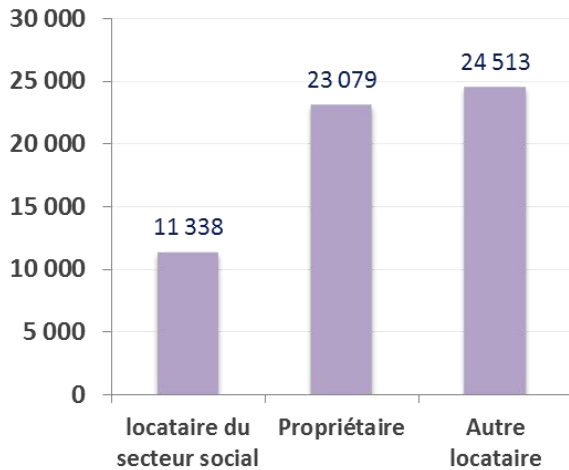
	Revenu fiscal annuel médian par Unité de consommation en 2011 (€)
Haute-Saône	17 728
France de province	18 737
Jura	18 768
Franche-Comté	19 012
France métropolitaine	19 218
Territoire de Belfort	19 318
Doubs	19 781
<b>SCOT du Haut-Jura</b>	<b>20 314</b>

source : INSEE

Revenu fiscal médian par Unité de consommation en 2011

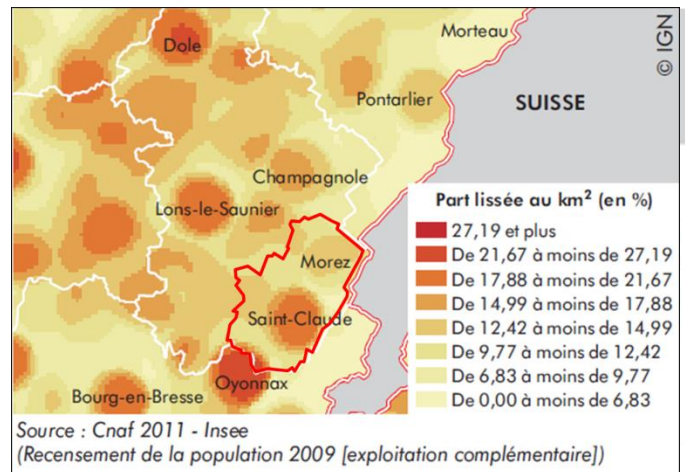


Revenu médian (€) selon le statut d'occupation du logement



source : INSEE 2011

Part de la population vivant avec un bas revenu





### 1.1.2. Un parc de logements à la fois reflet et moteur de ces évolutions démographiques et sociales

#### 1.1.2.1. Données générales sur le parc de logements

##### Etat global du parc de logements et évolution récente

Le SCOT compte près de 33 000 logements en 2009. Le nombre total de logements a augmenté de façon régulière de 66% depuis 1968, soit une hausse de 13 000 logements en 50 ans dont 2 400 au cours de la dernière décennie (1999-2009).

Le parc de logements connaît une croissance beaucoup plus forte que celle de la population (+20% entre 1968 et 2009, soit 9 000 nouveaux habitants). Plusieurs causes sont à l'origine de ce différentiel de croissance entre la population et les logements :

- Les évolutions sociodémographiques observées à l'échelle nationale et qui concernent aussi le territoire du SCOT : l'augmentation du nombre de familles monoparentales, le vieillissement de la population, la décohabitation des jeunes, etc. amènent le nombre de personnes par logement à baisser de manière régulière. Ce phénomène est nommé le desserrement des ménages. Pour loger le même nombre de personnes, il faut donc plus de logements. Même pour assurer la stabilité numérique de la population, la construction est nécessaire sur le territoire.
- L'augmentation de la part des résidences secondaires : entre 1968 et 2009, la part des résidences secondaires est passée de 13% à 20% du total des logements du SCOT (avec plus de 4 000 nouvelles résidences secondaires). La production de ce type de logement ne s'accompagne pas d'un gain de population.

Au cours de la dernière décennie (1999-2009), environ 3 000 logements ont été produits. Un volume important de la production de logements a été réalisé par utilisation de bâtiment existant (rénovation, changement de destination, extension avec création de logement, division de logement, etc.). Sur la période 1999-2009, 32% des nouveaux logements ont été produits à partir d'un bâti existant (960 logements). Cette production par « réhabilitation » concerne pour partie d'anciennes structures d'accueil de loisirs, telles que les centres de vacances.

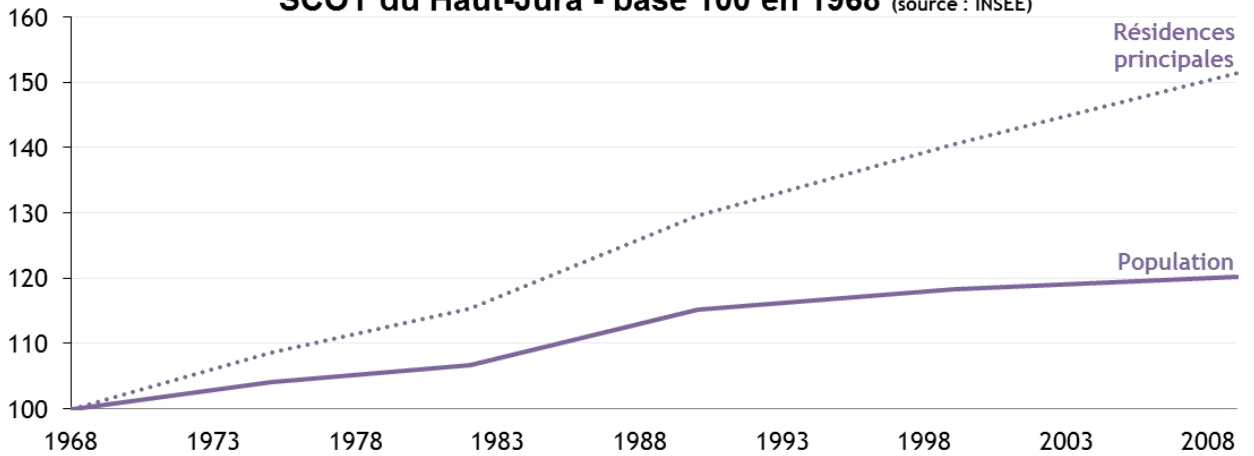
La production de logements a principalement concerné les secteurs frontaliers centraux (de Bois d'Amont à Lajoux), mais également les communes de Moirans-en-Montagne et de Saint-Claude ainsi que le bassin de Lavans/Saint-Lupicin. Les communes de Morez, Morbier et Saint-Laurent-en-Grandvaux accueillent également un volume important de nouveaux logements, avec un taux de construction sur bâtiment existant important.

Avec près de 2 logements sur 10, la production récente de logements de petite taille (1 à 2 pièces) est sensiblement plus élevée dans le SCOT qu'à l'échelle régionale, notamment dans le secteur touristique de la station des Rousses, mais également dans les villes de Saint-Claude, Lavans-lès-Saint-Claude, Morez. Simultanément, la production de grands logements (5 pièces ou plus) concerne 4 logements sur 10.

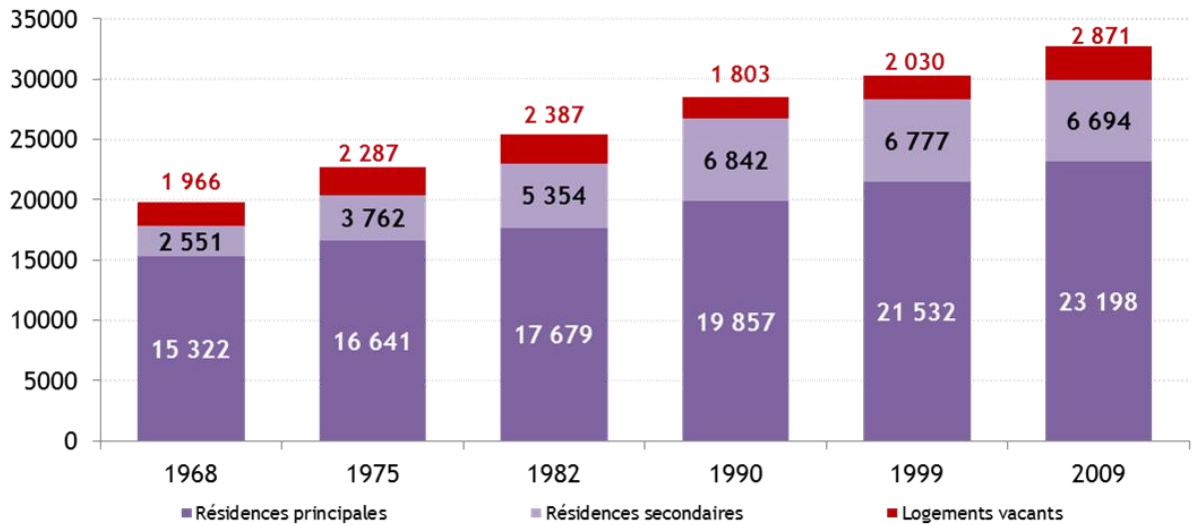
La production récente semble ainsi répondre à une demande à la fois d'hébergement de courte durée (petits logements destinés au tourisme, ménages de petite taille ou à faibles revenus, etc.) et d'accès à la propriété (grands logements).



### Evolution de la population et des résidences principales dans le SCOT du Haut-Jura - base 100 en 1968 (source : INSEE)

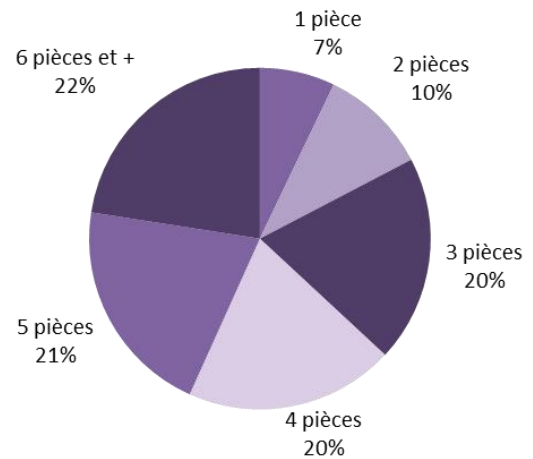


### Evolution du nombre de logements entre 1968 et 2009 dans le SCOT du Haut-Jura (source : INSEE)



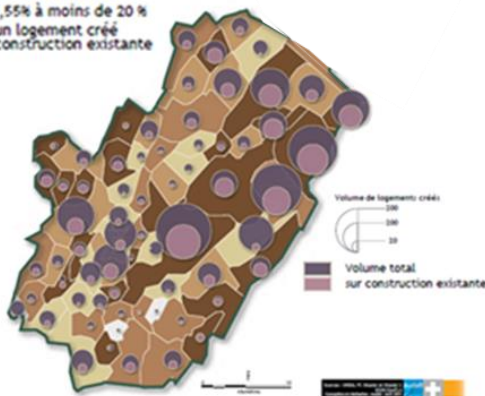
### Production de logements par taille (SCOT du Haut-Jura 1999-2010 - source Sitadel2)

(SCOT du Haut-Jura 1999-2010 - source Sitadel2)



### Part de logements créés sur construction existante

- supérieure à 40%
- de 30% à moins de 40%
- de 20% à moins de 30%
- de 3,55% à moins de 20%
- Aucun logement créé sur construction existante





### Un équilibre global individuel/collectif qui masque des disparités géographiques fortes

Sur les 33 013 logements du SCOT en 2010, 20% sont des résidences secondaires (6 753) et 9% de logements vacants (3 043). Huit des 79 communes du SCOT comptent plus de 1 000 logements et concentrent 56% du parc : Saint-Claude (6 275), Les Rousses (3 179), Morez (3 016), Prémanon (1 409), Morbier (1 190), Moirans-en-Montagne (1 158), Bois-d'Amont (1 065), Saint-Lupicin (1 022).

A l'échelle du territoire du SCOT, le parc de logements offre un équilibre entre logements collectifs et logements individuels : 15 791 logements individuels pour 16 941 logements collectifs. Ces types de logement peuvent répondre aux différents besoins liés à la diversité des parcours résidentiels :

- Les logements individuels, le plus souvent constitués de 4 pièces ou plus, répondent généralement à des ménages avec enfants, le plus souvent propriétaires.
- Les logements collectifs offrent une plus grande diversité de taille, la majorité étant située autour des 3 pièces. Ils répondent à un plus grand nombre de ménages et de besoins : jeunes décohabitants, jeunes couples, familles monoparentales, personnes vieillissantes, etc.

S'il existe un équilibre entre logements individuels et logements collectifs à l'échelle du SCOT, la plupart des petites communes sont constituées quasi exclusivement de logements individuels. A contrario, ce sont les plus grandes communes du SCOT qui disposent d'une offre importante en logements collectifs : Morez (86%), Saint-Claude (80%), Les Rousses (72%), Prémanon (67%), Moirans-en-Montagne (52%), Bois-d'Amont (49%). Ces 6 communes concentrent ainsi 70% du parc de logements collectifs du SCOT.

Dans les communes de Saint-Claude, Morez et Moirans-en-Montagne, les logements collectifs sont principalement des logements locatifs destinés aux ménages actifs du territoire. Dans les communes des Rousses, de Bois d'Amont, de Prémanon, une part importante des logements collectifs sont destinés à l'accueil touristique. Dans ce cas, l'importance du logement collectif est à corrélérer à la présence de résidences secondaires (cf. infra « Des résidences secondaires situées à la frontière »). Ces logements n'offrent pas de réponse aux besoins des habitants dans leur parcours résidentiel.

### Une vacance concentrée dans les secteurs urbains et industriels

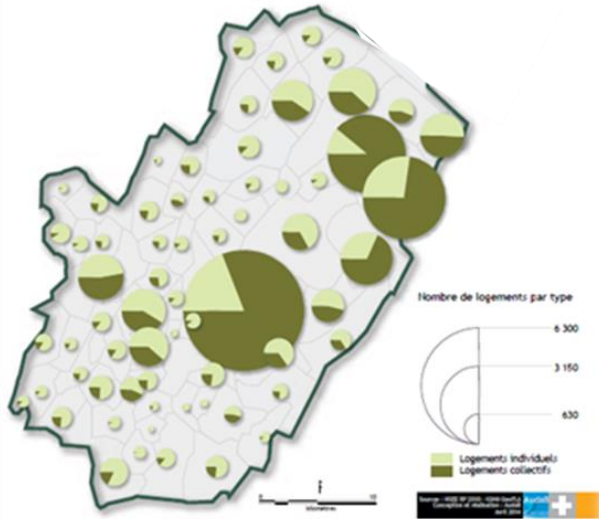
En 2010, le taux de vacance est de 9,2% dans le Jura et de 7,7% en Franche-Comté. Avec 3 043 logements vacants en 2010, le SCOT du Haut-Jura atteint un taux de vacance global proche de celui du Jura (8,6%). Comme dans ce département, la vacance dans le SCOT a connu une hausse sensible : elle ne représentait que 6,7% des logements en 1999. Ce sont principalement les logements de petite taille qui sont concernés par la vacance, puisque près de deux tiers des logements vacants possèdent 1, 2 ou 3 pièces.

Le taux de vacance n'est pas homogène à l'intérieur du territoire du SCOT. Il apparaît supérieur au taux observé dans un marché équilibré (autour de 6-7%) :

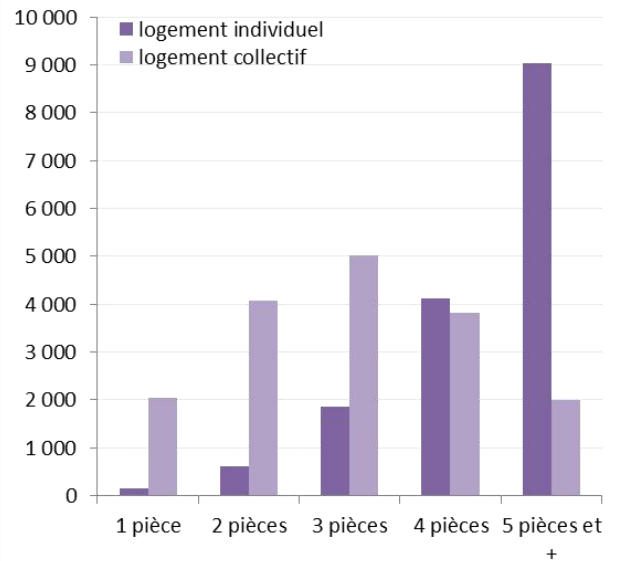
- Dans la plupart des communes du bassin de Moirans ;
- Au sud du territoire du SCOT (Viry, Les Bouchoux, La Pesse) ;
- Dans les communes de Morez et de Saint-Claude, où le taux est de l'ordre de 15%. Ces villes, qui représentent 28% des logements du SCOT, concentrent près de la moitié des logements vacants.



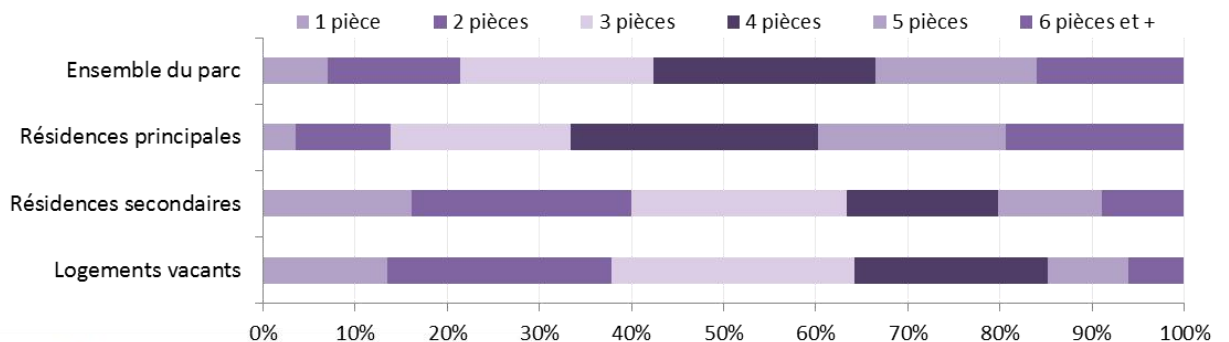
### Logements par type



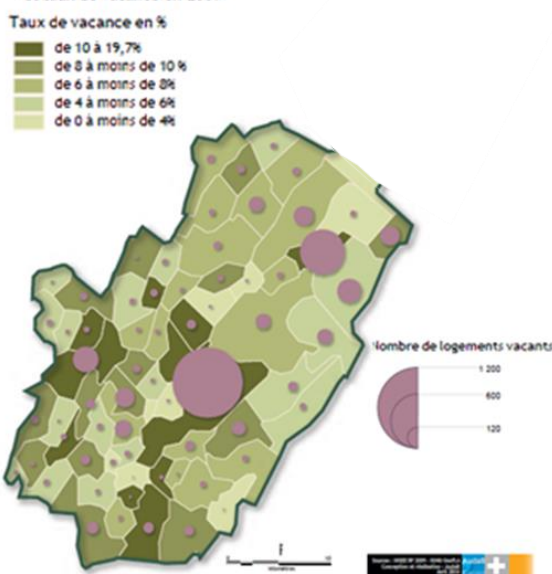
### Type et taille des logements (INSEE 2010)



### Taille des logements et occupation (source INSEE 2010)



### Nombre de logements vacants et taux de vacance en 2009



### Définition des logements au sens statistique (INSEE) :

- **Logement collectif** : logement dans un immeuble comprenant au moins deux logements
- **Logement individuel** : construction qui ne comprend qu'un logement (maison)

### Exemples à Lajoux

collectifs

individuels





La commune de Morez connaît une situation particulière, synonyme d'une très faible attractivité résidentielle, puisqu'elle enregistre conjointement une baisse de la population, une baisse du nombre de logements et une hausse de la vacance.

### Des résidences secondaires situées très majoritairement sur les parties hautes du territoire

Fait caractéristique du territoire du SCOT du Haut-Jura, les résidences secondaires représentent plus de 20% des logements (6 753). Elles répondent principalement à une demande touristique. Ainsi, la part de ce parc est beaucoup plus élevée que celle du département du Jura (11%) ou de la région Franche-Comté (6%).

A l'instar de la vacance, le parc de résidences secondaires se caractérise par :

- une répartition hétérogène dans le territoire : 10 communes situées sur la partie haute du territoire (à la frontière franco-suisse) concentrent 60% des résidences secondaires : Les Rousses (1 574), Prémanon (898), Lamoura (380), Bois d'Amont (275), Longchaumois (220), Septmoncel, Bellefontaine, Lajoux, La Pesse (entre 115 et 165) ;
- une majorité de logements de petite taille : 63% des résidences secondaires ont moins de 4 pièces.

Si la présence des résidences secondaires est importante dans le territoire, elle est cependant en baisse depuis 1999 où ce parc représentait 22% des logements. L'attractivité des communes situées le long de la frontière, proches des bassins d'emploi suisses peut être la principale cause de ce léger recul : une part des résidences secondaires basculent en résidences principales pour loger des ménages actifs du territoire.



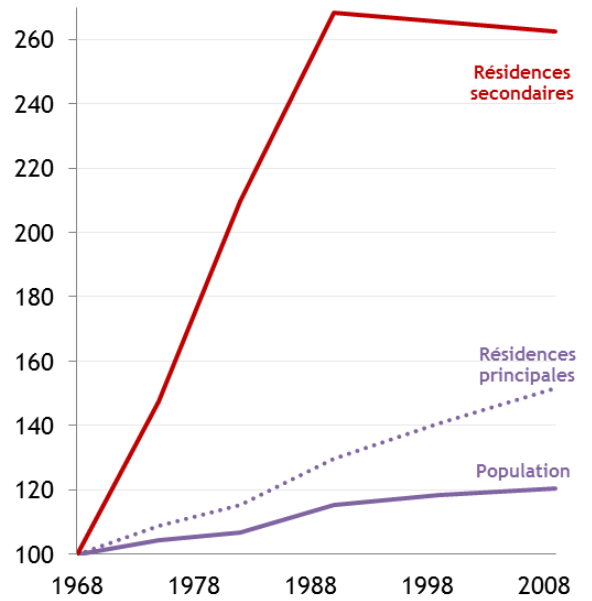
### Nombre et part des résidences secondaires en 2009

Part des résidences secondaires:

- de 50 à 81,2%
- de 25% à moins de 50 %
- de 5% à moins de 25%
- inférieure à 5%



### Evolution comparée de la population, des résidences principales et secondaires dans le SCOT du Haut-Jura - base 100 en 1968 (source : INSEE)



### Les résidences principales (RP) du SCOT du Haut-Jura

	1999	2010	1999	2010
Total RP dont :	21532	23217	100%	100%
propriétaires	11335	13955	53%	60%
locataires privés	5367	5230	25%	23%
locataires publics	3568	3297	17%	14%
logés gratuitement	1262	736	6%	3%

### Statuts d'occupation des résidences principales et part des locataires



### Nombre de résidences principales supplémentaires par type et évolution entre 1999 et 2009







### 1.1.2.2. Des secteurs dynamiques qui connaissent certaines tensions

#### Une évolution des résidences principales contrastée au profit des propriétaires occupants

En 2010, le parc de résidences principales (logements occupés à l'année par des ménages) représente 23 217 logements, soit 7 logements sur 10. La hausse du nombre de résidences principales depuis 1999 (+1 685) concerne principalement le secteur touristique et frontalier de la station des Rousses, mais également l'ouest de Saint-Claude (Saint-Lupicin, Lavans-les-Saint-Claude, Moirans-en-Montagne). Les deux villes de Saint-Claude et Morez connaissent en revanche une diminution du nombre de résidences principales malgré une augmentation des ménages propriétaires occupants.

Si le nombre total de nouveaux ménages est assez faible (+1 685), le mode d'occupation des résidences principales a connu une évolution. La part de propriétaires occupants a fortement progressé depuis 1999 et concerne 6 ménages sur 10 en 2010. Cette forte augmentation s'est faite au dépend de l'ensemble des autres statuts (locataires du parc privé ou public).

A l'inverse des résidences secondaires ou des logements vacants, les grands logements, majoritairement individuels, constituent la part la plus importante des résidences principales : les deux tiers des ménages occupent des logements de 4 pièces ou plus. A contrario, les petits logements (1 à 2 pièces), qui constituent 21% de l'ensemble du parc, ne représentent que 14% des résidences principales.



### Une hausse globale des prix mais un marché très inégal

Quel que soit le type de bien (maison, appartement ou terrain), les prix ont connu une hausse forte et quasi constante depuis le début des années 2000. Cette hausse a persisté après 2008, là où d'autres territoires, notamment dans la région Franche-Comté, ont connu un net ralentissement. Le prix moyen des biens immobiliers, dans le territoire du SCOT, a ainsi doublé en une dizaine d'années. Le prix moyen des terrains à bâtir a été multiplié par 2,6.

A priori, l'évolution des prix n'a pas été identique dans l'ensemble du territoire mais le manque de données ne permet pas d'affiner cette hypothèse. Cependant, les prix observés en 2011 montrent que ce sont principalement les secteurs frontaliers du Jura (de Bellefontaine aux Moussières) qui pratiquent les prix les plus élevés (au-delà de 2 000 €/m<sup>2</sup>). Au contraire, les bassins de Moirans, Saint-Claude, et Saint-Laurent-en-Grandvaux affichent des prix sensiblement inférieurs (de l'ordre de 1 400 €/m<sup>2</sup>). Ces secteurs, plus éloignés des bassins d'emploi suisses, conservent une réelle attractivité pour les ménages désireux d'accéder à la propriété immobilière.

### Un parc locatif public principalement localisé dans les espaces hors tension

Le patrimoine locatif public du territoire du SCOT comptait 3 752 logements (en 2012), soit environ 11% des 33 000 logements présents dans le SCOT. Le parc locatif public est inégalement réparti dans le territoire. Il se localise principalement à Saint-Claude, qui concentre à elle seule plus de 52% des logements publics, et Morez. Sept communes du SCOT possèdent plus de 100 logements publics. Elles font toutes partie des 10 communes les plus importantes du SCOT.

En 2010, 14% des ménages occupaient un logement locatif public. La part de ces logements dans l'ensemble des résidences principales est en diminution depuis 1999, où ce parc logeait 17% des ménages. Pour autant, le volume total de logements publics est en augmentation (avec 150 logements locatifs publics supplémentaires depuis 2007).

En réalité, parallèlement à la production nouvelle, la vacance dans le parc public a connu une forte augmentation. Elle atteint 15% à l'échelle du SCOT en 2012 (d'après EPLS, elle était de moins de 3% en 2007, 7% en 2009 et 11% en 2010).

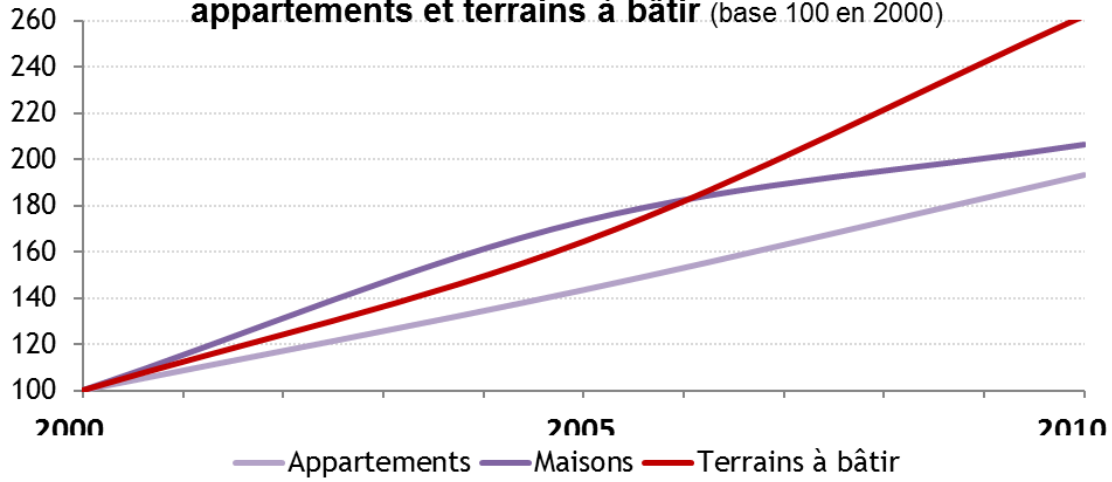
Ce niveau de vacance est dû aux difficultés à louer ce type de logement dans les secteurs historiques du territoire en matière de locatif public. La vacance dans le parc locatif public est supérieure à 15% dans 4 communes importantes : Saint-Claude (20%), Moirans-en-Montagne (17%), Morez (15,5%) et Saint-Lupicin (15,4%).

### Des mécanismes propres à renforcer la segmentation sociale de l'espace

La tension sur le marché immobilier des secteurs frontaliers, couplée aux hauts revenus, entraîne des niveaux de prix élevés qui ne sont pas compensés par une alternative sociale. Ces secteurs ont donc tendance à devenir inaccessibles pour les revenus les plus modestes qui trouveront, en revanche, une offre à leur portée dans les espaces urbains et industriels concentrant déjà les plus bas revenus. La mécanique du marché immobilier tend donc à renforcer une forme de segmentation sociale de l'espace qui verrait les zones frontalières toujours plus riches et les espaces urbains et industriels devenir toujours plus pauvres

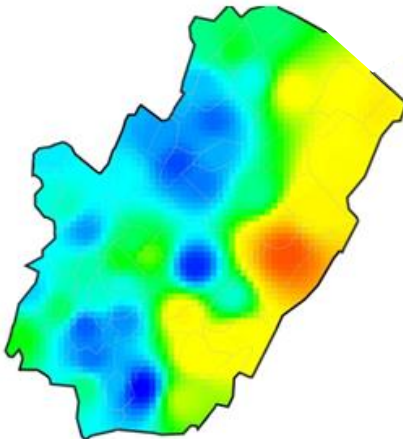


### Evolution du prix de vente des maisons, appartements et terrains à bâtir (base 100 en 2000)



Prix des maisons en 2011 (en €/m<sup>2</sup>)  
Source PERVAL

Prix moyen des maisons en 2011 (€/m<sup>2</sup>)



La répartition des logements sociaux dans le SCot du Haut-Jura en 2012



### Le parc locatif public dans les principales communes du SCOT

	Nb logements publics	dont proposés à la location	dont loués	dont vacants	% vacance
Saint-Claude	1676	1656	1326	330	20%
Morez	716	683	577	106	15,5%
Moirans-en-Montagne	193	187	155	32	17%
Lavans-lès-Saint-Claude	161	160	148	12	7,5%
Saint-Lupicin	161	149	126	23	15,4%
Les Rousses	145	142	135	7	5%
Saint-Laurent-en-Grandvaux	105	104	101	3	3%
...					
<b>Total SCOT Haut-Jura</b>	<b>3752</b>	<b>3669</b>	<b>3108</b>	<b>561</b>	<b>15%</b>



### 1.1.2.3. Des logements anciens qui peinent à répondre aux nouveaux besoins

#### Une population et des besoins diversifiés

En 2010, les ménages du SCOT se répartissent entre :

- un tiers de ménages d'une seule personne,
- un tiers de ménages de 2 personnes,
- 20% de ménages de 4 personnes ou plus.

Les ménages de 4 personnes ou plus (généralement des familles avec enfants) n'occupent au total qu'une résidence principale sur 5. Ils se situent principalement dans la tranche 30-49 ans. Les ménages d'une ou deux personnes se situent aux extrémités des tranches d'âge ; ils sont largement majoritairement jusqu'à 30 ans, puis à partir de 50 ans.

Le nombre de ménages de 3 personnes est en progression constante entre 30 et 55 ans. Il traduit notamment le phénomène de monoparentalité (observé dans l'ensemble du territoire national), qui découle des situations de divorce survenant au cours de cette période.

La diversité des ménages doit trouver une réponse en termes d'offre de logement. C'est notamment le cas pour :

- les ménages âgés, majoritairement composés d'une à deux personnes, pour lesquels le maintien à domicile suppose une prise en charge spécifique à moyen terme;
- les jeunes décohabitants et jeunes ménages (jusqu'à 30 ans), qui doivent pouvoir trouver un logement adapté à leur capacité financière.

Les moins de 25 ans, qui représentent 5% des ménages, occupent préférentiellement le parc locatif privé, majoritairement en collectif. Les trois-quarts de ces ménages habitent dans l'une des 4 communes du SCOT : Morez (435 ménages), Saint-Claude (211), Les Rousses (107) et Moirans-en-Montagne (104). Généralement présents dans le territoire pour leurs études ou un début de vie active, ils occupent la part essentielle des meublés locatifs, qui offre une réponse transitoire optimale.

La part des propriétaires ne cesse de croître avec l'avancée dans l'âge, passant de 45% pour les jeunes actifs à plus de 75% pour les ménages âgés de 80 ans et plus. L'occupation de logements individuels progresse conjointement, pour atteindre 6 logements sur 10 à partir de 40 ans. Ainsi, ce sont les ménages propriétaires qui, à plus de 90%, occupent les logements individuels. Malgré l'avancée dans l'âge, ces types de logement et statut restent largement dominants à partir de 40 ans.

Le parc en location répond aux besoins des ménages les plus jeunes : décohabitants, jeunes actifs, jeunes ménages sans ou avec enfants. Il offre une meilleure diversité de statuts, de par l'hétérogénéité des types (individuel/collectif) et tailles (du 1 pièce au plus de 5 pièces) des logements. Ainsi en 2010 :

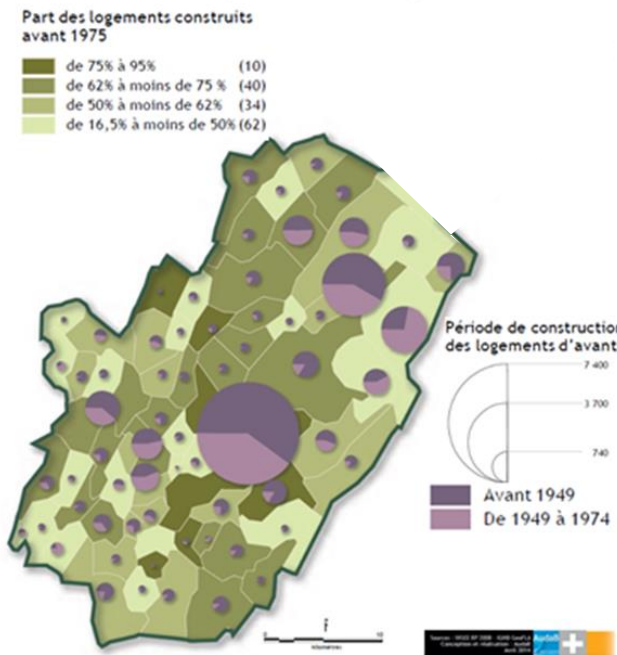
- 30% des ménages sont propriétaires
- 41% sont locataires du parc privé
- 29% sont locataires du parc public

Les ménages les plus âgés restent majoritairement propriétaires. Les personnes en fin de vie active (55-64 ans) et dans les premiers âges de la retraite (entre 65-79 ans) habitent principalement les communes les plus peuplées du SCOT : Saint-Claude, Morez, Les Rousses, Saint-Lupicin, Morbier, Moirans-en-Montagne, Lavans-lès-Saint-Claude, Saint-Laurent en Grandvaux... et leur part dans la population est globalement plus importante dans les bassins des Hautes-Combes, de Moirans et de Saint-Claude.

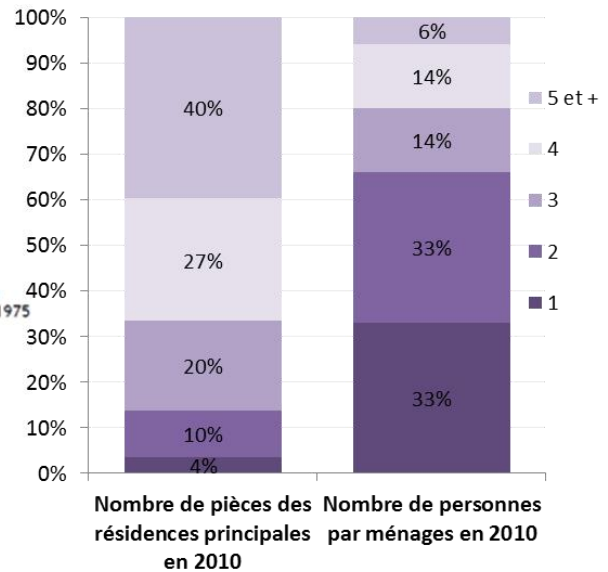


### Répartition logements construits avant 1975

(source INSEE 2008)



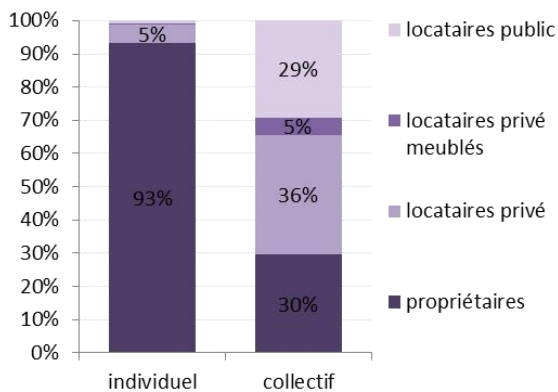
### Mise en regard de la taille des logements et des ménages (source INSEE 2010)



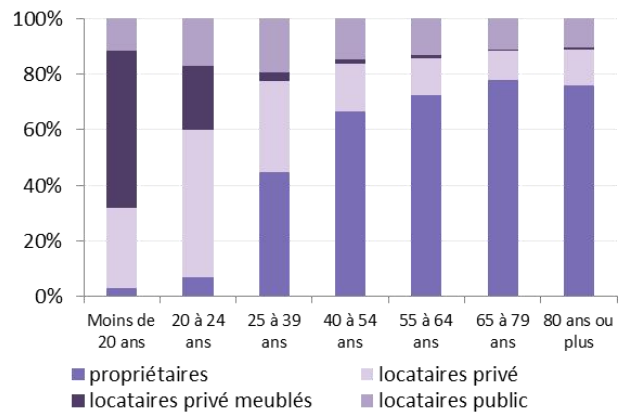
	Résidences du parc privé	Parc privé potentiellement indigne	
Saint-Claude	3 787	309	8,2%
Morez	1 673	164	9,8%
Moirans-en-Montagne	769	43	5,6%
Les Rousses	1 295	25	1,9%
Prémanon	414	22	5,3%
Longchaumois	429	21	4,9%
Bois-d'Amont	669	20	3,0%
Les Bouchoux	131	16	12,2%

Source : DREAL Franche-Comté, CD-Rom PPPI ANAH, 2007

### Résidence principale par type de logement et statut d'occupation (INSEE 2010)



### Résidences principales par statut d'occupation et âge de la personne de référence (INSEE 2010)





### Des enjeux de vulnérabilité énergétique concentrés sur les villes

Plus de 6 logements sur 10 du SCOT du Haut-Jura ont été construits avant 1975, date à laquelle la première réglementation thermique a été appliquée sur les bâtiments neufs d'habitation. La qualité thermique d'une grande majorité des logements est donc – a priori – médiocre. Elle est dépendante des travaux qui ont pu être réalisés postérieurement à la date de construction et des exigences des propriétaires en matière de qualité thermique.

Les deux villes du SCOT figurent parmi les communes disposant d'un parc majoritairement ancien (avant 1975) : 80% à Saint-Claude et 75% à Morez. Ces deux communes concentrent à elles seules 38% des logements anciens du territoire (pour moins de 30% de l'ensemble du parc).

Le croisement entre l'ancienneté du parc de logements d'une part et le revenu médian communal d'autre part permet d'approcher cette vulnérabilité potentielle des ménages. La vulnérabilité semble ainsi davantage localisée dans les bassins de Saint-Laurent et de Saint-Claude. En effet, si certaines communes semblent globalement moins vulnérables que d'autres, cela ne signifie pas pour autant que celles-ci ne comptent pas des ménages en difficulté.

Compte-tenu du manque de données relatives à la consommation réelle d'énergie des différents types de ménage, les données sur la précarité énergétique restent à utiliser avec précaution.

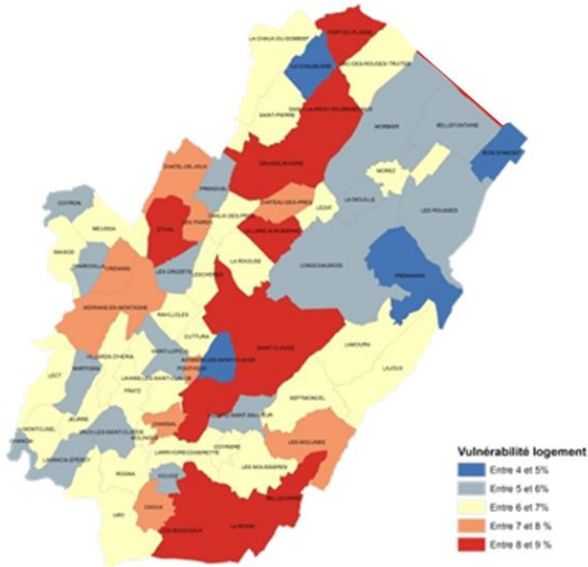
Au sein du parc privé (locatif ou en propriété), le volume de logements potentiellement indignes<sup>1</sup> est d'environ 4-5%. Ce taux reste relativement proche de celui observé à l'échelle régionale ou dans le Jura. Cependant, ce volume de logements, de faible qualité et occupé par des ménages à faible revenu, constitue le noyau dur sur lequel les actions d'amélioration de la qualité énergétique du parc privé ont un rôle essentiel à jouer.

---

<sup>1</sup> *L'habitat indigne n'a pas de définition stricte mais recouvre l'ensemble des situations d'habitat qui sont un déni au droit au logement et portent atteinte à la dignité humaine avec des répercussions sur les familles sont d'ordre physique, mental mais aussi social. Cette notion d'habitat indigne recouvre les logements, les immeubles et les locaux insalubres, les locaux où le plomb est accessible (saturnisme), les immeubles menaçant ruine, les hôtels meublés dangereux et les habitats précaires (définition INSEE).*



### Coût énergétique par ménage / salaire médian de la commune



	Résidences du parc privé	Parc privé potentiellement indigne	
CC de la Grandvallièrè	1 902	75	3,9%
CC de la Station des Rousses	2 590	71	2,7%
CC du Haut-Jura	3 044	195	6,4%
CC du Jura Sud	2 677	117	4,4%
CC Haut-Jura Saint-Claude	n.d.	n.d.	n.d.
Total SCoT du Haut-Jura	11 279	508	4,5%
Doubs	183 081	5 010	2,7%
Jura	98 483	4 774	4,8%
Franche-Comté	416 738	20 329	4,9%

Source : DREAL Franche-Comté, CD-Rom PPPI ANAH, 2007



### → Démographie et logements : constats et enjeux

#### Constats

- 53 768 habitants en 2010 avec une évolution démographique légèrement positive entre 1999 et 2009 : +820 habitants soit +0,15% par an.
- Un solde naturel élevé (+ 300 hab.) compensant un solde migratoire négatif (-233 hab.) notamment pour les 20-24 ans dont les départs entraînent une part de jeunes actifs faible et un vieillissement global de la population.
- Des dynamiques contradictoires entre les espaces frontaliers et les autres :
  - 3 950 habitants travaillent en Suisse (17% des actifs occupés, nombre multiplié par 2,7 en 10 ans),
  - Des personnes plus jeunes, aux revenus plus élevés qui changent les perspectives socio-démographiques des communes les plus concernées (proches de la frontière).
- Des évolutions différentes par taille de communes :
  - Baisse démographique des 2 communes les plus peuplées (Saint-Claude et Morez),
  - Hausse des petites communes de moins de 1 000 hab.,
  - Des évolutions divergentes sur les communes intermédiaires (1 000 à 5 000 hab.).
- Des revenus globalement élevés (20 000 €/UC) mais inégaux (de 16 000 à 31 000 €/UC) : le rapport entre les 10% des revenus les plus élevés et les 10% les plus faibles est de 5,7 (3,6 en France), ces derniers se concentrant en milieu urbain.
- 33 000 logements recensés dont 2 400 nouveaux entre 1999 et 2009 liés principalement au desserrement des ménages et à la hausse des résidences secondaires (passées de 13% à 20% et concentrées sur les parties hautes du territoire).
- Un équilibre global entre logement individuel et collectif mais de fortes inégalités de répartition : 6 communes concentrent 70% des logements collectifs du SCOT.
- Un taux de vacance proche de la moyenne départementale mais qui cache une concentration dans certaines parties du territoire (Saint-Claude et Morez ont des taux de vacance proches de 15% et représentent 50% du parc vacant ; d'autres communes ont également des taux importants : Moirans, Les Bouchoux, La Pesse).
- Une dominante de propriétaires en progression (60%).
- Des prix multipliés par deux en 10 ans dans l'immobilier et par 2,5 pour le foncier à bâtir.
- Des logements sociaux principalement localisés sur les marchés hors tension : Saint-Claude, Morez, Moirans, etc.



### Enjeux

La dynamique démographique actuelle constitue un levier potentiel de développement mais fragilisé par le solde migratoire négatif qui affaiblit les classes de jeunes actifs, accélère le vieillissement et réduit, de fait, la population susceptible d'avoir des enfants compensant les départs.

Schématiquement, le territoire connaît deux situations :

Des difficultés conjuguées sur les communes les plus importantes : baisse de population et/ou forte vacance et/ou concentration des faibles revenus,

Un effet frontalier sur une partie du territoire qui amène ou maintient des populations plus jeunes, actives, aux revenus supérieurs.

Cette situation induit de multiples impacts qui interagissent et tendent souvent à s'alimenter :

Dynamiques de construction sur une partie du territoire / vacance importante sur une autre,

Marchés immobiliers tendus sur une partie du territoire / marchés faibles et dégradés sur une autre,

Concentration de revenus élevés / concentration des faibles revenus,

Etc.

A travers ces contrastes apparaît un mouvement de bascule qui s'opère au sein du territoire : les espaces historiquement habités et urbains tendent à reculer alors que les espaces de faible densité et ruraux croissent, rendant plus difficile l'objectif de refaire la ville sur elle-même.

Le besoin d'habiter autrement sur le territoire doit être relié à d'autres enjeux

- De services et d'équipements : page 39
- De mobilité : page 77
- De consommation foncière : page 244
- De paysage : page 178



### 1.2. Un niveau d'équipements qui évolue en lien direct avec les enjeux démographiques

#### 1.2.1. Des équipements d'enseignement et de santé structurants parfois affaiblis

##### 1.2.1.1. Un enseignement supérieur adapté aux besoins des entreprises locales mais soumis à une concurrence d'attractivité

L'offre d'enseignement supérieur du territoire est structurée autour de trois pôles principaux : Morez, Saint-Claude et Moirans. Adossée aux trois lycées du territoire, l'offre est caractérisée par :

- Un centre de formation lié aux pratiques sportives : Centre National de Ski Nordique et de Moyenne Montagne (CNSNMM) à Prémanon,
- Des filières de formation courtes et très professionnalisantes (BTS, STS, DMA, etc.),
- Des thématiques de formation directement liées aux savoir-faire et aux tissus économiques locaux (ex. optique et lunetterie à Morez, bois à Moirans),
- Le volet enseignement est complété par des équipements d'innovation en direction des entreprises : les plates-formes technologiques DISO à Morez et Tecbois à Moirans.

L'évolution récente de ces filières d'enseignement supérieur fait ressortir plusieurs types d'enjeux :

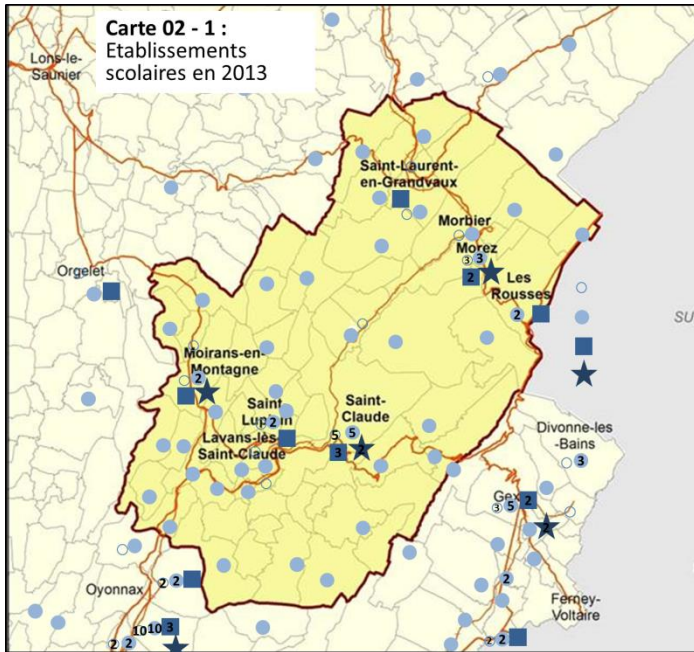
- Les pôles qui hébergent les plates-formes technologiques maintiennent un bon niveau d'accueil des étudiants ; en revanche, le pôle de Saint-Claude est en recul avec la fermeture d'un BTS en 2014 et le maintien d'une seule formation, peu spécialisée et donc en concurrence directe avec d'autres bassins d'enseignement ;
- Un bon niveau de fréquentation de ces formations est indispensable à leur maintien qui alimente lui-même :
  - La formation de professionnels pour les entreprises du territoire ;
  - Le dialogue avec le monde de la formation et de la recherche, les outils et la capacité d'innovation des entreprises ;
  - La promotion du territoire et de son tissu économique auprès des futurs professionnels (futurs partenaires, fournisseurs, clients des entreprises) ;
  - Une dynamique de vie dans les centres-villes et centres-bourgs qui les accueillent.

L'offre d'enseignement, même spécialisée et reconnue, est soumise à une concurrence de plus en plus forte avec d'autres territoires. Dans le choix des étudiants, très mobiles, n'entrent pas en compte uniquement la qualité de l'enseignement mais également les conditions de vie qui pourront être offertes sur place. Dans cette perspective, les trois pôles doivent pouvoir offrir des conditions adaptées en matière de logements, transports ou accessibilité, commerces mais également animations, sports, culture, etc. pour continuer à attirer les étudiants sur leur territoire. A cet égard, les enjeux liés l'enseignement supérieur sont avant tout d'ordre économique mais les leviers à actionner sont, quant à eux, d'ordre résidentiel.

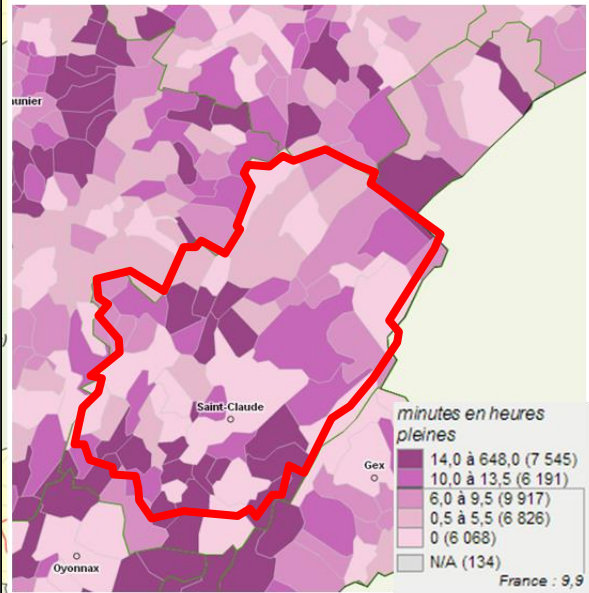
Dans le cadre de la définition d'une armature urbaine de projet, le rôle de l'enseignement supérieur est majeur. La question de l'avenir de l'enseignement supérieur pose celle de l'avenir du territoire qui passe notamment par le niveau d'attractivité de ses villes et bourgs-centres.



### Etablissements scolaires en 2013

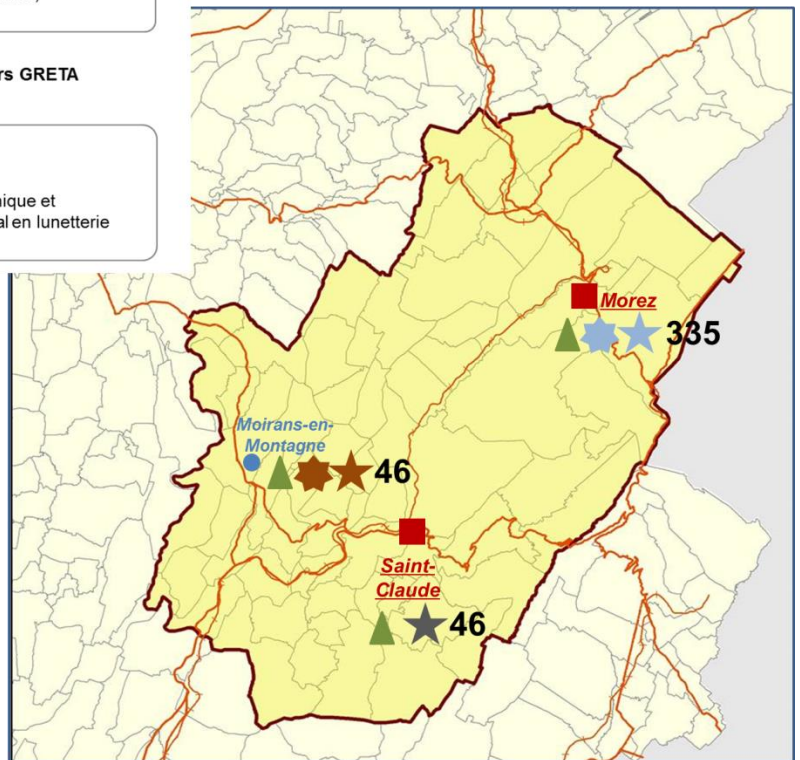


### Temps médian de trajet domicile-étude\*



### Carte 02-2 : Offre d'enseignement supérieur 2013

- Lycée Victor Bérard :**
  - STS microtechniques
  - STS opticien lunetier
  - STS optique instrumentale
  - STS photonique
- Plateforme technologique « DISO »** (6 entreprises, 1 laboratoire, 1 association, 1 université et CG)
- Lycée Vernotte :**
  - DMA ébénisterie
  - MAN ébénisterie
- Plateforme technologique « Tecbois »** (3 lycées, 2 Com-Com, 1 syndicat et 1 association)
- Cité scolaire Pré-St-Sauveur :**
  - BTS Mécanique (fermé 2014)
  - BTS PME/PMI
- 335 Effectifs hors GRETA**
- Réseau du GRETA :** (lycées + pôle de service du Tomachon)
  - Bac pro Optique Lunetterie
  - BTS Opticien
  - CQP Responsable Technique et Responsable Commercial en Lunetterie
  - CAP Ebéniste





### 1.2.1.2. Une offre de santé en voie de structuration mais qui reste insuffisante et menacée

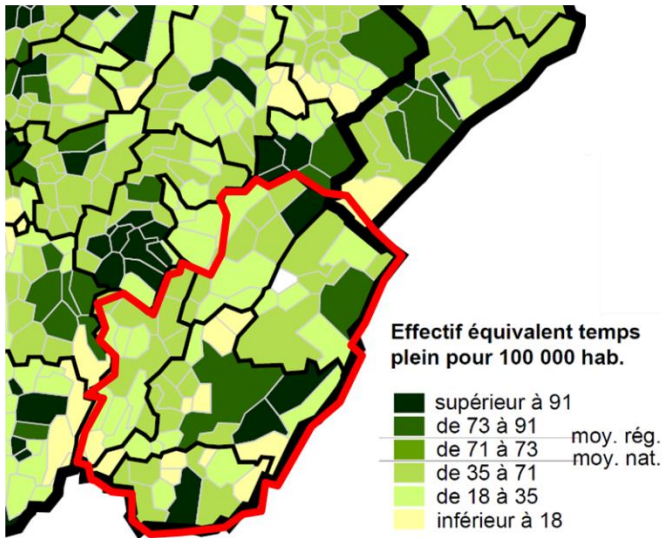
L'ensemble du territoire est concerné par des politiques locales de santé.. Elles visent, notamment, au maintien et au développement d'équipements de santé afin de pérenniser une offre inégalement répartie et globalement déficitaire :

- Une large majorité du territoire a des effectifs de médecins généralistes accessibles inférieurs à la moyenne nationale et régionale et encore bien plus faibles pour les infirmiers et les dentistes,
- Concernant les soins ambulatoires, le schéma régional d'organisation des soins de Franche-Comté identifie des zones de fragilité identifiées à partir des critères de population (part des personnes âgées, jeunes enfants, affection longue durée), de densité, distance et âge des médecins généralistes, infirmiers et kinésithérapeutes, de la présence d'établissements ou services de santé. Le résultat cartographique présenté ci-contre laisse apparaître un recoupement assez net avec les zones de dynamiques ou de recul démographique,
- Enfin l'accès aux services d'urgences pénalise avant tout les Hauts-du-Doubs, la Grandvallière et Jura Sud.

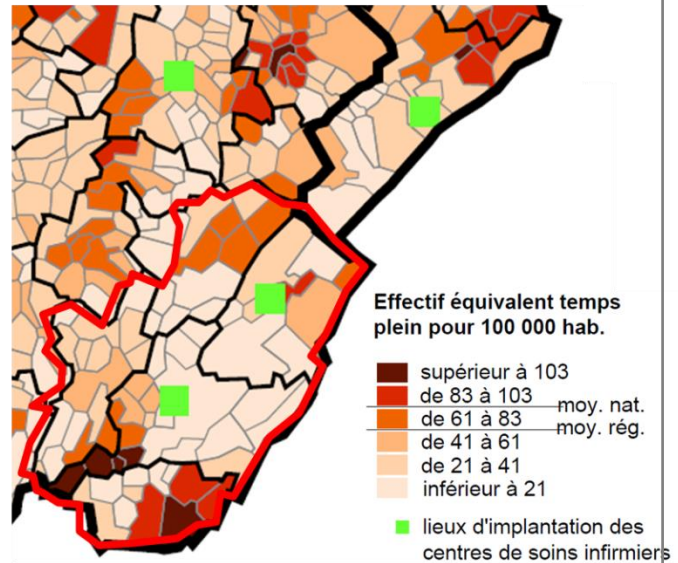


### Accessibilité potentielle à moins de 15 minutes aux professionnels de santé libéraux ou mixtes au 1<sup>er</sup> janvier 2013

Médecins généralistes

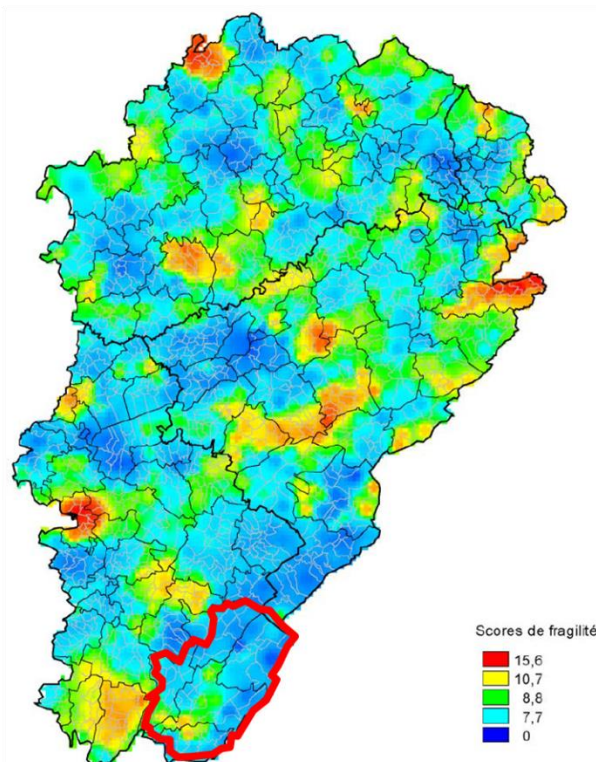


Infirmiers

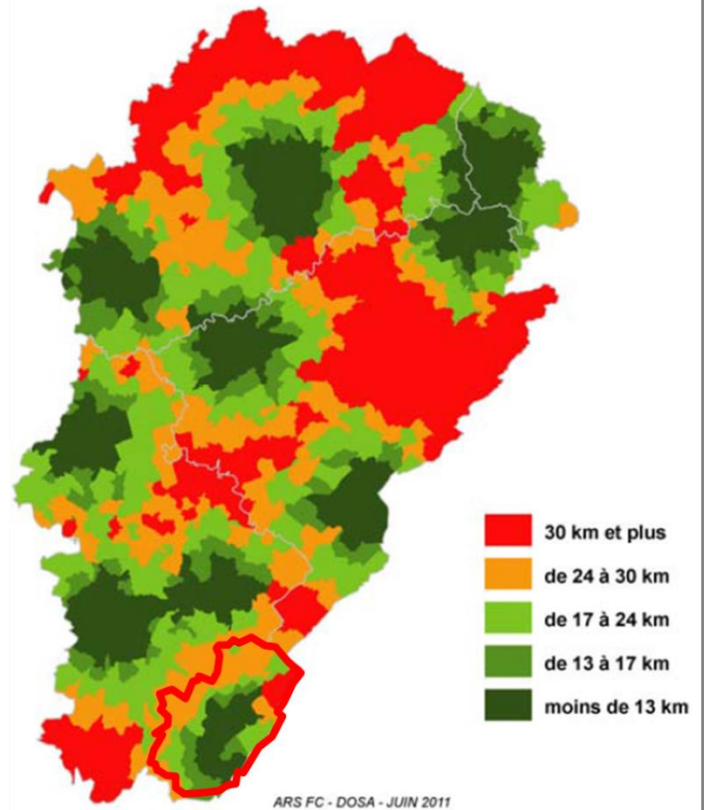


Source : ARSFC – Statiss 2013

### Zones de fragilités identifiées dans le Schéma régional d'organisation des soins



### Accessibilité aux services d'urgence



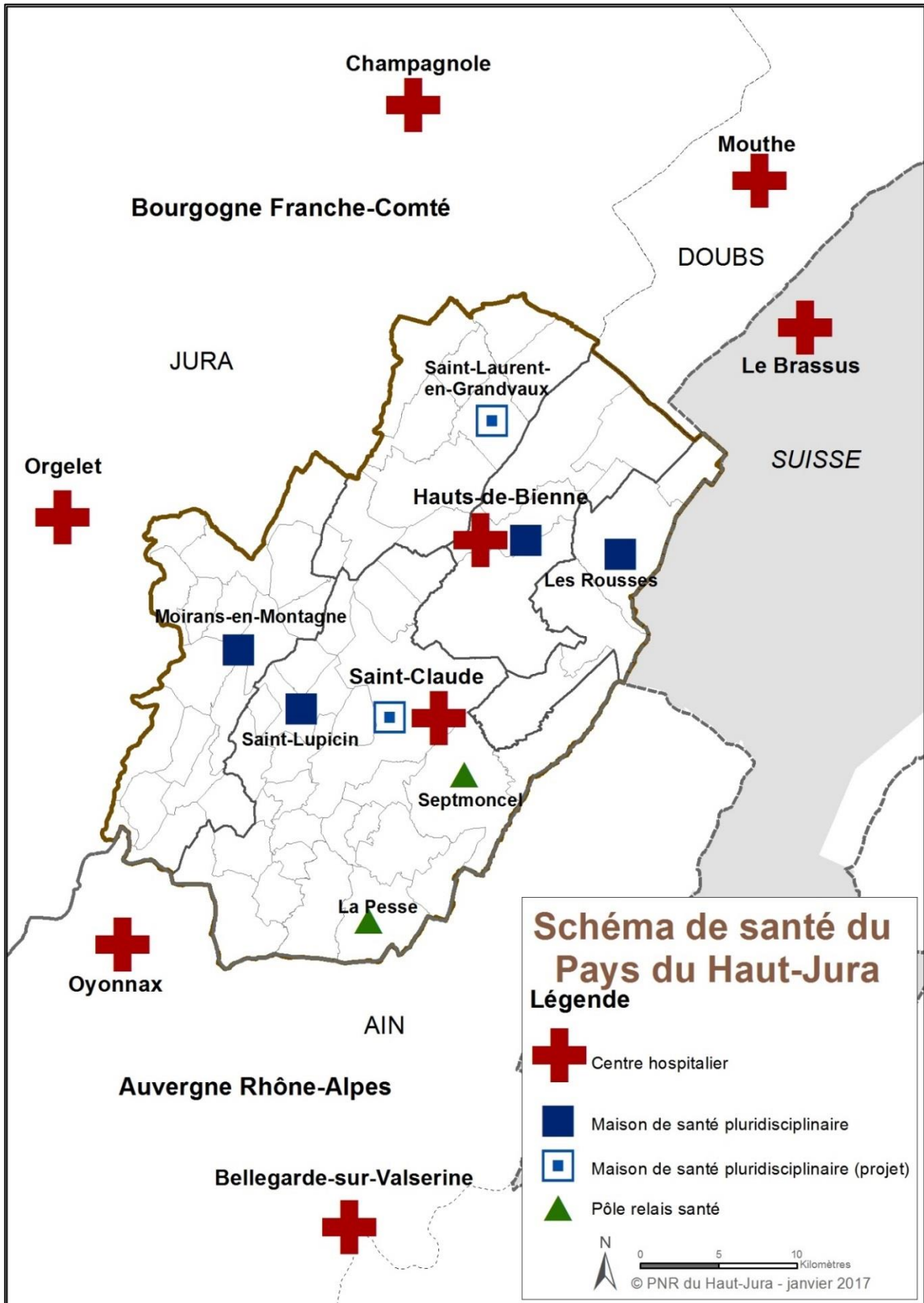


L'opportunité d'un CLS est à l'étude en prolongement du schéma de santé qui a défini, en 2012, l'organisation de l'offre en maisons de santé (cf. carte ci-contre). Une maison de santé est actuellement (2014) en service sur cette partie du territoire, à Moirans et une maison médicale est également présente aux Rousses. Trois autres maisons de santé pluridisciplinaires sont en construction ou en projet (Morez, Saint-Lupicin, Saint-Claude) ainsi que deux relais de santé (structure plus légère d'accueil des professionnels – La Pesse et Septmoncel-Lamoura). Par ailleurs, la partie jurassienne accueille deux hôpitaux à Saint-Claude (232 lits/445 professionnels) et Morez (172 lits/134 professionnels), intégrés dans la Communauté Hospitalière de Territoire du Jura Sud avec Champagnole, Lons et Orgelet.

Les travaux menés par le Pays du Haut-Jura pointent des enjeux relativement classiques en territoire rural et valables également pour les Hauts-du-Doubs :

- Les hôpitaux sont des équipements indispensables aux habitants du territoire et à son attractivité. Néanmoins, leur pérennité semble adossée à des enjeux financiers et de fréquentation qui dépendent, au moins indirectement, du niveau de population dans les bassins de vie. A noter, qu'au-delà des limites territoriales, le centre hospitalier du Haut-Bugey (Oyonnax) est équipement de santé structurant.
- Les maisons de santé sont des réponses partielles aux enjeux d'implantation et de renouvellement des professionnels de santé sur le territoire. Elles permettent, notamment, de lever l'isolement professionnel qui est souvent un obstacle pour les jeunes professionnels. Ceux-ci sont également des habitants du territoire et, dans cette perspective, l'attractivité contrastée du territoire peut être un obstacle.

Ainsi la question médicale est, à bien des égards, en lien direct avec l'attractivité du territoire et les choix d'aménagement qui la conditionnent pour partie.





### 1.2.2. Une situation contrastée pour les commerces et les services

#### 1.2.2.1. Une offre commerciale appelée à évoluer avec la population

##### Une densité de surfaces commerciales dans la moyenne

Les commerces du territoire représentent 73 000 m<sup>2</sup> de surfaces de vente (hors automobile) soit 1 350 m<sup>2</sup> pour 1 000 habitants contre 1 250m<sup>2</sup> en moyenne (hors impact touristique).

Les 42 établissements de plus de 300m<sup>2</sup> présents sur le territoire totalisent environ 41 500m<sup>2</sup>.

Enfin, l'observation en surface relativise le taux de vacance à 6% (contre 16% en nombre de commerces). L'analyse de l'offre commerciale en surface de vente montre une densité globalement dans la moyenne. En regardant dans les détails, il apparaît que les généralistes disposent de bien plus de surfaces de vente que nécessaire à l'équilibre théorique, même en intégrant le correctif lié à l'apport touristique : près de 8 000 m<sup>2</sup> de plus au total. Cette forte densité en surfaces de vente des grandes surfaces généralistes « alimentaires » est la traduction d'une large présence sur le territoire et plus particulièrement sur les pôles supérieurs.

Très logiquement au regard des potentiels limités en haut de gamme, les commerces du territoire s'orientent plus que la moyenne sur le cœur de marché (noté « moyen-bas de gamme », c'est-à-dire le niveau de gamme où 80% de la population peuvent consommer).

##### Une faible évasion commerciale

L'analyse des comportements d'achats par forme de distribution fait ressortir :

Un rôle significatif des marchés non sédentaires qui captent 6% des dépenses alimentaires, un taux de fréquentation des 2/3 allant jusqu'à 75% à 85% de la population.

Une forte emprise du format supermarché en alimentaire, qui remplace en fait l'emprise classique des hypermarchés (plus de 2.500 m<sup>2</sup> de vente), réduite à 4%. Dans ce contexte, l'emprise des grandes surfaces généralistes reste proche de la moyenne.

Une emprise légèrement supérieure à la moyenne pour les boutiques spécialisées et les marchés.

Une forte emprise pour la vente à distance, qui capte en moyenne 7%, mais monte à plus de 10% voire 15% pour les dépenses non alimentaires hors besoins courants.

En moyenne, 70% des dépenses des habitants du SCOT restent sur le territoire. Les principales destinations externes de dépenses sont très dispersées avec 9% hors commerces physiques et 6% en dehors des sites environnants (Suisse, Annecy, Paris, etc.). Oyonnax capte en moyenne, avec Arbent, 8% des dépenses du territoire, Lons-le-Saunier 3% seulement. Mais ces taux d'évasion et de maintien sont variables en fonction des bassins et doivent être nuancés.

En matière de fréquentation des commerces extérieurs au territoire, le secteur Nord est clairement attiré sur le pôle de Pontarlier. L'Ouest est à la fois sous l'influence de Champagnole et de Lons-le-Saunier. Enfin, une large partie sud du territoire est, quant à elle, sous l'influence assez forte d'Oyonnax et dans une moindre mesure d'Arbent.

##### Un vieillissement de l'appareil commercial et une dispersion de l'armature commerciale

L'analyse menée sur site à partir d'une observation visuelle des locaux commerciaux montre un vieillissement un peu plus marqué que la moyenne nationale. En effet, 28% des locaux commerciaux sont à rénover contre 23% en moyenne et 44% manquent d'entretien contre 32% en moyenne

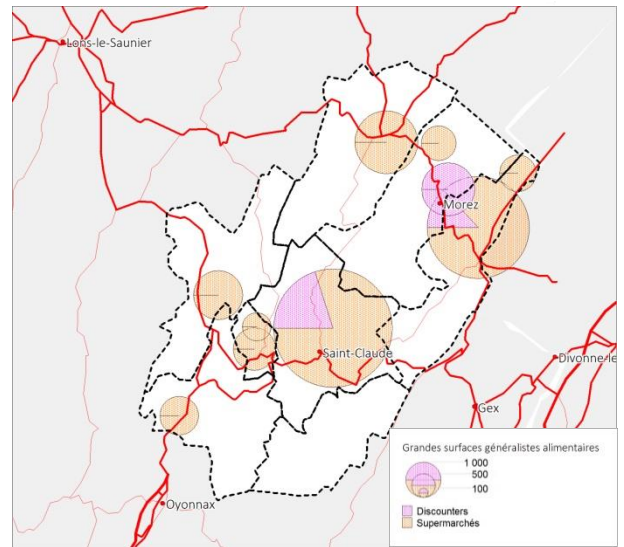
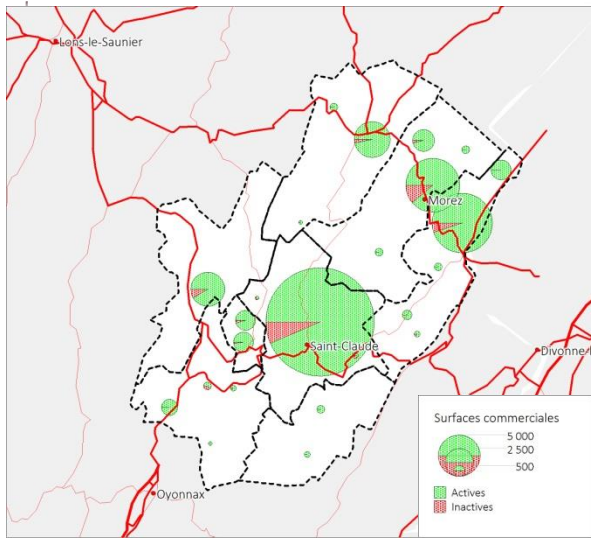


### Equilibre théorique de l'offre commerciale sur le territoire du SCOT

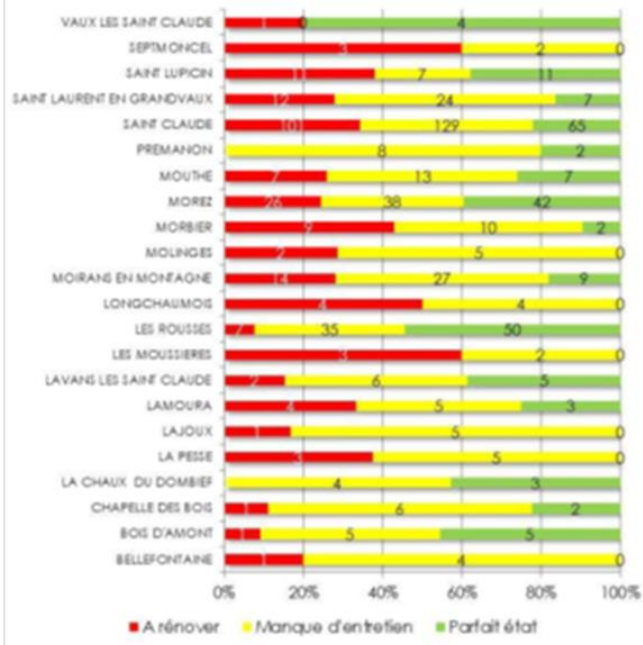
	SCOT HAUT JURA		Equilibre théorique large zone* hors effet touristique	Avec correctif touristique	
	Surfaces de vente	%			
Alimentaire spécialisé	3660	5%	5%	3231	3549
Généraliste	25167	37%	25%	15572	17104
Équipement de la personne	4644	7%	10%	6191	6805
Équipement de la maison	14038	21%	24%	15058	16193
Hygiène santé beauté	3690	5%	6%	3520	3845
Culture loisirs	6089	9%	13%	8450	9303
Cycles auto	380	1%	3%	2011	2254
Cafés Hôtels Restaurants	5940	9%	10%	6042	6770
Services en agence	4830	7%	5%	3424	3698
<b>Total</b>	<b>68438</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>63500</b>	<b>69520</b>

\* Comparatif base "large zone" sur 1.699 communes (8,6 M d'hab.)

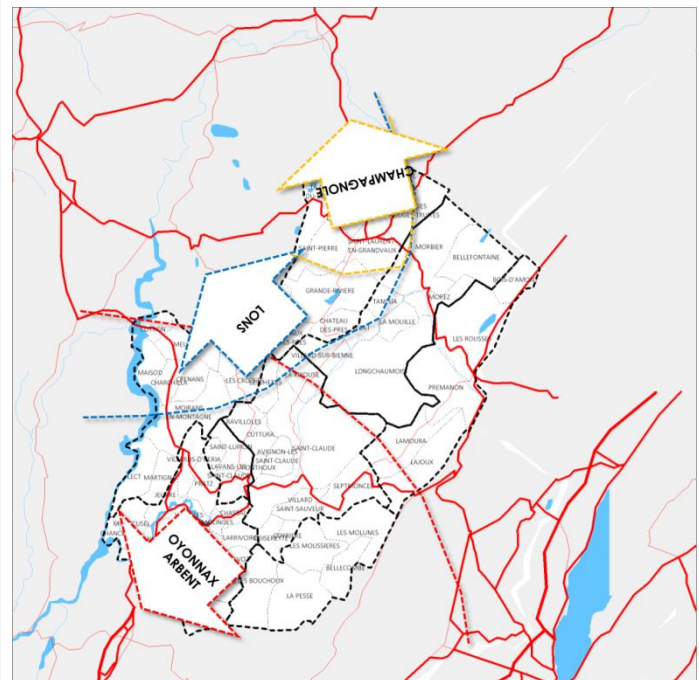
### Répartition des surfaces commerciales et des grandes surfaces généralistes



### Etat des locaux commerciaux



### Fréquentation des commerces extérieurs





L'armature commerciale est marquée par la dispersion de l'offre. Elle s'organise autour de 51 sites commerciaux dont 11 sites sur Saint-Claude, 5 sur Les Rousses, 3 sur Morez et 3 sur Moirans. A cause des contraintes physiques du territoire, l'offre commerciale s'organise le long des axes de circulation. On constate alors des «effets d'axes» plus que des «effets de pôles commerciaux». L'analyse pour les pôles principaux fait ressortir les enjeux suivants :

Un pôle de rayonnement : Saint-Claude. Son organisation multi-site limite un peu la lisibilité de l'offre commerciale et de services. Sa fonction commerciale reste néanmoins bien à l'échelle d'une ville. L'enjeu principal porte sur le devenir du centre-ville, avec un linéaire commercial resserré.

Trois pôles relais :

- Morez/Morbier : l'organisation très linéaire de l'armature commerciale, plus fortement contrainte par la topographie, avec une succession de sites commerciaux, limite sa fonction commerciale. Le centre ville de Morez est très fragilisé, avec un effet de centralité qui ne cesse de s'éteindre. Dans ce contexte, un choix fort est à opérer entre regroupement ou dispersion de l'offre commerciale.
- Les Rousses : l'apport de clientèles touristiques (et résidents secondaires ainsi que consommateurs suisses) impacte fortement la capacité commerciale. Sa fonction de pôle relais est bien ancrée et les dynamiques en cours devraient permettre de la conforter.
- Saint-Laurent-en-Grandvaux : la fonction commerciale est essentiellement liée à la présence d'un supermarché de taille importante, complété d'un magasin Weldom, en dehors de l'offre de centre-bourg. Ce dernier reste néanmoins bien structuré et potentiellement solide.

Quatre pôles de proximité :

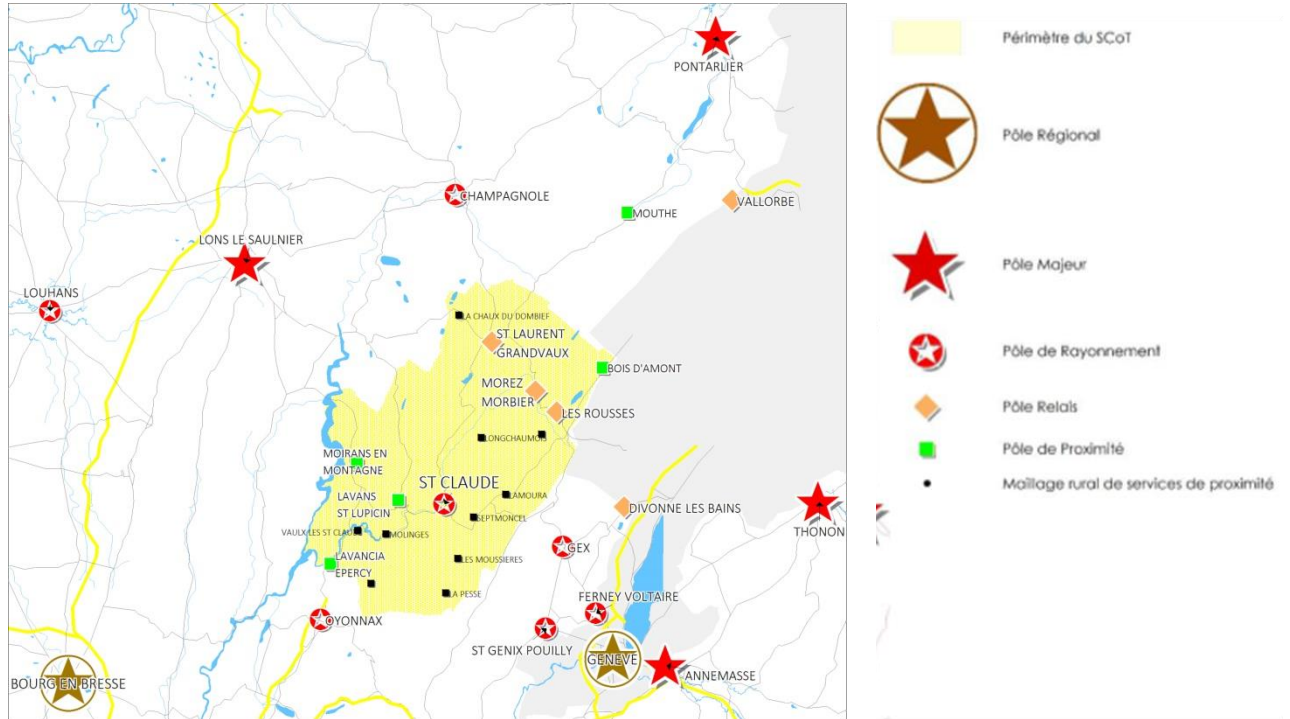
- Moirans-en-Montagne : malgré un centre-ville bien structuré et suffisamment significatif, la localisation des grandes surfaces alimentaires, leur dimensionnement et leur positionnement limitent l'attractivité de la commune.
- Lavans-St-Lupicin : l'effet centralité est plus sur St-Lupicin, avec un centre-bourg assez bien dimensionné alors que Lavans accueille l'offre grande et moyenne surface. L'ensemble reste néanmoins plus à l'échelle d'une fonction de proximité qu'à une fonction de pôle relais.
- Bois d'Amont : la présence d'un supermarché bénéficiant des flux passants, permet à la commune d'atteindre le niveau de pôle de proximité.
- Lavancia-Epercy : on retrouve le même phénomène avec la présence d'un supermarché.

Les perspectives d'évolution de l'offre commerciale sont ainsi liées à la fois :

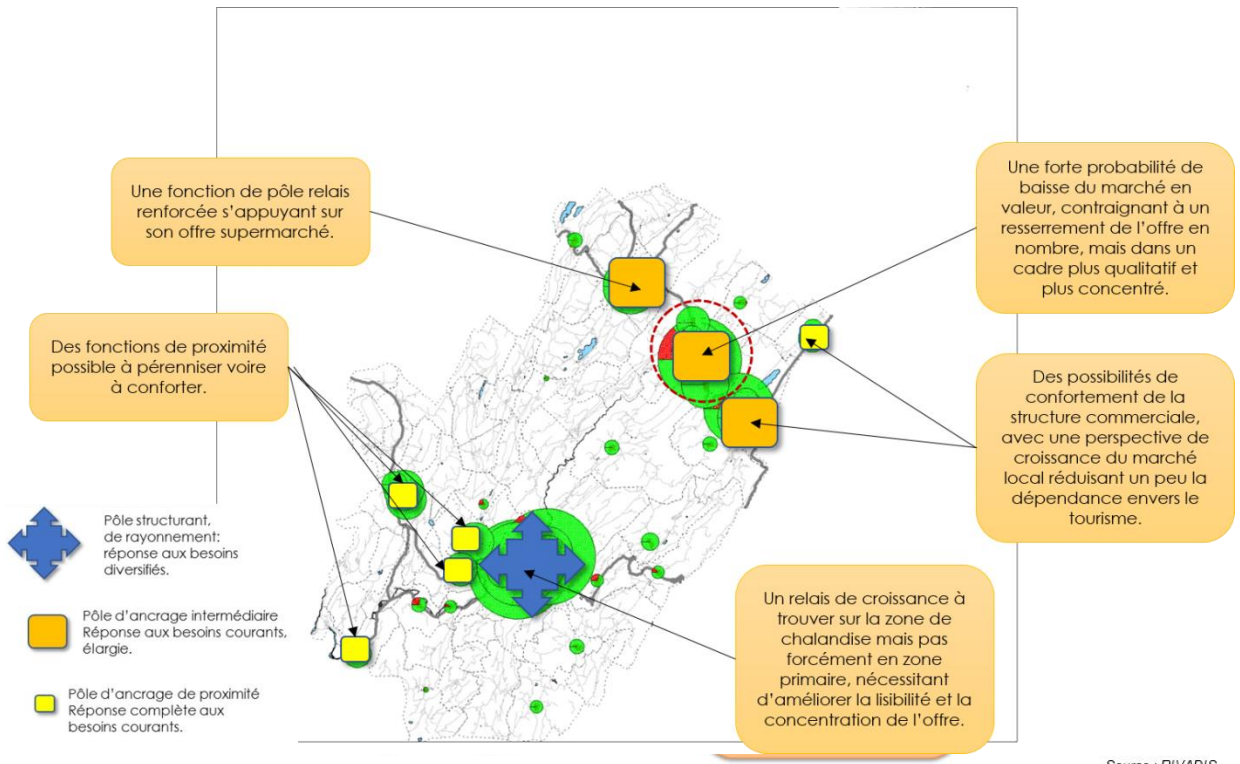
- Aux choix qui impactent les évolutions socio-démographiques du territoire : en fonction de l'évolution socio-démographique des ménages, de l'évolution des niveaux de consommation (arbitrages budgétaires des ménages) et de la répartition de la population sur le territoire, les bassins et les pôles commerciaux peuvent être renforcés ou fragilisés.
- En fonction de l'organisation spatiale de l'armature commerciale pour répondre aux besoins des habitants et de son rôle dans l'armature urbaine : organisation basée sur les flux ou sur les centralités ?



### Armature commerciale existante



### Enjeux de l'armature commerciale



Source : PIVADIS



### 1.2.2.2. Une fragilité des services de proximité dans les petites communes

L'analyse de la présence des services de proximité<sup>2</sup> à l'échelle communale permet de dresser un aperçu du niveau de services apportés à la population du territoire. Au total 10 communes présentent un service complet<sup>3</sup> : Saint-Claude, Morez, Morbier, Moirans, Saint-Lupicin, Lavans, Saint-Laurent, Les Rousses, Longchaumois et Bois d'Amont.

En dehors des pôles structurants, le tissu rural est touché par une fragilisation des services de proximité. Une étude sur la transmission d'entreprises artisanales de services sur la partie jurassienne du SCOT a été réalisée en 2013 par le Pays du Haut-Jura. L'analyse de l'offre (niveau par rapport à la moyenne, nombre d'entreprises concernées à court terme par des enjeux de reprise-transmission, accessibilité actuelle et à venir) fait difficilement ressortir des enjeux géographiques nets, ceux-ci variant en fonction des services et commerces ciblés (boulangerie, boucherie, taxis, bâtiment, etc.). Il est possible néanmoins d'identifier les éléments suivants :

- Toutes les communes sont concernées par des enjeux de transmission-reprise liés à l'âge du chef d'entreprise. Cette phase de la vie d'une entreprise recouvre néanmoins un sens différent, en fonction de la taille de la commune :
  - Pour les petites communes dont les commerces ou services concernés sont les derniers présents, la cessation potentielle d'activités à cette occasion est un enjeu fort pour l'attractivité du village, le maintien de sa population (notamment âgée) et dans une moindre mesure pour l'emploi local et l'attractivité touristique; de nombreuses petites communes sont concernées par des transmission-reprises, notamment dans les Hautes-Combes, dans le nord du Grandvaux et dans une moindre mesure au nord de Moirans ;
  - Pour les communes de moyenne importance, la fragilisation de ces commerces et services de proximité coïncide avec les enjeux de maintien d'activités en centre-bourg face à certains phénomènes de périphérisation de l'offre ;
  - Dans les villes, ce dernier enjeu se retrouve dans une moindre mesure et rejoint ceux, prépondérants, de la vacance commerciale et de l'attractivité commerciale évoqué précédemment.

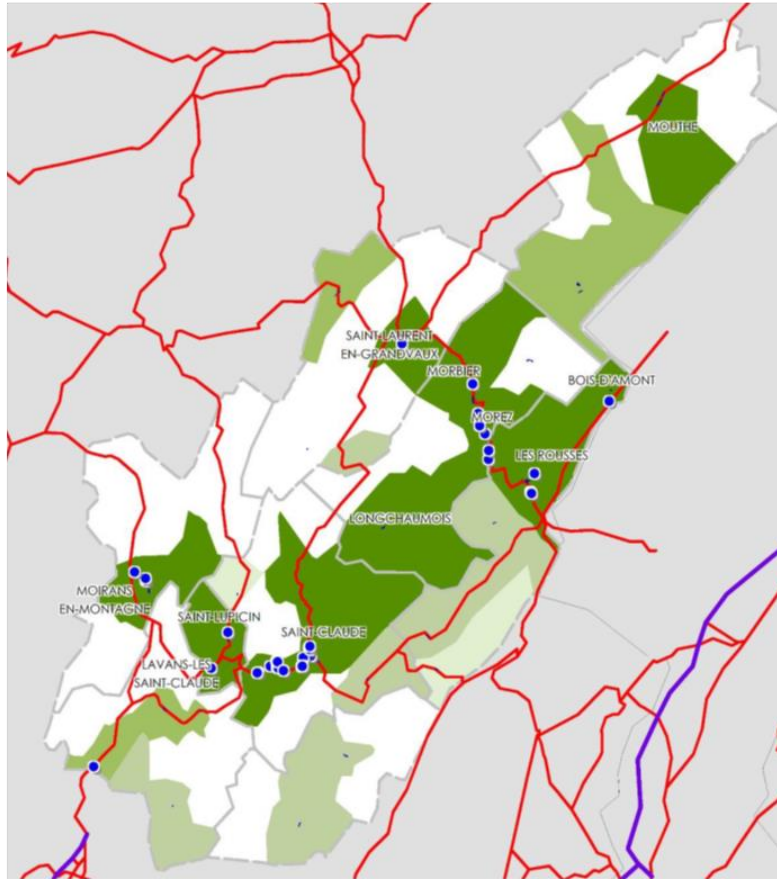
---

<sup>2</sup> 10 fonctions de base: boulangerie, boucherie, alimentation générale ou supérieur, pharmacie, coiffure, tabac, presse, garage / essence, agence bancaire, poste.

<sup>3</sup> Les 10 fonctions listées ci-dessus sont représentées (sous une forme spécialisée ou non).



### Niveau de maillage en services de proximité

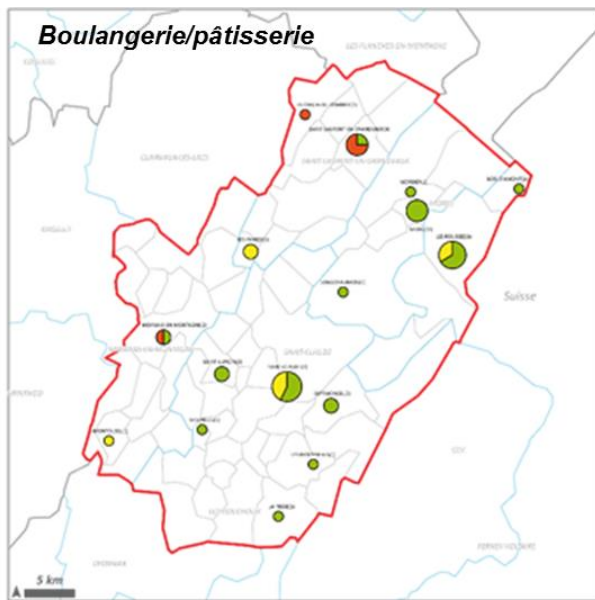


Services de proximité (commerces et services)

Complets (>=10/14)	(11)
Moyens (6 à 7)	(6)
Faibles (4 à 6)	(7)
Dépannage (moins de 4)	(2)
Inexistants	(54)

● Localisation des ets de plus de 300 m<sup>2</sup> (vente)

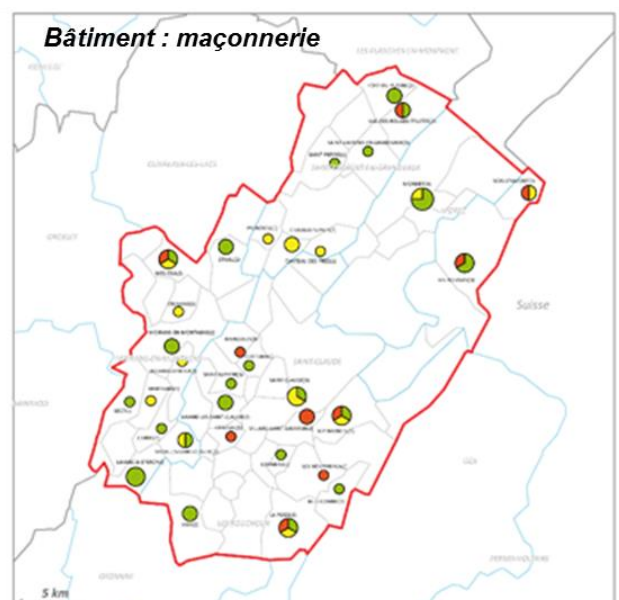
Exemple de commerces et services de proximité concernés par la reprise transmission à court et moyen termes en 2013 – partie jurassienne du SCOT



Sources : CMA du Jura, CCI du Jura 2013

Nombre d'établissements :  
 6  
 1

Age du chef d'entreprise :  
 non concerné par la RTE  
 moins de 52 ans  
 de 52 à 57 ans  
 58 ans et plus



Sources : CMA du Jura, CCI du Jura 2013

Nombre d'établissements :  
 6  
 1

Age du chef d'entreprise :  
 non concerné par la RTE  
 moins de 52 ans  
 de 52 à 57 ans  
 58 ans et plus



### 1.2.3. Les équipements culturels et sportifs

#### 1.2.3.1. Les équipements culturels

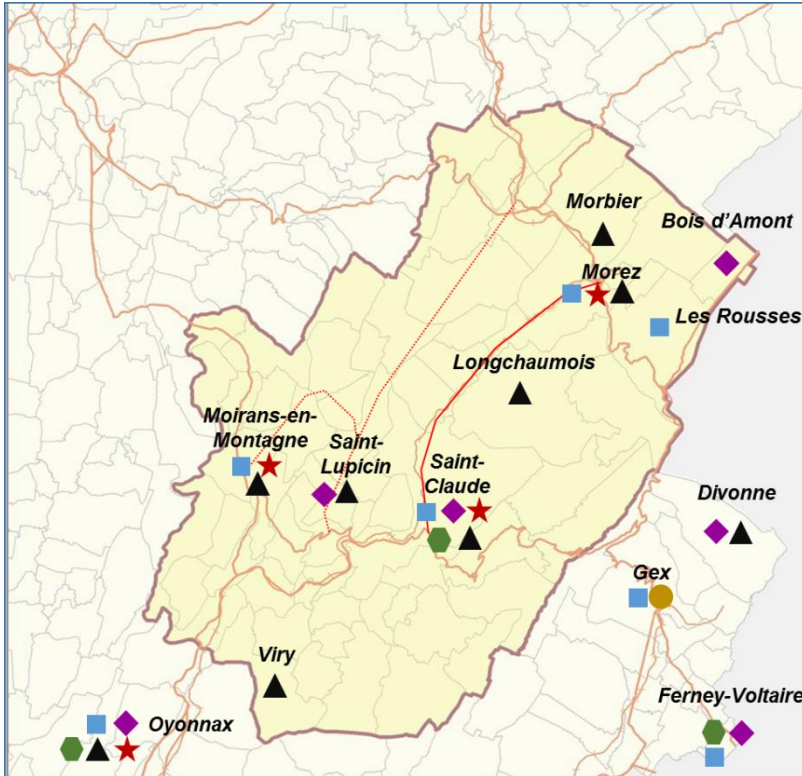
L'offre culturelle, appréhendée au travers des équipements structurants (c'est-à-dire destinés à une utilisation supra-communale) se répartit de manière schématique autour de quelques pôles qui maillent le territoire : Saint-Claude qui propose la gamme la plus importante, Moirans ensuite, puis Morez, Saint-Lupicin, Les Rousses et Morbier. Toute la partie nord et nord-ouest du territoire (notamment les Hauts-du-Doubs et la Grandvallière) apparaît comme éloignée de ces équipements structurants.

Les équipements, proposant une offre culturelle reposant sur une programmation annuelle, sont globalement concentrés dans les villes-portes du territoire. Cependant, cette offre, périphérique au territoire du Parc, reste accessible (en termes de temps de transport) et attractive pour les publics provenant des communautés de communes moins bien dotées. Les centres culturels d'Oyonnax et de Bellegarde-sur-Valserine qui combinent offres culturelles et ateliers de pratiques artistiques, rayonnent en outre au-delà de leur commune d'implantation, drainant un public du bassin de Saint-Claude, de la vallée de la Bienne et de la vallée de la Valserine. De la même manière, Champagnole et Pontarlier, au nord du Parc, dessinent une aire d'influence culturelle pour les Hauts-du-Doubs et la Grandvallière.

En cœur de Parc, Saint-Claude reste le pôle culturel structurant du territoire notamment avec l'association la Fraternelle joue un rôle fondamental dans cette structuration. Le travail en réseau des cinémas de Saint-Claude et de Moirans-en-Montagne assure une programmation de qualité, répartie sur deux communautés de communes ; les cinémas constituent, pour l'association qui en a la charge, une activité lucrative qu'il convient de soutenir et de préserver.

Les écoles de musique maillent une grande partie du territoire jurassien du Parc. Le travail collectif de six écoles de musique, impulsé par le Pays du Haut-Jura, a engendré des volontés d'harmonisation des tarifs et des conditions d'accès à la pratique musicale. Le conservatoire intercommunal de Saint-Claude, d'Oyonnax, les écoles de musique de Saint-Laurent-en-Grandvaux, de Moirans-en-Montagne s'associent régulièrement pour élaborer des projets communs. Une même volonté de maillage peut être observée pour les bibliothèques et les médiathèques. Le tissu associatif, avec un bénévolat actif, joue encore un rôle important pour assurer des services ponctuels dans des communes considérées comme éloignées des équipements structurants.

Les musées sont présents en nombre sur le territoire. A l'instar de ce que l'on observe à l'échelle nationale, la volonté de sauvegarde du patrimoine, matériel ou immatériel (comme les savoir-faire) fut impulsée par de nombreuses associations locales à une époque de grandes mutations économiques et sociales de l'industrie et de l'artisanat traditionnels. Il en résulte la présence de nombreux musées tournés vers la valorisation des techniques et cultures locales. Deux musées techniques (musée de la Lunette à Morez et musée du jouet à Moirans) et un musée d'art (Musée de l'Abbaye à Saint-Claude) ont le label Musée de France et sont à ce titre dotés d'un conservateur. Plutôt bien répartis sur le territoire, ces musées, ou maisons thématiques, souffrent pour certains d'une baisse significative de fréquentation, due en partie à un manque de qualité et de renouvellement dans les propos muséographiques. Cependant, le Musée de la Lunette, du Jouet, le Musée de l'Abbaye, et le futur musée Paul Emile Victor à Prémanon jouent un rôle de pôle culturel à rayonnement régional.



### Equipements culturels structurants :

- Cinéma
- ◆ Salle de spectacle / théâtre / concert
- ★ Musées de France
- MJC
- ⬢ Conservatoire de musique
- ▲ Médiathèque

### Exemples de lieux culturels structurants

*La Maison du Peuple / La Fraternelle et le musée de l'Abbaye à Saint-Claude*



*Les musées de la Lunette à Morez et du Jouet à Moirans-en-Montagne*





D'une manière générale, les équipements culturels, hormis les équipements muséographiques, ont peu fait l'objet d'investissement de la part des collectivités. L'offre culturelle et les équipements à grande capacité d'accueil sont concentrés dans les villes périphériques au territoire, laissant aux communes et communautés de commune moins densément peuplées la charge de construction ou rénovation de salles polyvalentes, parfois peu propices à la diffusion culturelle. Le manque de structures de qualité est toutefois contrebalancé par les propositions annuelles des festivals locaux, sous structures mobiles ou en plein air (festival Azimut, festival de musique du Haut-Jura, Pérégrinations littéraires, Idéklic...), mais restant des activités saisonnières estivales.

### 1.2.3.2. Les équipements sportifs

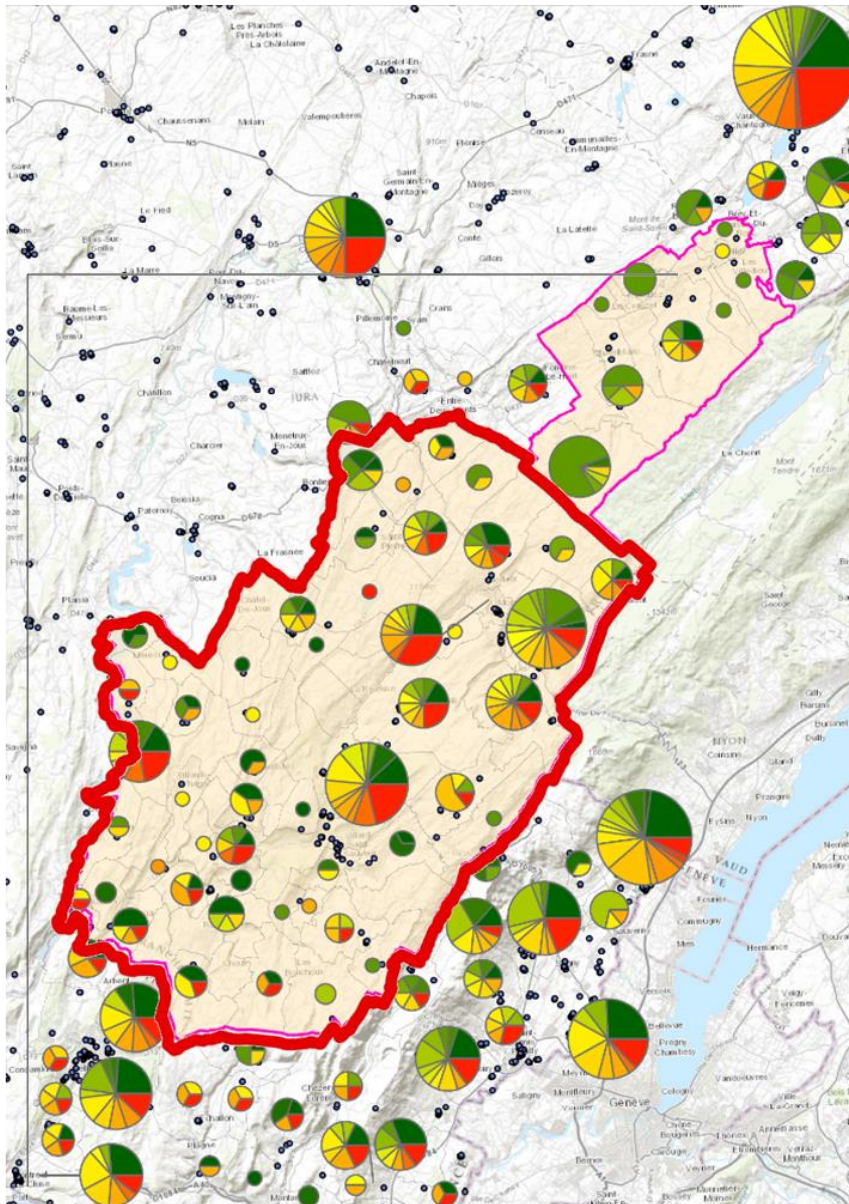
L'analyse des équipements sportifs montre un bon niveau d'équipements avec une complémentarité assez forte entre l'offre couverte (salles, courts, plateaux, etc.) qui est plutôt située dans les pôles urbains (cf. carte ci-contre : Saint-Claude, Morez, Moirans, Lavans, etc.) et l'offre de plein air qui est majoritaire dans les espaces touristiques et de montagne (Les Rousses, Saint-Laurent, etc.).

Sont à noter sur le territoire, la présence d'équipements ou centres sportifs à rayonnement national ou régional :

- Le Centre National de Ski Nordique et de Moyenne Montagne de Prémanon, établissement public national du Ministère des Sports, qui assure des missions de formation aux métiers du sport et de l'animation ainsi que l'accueil de stages des équipes de France de différentes disciplines. Le centre dispose de nombreux équipements intégrés (restauration, hébergement, salles de cours, salles de musculation, gymnase, espace de récupération, salle d'escalade, stade de saut à ski et biathlon, terrains extérieurs multisports, piste de ski à roulettes, stand de tir, etc.) ainsi que des équipements scientifiques pour la recherche et le suivi des sportifs de haut niveau : plateau médical, chambres hypoxiques, lignes de tir thermostatées, structureuse de semelles de ski, etc.
- La base de Bellecin jouxtant le périmètre du SCOT sur le Lac de Vouglans : centre d'hébergement et infrastructures sportives, base nautique, centre de vacances avec projet sportifs, centre d'entraînement de sportifs de haut niveau, etc.



### Equipements sportifs



Equipements sportifs :

- Couvert/intérieur
- Intérieur ou extérieur
- Extérieur

- 30 équipements
- 6 équipements
- 1 équipement

Source : data.gouv.fr



La base de Bellecin sur le Lac de Vouglans



Le Centre National de Ski Nordique et de Moyenne Montagne à Prémanon



A partir du panorama de l'offre en équipements, commerces et services se dessine la structure du territoire et une armature urbaine qui correspondent à une photographie de l'offre en 2013. Cette armature s'articule autour de quatre niveaux :

- Les **villes** qui offrent plus de 200 équipements et services (BPE INSEE) : elles sont au nombre de deux : Saint-Claude d'un côté et Morez-Morbier de l'autre (en tant qu'ensemble urbain continu, ce sont ici les unités urbaines qui sont retenues plutôt que les communes),
- Les **bourgs-centres** qui offrent entre 50 et 200 équipements et services : ils sont au nombre de quatre : Saint-Laurent-en-Grandvaux, Les Rousses, Moirans-en-Montagne, Lavans-lès-Saint-Claude-Saint-Lupicin (unité urbaine).

→ **ces deux premiers niveaux concentrent un grande majorité de l'offre en équipements et services et constituent les éléments forts de l'armature urbaine**

- Les **communes rurales supérieures** qui offrent entre 15 et 50 équipements et services et représentent des pôles de proximité maillant le territoire : elles sont au nombre de 11 : Chapelle-des-Bois, Bois-d'Amont, Prémanon, Longchaumois, Lamoura, Septmoncel, La Pesse, Viry, Lavancia-Epercy, Vaux-lès-Saint-Claude, Molinges.
- Les **communes rurales** qui offrent moins de 15 équipements et services : elles sont au nombre de 59 et regroupent toutes les communes restantes.

Pour maintenir au mieux dans le temps le niveau d'équipements, de commerces et de services dont ont besoin les habitants du territoire, il conviendra d'articuler cette armature à une vision plus large intégrant également les orientations en matière d'habitat, d'économie et de tourisme. Cette vision croisée dessinera, dans le PADD, l'armature urbaine du territoire pour les années à venir et servira de pivot pour décliner les objectifs et orientations du SCOT (DOO).



→ Situation de départ :  
Grille de lecture par le nombre de services et équipements recensés en 2010

**2 villes** : communes des unités urbaines regroupant plus de 200 équipements/services

**5 Bourgs-centres** : communes des unités urbaines ou communes regroupant entre 50 et 200 équipements/services

**11 communes rurales supérieures** : communes regroupant entre 15 et 50 équipements/services

**+ 59 communes rurales** : moins de 15 équipements/services en 2010

**Transports : axes de mobilité**

— Axes routiers structurants

..... Axes routiers secondaires

----- Axes ferroviaires

Communes disposant d'une gare SNCF en fonction



### → Services et équipements : constats et enjeux

#### Constats

- Enseignement :
  - un enseignement supérieur adapté aux besoins des entreprises locales à la fois grâce à sa spécialisation (lunetterie, bois, etc.) et son caractère professionnalisant,
  - Des plates-formes technologiques qui créent des liens entre l'enseignement et l'entreprise,
  - Des évolutions (notamment à Saint-Claude) qui interpellent sur la pertinence de l'offre d'enseignement et les conditions d'attractivité auprès des étudiants.
- Santé :
  - Une offre de soins ambulatoires dont les évolutions recourent celles des dynamiques démographiques du territoire,
  - Des accès aux urgences parfois difficiles et une fragilisation potentielle des hôpitaux qui interpellent sur l'avenir de cette offre de santé.
- Commerce : une densité de commerce moyenne (1 350 m<sup>2</sup> pour 1 000 habitants, 1 250 m<sup>2</sup> au niveau national) et un faible taux d'évasion (70% des dépenses restent sur le territoire) qui masquent néanmoins :
  - Un vieillissement de l'appareil commercial (28% des locaux à rénover contre 23% en moyenne),
  - Une dispersion de l'appareil commercial (51 sites commerciaux identifiés) qui s'appuie sur des logiques d'axes (liées notamment aux contraintes topographiques) au détriment des centres (vacance des rez-de-chaussée commerciaux).
  - Des pôles commerciaux avec des dynamiques très contrastées et une fragilité constatée des services de proximité.
  - Des équipements culturels qui reflètent des initiatives diversifiées (nombreux musées, écoles de musiques, etc.) et s'appuient sur des dynamiques pérennes, nombreuses et bien structurées (notamment à travers le tissu associatif). Mais une évolution de l'offre (faibles investissements, coûts de fonctionnement, etc.) qui interpelle sur sa pérennité dans sa forme actuelle.
  - Des équipements sportifs structurants qui font le lien avec le tourisme et offrent une certaine notoriété au territoire.



### Enjeux

- Globalement une offre satisfaisante avec des atouts pour un territoire rural et de montagne mais qui souffre à la fois :
  - d'une forme de dispersion qui fragilise les équipements démultipliés,
  - d'une fragilisation liée à la remise en question de l'armature urbaine, notamment pour les équipements les plus structurants qui se maintiennent en lien avec des bassins de population d'une certaine taille (lycées, services des hôpitaux, etc.).
- Cette fragilité potentielle sur l'offre en équipements, commerces et services interpelle au regard des autres enjeux mis en lumière dans le diagnostic :
  - Les évolutions démographiques (notamment les pertes migratoires de la plupart des pôles) remettent en question l'organisation du territoire et son armature urbaine en créant une dispersion qui n'est pas favorable à l'évolution des équipements et services.

→ cf. partie démographie et logement : page 23

- Le décalage entre les dynamiques démographiques et l'armature urbaine est en partie compensé par la mobilité qui est néanmoins contrainte sur le territoire et, du fait de la prédominance de l'automobile, n'a pas de caractère universel.

→ cf. partie mobilité : page 77

- L'économie du territoire repose de plus en plus sur les activités présentes générées par les habitants et les touristes. Cette économie est fortement dépendante de l'attractivité du territoire qui s'appuie, notamment, sur les équipements, commerces et services. Cette fragilité potentielle concerne donc un pan majeur de l'économie locale.

→ cf. partie économie : page 93



### 1.3. Une mobilité interne contrainte et dépendante principalement de l'automobile

Les données et analyses de cette partie sont issues du Schéma Stratégique des Déplacements et des Transports sur le Territoire du Parc du Haut-Jura de 2011-2012.

#### 1.3.1. Une mobilité polarisée et individuelle

##### 1.3.1.1. Une mobilité contrainte par les reliefs et les réseaux

###### Un réseau viaire reflet des contraintes

En préalable à l'analyse des pratiques de mobilité, il convient de rappeler que celle-ci est fortement contrainte sur le territoire par le relief qui impose des axes de circulation de vallée relativement aisés et des axes transversaux plus difficiles permettant de passer d'une vallée à une autre. Le réseau viaire traduit ces contraintes de relief avec :

- Des axes principaux constitués par la RN5 et des liaisons structurantes est-ouest (RD470, RD436) et nord-sud (RD437, RD436),
- Un réseau de départementales organisé entre les villes, les bourgs et les pôles économiques,
- Des accès autoroutiers extérieurs au territoire mais présents à proximité dans la partie sud (Yonnax principalement).

Malgré ces contraintes, le réseau routier est considéré comme satisfaisant en dehors de certains points précis du réseau qui posent problème en termes d'entretien et surtout de sécurité routière.

###### Des flux internes polarisés sur les villes du territoire

En s'appuyant sur les données disponibles au niveau national (source CGDD 2010), il peut être considéré que la moitié des besoins en mobilité sont consacrés à des tâches quotidiennes avec dans l'ordre : travail, achat, accompagnement, visites, études, etc. Dans ce cadre, les déplacements domicile-travail sont prépondérants et servent d'indicateur structurant sur la façon de se déplacer dans un territoire.

En termes de déplacements domicile-travail, le territoire est structuré autour de trois aires urbaines dont la principale est celle de Saint-Claude (cf. carte ci-contre). Les villes de Morez et Saint-Claude concentrent un tiers des flux des habitants qui travaillent sur le territoire. Le reste des principaux flux se répartit entre les bourgs-centres (Moirans-en-Montagne, St-Laurent-en-Grandvaux, etc.)

A l'échelle du Parc (hors villes portes), les relations domicile-travail se répartissent de la manière suivante :

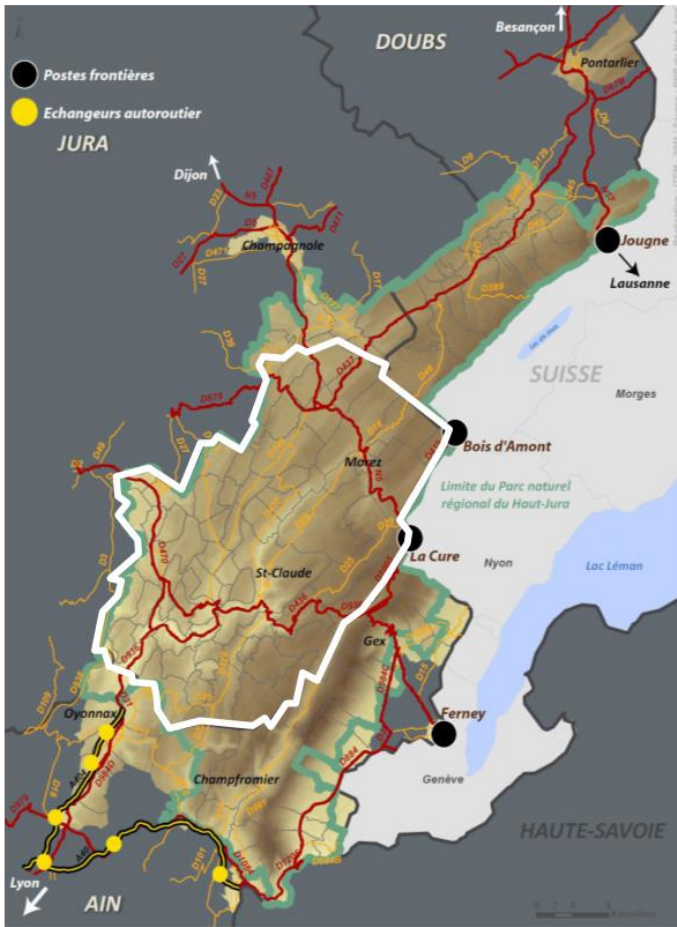
- 57% des habitants travaillent dans leurs communes de résidence ou dans une commune du territoire (38% dans la même commune, essentiellement à St-Claude et Morez-Morbier) ; 80% des déplacements internes le sont dans la partie jurassienne du Parc,
- 18 % travaillent ailleurs en France (Jura, Doubs, Ain),
- 24% des actifs occupés travaillent en Suisse.

Sur les 8 villes du SCOT ayant le plus d'emplois (totalisant 15 000 emplois sur les 20 000 du territoire) :

- 46 % des actifs résident dans la commune,
- 42 % résident dans une autre commune du Parc,
- 12 % proviennent d'une commune hors Parc.

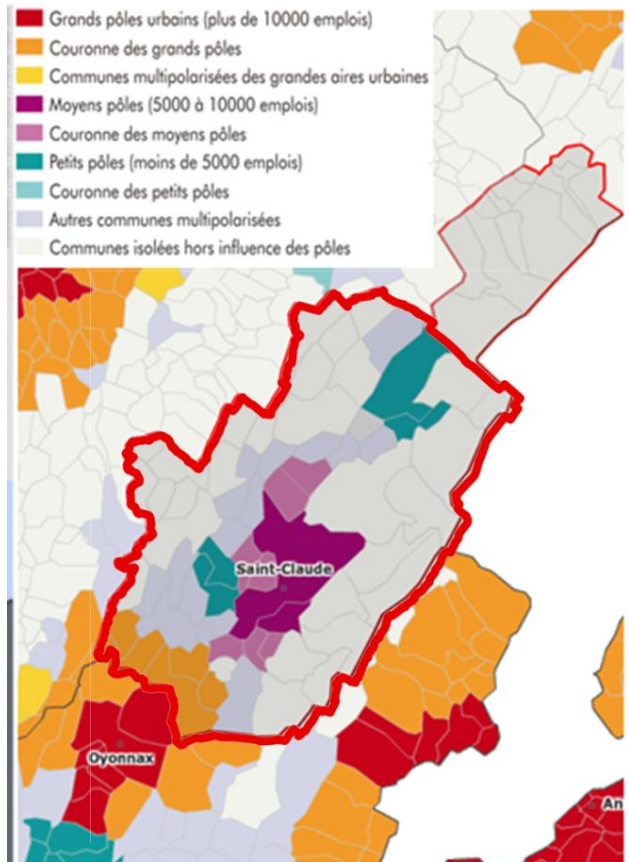


### Réseau viare principal



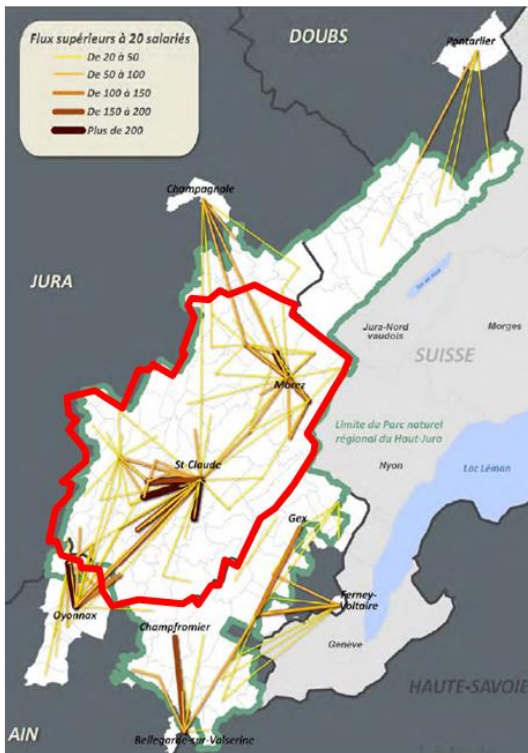
Source : PNR HJ / Item

### Aires urbaines du territoire

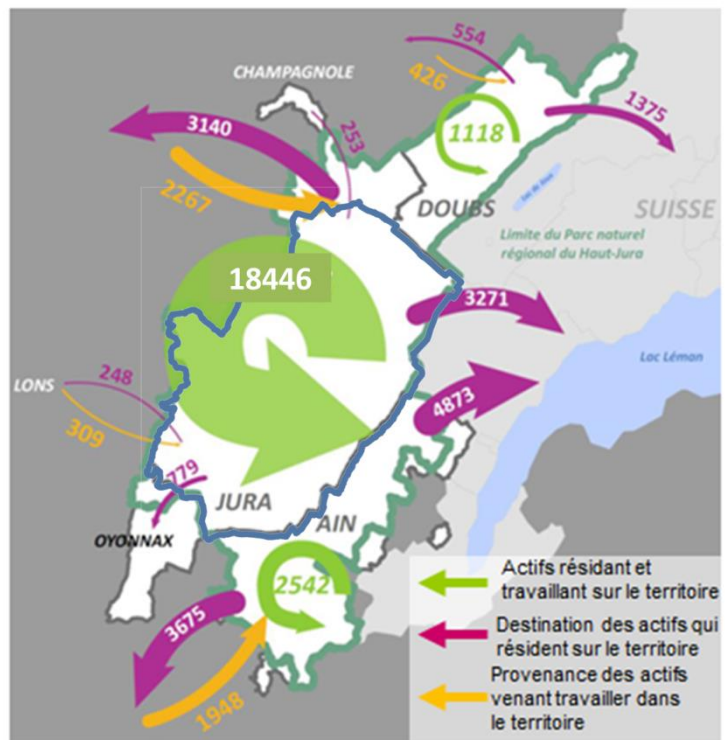


### Flux des actifs restant, entrant, sortant

### Flux d'actifs au sein du territoire



Source : PNR HJ / Item



Source : PNR HJ / Item

- Actifs résidant et travaillant sur le territoire
- Destination des actifs qui résident sur le territoire
- Provenance des actifs venant travailler dans le territoire



### 1.3.1.2. Une mobilité dominée par l'automobile

Les déplacements pendulaires sont dominés par la voiture (81% en moyenne) et le taux de motorisation des ménages est élevé (87% des ménages ont au moins 1 véhicule). Ce taux est beaucoup plus faible sur les villes de Saint-Claude et Morez, ce qui induit un nombre conséquent de captifs des transports en commun. Ces captifs se retrouvent néanmoins également sur le reste du territoire pour les jeunes et les personnes âgées qui ne sont pas motorisés et constituent des ménages d'une seule personne (les moins de vingt ans et les plus de 75 ans représentent plus de 1 500 ménages d'une personne sur le territoire). Ainsi 11% des ménages sont non motorisés contre 7% en France dans les espaces à dominante rurale.

Comparé à la moyenne nationale, les parts modales dans les déplacements pendulaires laissent apparaître :

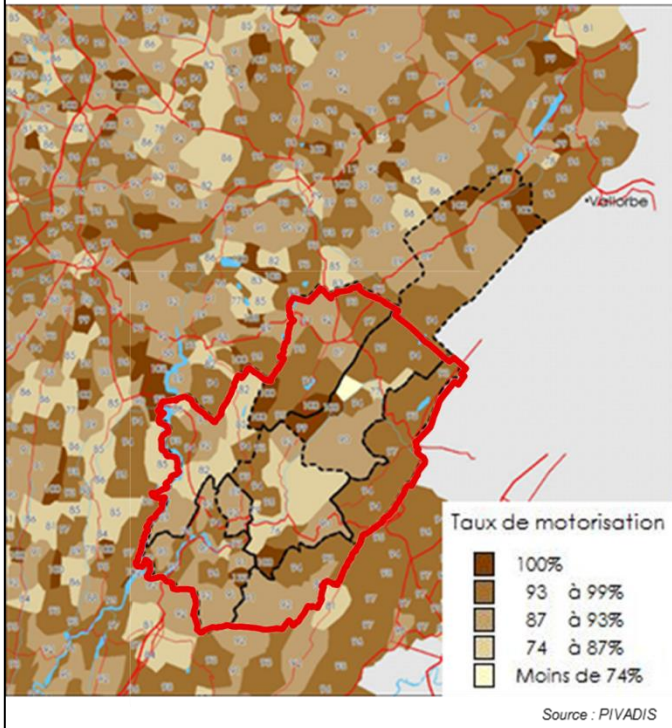
- Une utilisation des deux roues très faible explicable par le contexte (relief/climat),
- Une utilisation des transports en commun et de la marche à pied relativement importante mais concentrée dans les communes les plus urbaines, ne reflétant pas les pratiques sur le reste du territoire où l'automobile est dominante.

Malgré la prépondérance de la voiture, les charges de trafic sont faibles pour les déplacements au sein du territoire.

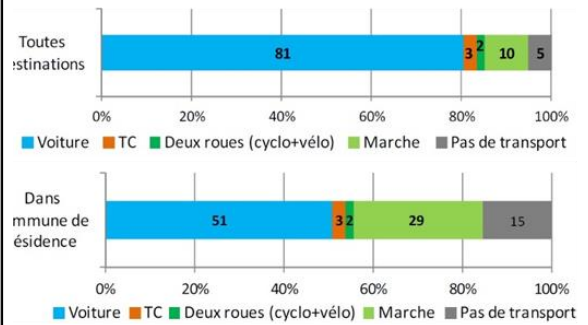
Pour les déplacements internes aux communes, donc les plus courts, la part de la marche monte à 29% tandis que la voiture tombe à 51%. Ces données varient en fonction des communes, ainsi la marche atteint 43% de ces déplacements à Morez et les transports en commun 10% à Saint-Claude, ce qui est très supérieur aux autres communes les plus importantes du territoire (cf. tableau ci-contre).



### Taux de motorisation des ménages



### Parts modales dans les déplacements pendulaires



### Parts modales dans les déplacements pendulaires au sein des communes

Communes principales	Voiture (%)	Marche (%)	Deux roues (%) (cyclo+vélo)	TC (%)	Pas de transport (%)
Saint-Claude	58,4 %	26,8 %	0,9 %	9,8 %	4 %
Morez	48,6 %	43,1 %	0 %	0 %	8,3 %
Les Rousses	47,1 %	30,5 %	0 %	0,7 %	21,7 %
Moirans-en-Montagne	69,5 %	22 %	1,5 %	0,8 %	6,2 %
Morbier	59,7 %	23,4 %	2,6 %	0 %	14,3 %
Saint-Lupicin	51 %	39,8 %	2,8 %	0,9 %	5,5 %

Source : PNR HJ / Item



### 1.3.2. Des alternatives à l'automobile limitées

#### 1.3.2.1. Une offre de transport en commun (TC) existante mais peu attractive

Le territoire bénéficie d'une offre complexe avec de nombreuses Autorités Organisatrices des Transports (AOT) : 2 régions (Rhône-Alpes et Franche-Comté), 2 départements (Jura et Doubs), deux AOT locales (Saint-Claude pour les transports urbains et à la demande, et Arcade pour le transport à la demande). Cette situation rend complexe l'organisation globale de l'offre et la mise en place de services satisfaisants tant du point de vue du cadencement que des connexions inter-réseaux. Ce facteur est encore plus prégnant pour les déplacements vers l'extérieur du territoire (cf. infra partie 2.1.). Or le besoin est important : la part des captifs potentiels des transports en commun est de 22 400 personnes, soit un peu plus de 40% des habitants (en considérant que les moins de 18 ans et les plus de 65 ans sont des captifs potentiels).

#### *Transport en commun routier (cars)*

Au regard des lignes existantes, il peut être considéré que la couverture spatiale du territoire en cars est bonne : sur le Jura, la moitié des communes (80% de la population) est desservie par une ligne et sur le Doubs, si l'offre est retreinte, elle est en cours de déploiement. L'accès et la pratique réelle de cette offre amènent néanmoins à minorer fortement ce constat :

- Si les lignes de transport scolaire ouvertes au public sont exclues de l'analyse (en raison notamment des horaires qui sont peu compatibles avec ceux des actifs), il apparaît que de larges parties du territoire ne bénéficient d'aucune offre de transport en commun (cf. carte ci-contre),
- Même en dehors de l'offre scolaire, ces transports sont organisés autour d'une logique de ligne (logique d'exploitation) qui ne répond pas nécessairement aux logiques des flux existants sur le territoire (besoins effectifs des habitants de relier leur domicile et leur lieu de travail),

Ces éléments conduisent à constater qu'environ un tiers de la population ne peut pas faire d'aller-retour dans la journée vers son pôle de services de proximité.

#### *Transport ferré*

Deux lignes ferroviaires desservent le cœur du territoire à travers 6 gares :

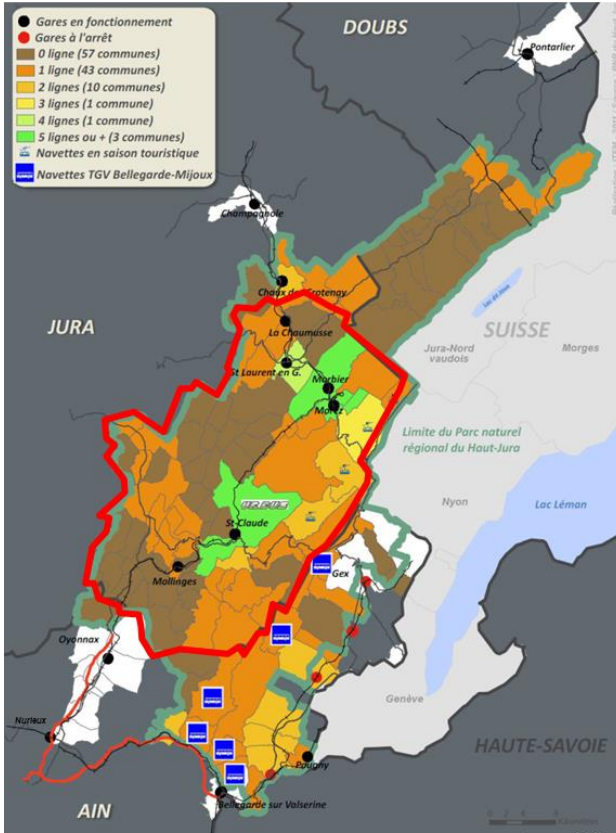
- La ligne Lyon-Morez,
- La ligne Saint-Claude-Dole.

Les gares de Morez puis de Saint-Claude sont les principales du territoire.

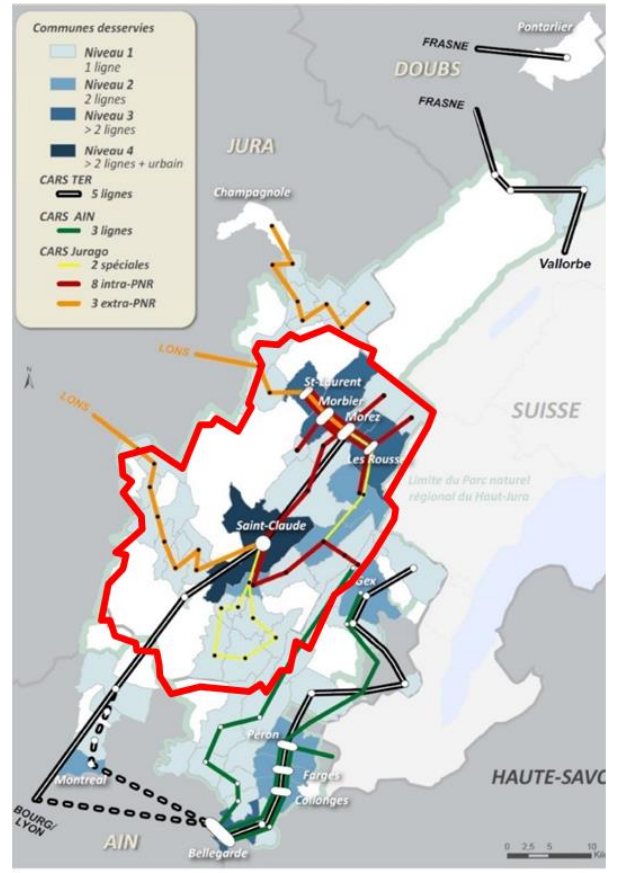
Ces lignes ne sont pas utilisées pour des déplacements au sein du territoire et mais permettent principalement les relations avec l'extérieur, notamment pour les étudiants (cf. partie 2.1.).



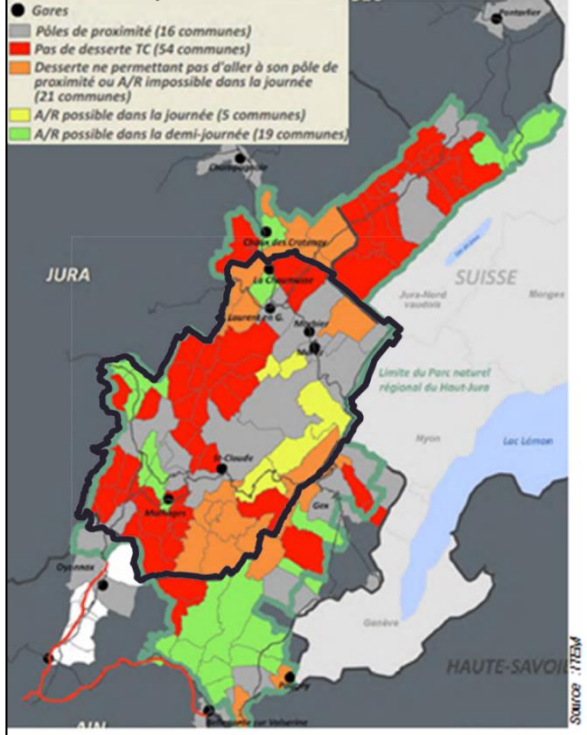
### Nombre de lignes par commune (hors lignes scolaires ouvertes au public)



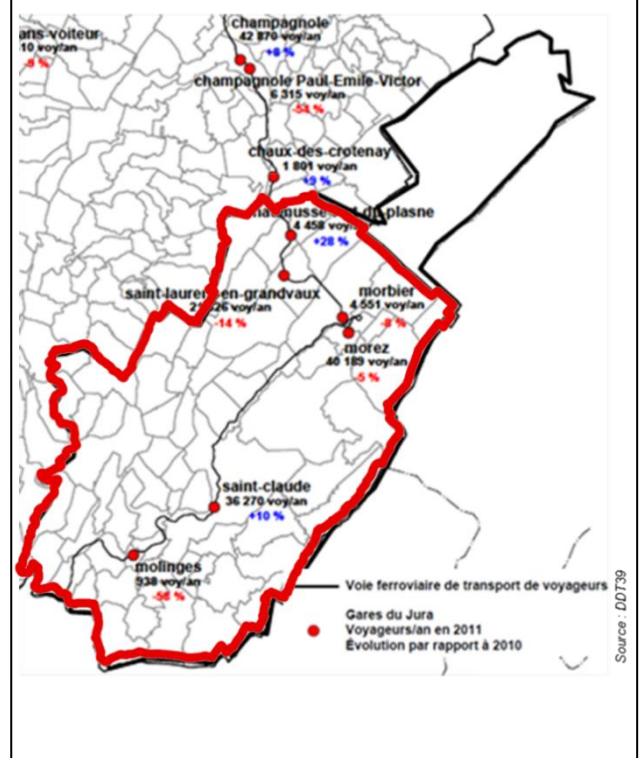
### Offre de transport en cars sur le territoire



### Desserte des pôles de proximité depuis les communes



### Fréquentation des gares en 2011





### 1.3.2.2. Déplacements doux et offres partagées

Au regard des types de déplacements doux pratiqués en France, il apparaît que le territoire présente un certain nombre de contraintes qui limitent en partie le recours ou le développement de cette offre :

- Sur des trajets utilitaires, les distances parcourues sont de 5 km maximum ; les distances au sein du territoire et des bassins de vie, ainsi que les contraintes du relief et du climat, ne permettent d'envisager le recours à cette offre qu'au sein des pôles d'emplois et d'habitat, notamment dans les villes et les bourgs-centres.
- La pratique de loisirs ou touristique bénéficie en revanche d'un potentiel réel qui est traité dans la partie 2.3.3.3.

Malgré ces contraintes, le potentiel est présent dans les pôles et l'ensemble des communautés de communes jurassiennes, sous l'impulsion du Conseil Général du Jura, travaillent actuellement à l'élaboration de schémas des circulations douces sur leur territoire.

En dehors des déplacements doux, un certain nombre d'opportunités ont été identifiées dans le cadre du schéma de transports du Parc du Haut-Jura pour minimiser les distances parcourues en voiture à travers :

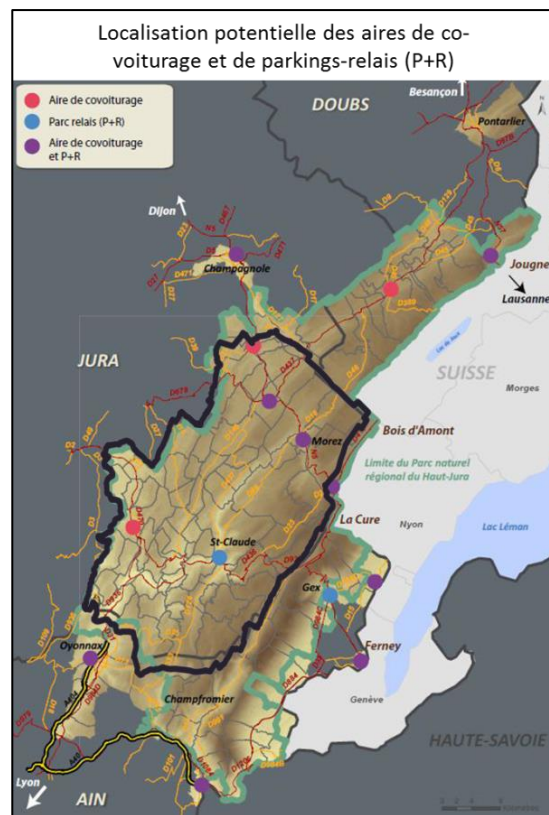
- la mise en place de parkings-relais qui visent à rabattre les voitures vers les offres de transports en commun structurantes (condition de réussite : l'offre TC soit être concurrentielle face à la voiture),
- La poursuite de l'émergence d'aires de co-voiturage,
- Le développement des bus d'entreprises,
- La création d'un système d'autostop participatif.



### Types de déplacements doux

	Nb. de pratiquants en France	Type de pratiquants	Type de pratique	Illustrations
<b>Pratique utilitaire</b>	8 millions	En majorité des hommes Entre 15 - 25 ans Habitant en milieu urbain	Parcours courts mais réguliers Moins de 5 Km	
<b>Pratique loisir</b>	24 millions	Publics variés	Fréquence faible, distance variable entre 10 et 30 Km	
<b>Pratique sportive (VTT inclus)</b>	2 millions	En majorité des hommes Individuels ou groupes	Parcours de 40 kms minimum Participation à des compétitions	
<b>Pratique touristique</b>	900 000	Familles essentiellement	Parcours de 50 à 60 Km	

Pratiques abordées dans la partie tourisme : 2.3.3.3.





### → Mobilité interne : constats et enjeux

#### Constats

- Un territoire de montagne dont le réseau en infrastructures de transport est contraint par le relief et s'articule autour d'axes majeurs (RN5, RD470, RD436/vallée de la Biemme). Un réseau routier jugé globalement satisfaisant hormis quelques points liés à la maintenance et à la sécurité des usagers.
- Une mobilité quotidienne caractérisée par :
  - Une part importante d'habitants qui travaillent sur leur commune (38%) ou une commune limitrophe (19%) mais essentiellement à Saint-Claude et Morez,
  - Sur les 8 villes les plus peuplées, 46% des habitants travaillent dans leur commune de résidence,
  - La majorité des flux domicile-travail se concentrent sur les pôles urbains du territoire,
  - 81% des déplacements sont réalisés en automobile et le taux de motorisation des ménages est élevé (87% sont équipés),
  - Des déplacements en deux roues faibles, du fait des contraintes de relief.
- De nombreux captifs potentiels des transports en commun (les plus jeunes et les plus anciens, soit potentiellement 1 500 ménages) mais une offre peu compétitive à cause :
  - De la complexité de l'organisation de l'offre entre de multiples autorités organisatrices des transports (effet de frontière administrative),
  - D'une offre essentiellement par cars (pas d'utilisation du fer sur les liaisons internes) qui ne répond pas aux besoins des actifs (horaires, cadencement, espaces desservis, etc.)
  - Ainsi de nombreuses communes ne sont pas desservies par des transports en commun pertinents pour d'autres habitants que les scolaires et il est estimé qu'un tiers de la population du territoire ne peut pas faire d'aller-retour dans son pôle de services le plus proche dans la journée.



### Enjeux

- L'enjeu de la mobilité interne est majeur au regard des effets concomitants de :
- La hausse potentielle des besoins en déplacements vers les centres urbains qui sont les plus pourvoyeurs en emplois : alors qu'une part importante des emplois restent dans ces pôles, le nombre de leurs habitants diminue, entraînant mécaniquement un besoin de mobilité accru,
- La déconnexion assez forte de l'offre de transports en commun entre ces pôles d'emploi et de services, et leur bassin de vie ; la réponse actuelle étant principalement orientée vers l'automobile avec des impacts sur les espaces urbains (potentiels engorgements ponctuels, place importante des espaces publics concédée à la voiture, etc.),
- La tendance à la dispersion de l'habitat qui croît plus vite dans les petites communes et qui rend plus difficile la mise en place de systèmes de transports alternatifs à l'automobile pouvant s'appuyer sur des flux bien identifiés.

→ cf. partie démographie-logement page 23



### 1.4. Planification urbaine sur le territoire

#### 1.4.1. Planification intercommunale

Le seul document de planification intercommunale présent sur le territoire est le Schéma Directeur d'Urbanisme de Saint-Claude (SD) de 2001. Il s'agit d'un document issu de la révision du SDAU (Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme) de Saint-Claude approuvé en juin 1979. Le schéma, réalisé à horizon 2015, porte sur 14 communes présentées ci-contre.

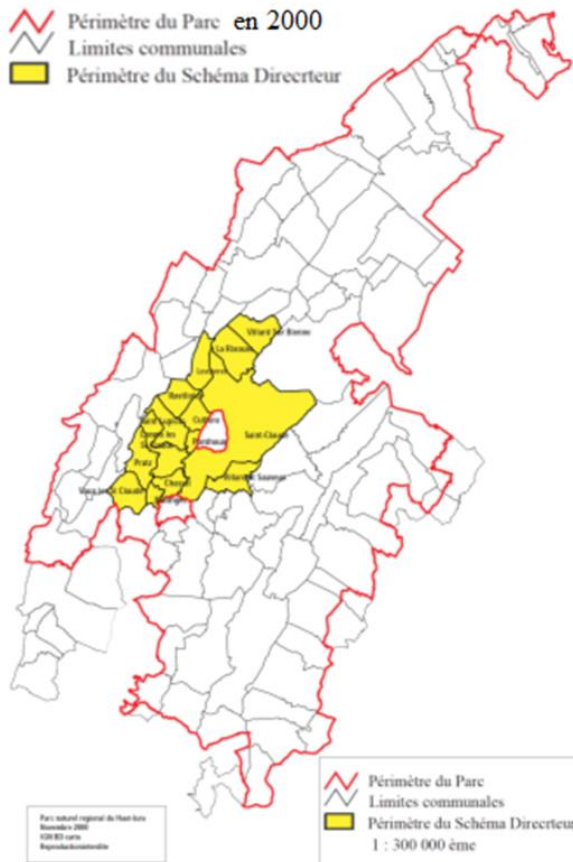
Le schéma est structuré autour des objectifs suivants :

- Favoriser l'accès au logement :
  - Besoins d'urbanisation :
    - ✓ Construction de 984 à 1 564 nouveaux logements en 15 ans dont 35 à 40% sur Saint-Claude (cf. tableau ci-contre),
    - ✓ Entre 84 et 114 ha de terrain consommé (sur la base de 1 500 m<sup>2</sup>/logement individuel et 500 m<sup>2</sup>/logement collectif)
    - Mixité sociale : entre 10 et 20% de logements sociaux par commune,
    - Urbanisation en continuité et limitation de la consommation foncière,
    - Préservation de la qualité de vie et l'environnement de l'habitat,
    - Respect des secteurs à hautes qualités environnementales et agricoles,
    - Réhabilitation du patrimoine existant : OPAH Val de Bienne et Plateau du Lizon pour réduire les 484 logements vacants.
  - Renforcer les conditions de développement :
    - Besoin estimé à 64 ha de ZAE sur 15 ans, principalement localisés dans la vallée de la Bienne (50% des surfaces) et le plateau du Lizon,
    - Ne pas multiplier les pôles d'activités, éviter les micro-zones, créer les zones à proximité des axes routiers pour mieux gérer les flux,
    - Organiser les nouveaux secteurs d'activité économique en dehors du cœur des villages
    - Prévoir des coupures vertes et des zones d'activités paysagères,
    - Encourager la performance environnementale dans la gestion des entreprises et des zones d'activités,
    - Friches industrielles, ferroutage, gérer les ZAE dans un cadre intercommunal.
  - Protéger et valoriser l'environnement.
  - Faciliter les déplacements.
  - Maintenir et améliorer les équipements et services à la population.

Depuis la Loi Grenelle 2 (Loi ENL de 2011), le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) est la règle en matière d'urbanisme et le PLU communal constitue l'exception. La loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové du 24 mars 2014 (loi ALUR) a renforcé ces dispositions en imposant le transfert obligatoire de la compétence planification urbaine aux intercommunalités dans un délai de 3 ans après publication de la loi (mars 2017) sauf opposition d'au moins un quart des communes membres représentant au moins 20% de la population. Dans tous les cas, la planification intercommunale est appelée à se substituer à la planification communale.



### Périmètre du Schéma Directeur de Saint-Claude



### Objectifs en matière d'espace économiques sur 15 ans

Communes	Surfaces vouées à l'industries
Saint-Claude	1 ha
Pratz	7 ha
Saint-Lupicin	11 ha
Lavans	14 ha
Chassal	19 ha
Vaux	6 ha
Molinges	6 ha
<b>TOTAL</b>	<b>64 ha</b>

### Objectifs en matière de logement sur 15 ans

COMMUNE	ESTIMATION DU NOMBRE DE LOGEMENTS NOUVEAUX A L'ECHEANCE 2015	REHABILITATION		LOGEMENT INTERMEDIAIRE (PETIT COLLECTIF R+2 OU INDIVIDUEL GROUPE)		SURFACE DE TERRAIN BRUTE CONSOMMEE en ha (500m <sup>2</sup> /logement)		SURFACE DE TERRAIN BRUTE CONSOMMEE en ha (1500m <sup>2</sup> /logement)		SURFACE DE TERRAIN BRUTE CONSOMMEE SUR LA COMMUNE	
		BASSEHAUTE	BASSEHAUTE	BASSEHAUTE	BASSEHAUTE	B/H	BASSEHAUTE	B/H	BASSEHAUTE	B/H	
SAINTE CLAUDE	360-560	70 - 90	200 - 350	10 - 17,5	120 - 120	18 - 18	28 - 35,5				
VILLARD ST S.	55 - 105	5 - 15	10 - 15	0,5 - 0,75	50 - 75	7,5 - 11,25	8 - 12				
CHASSAL	55 - 105	5 - 15	10 - 20	0,5 - 1	40 - 70	6 - 10,5	6,5 - 11,5				
MOLINGES	65 - 105	5 - 15	10 - 20	0,5 - 1	50 - 70	7,5 - 10,5	8 - 11,5				
VAUX LES ST CL.	45 - 95	5 - 15	5 - 20	0,25 - 1	35 - 60	5,25 - 9	5,5 - 10				
LAVANS	125 - 180	5 - 15	30 - 60	1,5 - 3	90 - 105	13,5 - 15,75	15 - 18,75				
ST LUPICIN	100 - 145	5 - 15	25 - 60	1,25 - 3	70 - 70	10,5 - 10,5	11,75 - 13,5				
PRATZ	57 - 105	5 - 15	20 - 20	1 - 1	32 - 70	4,8 - 10,5	5,8 - 11,5				
PONTHOUX	9 - 15	1 - 5	0 - 0	0 - 0	8 - 10	1,2 - 1,5	1,2 - 1,5				
CUTTURA	27 - 48	2 - 8	5 - 5	0,25 - 0,25	20 - 35	3 - 5,25	3,25 - 5,5				
RAVILLOLES	27 - 48	2 - 8	5 - 5	0,25 - 0,25	20 - 35	3 - 5,25	3,25 - 5,5				
LESCHERES	13 - 22	1 - 5	0 - 0	0 - 0	12 - 17	1,8 - 2,55	1,8 - 2,55				
LA RIXOUSE	10 - 18	1 - 5	0 - 0	0 - 0	9 - 13	1,35 - 1,95	1,35 - 1,95				
VILLARD S BIENNE	6 - 13	1 - 5	0 - 0	0 - 0	5 - 8	0,75 - 1,2	0,75 - 1,2				
<b>TOTAL</b>	<b>984 - 1564</b>	<b>113 - 231</b>	<b>320 - 575</b>	<b>16 - 28,75</b>	<b>561 - 758</b>	<b>84,15 - 113,7</b>	<b>100,15 - 142,45</b>				

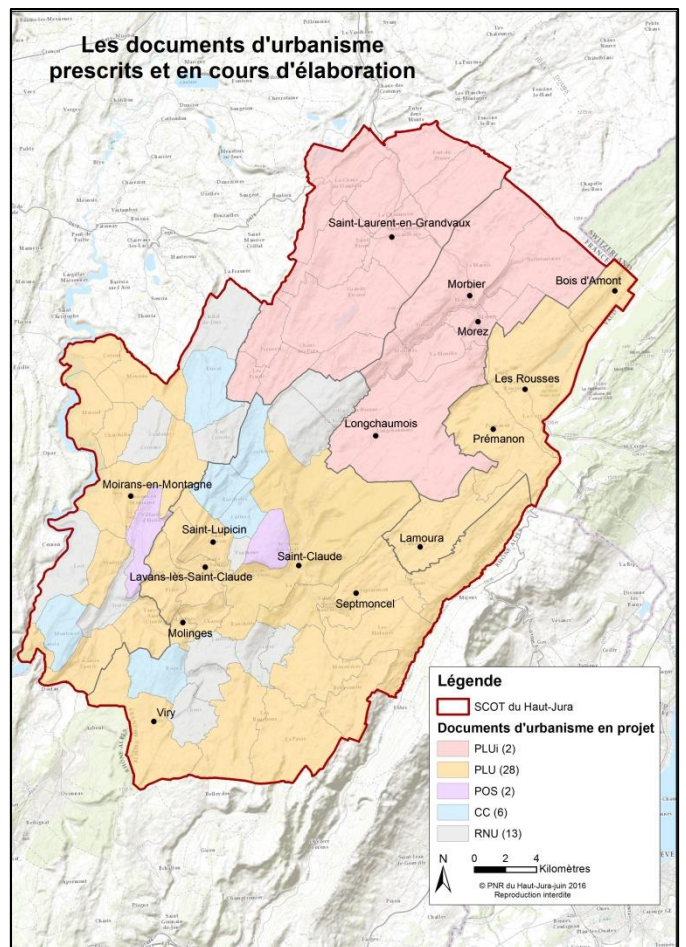
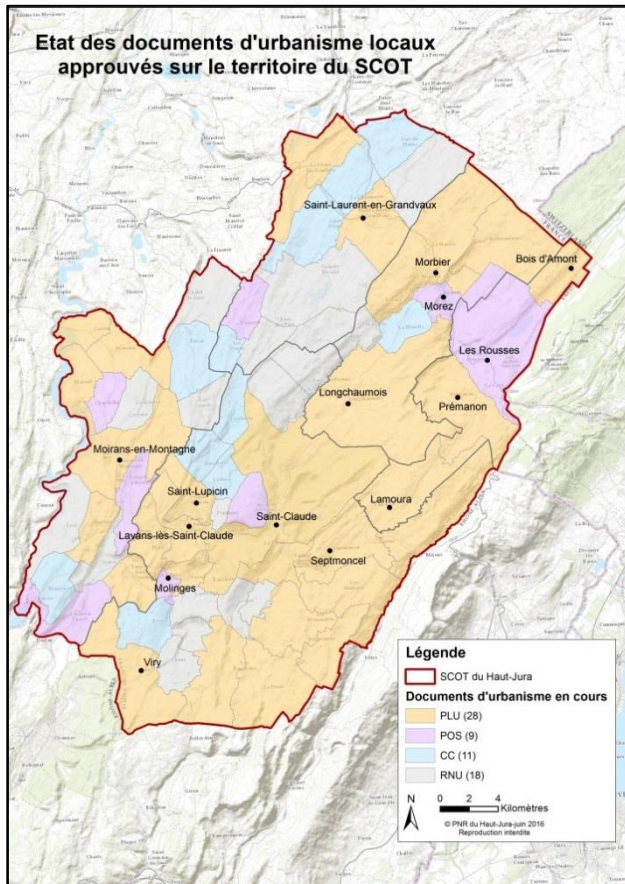


Par ailleurs, même s'il ne s'agit pas de planification urbaine, deux communautés de communes (Haut-Jura Saint-Claude adopté et Arcade en cours d'élaboration) se sont dotées d'un projet de territoire qui fait la part belle aux enjeux de l'habitat et de l'urbanisme en général.

### 1.4.2. Planification communale

Parmi les 66 communes du périmètre du SCOT, la réglementation en vigueur en matière d'urbanisme en juin 2017 se résume en quatre situations distinctes :

- 18 communes n'ont pas de document local d'urbanisme et sont donc soumises au Règlement National d'Urbanisme (RNU) ainsi qu'au principe de constructibilité limitée. Bien qu'elles représentent près du tiers des communes du SCOT, leur population en représente moins de 15% (7 900 habitants). Il s'agit en très grande majorité de communes peu peuplées mais surtout peu soumises aux dynamiques de construction et qui n'ont donc pas ressenti le besoin de se doter d'un document local d'urbanisme. Les enjeux en matière d'aménagement de l'espace n'en sont pas moins réels, notamment sur les plus petits des bourgs où quelques constructions non maîtrisées peuvent changer la physionomie et le fonctionnement des espaces urbains (ex. communes de Combes Derniers).
- 11 communes sont dotées de cartes communales (CC) qui définissent le périmètre d'application du RNU en délimitant les secteurs constructibles. Il s'agit de communes assez proches des communes RNU (faible population) mais connaissant pour la plupart des dynamiques de constructions supérieures. La plupart de ces cartes communales sont récentes (post 2005). A noter que le document ne contient aucun projet et apporte un niveau de réponse très basique aux enjeux d'urbanisme (définition des espaces constructibles).
- 9 communes sont dotées d'un Plan d'Occupation des Sols (POS). Il s'agit de communes qui connaissent des dynamiques d'évolution faibles car elles n'ont pas engagées depuis 2000 de révision de leur document qui les aurait amenées à basculer en régime de PLU. A noter que la deuxième ville du territoire (Morez) est en POS (élaboration du PLU en cours), ce qui traduit, dans une certaine mesure, les difficultés de la ville en termes économiques et démographiques. Ces communes en POS représentent 14% (7 700 habitants) de la population du territoire. La principale faiblesse des POS est liée à la fois à leur contenu et à leur date d'élaboration : ils répondent plus à une logique de zonage qu'à celle d'un projet urbain et prévoient des zones constructibles surdimensionnées. Suite à la Loi ALUR, ces POS seront caducs au 31 décembre 2015 et les communes concernées soumises au RNU sauf si elles ont lancé une procédure d'élaboration de PLU (art. L. 123-19 2°).
- 2 PLU intercommunaux sont prescrits et un devrait l'être avant la fin de l'année 2017.

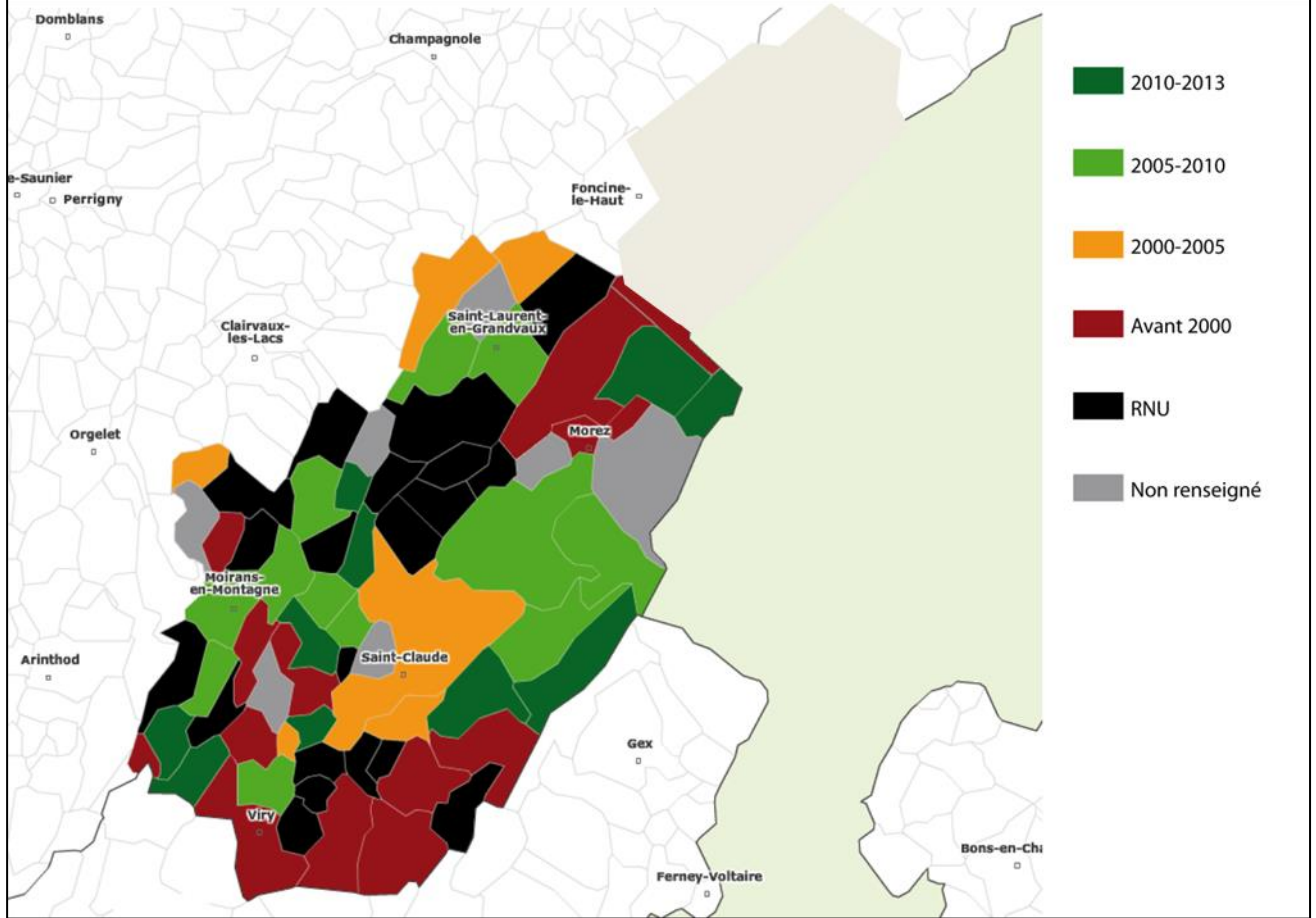




- 28 communes ont un PLU en cours, ou en phase de finalisation, et représentent près de 80% de la population du SCOT. Il s'agit du seul document qui intègre un Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) et s'attache donc à formaliser et traduire un projet urbain sur la commune. Il convient néanmoins de distinguer :
  - Les PLU établis immédiatement après la loi SRU et qui, de fait, ont été élaborés comme des POS. L'Etat, conscient de la difficulté pour les communes à remobiliser politiquement et financièrement à l'issue d'une procédure d'élaboration de POS, a introduit une certaine souplesse les premières années après la loi SRU. Il importe de relever la présence de l'autre grande ville du territoire dans cette catégorie : Saint-Claude qui représente à elle seule 70,2 km<sup>2</sup> (6%) et 11 026 habitants (20%). Ces PLU devront être « grenellisés » avant le 1<sup>er</sup> janvier 2017.
  - Les PLU SRU élaborés avant la loi Grenelle de 2010. Ceux-ci bien que plus riches que les autres documents évoqués jusqu'ici peuvent être de qualité variable selon l'attention des communes portée au processus d'élaboration, leurs moyens et le bureau d'étude choisi. Ces PLU devront être « grenellisés » avant le 1<sup>er</sup> janvier 2017.
  - Les PLU Grenelle qui sont les plus récents et répondent aux exigences des lois Grenelle 1 et 2. Ces PLU se retrouvent principalement sur les secteurs qui connaissent les plus fortes dynamiques démographiques sur le territoire, donc plutôt dans l'espace frontalier, le sud et le Plateau du Lizon.



## Date d'approbation des documents en vigueur (2014)







## 2. UNE COHESION TERRITORIALE MISE A L'EPREUVE PAR LES DYNAMIQUES EXTERIEURES



## **2. Une cohésion territoriale mise à l'épreuve par les dynamiques extérieures**

### **2.1. Un besoin de mobilité vers l'extérieur grandissant**

#### 2.1.1. L'emploi comme moteur principal de déplacements extérieurs

Le principal générateur de déplacements entre le territoire et l'extérieur est lié à la localisation de l'emploi des habitants. Le rôle toujours plus important des pôles économiques limitrophes entraîne (cf. partie 2.3.2.) un besoin accru en déplacements quotidiens vers l'extérieur qui se traduit à travers les éléments suivants :

- 3 950 (17% des actifs occupés du territoire) travaillent en Suisse,
- Env. 2 000 travaillent en Rhône-Alpes (principalement à Oyonnax).

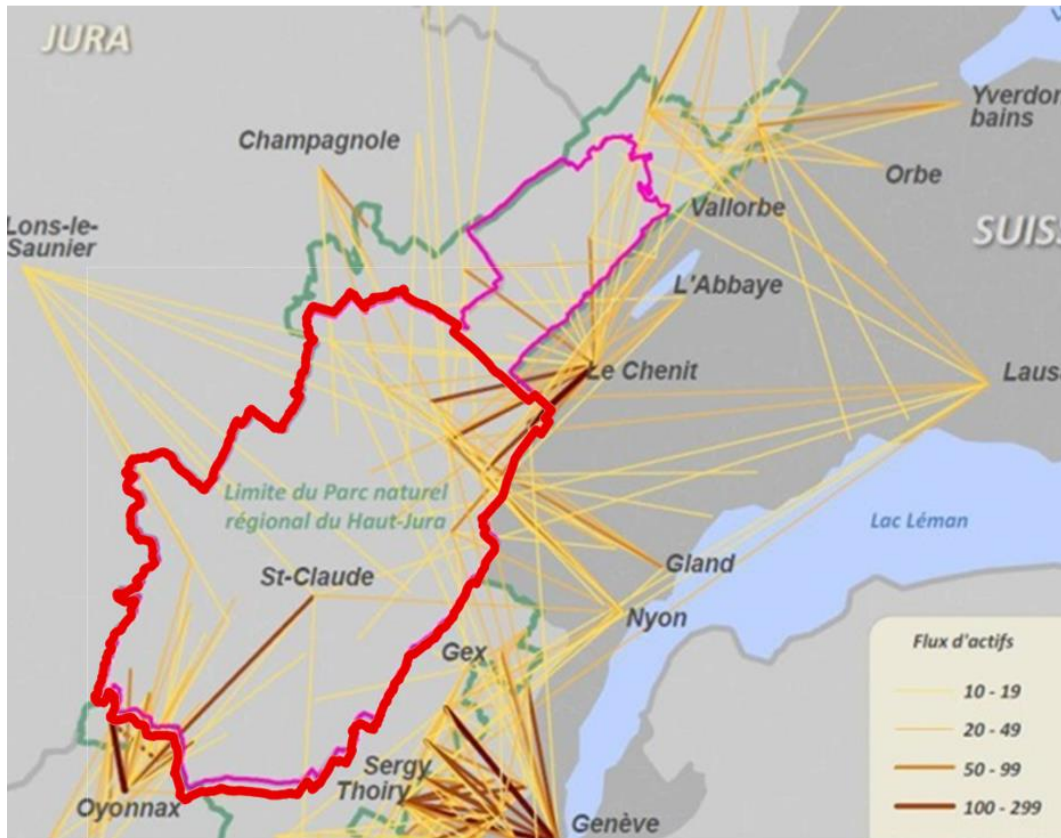
La majorité de ces déplacements est réalisée en voiture et malgré des temps d'accès relativement longs, les bassins d'emplois périphériques génèrent toujours plus de trafic avec des charges qui peuvent être relativement lourdes sur certains points du réseau :

- Env. 4 500 véhicules/jours sont comptés à La Cure et Bois d'Amont,
- Env. 8 500 à 9 000 véhicules/jour sur la RN5 aux Rousses (tendance à la hausse depuis 2003),
- Env. 6 000 véhicules/jour sur la RD470 à Moirans-en-Montagne,
- Entre 7 000 véhicules/jour (à Lavancia) et 11 000 véhicules/jour (Pont de Lizon) pour la RD436.

Concernant les actifs entrant sur le territoire pour leur emploi, cinq communes en concentrent la part essentielle, soit 1 415 actifs (pour un total d'environ 2 500). Une part importante (un tiers) de ces actifs provient des villes portes et représente donc un intérêt potentiel pour les transports en commun.

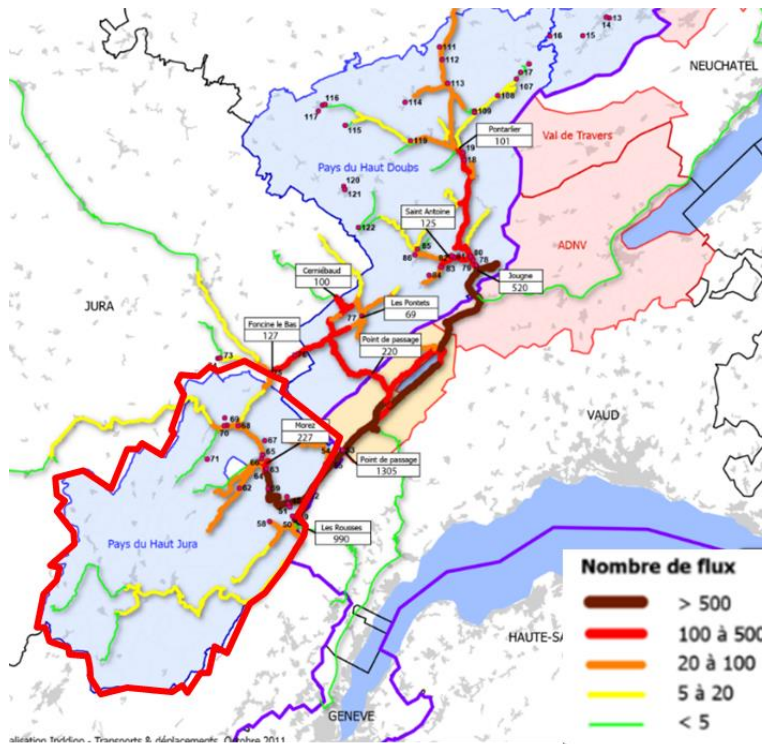


### Flux d'actifs vers l'extérieur du territoire



Source : ITEM

### Flux vers la Suisse sur les axes routiers



### Origine et destination des actifs entrant sur le territoire

communes accueillant le plus d'actifs extérieurs	Nombre
Saint-Claude	479
Morez	330
Moirans-en-Montagne	323
Mouthe	151
Saint-Laurent-en-Grandvaux	132
<b>TOTAL des entrants</b>	<b>1415</b>

Principales communes d'origine des entrants	Nombre
Champagnole	309
Oyonnax	248
Clairvaux-les-Lacs	152
Pontarlier	106
<b>TOTAL des entrants</b>	<b>814</b>

Source : ITEM



### 2.1.2. Une connexion difficile avec la grande vitesse

#### 2.1.2.1. Ferroviaire

Pour répondre aux besoins de mobilité vers l'extérieur, le territoire dispose :

- Dans son périmètre : des deux lignes Lyon-Morez et Saint-Claude-Dole et de six gares. Ces lignes sont néanmoins principalement exploitées par cars et seule la première joue un rôle significatif auprès des actifs et des scolaires.
- À la périphérie :
  - De lignes vers les pôles d'emploi suisses du bassin lémanique (La Cure et Le Brassus),
  - De lignes à grande vitesse vers les villes suisses (Lausanne et Yverdon depuis Vallorbe) et vers les villes françaises (Paris, Lyon, Mâcon, etc. depuis Bellegarde-sur-Valserine, Nurieux, Vallorbe et Frasnès).

Les principales faiblesses de cette offre résident dans :

- La qualité de l'offre pour les déplacements pendulaires (faibles fréquences et dessertes en cars qui apparaissent moins compétitives que celles en train),
- Les connexions peu attractives en transport en commun depuis le territoire vers les gares TGV.

#### 2.1.2.2. Autoroutier et aéroportuaire

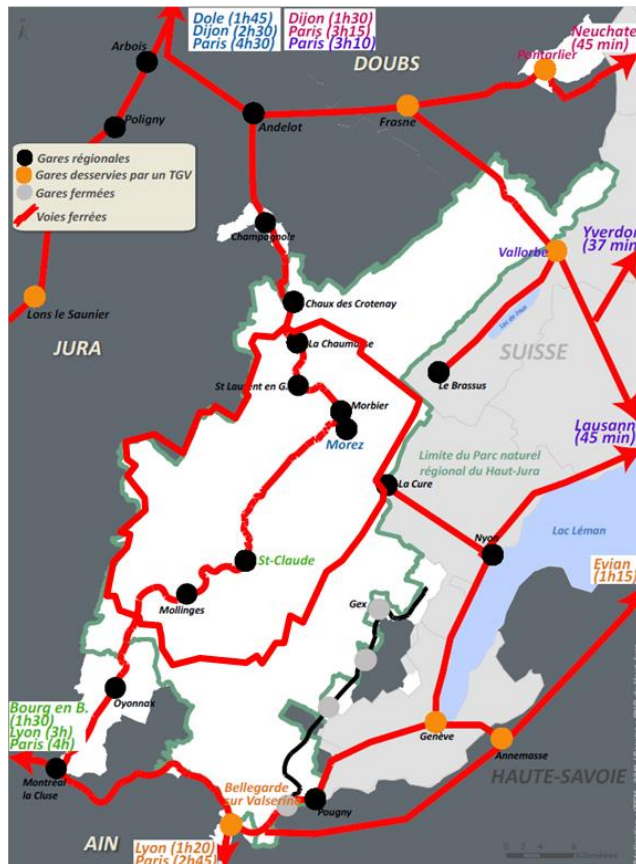
A l'instar de l'offre TGV, le territoire n'accueille pas d'autoroute ou d'aéroport mais bénéficie de la proximité de ces infrastructures donnant accès au transport à grande vitesse :

- Le territoire est à toute proximité de l'A404 et A40 au sud, de l'A39 à l'ouest et de l'autoroute suisse A1 à l'est.
- Deux aéroports internationaux se situent à proximité du territoire : l'aéroport de Genève (env. 12 millions de voyageurs/an) et celui de Lyon Saint-Exupéry (env. 8 millions de voyageurs/an). Par ailleurs, l'aéroport de Dole-Jura (5 000 voyageurs/an) est également proche du territoire. Leur bonne accessibilité en voiture est en revanche plus complexe en transports en commun car les connexions directes ne sont pas assurées depuis le territoire.



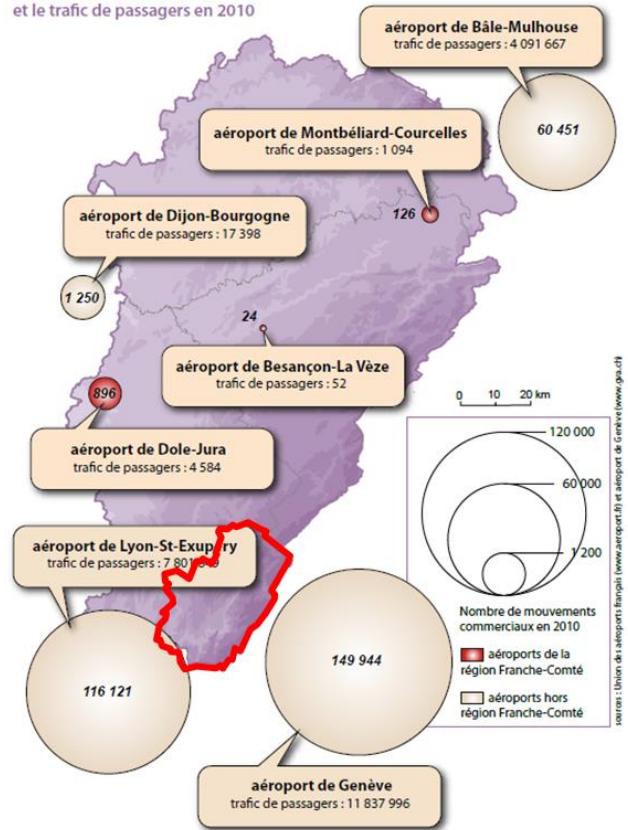
## Rapport de présentation – Diagnostic territorial

### L'offre ferrée intra-territoire et périphérique



### Offre aéroportuaire autour du territoire

Les mouvements d'avions et le trafic de passagers en 2010



### Caractéristiques des lignes du territoire

Lignes	Communes desservies	AOT	Type desserte	Services en JOB	Clientèle		Remarques
					Scolaires	actifs	
Lyon-Morez	Morez, St Claude, Mollinges, Oyonnax	Rhône Alpes	Car et quelques trains TER	14 en moyenne	++	++	
Saint Claude-Dole	St Claude, Morez, Morbier, St Laurent, La Chaumusse, Chaux des C., Champagnole	Franche Comté	Car et quelques trains TER	9	-	+	Correspondances avec les trains longues distances à Dole plus que pour les pendulaires

Source : ITEM

### Temps de transport en train entre différentes gares

	Morez	Saint Claude	Oyonnax	Bellegarde	Paris	Lyon	Dijon	Bourg en Bresse	Genève	Lausanne	Nyon
Saint-Claude	35 min	-	45 min		4h	3h	3h10	1h30			
Morez	-	35 min	1h30		4h30	4h	2h30	2h45			
Bellegarde				-	2h45	1h20			26 min	1h10	50 min
Oyonnax	1h30	45 min	-		3h20	2h30		1h10			
Champagnole	42 min	1h30	2h20		3h40		1h45				
Pontarlier					3h15		1h30			2h30	3h
Vallorbe					3h10				1h20	45 min	1h05
La Cure									1h08	1h20	48 min

■ Temps TC meilleure que VP  
■ Temps TC comparable VP  
■ Temps TC supérieur au VP

Source : ITEM



### 2.1.3. Un transport de marchandises présents à la marge

Situé à l'écart des grands flux de marchandises et possédant peu de générateurs de trafic, le territoire est relativement peu impacté par cette thématique. Le transport de marchandises n'est néanmoins pas absent du territoire du fait :

- des besoins liés à la présence de quelques chargeurs, notamment industriels (exemple : SMOBY qui a regroupé récemment ses activités de logistique sur le territoire),
- des flux en croissance sur la Vallée de la Bienne et l'axe Oyonnax-Jeurre-Moirans-Lons :
  - Sur la RD436 à Lavancia env. 11% des flux sont des poids lourds (800 poids lourds/jour) et env. 4% au pont de Lizon (500 PL/jour),
  - Sur la RD470 entre Meussia et Orgelet env. 10% des flux (700 PL/jour),
  - Sur la RN5 aux Rousses env. 3,5% des flux (300 PL/jour).

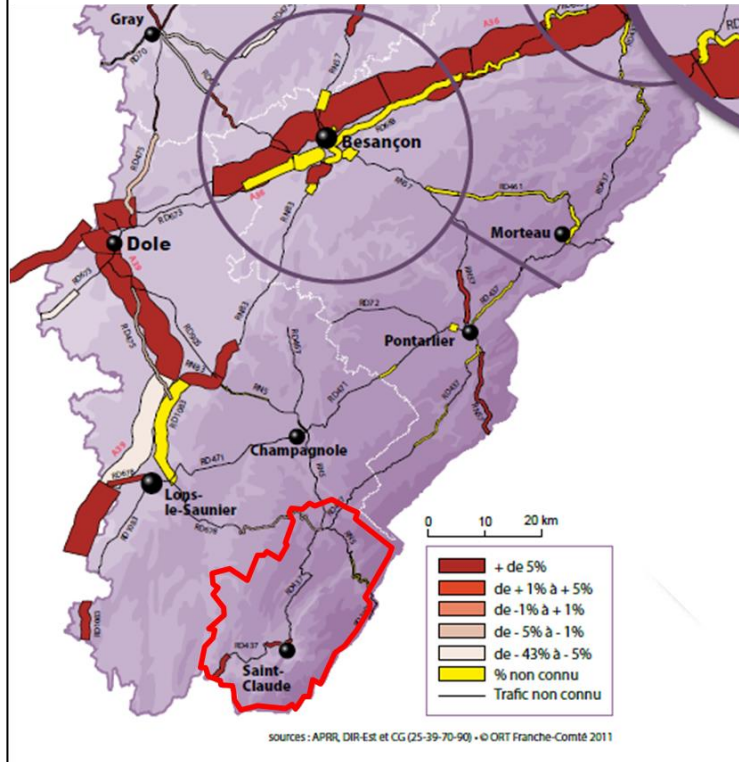
De fait, les actifs logistiques liées à ce trafic sont principalement implantés dans la partie sud-ouest du territoire, dans la basse vallée de la Bienne et le secteur de Jura Sud.

Le fret ferroviaire est également présent mais non significatif sur le territoire. En revanche, il existe des flux à proximité sur l'axe Frasne-Vallorbe-frontière (de 2,5 à 10 trains SNCF par jour).

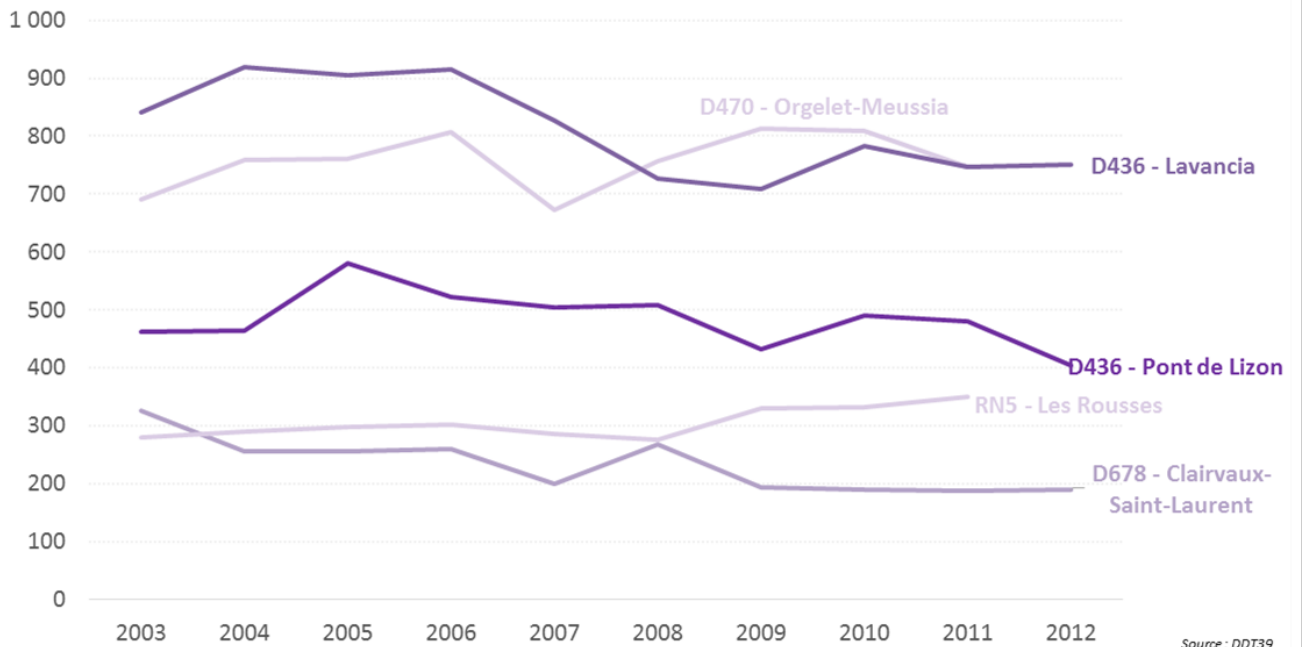


## Rapport de présentation – Diagnostic territorial

### Un territoire à l'écart des axes régionaux de transports de marchandises



### Trafic journalier annuel moyen de poids lourds





### 2.1.4. Des projets pouvant renforcer l'attraction des pôles extérieurs

Peu de projets concernent les infrastructures de transports du territoire, mais ceux-ci répondent en priorité aux besoins de renforcement des liaisons avec l'extérieur :

- Pour les infrastructures routières, le seul projet concerne le contournement de Dortan qui a été livré en juin 2014. La partie sud du territoire du SCOT (Lavancia-Epercy) et la basse vallée de la Bienne se retrouvent ainsi plus directement connectées par une 4 voies à l'A404. Bien qu'il ne s'agisse plus d'un projet, les impacts de cette ouverture restent à mesurer et à anticiper. Il est probable que cette nouvelle liaison vienne renforcer l'intégration de la partie du sud du SCOT au bassin de vie d'Oyonnax.
- Pour les infrastructures ferroviaires, l'unique projet recensé concerne l'extension de la ligne Nyon-La Cure jusqu'au centre des Rousses. Ce projet porté dans le cadre du projet d'agglomération du Grand Genève (projet franco-valdo-genevois) est inscrit dans un calendrier qui reste encore à déterminer. Il renforcera l'intégration du territoire dans la dynamique du bassin lémanique.

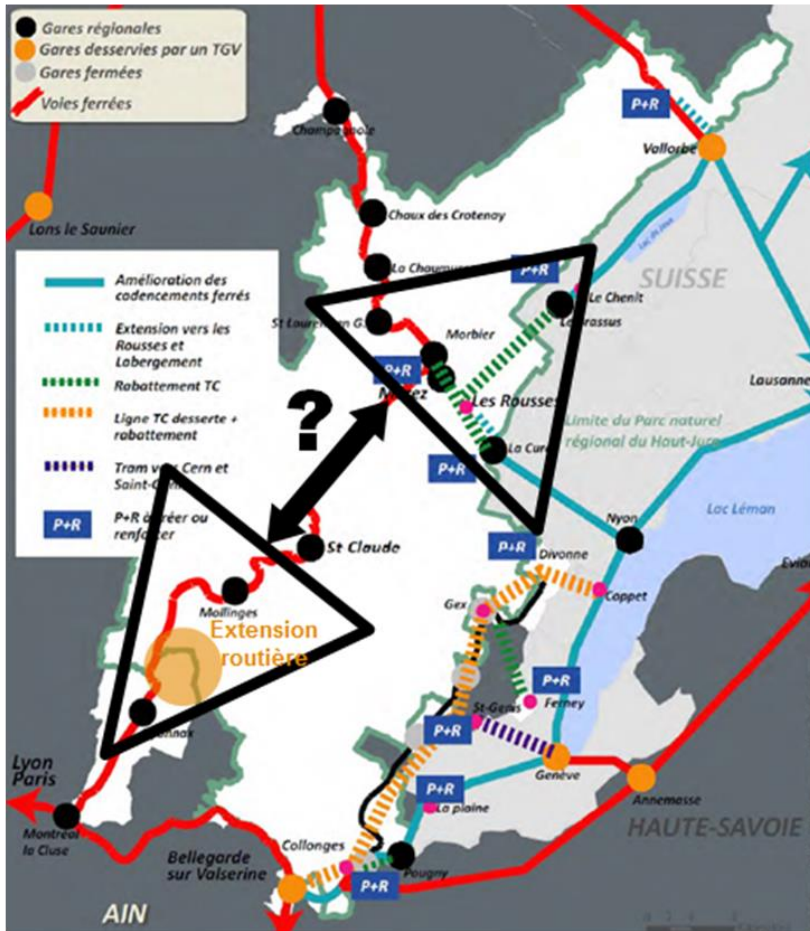
Ces deux projets tendent à renforcer les mobilités vers les bassins périphériques. Parallèlement, des incertitudes portent sur l'avenir de la ligne Saint-Claude-Champagnole à cause du montant des travaux nécessaires à son maintien. Ces incertitudes posent indirectement la question de la cohésion de l'offre au sein du territoire du SCOT dont les différentes parties sont de plus en plus orientées vers des pôles extérieurs différents, alors même que les liens internes s'affaiblissent (quels besoins en transport demain entre Saint-Claude et Morez ?). Ainsi se dessinent autour des axes de mobilité du territoire des systèmes territoriaux qui ont tendance à agir de plus en plus indépendamment les uns des autres :

- Un premier système de mobilité se dessine autour de l'axe de la RN5 en direction de la Suisse qui vient polariser de plus en plus de déplacements, La Région Bourgogne Franche-Comté a participé financièrement aux travaux de sécurisation de la RN5 entre Morez et Les Rousses.
- Un second système se développe autour de la basse vallée de la Bienne, du Plateau du Lizon et de Jura sud en direction du bassin rhônalpin,
- Enfin un troisième système de mobilité se dessine dans les Hauts-du-Doubs en direction à la fois de Pontarlier et de la Suisse. L'étude de franchissement de Pontarlier est à prendre en compte dans les impacts qu'il pourra avoir sur ce système de mobilité.
- Ces systèmes de mobilité sont à la fois des supports et des révélateurs des dynamiques centrifuges qui agissent sur le territoire, notamment à travers la composante économique. Il est également révélateur que les principaux axes issus du schéma des transports du Parc, portent en priorité sur ces enjeux de mobilité extérieure, montrant que celle-ci joue aujourd'hui un rôle premier dans les évolutions du territoire.



## Rapport de présentation – Diagnostic territorial

### Projets liés aux transports en commun sur le territoire

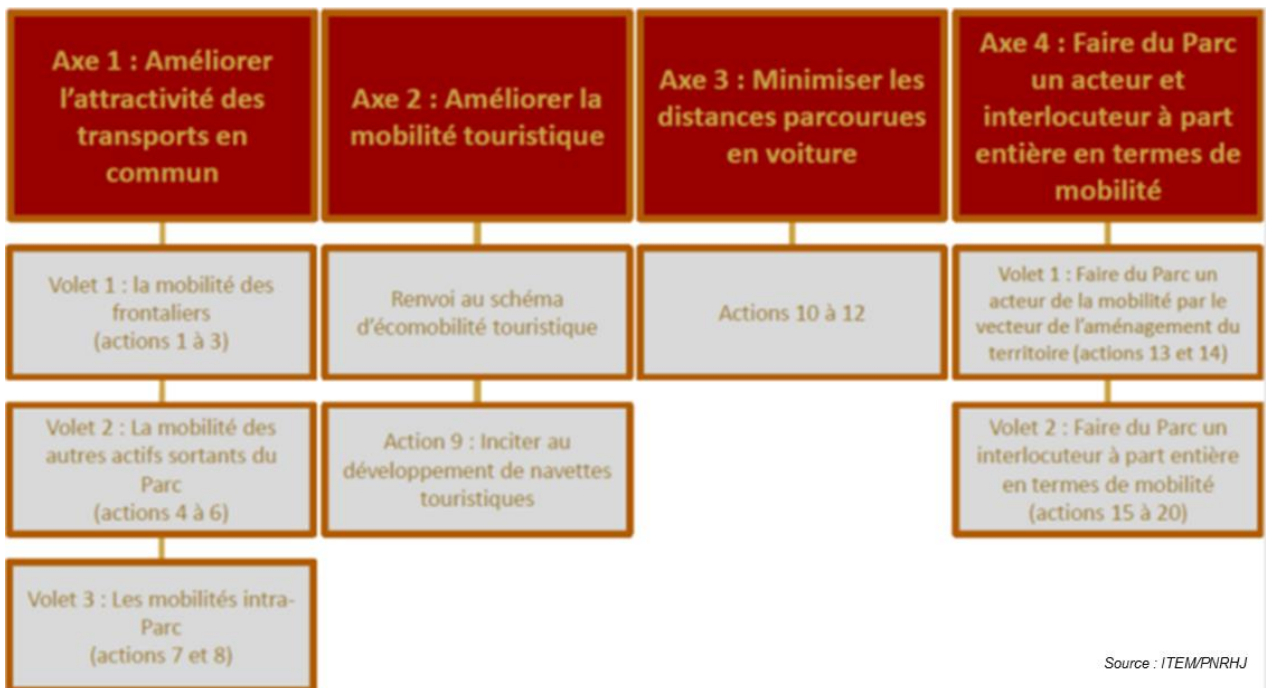


△ Espaces de projets orientés vers les pôles extérieurs

↔ Quelle cohésion de l'offre interne ?

Source : ITEM/PNRHJ

### Axes et actions du schéma de transports du Parc naturel régional du Haut-Jura



Source : ITEM/PNRHJ



### 2.2. Une intégration insuffisante dans les réseaux des TIC

Ainsi que le souligne le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN) du Jura, l'accès aux réseaux et aux services de télécommunication est devenu un des critères majeurs d'implantation des habitants et des entreprises sur les territoires :

Le sujet est classé 5ème dans les attentes des habitants vis-à-vis de leur communes, derrière les impôts, la sécurité, le stationnement et le logement mais devant le développement économique (source : SDTAN du Jura 2013),

Il constitue, en ordre de priorité, le troisième critère d'implantation des entreprises (source : SDTAN du Jura 2013).

En parallèle, le développement de l'équipement numérique (des ménages et des entreprises) et la diversification des applications est constant, entraînant une hausse importante des besoins en débit. Il est estimé que la croissance de cette consommation est de 50% par an. Les besoins minimums évalués pour un scénario d'usages simultanés au sein du foyer de quatre personnes sont :

Débit descendant : 30 à 50 Mbit/s,

Débit montant : 5 Mbit/s.

Le déploiement des technologies de l'information et de la communication (TIC) est donc un enjeu majeur pour le territoire qui souffre d'un certain nombre de lacunes aujourd'hui.

#### 2.2.1. Une couverture en téléphonie mobile lacunaire

Trois générations de téléphonie mobile sont disponibles sur le marché : 2G, 3G et 4G (cf. tableau ci-contre). Chaque génération offre de nouveaux usages et des applications très différentes des précédentes. La disponibilité de ces technologies évolue très vite.

Le territoire est globalement couvert par la 2G qui ne permet que les échanges vocaux. Même pour cette technologie maintenant ancienne et très limitée (au regard des 3G et 4G), certaines parties du territoire restent parmi les rares zones blanches du territoire national : les Hauts-du-Doubs principalement mais aussi les secteurs autour de Bellefontaine et de La Pesse-Bellecombe.

Les 3G et 4G représentent des opportunités de communications et d'applications sans commune mesure avec la 2G. Grâce aux échanges de données, ces réseaux donnent accès à des services de communication, commerciaux ou coopératifs qui génèrent aujourd'hui l'émergence d'une nouvelle économie et de nouveaux usages sociaux. Concernant ces réseaux, le territoire du SCOT n'est pas bien desservi :

la 3G est très lacunaire avec de nombreuses zones blanches sur le territoire mais également très peu d'espaces offrant plusieurs offres d'opérateurs (en dehors de Saint-Claude et Morez),

La 4G, en cours de déploiement au niveau national, est pour ainsi dire absente du territoire. Néanmoins, elle ne semble pas constituer un substitut à l'inexistence des réseaux fixes à larges bandes.

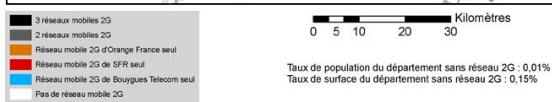
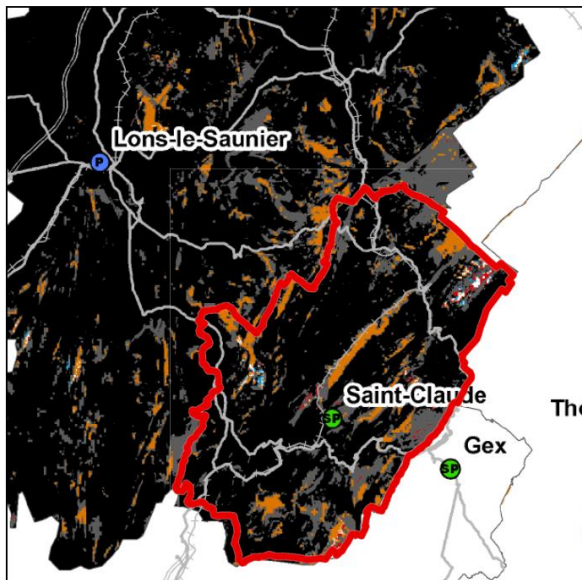
Conjuguant les handicaps de faible densité de population, zone de frontière et relief contraignant, le territoire ne figure pas parmi les zones prioritaires pour le déploiement de ces technologies. Les enjeux sont alors d'éviter d'être doté de technologies dépassées (faut-il résorber les zones blanches en 3G ou directement en 4G qui ne sont pas compatibles ?) ou d'être équipé avec un retard tel qu'il exclut, de fait, de nombreuses opportunités (économiques, sociales, etc.) liées à la mise en place de ces nouvelles technologies de communication.



### Couverture du territoire en services de téléphonie mobile

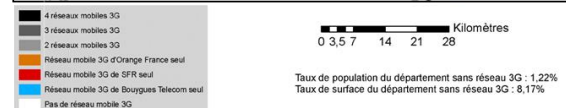
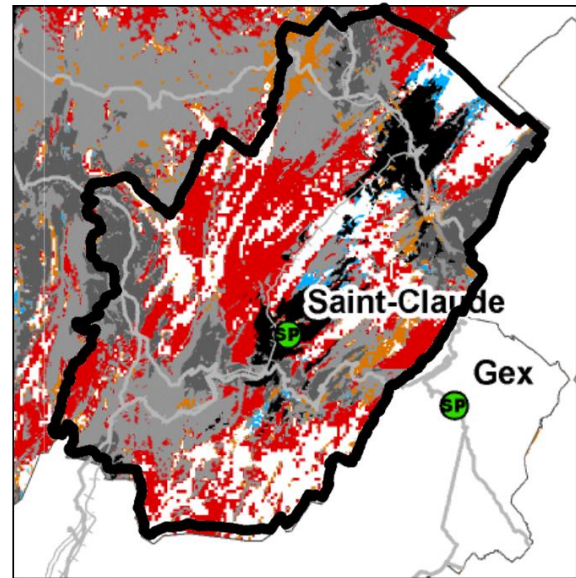
Les différentes générations de téléphonie mobile en Europe			
Génération	Acronyme	Description	Débit indicatif ( <i>download</i> ) en bits/s(théorique / pratique / usuel)
2G	GSM ( <i>Global System for Mobile Communication</i> )	Échanges de type voix uniquement	9,05 Ko/s
3G	UMTS ( <i>Universal Mobile Telecommunications System</i> )	Voix + données	144 Ko/s rurale, 384 Ko/s urbaine, 1,9 Mo/s point fixe / -
4G	LTE ( <i>Long Term Evolution</i> )	Voix + données	150 Mo/s / 40 Mo/s / -

Couverture en 2G

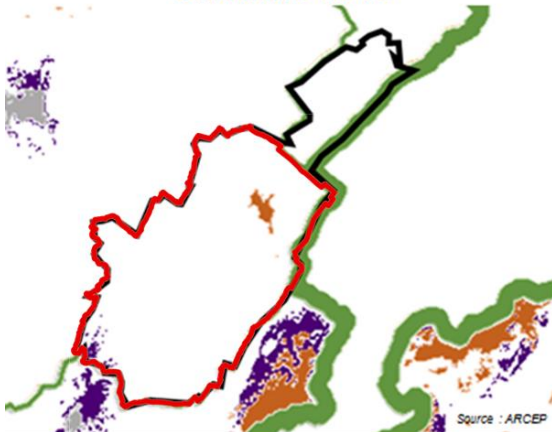


D Autorité de régulation des communications électroniques et des postes

Couverture en 3G



Couverture en 4G



Source : ARCEP

Source : ARCEP



### 2.2.2. Un déploiement des réseaux numériques en cours

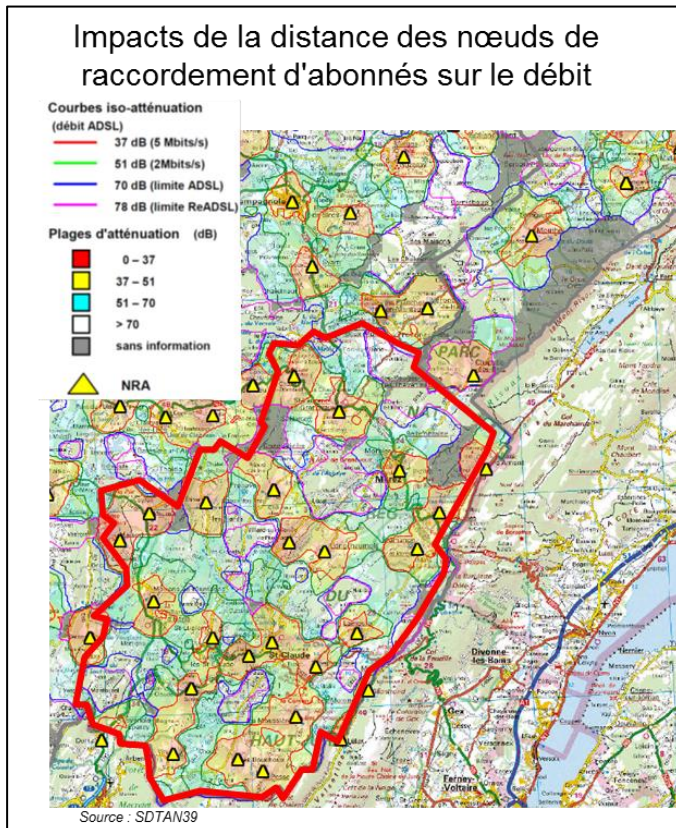
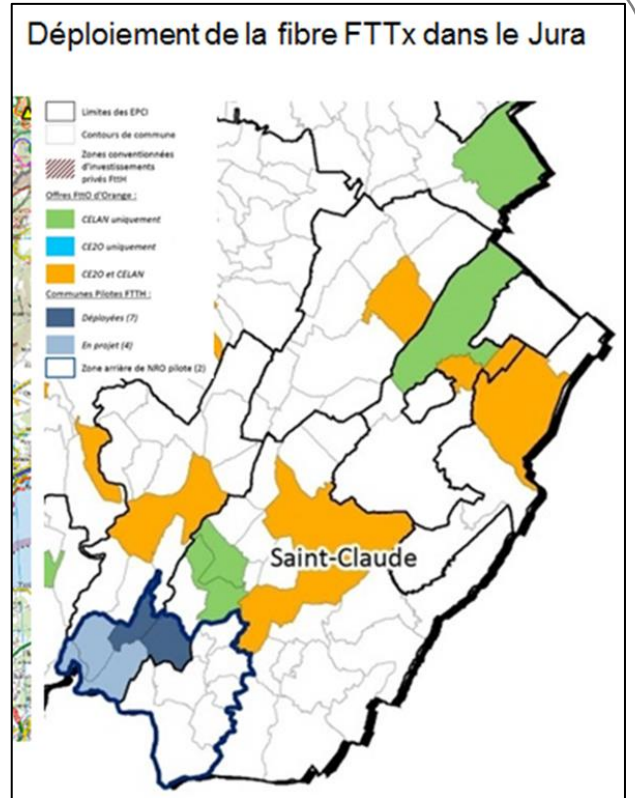
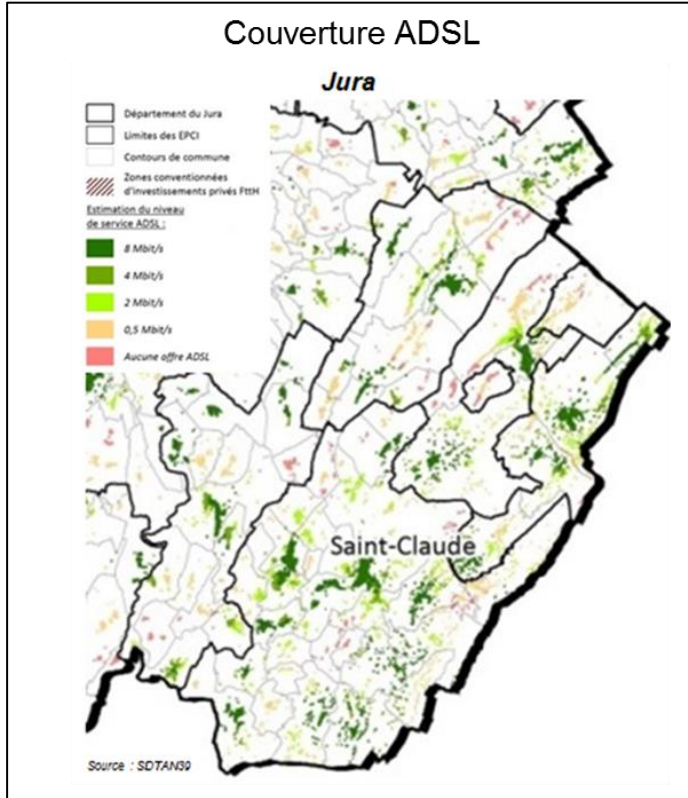
#### Niveau de service actuel

Au regard des éléments disponibles dans les SDTAN, le niveau de service sur le territoire est le suivant :

- Dans le Jura (2014) : l'offre de services aux 149 000 prises recensées se répartie entre 18,5% de très haut débit, 62% de haut débit, 17% de bas débit et 2,5% sans accès,
- Dans les Hauts-du-Doubs (2011) : pas d'accès très haut débit en 2014 / environ 50 % d'accès à offres triple-play. Surtout, au-delà des débits descendants accessibles, il convient de souligner la situation très insatisfaisante en matière d'intensité concurrentielle. .

En pratique, la qualité du service est variable car la plupart des technologies d'accès sont susceptibles d'offrir des débits plus faibles si le client est éloigné du nœud de raccordement (cf. cartes ci-contre).

Type d'accès	Débit (définition France)	Principales technologies de raccordement ou technologie cible	Nombre d'abonnements en France (T3 2012)	Évolution par rapport à l'année précédente
Bas débit	< 2 Mb/s	Réseau téléphonique	249 000	- 27,5 %
Haut débit	> 2 Mb/s	DSL (ADSL ou xDSL) WIMAX (boucle locale radio)	22 141 000	+ 5,0 %
Très haut débit	> 30 Mb/s descendant	FFTH	1 491 000	+ 17,2 %





### Schémas et programmes de déploiement

La mise en œuvre de l'aménagement numérique est décliné et mis en cohérence à partir du plan « France Très Haut Débit » qui fixe un objectif de couverture totale du territoire en très haut débit pour 2022. Les déclinaisons et mises en cohérences sont les suivantes :

- Le Schéma de Cohérence d'Aménagement Numérique de Franche-Comté qui vise 80% à 90% de FTTH en 2025 avec la mise en place de solutions alternatives pour les zones non-couvertes,
- Le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement numérique du Jura vise 75% des prises couvertes en FFTH en 2023. Le territoire du SCOT, sans être prioritaire, bénéficie :
  - Du déploiement du réseau d'initiative publique qui couvre l'ensemble du département (à l'inverse du Doubs),
  - De sites pilotes FTTH mis en place dans le cadre d'un appel à projets remportés en 2010 : Vaux-les-Saint-Claude et Jeurre étaient seules concernées dans un premier temps avant extension sur la zone d'activité de Lavancia-Epercy. Cette opération est l'une des toutes premières en France portant sur de la desserte FTTH en zone rurale.

### Articulation des schémas et plans d'aménagement numérique

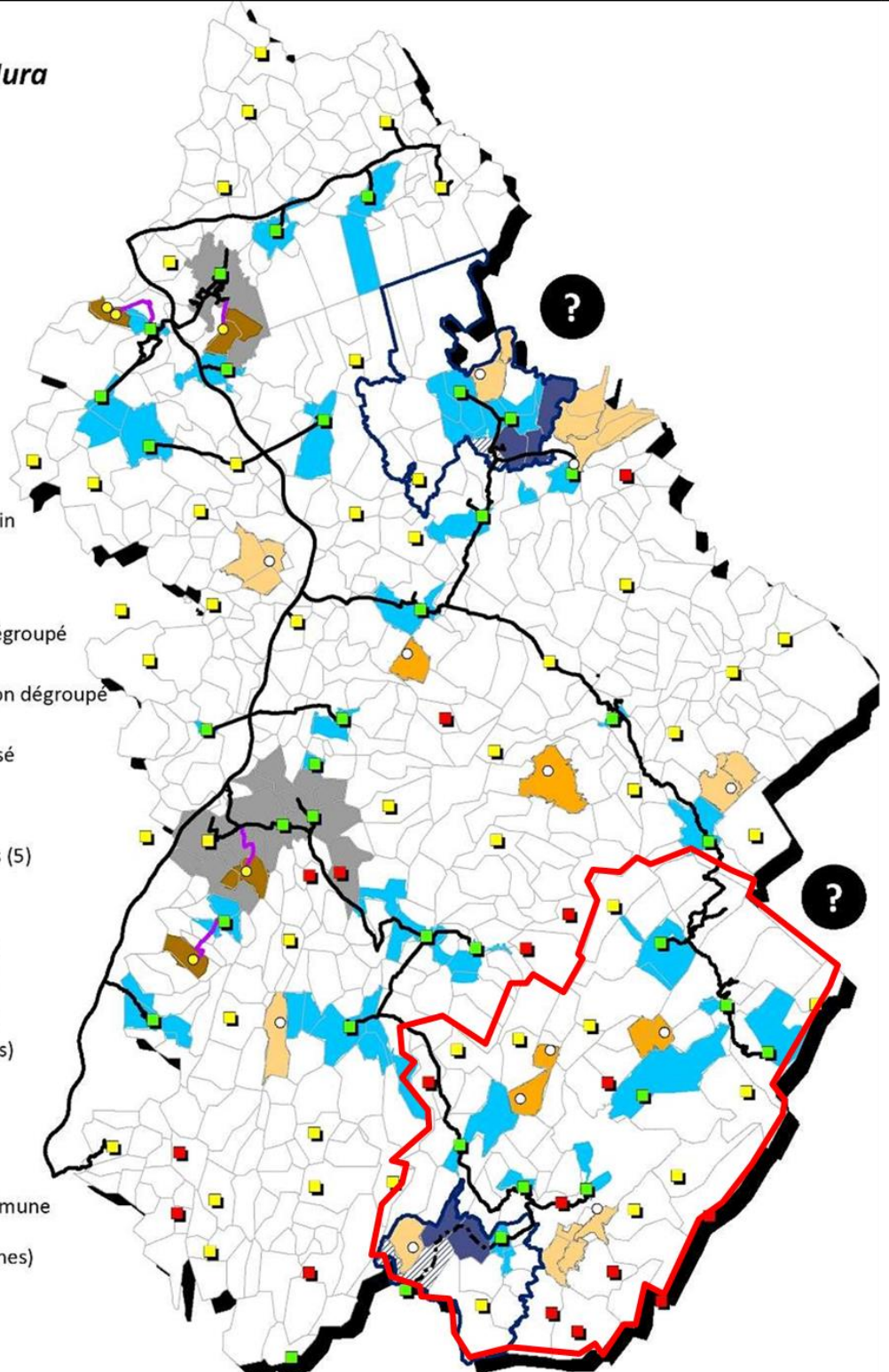
Plan/Schéma	Niveau	Objectifs
France Très Haut Débit (février 2013)	National	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ 2017 :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>• FTTx : 50% de la population et entreprises</li> <li>• Au débit dans tous les foyers (3/4 Mo/s)</li> </ul> </li> <li>○ 2022 : 100% FTTx</li> </ul>
SCORAN Franche-Comté (février 2014)	Régional	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ 2025 : 80%-90% de FFTH</li> <li>○ 10%-20% non bénéficiaires : montée en débit DSL</li> </ul>
SDTAN Jura (2010 – actualisé fin 2013)	Départemental	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ 2023 : 75 % des prises couvertes en technologie FTTH</li> <li>○ poursuite de la montée en débit sur le cuivre pour les zones prioritaires (4,3% des prises)</li> <li>○ accompagnement à l'équipement satellitaire pour environ 4 000 foyers non traités par la montée en débit et non concernés par des déploiements FTTH moyen ou long terme (2,6 %)</li> </ul>



### Département du Jura



- Réseau FO Connectic 39
- Interconnexion Ain
- Interconnexions à l'étude (2)
- NRA opticalisé dégroupé
- NRA opticalisé non dégroupé
- NRA non opticalisé
- SR GMUX (12)
- SR MED déployés (5)
- Liaisons PRM
- Plan Grand MUX réalisé (4 zones)
- Plan Grand MUX à réaliser (7 zones)
- Zones SR MED déployés
- Eligibilité VDSL
- Contours de commune
- AMII (21 communes)
- Communes Pilotes FTTH :**
- Déployées (7)
- En projet (4)
- Zone arrière de NRO pilote (2)



0 10 20 km  
 © Copyright - TACTIS - Juillet 2013  
 © Copyright - IGN Paris - 2013

Source : SDTAN39



### → Mobilité externe et TIC: constats et enjeux

#### Constats

- Une part toujours plus importante d'actifs travaille hors du territoire, générant des flux structurants de mobilité vers les pôles d'emplois suisses en premier lieu (3 950 actifs entraînant le passage de 4 500 véhicules/jour aux postes de douanes de La Cure et Bois d'Amont) et vers Rhône-Alpes en second lieu (alimentant les 7 000 véhicules/jour dénombrés à Lavancia),
- Une offre ferroviaire faiblement attractive (en dehors des étudiants) du fait des faibles fréquences et du remplacement progressif des trains par des cars,
- Une connexion difficile avec la grande vitesse malgré la proximité des infrastructures autour du territoire (connexions peu attractives pour le train depuis le territoire, pas de connexions réelles en transports en commun vers les aéroports de Genève et Lyon) sauf pour les autoroutes (notamment l'A404 qui est desservie en 4 voies depuis le sud du territoire),
- Un transport de marchandises marginal qui concerne avant tout la partie sud du territoire,
- Peu de projets d'équipement (contournement de Dortan livré et extension de la ligne La Cure-Les Rousses non programmée),
- Une couverture en téléphonie mobile lacunaire, notamment pour les technologies les plus récentes (3G et 4G),
- Un déploiement du haut et très haut débit en cours mais qui ne couvre pas actuellement l'intégralité du territoire avec le même niveau de services. L'objectif de déploiement est, à terme, de traiter avec le même niveau de service l'ensemble du territoire.



### Enjeux

- Alors que le territoire connaît un développement de plus en plus orienté vers l'extérieur (cf. page 90), deux enjeux émergent de cette analyse sur la mobilité externe et les TIC :
- Un enjeu de cohésion du territoire : les mobilités s'organisent de façon de plus en plus déconnectées entre les parties nord et sud du territoire, chacune développant une relation spécifique avec des pôles économiques et de services différents. La cohésion des transports au sein du territoire se trouve ainsi réinterrogée, notamment le besoin et la pertinence des liaisons entre Saint-Claude et Morez,
- Un enjeu d'efficacité des liaisons (de transports ou TIC) alors que le territoire subit une position de confins (entre régions, entre départements, entre pays) et que l'intégration dans les réseaux au même rythme que le reste du territoire national peut être un enjeu de développement fort.
- Enjeu fort d'attractivité du territoire, notamment par le déploiement des réseaux et des services numériques qui constituent de plus en plus un critère de choix en terme d'accueil de nouvelles populations et de nouvelles activités.



### 2.3. Un positionnement économique à la croisée des chemins

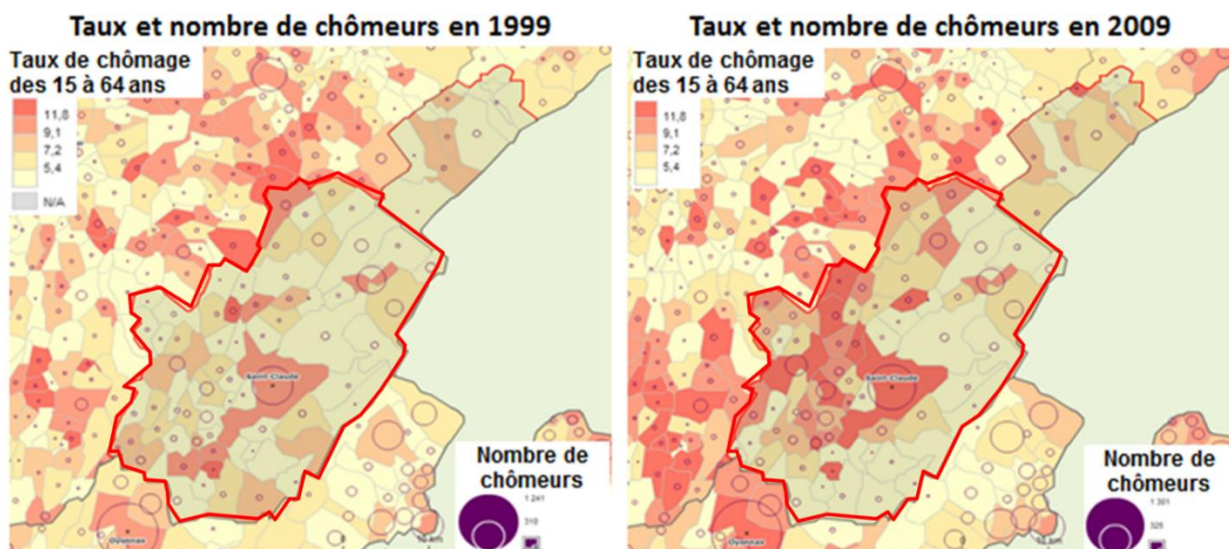
#### 2.3.1. Un bassin industriel en perte de vitesse

##### 2.3.1.1. Des pertes d'emplois significatives...

Le territoire du SCOT du Haut-Jura compte 20 150 emplois en 2010 (INSEE). Les cinq communes prépondérantes sont : Saint-Claude (5 522), Morez (2 291), Moirans-en-Montagne (1 302), Les Rousses (1 081), Saint-Lupicin (1 040). Ces cinq communes, les seules à compter plus de 1 000 emplois, concentrent 56%\* des emplois du territoire.

Depuis le début des années 1980, le volume d'emplois sur le territoire a d'abord augmenté jusqu'à atteindre un pic autour de 22 600 emplois en 1999. Depuis, le territoire est dans une dynamique de baisse importante (-11% entre 1999 et 2010) qui semble s'accélérer ces dernières années (cf. graphique ci-contre). Les pôles d'emplois cités ci-dessus sont les principaux moteurs de ces variations.

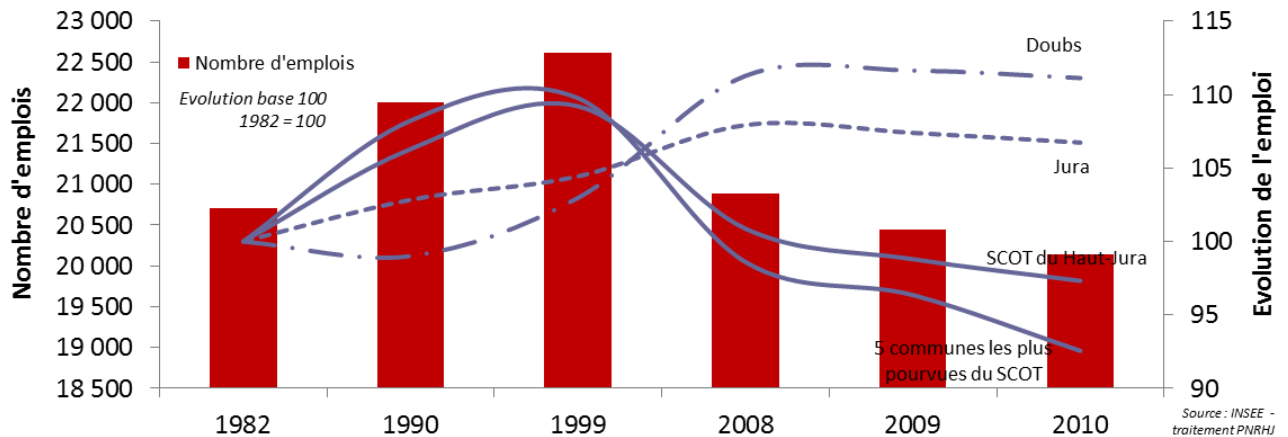
L'emploi salarié représente environ 85% des emplois du territoire en 2010, une part qui tend à légèrement diminuer. L'industrie domine largement ces emplois salariés avec 40% des effectifs (34% de l'emploi total), loin devant l'administration publique, l'enseignement, la santé humaine et l'action sociale (26%) puis le commerce (10%). La baisse de l'emploi salarié industriel depuis la fin des années 1990 est la principale cause de recul de l'emploi et de l'emploi salarié (-14% entre 2009 et 1999). De façon induite, le taux de chômage croît sur le territoire passant de 7%\* à 10% entre 1999 et 2010 selon les chiffres INSEE. Alors que le territoire était moins touché que le reste des départements, ces évolutions entraînent un alignement sur les taux du Doubs (11% en 1999 et 2010 pour le Doubs – INSEE) et du Jura (de 9% en 1999 à 10% en 2010 pour le Jura – INSEE). La répartition géographique des taux de chômage montre que celui-ci tend à s'accroître principalement sur la partie ouest du territoire et reste élevé sur les villes-centres. La croissance de la population active occupée due à la hausse du nombre des travailleurs frontaliers sur la partie ouest explique en grande partie cette évolution contrastée (cf. partie démographie sur l'évolution de la pyramide des âges).



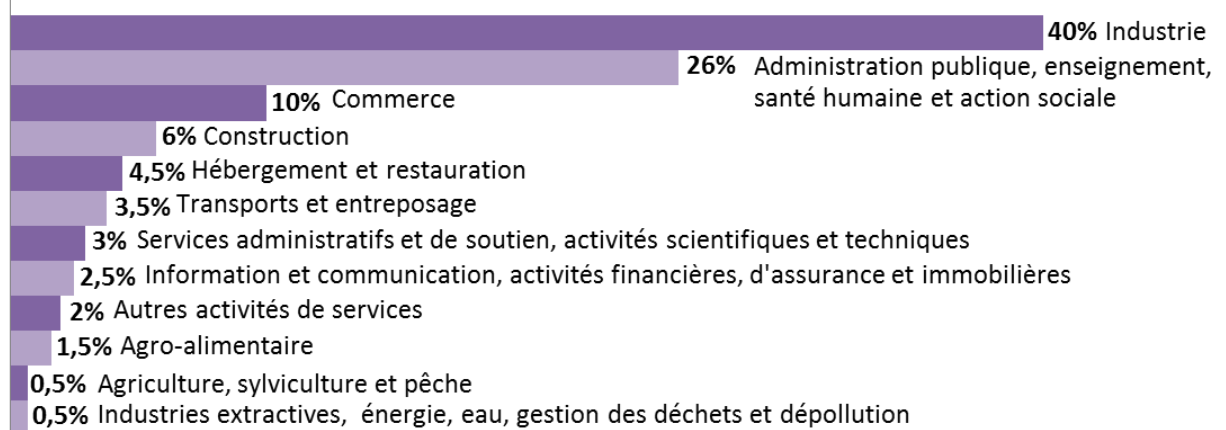
Globalement, la population totale, active et active occupée est stable mais le nombre d'emplois disponibles sur le territoire est en baisse entraînant mécaniquement la hausse du chômage.



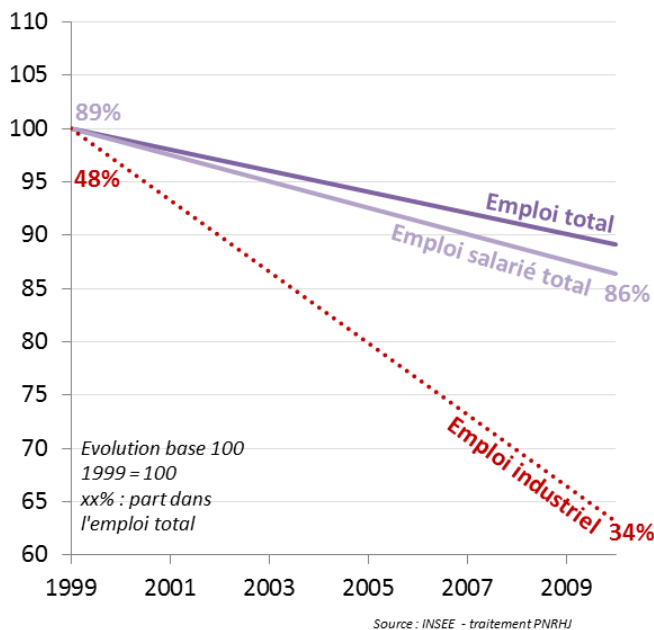
### Evolution de l'emploi sur le territoire du SCOT du Haut-Jura entre 1982 et 2010



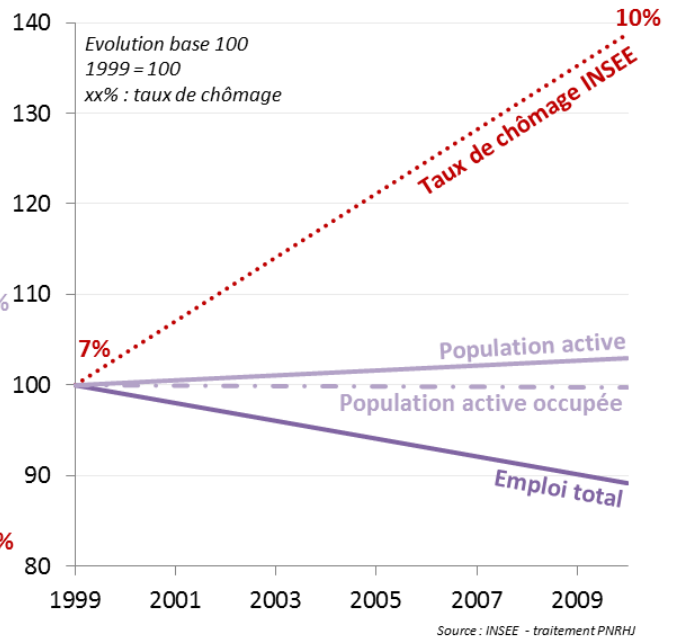
### Emplois salarié par secteurs d'activités sur le territoire du SCOT du Haut-Jura (2010)



### Evolution des emplois entre 1999 et 2010 sur le territoire du SCOT du Haut-Jura



### Evolution de la population active et du taux de chômage sur le territoire du SCOT entre 1999 et 2008





### 2.3.1.2. ...liées principalement aux mutations du tissu industriel...

La part élevée de l'emploi industriel sur le territoire est issue d'une histoire économique ancienne et extrêmement forte. Une grande diversité de productions spécialisées est présente sur le territoire et constitue un marqueur de l'identité économique : la lunetterie sur le bassin de Morez, la plasturgie sur le bassin de Saint-Claude, le jouet et la tournerie sur le plateau du Lizon et Jura Sud, etc. Ces spécialisations s'inscrivent au sein de huit petits bassins économiques présentés ci-contre. Dans tous ces bassins, le tissu industriel est nourri par des savoir-faire et une culture originale de production et de précision. La perméabilité entre la petite production industrielle et artisanale reste forte et la dissémination des sites de production dans le milieu très rural est directement issue de cette histoire (cf. ci-contre). Le tissu industriel lui-même est caractérisé par la petite taille des établissements et par leur faible niveau de dépendance (faible intégration dans des groupes dont le centre de décisions est extérieur au territoire). La production est néanmoins fortement axée sur des biens intermédiaires, les entreprises se positionnant souvent comme des fournisseurs et sous-traitants de filières dont les donneurs d'ordres sont en dehors du territoire (ex. les constructeurs dans la filière automobile dont dépendent directement nombre d'entreprises de plasturgie, microtechnique, etc.)

A l'instar des mutations en cours sur l'ensemble du territoire national, le tissu industriel local est amené à repositionner sa production sur des biens et services à forte valeur ajoutée afin de rester compétitif face à l'industrie de production des pays à bas coûts salariaux. Ce repositionnement touche toutes les filières présentes sur le territoire bien que celles-ci, en fonction du niveau de concurrence et d'ouverture des marchés qui leur sont propres, ne sont pas toutes confrontées au même impératif de restructuration ou n'ont pas encore opéré celle-ci dans les mêmes proportions.

Ce repositionnement se traduit par une baisse massive des emplois de main d'œuvre (ex. la lunetterie a diminué de 50 % ses emplois salariés entre 2000 et 2010). En revanche l'évolution des emplois liés aux fonctions à haute valeur ajoutée reste ambiguë (cf. graphique ci-contre) : alors que les prestations intellectuelles et le commerce inter-entreprises représentent une part croissante de l'emploi sur le territoire, les fonctions de conception-recherche (-26%) et de gestion (-13%) sont en net recul entre 1999 et 2010. Bien que baissant dans une proportion moindre que la fonction de fabrication (-38%), ces chiffres interpellent sur la capacité à maintenir sur le territoire ces fonctions appelées à représenter une part d'emplois de plus en plus importante dans l'activité industrielle d'avenir.

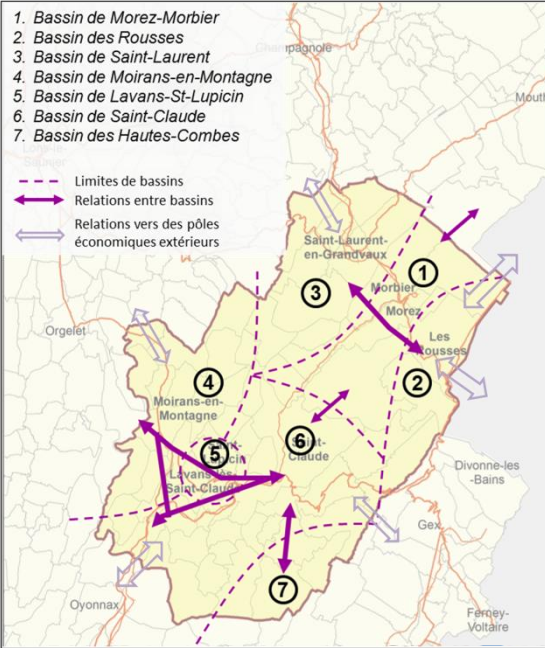
Au regard des évolutions locales, nationales et européennes de l'industrie, ce repositionnement nécessaire sur les productions à forte valeur ajoutée semble pérenne, installant durablement de nouveaux enjeux pour les politiques économiques du territoire :

- Enjeux d'emplois et de compétences : le passage d'un emploi industriel massif et faiblement qualifié vers un besoin en compétences spécifiques, nécessaires aux productions de haute valeur ajoutée, change les perspectives d'emploi sur le territoire. Le niveau d'emploi industriel ne pourra être maintenu que par une montée en compétence qui pose à la fois la question du devenir des ouvriers et/ou demandeurs d'emplois faiblement qualifiés (quel accompagnement ?) et de l'attractivité du territoire pour les profils les plus qualifiés qui peuvent être attirés par des bassins d'emplois limitrophes plus attractifs (ex. Suisse, Rhône-Alpes, etc.) ;



## Rapport de présentation – Diagnostic territorial

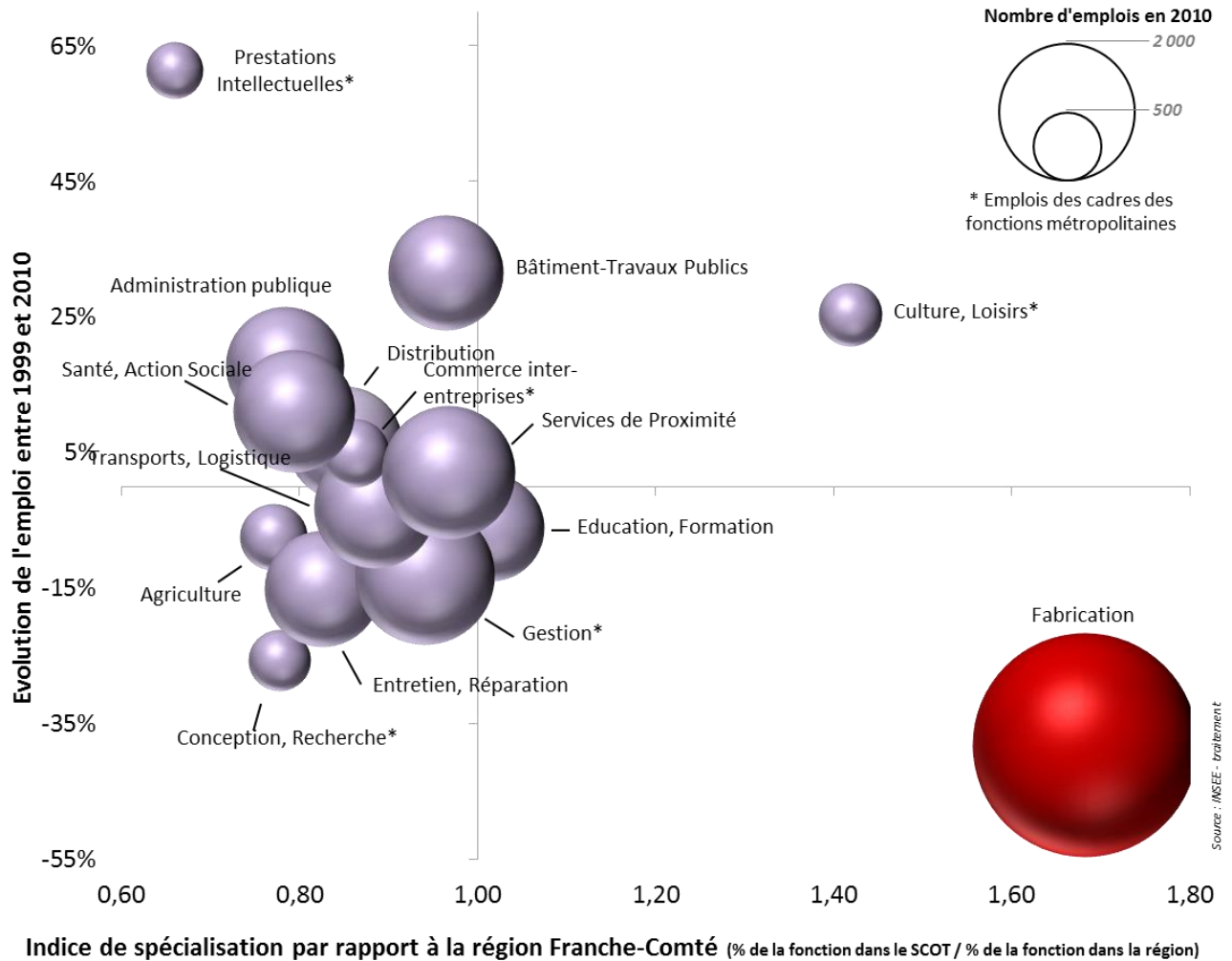
Spécialisation industrielle par petits bassins économiques



## L'industrie dans la montagne : figure économique du Haut-Jura



## Evolution des fonctions économiques entre 1999 et 2010 sur le territoire du SCOT du Haut-Jura





- Enjeux d'innovation : la capacité à accompagner les mutations en cours devient un enjeu clé pour les industries du territoire. La disponibilité de ressources techniques et financières sur le territoire est un facteur différenciant majeur face à la concurrence opérée par d'autres territoires.
- Enjeux d'adaptation de l'offre territoriale : le maintien des industries compétitives sur le territoire doit pouvoir s'accompagner d'une offre foncière et immobilière correspondant au positionnement de ces entreprises, notamment par une amélioration qualitative de l'existant.

Or dans l'évaluation des déterminants territoriaux de la croissance des entreprises de l'industrie réalisée en juin 2013 par l'AdCF et croisant ces divers indicateurs, il ressort que le territoire du SCOT est classé dans les territoires en difficulté du fait notamment des caractéristiques de l'écosystème local (cf. ci-contre), interpellant sur les politiques économiques locales mises en œuvre dans ce domaine.

### 2.3.1.3. ...qui interpellent sur le projet économique local

Face à ces évolutions, le territoire dispose et mobilise un certain nombre de ressources au service de son économie industrielle :

- Des outils d'accompagnement relevant aussi bien du réseau d'entreprises et d'innovation (pôle de compétitivité des Microtechniques, Alutec, Plastic Vallée et pôle de compétitivité Plastipolis, etc.) que des centres de ressources et de prospection (ARD, CITE Haut-Jura, etc.) ;
- Des projets économiques des communautés de communes qui restent attachés aux enjeux industriels et articulent parfois leur projet de territoire autour de cette dimension (ex. jouet à Jura Sud, lunetterie et email à Arcade, etc.) ;
- Des formations supérieures et professionnelles en lien avec les spécificités du tissu économique local ;

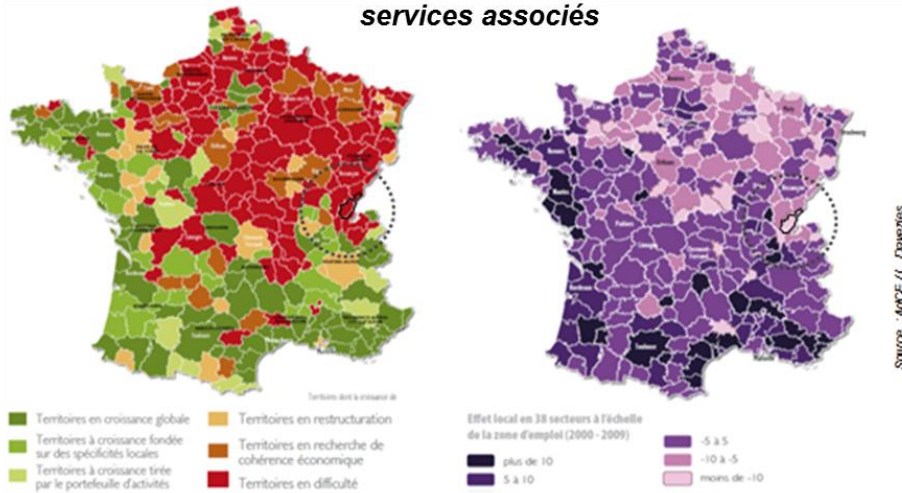
Il ressort néanmoins de ce panorama plusieurs points faibles :

- Une faible lisibilité de l'action économique et du positionnement du Haut-Jura dans son ensemble qui entraîne un niveau d'action et une coopération des acteurs économiques en deçà du potentiel du territoire ;
- Parallèlement, un positionnement concurrentiel et affirmé des territoires limitrophes qui place le Haut-Jura comme un espace économique périphérique ;
- Une faible attractivité du secteur industriel couplé à une faible attractivité du territoire pour les profils compétents (cf. enjeux liés au logement, aux équipements et services, au tourisme d'affaires).

Il apparaît ainsi que les mutations industrielles, et leurs conséquences induites, transforment le territoire sans que celui-ci parvienne à formuler un positionnement et un projet partagé à l'échelle du Haut-Jura. Le SCOT ne vise pas à définir la politique économique et industrielle du territoire mais devra répondre aux enjeux que ces évolutions posent en matière d'aménagement et d'urbanisme, à la fois dans le cadre de son projet d'aménagement et de développement durables et dans son document d'orientations et d'objectifs.



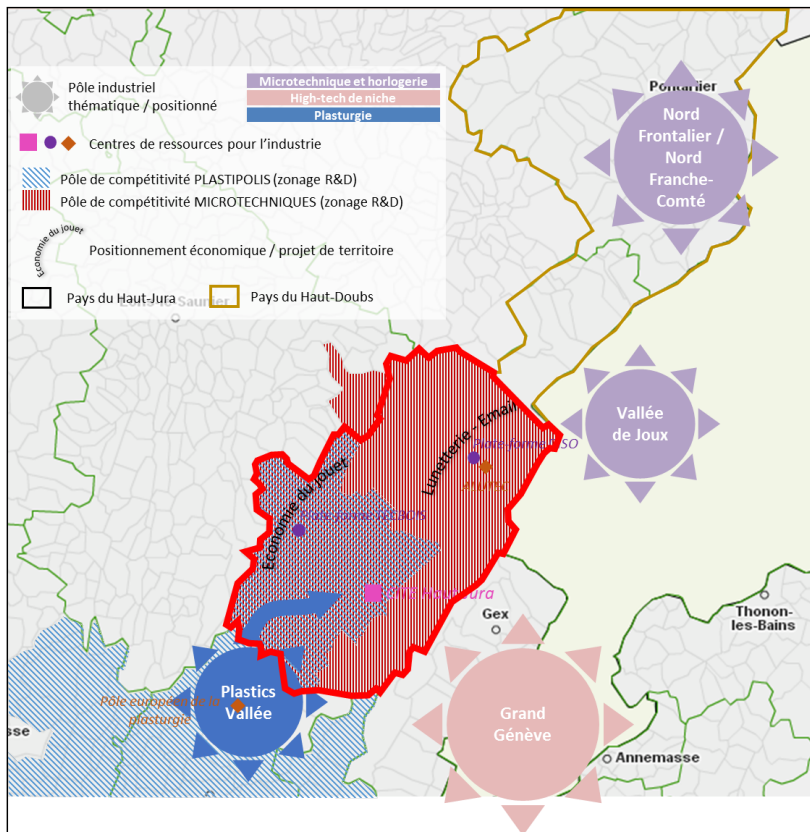
### Déterminants territoriaux de la croissance des entreprises de l'industrie et des services associés



Typologie des zones d'emploi selon la combinaison :

- d'effets structurels : importance de la base productive, spécialisation industrielle et profils de qualification des emplois
- d'effet local : variation de la croissance qui n'est pas due à des effets structurels et qui reflète l'impact de divers facteurs locaux sur la croissance des entreprises (infrastructures, situation géographique, dotations factorielles mais également modalités d'organisation et de comportement des acteurs productifs locaux, etc.)

### Outil des politiques industrielles sur le territoire du SCOT et les territoires limitrophes





### 2.3.2. Tertiairisation et résidentialisation de l'économie locale

#### 2.3.2.1. Un profil de territoire productif mais de plus en plus résidentiel

Parallèlement aux mutations et à la perte de vitesse du tissu industriel, et plus globalement productif, d'autres moteurs de développement du territoire montent en puissance et tendent à modifier en profondeur le profil économique du territoire. En observant les flux de revenus qui viennent irriguer depuis l'extérieur, il est possible de distinguer des moteurs de développement répartis en quatre grandes familles de revenus basiques (cf. étude AdCF/CDC 2010) :

**Productif** : les revenus du capital et du travail liés à la vente à l'extérieur de biens et de services produits à l'intérieur du territoire. Sur le territoire du SCOT, il s'agit principalement du secteur industriel évoqué précédemment mais également d'un secteur tel que l'agriculture et les agro-activités. Ces revenus représentent, en 2006, 24% des revenus totaux sur la zone d'emploi (ZE) de Saint-Claude et 15% sur la zone d'emploi de Pontarlier contre environ 20% au niveau national.

**Présentiel** : les revenus entrant sans lien avec la production et du fait de l'offre résidentielle locale : actifs navetteurs, pensions de retraites, dépenses de tourisme. Ces revenus représentent 55% des revenus sur la ZE de Saint-Claude et 58% de celle de Pontarlier. Il convient de noter la part des revenus touristiques qui sont évalués à respectivement 25% et 22%.

**Public** : les revenus issus des salaires des trois fonctions publiques : État, collectivités locales (nets de la part financée sur des ressources fiscales locales), secteur hospitalier. Ces revenus représentent 6% des revenus sur la ZE de Saint-Claude et 8% de celle de Pontarlier.

**Social** : revenus issus de toutes les prestations sociales et sanitaires : prestations de chômage, minimas sociaux, aides au logement, remboursements de soins de santé, etc. Ces revenus représentent 15% des revenus sur la ZE de Saint-Claude et 18% de celle de Pontarlier.

Ces données, déjà relativement anciennes (datant de 2006 donc avant les effets de la crise économique 2007-2008 à laquelle les territoires à dominante productive ont été particulièrement exposés), confirment le profil productif du territoire mais soulignent également le poids des revenus résidentiels. L'évolution des emplois entre 1982 et 2008 permet de replacer ces données dans une dynamique d'évolution tout à fait significative sur le territoire (cf. graphique ci-contre) :

L'emploi total est quasiment équivalent entre 1982 et 2008 bien qu'ayant connu une hausse de près de 10% au milieu des années 1990,

La nature de cet emploi a néanmoins profondément évolué entre ces deux dates puisque qu'à partir de la fin des années 1990, les emplois non présentiels (très majoritairement productifs) ont fortement chuté (baisse de l'ordre de 20%),

Parallèlement, les emplois présentiels (liés aux activités produisant biens et services à destination des personnes présentes sur le territoire – résidents et touristes) ont fortement augmenté, apparaissant comme des relais de croissance ou tout au moins comme des compensateurs importants des pertes d'emplois non présentiels. En 2008, les emplois présentiels représentent 51% des emplois totaux du territoire.

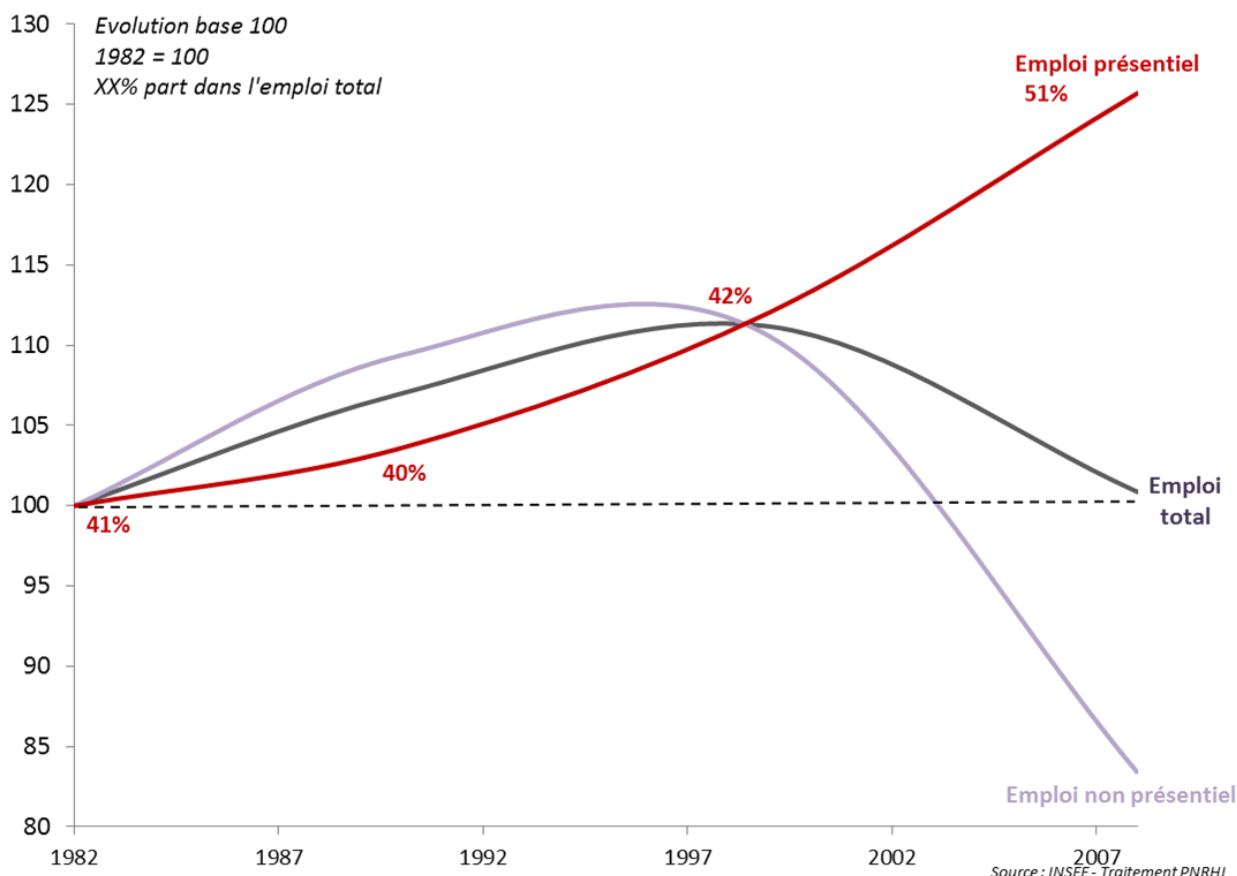
Le socle économique du territoire, tant en termes d'emplois que de revenus, est ainsi en profonde mutation et place la question de l'économie présentielle au cœur des réflexions sur le projet de territoire.



### Approche du territoire du SCOT par la « base économique » (2006)

Zones d'emploi 1999	Base productive	Base présentielle				Base publique	Base sociale
		Salaires des migrants-alternants	Retraites	Dépenses touristiques	Total base présentielle		
Saint-Claude	24%	13%	17%	25%	55%	6%	15%
Pontarlier	15%	19%	18%	22%	58%	8%	18%
<i>Champagnole</i>	<i>17 %</i>	<i>14 %</i>	<i>25 %</i>	<i>20 %</i>	<i>59 %</i>	<i>7 %</i>	<i>18 %</i>
<i>Morteau</i>	<i>24 %</i>	<i>27 %</i>	<i>17 %</i>	<i>9 %</i>	<i>53 %</i>	<i>6 %</i>	<i>18 %</i>
<i>Oyonnax</i>	<i>39 %</i>	<i>6 %</i>	<i>19 %</i>	<i>7 %</i>	<i>32 %</i>	<i>7 %</i>	<i>22 %</i>
<i>France</i>	<i>17 à 22 %</i>	<i>8 à 12 %</i>	<i>24 à 25 %</i>	<i>13 à 16 %</i>	<i>45 à 53 %</i>	<i>8 à 10 %</i>	<i>22 à 23 %</i>

### Dynamiques d'évolution des emplois par sphère depuis 1982 sur le SCOT du Haut-Jura





### 2.3.2.2. Les moteurs de l'économie présentielle dans le Haut-Jura

La « présentialisation » de l'économie locale est due à plusieurs facteurs concomitants dont un premier est mis en relief par l'évolution de la concentration des emplois sur le territoire. En 1999, pour 100 actifs occupés y résidant, le territoire du SCOT comptait 95 emplois. Ce chiffre est tombé à 84 en 2010, traduisant le fait que de plus en plus d'actifs occupés vivant sur le territoire travaillent en dehors de celui-ci. Ils participent ainsi directement à la montée en puissance des revenus basiques présentiels identifiés plus haut. Ce phénomène est particulièrement lié, sur le territoire du SCOT, au phénomène frontalier caractérisé par :

- Une évolution rapide du nombre de ces salariés résidant sur le territoire et travaillant en Suisse : entre 1999 et 2010, le nombre de ces actifs est passé de 1 460 à 3 950, soit une augmentation de 170% qui a tendance à s'accélérer sur la période. Il est donc probable que l'évaluation des revenus basiques présentée précédemment est aujourd'hui fortement sous-estimée. Il importe également de remarquer que ces actifs résident sur un secteur de plus en plus large du territoire (cf. cartes ci-contre). Tout le territoire du SCOT n'est néanmoins pas concerné, pouvant amener une certaine distorsion entre secteurs frontaliers et secteurs non-frontaliers.
- Des revenus supérieurs rapportés sur le territoire, comme en témoigne la corrélation entre les communes accueillant des frontaliers et les niveaux de revenus médians (cf. partie habitat),
- Une certaine diversité de profils salariés avec néanmoins une forte majorité liée aux fonctions de production en lien avec l'industrie horlogère de la Vallée de Joux principalement. D'autres profils plus tertiaires sont néanmoins également présents sur le territoire, trouvant des emplois de services plutôt le long de l'arc lémanique (cantons de Vaud mais également de Genève et de Neuchâtel).
- Des perspectives de croissance relativement stables pour l'industrie horlogère qui semble devoir continuer peu ou prou à connaître les rythmes de croissance importants des dernières années. Plus globalement, la principale menace sur le travail frontalier est liée aux conditions de libre circulation des travailleurs entre l'Union Européenne et la Suisse, remise en cause par la votation suisse sur « l'immigration de masse » de février 2014.

Malgré la rapidité et la visibilité de ce phénomène frontalier, il convient de noter que la présentialisation du territoire n'est pas limitée à ce seul facteur et d'autres parties du territoire sont aussi concernées, notamment la partie sud dont les actifs occupés travaillent pour partie sur le bassin d'Oyonnax (qui a une concentration d'emplois supérieure à 100).

Tous ces actifs génèrent une économie spécifique sur le territoire du fait de leur présence. Ce sont une partie des emplois présentiels qui se retrouvent principalement dans les secteurs du commerce et de la construction.

#### La construction : un secteur à potentiel

La construction est le quatrième employeur du territoire du SCOT avec 860 emplois salariés en 2010 (6% des emplois salariés totaux). Au regard de l'évolution sur les zones d'emplois recoupant le périmètre du SCOT du Haut-Jura, il apparaît que :

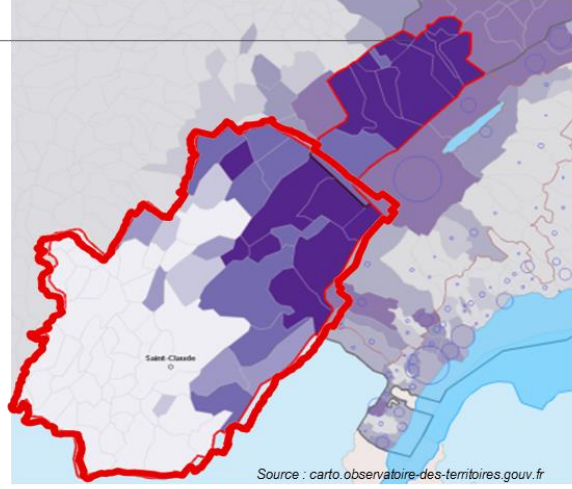
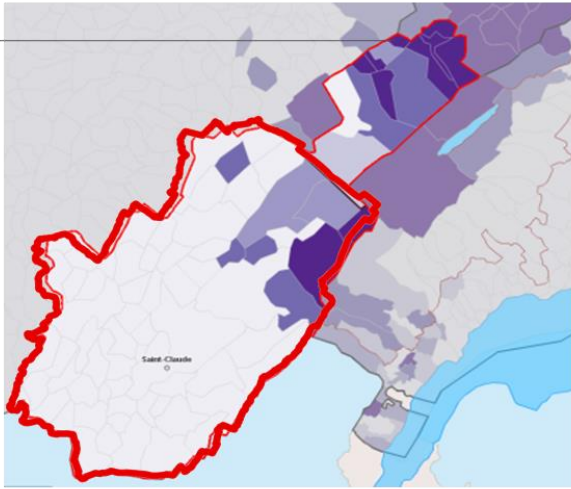
- Les dynamiques d'emplois ont été clairement impactées par la crise de 2008 avec néanmoins une différence importante entre les deux zones d'emploi : alors que l'emploi semble se stabiliser depuis 2009 dans le Doubs, la baisse se prolonge dans le Jura.



### Part des frontaliers dans la population active occupée

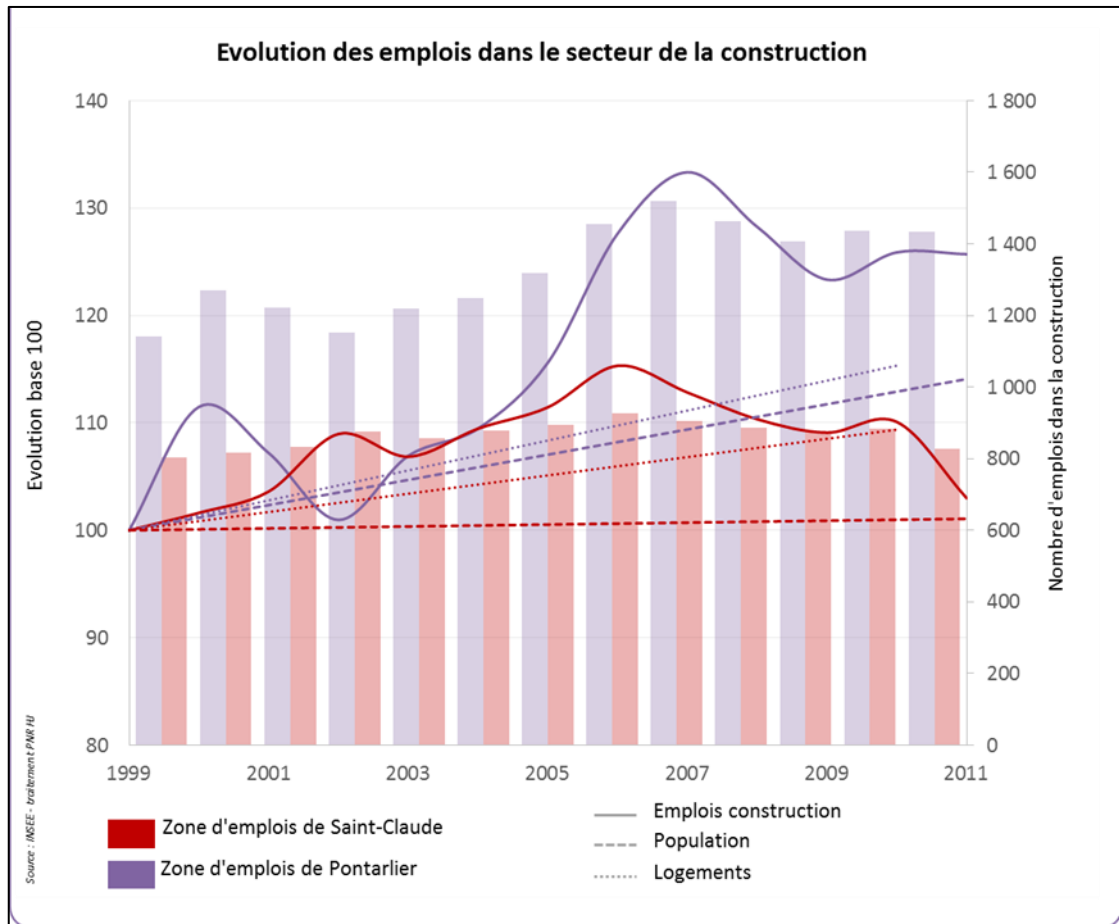
1999

2009



Source : carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr

### Evolution des emplois dans le secteur de la construction





○ Le secteur de la construction est plus dynamique sur la zone d'emplois de Pontarlier qui est portée par une dynamique résidentielle forte. Si les Hauts-du-Doubs ne sont pas les principaux moteurs de croissance résidentielle et de construction de la zone, en revanche le tissu économique local en tire des bénéfices en travaillant sur l'ensemble du bassin de Pontarlier (forte présence d'entreprises de la construction dans les Hauts-du-Doubs).

- Sur la zone de Saint-Claude, deux phénomènes apparaissent :
- Une dynamique de construction (nombre de logements) qui est largement déconnectée d'une croissance démographique faible. Cela peut traduire en partie (voir aussi le desserrement des ménages) l'émergence de nouveaux espaces résidentiels (zone frontalière) au détriment d'un parc toujours existant (secteur de vacance des logements). De nouveau l'approche globale masque des différences fortes entre secteurs frontaliers / villes / autres.
- Cette dynamique de construction, depuis le milieu des années 2000, alimente moins les emplois du secteur. Par ailleurs, ces chiffres laissent à penser que le tissu économique local n'est pas ou peu tiré par les dynamiques de construction voisines (notamment celles de l'Ain).

La conjonction des dynamiques résidentielles frontalières et des enjeux de remise à niveau du parc de logements laisse à penser que la construction est un secteur économique à enjeu pour le territoire qui se trouve à la jonction d'enjeux économiques et territoriaux. Néanmoins la saisie de ces opportunités potentielles nécessite une anticipation et une structuration locale qui peuvent faire défaut aujourd'hui.

### Le commerce : des perspectives liées directement aux choix d'aménagement

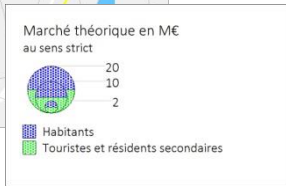
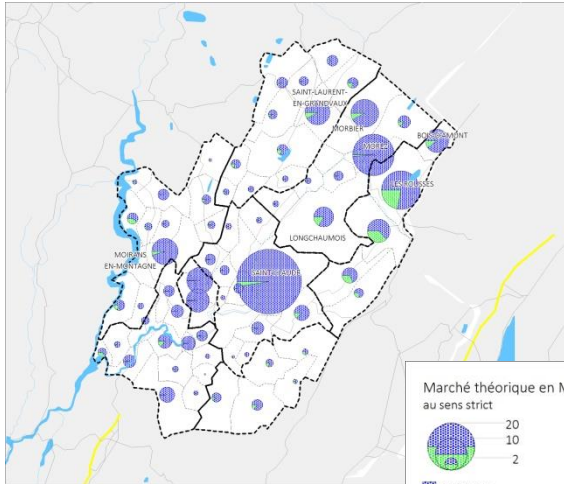
Le commerce représente le troisième secteur d'emplois du territoire du SCOT en 2010 avec 1 500 emplois salariés (10% des emplois salariés totaux). En dehors des aspects développés dans la partie 1.2.2. sur les équipements commerciaux, il convient de souligner que le développement des activités commerciales est principalement lié aux perspectives économiques offertes. Celles-ci dépendent du marché théorique qui est lui-même fortement dépendant du nombre d'habitants et des conditions socio-économiques (taille et revenus des ménages). Les perspectives aujourd'hui négatives des deux principaux pôles commerciaux (Saint-Claude et Morez) posent question sur la pérennité de ce secteur économique, sous sa forme actuelle, face aux évolutions des équilibres démographiques sur le territoire. En revanche il convient de noter que les territoires frontaliers bénéficient aujourd'hui à la fois de perspectives démographiques socio-économiques meilleures mais également d'un marché supplémentaire lié aux touristes et aux consommateurs venus de Suisse.

Le marché théorique du territoire du SCOT du Haut-Jura est évalué à 394 millions € (évaluation des dépenses commercialisables au sens strict, hors restauration, automobile et services). A ce marché évalué pour les résidents s'ajoutent 40 millions € pour les dépenses des touristes, soit 9% du marché total à l'échelle du SCOT mais jusqu'à 24% sur le bassin des Rousses et 18% sur celui des Hautes-Combes. En valeur absolue, le secteur Saint-Claude Nord (cf. carte) représente près du quart du marché théorique alors que le bassin de Morez-Morbier représente 18% et celui des Rousses 16%.

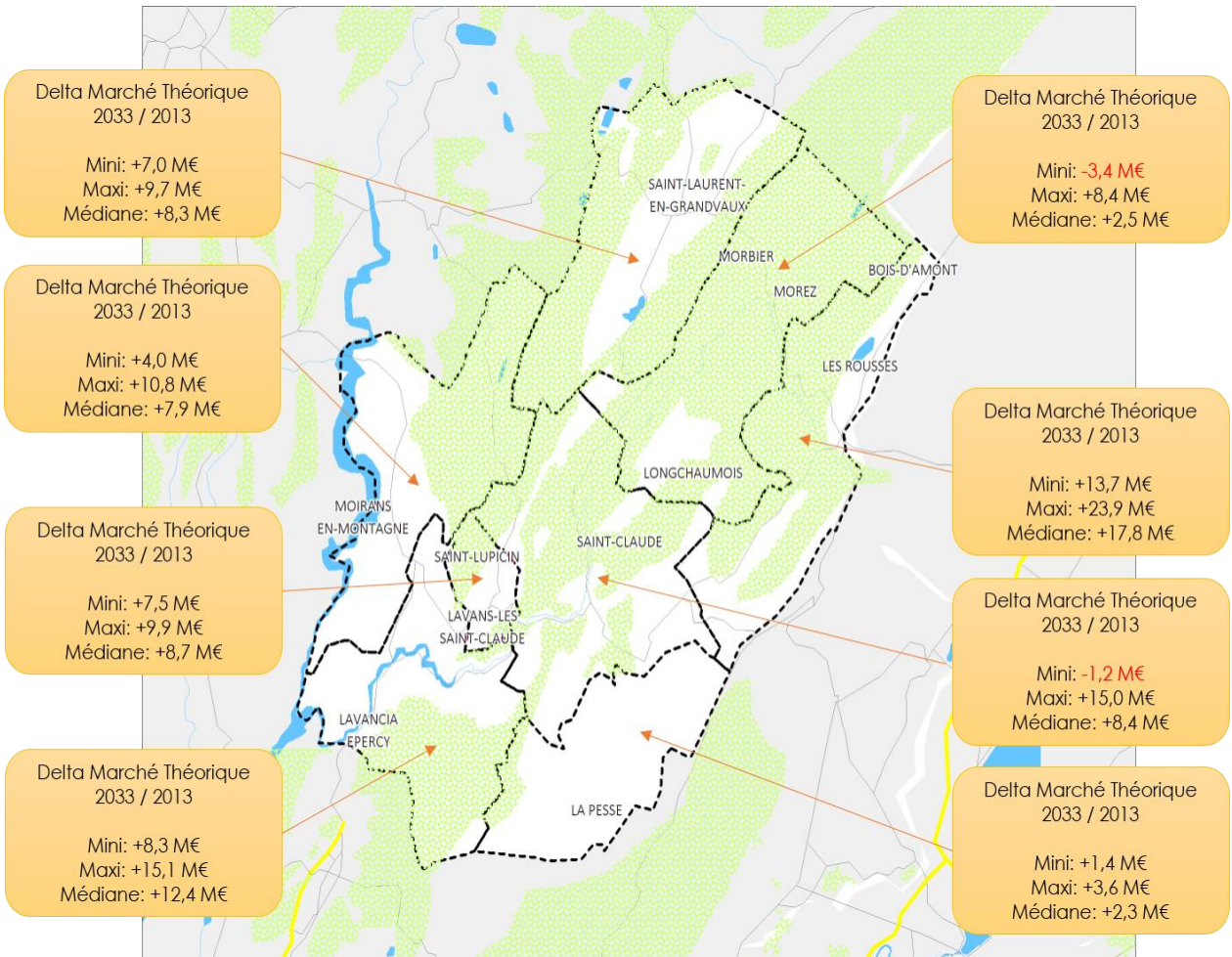
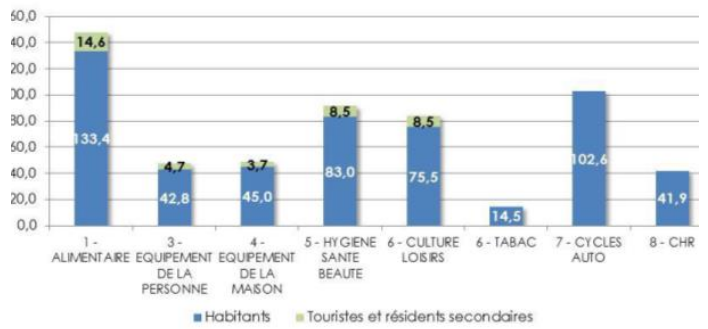
A partir d'hypothèses sur le nombre d'habitants et de personnes par ménage ainsi que sur les arbitrages d'achats, l'évolution potentielle du marché théorique est comprise entre +64 et +85 millions d'€ à horizon 2033 selon l'étude réalisée par PIVADIS.



### Marché théorique



### Marché théorique en M€





En dehors des évolutions du marché théorique, la pérennité ou le développement du secteur commercial dépendent de l'évolution de l'armature urbaine et de l'adéquation de l'armature commerciale avec celle-ci. Cette armature commerciale pose la question de l'organisation spatiale de l'offre commerciale qui est à la fois contrainte par la topographie du territoire (générant une organisation actuelle très morcelée) et par l'évolution à venir des concepts commerciaux qui s'éloignent du toujours plus grand pour s'appuyer sur une interface modifiée entre commerçants et consommateurs combinant commerces physiques et vente à distance (conciergeries, points de retrait, etc.).

L'évolution du secteur commercial dépend d'autant plus de l'organisation spatiale du commerce que des velléités de réorganisations qui se font ressentir de la part des acteurs du territoire et notamment de la part des moyennes surfaces alimentaires. Enfin, cette question de l'organisation spatiale se combine avec des enjeux de réponse à une meilleure diversité d'offre pour limiter les déplacements contraints vers l'extérieur du territoire.

Au regard de l'ensemble de ces éléments croisant des enjeux économiques et d'aménagement du territoire, le projet de territoire devra chercher l'équilibre dans son organisation spatiale entre :

- Les effets de centralité visant à renforcer les polarités et les offres de proximité (à minima à les sauvegarder conformément aux objectifs de la loi ALUR),
- Les implantations sur les flux qui répondent plus à des logiques de mobilité et se localisent préférentiellement dans les périphéries.

Enfin un autre volet important de cette économie présentielle est le tourisme qui porte des enjeux spécifiques développés dans la partie 2.3.3.



**Une enjeu d'équilibre entre les logiques de centralités et les logiques de flux en cohérence avec l'armature urbaine**



Exemples de Saint-Claude et des Rousses : à gauches les espaces commerciaux de centralité et à droite les espaces commerciaux basés sur des logiques de flux



### 2.3.3. Des espaces économiques à adapter aux nouveaux enjeux économiques

Historiquement, les activités économiques sont indissociables des espaces urbains qu'elles ont dans une large mesure contribué à développer et à structurer, notamment les activités industrielles du territoire qui sont indissociables des villes de fond de vallée et de l'énergie hydraulique. Insérées dans les tissus urbains ou rattrapées par l'extension de ceux-ci, les activités économiques, et notamment industrielles, en sont sorties progressivement au fil de nouveaux besoins immobiliers. Depuis les années 1970, les zones d'activités économiques sont ainsi devenues les principaux espaces de développement des implantations d'envergure ou des nouvelles implantations.

#### 2.3.3.1. Une offre foncière relativement dispersée et de faible qualité

*Une offre structurée le long de trois axes routiers principaux*

A partir de la méthodologie retenue, 55 zones d'activités ont été identifiées sur le territoire représentant env. 410 ha de foncier au total :

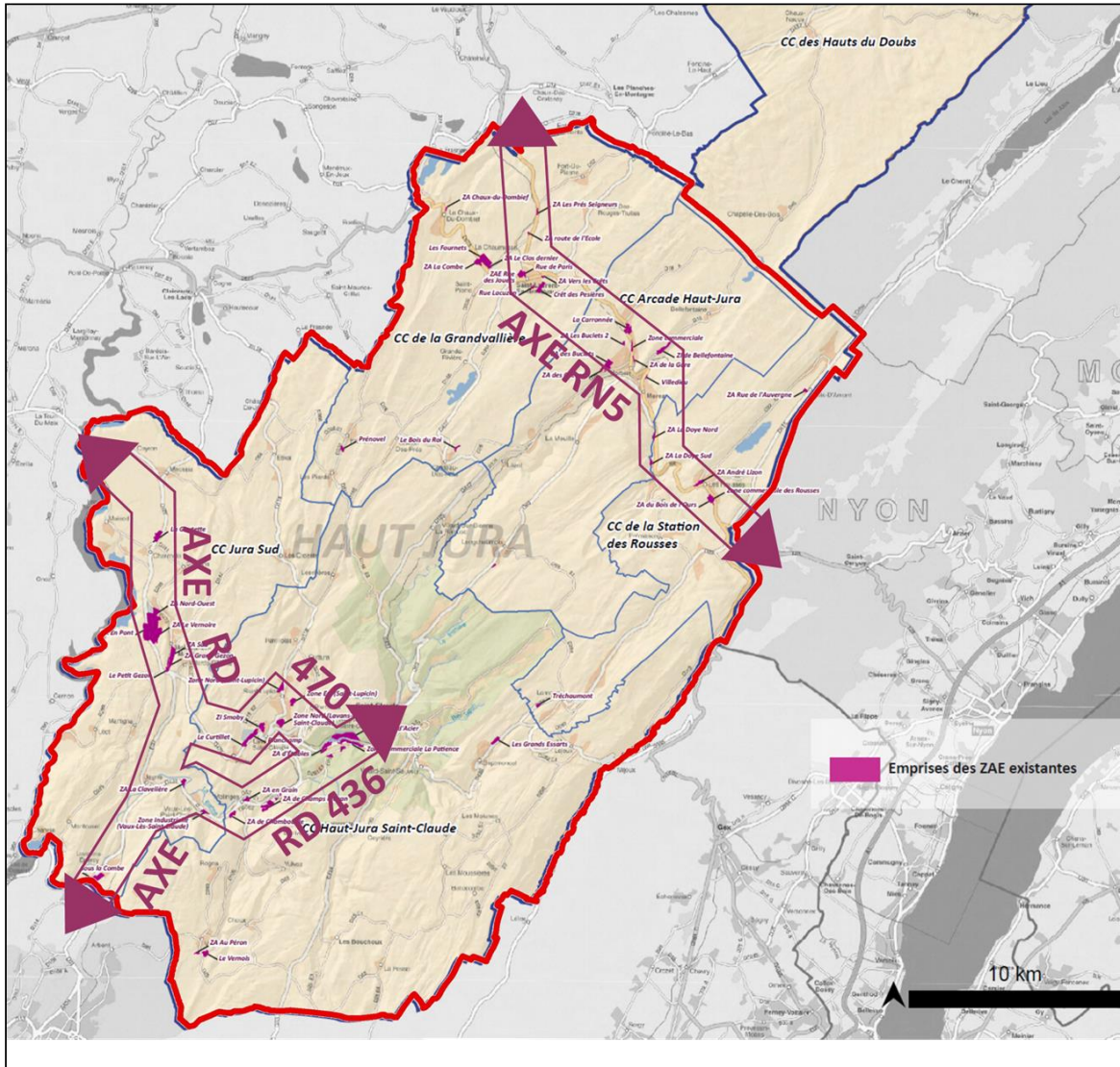
- En additionnant les surfaces occupées et celles non commercialisables, il apparaît que 70% des surfaces des zones d'activités (289 ha) ne sont plus destinées à accueillir des entreprises. La faible densité de ces espaces et les potentiels à la fois de densification et d'amélioration des organisations internes (ex. parkings partagés, réduction des délaissés, etc.) permet néanmoins de considérer que ces espaces sont des gisements d'accueil potentiels mais dans un volume et un ordre de temps difficilement quantifiables. A titre indicatif, le coefficient d'emprise au sol\* sur ces zones est de l'ordre de 0,25 contre 0,4 à 0,6 généralement constatés dans les ZAE.
- 30% des surfaces (123 ha) sont urbanisables avec toutefois une distinction à opérer entre :
  - Les parcelles dont la maîtrise foncière est assurée par la collectivité et qui sont potentiellement aménageables et/ou commercialisables à court terme (si ces parcelles forment un tènement cohérent) ou à moyen terme (si ces parcelles doivent être complétées par d'autres acquisitions permettant de former un tènement cohérent). Elles représentent 22% des surfaces recensées (env. 90 ha).
  - Les parcelles dont la maîtrise foncière n'est pas assurée par la collectivité et qui ne sont potentiellement aménageables et/ou commercialisables qu'après acquisition par la collectivité, soit dans le meilleur des cas à moyen terme (lorsque ces parcelles viennent compléter d'autres déjà acquises pour former un tènement cohérent), soit à long terme (lorsque l'acquisition à opérer doit être complète). Elles représentent 8% des surfaces recensées (33 ha).
- 12 ZAE de plus de 10 ha représentent plus de la moitié des surfaces totales, 20 ZAE entre 5 et 10 ha représentent un tiers des surfaces (mais 45% des surfaces urbanisables – cf. infra), 23 ZAE de moins de 5 ha représentent environ 10% des surfaces.
- La répartition géographique des ZAE répond avant tout à une logique d'axe au sein de laquelle il est possible de distinguer :
  - Un axe dominant Lons-le-Saunier-Saint-Claude (RD470) qui concentre près de 40% des surfaces totales réparties entre les zones de Moirans-en-Montagne et du Plateau du Lizon principalement,

\* Rapport entre la surface bâtie projetée au sol et la surface des parcelles accueillant les bâtiments.



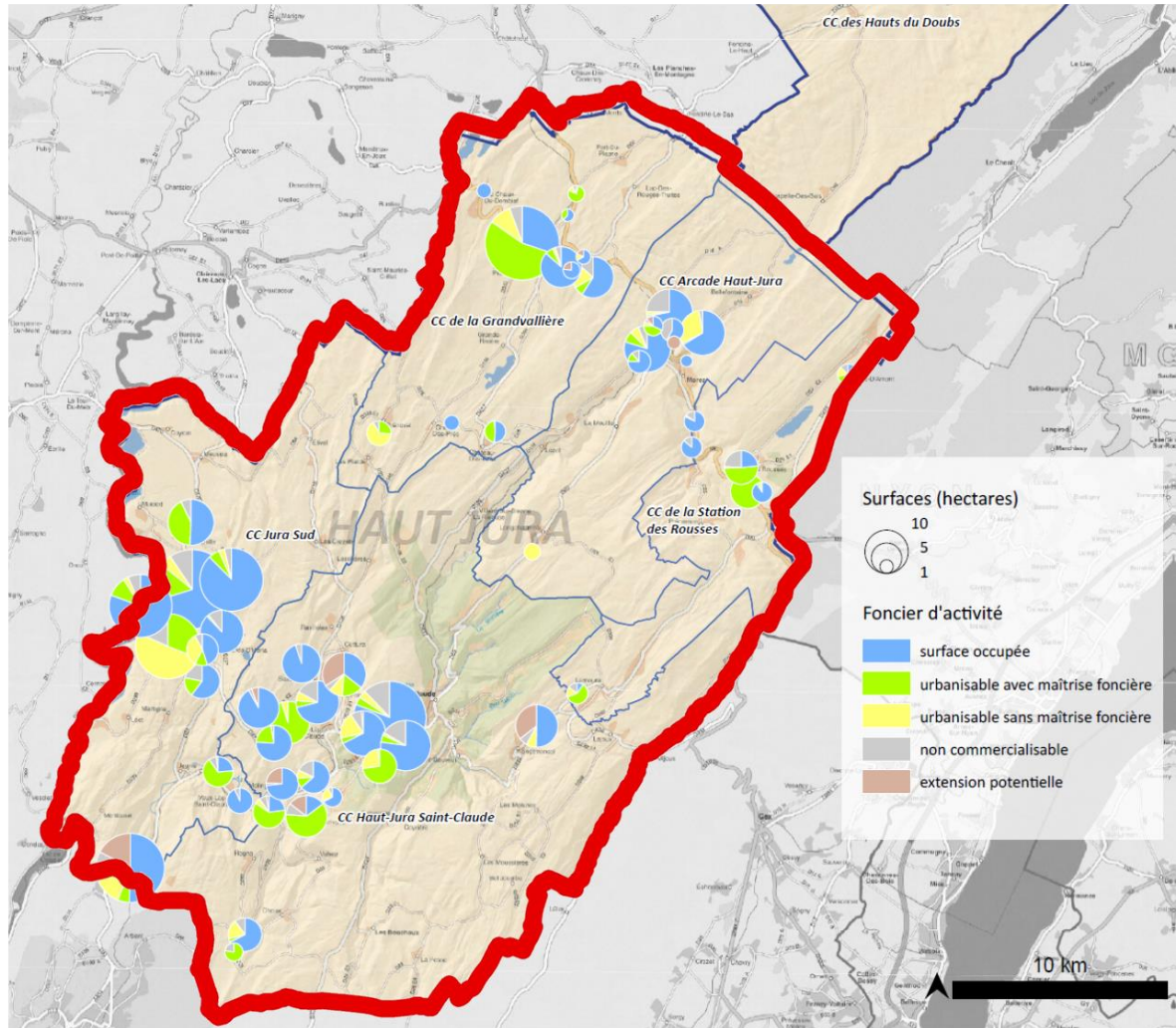
- Un axe Oyonnax-Saint-Claude regroupant plus du quart des surfaces totales dans la basse vallée de la Bienne et à Saint-Claude,
- Un axe formé par la RN5 qui représente un cinquième des surfaces totales en s'appuyant principalement sur les ZAE de Saint-Laurent, de Morbier et des Rousses,
- 15% des surfaces sont situées hors de ces axes.

### Axes économiques du territoire



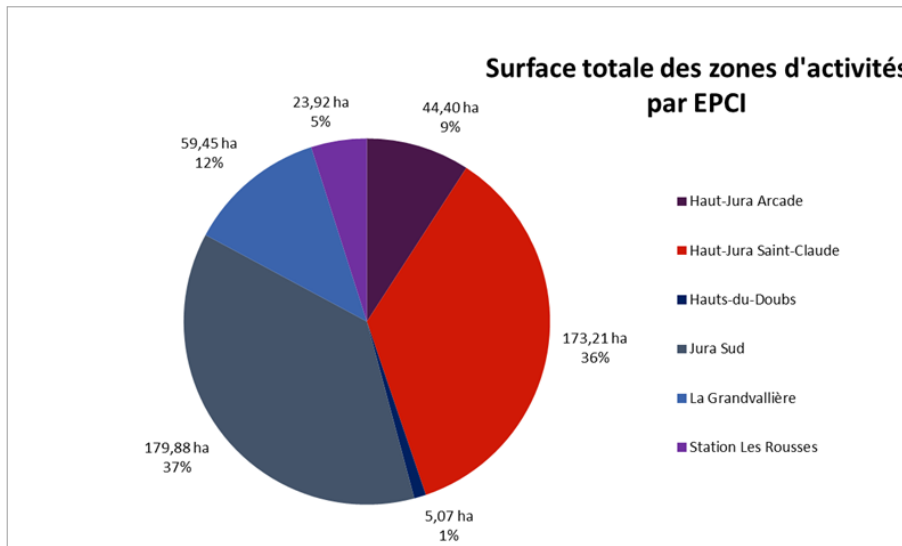
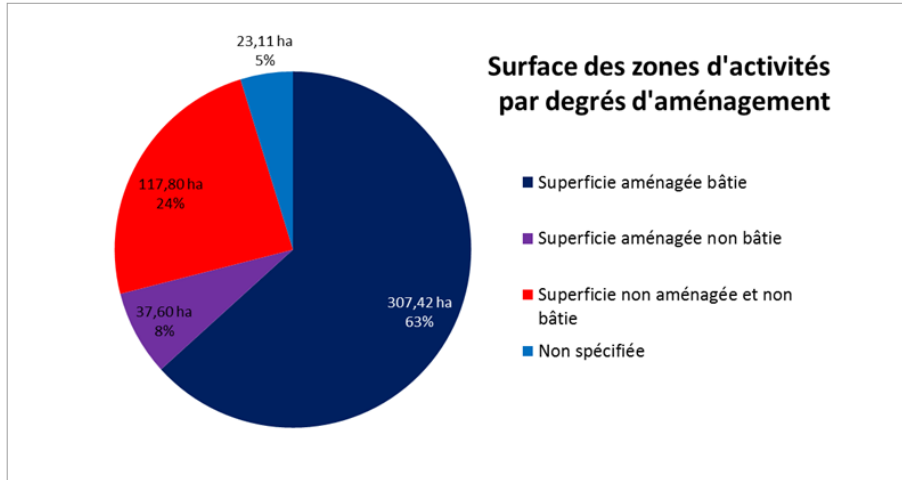


## Localisation des zones d'activités et classification du foncier (sources : ARD 12014)

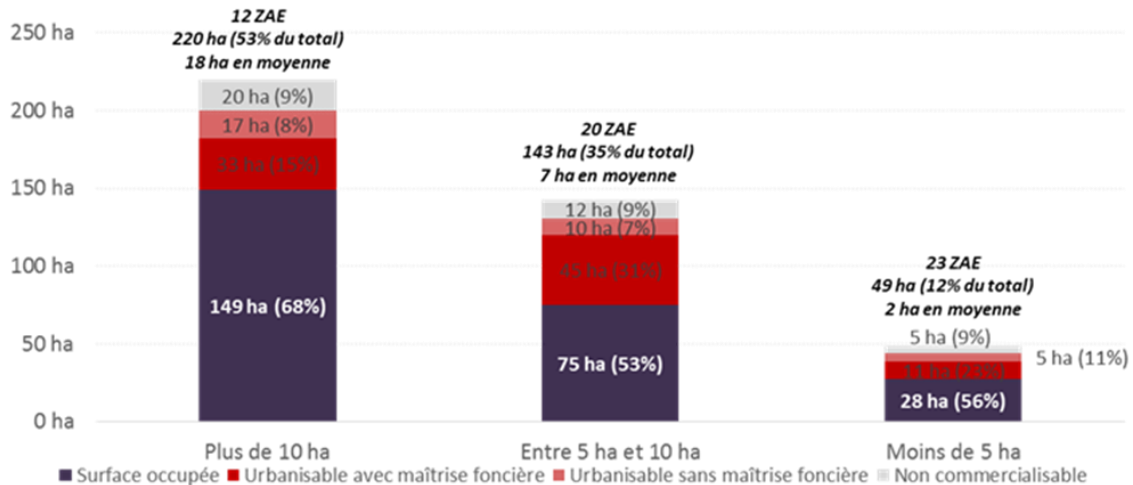




### Localisation des zones d'activités et classification du foncier (Mise à jour ARD et PNR - 2016)



### Occupation et disponibilité par taille de ZAE (Recensement ARD 2014)





- Ces axes occupent des places plus ou moins importantes selon la taille des ZAE :
- L'axe RD470 est clairement positionné sur des ZAE de tailles grande et moyenne, ce qui apparaît cohérent à la fois avec le caractère fortement industriel des espaces traversés et la présence également des activités de logistique. Il n'y a pas, le long de cet axe, de ZAE de moins de 5 ha.
- L'axe RD436 agrège tous les types de surfaces, reflet de la diversité des fonctions des zones : industrielles mais également commerciales.
- La RN5 est également diversifiée mais pèse plus dans les petites surfaces.
- Enfin ces dernières occupent une place très importante dans les ZAE hors axe.

L'analyse de la localisation des zones d'activités (mise à jour en 2016) illustre bien des profils économiques différents d'un territoire intercommunal à un autre. Les territoires de Haut-Jura-Saint-Claude et Jura Sud accueillent plus de 70% du foncier économique total du territoire, ce qui illustre bien le profil économique du territoire tourné vers l'industrie et l'accueil d'entreprise. Station Les Rousses accueille elle seulement 5% du foncier à vocation économique, son profil économique étant plus tourné vers le tourisme.

Au sein des zones d'activités économiques recensées en 2016 par rapport au document d'urbanisme en cours, le degré d'aménagement et d'urbanisation varie. En effet, 63% des surface planifiées sont effectivement aménagées et bâties. Plus de 20% des zones planifiées sont encore vierges de tout aménagement ce qui représente un peu plus de 100 hectares.

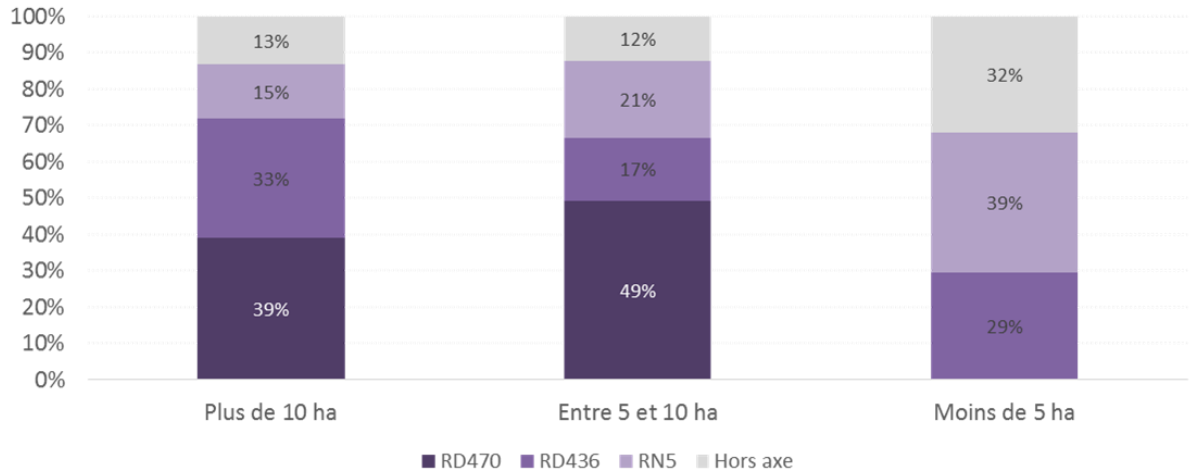
### Des espaces urbanisables qui tendent à infléchir cette logique d'axe

Une analyse plus fine des zones urbanisables permet d'appréhender la façon dont les espaces économiques pourraient être appelés à se développer dans l'avenir :

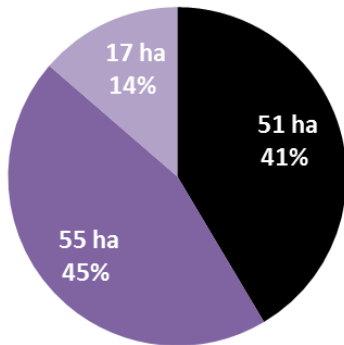
- Les surfaces urbanisables se répartissent très majoritairement sur les grandes et moyennes ZAE du territoire (86%). Cette répartition profite avant tout aux zones entre 5 et 10 ha (l'urbanisation effective des surfaces urbanisables recensées entrainerait une hausse des surfaces urbanisées pour cette catégorie de ZAE de 63%) et dans une moindre mesure aux petites zones de moins de 5 ha (+52%) au détriment des grandes zones de plus de 10 ha (+30%).
- Le principal changement à venir avec les évolutions planifiées concerne les logiques d'axe et la répartition géographique des zones d'activités :
- Les zones hors axe sont celles qui bénéficient le plus de surfaces urbanisables (36 ha) et seraient amenées à connaître une croissance de +135%. Ce constat peut cependant être nuancé dans la mesure où plus de la moitié de ces surfaces urbanisables se concentrent sur les ZAE de Saint-Pierre et ne sont pas considérées comme relevant de la logique d'axe RN5. Elles en dépendent néanmoins largement.
- L'axe Oyonnax-Saint-Claude (RD436) est destiné à accueillir env. 30 ha, ce qui est moins que l'axe Lons-Saint-Claude (RD470) avec 35 ha mais représente proportionnellement une croissance supérieure (39% contre 29%).
- Enfin l'axe Champagnole-Nyon (RN5) avec 21 ha et 35% de croissance est le moins appelé à accueillir des entreprises au regard des surfaces actuellement planifiées.



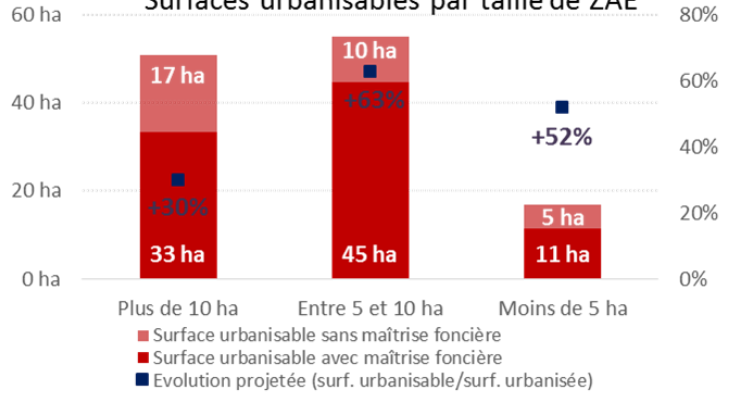
### Distribution des surfaces des ZAE par taille et par axe



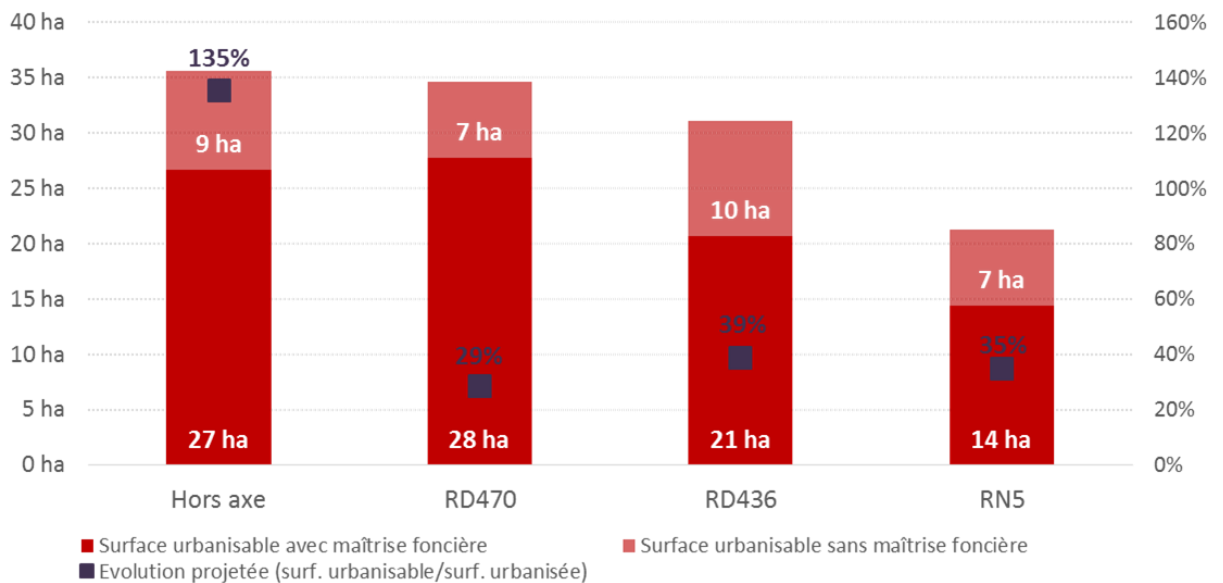
### Surfaces urbanisables par taille des ZAE



### Surfaces urbanisables par taille de ZAE



### Surfaces urbanisables par axe



Source : PNR HJ



### 2.3.3.2. Une offre immobilière en manque d'attractivité

#### A. Des dynamiques de construction qui se tassent

A défaut d'avoir des données sur le parc de bâtiments économiques existants, l'analyse porte sur les constructions entre 1999 et 2010. Il s'agit donc d'une analyse sur les flux et non sur les stocks. Sans permettre un panorama général, elle permet la mise en relief des dynamiques sur les dernières décennies.

Sur l'ensemble des permis de construire délivrés sur la période, ont été distinguées :

- **Les constructions relevant plutôt des zones d'activités** : surfaces comprises entre 150 et 5 000 m<sup>2</sup> (les constructions supérieures à ce plafond sont considérées comme exceptionnelles et donc non intégrées dans l'analyse), bâtiments de plain-pied ou avec un étage maximum ;
- **Les constructions implantées plutôt dans des espaces économiques de centre et diffus** : surfaces de moins de 150 m<sup>2</sup> ou de plus de 1 étage.

*Des vocations et des surfaces qui reflètent les fondamentaux économiques du territoire*

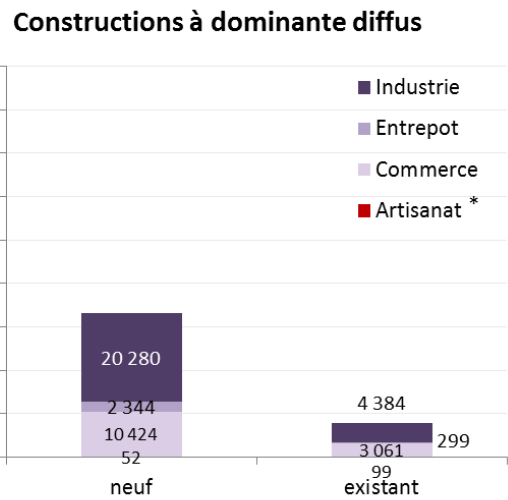
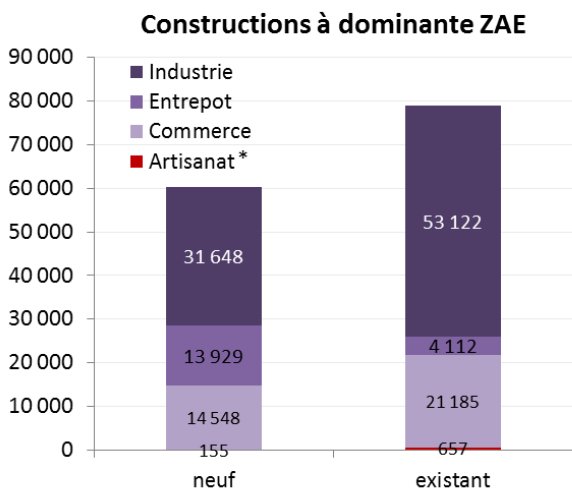
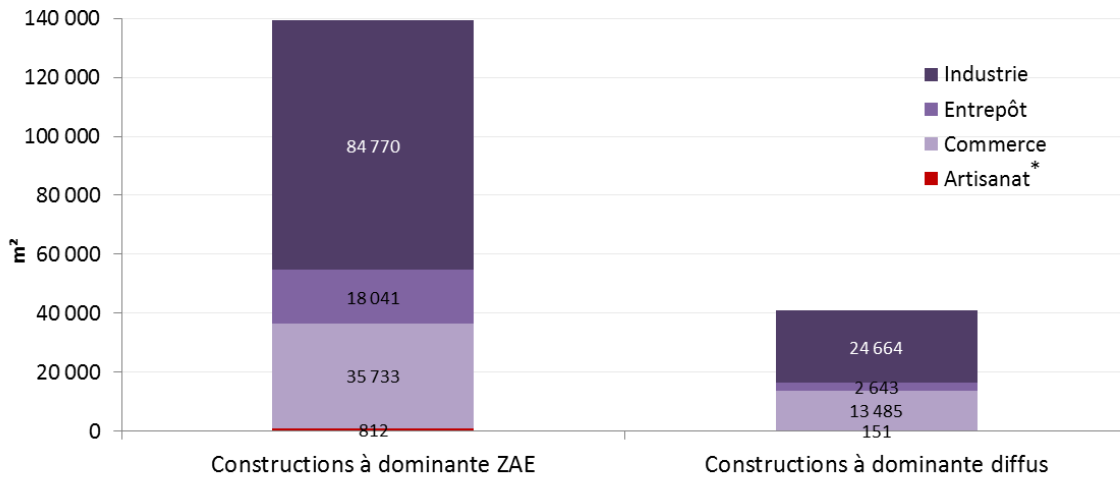
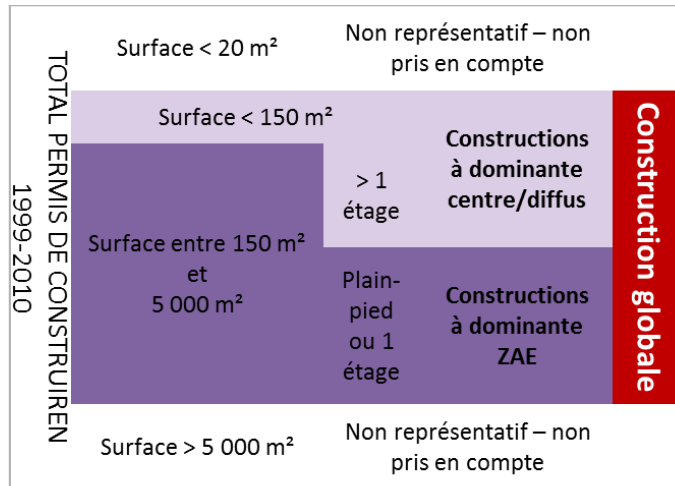
Sur les 10 années étudiées, plus des trois quarts des surfaces construites en neuf ou sur de l'existant sont identifiées comme relevant plutôt de ZAE. Dans ces deux catégories, l'industrie (env. 60%) et le commerce (entre 25% et 33%) représentent la très grande majorité des surfaces. Les entrepôts sont en revanche nettement plus représentés dans les ZAE (13% contre 6%). Il en est de même pour l'artisanat. Néanmoins pour ce secteur les chiffres sont à prendre avec précaution car ils ne portent que sur deux années de collecte (2009 et 2010) et peuvent ne pas être représentatifs.

Dans les ZAE, les constructions sur bâtiment existant (extensions, réhabilitations, etc.) sont majoritaires (57%) traduisant une dynamique de construction plutôt localisée dans les ZAE existantes et bâties que dans les ZAE nouvelles. L'industrie représente plus de la moitié des surfaces aussi bien dans le neuf que l'existant. En revanche, il convient de noter la place des entrepôts qui sont exclusivement en ZAE et quasi-exclusivement dans le neuf, traduisant l'émergence de ce type d'activité et/ou l'évolution des besoins en matière de normes et de pratiques (secteur évolutif en termes de besoins immobiliers).

Hors des ZAE, plus de 80% des surfaces sont construites dans le neuf. Ce résultat peut traduire une certaine inadéquation des produits de petites surfaces existants. Malgré les critères retenus (moins de 150 m<sup>2</sup> et plus d'un étage), l'industrie reste majoritaire dans le neuf montrant que ce secteur aussi (et pas uniquement le secteur tertiaire) a besoin de locaux qui ne correspondent pas nécessairement à l'image de l'immobilier industriel.



### Dynamiques de construction à vocation économique sur le territoire entre 1999 et 2010



\*Donnée disponibles depuis 2009 seulement (2 années)

Source : PNR HJ/ARD



### Une dynamique à la baisse dans et hors ZAE

Malgré des variations annuelles assez fortes, l'analyse des surfaces construites sur la période laisse apparaître :

- Une baisse des volumes de construction importante, notamment dans les ZAE où la chute rapide atteint des valeurs proches de 0 m<sup>2</sup> en 2008. Depuis, la reprise semble se dessiner.
- Sur les petites surfaces et le diffus, les volumes sont très faibles mais s'orientent également à la baisse.
- A la différence des constructions en ZAE où les niveaux de production entre neuf et existant se maintiennent, les constructions hors ZAE sont nettement positionnées sur le neuf.

Bien que généralisée à l'ensemble du territoire national depuis la crise immobilière et financière des *subprimes* en 2007/2008, la baisse des dynamiques immobilières était antérieure sur le territoire du Haut-Jura. Cette érosion est concomitante au recul des fondamentaux économiques du territoire (notamment industrie), sans que de nouvelles formes émergent ou se traduisent sur les marchés immobiliers.

### Un reflet de l'armature urbaine et de ses mutations en cours

La répartition des surfaces entre les différents niveaux d'armature urbaine fait ressortir certains éléments importants pour comprendre les dynamiques en cours :

- Dans les ZAE : les bourgs-centres, les communes rurales supérieures et rurales ont accueilli le même volume de constructions industrielles, supérieur à celui des villes. Pour les communes rurales notamment, il convient de nuancer ce constat car un petit nombre de ces communes accueillent de l'industrie mais la plupart n'en ont pas. Alors que les bourgs-centre accueillent 43% des ZAE du territoire, celles-ci ne concentrent que 26% des surfaces industrielles développées sur la période. Hors ZAE : les surfaces qui se sont développées sont nettement dominantes dans les communes rurales (54% des surfaces industrielles). Ces chiffres confirment le caractère éclaté des implantations industrielles qui semblent poursuivre le modèle, avec ses atouts et ses inconvénients, de l'industrie dans la montagne.
- Les activités de stockage/logistique sont concentrées avant tout dans les communes rurales supérieures, les communes rurales et les bourgs-centres. Néanmoins pour cette activité c'est, avant tout, la logique géographique qui semble dominer. Elle se développe donc principalement dans la vallée de la Bienne et le secteur de Jura Sud.
- En matière de commerce, villes et bourgs-centres concentrent largement les constructions sur la période étudiée (92% en ZAE et 83% hors ZAE).

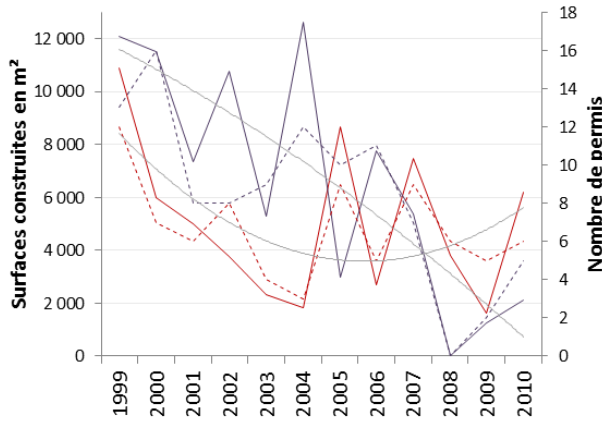
Il ressort de cette analyse :

- Le rôle de pôle de services des villes,
- Le rôle économique central des bourgs-centres,
- La présence de quelques pôles économiques dans certaines communes rurales sans que cela les positionne comme communes rurales supérieures à cause du manque de commerces et de services,
- Une dispersion des surfaces dans les différents niveaux de l'armature urbaine qui interpelle sur la figure économique qui se dessine dans le temps à travers ces dynamiques.

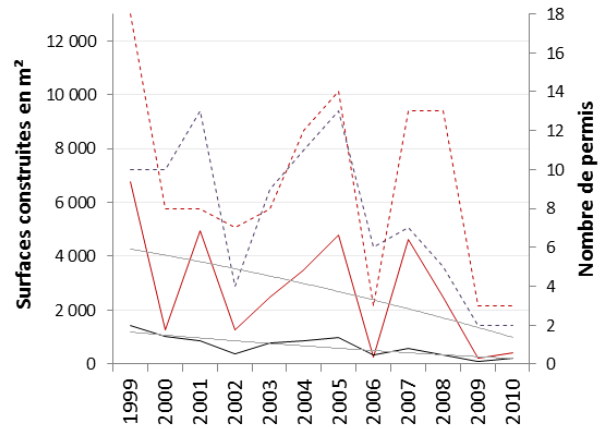


### Dynamiques de construction à vocation économique sur le territoire entre 1999 et 2010

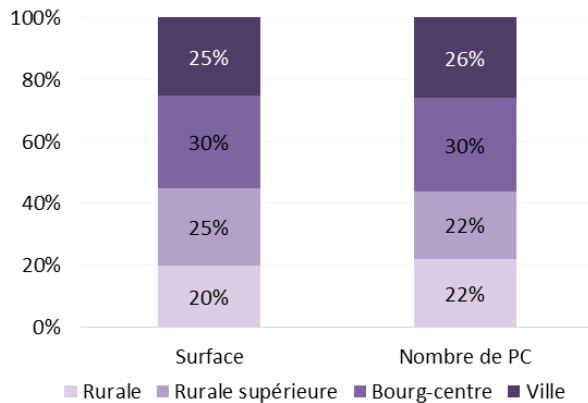
#### Evolution des dynamiques de construction à dominante ZAE



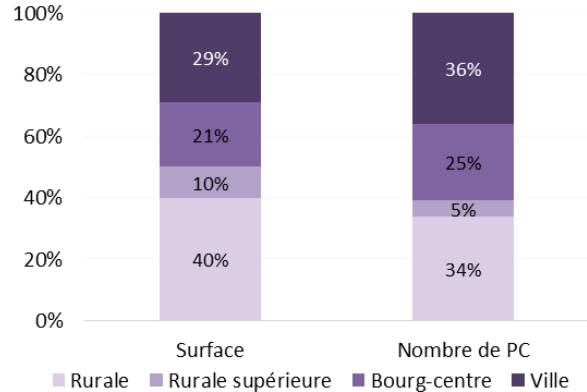
#### Evolution des dynamiques de construction à dominante diffus



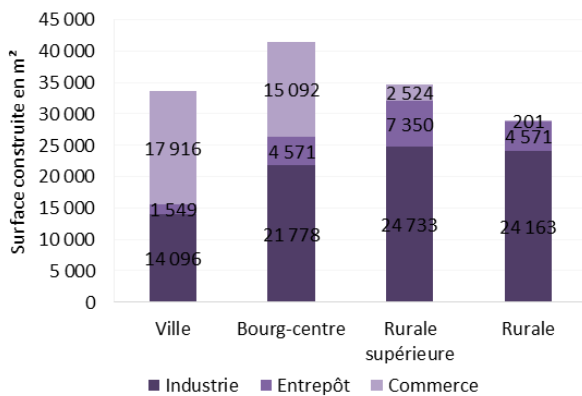
#### Constructions à dominante ZAE dans l'armature urbaine



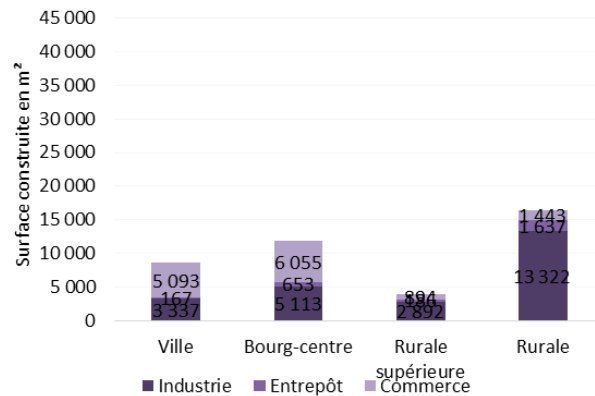
#### Constructions à dominante hors ZAE dans l'armature urbaine



#### Dynamique de construction en ZAE par secteur d'activité dans l'armature urbaine



#### Dynamique de construction hors ZAE par secteur d'activité dans l'armature urbaine



Source : PNR HJARD



### B. Une offre immobilière qui se renouvelle peu

#### *Des produits immobiliers peu adaptés ou flexibles*

Sans avoir de chiffres précis, il est néanmoins possible de dresser un certain nombre de grands constats sur le parc immobilier à vocation économique :

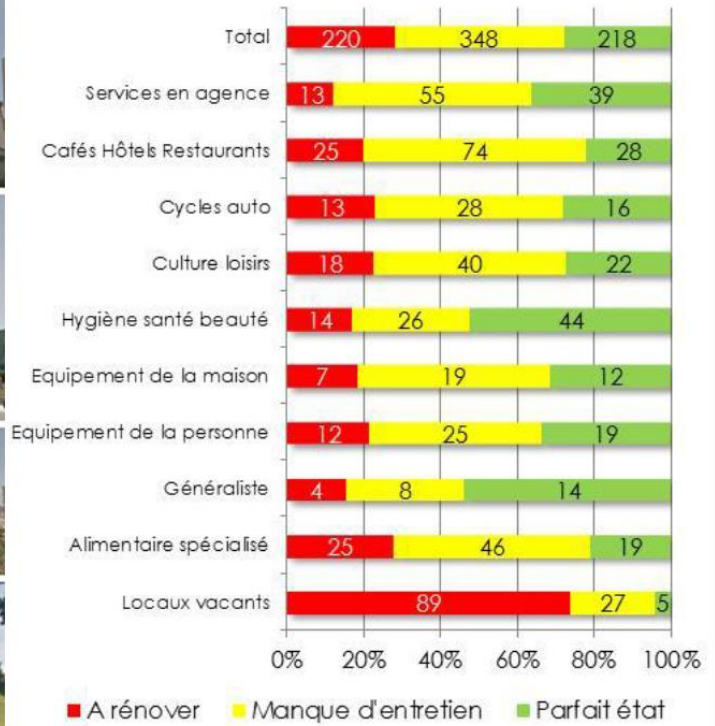
- Les bâtiments d'activités se répartissent schématiquement dans les catégories suivantes :
  - Bâtiments anciens, occupés ou en friches, qui sont vétustes, inadaptés et peu flexibles posant des difficultés aux entreprises qui souhaitent évoluer à l'intérieur de ces bâtiments et/ou se déplacer. Ces bâtiments peuvent être relativement récents (années 1970 et 1980) mais être complètement obsolètes créant des friches difficiles à remettre de façon viable sur le marché immobilier. Fin 2013, le stock de friches économiques sur les territoire était estimé à 30 500 m<sup>2</sup> de bâti. Ce chiffre peut être considéré comme négligeable pour la suite de la réflexion à deux titres :
    - Au regard de la moyenne des surfaces bâties annuellement entre 1999 et 2010 (env. 18 500 m<sup>2</sup>/an – cf. page suivante), ces friches ne représentent que 1,7 années de besoins alors que le SCOT s'établit à un horizon de 20 ans. Elles ne représentent potentiellement que 8% des besoins estimés sur l'ensemble de la période du SCOT.
    - Ce stock de friches regroupe des bâtiments de qualité très variables, des localisations et des accès fort différents, des états sanitaires et de pollution très contrastés. Il semble à ce stade impossible de déterminer la part de ces bâtiments qui pourrait accueillir de nouveau des activités économiques sans procéder à une analyse précise de chacun des bâtiments. Même une analyse positive ne garantirait pas à elle seule l'effectivité d'un réinvestissement de ces espaces. En revanche, ils peuvent avoir un impact visuel très fort et négatif sur la perception du tissu économique local.
  - Les bâtiments plus récents qui sont pour beaucoup localisés en ZAE. De qualité architecturale et fonctionnelle variable, ces bâtiments présentent l'avantage d'être aux normes, flexibles et bien souvent réalisés sur mesure. En revanche, consommateur d'espace et finalement difficilement réinvestissable par un tiers, ils ne sont pas à eux seuls un argument pour le maintien ou l'implantation d'entreprises. Quelques-uns de ces bâtiments constituent néanmoins des repères forts qui donnent à voir, le long des axes économiques majeurs, les fleurons de l'économie locale (ex. Smoby, Signaux Girod, etc.).
- Le parc commercial a, quant à lui, fait l'objet d'un diagnostic à part entière établissant notamment :
  - Un taux de vacance important (16% des locaux contre 12% en moyenne nationale, mais seulement 6% des 73 000 m<sup>2</sup> de surfaces de vente hors automobile recensées sur le territoire),
  - Un vieillissement un peu plus marqué que la moyenne des locaux : 28% des locaux sont à rénover contre 23% en moyenne et 44% manquent d'entretien contre 32% en moyenne.
  - Le parc de bureaux est quasi inexistant avec toutefois le constat des mêmes phénomènes que dans les bâtiments d'activités avec une fuite de l'ancien et de la centralité au profit du bâti récent dans les zones d'activités (ex. CAF, pôle emploi, etc.).



### Quelques bâtiments repères sur les axes économiques du territoire



### Etat des locaux commerciaux sur le territoire du SCOT du Haut-Jura



Source : PIVADIS



L'immobilier dédié aux entreprises est peu développé avec deux tendances principales :

Une tendance nette à la stagnation des entreprises dans les structures qui sont destinées au contraire à les accueillir temporairement : pépinières, hôtels d'entreprises, etc. Cette situation interpelle sur les freins à la sortie de ces structures et invite à compléter les éventuels maillons manquant dans le « parcours résidentiel » des entreprises plutôt que d'étendre toujours plus les capacités de ces structures qui ont du mal à remplir leur rôle sans débouchés clairs.

L'émergence de nouveaux espaces de travail orientés soit vers les besoins tertiaires (ex. espace de travail partagé / co-working), soit vers les besoins de production (ex. fab lab : laboratoire de fabrication partagé, souvent autour d'une imprimante 3D). Sur le territoire du SCOT, un espace de co-working est ouvert en 2014 à Morez. Il n'y a pas de fab lab sur le territoire mais certains acteurs sont membres du fab lab de Biarne (ex. la plate-forme TECBOIS du Lycée de Moirans).

### 2.3.3.3. Des besoins de renouvellement et de qualité

A partir de la rétrospective sur les dynamiques de construction 1999-2010, il est possible de projeter des besoins équivalents dans l'avenir afin de constituer une base de travail pour le PADD en matière de besoins en foncier à vocation économique.

Pour ce faire, la moyenne annuelle bâtie est convertie en besoin foncier par l'application d'un coefficient d'occupation des sols (COS). La valeur de celui-ci est basée sur celles constatées généralement dans les ZAE, soit 0,5. Afin de donner une fourchette, la valeur est baissée à 0,4 (ZAE très peu dense) et augmentée à 0,6 (ZAE relativement dense).

### Estimation des besoins en foncier à vocation économique dans les ZAE

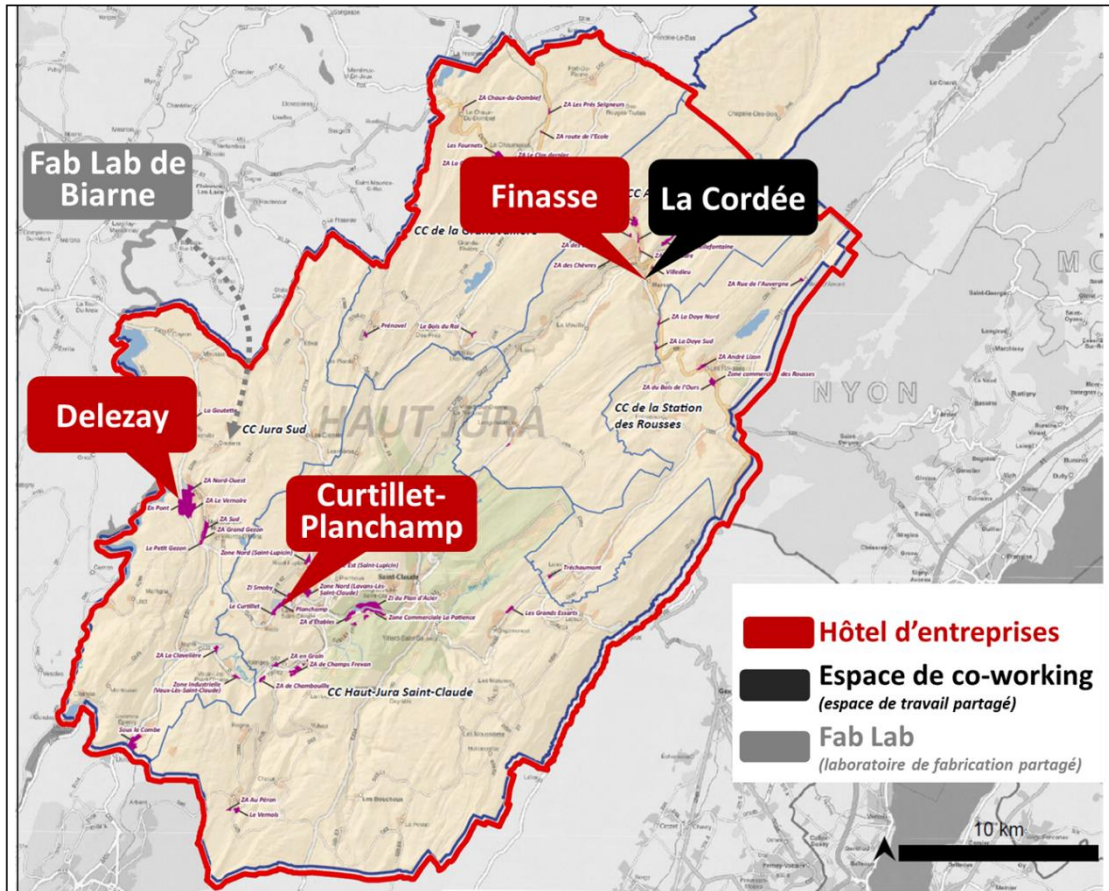
	Artisanat	Industrie	Entrepôt	Commerce	Total	Projeté à 20 ans
Moyenne annuelle bâtie entre 1999 et 2010*	406 m <sup>2</sup> 3%	8 567 m <sup>2</sup> 60%	1 607 m <sup>2</sup> 11%	3 741 m <sup>2</sup> 26%	14 321 m <sup>2</sup> 100%	
Estimation du besoin foncier à partir des moyennes annuelles bâties :						
Pour un COS de 0,4	0,1 ha	2,1 ha	0,4 ha	0,9 ha	3,6 ha	71,6 ha
Pour un COS de 0,5	0,1 ha	1,7 ha	0,3 ha	0,7 ha	2,9 ha	57,3 ha
Pour un COS de 0,6	0,1 ha	1,4 ha	0,3 ha	0,6 ha	2,4 ha	47,7 ha

\*hors demandes < 150m<sup>2</sup> et demandes > 5000m<sup>2</sup> / artisanat : moyenne sur 2 années

Les besoins en foncier pour les zones d'activités économiques sont ainsi estimés entre 50 et 70 ha pour la durée du SCOT. Au regard des 123 ha de surfaces urbanisables, il semble que le territoire possède actuellement les ressources suffisantes avec les ZAE existantes. Il conviendra néanmoins, dans la phase de projet, de confronter l'adéquation de ces ressources foncières (localisation, qualité, services, etc.) avec les besoins des entreprises et les ambitions du territoire.



### Immobilier dédié au tissu économique local



### Espace de co-working de la Cordée à Morez ouvert mi-2014

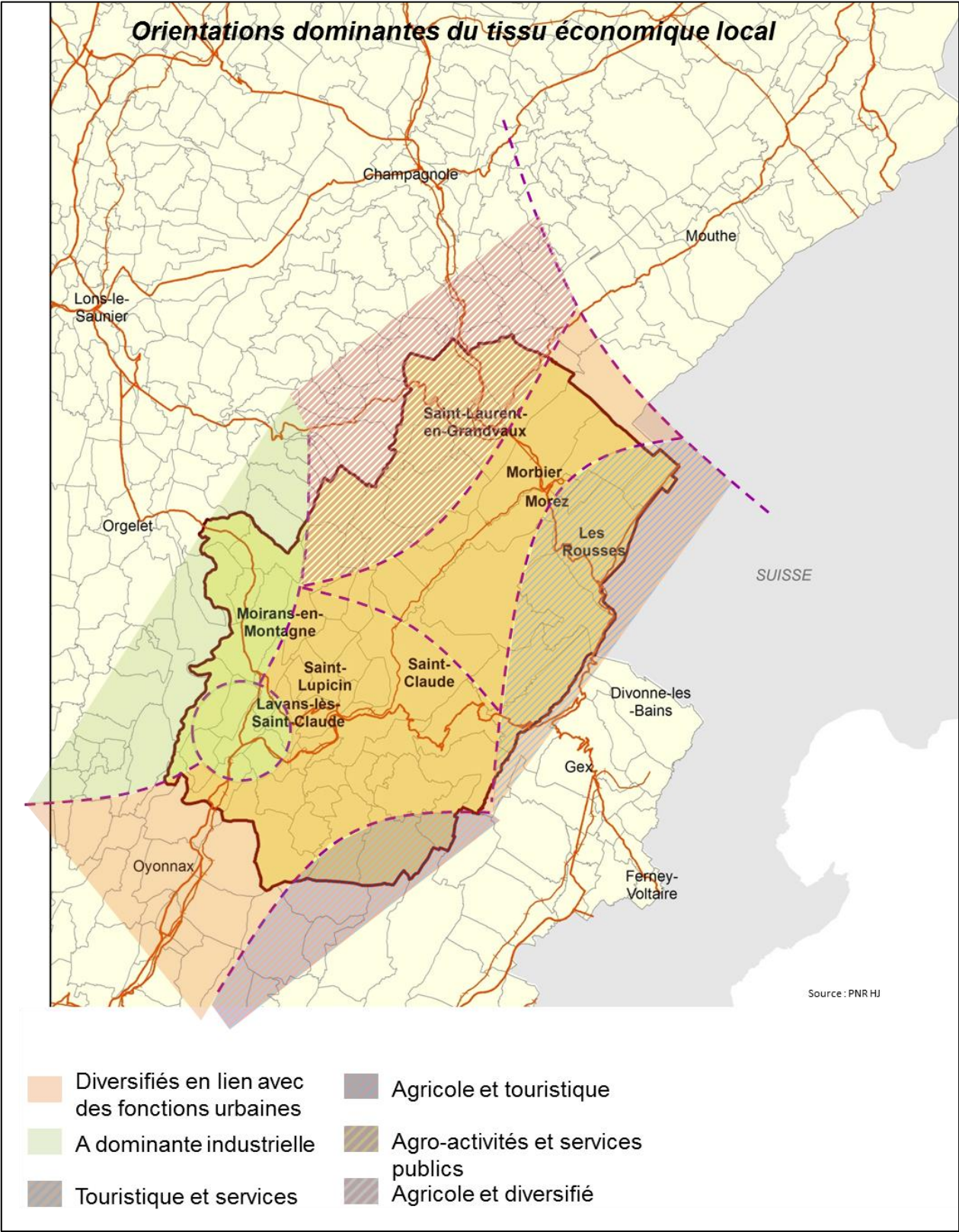


Source : La Cordée



Ces repères, établis dans la perspective d'une reconduction simple des besoins antérieurs, devront être affinés dans le projet en tenant compte notamment des enjeux suivants :

- Des mutations économiques en cours qui entraînent des besoins différents tant en termes de type de produit foncier ou immobilier (baisse des grandes surfaces industrielles, besoin de modularité, émergence de besoins tertiaires, etc.) que d'attente en matière de qualité après la satisfaction des critères fondamentaux que sont l'accès, le prix, la rapidité de réponse au besoin (visibilité, services présents, etc.) ;
- Des déclinaisons à trouver pour satisfaire des besoins variés qui sont liés tant au rayonnement des activités ciblées (activité de proximité/activité internationale) qu'à l'orientation du tissu économique (cf. ci-contre) ;
- Des potentiels, non estimables à ce jour, d'espaces déjà urbanisés susceptibles d'accueillir le développement économique : friches (industrielles mais aussi commerciales et éventuellement agricoles), zones d'activités densifiables, redéploiement dans les tissus urbains (tertiaire), etc. ;
- De la cohérence de l'offre économique avec l'organisation générale du territoire, c'est-à-dire la capacité à tirer profit d'une organisation autour d'axes importants mais sans affaiblir les pôles (dans la perspective de donner du sens à l'armature urbaine de projet qui sera définie dans le PADD), ni consommer à outrance des espaces naturels ou paysagers :
  - Ex. quelle relation entre le pôle de Morez et l'axe RN5 ?
  - Ex. quelle vocation pour la basse vallée de la Bienne : économique et/ou résidentielle, paysagère, naturelle, etc. ?
  - Etc.





### 2.3.3. Le tourisme : moteur majeur de l'économie présentielle

#### 2.3.3.1. Une place majeure dans l'économie régionale

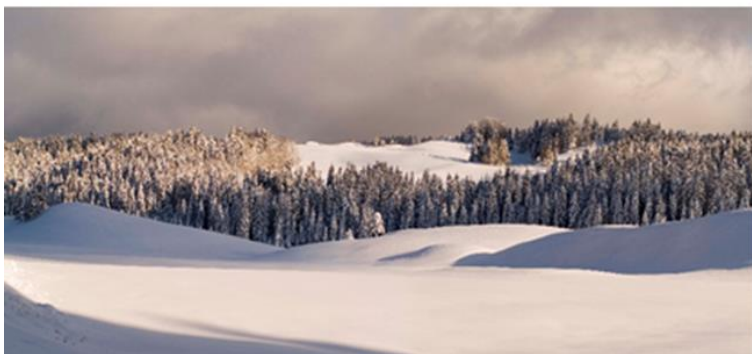
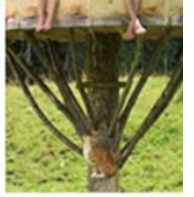
Le SCOT Haut-Jura s'étend sur deux espaces touristiques majeurs de l'économie touristique franc-comtoise qui se chevauchent : les Montagnes du Jura et la région des lacs. Son altitude moyenne, son relief (entre 400 m et 1500 m d'altitude) et sa diversité de paysages (plateaux, forêts, lacs, combes et falaises) en sont les principaux marqueurs identitaires. Son organisation touristique repose à la fois sur un tourisme concentré (station) et un tourisme diffus (villages et sites de visites dispersés), lui permettant ainsi de toucher une clientèle aux attentes et aux profils variés.

Son attractivité repose sur quelques grandes caractéristiques :

- Le relief et la diversité des espaces naturels lui permettent de développer une offre d'activités sportives et de loisirs aussi bien hivernale (sports de glisses et activités nordiques) qu'estivale (sports de montagne sous toutes formes : randonnées, escalade et loisirs aquatiques).
- L'image et la notoriété d'une identité « Haut-Jura » portée par les professionnels locaux (marquage « so nordique », Grandes Traversées du Jura, AOC fromagères, etc.), les labels du territoire (Parc naturel régional, Montagnes du Jura) et les événements de portée nationale ou internationale (Transjurassienne, Coupe du monde de combiné nordique, etc.).
- La zone de chalandise avantageuse du fait de la position géographique du territoire (territoire transfrontalier, proximité des zones de population dense) et de son accessibilité (réseau routier et transport ferroviaire à grande vitesse à proximité). Cette zone comprend notamment la Franche-Comté et Rhône-Alpes, le canton de Vaud, l'Île-de-France, la Bourgogne, le Nord, la Lorraine, la Belgique et la Hollande.
- L'offre diversifiée de sites de visites ancrée sur un patrimoine industriel, artisanal, culturel et naturel
- L'offre d'hébergement, historiquement concentrée sur la vocation « sociale » et « collective » mais aujourd'hui étendue à tous types d'hébergements (meublés, campings, hôtel, résidence secondaire).



Rapport de présentation – Diagnostic territorial





Ces éléments permettent au territoire de générer d'importants flux touristiques à l'échelle départementale et régionale. Ainsi sur 18 millions de nuitées (en hébergements marchands et non marchands) réalisées en Franche-Comté en 2010, il est estimé que 3,5 millions, soit 20%, sont réalisées dans le périmètre du SCOT.

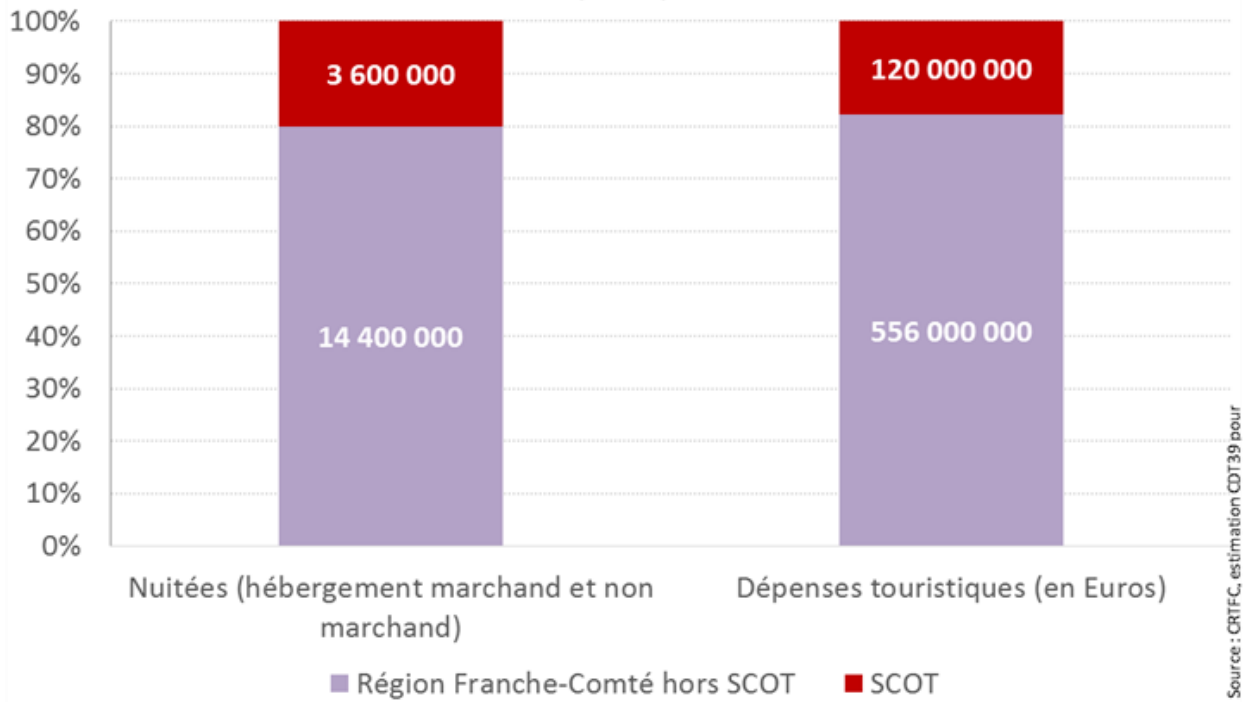
Ce flux génère des dépenses touristiques estimées à 120 millions d'Euros sur le territoire, soit 17% des dépenses régionales. La partie jurassienne du territoire du SCOT représente à elle seule 45% des dépenses départementales. A l'inverse de ce qu'on observe à l'échelle de la Franche-Comté, 60% des retombées sont générées sur la saison hivernale. Le nombre d'emplois lié à la fréquentation touristique est estimé entre 1 500 et 2 000 (avec des pics saisonniers), principalement concentrés dans l'hébergement et la restauration. Ces deux activités représentent en 2011, 4,5% des effectifs salariés du territoire.

Le tourisme de montagne, largement dominant sur le territoire du SCOT (cf. ci-dessous), génère en 2010 moins de dépenses par touriste (35,40 €/jour/personne – source CRTFC 2010) que le tourisme de lacs et rivières (38 €/jour/personne avec une concentration des nuitées dans les campings) ou le tourisme urbain (50,80 €/jour/personne avec une concentration des nuitées en hôtellerie). Si la baisse de 17% en moyenne observée sur l'ensemble des espaces touristiques entre 2004 et 2010 s'explique par la conjoncture économique, la faiblesse des retombées dans la zone SCOT s'explique par deux raisons :

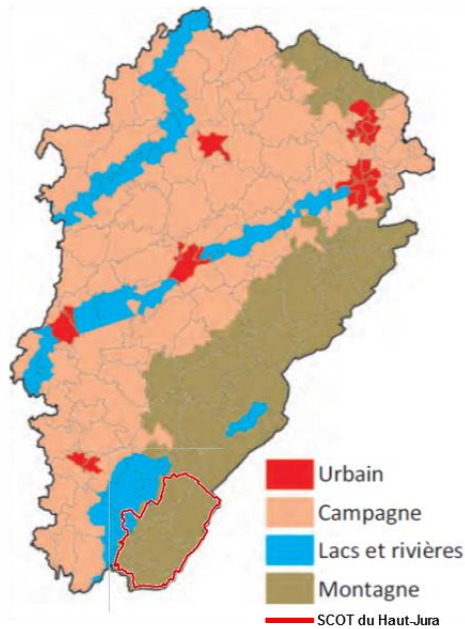
- Une forte représentation des hébergements non marchands (cf. infra) qui entraînent beaucoup moins de dépenses que les hébergements marchands,
- L'absence de tourisme urbain et la quasi absence d'offre en matière de tourisme d'affaires malgré un tissu économique et industriel dense sur certaines parties du territoire (ex. vallée de la Bienne, Saint-Claude, Morez, etc.).



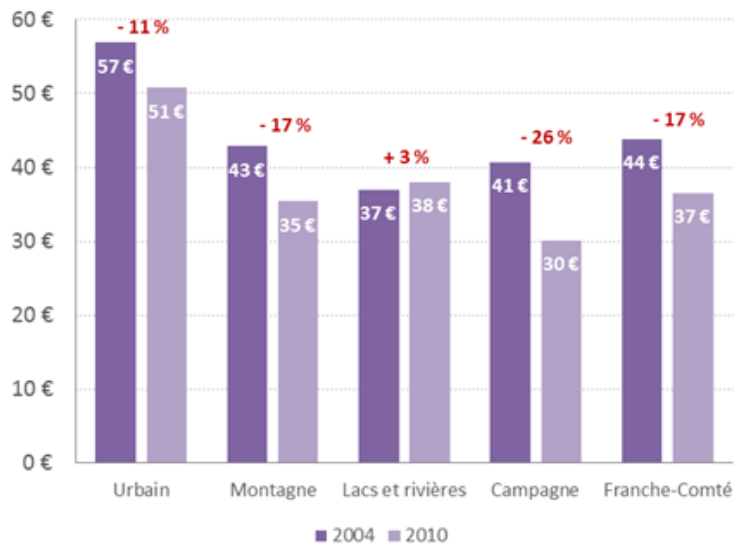
### Poids du territoire du SCOT dans l'économie touristique régionale (2010)



### Les espaces touristiques



### Dépenses touristiques en Franche-Comté par secteur en 2004 et 2010





### 2.3.3.2. Un tourisme hivernal moteur mais en situation de fragilité

Le tourisme hivernal est actuellement le principal moteur de l'économie touristique locale et les activités de ski en constituent le cœur. L'importance de ces activités se mesure aisément à travers la place qu'occupe le territoire dans l'offre du massif. Ainsi, en ski nordique, plus de la moitié du chiffre d'affaires du massif est réalisée sur le territoire et, en ski alpin, la station des Rousses représente plus du tiers du chiffre d'affaires des principales stations.

Ces résultats s'appuient sur d'importantes fréquentations générées par la plus forte concentration régionale d'infrastructures liées au tourisme hivernal : station des Rousses, nombreuses petites remontées mécaniques, sites nordiques majeurs (secteurs allant de Chapelle-des-Bois aux Hautes-Combes).

Malgré ces atouts et résultats satisfaisants, des évolutions de fréquentations se font jour et viennent interroger les conditions de pérennisation du tourisme hivernal dans sa dimension actuelle. Ainsi le nombre de pratiquants évolue de façon structurelle au-delà des variations annuelles qui peuvent être importantes (en fonction de l'enneigement). Les chiffres d'affaires des remontées mécaniques et de ventes de redevances pour le ski nordique ont globalement progressé ces dix dernières années. Cette augmentation masque néanmoins une évolution divergente du nombre de pratiquants pour les deux disciplines. Alors que le nombre de skieurs alpins progresse légèrement (+ 5%), les pratiquants de ski de fond ont diminué ces dix dernières années d'environ 9%. Cette baisse est amplifiée sur les sites nordiques de faible altitude (moins de 1 100 m). Derrière ces données de fréquentation se trouvent des enjeux multiples liés notamment aux évolutions des attentes touristiques et des pratiques.

#### Evolution du fond vers la diversité des pratiques nordiques

L'érosion du nombre de pratiquants en ski de fond, accentuée les années de faible enneigement, reflète une évolution locale partagée à l'échelle nationale depuis une vingtaine d'années : malgré les efforts entrepris par les sites nordiques (promotion d'une image plus fun, pistes multi-usages, secteur ludique type ski-cross, renouvellement de la signalétique, amélioration de l'accueil, etc.) et malgré la médiatisation des disciplines nordiques (ski de fond, biathlon, combiné nordique) et la réputation de la Transjurassienne<sup>4</sup>, les pratiques de fond sont en baisse.

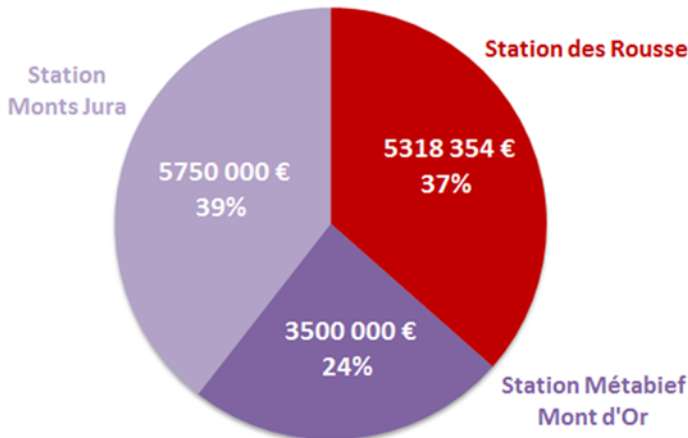
Cette baisse semble en partie compensée pour l'économie locale (hébergements, restauration, produits du terroir, locations de matériels, encadrements professionnels, etc.) par d'autres activités du panel nordique<sup>5</sup>, principalement par la raquette à neige dont il est difficile de mesurer précisément l'impact du fait de la diversité des politiques d'accès aux 300 km d'itinéraires recensés qui lui sont dédiés (pistes damées payantes, pistes balisées gratuites, pistes multi usages gratuites, etc.). L'activité de traîneaux à chiens s'est elle aussi considérablement développée, à l'image de la quarantaine de mushers professionnels qui encadrent chaque hiver une clientèle assez diversifiée (familles, classes de neige, etc.).

<sup>4</sup> Course de ski de fond internationale, inscrite au calendrier wordloppet, créée en 1979 regroupant à ce jour plus de 5 000 skieurs, entre Lamoura et Mouthe.

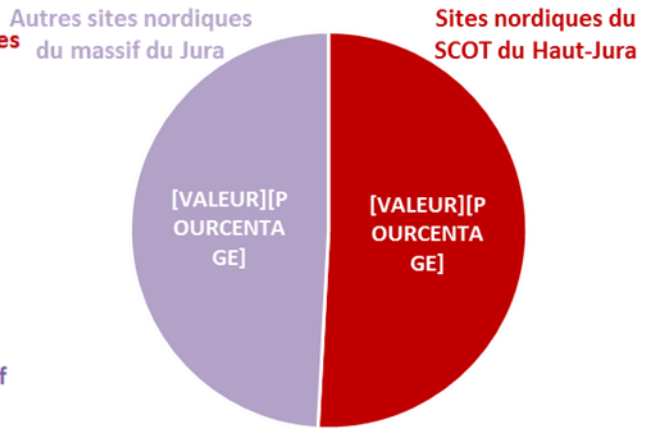
<sup>5</sup> \*\*Panel nordique : ensemble des activités de plein air non motorisées dans un site nordique comme le ski de fond, classique et skating, la randonnée nordique, la raquette, le traîneau à chiens, le saut à skis, le biathlon.



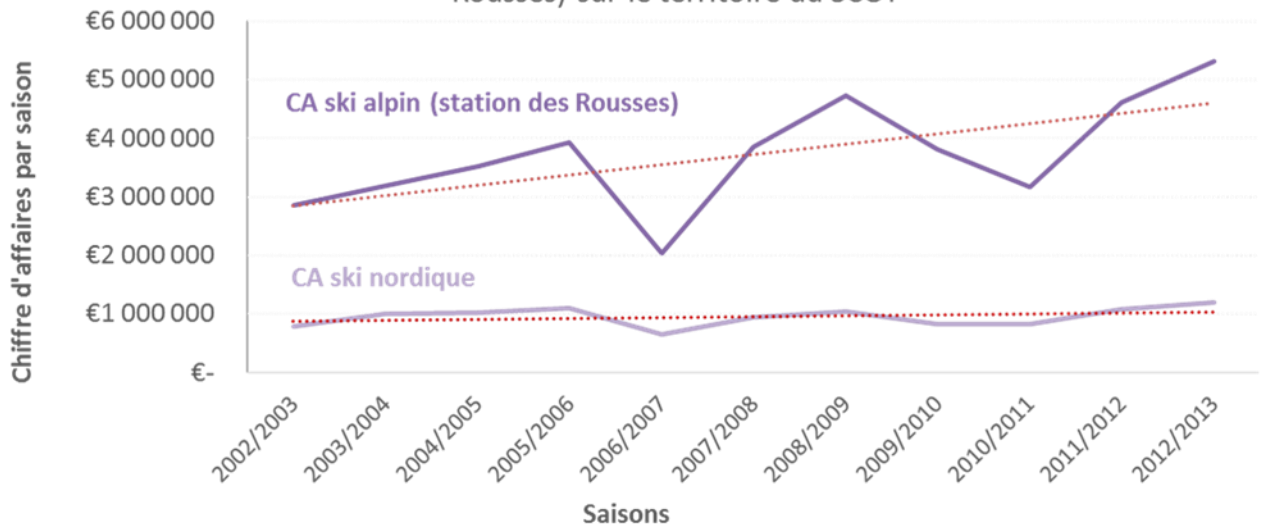
### Chiffres d'affaires liés au ski alpin pour les trois stations principales du massif - saison 2012-2013



### Chiffre d'affaires lié aux activités nordiques – saison 2012-2013



### Evolution des chiffres d'affaires du ski nordique et du ski alpin (station des Rousses) sur le territoire du SCOT



### Evolution du nombre de journées skieurs dans le territoire du SCOT





Pour autant, les 1 000 km de pistes de ski de fond (dont 80 km de Grande Traversée du Jura<sup>6</sup>), sont encore essentiellement dédiés à la pratique sportive. L'adaptation à l'évolution des pratiques et des attentes de la clientèle n'a pas complètement été opérée pour offrir plus de convénience (combinaison de services au départ des pistes : transport public, salle hors sac, garderie, etc.), de naturalité et de loisirs doux (pistes plus étroites qui jouent avec le terrain naturel, ou en forêt qui s'écartent des « boulevards » standards damés aujourd'hui, pistes de découvertes patrimoniales, pistes chasses aux trésors, etc.), plus d'espaces ludiques (aires de jeux pour les enfants mais aussi pour les adultes). De même, la communication sur la prise en compte des enjeux environnementaux à destination des touristes reste à développer.

Grâce aux téléskis dans plusieurs villages où l'activité nordique prédomine (Bellefontaine, Morbier, Lajoux, Les Moussières, La Pesse, Longchaumois, etc.) une diversification de l'offre des domaines nordiques est possible. Ces équipements d'animation et d'apprentissage du ski alpin proches de centres de vacances génèrent la plus grande part du chiffre d'affaires de l'enseignement dans les Ecoles de ski de ces villages (Morbier, Bellefontaine, Haut-Jura). Par ailleurs, ils peuvent servir de relais aux déplacements des skieurs nordiques comme à Lajoux, La Pesse en effaçant une partie du dénivelé ou en couvrant à des produits de découverte moins sportifs (ex : Baladaski mise en place dans le Massacre par la Station des Rousses).

Le succès de ces évolutions est soumis notamment à deux conditions de réussite :

- La continuité et l'intégrité des pistes de ski de fond et raquettes,
- La conciliation des usages (chiens de traîneaux/ skieurs, skieurs / raquettes, etc.).

### Evolution des pratiques alpines

Sur le territoire du SCOT, comme sur l'ensemble du massif jurassien, la pratique familiale du ski alpin est prépondérante en périodes de vacances scolaires et en week-ends, complétée par les classes de neige hors vacances. La nature et les attentes de ce public majoritaire, présent en séjours, favorise la tendance à la multi-activité où se combinent le ski alpin, le traîneau à chiens, la raquette à neige, etc.

Par ailleurs, il convient de souligner que l'offre alpine est fortement concurrentielle et que les stations du territoire sont concernées par des enjeux forts d'évolution de l'offre de services pour développer les synergies et valoriser les complémentarités (Métabief, Monts Jura) : transport des skieurs, accueil au pied des pistes, équipement de remontées, valorisation autour de la marque collective « Montagne du Jura », etc.

L'attractivité et l'équilibre des activités hivernales reposent ainsi sur le territoire du SCOT sur l'offre combinée de domaines de ski alpin et du panel nordique, ces deux activités néanmoins confrontées à un même enjeu d'avenir : le réchauffement climatique.

Il est à souligner le rayonnement international des tremplins de Chaux-Neuve (Doubs), identifiés au titre du PDESI du Doubs et qui ont fait l'objet d'une importante série de travaux (dont la mise en configuration « été » du tremplin principal). Le processus de fusion engagé entre les Syndicats Mixtes du Mont d'Or et du stade de sauts à ski de Chaux-Neuve, ainsi que la collaboration avec le site nordique de Prémaman, accroît la logique de complémentarité à l'échelle du massif.

<sup>6</sup> Grande Traversée du Jura : Itinéraire jouissant d'une reconnaissance internationale, balisé et damé pour le ski de fond dès les années 70, reliant les sites nordiques du Massif jurassien entre Morteau et Giron, le long duquel nombre d'hébergements ont une partie dédiée à l'itinérance. Une GTJ est aujourd'hui dédiée à la raquette, de Mouthe à Giron



## Rapport de présentation – Diagnostic territorial



**ESPACE LOISIRS**  
**Baladaski**  
 Pour profiter sans pollution, sans bruit et sans stress

**Tour du Crêt Pela**  
**BALISE n°21**  
 LES TOURBIÈRES

Une tourbière est une zone humide, couverte par la végétation, dont les conditions écologiques particulières ont permis la formation d'un sol constitué d'un dépôt de tourbe.

Ces écosystèmes se caractérisent par un sol saturé en permanence d'une eau stagnante qui prive de l'oxygène nécessaire à leur métabolisme les micro-organismes (bactéries et champignons) responsables de la décomposition et du recyclage de la matière organique.

Dans ces conditions anoxiques, la lignine végétale ne se minéralise que très lentement et très partiellement. Elle s'accumule alors, progressivement, formant un dépôt de matière organique mal ou non décomposée : la tourbe.

La plupart des tourbières d'altitude formées à un rythme de croissance de 0,2 à 1 mm par an après le retrait de la dernière glaciation (il y a environ 12 000 ans) les dépôts de tourbe généralement observés ont une épaisseur comprise entre 50 cm et 5 à 10 m.

Aujourd'hui protégées, la tourbe représente un important réservoir d'eau régulateur de l'écosystème.

**Question découverte**  
 A quoi servent la tourbe au stade dernier et quelle est son utilisation actuelle ?  
 Réponse à la dernière balise n°24 !

Élaboré avec le concours de





### Réchauffement climatique

Au cours du dernier siècle, les météorologistes ont constaté que la température a progressé de 0,6°C à l'échelle de la planète et de 1,5° C pour les massifs montagneux français. Les scénarios de réchauffement climatique pour le milieu du XXI<sup>ème</sup> siècle (horizon 2050) tirés des rapports du GIEC, envisagent une augmentation moyenne des températures pour les zones montagneuses continentales de l'est de la France allant de +1°C pour les plus optimistes à +3°C pour les plus alarmistes. La pluviométrie, si elle diminuait globalement sur l'année, s'accroîtrait en hiver, et diminuerait en été, accompagnée d'un plus grand nombre de phénomènes climatiques extrêmes (tempêtes, sécheresse prolongée, etc.).

Dans le scénario le plus optimiste, la limite d'enneigement remonterait de 100 m en altitude, condamnant les sites à moins de 1100 m et verrait la durée d'enneigement réduite de 1 mois à 1500 m d'altitude (Les défis de la montagne, ANEM, 2007), rendant la durée des investissements structurels (téléskis, neige de culture, parking et bâtiment d'accueil dédié, etc.) plus longs à amortir et l'attractivité hivernale du Haut-Jura basée uniquement sur des activités et paysages de neige s'effriter.

A court terme, la réponse à cette menace porte en premier lieu sur l'organisation des activités en période de déficit d'enneigement par l'anticipation et la mise en place d'alternatives :

- Conception d'un transport et accueil souples, modulaires et adaptables en fonction des différents scénarios d'enneigement,
- Offre d'activités alternatives, comme la promenade, en identifiant une partie du réseau d'itinéraires de randonnées estivales approprié au contexte hivernal (sécurité, environnement, etc.).

A long terme, cet enjeu du réchauffement climatique vient renforcer la nécessité économique de développer une offre de 4 saisons.

#### *2.3.3.3. Une offre 4 saisons qui se structure*

Identifiée comme un objectif répondant à de multiples enjeux (économiques, territoriaux, etc.), la diversification de l'offre touristique est clairement identifiée dans la Charte du Parc. L'objectif est notamment de développer une activité touristique en dehors des quelques semaines d'hiver qui concentrent aujourd'hui la majorité des fréquentations. Le potentiel de diversification du territoire est important et s'appuie notamment sur les activités estivales de pleine nature, la pratique du vélo, sur les activités culturelles et les sites patrimoniaux.

#### A. Activités estivales de pleine nature

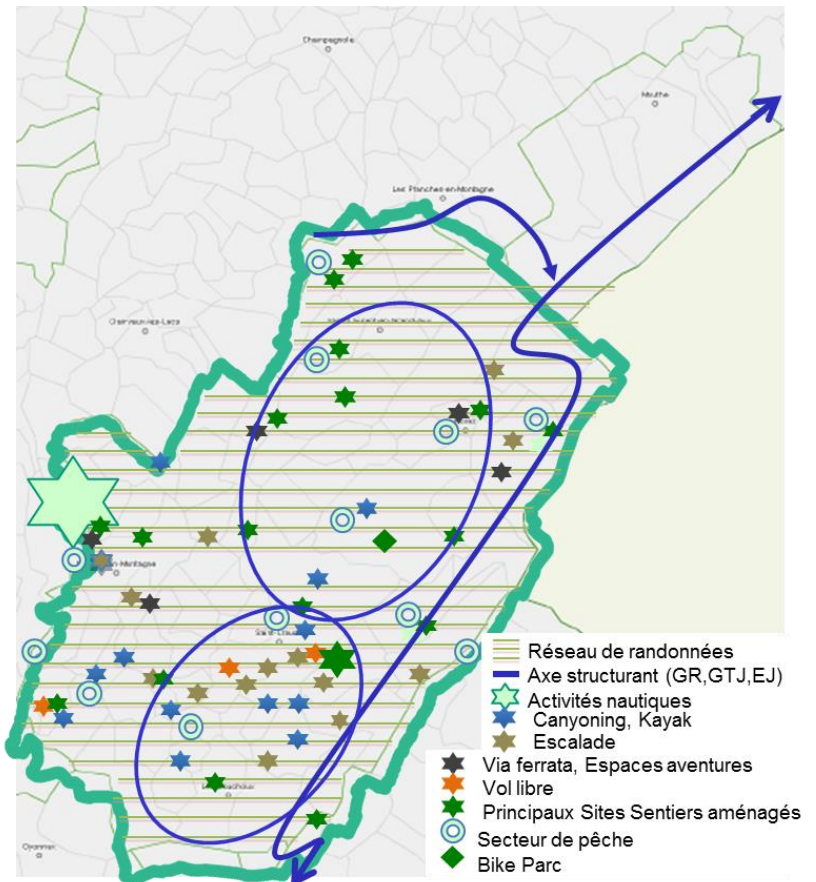
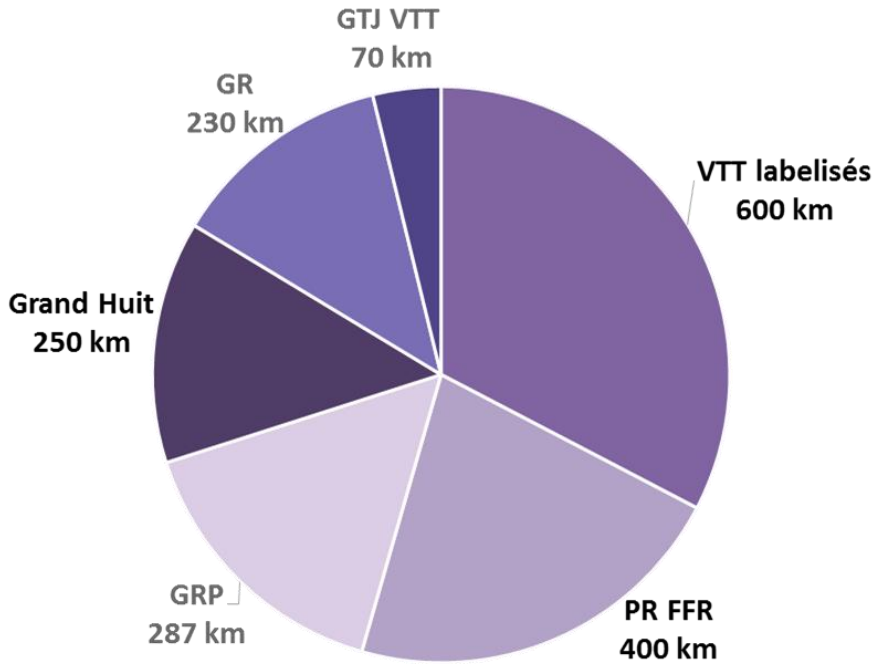
##### La randonnée et l'itinérance

Le territoire du SCOT présente une offre de près de 1 700 km d'itinéraires balisés pour la randonnée estivale, pédestre, VTT et équestre, dont les tracés sont coordonnés par le Parc. Ce réseau conséquent est adapté à l'attente des différentes demandes des publics :

- à l'itinérance à pied, linéaire ou en boucle, le long des sentiers de Grande Randonnée (GR9, GR5, GR559) dont l'attractivité est renforcée car support de la GTJ pédestre et de l'Echappée Jurassienne, ou le long des deux sentiers de Grande Randonnée de Pays (GRP), le Tour de la Haute Bienne et le Tour du Haut-Jura Sud, au départ de la gare de Saint-Claude,
- à l'itinérance à VTT le long de la GTJ qui lui est dédiée,
- au VTT avec 55 circuits de cross country labellisés par la Fédération Française de Cyclisme, dont 25 promus dans une édition nationale,



### Qualification des 1 700 km d'itinéraires de randonnée marqués sur le territoire du SCOT





- aux pratiques ludiques en VTT, avec le bike Parc à Longchaumois,
- à l'itinérance à cheval le long du réseau du Grand Huit et de la dernière née des GTJ, la GTJ à cheval.

La labellisation d'une grande part du réseau par les fédérations compétentes permet une promotion et une reconnaissance par le biais d'une dizaine d'éditions nationales (guides, topo guides, etc.).

Depuis plusieurs années, un important travail est mené par les communautés de communes, en charge de leur balisage et leur équipement, avec le Parc pour obtenir l'inscription de ce réseau aux Plans Départementaux des Itinéraires de Promenade et de Randonnées (PDIPR), en contractant l'autorisation de chaque propriétaire concerné (plus de 3 000). Ce travail a permis de réorganiser une partie du réseau, d'une part en abandonnant près de 20%, et, d'autre part, en s'appuyant plus systématiquement sur les chemins ruraux, propriétés des communes. Par ailleurs, une mise à jour de la signalétique aux intersections est, soit déjà réalisée (Station des Rousses), soit en cours pour 2014 et 2015 (Haut-Jura Saint-Claude, Arcade, Grandvaux, Jura Sud).

La balade et la découverte du patrimoine s'appuient sur une trentaine de sentiers de découverte, complétés d'autant de sites ponctuels équipés pour l'interprétation. Une récente étude (2011) commandée par le Parc et réalisée par le CPIE du Haut-Jura montre une diversité de la qualité de ces équipements d'accueil (souvent obsolètes, vieillissant, manquant d'entretien et d'intérêts), très prisés pourtant par le grand public et les familles. Cette étude conclut à la nécessité de conforter les plus attractifs et de déposer les plus dégradés.

La promenade et la randonnée sont les activités demandées à près de 80 % dans les Offices du Tourisme et constituent l'offre majeure d'activités de pleine nature. Pour accroître la satisfaction des pratiquants et leur attractivité pour le territoire, les efforts devront être poursuivis sur les points suivants :

- la qualité du balisage entre les intersections équipées et des équipements (panneau d'accueil, pass VTT, chicane, barrières de sécurité, etc.),
- la connexion des principaux points de départ avec les transports publics et leur promotion,
- la résolution des conflits d'usages qui se développent en forêt en en faisant reconnaître la dimension multifonctionnelle.

### Les autres activités de pleine nature :

Si la demande et l'offre prioritaire en été est la randonnée, tout un panel d'autres activités de moyenne montagne se développent autour de trois grandes familles :

Les activités nautiques (plans d'eau et rivières) : baignade, voile, aviron, canoé-kayak, canyoning, pêche, plongée, etc.

Les sports de cordes terrestres : escalade, via ferrata, accrobranche, spéléologie.

Les sports aériens : vol libre, montgolfière.

Les activités de baignade s'adressent au plus grand nombre, par contre, d'autres activités concernent un public plus restreint mais souvent plus spécialisé, et prêt à se déplacer pour leur passion (via ferrata, canyoning, vol libre, spéléo, kayak, etc.). Ces dernières constituent une réelle attractivité pour le territoire, en termes d'image (fun, jeune, ludique...) et permet une diversité et un renouvellement de la clientèle. Certains canyons du Haut-Jura (le Tacon par exemple) sont reconnus pour leur intérêt, certes, mais aussi du fait que le Massif du Jura est un des premiers massifs montagneux en venant de l'ouest de la France ou du nord de l'Europe.





Si les itinéraires de randonnée, inscrits aux PDIPR, ou de ski sont gérés par les communautés de communes, collectivités compétentes, l'accès et la pratique de nombreuses activités comme le canyoning, et dans une moindre mesure, l'escalade, ne sont pas garantis, car leur organisation et leur gestion (accès au site, équipement, entretien, promotion) relèvent d'associations ne disposant pas des moyens suffisants pour obtenir les autorisations nécessaires et maintenir la qualité des services et des équipements (par ex. canyon du Tacon, victime de son attractivité, au dépens des bords de route de Coiserette). L'enjeu pour ces sites d'activités, participant à l'attractivité du territoire, sera d'être inscrits aux Plans Départementaux des Espaces Sites et Itinéraires (PDESI), en cours d'élaboration dans le Jura et dans le Doubs, en prenant en compte les enjeux fonciers et environnementaux, leur intérêts touristiques ou sportifs et la résolution des conflits d'usages.

L'ensemble de ces activités de pleine nature, en été comme en hiver, génère chaque week-end, des manifestations qui vont de la marche populaire à une épreuve de coupe du monde de combiné nordique. Le plus souvent, soumises à autorisation ou à déclaration, leur organisation, le plus souvent locale, nécessite une véritable concertation pour limiter leur impact environnemental. Pour peu qu'elles ne soient pas orientées uniquement sur la compétition, mais aussi sur le loisir, la découverte, la convivialité...en s'ouvrant à des publics moins experts, elles peuvent jouer un rôle de locomotives dans la promotion et l'image du territoire. Elles peuvent aussi relayer utilement l'information au respect de la biodiversité et de la propriété...

### La politique vélo

Inscrite dans la Charte du Parc, la politique vélo sur le territoire du SCOT a fortement évolué en quelques années par la volonté départementale du Jura, de promouvoir le vélo dans le cadre de son schéma départemental en complétant son offre de voies vertes par une offre cyclotouristique et cyclo sportive et celle du Doubs par la mise en œuvre du Schéma cyclable « Le Doubs à Vélo » au titre de sa politique vélo.. Le SCOT est ainsi concerné par le tour du Jura sportif, le tour du lac de L'abbaye, le tour des Hautes Combes, la boucle du O!, Etival-Les Piards, le tout s'appuyant en partie sur la Grande Traversée des Montagnes du Jura à vélo créée initialement en 2006. Ces itinéraires, 150 km environ sur le territoire du SCOT, sont en cours de signalisation par les services du département, complétés par l'équipement de sept montées remarquables sur le SCOT (bornes kilométriques, altitude et dénivelé, haut de col) comme les lacets de Septmoncel, les côtes de Prémanon, de Cinquétral, de Montcusel, etc.

Par ailleurs, et en complément, le Parc a piloté une étude en 2013 pour identifier, définir les conditions de mise en tourisme et les moyens nécessaires pour mettre en place des itinéraires vélo à destination d'un public famille et d'un public loisirs. Il s'agit d'itinéraires revêtus, entre 10 et 20 km, à très faibles dénivelés, avec pas ou peu de circulation, présentant un véritable intérêt de découverte et si possible en lien avec les transports en commun. Malgré son relief accidenté, l'étude a permis d'identifier sur le territoire du SCOT onze itinéraires potentiels, soit 140 km, boucle ou linéaire, qui nécessiteraient :

- du jalonnement (entrant dans les critères des politiques départementales de vélo)
- des points de départs aménagés (eau, arceaux, toilettes, panneaux, etc.)
- des services associés (location de vélo et/ou de VAE en cas de dénivelé, des vélos originaux, etc.)
- des équipements le long du parcours adaptés à la clientèle visée (bancs, table pique-nique,)





- des équipements spécifiques aux itinéraires famille (tables de pique-nique ludique, mobilier, etc.)
- accompagnés d'une communication ciblée (public famille) et de roadbook précis.
- la mise en place d'un chaudiou\* (Bois d'Amont – Les Rousses par le Vivier).

Sur ces itinéraires, réels ou potentiels, il conviendra de :

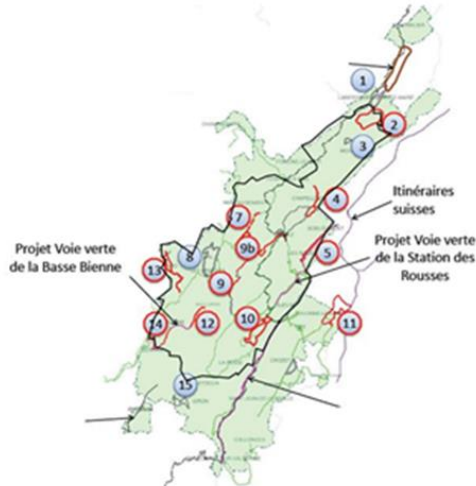
- Veiller aux liaisons des réseaux vélo avec les transports publics pour faciliter l'intermodalité,
- Préserver une qualité paysagère aux réseaux support de la pratique vélo,
- Développer la liaison entre la Suisse à vélo à la Valserine par la vallée de l'Orbe.

### Activités culturelles et sites patrimoniaux

Le territoire du SCOT ne comprend aucun site payant classé dans les dix sites les plus visités de Franche-Comté (qui enregistrent chacun au moins 60 000 visiteurs par an) mais il compte 10 sites accueillant entre 5 et 40 000 visiteurs par an. Avec 220 000 visiteurs accueillis en 2012, il représente 10% de la fréquentation régionale et sa partie jurassienne représente 25% de la fréquentation totale du Jura. En 2012, les plus importants lieux de visites (Parc Polaire, Musée du jouet, Musée de la pipe et du diamant, Musée de la boissellerie, Centre Paul-Emile Victor et la Cave d'affinage Juraflöre) sont classés respectivement au 21<sup>ème</sup>, 25<sup>ème</sup>, 28<sup>ème</sup>, 32<sup>ème</sup> et 40<sup>ème</sup> rangs des sites les plus visités de Franche-Comté sur 150 sites répertoriés. A noter que la position du SCOT est largement meilleure si l'on exclut du classement les parcs aquatiques qui comptabilisent à eux seuls 500 000 entrées (alors que le SCOT n'en compte aucun dans son périmètre).

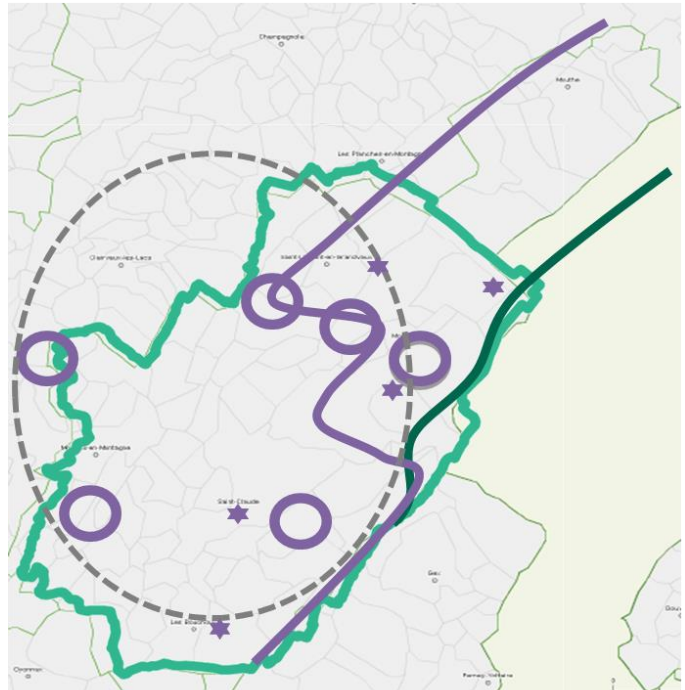
Grâce à une offre riche, variée et bien répartie sur le territoire, principalement axée sur les thématiques des savoir-faire artisanaux, de l'industrie, de la culture ou des animaux le territoire du SCOT contribue fortement à la qualité et à la diversité de l'offre régionale. Néanmoins, au niveau de la fréquentation, globalement, que ce soit à l'échelle du SCOT ou de la région, on observe un tassement de la fréquentation avec des disparités entre les musées récemment rénovés dont le nombre de visiteurs augmentent contrairement aux musées à la muséographie vieillissante.

A la différence des espaces urbains, le tourisme dans le SCOT est davantage basé sur son offre loisirs nature que sur son offre culturelle souvent reléguée à un rôle d'offre complémentaire et alternative en cas de mauvais temps par exemple. On ne vient pas faire du tourisme dans le Haut-Jura spécifiquement pour ses musées et celui-ci n'est pas spontanément associé à la culture. Lieux de transmission des connaissances sur les patrimoines Hauts-Jurassiens qu'ils soient d'ordre environnementaux, historiques ou artisanaux, les musées du SCOT contribuent cependant fortement à l'identité et à l'attractivité du territoire.



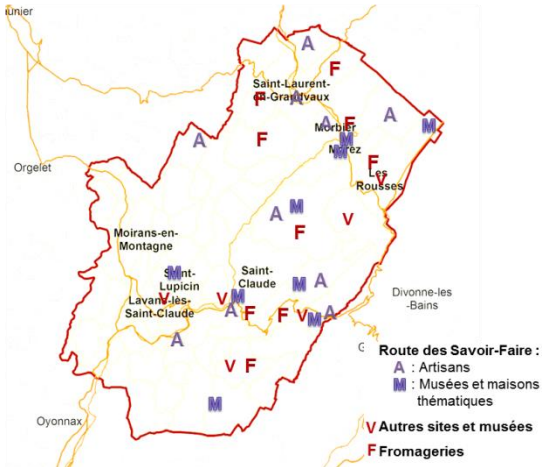
Extrait étude schéma vélo route loisirs et familles du Parc 2013 (Traces TPI)

### Parcours vélos



- Secteurs vélos loisirs et déplacements doux
- Parcours Sportifs
- Axe des GTMJ (Grande Traversée des Montagnes du Jura à vélo)
- Axe structurant Franco-Suisse - Valserine à développer
- Services cycles (vente, location, réparation)

### Offres culturelles et patrimoniales





### 2.3.3.4 Accès et déplacements : une situation ambivalente

Malgré une offre en transports structurée (cf. partie 1.3. et 2.1.) autour d'axes interrégionaux, de 2 lignes de TER, de la proximité des réseaux autoroutiers (A 39 à l'ouest, A404 et A40 au sud, autoroute suisse A1 à l'est), des gares TGV (Frasne, Vallorbe, Genève, Bellegarde, Nurioux), de l'aéroport de Genève (et dans une moindre mesure celui de Dole) et à l'intérieur du réseau départemental de transport public par bus, plusieurs facteurs favorisent un enclavement et une sous-utilisation du potentiel de ces infrastructures en matière de transport touristique :

- Les horaires et les cadencements inadaptés aux usages touristiques (ex. bus départementaux ne circulant pas les samedi, dimanche et en vacances scolaires ; gares de Vallorbe et Frasne à 3 TGV/jour Paris-Lausanne) ;
- Les difficultés liées aux ruptures de charges et aux connexions : à partir des gares TGV, de l'aéroport de Genève et des autoroutes ;
- La faible exploitation du potentiel touristique des lignes ferroviaires : Nyon-La Cure répond avant tout à des trajets d'excursion depuis le bassin lémanique et la Ligne des Hirondelles (Dole-Saint-Claude), produit commercialisé par les organismes touristiques, est menacée dans sa vocation touristique par la suppression de trains (hors vacances scolaires), le remplacement d'autres par des bus et les menaces de fermeture de la ligne.

Face à ces limites, les acteurs du tourisme et du transport travaillent à mettre en place des offres dédiées visant à faciliter l'accès, les connexions et les déplacements à l'intérieur du territoire :

- les navettes « skibus » et « estibus » de la Station des Rousses reliant les 4 communes en saison touristique ;
- la navette « La Gelinotte » offrant une liaison entre St-Claude et Lamoura (La Serra) en période de vacances scolaires de Noël et d'hiver ;
- La connexion des deux lignes départementales Saint-Claude-Mijoux et Mijoux-Bellegarde permettant une liaison continue pour accéder à la gare TGV de Bellegarde ;
- Le projet de navette d'acheminement des clientèles touristiques « Vroom Service » entre la gare TGV de Dole et le Haut-Jura mis en place dans le cadre d'un travail collectif entre la communauté de communes de la Station des Rousses, les hébergeurs de la Station et le Parc.



### LES OFFRES DE TRANSPORTS en COMMUN sur le territoire du Parc



- TGV
- TER
- Bus
- Gare TGV
- Gare TER
- Arrêt bus
- Limite départementale
- Limite régionale
- Frontière franco-suisse
- Territoire du Parc naturel régional du Haut-Jura

**STATION DES ROUSSES**  
lesrousses.com

## ESTIBUS

Horaires été 2014

**ARRÊT SKIBUS**

3 € le trajet  
Billet pour un adulte

Tous les jours  
du 32 juillet au 24 août 2014

Les Rousses • Prémaman • Lamoura • Bois d'Amont

SAISON 2012/2013

**DESCENDEZ A SAINT CLAUDE AVEC la GÉLINOTTE**

Navette-Bus  
Station des Rousses La Serra  
Nouveauté 2012/13 Lajoux  
Saint-Claude

2€ LE TRAJET ALLER

Partenaires: Office de Tourisme, Mairie de Prémaman, Mairie de Lamoura, Mairie de Bois d'Amont, Mairie de Saint-Claude, Mairie de Saint-Laurent, Mairie de Molinges, Mairie de Mijoux, Mairie de Gex, Mairie de Divonne, Mairie de Echenevez, Mairie de Farnay, Mairie de Voltaire, Mairie de Lajoux, Mairie de Saint-Claude.

Parc naturel régional Haut-Jura

depuis PARIS 4H00

depuis RENNES 7H00

depuis STRASBOURG 5H00

**STATION DES ROUSSES**

**VRO-OM SERVICE**

vos vacances d'hiver avec chauffeurs  
Navettes gare de Dole <-> Station des Rousses

www.vr-lesrousses.com



### 2.3.3.5 Un parc d'hébergements diversifié mais à adapter aux clientèles

Poids économique, capacité d'accueil, qualité et évolution

3,5 millions de nuits sont réalisées annuellement dans le périmètre du SCOT. Celui-ci compte 11 600 lits (toutes catégories d'hébergements marchands confondues), soit 15% de l'offre régionale (81 000 lits). Avec 10 600 lits le secteur « Haut-Jura » du SCOT concentre 26% de l'offre départementale jurassienne (qui en compte 41 000). Avec 1 000 lits, le secteur « Communauté de communes des Hauts du Doubs » concentre 5% de l'offre départementale du Doubs (qui en compte 30 000).

La capacité d'accueil a globalement tendance à s'effriter (perte de 1 500 lits soit -10% depuis 2008) principalement dans les catégories des meublés et des centres de vacances (-1 000 lits suite à la fermeture du VVL de Lamoura en 2014). Les lits se concentrent principalement sur les catégories campings (33%) et les centres de vacances (28%) alors que l'hôtellerie ne concerne que 11% de la capacité d'accueil.

Trois grandes caractéristiques distinguent la capacité d'accueil du SCOT à celle de la région Franche-Comté :

- une surreprésentation des hébergements collectifs (le tiers des lits francs-comtois sont situés dans le SCOT),
- une sous-représentation des hôtels et des campings (avec respectivement 8 et 13% de l'offre régionale),
- une forte présence de résidence secondaires.

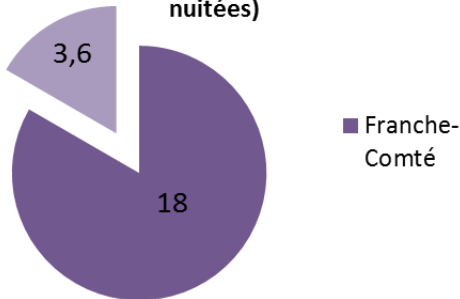
Après-guerre et jusque dans les années 1960-1970, de nombreuses collectivités locales (souvent des communes de la région Parisienne et de Bourgogne), associations d'éducation populaire ou comités d'entreprises ont investi dans des structures situées en milieu rural afin de favoriser les départs en vacances des populations à faible revenu. Les campings se sont eux très vite concentrés à proximité directe des sites touristiques (lacs et rivières), quant aux hôtels, ils se concentrent autour des pôles urbains et dans la région du vignoble (donc à l'écart du SCOT). La forte présence de résidences secondaires (Station des Rousses) est une caractéristique que l'on rencontre fréquemment dans les stations de sports d'hiver.

Sur le plan qualitatif, les écarts de classement entre le SCOT et les moyennes départementales ne sont pas flagrants. Globalement, les constats fait à l'échelle régionale (besoin de montée en gamme, de développer de nouveaux services et prestations de confort, améliorer la qualité de l'accueil notamment des clientèles étrangères etc.) sont les mêmes sur le territoire du SCOT avec cependant des nuances à apporter en distinguant les établissements vieillissants voir obsolètes (nombreux meublés bas de gamme, hébergements collectifs et hôtels à moderniser) des structures qui ont su et pu investir comme c'est le cas de certains villages vacances et hôtels.



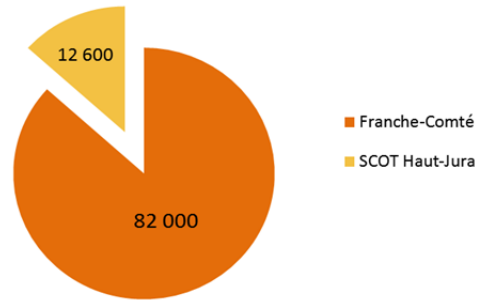
### Capacité d'hébergement sur le territoire du SCOT

Part du SCOT dans la fréquentation touristique en Franche-Comté (en millions de nuitées)



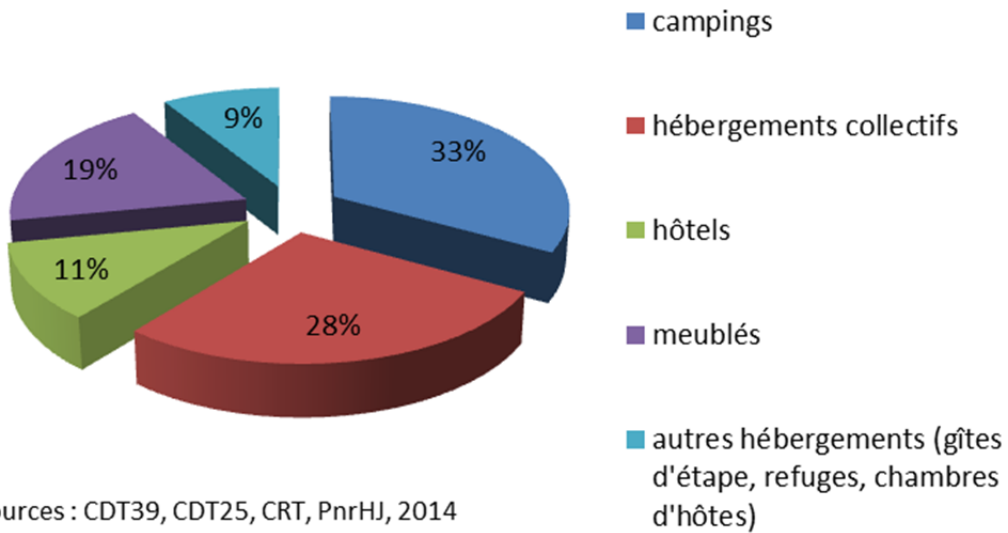
Sources : enquête CRTFC 2010, estimation CDT39 pour la zone SCOT

Part du SCOT dans la capacité d'accueil Franc-Comtoise (en nombre de lits)







Sources : CRTFC, CDT25, CDT39

### Répartition de la capacité d'accueil marchande du SCOT



sources : CDT39, CDT25, CRT, PnrHJ, 2014



Type d'hébergement	Nombre d'unités	Nombre de lits	Poids local dans l'offre du SCOT		Dynamique d'évolution	Qualité / niveaux département et région	Répartition géographique	Enjeux SCOT	Enjeux hors SCOT	Niveau d'enjeux pour le PADD
			Marchands	Total						
<b>Hôtellerie</b>	~40	~1 400	11 %	4 %	 (mais retour à la stabilité du parc et de la capacité d'accueil après la baisse observée au début des années 2000)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Aucune offre haut de gamme et très haut de gamme (4 et 5 étoiles)</li> <li>Une forte représentation du moyen de gamme (2 et 3 étoiles) conforme aux moyennes régionales</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Fort concentration sur la Station des Rousses</li> <li>Très faible concentration sur les secteurs de Morez et de Jura Sud</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Concentration des gammes supérieures aux Rousses</li> <li>Déficit d'offre adaptée dans les villes (Saint-Claude et Morez) et Moirans pour un tourisme d'affaires</li> <li>Pression résidentielle en zone frontalière</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise aux normes hors hôtellerie de chaîne</li> <li>Transmission/reprise</li> </ul>	★★★★☆
<b>Hôtellerie de plein air / campings</b>	11 (+5 aires naturelles et camping déclarés non aménagés)	~4 000	33 %	9 %		<ul style="list-style-type: none"> <li>Aucune offre haut de gamme et très haut de gamme (4 et 5 étoiles)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Homogène avec déficit sur la Station des Rousses et les Hauts-Combes</li> <li>Fort concentration de campings haut de gamme et très haut de gamme à la périphérie du SCOT (lacs)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Orienté majoritairement vers l'offre estivale (peu de caravaneige)</li> <li>Positionnement dans l'offre « lacs et rivières »</li> <li>Poursuite des investissements portant sur le locatif (HLL, mobile home)</li> <li>Projet de création relevant d'une UTN (Station des Rousses)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Montée en gamme en cours</li> </ul>	★★★★☆
<b>Meublés classés</b>	~2 250	~2 250	19 %	6 %		<ul style="list-style-type: none"> <li>Offre très importante quantitativement à l'échelle régionale mais avec peu d'offre haut-de-gamme</li> <li>Légère surreprésentation du bas de gamme (1 étoile) par rapport à la moyenne régionale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Présence homogène, en dehors des pôles urbains</li> <li>Surreprésentation sur la station des Rousses et les Hauts du Doubs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pilier de l'accueil touristique régional menacé par le vieillissement du Parc (baisse de gamme, Pression résidentielle en zone frontalière)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Montée en gamme en cours</li> <li>Concurrencé par le développement du locatif en hôtellerie de plein air (saison été)</li> </ul>	★★★★☆
<b>Villages vacances et clubs de vacances, autres hébergements collectifs</b>	33	3 500	28 %	8 %	 Forte baisse en 2014 suite à la fermeture du VVL de Lamoura (1000 lits), la baisse de la capacité d'accueil ayant été principalement observée dans les années 1990 et au début des années 2000	<ul style="list-style-type: none"> <li>Dichotomie entre les établissements modernisés à vocation « commerciale » et les structures à vocation uniquement sociale parfois vieillissantes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Très forte concentration d'une offre quasi exclusivement propre aux Montagnes du Jura</li> <li>Répartition homogène avec une plus forte concentration de lits sur la Station des Rousses</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Transformation en résidences principales hors espaces urbanisés / animés</li> <li>Risque d'obsolescence et d'abandon de certaines structures (lourdeurs des charges pour les associations ou communes propriétaires)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Abandon ou pas de cette forme de tourisme ?</li> <li>Mises aux normes</li> </ul>	★★★★☆



Type d'hébergement	Nombre d'unités	Nombre de lits	Poids local dans l'offre du SCOT		Dynamique d'évolution	Qualité / niveaux département et région	Répartition géographique	Enjeux SCOT	Enjeux hors SCOT	Niveau d'enjeux pour le PADD
			Marchands	Total						
Autres hébergements à la nuitée : Gîtes d'étape, refuges et chambres d'hôtes	77	1100	9 %	3 %	Une baisse observée au début des années 2000 compensée par les créations récentes	Niveau de qualité inégale mais globalement parc adapté à la clientèle de randonnée en itinérance	<ul style="list-style-type: none"> <li>Très forte concentration le long des itinéraires GTJ et GR</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Transformation en résidences principales hors espaces urbanisés / animés</li> <li>Risque d'obsolescence et d'abandon de certaines structures (lourdeurs des charges pour les associations ou communes propriétaires)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mises aux normes</li> <li>Transmission/reprise</li> </ul>	
Résidences secondaires	6 750	~33 000	-	70 %	Diminution de 5%	-	<ul style="list-style-type: none"> <li>Forte concentration : ½ du parc sur la Station des Rousses</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Transformation en résidence principales sur certains espaces soumis à pression immobilière</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réchauffer les lits froids</li> </ul>	

### Les enjeux spécifiques liés à l'hébergement touristique sont principalement :

- La question du maintien de la capacité d'accueil actuelle, tout type d'hébergements confondus, voire son développement sur certains secteurs ;
- Le développement qualitatif de l'existant et à la requalification de sa partie vieillissante en prenant en compte notamment les critères du tourisme durable (plan climat, matériaux locaux, intégration paysagère, caractère réversible de certains équipements...);
- Le maintien d'une offre diversifiée répondant aux besoins des différentes clientèles à travers notamment un tourisme financièrement et socialement accessible (hébergements collectifs), une offre d'hébergements locatifs en hôtellerie de plein air de nouvelle génération (HLL, tentes meublées, lodges, etc.) ou un tourisme basé sur l'itinérance (gîtes d'étape) ;
- Le développement d'une offre adaptée au tourisme d'affaires et de séminaire en favorisant l'implantation répondant aux normes hôtelières haut de gamme (hôtels 3 et 4 étoiles).

### A ces enjeux viennent s'ajouter ceux plus larges qui font le lien avec le reste des dynamiques et des thématiques d'aménagement du territoire :

- La pression foncière liée au développement du travail frontalier associée aux coûts de mises aux normes ou de rénovation peut menacer à moyen terme la capacité d'accueil sur certaines parties du territoire avec le changement de destination de certains bâtiments,
- Un risque de friches touristiques lié à la fermeture et à l'abandon d'établissements qui ne trouveraient pas d'autres usages,
- Une contradiction entre les besoins « touristiques » d'une structure (recherche d'un environnement faiblement urbanisé qui correspond à l'image touristique du Haut-Jura) avec les logiques urbaines (accès aux différents réseaux : eau, assainissement, transport, commerces et services).



### 2.3.3.6. De l'équipement à l'aménagement global

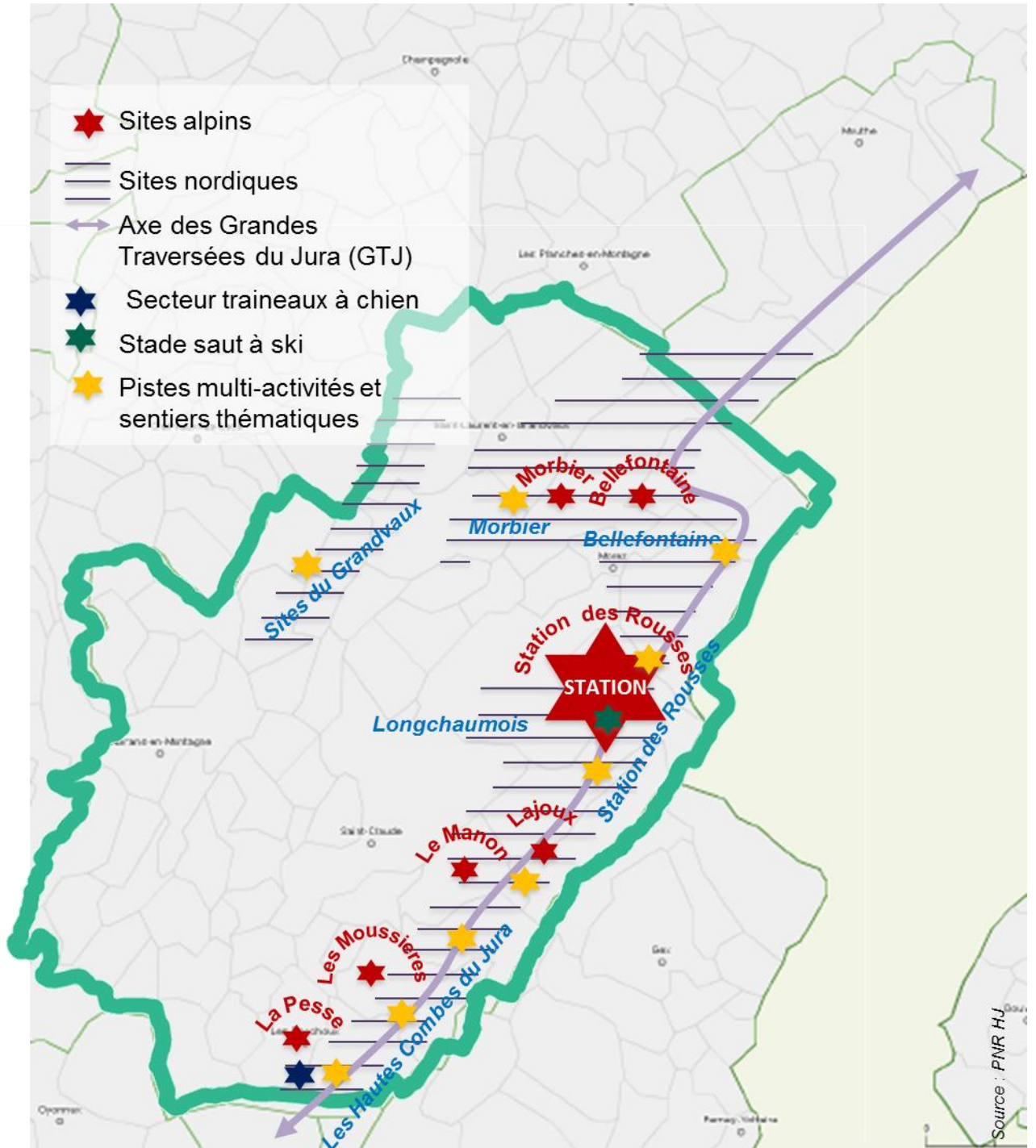
#### Place du tourisme sur le territoire : logiques d'équipement

Le tourisme hivernal et les sports d'hiver ont été les principaux moteurs de l'équipement touristique sur le territoire.

En termes d'infrastructures alpines, si les domaines couverts par les remontées mécaniques restent stables, les équipements en termes de neige artificielle ont nettement progressé, notamment sur la Station des Rousses et Bellefontaine, s'appuyant pour les pistes de la Station, sur des retenues collinaires pour s'approvisionner en eau.



### Equipements et espaces liés aux activités hivernales





### Unités touristiques nouvelles (UTN)

Le concept d'unité touristique nouvelle (UTN) est issu de la loi montagne et vise à « permettre un développement d'opérations touristiques en zone de montagne dans le souci d'assurer une protection des espaces naturels et d'éviter le développement d'une urbanisation dispersée ».

L'article L. 145-9 du Code de l'Urbanisme définit une unité touristique nouvelle comme « toute opération de développement touristique, en zone de montagne, ayant pour objet ou pour effet, en une ou plusieurs tranches, soit de construire des surfaces destinées à l'hébergement touristique ou de créer un équipement touristique comprenant des surfaces de plancher, soit de créer des remontées mécaniques, soit de réaliser des aménagements touristiques ne comprenant pas de surfaces de plancher (golf, terrain de loisirs motorisés...) ».

L'objectif est l'utilisation rationnelle et économe d'un espace rare en veillant « au respect des équilibres entre protection et aménagement ainsi qu'à la concentration de l'urbanisation touristique dans les zones déjà urbanisées et dotées de services et les zones susceptibles d'être urbanisées en continuité de celles-ci ». L'article L. 145-3, IV du code de l'urbanisme précise que la création d'une UTN doit « prendre en compte les communautés d'intérêt des collectivités locales concernées et contribuer à l'équilibre des activités économiques et de loisirs, notamment en favorisant l'utilisation rationnelle du patrimoine bâti existant et des formules de gestion locative pour les constructions nouvelles ».

La procédure d'autorisation des UTN (autorisation délivrée soit par le Préfet coordonnateur de massif, soit par le Préfet de Département) ne s'applique pas dans les communes couvertes par un schéma de cohérence territoriale (art. L. 145-11 du code de l'urbanisme). En effet, la réflexion collective menée dans le cadre de l'élaboration du SCOT (et qui se traduit par une stratégie de territoire intégrant les besoins en matière d'équipements touristiques et leur incidence en termes d'environnement, de déplacement, de paysage, etc.) dispense de la procédure d'autorisation des UTN. C'est donc l'approbation du SCOT qui vaut autorisation. En amont de l'approbation du SCOT, conformément à l'article L. 122-8 du code de l'urbanisme, l'avis de la commission spécialisée du comité de massif est sollicité « lorsque le projet de SCOT comporte des dispositions relatives à la création d'une ou plusieurs UTN » (les différents projets que comprennent les SCOT sont donc intégrés dans la stratégie de massif). Il convient donc, dans un premier temps, de recenser les différentes intentions de projets relevant d'une UTN en distinguant les UTN de massif (d'intérêt régional) des UTN départementales (d'intérêt plus local) (voir tableau). Dans un second temps, le DOO définira :

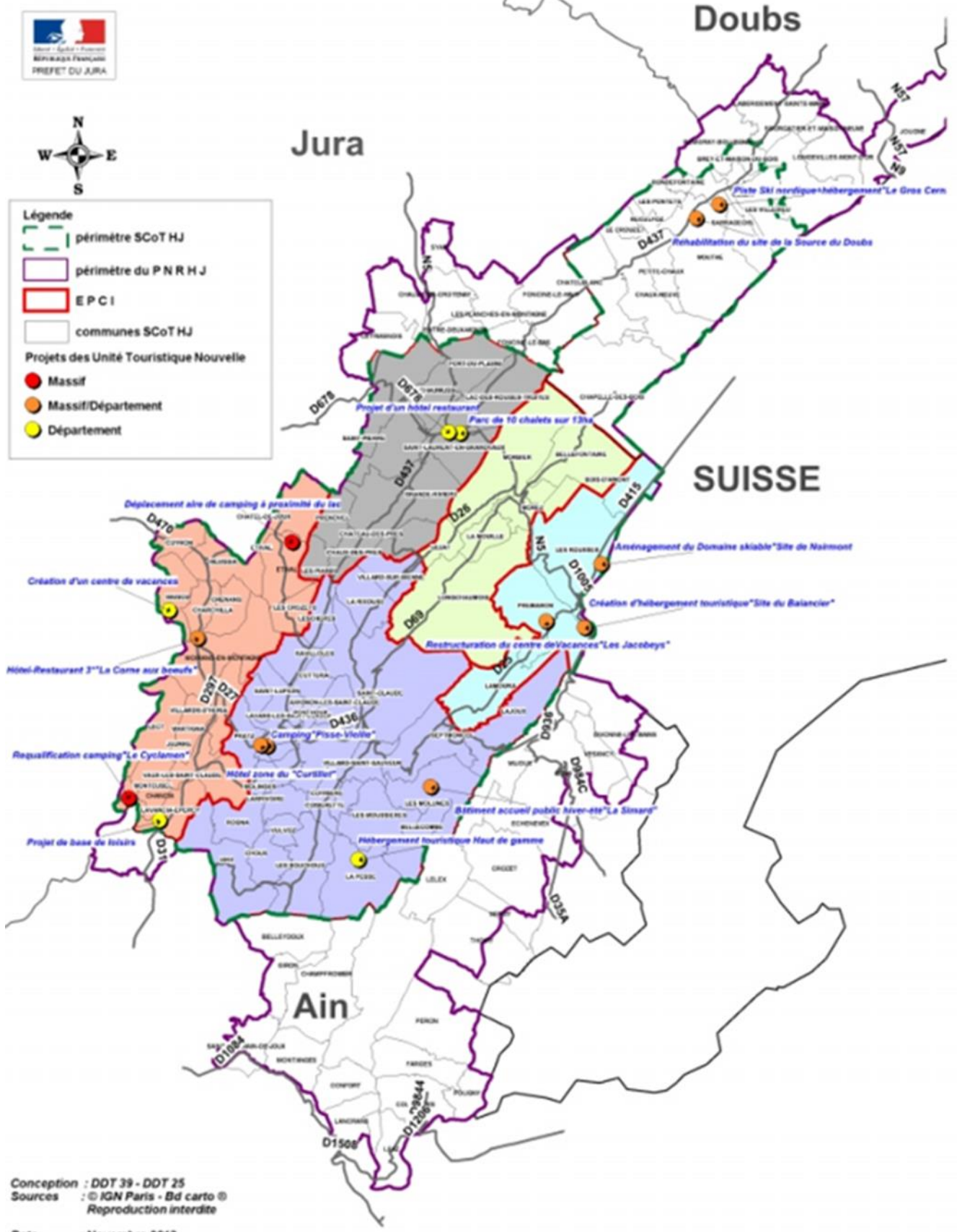
- pour les UTN d'intérêt régional : leur localisation, leur consistance et leur capacité globale d'accueil et d'équipement ;
- pour les UTN d'intérêt local : leur nature et les principes d'implantation (art. L. 122-1, 9<sup>e</sup> al. du code de l'urbanisme) ; ceux-ci seront généraux et pas individualisés pour chaque projet.



### Projet des Unités Touristiques Nouvelles



- Légende**
- périmètre SCoTHJ
  - périmètre du PNRHJ
  - EPCI
  - communes SCoTHJ
- Projets des Unité Touristique Nouvelle**
- Massif
  - Massif/Département
  - Département



Conception : DDT 39 - DDT 25  
 Sources : © IGN Paris - Bd carto ©  
 Reproduction interdite  
 Date : Novembre 2013





Il est donc indispensable que le SCOT prenne en compte les UTN envisagées (quel que soit leur niveau d'avancement) afin de vérifier leur compatibilité avec la stratégie et permettre leur réalisation. Dans le cas de création ou d'extension d'une UTN non prévue par un SCOT, l'article L. 145-12 du code de l'urbanisme « permet, à la demande de la commune ou du groupement de communes concerné et après avis de la commission spécialisée du comité de massif, de demander la modification du schéma ».

Certains projets sont à ce jour au stade de l'idée et d'autres à un stade plus avancé ce qui rend parfois difficile le classement en UTN et plus encore la classification en UTN de niveau « massif » ou en UTN de niveau « départemental ».

Les seuils déterminant les projets d'aménagement de camping étant annexés à la liste des projets soumis à études d'impacts, le SCOT est contraint à inscrire les projets de création, d'extension et d'aménagement de camping dès 6 emplacements.

En 2016, suite à une mise à jour du recensement des projets : 6 projets de camping se révèlent être potentiellement considérées en tant qu'UTN de Massif. Conformément au code, le DOO en précise la localisation, la nature, la consistance et la capacité.

### Intégrer le tourisme dans un projet d'aménagement et d'urbanisme

De la logique d'équipement qui a prévalu dans la période de développement de l'offre touristique hivernale sur le territoire, non entravée bien que régulée par la procédure des UTN, le SCOT nous invite à passer à une logique d'aménagement global qui mette en lien les enjeux touristiques avec les autres enjeux du territoire dont ils sont indissociables :

- Les enjeux d'hébergement avec les enjeux de logement et d'armature urbaine pour l'implantation, les services, et les complémentarités saisonnières,
- Les enjeux de mobilité touristiques avec les enjeux de mobilité globale,
- Les enjeux d'image et d'attractivité avec les enjeux paysagers et environnementaux.





### 2.3.4. Agriculture et forêt : une économie territoriale à part entière

#### 2.3.4.1. Agriculture : des réalités économiques diverses mais un même enjeu lié au foncier

Les activités agricoles constituent un enjeu particulier du territoire, à la croisée d'enjeux économiques, de maintien des paysages ouverts, de la fonctionnalité des continuités écologiques et d'attraits touristiques. Les productions sont quasi exclusivement des activités d'élevage d'herbivores (87 % des exploitations) basées sur la valorisation de l'herbe.

Plus de la moitié des élevages produisent du lait de bovins, valorisé au travers des filières collectives des AOC-AOP fromagères (Comté, Bleu de Gex Haut Jura et Morbier). Les autres élevages produisent de la viande (bovine, ovine), des produits laitiers fermiers (bovins, caprins ou ovins) ou ont des productions animales plus en lien avec les activités touristiques : équins, asins essentiellement et plus ponctuellement bisons, lamas, alpagas ou animaux nordiques. Hors activité d'élevage, une vingtaine d'exploitations basent leur production sur les volailles (chairs et œufs), les porcs, le maraîchage et les petits fruits ou les plantes aromatiques et médicinales. En dehors des filières fromagères, la valorisation des produits est individuelle et spécifique à chaque exploitation (vente directe, labellisation agriculture biologique, etc.).

Les 289 exploitations agricoles du territoire emploient directement 570 actifs. Elles exploitent 21 268 ha de surface agricole utile (SAU), dont 99,56 % sont des surfaces herbagères et 97 % des surfaces toujours en herbe. 43 % de ces surfaces agricoles sont incluses dans les sites Natura 2000 du territoire.

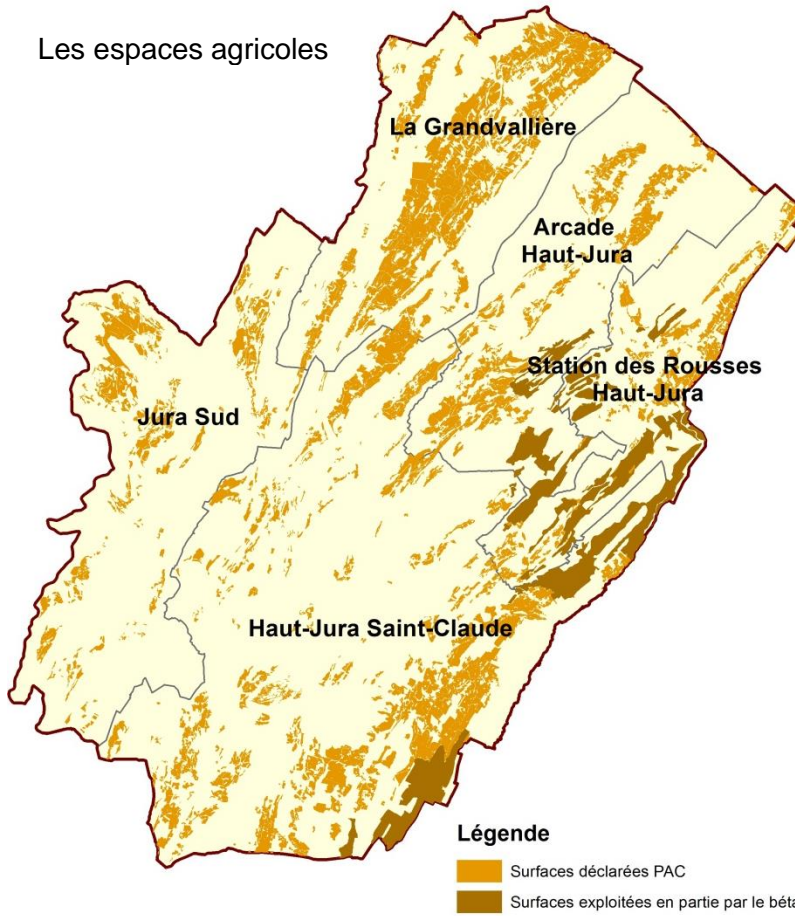
Sur les parties frontalières avec la Suisse, à l'est du territoire, l'occupation agricole est fortement marquée par la présence d'animaux suisses transhumants et par l'activité de prise de pension de génisses. Environ 4 000 animaux helvétiques estivent sur le territoire avec une présence très marquée sur les zones d'altitude du Haut-Doubs et de la forêt du Massacre. Près de 50 % des unités pastorales de ces secteurs sont concernées par les relations transfrontalières. Cette présence helvétique se traduit également dans la vallée de l'Orbe par une exploitation des surfaces pour la production de fourrage.

La taille moyenne des exploitations agricoles du territoire est de 73,5 ha. La majorité de la SAU (82,5%) est gérée par des exploitations ayant de plus de 75 ha, qui ne représentent cependant que 45% des exploitations. Il s'agit essentiellement des élevages de bovins orientés vers la production de lait ou de viande.

D'un point de vue économique, 119 exploitations sont considérées comme petites (réalisant moins de 10 000 € de chiffre d'affaire annuel). Elles concernent essentiellement les élevages d'équins, ovins, caprins qui n'occupent que 10 % de la SAU (2 310 ha). Les 170 exploitations économiquement moyennes ou grandes rassemblent la majeure partie des effectifs de bovins laitiers (5 719 vaches laitières sur 5 734) et de bovins allaitant (455 vaches allaitantes sur 671). Elles exploitent 90 % de la SAU.



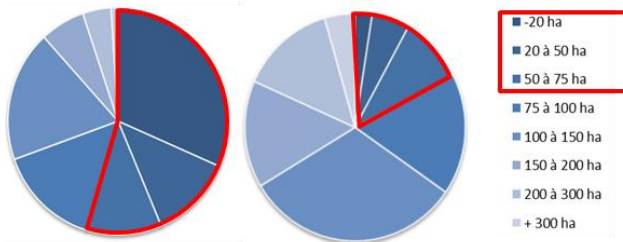
### Les espaces agricoles



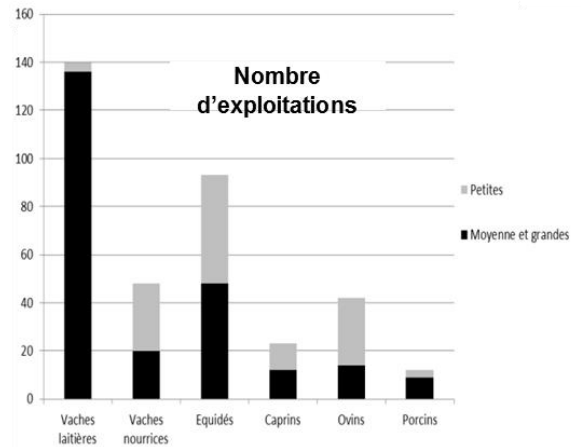
### Superficie des exploitations (RGA 2010).

Nombre d'exploitations par catégorie de taille

Superficie des exploitations par catégorie de taille



### Orientation des productions et taille économique des exploitations (RGA 2010).





Un tiers des exploitations agricoles du territoire sont des formes sociétaires d'exploitation (GAEC, EARL, etc.). Ces formes d'exploitation regroupent plusieurs associés et ont des structures (surfaces, nombre d'animaux, etc.) plus importantes que les exploitations individuelles. Elles gèrent 60 % des surfaces agricoles. Le salariat agricole est très peu développé sur le territoire : on ne dénombre que 7 salariés agricoles.

Globalement, le nombre d'actifs agricoles du territoire a diminué de 15 % entre 2000 et 2010. La population active agricole est assez âgée avec plus de 40 % des actifs qui ont plus de 50 ans. Ce vieillissement de la population active agricole concerne dans une moindre mesure les exploitations économiquement moyennes ou grandes au sein desquelles 30 % ont plus de 50 ans.

La répartition des exploitations agricoles sur le territoire est très hétérogène tant en nombre qu'en type de production. Une forte dichotomie existe dans le fonctionnement économique et territorial agricole entre les communes où la dynamique liée aux AOC fromagères est présente et celle où cette dynamique n'existe plus. Le nombre de siège d'exploitation par commune reflète bien cette dichotomie : 8 communes n'ont plus de siège d'exploitation sur leur territoire alors que d'autres en concentrent un grand nombre (jusqu'à 24 sièges d'exploitation sur Grande Rivière).

### Les secteurs à fort dynamisme laitier

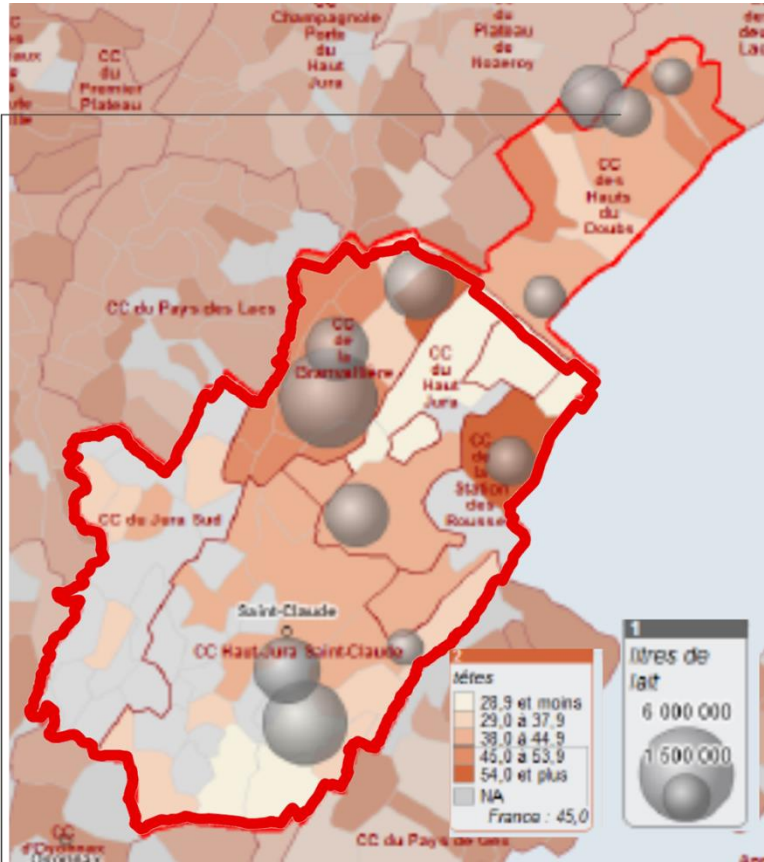
Le territoire du SCOT est concerné par 4 AOP-AOC fromagères : Comté, Morbier, Bleu de Gex – Haut Jura et Mont d'Or. Ces productions sont réalisées dans 12 ateliers de fabrication à partir du lait produit dans 141 exploitations laitières. Parmi ces structures coopératives, 6 fonctionnent en gestion directe et 6 sont en système de vente de lait avec d'autres coopératives ou des affineurs. Annuellement 29,4 millions de litres de lait sont transformés dans ces ateliers. Deux coopératives (Lajoux et Chapelle des Bois) sont de plus en agriculture biologique.

Tous les ateliers de transformation disposent d'un point de vente des produits, avec pour 5 d'entre elles des galeries de visite permettant l'accueil des publics touristiques (Les Rousses, Villard-Saint-Sauveur, Grande-Rivière, Chapelle-des -Bois, Les Moussières). Les coopératives du territoire emploient directement 56 personnes pour la fabrication, la vente ou le ramassage du lait. L'investissement en capital et en temps des agriculteurs sociétaires dans les outils de transformation vise à maîtriser le plus possible le cycle de production (de la production de lait à la mise en vente des produits) et ainsi conserver le maximum de plus value localement. Ceci ce traduit par exemple par la volonté de développer les productions à durée d'affinage court (type bleu de Gex Haut Jura) dont l'affinage peut être assuré par les coopératives (Les Moussières), d'investir dans des équipements d'affinage (Grande Rivière) ou de développer la vente directe à la coopérative ou par internet.

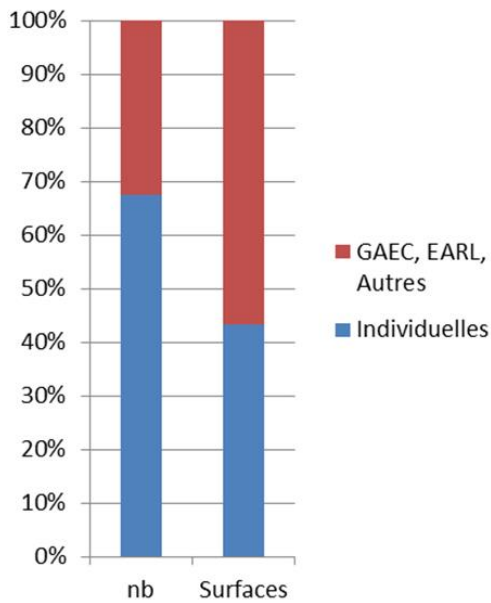
Un important affineur de la filière Comté, Jura Flore, a développé sur le territoire une structure d'affinage au sein du Fort des Rousses. Cette structure est un atout fort de l'économie locale, du fait de son poids économique dans la filière mais également du lien fort qu'elle a développé avec les acteurs touristiques.



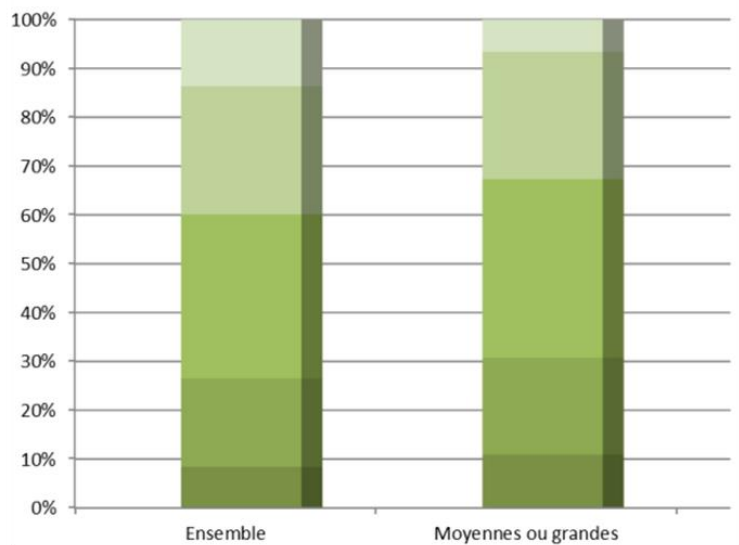
### Unités de transformation fromagère et nombre moyen de vaches laitières par exploitation (RGA 201)



### Structures des exploitations (RGA 2010)



### Âges des actifs agricoles (RGA 2010).





Ce dynamisme des filières fromagères ainsi que l'implantation des coopératives laitières orientent fortement l'implantation des exploitations laitières dans les communes. Ainsi, les exploitations communes des Hauts-du-Doubs, de la Grandvallièrre, de la Station des Rousses, des Hautes-Combes et d'une partie d'Arcade sont quasi exclusivement orientées vers la production de lait AOC. Les exploitations laitières sont fortement spécialisées et les exemples de diversification y sont très rares. Seulement deux exploitations laitières sont des fermes pédagogiques proposant des visites de découverte aux scolaires.

Les liens avec les acteurs du tourisme sont naturellement forts (un tiers des pâtures est traversé par des sentiers de randonnées), développés soit au niveau des coopératives (galerie de visite, visite de groupe), des affineurs (fort des Rousses) ou par les syndicats de produits (fête du Morbier, du Bleu, Coulée du Mont d'Or, Route du Comté, etc.).

Les exploitations laitières gèrent des surfaces importantes (plus de 60 ha par actif), regroupent l'essentiel des UGB (unité de gros bétail) du territoire. Les évolutions récentes (2000-2010) montrent de plus :

- une population active agricole relativement jeune ou plus de 20% des actifs ont moins de 40 ans, avec un dynamique d'installation – reprise soutenue.
- une nette diminution de la part des exploitations individuelles, au profit des formes sociétaires (GAEC, EARL,...) regroupant plusieurs actifs
- un regroupement des actifs qui s'accompagne d'un agrandissement des structures d'exploitation en surface (SAU de plus de 120 ha) et en taille des troupeaux (plus de 80 UGB en moyenne par exploitation).

Ce développement des formes sociétaires d'exploitation est lié aux cessations d'activités mais également à l'allègement des contraintes de travail permis au sein de ces structures.

Les exploitations laitières se caractérisent par une forte immobilisation de capitaux liée aux bâtiments d'élevage (mise aux normes, durée d'hivernage de 6 mois, taille des troupeaux, stockage des fourrages), aux animaux (vaches en production et génisses de renouvellement) ou aux matériels d'exploitation. Ces fortes immobilisations, couplées à l'agrandissement des structures incitent les exploitants à rechercher la plus grande efficacité économique possible dans leurs pratiques et investissements. Elles se traduisent par une meilleure gestion et utilisation des effluents d'élevage, des investissements d'amélioration de la qualité de fourrages ou d'économie d'énergie. Elles peuvent également se traduire par une recherche accrue de la productivité par animal ou par hectare conduisant à une simplification des pratiques de gestion et d'entretien des parcelles.

Classiquement, les surfaces d'une exploitation laitière s'organisent en cercles concentriques autour du bâtiment d'élevage avec :

Autour du bâtiment des pâtures à fort potentiel agronomique permettant l'alimentation du troupeau laitier et son retour biquotidien.

Des prairies mixtes (fauche –pâturage) plus ou moins éloignées et destinées à la constitution des stocks fourragers, au pâturage d'automne et à l'épandage des effluents. Une grande diversité de mode de gestion existe sur ces prairies dont certaines possèdent des équilibres écologiques et agronomiques remarquables (type prairies fleuries).

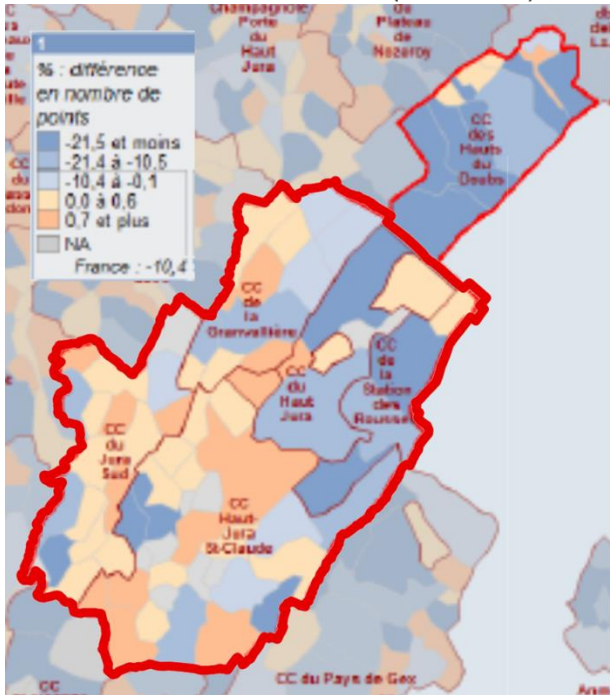
Des espaces moins productifs (pelouses sèches, zones d'alpage et de prés bois), pour le pâturage des animaux de renouvellement voire des vaches laitières. Ces espaces extensifs ou à la frontière avec les zones boisées sont de grandes qualités environnementales.

Afin de disposer des ressources nécessaires, voir faciliter le déplacement et la gestion du troupeau laitier, des exploitations ont développé un second site d'exploitation.

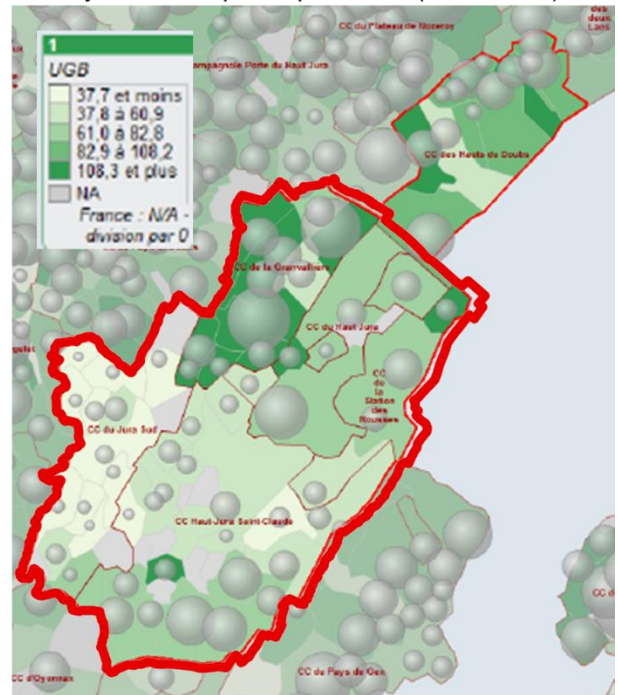


## Rapport de présentation – Diagnostic territorial

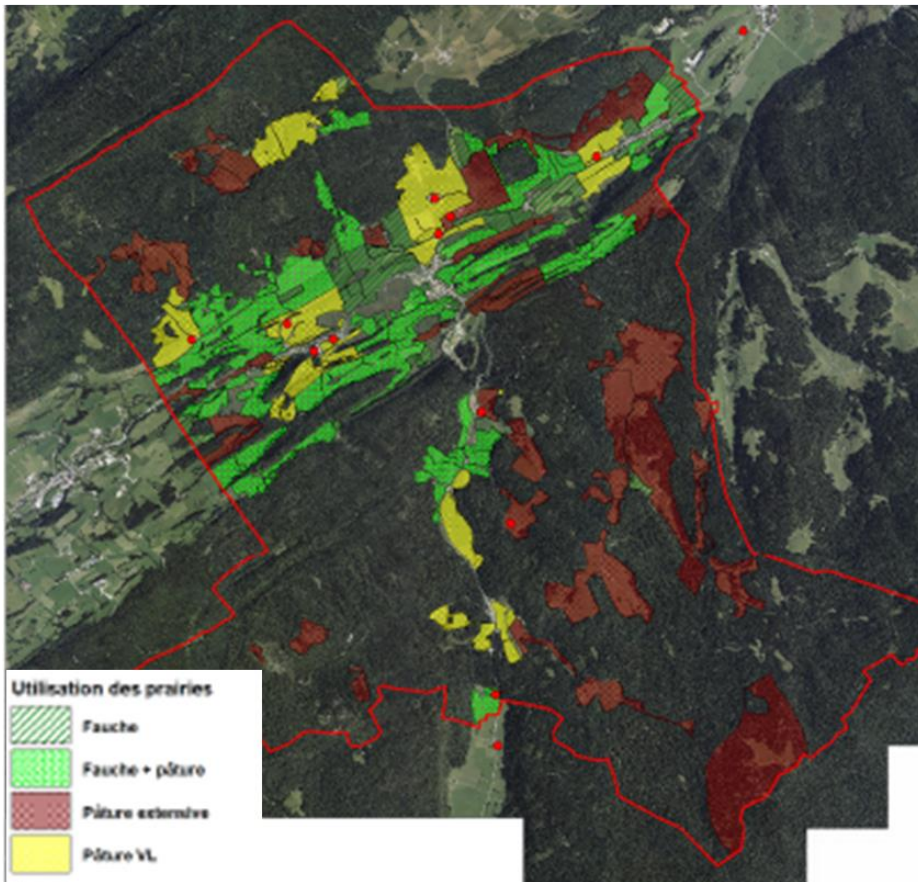
### Evolution du pourcentage d'exploitation individuelle 2000-2010 (RGA 2010)



### Nombre d'UGB par commune et nombre moyen d'UGB par exploitation (RGA 2010)



### Occupation du sol à Petite Chaux





La pérennité de ces exploitations et de la filière laitière est liée à la capacité des exploitants à trouver des modes de gestion des surfaces alliant efficacité économique, viabilité sociale (au sein des exploitations et avec les autres usagers de l'espace) et maintien des aménités environnementales et paysagères positives, base de la reconnaissance des AOP.

Au sein de ces secteurs à dominance laitière, des exploitations de production ovine ou caprine se sont développées. Essentiellement orientées sur des formes individuelles, en circuits courts, l'enjeu de l'accès au foncier et notamment aux prairies de fauche leur est primordial.

### Les secteurs hors dynamisme laitier

Les secteurs hors dynamisme laitier, concernent pour partie Haut-Jura-Saint-Claude (Plateau du Lizon, Val de Bienne, sud des Hautes-Combes) et Jura Sud. Les 120 exploitations de ces secteurs ont des productions diversifiées et pour l'essentiel basées sur l'élevage et la valorisation de l'herbe (bovins allaitants, ovins, caprins laitier, équins). Globalement, les structures d'exploitation sont de taille modeste avec en moyenne 47 ha de SAU et 34 UGB par exploitation. Elles gèrent 4 200 ha de prairies et sont principalement sous forme individuelle.

Une trentaine d'exploitation est économiquement considérée comme moyenne ou grande (plus de 10 000 € de chiffre d'affaire annuel). Ils s'agit essentiellement des exploitations produisant des bovins allaitants - dont le développement récent est assez remarquable sur les communes de Haut-Jura-Saint-Claude - et de quelques exploitations ovines. Les structures de ces exploitations sont comparables à celles des exploitations laitières présentées précédemment (plus de 100 ha de SAU, plus de 60 UGB). Pour ces exploitations, les enjeux d'implantation des bâtiments d'élevage, d'accès aux surfaces de fauche et du maintien de l'exploitation de zones extensives sont identiques aux exploitations laitières. Seule l'exigence de la proximité des pâtures y est moins prégnante. Ces producteurs ne bénéficient pas actuellement d'une organisation collective à l'échelle du territoire pour la commercialisation de leur production. Ils sont généralement orientés vers la vente directe (ex. bouchers, cuisine centrale de Lons, etc.) et le développement de circuits courts (viande en caisse, vente à la ferme, marchés locaux, etc.).

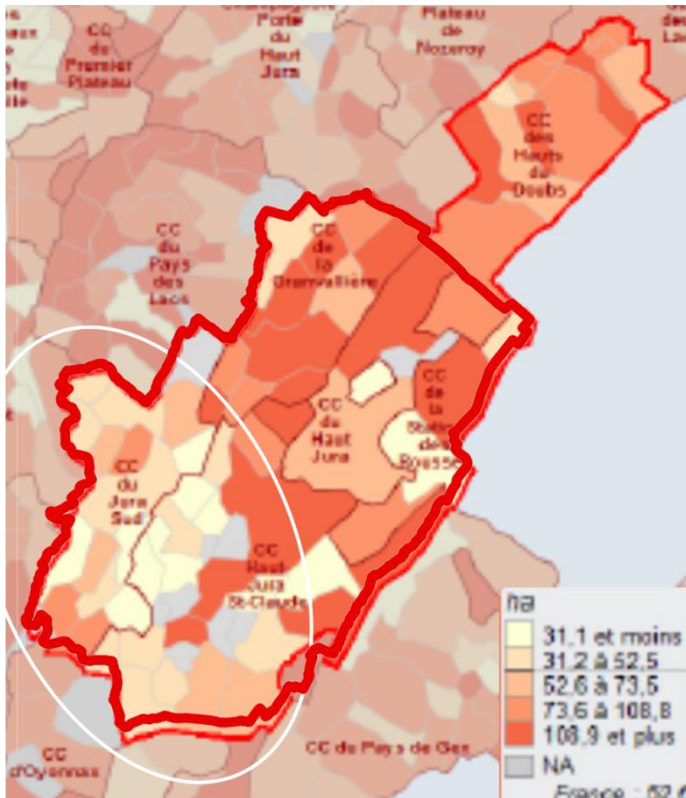
La grande majorité des exploitations de ce secteur est considérée comme petites économiquement. L'activité agricole représente une faible part du revenu des exploitants, qui ont souvent développé une activité annexe touristique (accueil, activités équestres ou asines), de transformation et vente des produits ou de double activité. Ces petites structures de production valorisent des espaces de potentiel agronomique modéré à faible mais à enjeu environnementaux (maintien des corridors ouverts) et paysagers forts (limitation de l'emboisement aux abords des villages).

Des exemples récents d'installation de petites structures à activités diversifiées (maraichage, ovins, plantes aromatiques et médicinales, bovin viande, etc.) montrent l'intérêt environnemental et paysager de ces structures, mais également l'adéquation de leurs offres de produits avec les demandes en produits alimentaires de proximité.

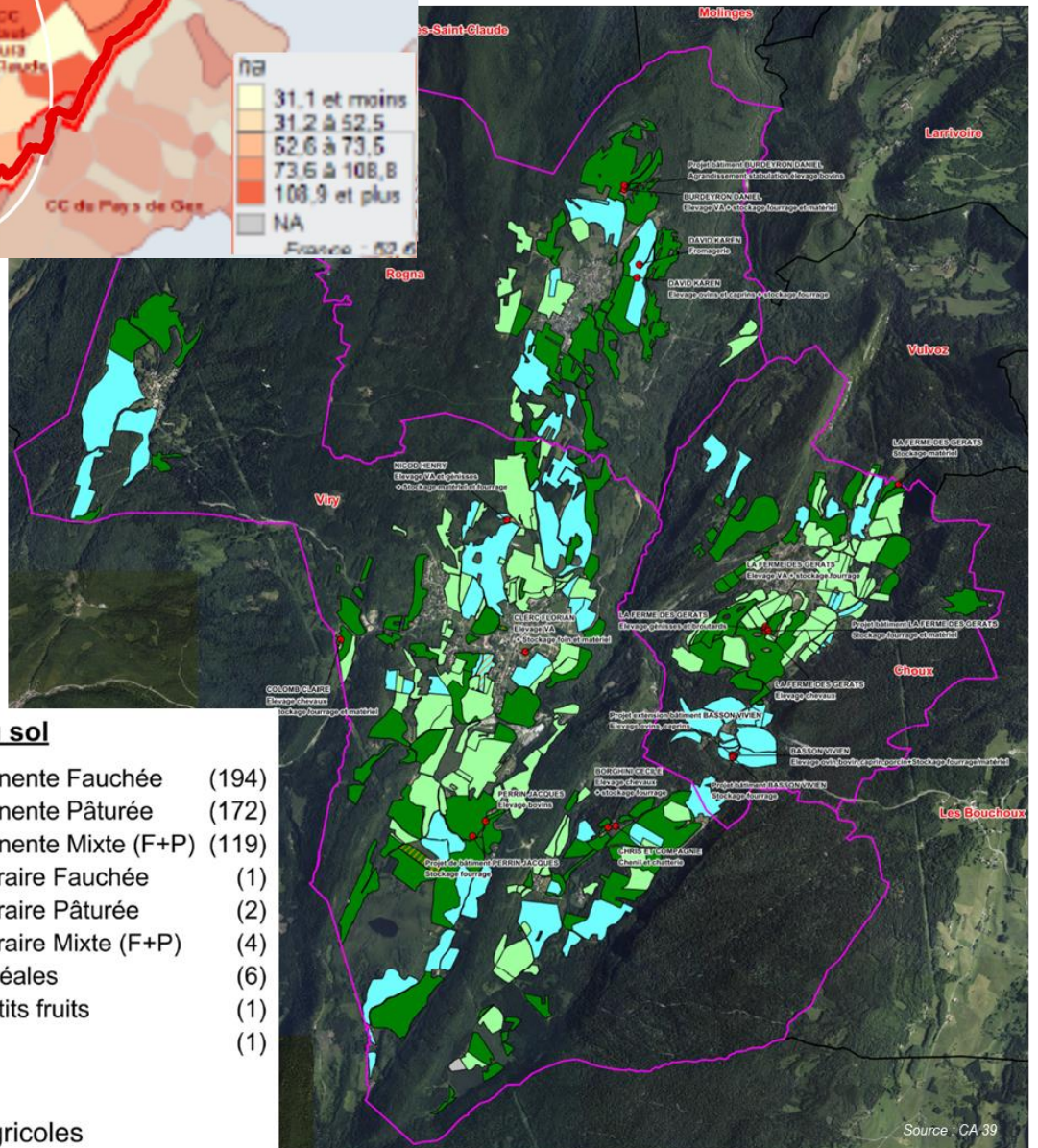


## Rapport de présentation – Diagnostic territorial

Superficie moyenne des exploitations en 2010 (RGA 2010)



Occupation du sol et bâtiments agricoles sur les communes de Rogna, Viry et Choux



### Occupation du sol

	Prairie permanente Fauchée	(194)
	Prairie permanente Pâturée	(172)
	Prairie permanente Mixte (F+P)	(119)
	Prairie temporaire Fauchée	(1)
	Prairie temporaire Pâturée	(2)
	Prairie temporaire Mixte (F+P)	(4)
	Culture de céréales	(6)
	Culture de petits fruits	(1)
	Sapinière	(1)

Bâtiments agricoles

Source : CA 39



Le revenu des activités uniquement agricoles permis par ces structures reste faible (produit brut standard de moins de 36 000 € annuel) et marque bien la dichotomie territoriale avec les revenus permis par la filière lait AOC. L'efficacité économique de ces structures est permise par les faibles immobilisations en capital qu'elles nécessitent (bâtiments, troupeaux, matériels) et de l'existence de revenus liés aux activités complémentaires de transformation, vente directe ou d'accueil non pris en compte dans le revenu agricole. La durabilité de ces exploitations dépend en grande partie de l'investissement en temps des exploitants dans la recherche d'une clientèle de proximité et de la durabilité des liens construits avec celle-ci. Cet investissement s'effectue soit par le développement de la vente directe à la ferme, l'organisation de visites ou d'évènements, la présence régulière sur des points de vente (marchés, points de vente collectifs) ou encore les relations avec les collectifs d'habitants (type AMAP).

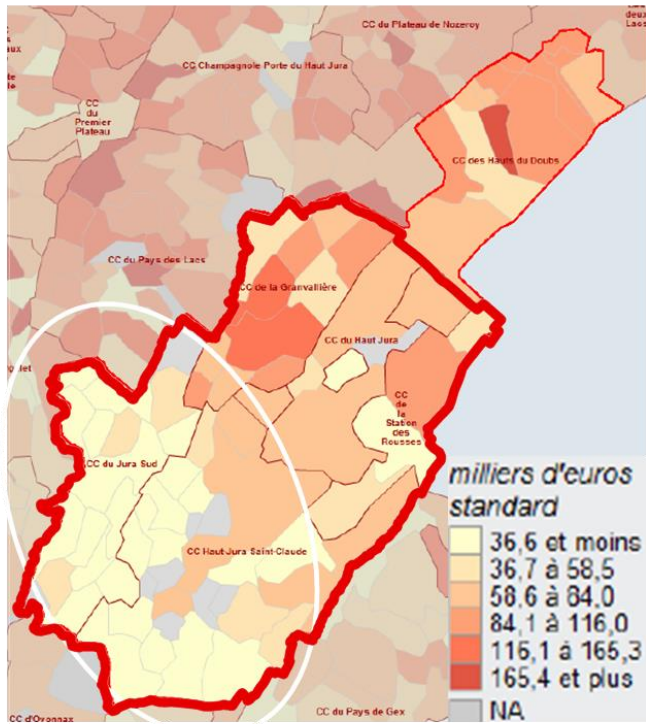
Le renouvellement de ces exploitations est problématique sur le territoire. Entre 2000 et 2010, 20 % de ces exploitations ont disparu. Actuellement, plus de 40% des exploitants ont plus de 50 ans. La plupart étant sans successeurs connus à ce jour, c'est plus du tiers de la SAU de ces secteurs dont l'entretien futur n'est pas garanti.

Pour ces petites structures diversifiées, les enjeux sont notamment :

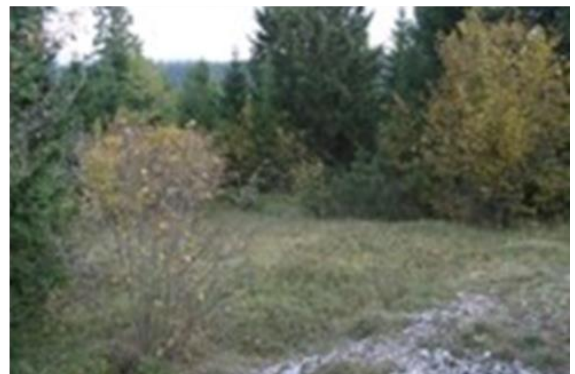
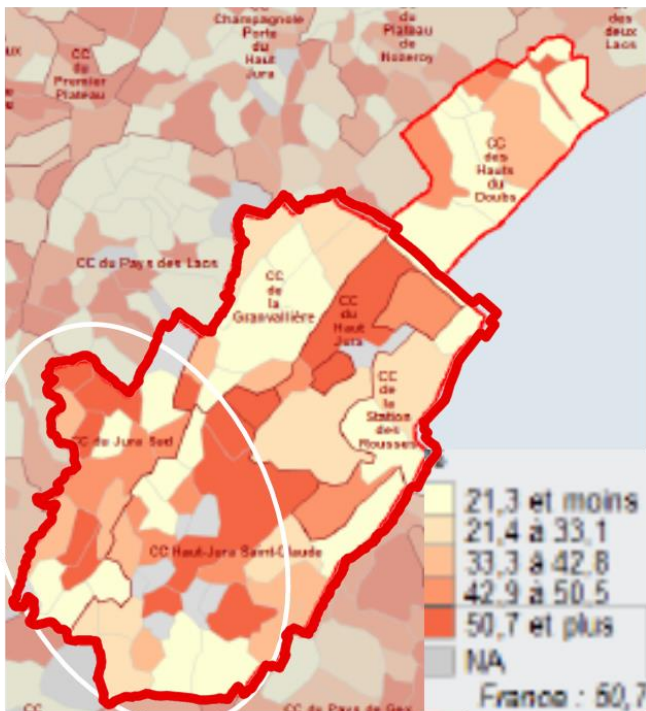
- L'accès à un foncier agricole fonctionnel et à bon potentiel agronomique qui est aujourd'hui rendu difficile à cause du morcellement des propriétés privées, de la réticence des propriétaires ou de l'état de fermeture des parcelles.
- La proximité des secteurs agronomiquement intéressants avec les espaces urbains qui représentent autant de risques de consommation foncière,
- La diversité des activités regroupées au sein de ces structures (production, transformation, vente, accueil mais aussi tourisme, centres équestres, etc.) qui rend problématique la localisation du siège d'exploitation, notamment au regard du droit de l'urbanisme.



### Produit brut standard moyen des exploitations en 2010 (RGA 2010)



### Part des exploitations sans successeurs connus en 2010 (RGA 2010)





### 2.3.4.2. Forêt-bois: un accès à la ressource stratégique pour la filière

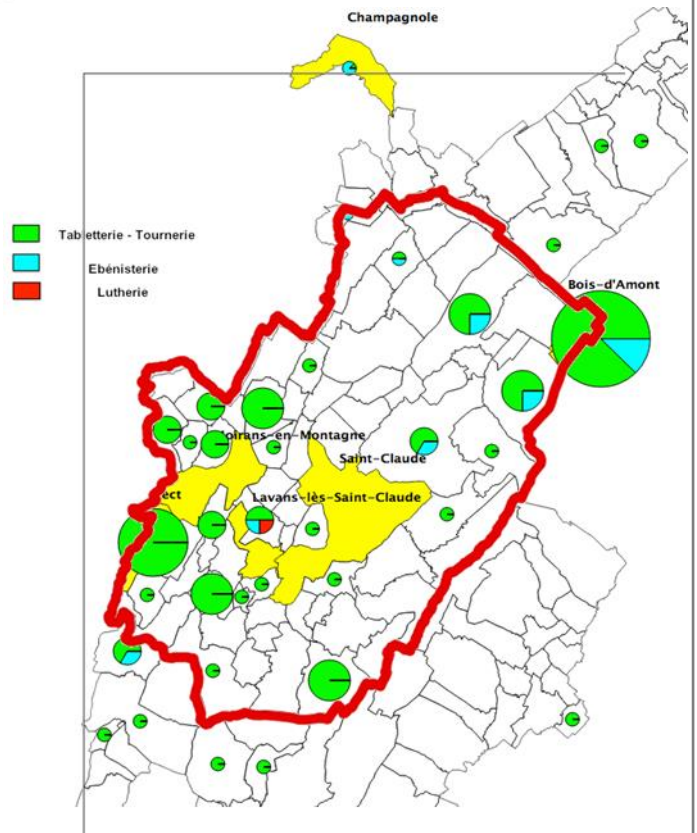
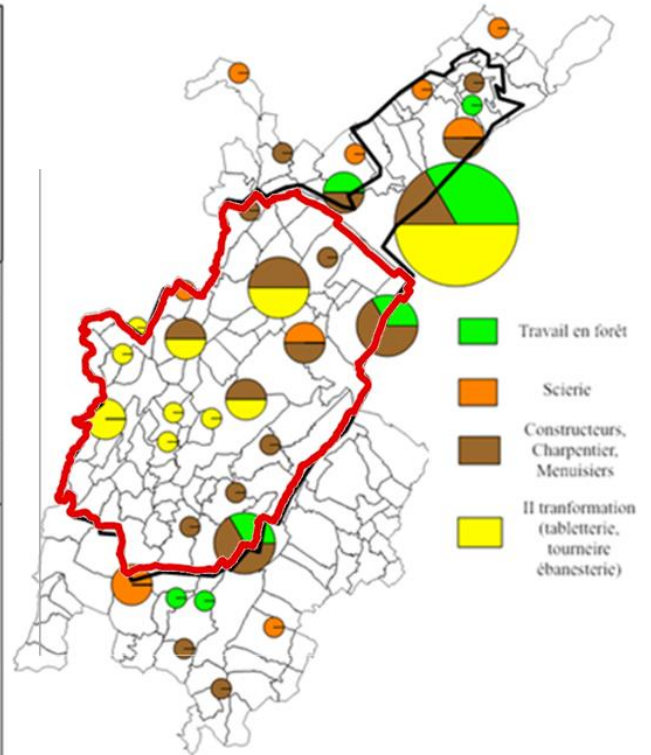
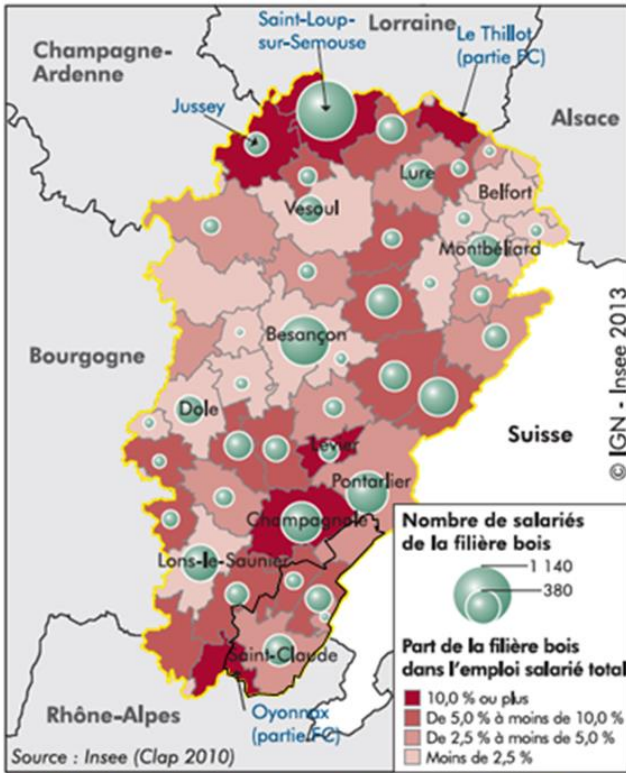
La filière bois constitue un enjeu économique important pour le territoire dans la mesure où celui-ci dispose d'une ressource naturelle renouvelable abondante à valoriser. Elle constitue également un enjeu de dynamique territoriale du fait du nombre d'actifs concernés et de la répartition des emplois dans l'espace rural : à l'échelle du territoire du Parc ce sont 2040 salariés, 610 entreprises qui sont concernés par la filière dont 31% dans le travail en forêt, 4% dans le sciage et le rabotage du bois, 44% dans la construction, 14% dans la seconde transformation et 7% dans l'ameublement. Ces emplois, répartis de façon homogène sur le territoire participent à sa cohésion et constituent un levier de développement.

Une approche par segment de la filière permet de distinguer les caractéristiques suivantes :

- Pour la **ylviculture et l'exploitation forestière**, dans la plupart des cas, ce sont des entreprises artisanales qui réalisent les travaux de coupe et de débardage. La taille des entreprises, le poids des investissements, les difficultés de transmission entraînent une crainte pour la pérennité de la profession.
- Pour le **sciage**, le territoire du SCOT ne compte plus aujourd'hui qu'une dizaine de scieries. Néanmoins le nombre et la diversité des unités de sciage à proximité du territoire constituent une caractéristique importante du massif jurassien. L'implantation de ces scieries à proximité immédiate de leurs zones de récolte a permis aux scieurs d'avoir une connaissance approfondie de la ressource et a conduit au développement de savoir-faire spécifiques en matière de sciage ainsi que dans le tri et le classement des bois. Malgré ces atouts, le manque d'une offre organisée en bois sec et homogène limite les débouchés en produits élaborés notamment dans le domaine du bois constructions. Les dimensions de ces entreprises sont variables puisque les capacités de sciage annuelles s'échelonnent de 2 000 à 50 000 m<sup>3</sup>. A l'échelle du massif jurassien, il s'agit d'unités de petite taille. Dans un rayon de 50 km autour de celui-ci, ce sont 42 entreprises qui scient annuellement en moyenne un volume de grumes supérieur à 1 million de m<sup>3</sup> de résineux et 125 000 m<sup>3</sup> de feuillus. Dans un marché fortement concurrentiel, le maintien de ce réseau d'entreprises constitue un enjeu essentiel dans la mesure où la présence conjointe d'une forêt de production et d'activités de transformation sur un même espace traduit le niveau d'intégration de la filière et donc sa capacité à générer emplois et produits à forte valeur ajoutée localement.
- Pour les activités liées à la **construction en bois**, depuis longtemps présentes dans le Haut-Jura, les expressions les plus emblématiques de ces savoir-faire concernent les greniers-forts, le tavaillon d'épicéa et les charpentes sur colonnes des fermes traditionnelles. Aujourd'hui, les artisans se sont diversifiés dans les techniques constructives (bois empilé, ossature bois, poteaux-poutres, etc.) et dans les marchés ciblés : maisons individuelles, réhabilitations, etc. Outre la pérennisation de ce tissu d'entreprises, il importe également de promouvoir l'usage du bois, ressource renouvelable et utilisable localement dans la construction locale dans le prolongement du travail engagé par le Parc dans le cadre du programme Leader « Haut-Jura, l'énergie du territoire ».



### Aspects économiques de la filière forêt-bois sur le territoire du SCOT





- Pour les métiers de la **tournerie, tableterie, ébénisterie, lutherie, boissellerie, fabrication de jouets**, etc., qui constituent sans nul doute les savoir-faire de transformation du bois les plus reconnus sur le territoire, près de 130 entreprises, pour la plupart de petite taille, représentent ces savoir-faire qui véhiculent pour le Haut-Jura une image de qualité à forte valeur ajoutée. Ces activités marquent le tissu productif de nombreuses communes du SCOT. Elles doivent néanmoins faire face à des difficultés structurelles liées d'une part à la problématique de transmission des entreprises et d'autre part à la capacité à renouveler les gammes de produits. Le devenir de nombreux de ces métiers passe sans doute par un renforcement des liens entre milieux professionnels et centres de formation : Lycée Pierre Vernotte à Moirans-en-Montagne et sa plate-forme technologique Tecbois, atelier des savoir-faire à Ravilloles.
- Pour le bois-énergie, l'état des lieux effectué en 2010 lors du Plan d'Approvisionnement Territorial a permis de recenser 68 chaufferies bois pour une puissance installée de 15,7 MW. Ce travail a permis d'appréhender de manière prospective les besoins en bois énergie du territoire et la ressource forestière mobilisable. Le profil territorial ressources / consommation du Parc naturel régional du Haut-Jura montre que la ressource forestière est suffisante pour approvisionner l'ensemble des chaufferies du territoire en fonctionnement et en projet à court/moyen terme (soit un besoin de 15 000 tonnes annuelles) sans remettre en cause les débouchés actuels vers les industries du bois et en garantissant 100 % des besoins en bois bûche sur le territoire. Par ailleurs, le PAT a permis de proposer des solutions pour organiser la chaîne logistique d'approvisionnement de l'exploitation forestière jusqu'à la livraison du combustible à la chaufferie. De façon à optimiser le coût final de la plaquette, dont une part significative est liée aux équipements de stockage, le PAT préconise de mutualiser la réalisation de ces investissements structurants. Au vu de la répartition des chaufferies, des problématiques de transport, du dimensionnement des équipements, le maillage par bassins d'approvisionnement apparaît être la solution la plus pertinente et évolutive dans le temps. En application de ces principes, une première plateforme de stockage a été réalisée à l'échelle du canton de Morez. Il conviendra de poursuivre ce maillage en direction des bassins où de nouveaux besoins en bois énergie apparaîtraient et prévoir les réserves foncières nécessaires pour accueillir ces équipements. Par ailleurs, la structuration de la filière passe également par la capacité à augmenter la part de la biomasse dans la production énergétique du territoire à travers notamment le développement de réseaux et de chaufferies collectives. Il importe à travers les choix d'aménagement de ne pas faire obstacle au déploiement des énergies renouvelables en promouvant un urbanisme qui prenne en compte ces enjeux (forme urbaine, densité, etc.).



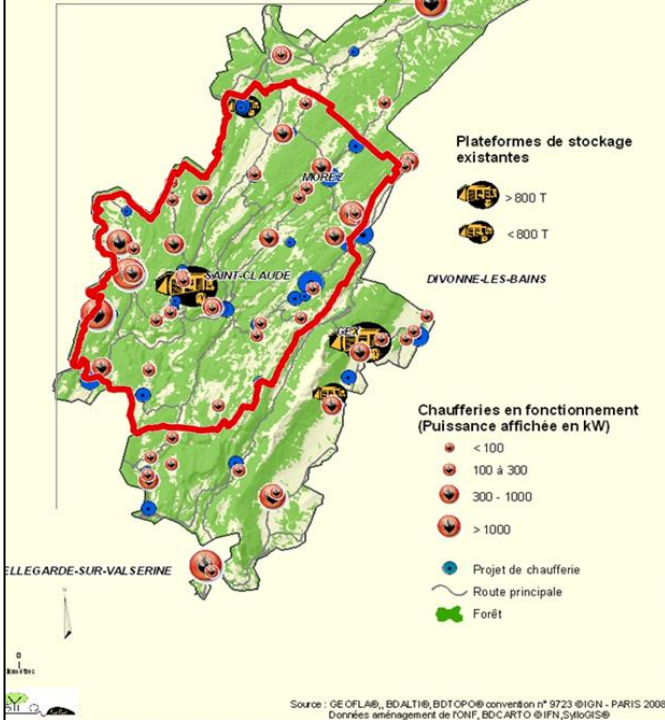
### Aspects économiques de la filière forêt-bois sur le territoire du SCOT

#### Localisation des chaufferies et plateformes de stockage

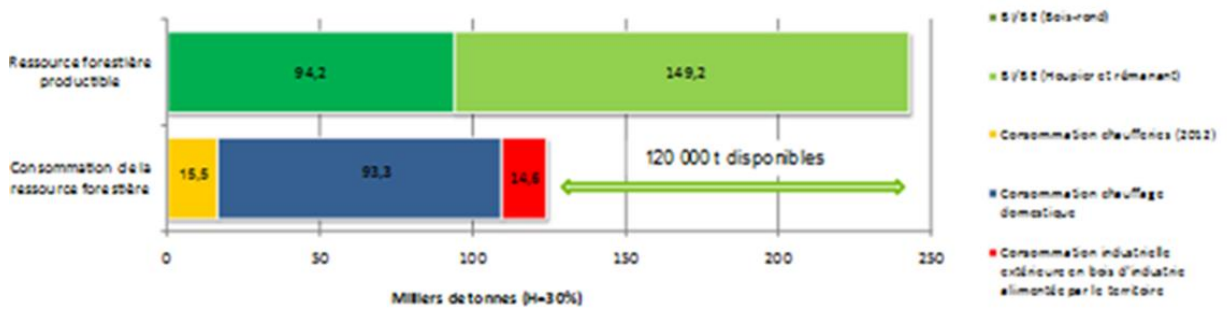
68 chaufferies bois automatiques en fonctionnement représentant 15,7 MW de puissance installée dont :

- 10.4 MW dans le secteur public
- 0.9 MW dans le secteur collectif privé
- 3.7 MW dans le secteur industriel
- 0.7 MW dans le secteur individuel

46 projets de chaufferies d'ici 2012



#### Ressources forestières mobilisables et consommations du PNR







## Rapport de présentation – Diagnostic territorial

Segment de la filière	Enjeux SCOT		Enjeux hors SCOT	Niveau d'enjeux pour le PADD
	directs	indirects		
Sylviculture - exploitation	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sylviculture en futaie jardinée respectueuse des dynamiques des milieux forestiers qui participe au maintien de la biodiversité et des paysages forestiers (enjeux cœur de biodiversité – trame verte) et répond aux fonctions de production ;</li> <li>Hors actions de reconquête paysagère, impacts des coupes à blanc sur les paysages et milieux ;</li> <li>Accès à la ressource - circulations adaptées.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Stockages pertinents et accessibles ;</li> <li>Nécessité du respect des sols et de leur capacité de rétention d'eau ;</li> <li>Synergies entre usagers de la forêt; prévention des conflits d'usages, organisation des pratiques.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pérennité et transmission des entreprises</li> </ul>	
	Sciage	<ul style="list-style-type: none"> <li>Insertion des unités de transformation dans l'aménagement (circulation, nuisances sonores, capacité d'extension, etc.)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Capacité à développer une offre de produits adaptée aux besoins constructifs du territoire.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pérennité et transmission des entreprises</li> </ul>
Construction en bois	<ul style="list-style-type: none"> <li>Obstacles réglementaires pour le développement d'une architecture contemporaine de qualité valorisant les propriétés structurelles et écologiques du matériau bois.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Solutions constructives en bois techniquement performantes, pour répondre à des programmes de logements collectifs, maisons en bande, rehaussements de bâtiments existants, extension, etc.</li> <li>Nouveaux produits et de solutions techniques permettant de contribuer aux objectifs de réduction des consommations énergétiques, de rénovation thermique du patrimoine existant à travers notamment les marchés de l'isolation par l'extérieur.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Coopérations entre concepteurs, charpentiers, scieurs ;</li> <li>Utilisation des bois issus des circuits courts dans le prolongement des orientations de la Charte du Parc et du programme Leader.</li> </ul>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Offre foncière pour permettre le développement des activités.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Maillage territorial en termes d'emploi.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Transmission;</li> <li>Renouvellement des gammes de produits;</li> <li>Renforcement des liens entre milieux professionnels et centres de formation;</li> <li>Activités porteuses d'image pour le territoire.</li> </ul>	
Seconde transformation (tournerie, tableterie, ébénisterie, lutherie, boissellerie, fabrication de jouets, etc.)				
Bois-énergie	<ul style="list-style-type: none"> <li>Accès à la ressource - circulations adaptées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Stockage maillé par bassin d'approvisionnement ;</li> <li>Choix d'aménagements compatibles avec le déploiement des énergies renouvelables (réseaux et chaufferies collectives).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Potentiel de développement des EnR en réponse aux enjeux du Plan Climat Energie Haut-Jura.</li> </ul>	



### → Economie : Constats et enjeux

#### Constats

- Un bassin qui compte 20 150 emplois en 2010 mais qui subit des pertes importantes (-11% entre 1999 et 2010), notamment à cause de l'industrie dont la part d'emplois a fortement baissé (-14%) bien qu'elle continue de représenter 34% des emplois totaux.
- Parallèlement, la population active augmente légèrement entraînant une hausse importante du chômage (passé sur la période de 7% à 10% de la population active).
- L'industrie connaît une mutation majeure passant d'une production de main d'œuvre à un positionnement plus qualitatif axé sur la haute valeur ajoutée qui nécessite une main d'œuvre plus qualifiée, objet de concurrence avec d'autres pôles d'emplois plus attractifs. Face à cette évolution majeure, la stratégie économique du territoire reste difficile à identifier.
- Concomitamment au replis de l'industrie, le territoire connaît une hausse de la part de son emploi présentiel en s'appuyant principalement sur la dynamiques des pôles d'emplois limitrophes (Suisse, Oyonnax, etc.) et se basant principalement sur :
  - Le secteur du commerce qui pâtit néanmoins de perspectives démographiques faibles entraînant une évolution incertaine du marché théorique,
  - Le tourisme qui connaît des enjeux forts de diversification et de mise à niveau de son parc d'hébergement pour rester attractif,
  - La construction qui n'est pas un moteur économique majeur sur le territoire.
- Organisée autour de logique d'axe, l'offre du territoire en foncier économique s'appuie sur 55 zones d'activités représentant 410 ha dont 123 ha sont encore urbanisables. Bien que suffisant pour couvrir les besoins identifiés, ce chiffre recouvre des zones très différentes dont certaines souffrent d'éloignement ou d'une faible qualité d'aménagement et ne sont pas à mêmes de répondre aux besoins d'un marché qui s'oriente de plus en plus vers la qualité (repositionnement de l'industrie sur la haute valeur ajoutée). La dynamique immobilière marque le pas depuis la crise de 2008 et les outils immobiliers dédiés (pépinières, hôtels, etc.) sont peu nombreux et parfois dysfonctionnels.
- L'agriculture et la forêt, assises sur des ressources importantes, ne présentent pas des potentiels de développement suffisants pour apparaître comme des alternatives majeures au recul de l'emploi sur le territoire.



### Enjeux

- Le territoire est la croisée des chemins quant à son avenir économique :
  - Le socle industriel est en net recul,
  - L'économie présentielle est en émergence mais fragile sur ses fondamentaux (tourisme, commerce, etc.) et fortement dépendante d'une attractivité territoriale non assurée.
- L'affaiblissement du socle industriel commun renvoie les territoires vers des dynamiques économiques extérieures qui sont différentes en fonction des secteurs du territoire du SCOT (Suisse, Rhône-Alpes, etc.) et qui créent des distorsions importantes au sein du territoire en matière :
  - De démographie et de logement : cf. page 23
  - De services, d'équipements et d'attractivité : cf. page 39
  - De mobilité : cf. page 77



### 2.4. Projets et planification urbaine sur les territoires voisins

Les 66 communes du SCOT du Haut-Jura ne sont pas les seules à être engagées dans une démarche d'élaboration ou de mise en œuvre de SCOT. Au regard des relations fortes qu'entretient le territoire avec les espaces limitrophes (cf. parties précédentes), il importe de dresser un panorama succinct des outils de planification existant ou en projet sur les territoires voisins. Bien que les enjeux soient variables en fonction des relations entretenues par le territoire avec ces voisins, tous participent directement ou indirectement aux dynamiques en cours et à leurs évolutions sur le Haut-Jura.

#### 2.4.1. Des projets en cours dans les bassins de vie français

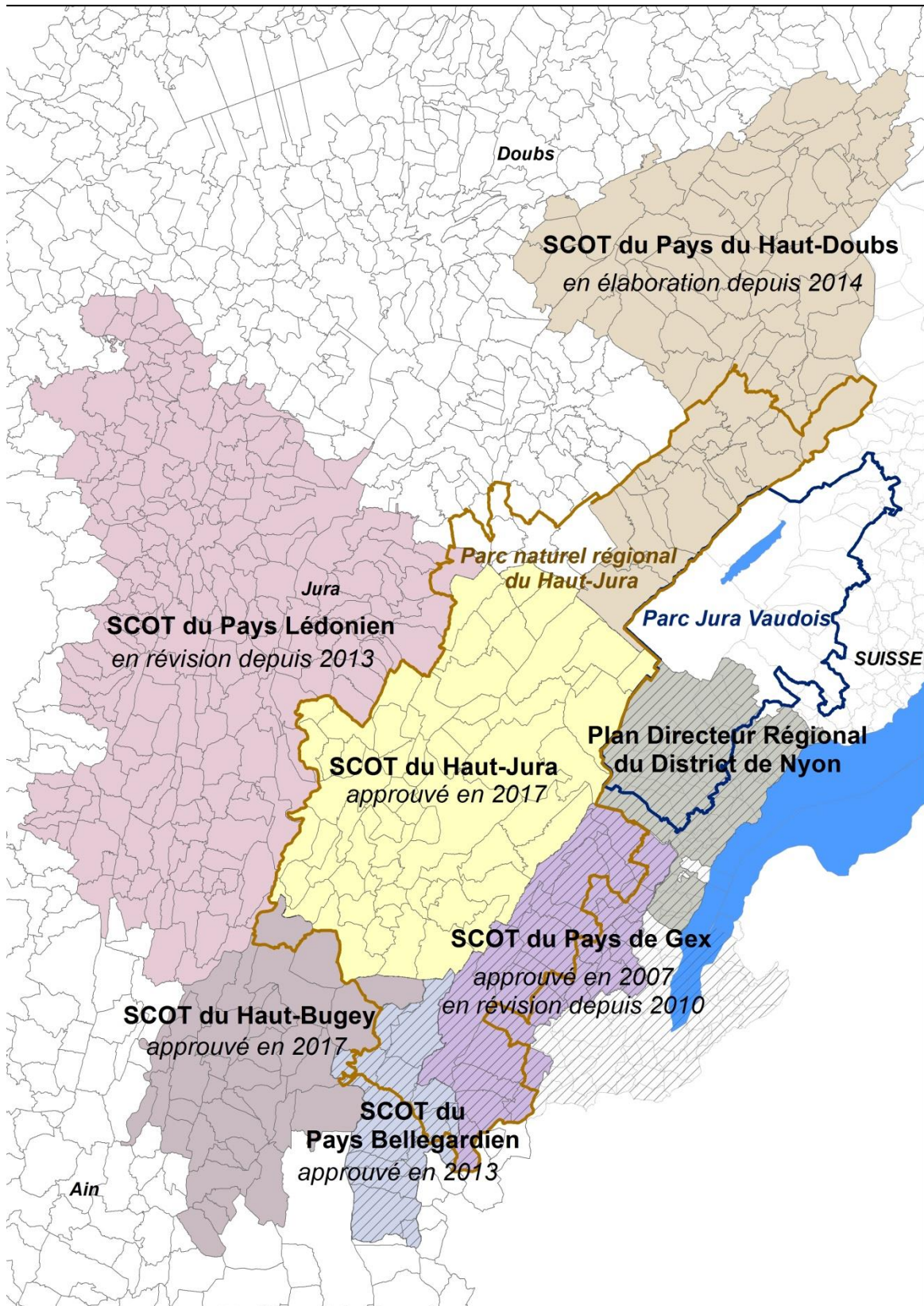
- *Le SCOT du Pays du Haut-Bugey : des choix déterminants pour la partie sud du Haut-Jura*

Parmi les bassins français les plus influents sur le territoire du SCOT du Haut-Jura, celui d'Oyonnax joue un rôle prépondérant tant du point de vue de l'emploi, des mobilités que des commerces ou des services. Ce territoire mène l'élaboration de son SCOT, à l'échelle de la communauté de communes du Haut-Bugey (38 communes pour 58 000 habitants), sur un calendrier identique à celui du Haut-Jura :

- Lancement des travaux mi-2013,
- Validation du diagnostic en décembre 2013,
- Débat sur le PADD début 2015,
- Arrêt du projet 2016,
- Approbation Mars 2017.
- Parmi les enjeux les plus saillants du diagnostic et qui touchent les interactions entre nos deux territoires, il est à noter :
- L'enjeu d'attractivité placé au centre du diagnostic et qui articule à la fois la dimension démographique, économique et sociale,
- La fragilisation du pôle d'Oyonnax qui connaît notamment une périurbanisation forte : de ce point de vue, le prolongement de l'autoroute jusqu'à Lavancia-Epercy est perçu de façon ambivalente à la fois comme une opportunité de renforcement du bassin économique (emplois et commerce) et comme une fragilisation potentielle avec un renforcement de la périurbanisation au nord de leur territoire (potentiel actuel d'urbanisation important) et le recentrage du territoire orienté aujourd'hui beaucoup plus vers le sud,
- La recherche de vocations spécifiques et de complémentarité avec les territoires voisins est affichée comme un des deux leviers au service du positionnement du territoire (à côté de la nécessité d'une stratégie économique articulant les deux moteurs du plastique et du bois).
-



### Etat de la planification dans les espaces limitrophes





### Le SCOT du Pays du Haut-Doubs : un projet qui impacte les Hauts-du-Doubs

Le SCOT du Pays du Haut-Doubs impactera de façon importante les Hauts-du-Doubs qui sont fortement dépendants de ce bassin de vie. Le périmètre a été arrêté en 2014. Les travaux de diagnostic sont en cours d'engagement et il conviendra de porter une attention particulière aux choix qui seront faits dans le cadre du PADD, notamment en matière de logements, de transports, de commerces et de services. Les travaux d'élaboration du SCOT du Pays du Hauts Doubs ont débuté en 2017. Le périmètre d'étude intègre les communes des Hauts-du-Doubs.

### Le SCOT du Pays lédonien et les projets dans le Jura

Les autres territoires limitrophes franc-comtois sont à la fois moins influents sur le territoire du Haut-Jura et moins avancés dans l'élaboration de leur planification intercommunale :

- Une large partie des territoires voisins du SCOT du Haut-Jura est incluse dans le nouveau périmètre du SCOT du Pays lédonien. Déjà doté d'un SCOT depuis 2008, le Pays lédonien élargit de façon substantielle son périmètre en passant de 82 à 219 communes lors de sa révision lancée en 2013. Les orientations dont se dotera ce nouveau territoire restent encore à définir et une attention devra être portée à l'articulation, pour les espaces directement limitrophes au Haut-Jura, entre les effets de polarités vers Lons-le-Saunier et les interactions avec le Haut-Jura.
- Les autres territoires limitrophes sont encore en cours de réflexion quant à la stratégie de planification à retenir : PLUi ou SCOT.

### 2.4.2. Des projets d'envergure dans l'espace franco-valdo-genevois

Le reste des territoires limitrophes est intégré dans un projet d'ensemble : le Grand Genève. Ce projet constitue un cadre macro-territorial qui organise et oriente les choix d'aménagement et de développement du Pays Bellegardien, du Pays de Gex et du District de Nyon.

### Le projet d'agglomération du Grand Genève

Le projet d'agglomération du Grand Genève comprend 212 communes en France et en Suisse. Engagée depuis les années 1970, la coopération transfrontalière franco-valdo-genevoise a abouti en 2012 à un projet d'agglomération de 2<sup>ème</sup> génération. Cet espace intégré ou en cours d'intégration comprend 915 000 habitants et environ 400 000 emplois. Le projet d'agglomération prévoit à horizon 2030 :

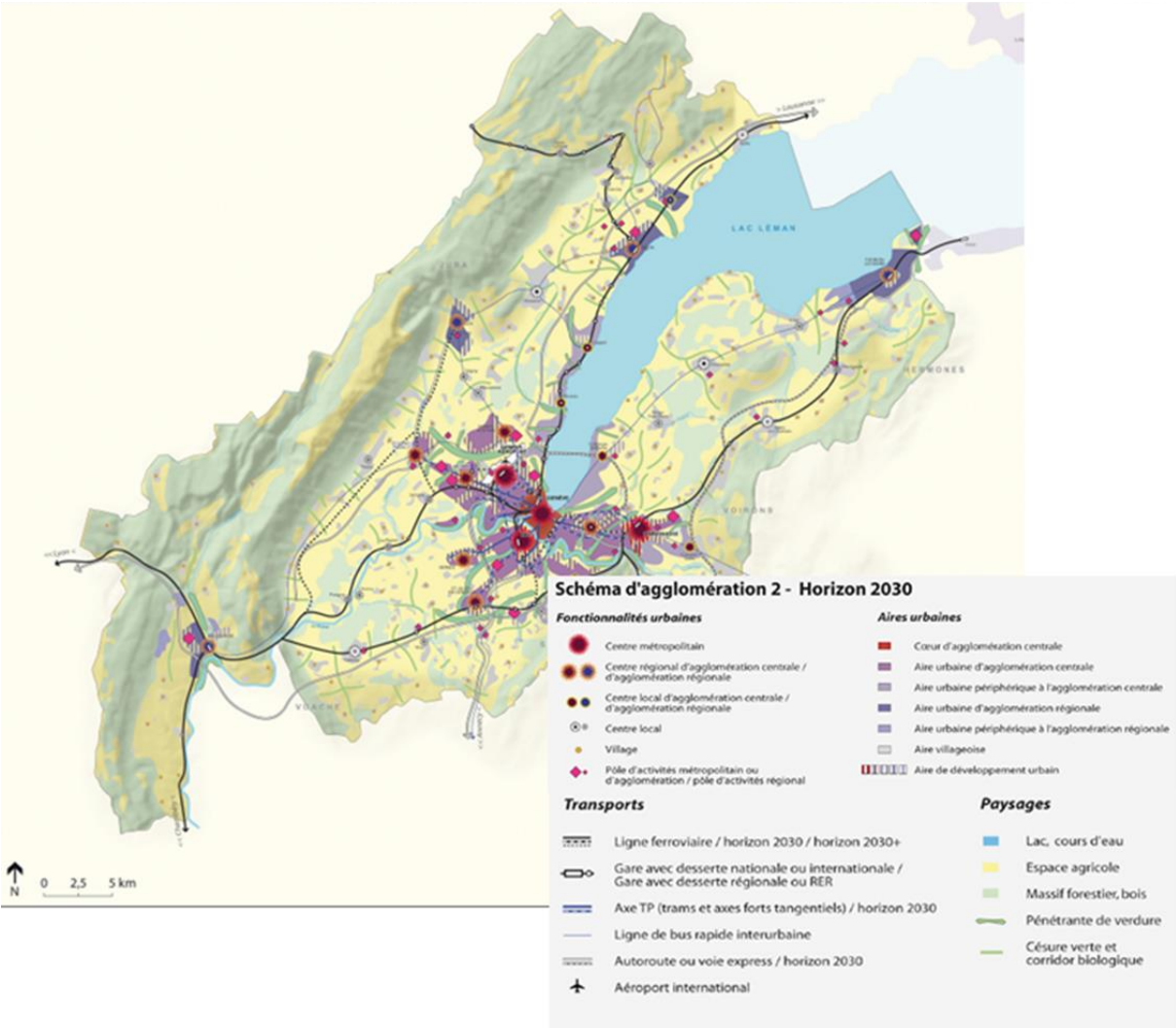
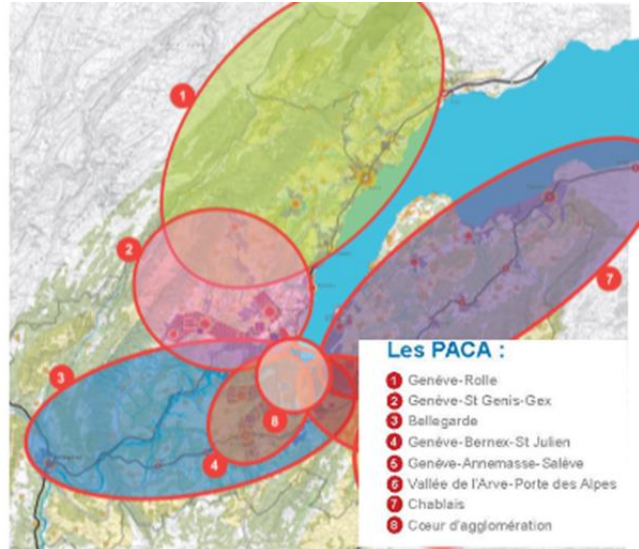
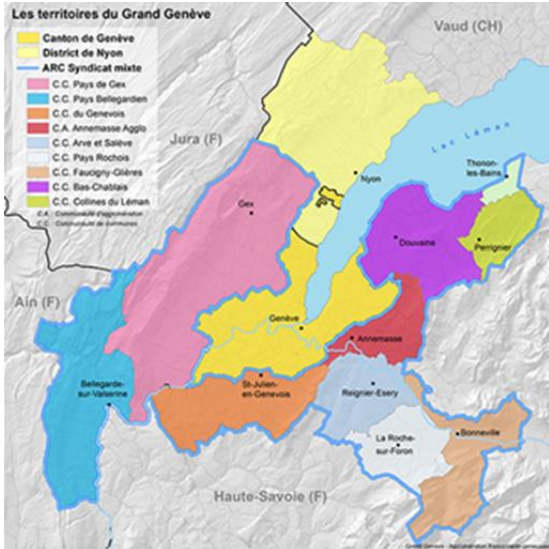
- 200 000 habitants supplémentaires dont 50% en France et dans le District de Nyon,
- 100 000 emplois supplémentaires dont 30% en France,
- 50 000 nouveaux logements en 10 ans.

La déclinaison de ce projet d'ensemble est assurée au travers de huit périmètres d'aménagement coordonné d'agglomération (PACA) dont deux sont limitrophes au territoire du Haut-Jura :

- Le PACA Bellegarde qui organise toute la partie sud-ouest de l'agglomération et intègre à la fois le Pays Bellegardien et une partie du Pays de Gex,
- Le PACA Genève-Rolle qui organise le développement du territoire de Nyon jusqu'à La Cure : l'accent est mis sur le renforcement de la plaine lémanique et des bourgs desservis par la ligne de chemin de fer Nyon-La Cure. L'extension de la ligne La Cure-Les Rousses, prévue dans le cadre de ce projet, est avant tout orientée vers l'accès à un espace de loisirs et de tourisme au bénéfice de l'agglomération.



### Projet d'agglomération du Grand Genève





Enfin le PACA Genève-Saint-Genis-Gex, s'il n'est pas directement limitrophe au Haut-Jura, conditionne, dans une certaine mesure, les influences du genevois sur la partie la plus proche de la frontière du Haut-Jura.

Tous ces territoires se positionnent de façon différente par rapport au développement du Grand Genève et ces positionnements se traduisent notamment dans les stratégies d'aménagement adoptées ou en cours d'élaboration :

- Le SCOT du Pays de Gex (en révision) et le Plan directeur régional du district de Nyon (2010) s'inscrivent dans une logique de maîtrise du développement urbain : ce sont les espaces limitrophes les plus intégrés dans les dynamiques métropolitaines.
- Les SCOT du Pays Bellegardien (approuvé en 2013) essaie plutôt de s'inscrire dans cette dynamique et d'en tirer profit pour son développement, tout en veillant à ne pas en subir les effets négatifs potentiels (« banlieue dortoir de Genève »).

### La planification dans la Vallée de Joux

Hors du projet d'agglomération du Grand Genève, la Vallée de Joux est un espace d'aménagement important pour le Haut-Jura au regard des liens économiques qui unissent les deux territoires. Ce territoire ne s'est actuellement pas doté de document de planification locale et dépend avant tout du Plan directeur du Canton de Vaux. Les trois communes de la Vallée de Joux sont néanmoins en réflexion pour s'engager dans un schéma directeur qui pourrait être porté par l'ADAEV (association de développement de la Vallée de Joux) aujourd'hui centrée sur les enjeux de développement économique. Les enjeux pour ce territoire porte avant tout sur le maintien des fonctions résidentielles face aux fonctions économiques.

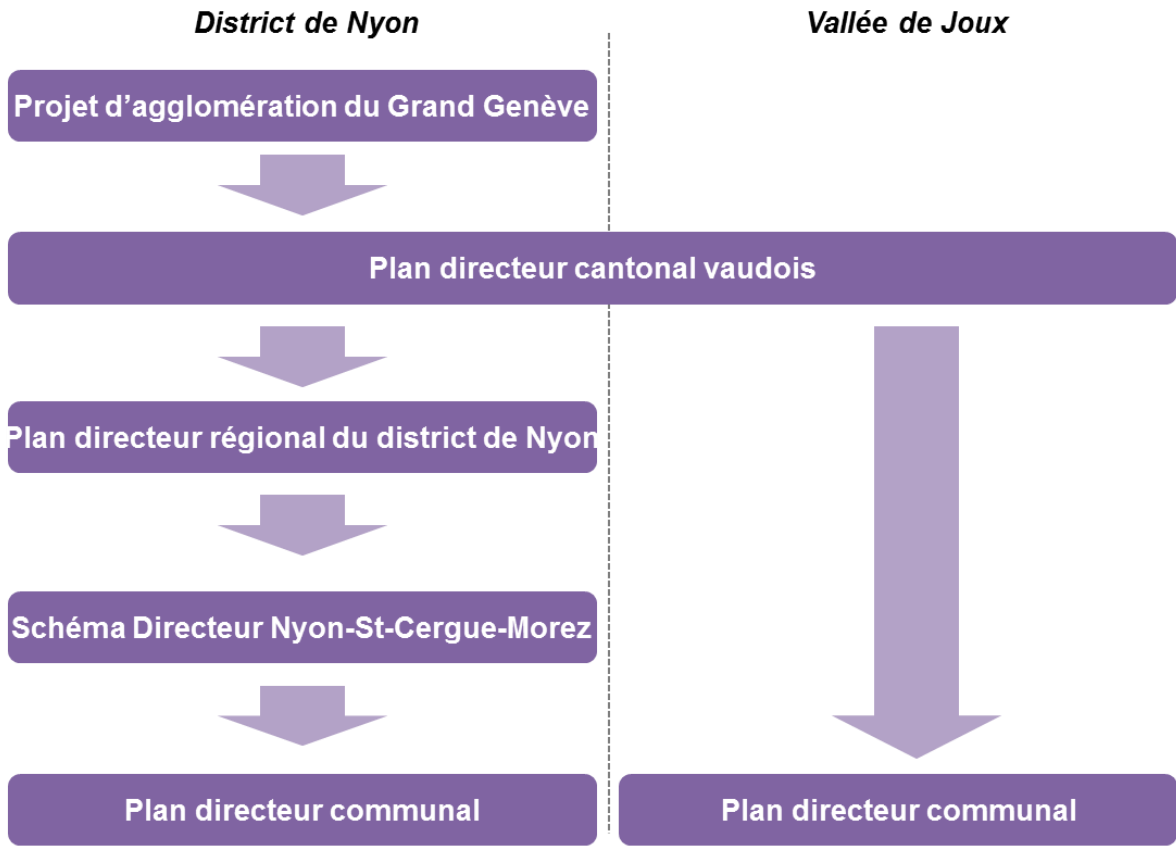
### 2.4.3. Approche transfrontalière

Les effets de la frontière sur le fonctionnement du Haut-Jura sont importants. Un premier bilan global de la coopération transfrontalière permet de dresser les constats suivants (source : A. Moine - Effets frontière de l'Arc jurassien franco-suisse – 2014) :

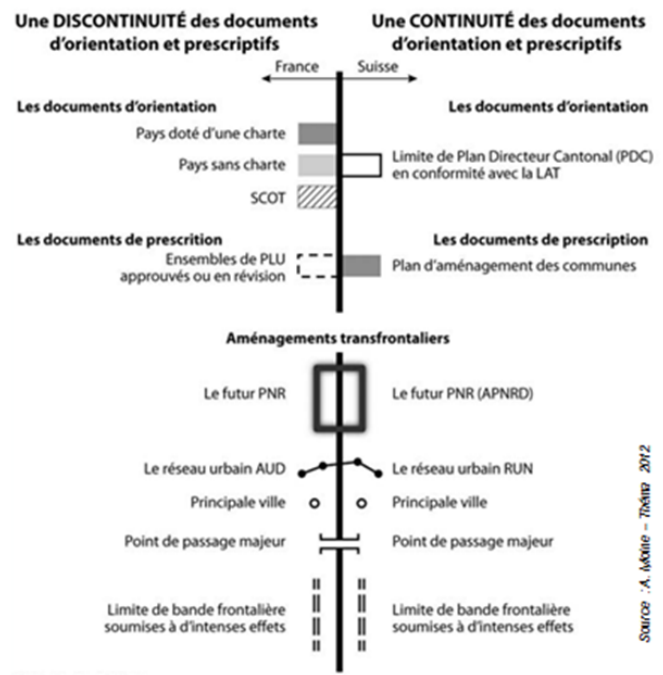
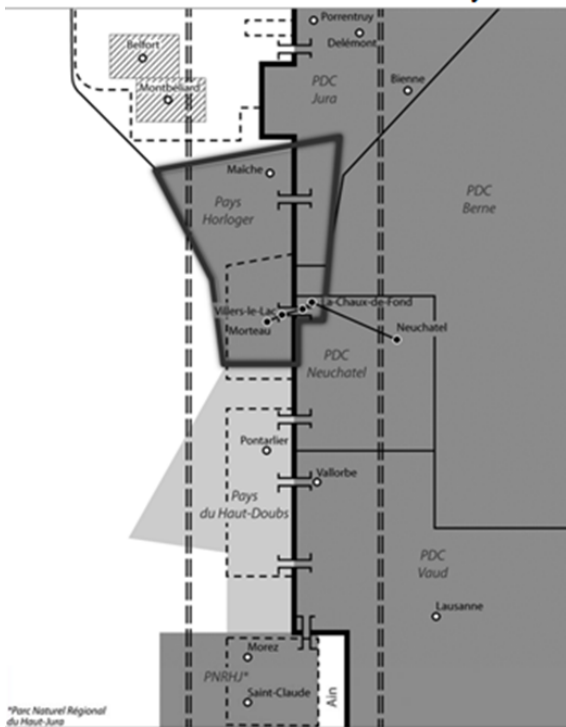
- L'identité et la culture sont proches mais différentes du fait des systèmes institutionnels : les enjeux politiques sont peu exploités, les enjeux sociaux sont en dormance, les enjeux économiques opposent autant qu'ils lient.
- Les logiques d'aménagement sont différentes et rarement articulées : les manières de vivre, de travailler, de se loger, de consommer, de se déplacer sont différentes amenant des manières d'aménager différentes qui en retour génèrent des impacts systémiques multiples :
  - un développement urbain concerté rare,
  - une fragilisation des marchés locaux du logement en France,
  - un risque de concurrence entre travailleurs en France et en Suisse,
  - des perturbations importantes en matière de mobilité,
  - une augmentation générale des prix à la consommation en France,
  - des conséquences sur les services en Suisse,
  - des collectivités françaises qui peinent à aménager de manière cohérente.



### Echelles de planification en Suisse



### Dissymétrie des outils d'aménagement





Malgré ces constats, la récente mise en place d'une Stratégie transfrontalière de développement de l'Arc jurassien franco-suisse (2014) devrait amener la mise en place de nouveaux cadres de gouvernance permettant d'aborder de façon plus construite les enjeux d'aménagement.

### La stratégie de coopération transfrontalière 2016-2020

La Conférence TransJurassienne, créée en 1985, a permis de donner un cadre pérenne aux échanges et aux coopérations transfrontalières dans l'Arc jurassien.

Quatre thématiques structurantes ont ainsi émergé du processus de consultation dans le cadre de l'élaboration de la stratégie :

- le développement économique
- les mobilités et les échanges
- la gestion de l'espace et des ressources naturelles
- le vivre-ensemble

Ces thématiques croisent les enjeux mis en lumière dans le cadre du SCOT qui en devient un des outils de mise en œuvre à son échelle et dans le cadre de ses compétences. La Stratégie de coopération transfrontalière 2016-2020 apporte un éclairage différent sur l'espace transfrontalier. Elle propose un cadre pour prioriser en commun des actions et mettre en œuvre des solutions pragmatiques au service de ses habitants.

Les 4 orientations stratégiques sont développées ainsi :

- Développement économique :

- Développer l'économie présente
- Améliorer les conditions cadres de l'activité économique
- Pérenniser l'économie industrielle et technique

- Les mobilités et les échanges

- Renforcer l'interconnexion de l'offre de transports publics
- Faciliter les échanges dans les territoires
- Poursuivre l'analyse des mobilités et des flux sur le territoire

- La gestion de l'espace et des ressources naturelles

- Promouvoir une vision intégrée des territoires
- Valoriser ensemble les ressources et le patrimoine naturel de l'Arc Jurassien

- Le vivre-ensemble

- Promouvoir au quotidien le sentiment d'une communauté de destin
- Renforcer la connaissance réciproque dans la population et les institutions

Enfin, de façon plus globale, il est à noter que la loi ALUR propose le renforcement des démarches inter-SCOT : les établissements publics chargés de l'élaboration des SCOT dont les périmètres sont contigus peuvent s'engager dans une démarche « inter-SCOT » afin d'assurer la cohérence des projets stratégiques d'aménagement et de développement équilibré inscrits dans leurs schémas de cohérence territoriale ainsi que la complémentarité des objectifs et orientations sur des enjeux communs pour l'équilibre de leurs territoires.

Au regard de l'ensemble des éléments présentés dans cette partie 2, il convient de s'interroger si le Parc du Haut-Jura n'est pas dans une position légitime pour assurer ce rôle dont il pourrait tirer un certain nombre de bénéfices à long terme.



### 3. UNE IDENTITE FORTE MISE EN QUESTION PAR LES EVOLUTIONS EN COURS (ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT)



### **3. Une identité forte mise en question par les évolutions en cours** **(état initial de l'environnement)**

#### **3.1. Des paysages emblématiques révélateurs des changements et dysfonctionnements**

##### 3.1.1. Des paysages typiques issus des richesses naturelles et humaines

###### 3.1.1.1. *Le socle géomorphologique, climatique et hydrologique*

###### A. Géologie et relief

Le territoire du SCOT du Haut-Jura s'inscrit tout entier dans la partie sud des montagnes jurassiennes. Dès 1829, le terme « jurassique » appliqué aux terrains du Jura, a été introduit pour définir une période importante de l'ère secondaire. Mais ce n'est pas tant l'importance ou la puissance des bancs de calcaires mais la diversité de la morphologie de ces reliefs où les crêtes, cluses, combes, vals, etc. décrits par les premiers géographes au cours du XIX<sup>ème</sup> siècle définissaient ainsi un « modèle jurassien » dont le nom et les formes ont par la suite été utilisés dans la description d'autres territoires.

Ces montagnes, nées de la formation des Alpes, ont une forme caractéristique de croissant. A l'est, une partie haute et plissée domine le bassin lémanique. Les reliefs s'atténuent progressivement vers l'ouest et vers le nord passant de formes plissées à des formes tabulaires (Jura des plateaux), avant une transition abrupte avec le fossé bressan.

Le territoire du SCOT s'inscrit majoritairement dans ce Haut-Jura plissé dont les chaînons jurassiens vont en s'atténuant progressivement du sud vers le nord :

- Une première ligne de crêtes à l'est : Crêt de la Neige 1 717 m, La Dôle 1 677 m, le Chasseron 1 606 m ;
- Une seconde ligne de crêtes à l'ouest de la première : Crêt de Chalam 1 545 m, Crêt Pela 1 495 m, Mont d'Or 1 461 m.

Seule la zone géographique de Moirans-en-Montagne présente une morphologie tabulaire et marque ainsi l'amorce du plateau de Champagnole.

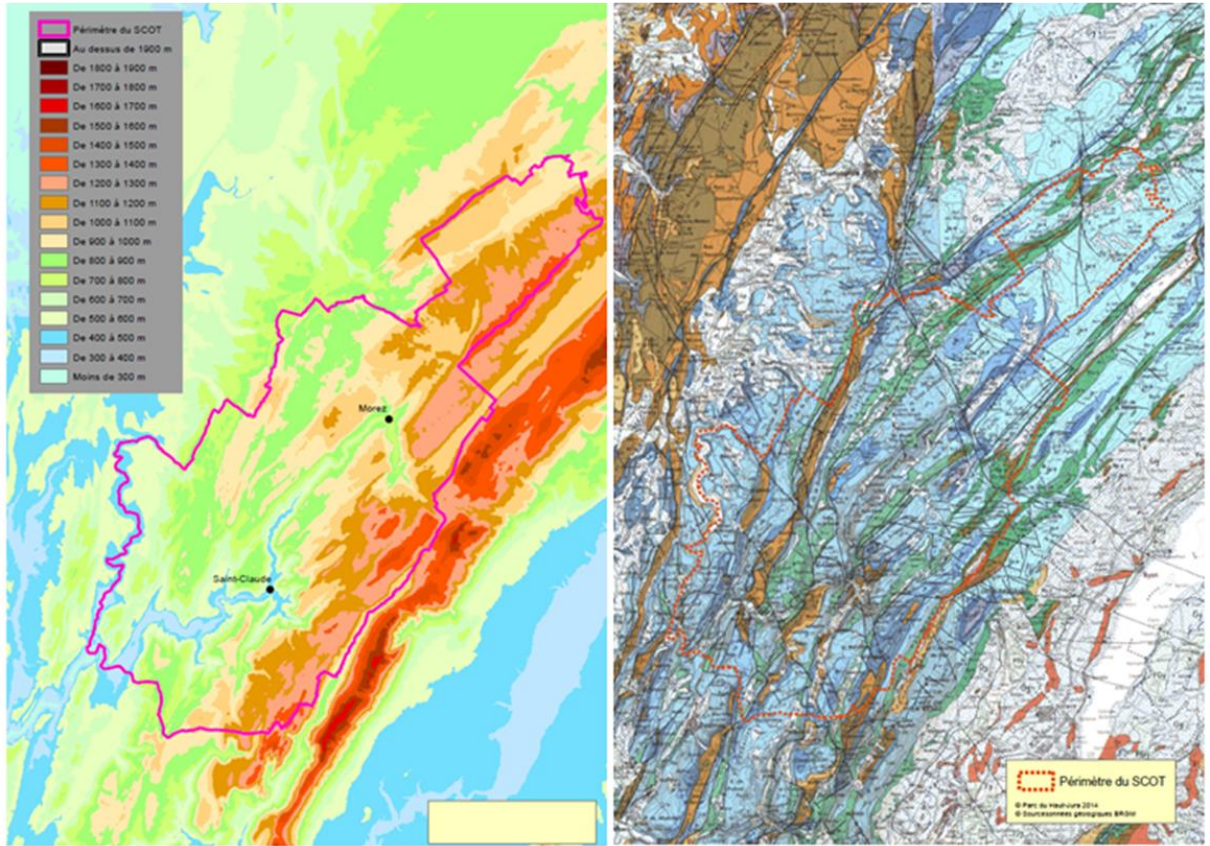
Les formations jurassiques calcaires forment l'essentiel des terrains jurassiens et contribuent à l'ossature de ces reliefs. Elles sont constituées d'alternance de séries puissantes de plusieurs centaines de mètres de calcaires variés, souvent massifs, et de marnes plus minces.

La série jurassique est complète et tous les étages sont représentés. Le Lias est présent au cœur de la plupart des anticlinaux du Haut-Jura plissé mais ses affleurements sont rares. Essentiellement calcaire, le jurassique moyen forme l'ossature des anticlinaux et la carapace de plusieurs compartiments chevauchants. Les formations crétacées, peu puissantes ne sont présentes que de façon résiduelle aux creux des synclinaux des parties les plus élevées. Des formations superficielles quaternaires (principalement glaciaires) viennent localement recouvrir ces terrains.

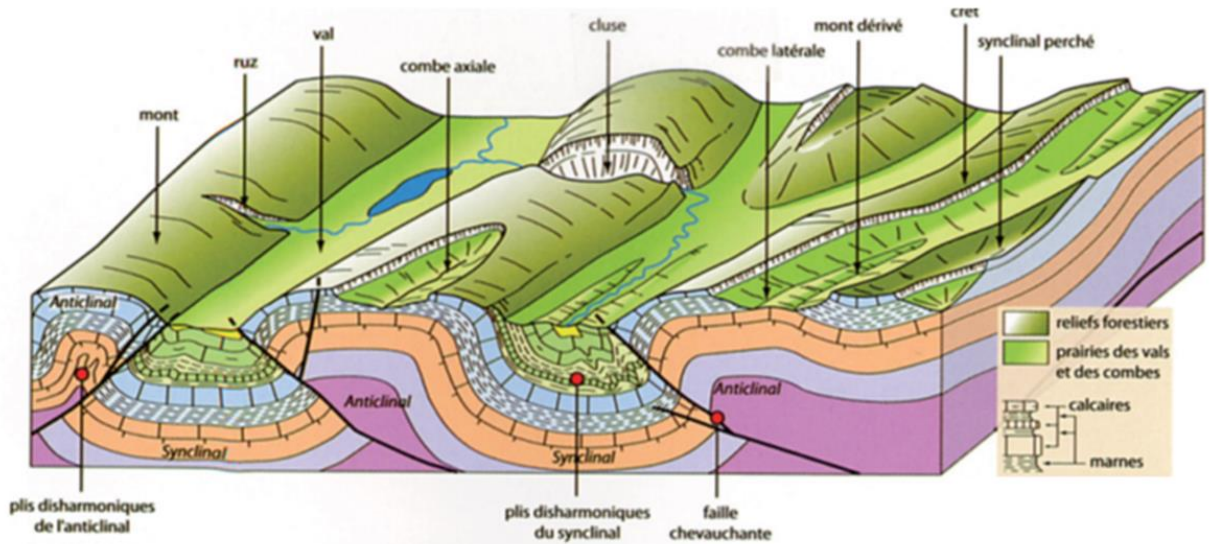
En dehors des formations glaciaires et périglaciaires (fluvio-glaciaires) plus ou moins développées, les formations superficielles sont toutes composées d'alluvions récents. Parfois épaisses et étendues de granulométrie variable, elles se présentent sous formes de glacis, de cônes de déjection torrentiels, ou de dépôts morainiques, et, sur la partie les plus hautes, d'éboulis ou de dépôts résiduels.



### Géomorphologie du territoire



### Schéma de la morphologie jurassienne en domaine plissé





Sous le jeu complexe des différentes formes d'érosion, ce Haut-Jura plissé a produit des formes géomorphologiques particulières qui caractérisent le territoire. Crêts, monts, combes, vaux, cluses, gorges, lapiaz, dessinent une morphologie typique sur laquelle jouent au fil des siècles, la végétation et le travail de l'homme.

### B. Climat

Le climat haut-jurassien est défini comme de type semi-continental à influence montagnarde. Il est également marqué par une rudesse inhabituelle pour une région d'altitude moyenne. Sa situation géographique, adossée aux alpes toutes proches, l'orientation et la morphologie de ses reliefs canalisant les flux des vents du nord et barrant la route aux flux humides du sud-ouest contribuent à cette particularité. De ce fait malgré cette altitude moyenne, la situation est plus proche d'un climat montagnard.

Liées au contexte continental du climat les précipitations se transforment l'hiver en neige parfois abondantes recouvrant la partie haute du territoire. Toutefois depuis plusieurs années on remarque moins de régularité et plus de variations, y compris géographiques, de ce régime neigeux. De même, le rythme des précipitations estivales peut s'accompagner de violents épisodes orageux et alterner avec des périodes caniculaires plus marquées. Le rythme des saisons reste cependant encore caractérisé par de courtes transitions sollicitant fortement la végétation et les hommes.

L'ensoleillement moyen du Haut- Jura est supérieur à la plupart des autres départements de la moitié nord de la France. Durant la période hivernale, il existe cependant un fort contraste de cet ensoleillement entre les vallées et les parties les plus hautes en raison des brouillards qui apparaissent durant les périodes anticycloniques. À l'inverse, pendant la période estivale de nombreux passages nuageux, parfois générateurs d'orages viennent occulter le soleil.

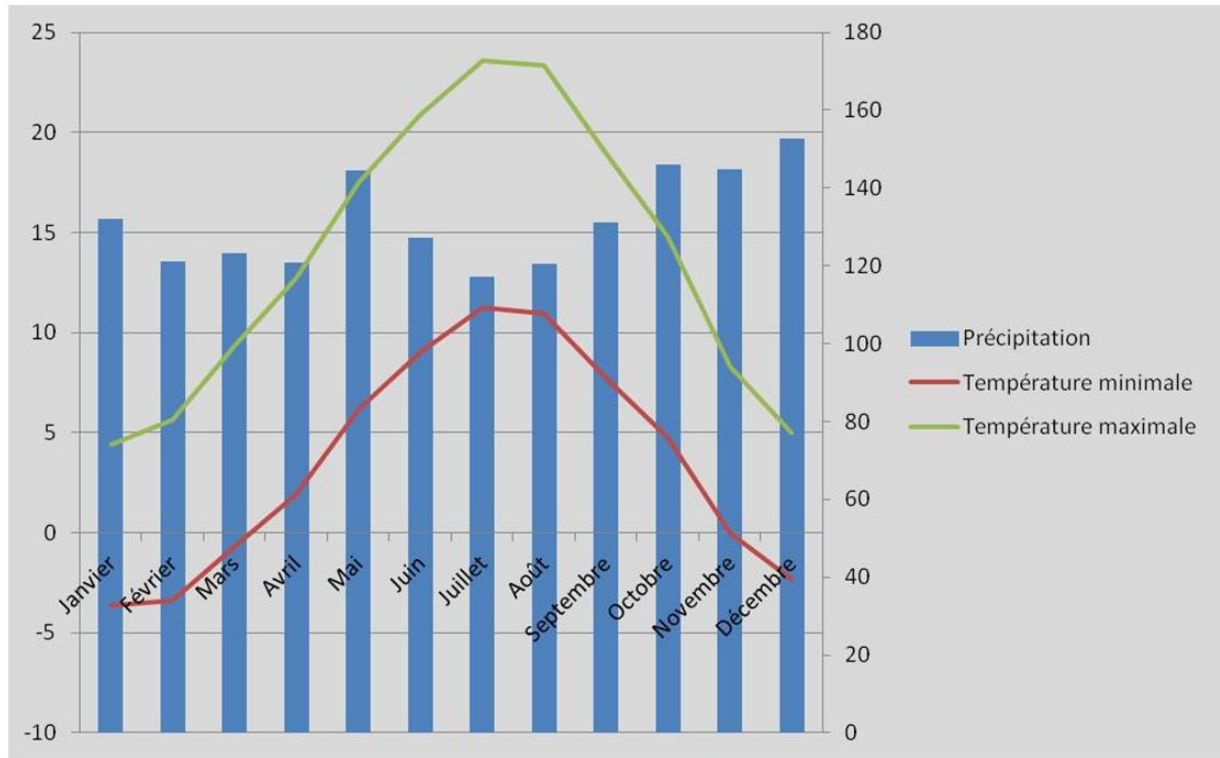
Nombre d'heures d'ensoleillement : 1889 dans le Jura (39<sup>ème</sup> département de France) et 1797 dans le Doubs (5<sup>ème</sup> département de France).

Sur un plan global, le département du Jura est l'un des départements les plus arrosés de France. Les écarts de pluviosité entre les différents points du département sont cependant très importants. Cette pluviosité augmente progressivement avec l'altitude : la zone des plateaux et de la Petite Montagne reçoivent entre 1 200 et 1 600 mm de pluies annuelles, le Haut-Jura entre 1 500 et plus de 2 000 mm.

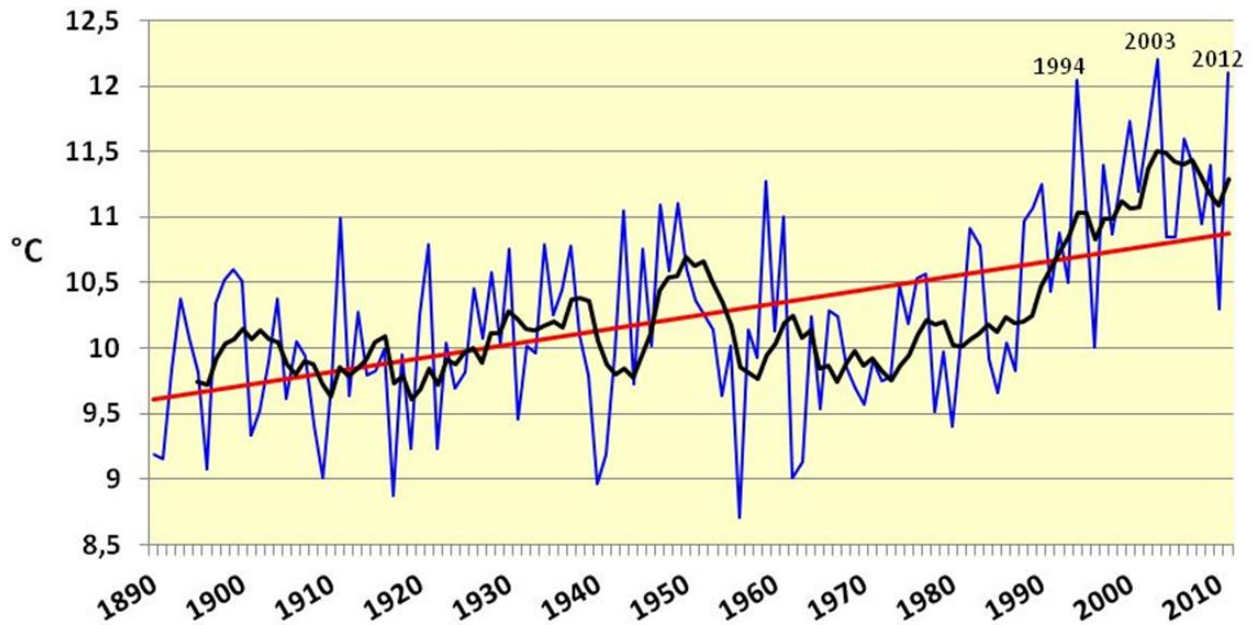
Les orages sont surtout fréquents pendant la période estivale. Ces épisodes orageux sont de deux natures. La première que l'on peut qualifier d'orages de montagne se produit l'été, lorsque l'échauffement rapide du sol entraîne d'importants phénomènes convectifs; ils se forment ainsi des cumulo-nimbus qui provoquent des orages sur le relief. La seconde trouve son origine lors du passage de larges dépressions sur la France, créant des bandes orageuses s'étirant des Pyrénées jusqu'à l'Alsace. Il y a en moyenne 40 jours d'orages par an en montagne et entre 25 et 30 jours d'orages par an en plaine et sur les premiers plateaux.



### Températures et précipitations moyennes sur le territoire du Parc



### Moyenne des températures à Besançon : + 1,3° C en 120 ans





Le Jura est soumis à deux principaux types de vents : la bise (vent de secteur nord) et le vent de secteur sud. Le Jura est très peu venté, on y décompte en moyenne une vingtaine de jours ventés, c'est-à-dire des jours où les rafales sont supérieures à 57 km/h. Les cyclones extratropicaux provenant de l'Atlantique traversent le département de façon très atténuée par rapport à leur puissance sur les côtes. Cependant les sommets des crêtes jurassiennes et les flans les plus exposés portent les traces d'épisodes extrêmes et violents (Crêt Pela, Forêt du Chapuzieux pour les phénomènes les plus anciens) et plus près de nous les épisodes des tempêtes de décembre 1999 ou de 2013.

Principalement de secteur nord ou nord-est, la bise est un vent continental sec et froid (voire même glacial en hiver) soufflant à n'importe quelle saison, de manière globalement modérée, en dehors des vals et des combes orientés dans un axe NE-SO où elle est plus puissante. On distingue deux types de bises : la bise blanche qui est la bise dominante, associée aux anticyclones froids et ensoleillés, et la bise noire, plus rare, qui est associée aux dépressions méditerranéennes ou nord italiennes amenant des chutes de neige. De par son pouvoir desséchant, la bise estivale possède la propriété de craqueler les sols des plaines et de les rendre rapidement poussiéreux.

Les vents de secteur sud, sud-ouest sont généralement associés aux dépressions atlantiques qui amènent de l'air méridional chaud et humide sur le front occidental du département. Parfois ces vents du sud remontent le couloir nord rhodanien et peuvent souffler en rafales jusqu'à plus de 70 km/h. Le vent de sud-ouest "traverse", concerne uniquement la partie montagneuse ; il s'agit du vent apportant les pluies océaniques.

En région de montagne, l'hiver se caractérise par des températures froides, très souvent fortement négatives ; dans le Haut-Jura ce froid, inhabituel par rapport à la modestie de l'altitude, est dû à un enneigement souvent important à l'absence de vent ou, au contraire, aux effets de couloirs du relief canalisant les vents du nord (bise). L'été se caractérise par une arrivée tardive et par sa brièveté.

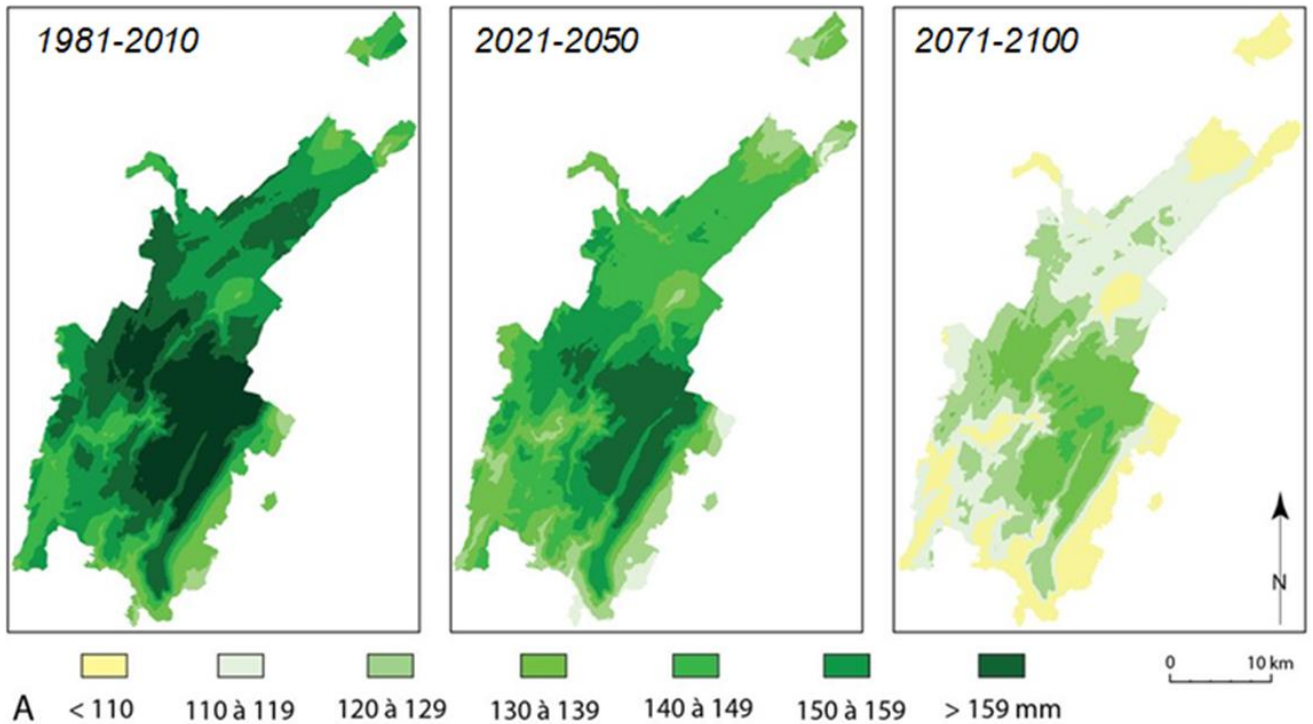
Depuis quelques années on note une moindre régularité des précipitations saisonnières qui s'accompagne d'une fréquence accrue d'aléas climatiques alternant sécheresse prononcée et épisode pluvieux marqué.

La hausse des températures, amorcée au début des années 80 et qui s'est accélérée par la suite est sans doute responsable de cet effet. Selon l'OMM (organisation météorologique mondiale), les treize années les plus chaudes qu'a connu la planète sont toutes concentrées sur les quinze dernières années, depuis 1997. Et la normale 1981-2010 ne prend pas en compte l'année 2011 qui, selon Météo France, a été l'année la plus chaude en France depuis le début du XXI<sup>ème</sup> siècle, avec 13,6°C, soit 1,5 degré de plus que la normale 1971-2000, battant le précédent record de chaleur datant de 2003. Ces éléments confirment que la hausse des températures observées sur le terrain dépasse les pronostics les plus pessimistes donnés par les modèles globaux.

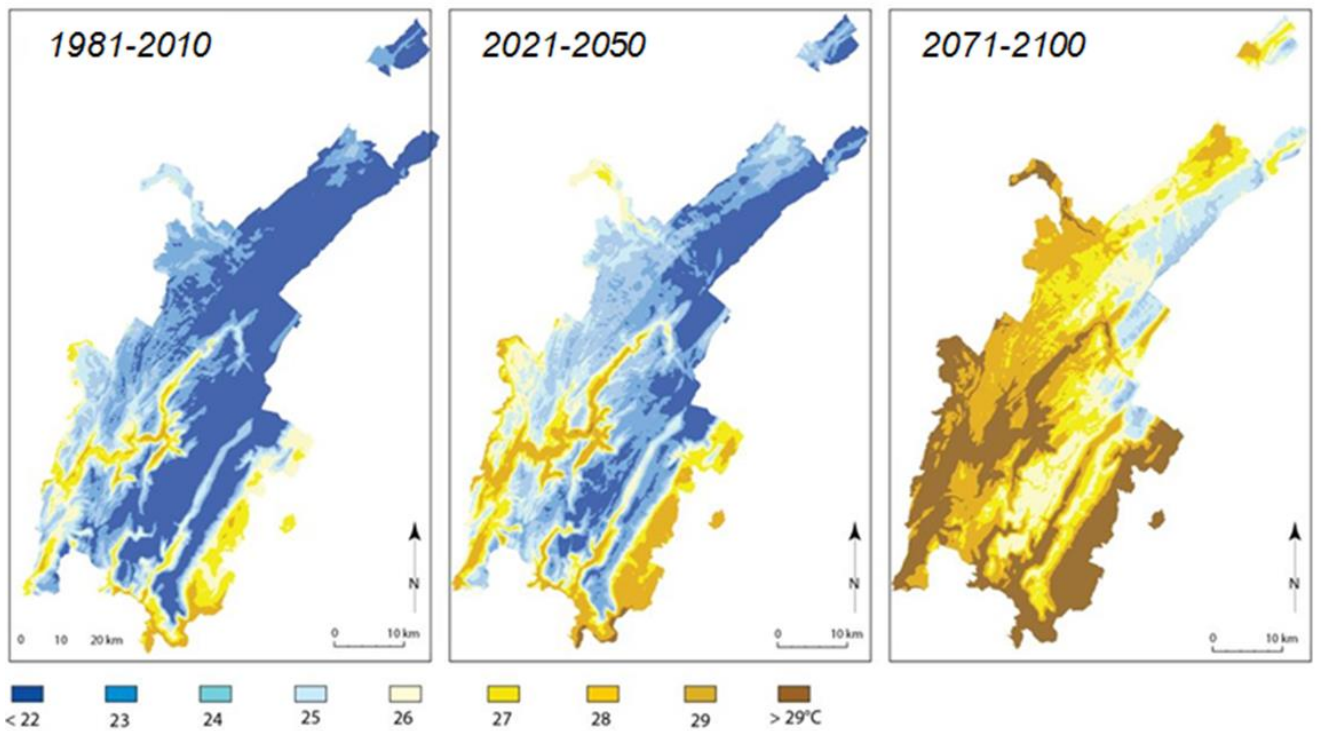


Evolutions climatiques à long terme sur le territoire

Précipitations en juillet



Température maximale de juillet





### C. Hydrographie et hydrologie

Le réseau hydrographique de surface, peu développé, est intimement lié à la nature du sous-sol jurassien. Ainsi, les eaux vives de surface, constituées des rivières comme la Bienne, le Tacon, le Flumen, la Lemme, suivent les grands axes des plissements ou les grands accidents géologiques. Toutefois, par endroit, les rivières ont taillé les roches où se sont frayés des chemins à travers elles (des cluses) comme la Bienne à Morez ou le Flumen en amont de Saint-Claude. Le plus souvent les cours d'eau sont torrentueux (Flumen, Tacon, Lizon, Saine, Lemme, cours amont de la Bienne) et rares sont les secteurs présentant des méandres (cours aval de la Bienne ou le Doubs sur le territoire du SCOT). Tous présentent des régimes avec des crues souvent importantes et des étiages marqués.

Les lacs haut-jurassiens (Lac des Rousses, Lac de L'Abbaye, Lac de Lamoura, Lacs de Bellefontaine et des Mortes, Lac d'Ilay) constituent les seules réserves d'eau douce facilement accessibles et mobilisables. Toujours entourés de tourbières, ils sont les témoins d'un passé glaciaire et sont un héritage fragile. Seuls deux d'entre eux ont des émissaires de surface (Lac d'Ilay et Lac des Rousses), tous les autres ont la particularité de restituer leurs eaux par des pertes qui alimentent les réseaux souterrains. Avec l'ensemble des zones humides qui se nichent aux creux des vallons ils jouent donc un rôle essentiel dans la lente restitution des précipitations qu'ils collectent et la régulation des débits des cours d'eau. Ils constituent un enjeu majeur.

Si deux retenues marquent principalement le paysage et le régime des rivières du SCOT, surtout le barrage de Vouglans sur la rivière d'Ain (seconde retenue de France par sa longueur) et, beaucoup plus modestement, le barrage d'Etables sur la rivière Bienne en aval de Saint-Claude, le passé industriel a jalonné le tracé de tous les cours d'eau de nombreux seuils et arrivoires pour alimenter moulins, martinets ou micro-centrales.

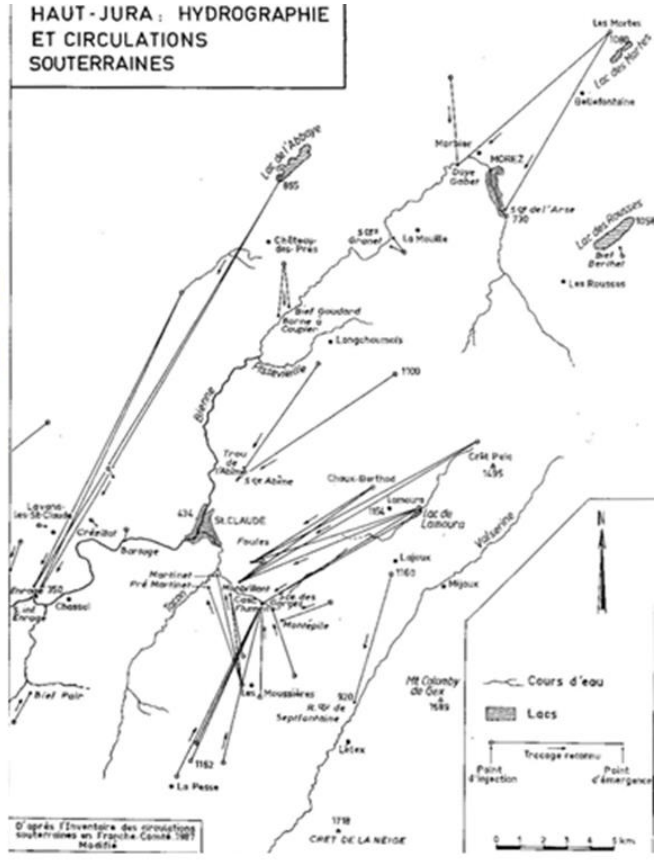
La nature calcaire des roches a engendré un karst et un important réseau souterrain de circulation d'eau dans lequel les vitesses d'écoulement sont relativement rapides et les capacités d'épuration naturelle très faibles. Les circulations souterraines sont parallèles aux directions structurales de la Haute Chaîne (sud-ouest/nord-est) et ces cheminements approchent ou dépassent la dizaine de kilomètres avec comme distance maximale les 21,5 km qui séparent les pertes du Grandvaux avec la source de l'Enragé (Chassal) au bord de la Bienne.

Les nappes phréatiques, quant à elles, sont aussi limitées aux terrasses alluviales des cours d'eau plus ouverts (basse vallée de la Bienne, haut cours du Doubs) et aux bassins entourant les lacs naturels.

Un niveau de précipitation élevé et une position en tête de bassin pour de nombreuses rivières (la Bienne, l'ensemble formé de la Saine et de la Lemme, l'Orbe et le Doubs) confèrent au territoire un statut de « château d'eau ». Cependant, par sa nature, le karst haut-jurassien n'en constitue pas moins un milieu aquifère d'une grande vulnérabilité à la pollution ainsi qu'aux aléas climatiques. L'histoire récente a montré combien des épisodes de fortes précipitations pouvaient avoir de dramatiques conséquences sur les villes et villages de vallées et à l'inverse que de forts étiages pouvaient entraîner une dégradation importante de la qualité des eaux.



## Rapport de présentation – Diagnostic territorial



Lac de Bellefontaine et des Mortes  
Source : PNR HJ



Vallée de la Bienne  
Source : PNR HJ



### D. Traductions paysagères

#### Les lignes du paysage

La topographie dessine les lignes du paysage où alternent :

- Des courbes douces dominantes : vallonnements du relief dévoilés par les prairies (hautes combes, grandvaux, vals et plateaux ondulés), lignes de crêtes souples et amples qui accompagnent le regard.
- Des lignes horizontales étonnantes : vals élargis (val de l'Orbe).
- Des obliques constantes : versants des massifs forestiers (Risoux, Haute Joux, Massacre, versants de la vallée de la Bienne...).
- Des verticales impressionnantes : falaises calcaires imposantes (vallées de la Bienne et du Tacon, Site du Flumen).
- Des balcons à plateaux ondulés : plateau du Lizon en belvédère sur la Vallée de la Bienne, replat sur les versants de Vouglans.

Ces composantes du paysage se valorisent mutuellement et offrent une diversité de perception et des vues lointaines qui structurent l'échelle du grand paysage.

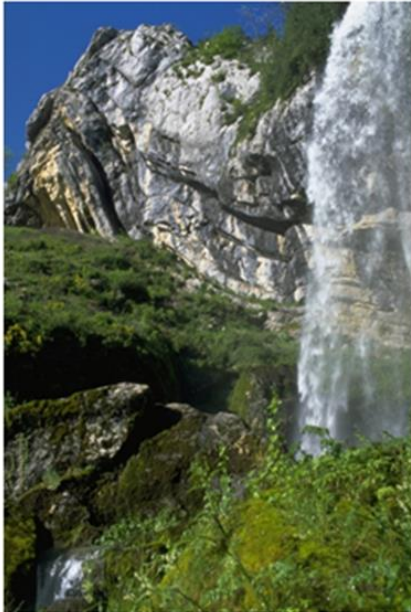
#### *Des paysages d'eau contrastés*

La présence d'eau et ses différentes formes sont déterminantes dans la composition du paysage : implantation de l'habitat, tracé des voies de communication, développement d'activités agricoles, d'industries ou de loisirs, etc. La présence ou l'absence d'eau en surface est conditionnée par la nature des roches constitutives du socle géologique. De l'alternance de bancs calcaires et marneux et de leur répartition au sein du massif naissent des paysages d'eaux vives ou des paysages d'eau secrète :

- Les eaux vives :
  - Les torrents: les cours d'eau encaissés (Bienne, Tacon, Flumen, etc.) contraints par la géomorphologie (vallées encaissées, gorges, cluses – versants pentus forestiers parfois surmontés d'abrupts rocheux) peuvent souvent être perçus de façon privilégiée le long des routes qui les bordent.
  - Les cascades ou chutes d'eau (Queue de cheval de Saint-Claude, etc. ) franchissent et soulignent les seuils de calcaires durs hérités de l'histoire géologique. Sites particuliers reconnus et souvent protégés, ces cascades font partie de ces « spectacles aquatiques » qui caractérisent le massif.
  - Les eaux calmes : certains cours d'eau s'écoulent lentement dans les vals (Lemme, Doubs, Orbe, etc.) où ils trouvent lacs naturels et tourbières. Ils créent des ambiances de grande qualité.
  - Les lacs qui ponctuent le paysage : lacs des Rousses, de Bellefontaine, de l'Abbaye.
  - Les « eaux secrètes – eaux invisibles » : l'absence d'eau constitue aussi un trait caractéristique majeur du massif lié à son caractère karstique.



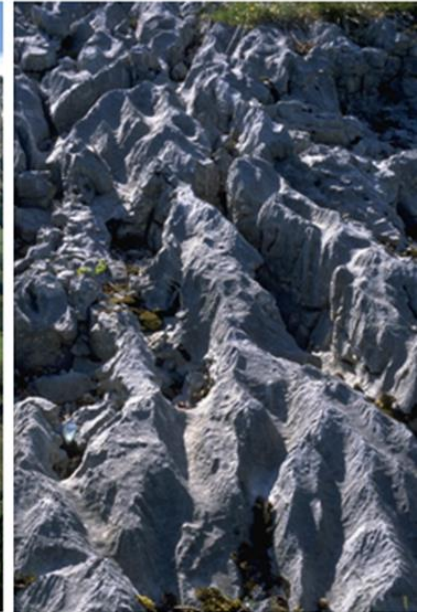
Paysages façonnés par la géologie



Chapeau du gendarme – Septmoncel  
Source : PNR HJ



Falaises – Les Bouchoux  
Source : PNR HJ



Lapiaz – Septmoncel  
Source : PNR HJ



Anticlinal et gorges du Flumen  
Source : PNR HJ



Combe de la Simard  
Source : PNR HJ



Gorges du Flumen  
Source : PNR HJ

Paysages d'eau



Vallée de la Bienne à Jeurre  
Source : PNR HJ



Tacon et Lac des Rousses  
Source : PNR HJ



Lac de Vouglans et résurgence du Flumen  
Source : PNR HJ



Saisons et couleurs du paysage



Si le rythme des saisons transforme les paysages et leurs couleurs tout au long de l'année, passant du blanc manteau de l'hiver à toute la gamme des verts du printemps et de l'été puis aux verts sombres et pourpres flamboyants de l'automne, les différences marquées d'altitudes et de conditions météorologiques créent, principalement à l'automne et au printemps, des contrastes saisissants entre les fonds de vallée et les hauteurs qui les dominent, contrastes qu'accroissent encore les affleurements calcaires.

Ces conditions climatiques influent également sur les modes d'habiter : implantation des bâtiments dans le site, architecture, matériaux. La saisonnalité des activités se retrouve également dans le paysage ex. : alpagisme, tourisme hivernal, etc.

### 3.1.1.2. Des entités paysagères marquées par les interactions humaines

#### A. Des paysages façonnés par l'agriculture

Le développement de l'agriculture du Haut-Jura a démarré avec l'implantation des moines et le défrichement des forêts. Orientée dans un premier temps par une production d'autosubsistance puis axée sur la polyculture et l'élevage, la production agricole se concentre depuis le XIX<sup>ème</sup> siècle sur l'économie fromagère, caractérisée par les pratiques d'union et de solidarité entre acteurs avec tout particulièrement la création et le maintien d'un réseau de petites coopératives.

C'est alors que la mise en valeur du territoire par le pâturage atteint son apogée, avec en contrepoint une surexploitation de la forêt. Aujourd'hui, pâtures et prairies de fauche caractérisent les paysages agricoles. Ces espaces en herbe fondent en grande partie la qualité des paysages : ils dévoilent les nuances topographiques, ouvrent le paysage et mettent en valeur ses différents éléments constitutifs. Malgré la dominance de l'herbe, des ambiances diversifiées se distinguent : espaces agricoles ouverts, espaces agricoles semi-ouverts/semi-fermés de pré-bois, formes de bocage, clairières, prairies d'altitude, alpages, etc.

La présence de l'arbre est l'autre élément fondamental dans ces paysages. Isolé ou en bosquet, il constitue un point d'appel et anime les perceptions visuelles. En alignement, il structure et qualifie l'échelle du paysage créant des rythmes et alternances permettant la lecture de la topographie (haies perpendiculaires ou parallèles aux courbes de niveau) ou encore dessinant une trame bocagère.

La pierre en place (affleurements rocheux, pierriers, etc.) ou agencée par l'homme (murets de pierres, murs, bâtis) caractérise également les paysages agricoles. Très visibles, ils forment des lignes de lecture du paysage.

Pour autant, la déprise agricole et une simplification des pratiques peuvent à terme fragiliser cet équilibre :

- Fermeture des paysages par avancée de la forêt notamment sur les secteurs les plus sensibles (pré bois, alpage)
- Menaces sur les structures arborées caractéristiques, dégradation du patrimoine bâti.



### Le prébois, une image typique du Haut-Jura

« Le paysage vallonné où arbres et prés se partagent harmonieusement le terrain. Epicéas isolés ou bosquets de hêtres dispersés au milieu des pâturages alterment avec forêts denses sur les crêtes et des combes dénudées. Cette répartition semble tellement naturelle que nous oublions qu'elle résulte d'un délicat équilibre entre sylviculture et exploitation pastorale. Le prébois est une richesse qui mérite d'être conservée car l'agriculture et la sylviculture ne sont plus les seuls enjeux. Entre l'intimité des bosquets et les vastes horizons des sommets, le prébois offre une diversité appréciée été comme hiver. »

Extraits de *Prébois du massif jurassien* - Gestion et usages



Prébois  
Source : PNR HJ et Denis Michaux

### Motifs agricoles et forestiers



Paysages et agriculture  
Source : PNR HJ

Arbres et forêt  
Source : PNR HJ



### B. Forêt « ambiance », forêt « écrin » ou forêt « menace »

Dans le Haut-Jura, l'occupation des sols par la forêt a fortement évolué au cours des siècles. Territoire quasi exclusivement forestier avant l'arrivée des moines au début du moyen âge, la forêt a vu son emprise diminuer fortement jusqu'au XIX<sup>ème</sup> siècle, au profit du développement des pâturages. A cette époque, on parle de surexploitation de la forêt. Depuis le début du XX<sup>ème</sup> siècle, la forêt s'étend de nouveau. Composée d'un tiers de feuillus et de deux tiers de résineux, elle occupe aujourd'hui 64% de la superficie du Haut-Jura et est omniprésente dans les paysages. Couvrant les monts et versants, elle constitue un vaste arrière-plan visuel où le moindre aménagement altérant la couverture végétale (pistes de ski, pistes forestières, etc.) génère de fortes incidences visuelles.

Le mode de gestion en futaie jardinée prévaut ici. Il est propice au maintien de la diversité biologique et participe à la qualité des paysages (pas de coupes à blanc). En leur sein, les forêts offrent aux randonneurs et promeneurs de multiples ambiances découvertes tant l'hiver que l'été. En perception externe, la forêt constituée de différentes essences décline une palette de verts ou de bruns selon la saison (feuillus-résineux) et de textures qui enrichissent les perceptions visuelles. La pessière ou la sapinière, aux teintes sombres, mettent en valeur les prairies (puits de lumière).

Pour autant, la progression des accrus forestiers naturels du fait du retrait de l'agriculture constitue pour les paysages hauts-jurassiens :

- Un risque de perte d'identité notamment sur les secteurs de pré-bois où les transitions entre prairies et forêts représentent un enjeu tant paysager que patrimonial et agricole.
- Un risque d'altération du cadre de vie aux abords des villages, la progression des lisières aux dépens des espaces ouverts resserrant progressivement la « ceinture forestière ».

#### 3.1.1.3. Les unités paysagères du territoire

Le travail engagé à l'occasion de la révision de la Charte du Parc a permis d'identifier les types de paysages du Haut-Jura. Vecteurs d'identité, d'image, de singularité, ils s'articulent en différentes « unités paysagères » qui croisent des caractéristiques dues :

- Au socle naturel : géomorphologique, hydrologie, végétation ;
- À l'histoire de l'occupation humaine (agriculture, bâti, industrie, tourisme) à l'origine de production de paysages d'une grande typicité ;
- Aux dynamiques paysagères en cours.

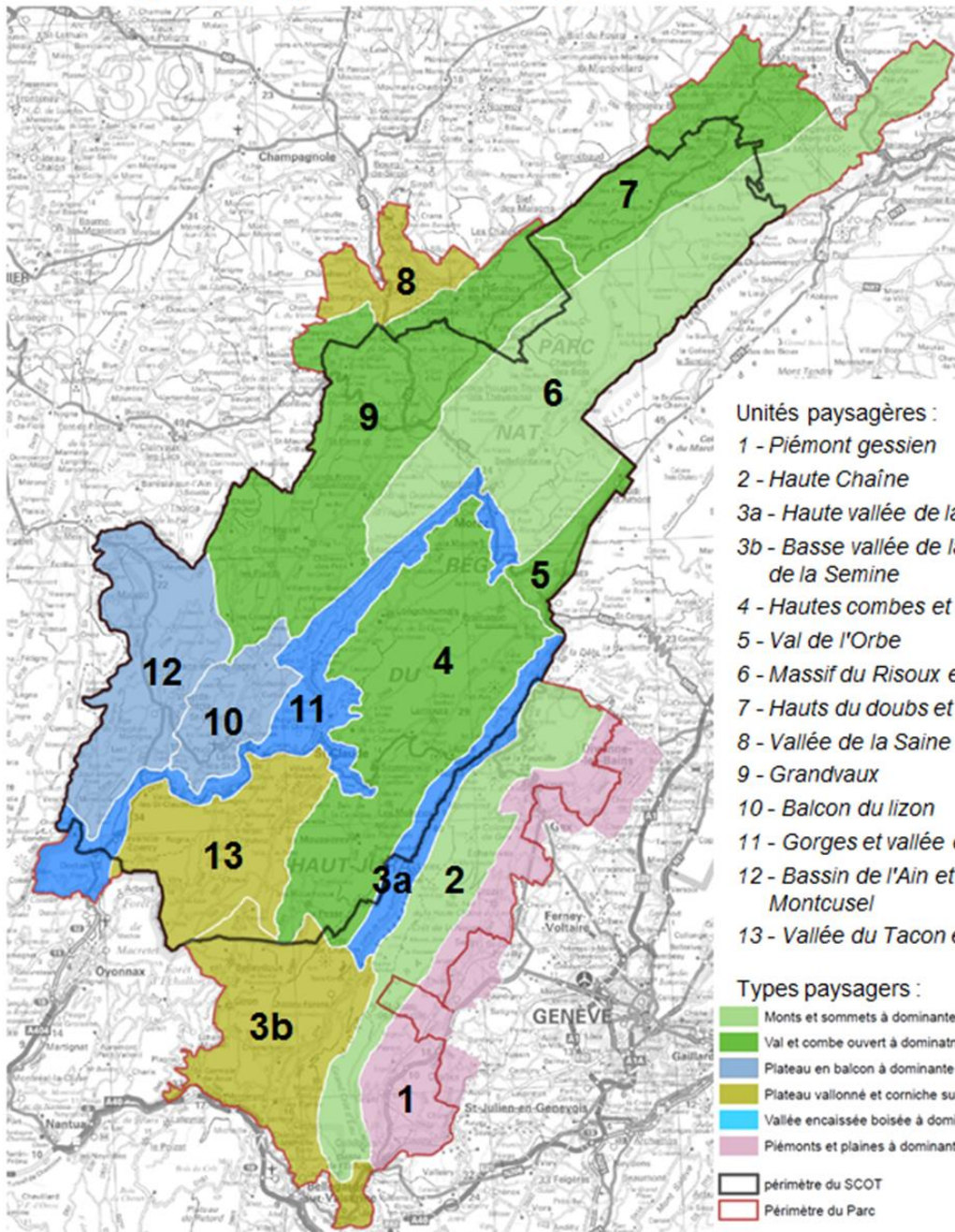


### Progression paysagère de la forêt :



Exemple de Chaux Neuve entre le début du XX<sup>ème</sup> siècle et aujourd'hui  
Source : Charte Paysagère des Hauts-du-Doubs

### Grands types paysagers et unités paysagères



## Hautes Combes et Hauts Monts

### o Une alternance de combes en herbes et de monts boisés :

- Une succession de plis parallèles orientés NO/SO à une altitude moyenne de 1000 m
- valls agricoles et monts boisés caractérisés par des courbes douces et de nombreuses dépressions incurvées valant l'appellation de « hautes combes »
- ondulations du terrain soulignées par des murets en pierres sèches séparant les prairies de fauche des pâtures ou pré-bois (communaux) et permettant leur lecture dans le paysage.
- Une occupation importante de l'espace par la forêt :
  - dominante feuillue (aplomb de la Bienne) progressivement résineuse en gagnant de l'altitude
  - massifs conséquents (forêt du Massacre) notamment au nord de l'unité paysagère
  - forêts et bois sur les monts et les pré-bois
  - arbres très présents : ponctuation d'arbres isolés ou rares haies au sein des espaces ouverts animant le paysage et les perceptions.

### o Une eau rare et précieuse mais marquant le paysage où elle est présente : combe et lac de Lamoura, l'Embouteilleux à La Pesse, tourbière à la Chauz Berthod et ruisseau de la Cire à Cinquétral

### o Un bâti dispersé, des villages au tissu lâche :

- Une occupation du paysage héritée de l'influence monastique et de la colonisation du territoire
- fermes implantées au centre de parcelles étirées transversalement à l'axe des combes offrant ainsi diverses opportunités d'occupation du sol de la combe au mont
- paysage ponctué et rythmé par ce bâti où l'implantation de chaque ferme répond et s'adapte à la configuration des lieux
- Des villages constitués assez tardivement (XVIII<sup>ème</sup> siècle) :
  - ✓ le long des axes de circulation formant des villages-rues : Lamoura, Lajoux, La Pesse, Les Moussières, Longchaumois
  - ✓ groupés à flanc de coteau : Septmoncel, Cinquétral
  - ✓ sans centre : Les Molunes, Bellecombe
- Des paysages spécifiques liés à l'aménagement touristiques, en particulier à Lamoura et Prémanon :
  - stations de ski : remontée mécaniques, pistes, stationnements, etc.
  - Bâti structurant (centres de vacances) ou impactant (résidences secondaires, architecture importée, etc.)
- Des extensions résidentielles liées à l'attractivité de la Suisse (travail frontalier) : extensions urbaines sous forme de lotissement en rupture avec les formes villageoises traditionnelles.

### ENJEUX

- Protection et gestion de ces paysages emblématiques et maintien de l'équilibre espaces ouverts, espaces fermés
- Arrêt de la dispersion du bâti dans le paysage, de l'urbanisme linéaire de façon à conforter les groupements villageois
- Gestion et qualification des sites touristiques et intégration des projets et équipements
- Préservation de l'ambiance rurale et de la qualité d'insertion des routes dans le paysage

### Hautes Combes et Hauts Monts



Les Molunes - Source : Montagnes du Jura



Combes et monts - Source : PNR HJ



Lamoura - Source : PNR HJ



Lajoux - Source : www.panoramio.com



Source : tourisme-hautes-combes.com



La Pesse - Lac de l'Embouteilleux  
Source : A. Treboz - www.panoramio.com

## Hautes Combes et Hauts Monts

Val de l'Orbe



- o **Un val jurassien très ouvert aux perceptions lointaines :**
  - bel exemple de val jurassien : mont/val, anticlinal/synclinal
  - ouverture longitudinale, parfaitement rectiligne, à fond relativement plat,
  - valorisé par les prairies, le val est très ouvert et les perceptions sont lointaines (dent de Vaulion au nord-est, massif de la Dôle, etc.),
  - l'Orbe qui prend sa source dans le lac des Rousses, s'écoule calmement entre les prairies, les zones humides et tourbières avant d'alimenter le lac de Joux en Suisse.
- o L'arbre, absent des espaces agricoles, signale les zones humides et tourbières dans le paysage en formant des bois, bosquet ou simplement en les ponctuant.
- o **Un bâti dispersé, des villages au tissu lâche :**
  - Bâti implanté à flanc de montagne en retrait des fonds de vallée, le long des axes de circulation et parallèlement aux courbes de niveau.
  - Créés au 19<sup>e</sup> siècle, les villages des Rousses et de Bois d'Amont présentent des implantations singulières : Bois d'Amont s'est installé sur le cours de l'Orbe, en situation centrale du val, tandis que Les Rousses ont profité d'un ressaut topographique à l'entrée du val.
  - L'essor du tourisme hivernal a contribué à profondément modifier le paysage par le développement de résidences secondaires ou d'hébergements touristiques qui tranchent avec les constructions traditionnelles par leur volumétrie, leur échelle et le contraste de leurs matériaux.
  - La proximité et l'attractivité de la zone frontalière s'est traduite par un fort développement du bâti résidentiel avec pour conséquence d'une part une grande consommation d'espace et la perte de lisibilité du groupement bâti des Rousses dans le paysage et d'autre part une implantation linéaire du bâti le long des axes de communication qui contribue à banaliser ces voies et à altérer la qualité paysagère de l'ensemble du val.

### ENJEUX

- ➔ Maintien et protection des espaces ouverts, agricoles et naturels (continuités et coupures vertes) dans le val
- ➔ Maîtrise du développement linéaire et/ou diffus du bâti
- ➔ Respect et valorisation paysagère de l'Orbe et des zones humides-tourbières
- ➔ Lisibilité des Rousses en tant que bourg important dans le paysage, requalification des entrées de villes
- ➔ Maîtrise de la pression frontalière
- ➔ Intégration des projets touristiques et d'infrastructures



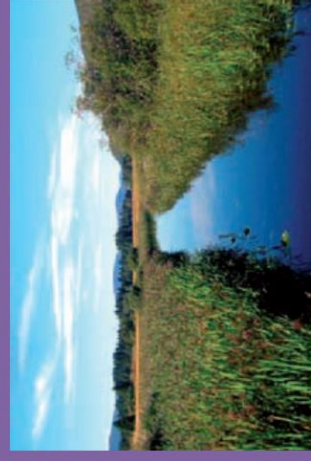
Bois d'Amont - Source : Atlas des paysages de FC



Fort des Rousses – source : PNR HJ



Lac des Rousses - Source : [www.panoramio.com](http://www.panoramio.com)



L'Orbe – source : PNR HJ



Lac des Rousses

## Massif du Risoux et ses vals

### Massif du Risoux et ses vals



#### ○ Un massif animé par des clairières :

- Vaste mont, orienté nord-est/sud-ouest, au sommet aplati et délimité par des versants raides sur plus de 22 km de long
- Couvert en quasi-totalité par une dense forêt diversifiée (hêtre-sapinière, pessière, hêtre-pessière), il dévoile des clairières de tailles et de formes variées qui accueillent pour l'estive les troupeaux venus des villages alentours ou de Suisse. Des pré-bois, exposés à la déprise agricole, cerment ces espaces ouverts, parfois ponctués de fermes isolées
- Si le massif du Risoux joue un rôle important dans le grand paysage, par les versants boisés qu'il dresse et qui cadrent les perceptions des vals environnants, il offre aussi, en perception interne des ambiances de sous-bois remarquables (pré-bois semi-ouverts, épicéas sur lapiaz...). L'alternance d'espaces forestiers et de clairières est propice, en dehors des périodes sensibles pour la faune, à la découverte et à la pratique d'activités touristiques douces

#### ○ De petits vals habités :

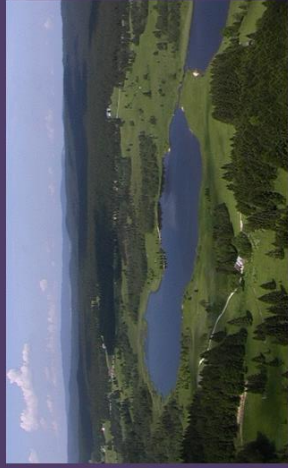
- Le val de Bellefontaine-Chapelle-des-Bois et la combe de Morbier s'insèrent dans le massif du Risoux, longitudinalement en affirmant de nouveau l'axe nord-est/sud-ouest. Ces espaces légèrement ondulés de petite échelle, cadrés par les versants boisés du Risoux, sont mis en lumière par les prairies qui les couvrent.
- Les fonds du val dévoilent des tourbières et accueillent deux lacs qui animent les perceptions et participent à la qualité paysagère d'ensemble.
- Le bâti s'organise en villages (petits groupements laches de Bellefontaine et Chapelle-des-Bois), mais aussi en nombreux hameaux et fermes isolées qui ponctuent l'ensemble des espaces ouverts.
- Depuis quelques dizaines d'années, ces petites unités se tournent essentiellement vers le tourisme et développent de nombreuses activités. Cet essor touristique est lisible dans le paysage à travers la présence de nombreuses résidences secondaires (maisons individuelles) de fermes transformées en résidences de loisirs ou d'hébergements touristiques. Ce bâti génère des incidences paysagères par le contraste et la rupture architecturale qu'il crée avec le bâti traditionnel (implantation, volumétrie, matériaux).

#### ENJEUX

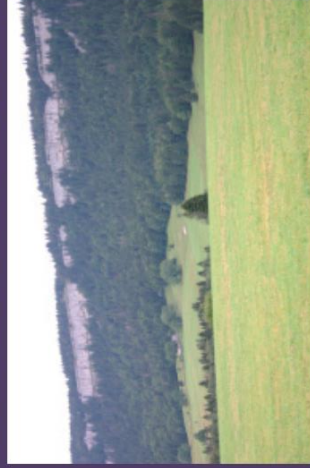
- ➔ Protection et gestion du paysage emblématique du massif du Risoux et préservation des motifs paysagers des prés bois, de la visibilité des falaises
- ➔ Accompagnement des réhabilitations du bâti et intégration des nouvelles constructions
- ➔ Confortement des groupements bâtis
- ➔ Intégration paysagère des projets et infrastructures touristiques



Le sud du Risoux - Source : Montagnes du Jura



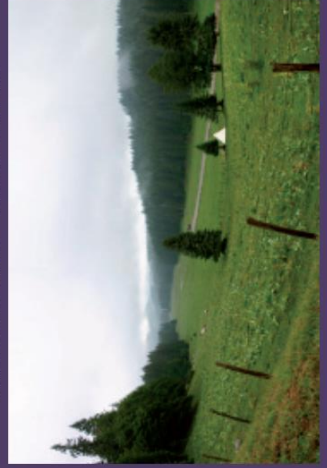
Lac de Bellefontaine – source : PNR HJ



Combe des Cives – source : PNR HJ



Massif du Risoux – source : PNR HJ



Massif du Risoux – source : PNR HJ

## Grandvaux

### Grandvaux



- o **De grands valls agricoles ponctués de zones humides, cadrés par des monts boisés :**
  - Grandes étendues légèrement vallonnées mises en lumière par les prairies et pâturages qui les couvrent et par les monts boisés des Joux Devant et Joux Derrière qui les cadrent
  - Au sud de Saint-Laurent : prairies ponctuées de quelques rares arbres isolés, dévoilant chaque nuance de la topographie et ouvrant des vues lointaines dans l'axe du val. Les prés-bois ou communaux, ainsi que des bois longitudinaux, signalent des terres pentues (ride ou ressaut topographique) ou difficilement exploitables (affleurements rocheux) et dessinent de longues structures linéaires qui affirment les lignes de force du val.
  - Au nord de Saint-Laurent : autre paysage agricole composé de nombreuses haies délimitant de petites parcelles perpendiculairement à l'axe du val. Il en résulte un paysage plus intime, où les vues sont moins profondes et où le parcours est rythmé par ces structures végétales.
  - L'eau, composante essentielle du paysage, déclinant textures particulières et couleurs attirant le regard à travers :
    - de nombreux lacs (lac de l'Abbaye, lac des Rouges Truites, lac de Fort-du-Plasne)
    - des tourbières dans le prolongement des lacs, en fond de valls ou le long des ruisseaux (Prénoval, les Prés de Valfin...)
    - des rivières et ruisseaux (le Dombief, le Bief de Nanchez, la Lemme...) qui présentent la particularité de ne pas être bordés de façon continue de végétation rivulaire les signalant dans le paysage. Ces cours d'eau, serpentant doucement dans les valls sont rendus lisibles par les zones humides qui les accompagnent.
  - Malgré cette forte présence de l'eau, nombreux signes « karstiques » qui enrichissent les perceptions visuelles et animent le paysage : lapiaz des Chauvins, dolines, vallée « sèche », perte du lac de l'Abbaye.
- o **Des villages et hameaux qui s'étendent le long des axes principaux :**
  - Bâti implanté le long des routes, au centre du val, sur des ressauts topographiques au-dessus des fonds de vallée consacrés aux pâturages ou occupés par des lacs et tourbières. Il en résulte un tissu lâche qui s'étire sans former réellement de cœur de village ni de villages-rues, complété par des fermes isolées dispersées donc un risque de perte d'identification visuelle des hameaux dans le paysage.
  - Saint-Laurent-en-Grandvaux se distingue par son caractère de bourg-centre et son organisation groupée, à la croisée des chemins.

### ENJEUX

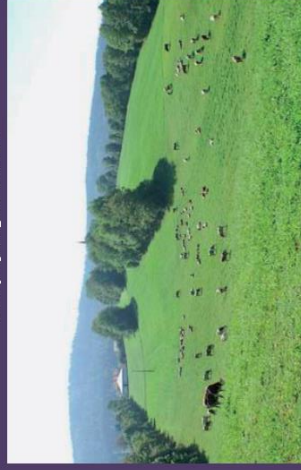
- ➔ Préservation de l'ouverture et de la diversité des paysages agricoles et des motifs paysagers (haies, boisements linéaires, arbres isolés) : favoriser des pratiques agricoles respectueuses des milieux naturels et du paysage, maîtriser la régression des prés-bois
- ➔ Préservation - protection du caractère agricole et naturel des bords de lacs (unité visuelle)
- ➔ Valorisation des lacs et zones humides dans le paysage
- ➔ Maîtrise de l'étalement du bâti autour de Saint-Laurent et le développement d'un habitat linéaire le long des axes de circulation
- ➔ Préservation de l'ambiance rurale et de la qualité d'insertion des routes dans le paysage



Lac des Rouges Truites - Source : Atlas des paysages de FC



Val de Prénoval-Les Piards  
Source : www.lechenet.com



Structures arborées – source : PNR HJ



Tourbière de Prénoval – source : PNR HJ



Lac des Rouges Truites  
Source : www.lechenet.com



Grande Rivière – source : PNR HJ

## Balcon du Lizon

### o Un balcon boisé :

- En belvédère sur la vallée encaissée de la Bienne, limité de toute part par des versants boisés étendus. Les bois sont également très présents sur le balcon. Hormis l'alternance intéressante qu'ils génèrent avec les espaces ouverts, ils tendent à fermer le paysage et à limiter les perceptions visuelles. La présence des bois, associée aux espaces bâtis et à la faible appréhension globale du territoire génèrent un paysage relativement fermé et peu lisible.
- Le Lizon est discret dans le paysage. Deux barrages le barrent ponctuellement et créent des miroirs d'eau qui attirent le regard.
- L'agriculture est relictuelle et n'occupe qu'une faible part du territoire (11%). Pour autant, elle produit des espaces en herbe qui constituent de véritables espaces de respiration et permettent de précieuses ouvertures visuelles. Ces espaces agricoles cerment les villages, leur offrant un écrin structuré par un réseau de haies (ou traces de réseau) qui souligne la topographie (haies implantées dans le sens des courbes de niveau).

### o Un balcon urbanisé :

- Le bâti s'organise en villages, implantés sur le balcon à des altitudes comprises entre 500 et 600 m. Dans les secteurs de combes, le bâti s'isole en fermes ou hameaux de petite taille. Saint-Lupicin et Lavans-les-Saint-Claude forment 2 pôles importants qui subissent une forte pression urbaine. Celle-ci diminue progressivement jusqu'aux villages les plus reculés (Leschères et Ponthoux) qui préservent un fort caractère rural.
  - Chaque village dévoile une structuration particulière, fonction du site dans lequel il s'est implanté : Leschères et Ravilloles s'étirent en « village-rue », Cultura présente une structure agglomérée avec plusieurs noyaux, tandis que Lavans-les-Saint-Claude, Saint-Lupicin et Pratz présentent des structures originelles groupées. En perception proche, les villages dévoilent de belles silhouettes dans le paysage.
  - Pourtant certaines extensions récentes (habitat ou industrie) en périphérie tendent à déstructurer les formes bâties d'origine et à altérer leurs perceptions visuelles.
- o Un paysage fermé structuré par les activités artisanales et industrielles :**
- Le paysage du balcon du Lizon est fortement marqué par un tissu bâti riche et composite qui traduit la diversité des modes de vie, depuis la société paysanne des origines, puis l'artisan-paysan, jusqu'à l'actuelle vocation industrielle et résidentielle. Se côtoient ainsi des fermes traditionnelles, des maisons à balcon en galerie, des ateliers de tournerie, des maisons ouvrières, des usines et maisons de maître, des lotissements, etc.
  - Aujourd'hui encore les activités économiques participent à la qualification de l'unité : plasturgie, fabrication de boutons, jouets, équipements industriels.

## ENJEUX

- ➔ Préservation des rares espaces ouverts agricoles
- ➔ Requalification paysagère et réouverture de certains secteurs stratégiques : retrouver de la lisibilité
- ➔ Maîtrise du développement du bâti : travailler sur les enveloppes bâties actuelles (renouvellement, reconversion, « dents creuses »)
- ➔ Intégration des projets industriels (paysage, urbanisme, architecture et énergie)
- ➔ Reconnaissance et mise en valeur du patrimoine bâti artisanal et industriel qui jalonne le territoire

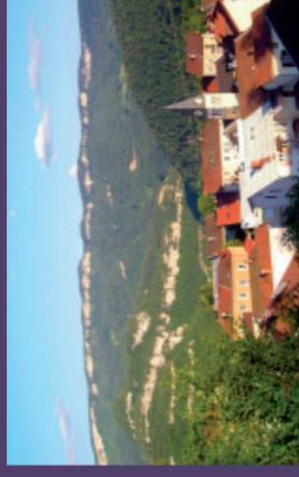
## Balcon du Lizon



Plateau du Lizon - Source : PNRHJ



Lac de Ravilloles - source : F. Jacquier  
www.panoramia.com



Lavans-les-Saint-Claude - source :  
www.panoramio.com



Saint-Lupicin - source : PNR HJ



Chapelle Saint-Romain à Pratz -  
source : PNR HJ



Saint-Lupicin, tournerie - source :  
culture.gouv.fr

## Vallée du Tacon et de Longviry

- Une unité qui concentre des caractères multiples : plateaux, vallées encaissées, rebord, falaises, etc.

- Au sud de la Bienne, les deux vallées du Tacon et de Longviry entaillent la table calcaire ondulée jusqu'à s'encaisser profondément à l'approche de la confluence et découvrir des remarquables falaises (Vulvoz, Crêt Joli...). Trois « plateaux » ou « balcons » étagés se distinguent, séparés par les vallées : balcon des Bouchoux (960 m), butte de Choux (840 m), plateau de Viry (800 m).
- Même s'ils sont peu lisibles dans le paysage, les torrents participent à l'identité de ces paysages générant de fortes images de naturalité (eau vive, cascades...). Le Longviry naît au sud de Viry et alimente dès sa source une tourbière et un petit lac qui offrent un paysage remarquable (ambiances naturelles et humides).
- Le relief mouvementé de l'unité est en majorité recouvert de forêts, sur les versants pentus des vallées mais aussi sur les buttes et monts qui animent le plateau.
- Quelques espaces ouverts, en herbe, alternent avec ces bois. Ils dévoilent une topographie relativement douce et accueillante (balcon sur versant pour Coyrière, les Bouchoux ou Larrivoire et petit plateau ondulé pour Choux ou Viry) et génèrent des parcelles agricoles de tailles plus ou moins importantes et orientées dans le sens des vallées, nord-est/sud-ouest. Ces espaces agricoles, plus ou moins menacés de fermeture selon leur situation et leur importance, sont structurés par des cordons boisés et des haies qui soulignent la topographie et créent un motif paysager intéressant.

### ○ Des villages en situation légèrement dominante :

- A la faveur de certains replats ou d'une bonne exposition, se sont implantés des villages. Ceux-ci sont généralement en légère situation dominante et centrés au sein de l'entité agricole, plus ou moins grande, qu'ils occupent.
- Par leur bâti groupé, les remarquables silhouettes villageoises s'imposent aux regards, comme celle, renommée des Bouchoux. Ces silhouettes sont aujourd'hui altérées soit par un développement résidentiel important (sur les unités ample de Viry ou Rogna), soit par une fermeture du paysage liée à l'avancée de la forêt.

### ENJEUX

- ➔ Requalification paysagère et réouverture de certains secteurs à fort enjeux paysagers ou environnementaux (pelouses sèches)
- ➔ Réponse adaptée à la pression urbaine du bassin d'Oyonnax
- ➔ Valorisation paysagère du Tacon, du Longviry (perceptions internes et externes), et du Lac de Viry
- ➔ Préservation de l'ambiance rurale, des formes villageoises et de la qualité d'insertion des routes dans le paysage, préservation des vues depuis les axes de circulation



Vallée du  
Tacon et de  
Longviry



Choux - Source : PNRHJ



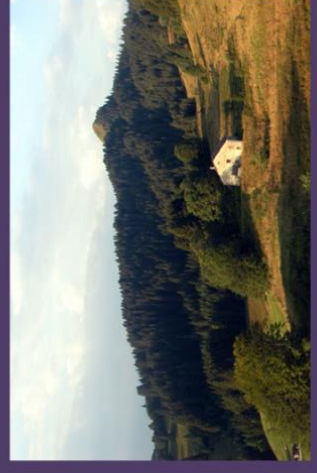
Crêt Joli- Source : R. Le Pennec  
www.panoramio.com



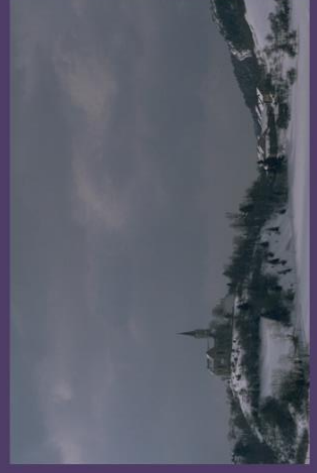
Les Bouchoux – source : PNR HJ



Viry- Source : Jouvray - www.panoramio.com



Crêt de Chalam – source : PNR HJ



Choux – source : PNR HJ



### 3.1.1.4. Paysages sonores

Depuis près de 20 ans, le Parc naturel régional du Haut-Jura développe une réflexion sur la qualité et la variété des effets sonores de son territoire.

Cette qualité acoustique des paysages du Haut-Jura tient d'abord à la nature calcaire du sol qui favorise la propagation des vibrations. De plus, les eaux de ruissellement ont creusé le sous-sol comme un véritable gryère, formant un monde souterrain de galeries et de grottes qui se comportent comme autant de caisses de résonance. En surface, le relief contribue lui aussi à l'amplification de ces phénomènes : l'ondulation régulière des combes comme l'abrupt effondrement des gorges, des canyons ou des reculées ajoutent encore aux potentialités sonores des paysages.

De la même manière qu'ils offrent des points de vue, les paysages proposent des points d'écoute privilégiés. Ces points d'écoute ont fait l'objet d'un inventaire systématique par l'association ACIRENE (Lyon) en 1990. Un inventaire dont la méthodologie procédait des recherches sur l'« écologie sonore », initiées par le canadien Murray Schafer et qui fut précurseur en matière de recherche et de sensibilisation aux sons de la « nature ».

Sur le territoire du Parc du Haut-Jura, 80 sites ont été répertoriés et classés en deux grandes catégories : les « points d'ouïe » et les « sites ponctuels auriculaires » :

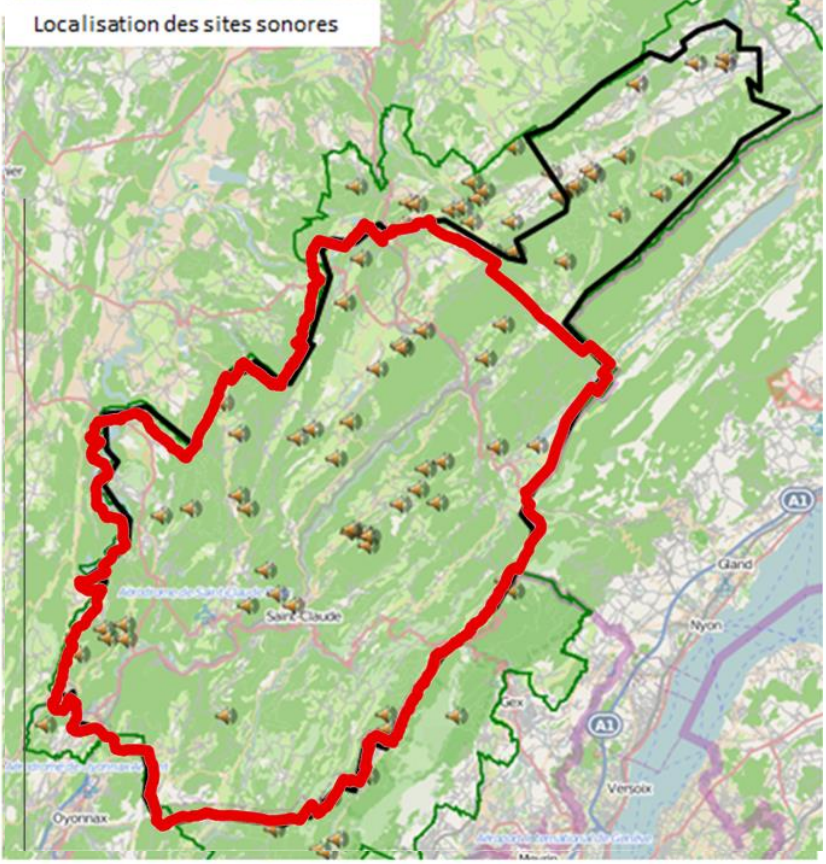
- Les points d'ouïe sont des points d'écoute privilégiés, tout comme les belvédères sont des points de vue privilégiés, permettant une écoute à 360°. Les sons s'apprécient très distinctement depuis, le plus souvent, une bosse du relief. Les espaces peu urbanisés offrent en outre une qualité d'écoute et une grande diversité d'« événements sonores » qui varient avec les saisons. Faunes, activités humaines, pratiques sociales (comme l'ensonaillement par exemple) s'entendent comme des événements sonores faisant partie intégrante du patrimoine du territoire du Parc.
- Les sites auriculaires, ou « sites sonores » se caractérisent quant à eux par leur faculté à faire écho : simple, multiple lorsque le son se répercute plusieurs fois de suite, ou à résonance lorsque le son revient étiré et transformé (temps de réverbération sonore que l'on retrouve dans les églises ou les cathédrales). Auditoriums naturels, ces sites restituent assez fidèlement les sons (naturels ou musicaux).

La valorisation de ces sites (points d'ouïe et sites sonores) en particulier, et la sensibilisation à la dimension sonore du territoire en général, font l'objet de nombreuses actions sur le territoire du Haut-Jura, et ce dans de nombreux domaines : pédagogie, aménagement de sites, signalétique (les points d'écoute font l'objet d'un pictogramme spécifique sur les cartes IGN), actions de valorisation et de promotion touristique, et enfin, valorisation culturelle notamment par l'organisation d'événements ponctuels en sites sonores (concerts, installations artistiques jouant sur les spécificités acoustiques du lieu).

Espaces de performances pour les artistes, d'écoute privilégiée pour les audio-naturalistes, les sites sonores et les points d'ouïe sont surtout, et au-delà de leurs caractéristiques strictement topographiques, une façon de souligner l'enjeu que représente aujourd'hui la qualité sonore des territoires peu denses, tout comme on parle aujourd'hui de la qualité du ciel étoilé. Cependant, cette qualité sonore ne se réduit pas aux sons naturalistes ; l'environnement sonore n'est pas exempt de sons provenant des activités humaines contemporaines. Elles composent, à leur manière, la musique du paysage tant qu'elles ne représentent pas une dégradation de la signature sonore et du patrimoine sonore du territoire.



### Paysages sonores du Haut-Jura



Résidence artistique et restitution publique à l'ancienne carrière de Chassal, 2011



Concert spectacle sur le lac de Vouglans, Festival Idéklic, Moirans-en-Montagne, 2013



Restitution d'un travail collectif des Ecoles de musique de Pays, Château-des-Prés, 2010



Journée sur les bois de lutherie, en collaboration avec le Festival de musique du Haut-Jura et l'ONF, 2013

Source : PNR HJ



### 3.1.1.5. Des outils au service des paysages du Haut-Jura

#### Charte du Parc et plan de Parc

La « protection et la gestion » des patrimoines paysagers fait partie des missions intrinsèques des Parcs naturels régionaux telles que définies dans le code de l'environnement. Le Parc du Haut-Jura intervient ainsi sur la question paysagère depuis sa création, soit directement en tant que maître d'ouvrage (ex. dégagements paysagers, etc.) ou d'accompagnateur/financeur d'actions spécifiques (ex. chartes paysagères intercommunales), soit indirectement à travers ses actions plus globales de développement rural (agriculture et forêt notamment), de tourisme ou de protection de la biodiversité. La Charte actuellement en vigueur (2010-2022) aborde la question paysagère à travers :

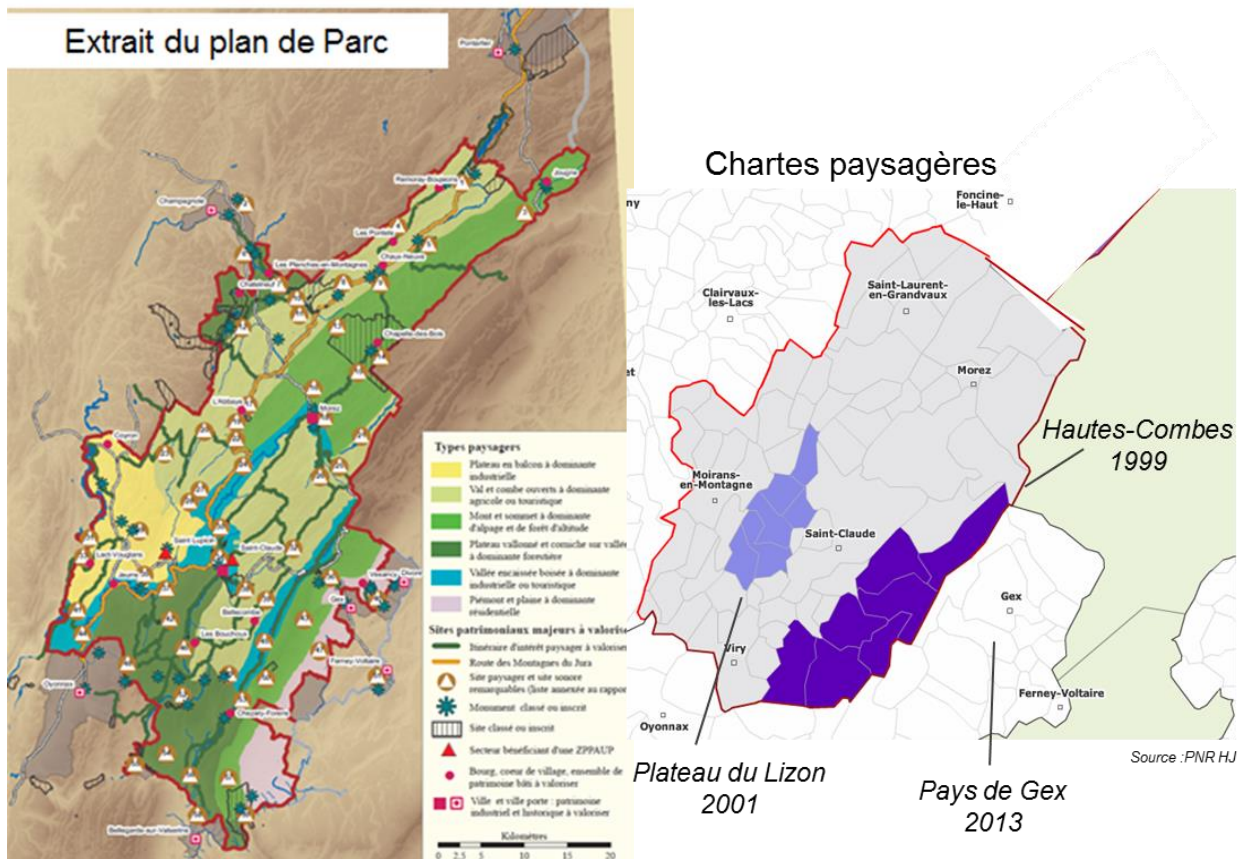
- Des actions qui seront portées par le Parc durant la période de mise en œuvre de la Charte : groupe de réflexion sur l'urbanisme, le paysage et l'architecture, information et sensibilisation, mise en valeur culturelle de lieux paysagers emblématiques, valoriser la dimension paysagère des sites sonores, mise en lien des enjeux agricoles, forestiers, écologiques et paysagers, etc.
- Des dispositions avec lesquelles le SCOT devra transposer en tant dispositions pertinentes et qui ont été synthétisées ci-contre.

#### Chartes paysagères intercommunales

Le territoire du SCOT est aujourd'hui couvert par trois chartes paysagères intercommunales (cf. carte ci-contre) :

- Charte paysagère des Hautes-Combes adoptée en 1999
- Charte paysagère du Plateau du Lizon adoptée en 2001

Ces chartes paysagères ont des contenus variables en fonction de la date d'élaboration, des attentes du maître d'ouvrage et du bureau d'études qui les a élaboré. Plus les chartes sont récentes, plus elles sont riches et orientées vers leur prise en compte dans les documents d'urbanisme. Par ailleurs, elles n'ont pas valeur réglementaire mais relèvent de l'engagement libre des communes. Globalement les chartes paysagères sont peu prises en compte dans les documents d'urbanisme et ne constituent pas les références préalables comme elles ont pu l'être pensées à l'origine.



### Ce que dit la Charte en matière de paysage

- Préserver le patrimoine bâti remarquable, valoriser le patrimoine bâti caractéristique (ferme, grenier fort, chalet d'alpage, petit patrimoine rural, etc.), construire les patrimoines de demain
- Valoriser les paysages actuels et créer ceux de demain, attacher une attention particulière aux motifs paysagers prioritaires du territoire
- Valoriser les sites patrimoniaux majeurs identifiés, préserver les qualités sonores des sites répertoriés
- Porter une attention prioritaire au maintien des trois catégories d'espaces ouverts (espaces ouverts à vocations agricole et naturelle prioritaires, espaces en déprise ou à risque, espaces agricoles péri-urbains du piémont gessien)
- Maintenir 15 coupures vertes identifiées
- Préserver et valoriser les 59 paysages remarquables identifiés
- Limiter le développement ou l'implantation des activités, structures ou infrastructures de transports infra et supra territoriales qui génèrent une forte consommation d'espaces et impactent l'environnement et les paysages



### 3.1.1.6. Patrimoines et éléments remarquables

#### A. Paysages et itinéraires remarquables

##### *Paysages remarquables*

La charte du Parc naturel régional du Haut-Jura a identifié 59 sites paysagers remarquables, réunissant différents motifs paysagers, particulièrement préservés. 36 sont inclus dans le périmètre du SCOT (cf. ci-contre). Ces sites se répartissent selon les grands types suivants :

- Le bâti dans son site, soit sous forme d'ensembles historiques (ex. : centre de Saint-Claude couvert par une ZPPAUP, Les Bouchoux, etc.) soit des bâtiments emblématiques (ex. Fort des Rousses, chapelle de Saint Romain, etc.) ou encore des ouvrages d'art (ex. viaducs de la ligne des Hironnelles) ;
- Les sites d'eau, soit sous forme de lacs (ex. lac de l'Abbaye ou lacs des Mortes et de Bellefontaine) ou de tourbières (ex. Prénovel), soit d'ouvrages (ex. barrage de Vouglans ou site archéologique de Villards d'Héria) ;
- Les sites géologiques (ex. gorges du Flumen, cirque de Vulvoz ou lapiaz du Grandvaux) ;
- Les paysages de combe (ex. la combe David à Chapelle-des-Bois, le point de vue de la Simard aux Molunes, Borne au Lion/crêt de Chalam, etc.)

L'ensemble de ces paysages forgent l'identité de Haut-Jura. Pour le territoire, ils participent directement à l'obtention du label "Parc naturel régional" et constituent une ressource qu'il convient de préserver et valoriser.

##### *Itinéraires remarquables et paysages de la mobilité*

Les routes du Haut-Jura sont parfois structurantes et composantes essentielles du paysage par leur insertion dans les gorges rocheuses et les ouvrages d'art qui les accompagnent, parfois totalement intégrées au paysage, soulignant doux vallonnements et ambiance rurale (accotements enherbés, petite échelle, etc.). Certains aménagements de sécurisation et d'élargissement de voie créent des incidences visuelles importantes et modifient les ambiances rurales (grande emprise, dispositifs de sécurité «banalisants», etc.).

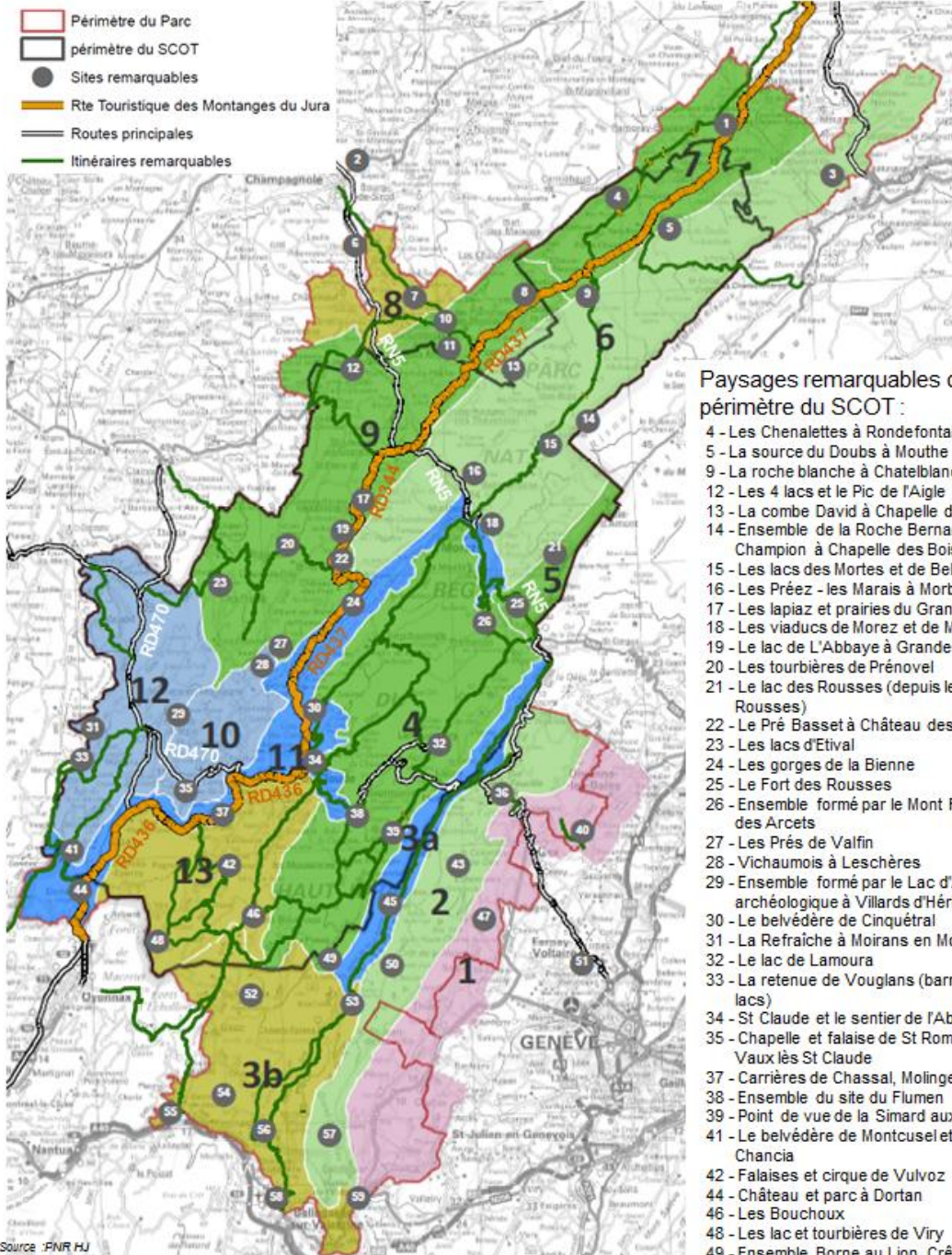
Plusieurs parcours ont été identifiés dans la Charte du Parc comme itinéraires d'intérêt paysager. Ils s'appuient sur un réseau routier découvrant des perspectives paysagères fortes et ponctuent les motifs paysagers les plus typiques. Bien que les espaces naturels aient été privilégiés en tant que dominantes des paysages haut-jurassiens, les secteurs urbains y sont également intégrés dans une perspective plus touristique et culturelle. Ces itinéraires longent les lacs haut-jurassiens, suivent les vallées, passent d'une combe à l'autre, s'approchent des points de vue et offrent la particularité d'alterner sur de courtes distances une multitude de variations.

La préservation et la création de perspectives nouvelles constituent une obligation majeure pour maintenir et développer l'intérêt de ces itinéraires.

L'entrée et la première approche du territoire se font bien souvent par ces itinéraires. La Route Touristique des Montagnes du Jura est présentée par ailleurs comme une alternative douce à l'A39. Cette fonction de mise en vue du territoire est importante aussi bien pour les habitants que les touristes. Les enjeux paysagers associés à ces routes sont donc prépondérants pour la prise en compte de cet aspect sensible dans les travaux (ex. rectifications) et dans les choix d'aménagement des entrées de villes et des espaces soumis aux vues.



### Sites et routes remarquables



### Paysages remarquables dans le périmètre du SCOT :

- 4 - Les Chenalettes à Rondefontaine
- 5 - La source du Doubs à Mouthé
- 9 - La roche blanche à Chatelblanc
- 12 - Les 4 lacs et le Pic de l'Aigle
- 13 - La combe David à Chapelle des Bois
- 14 - Ensemble de la Roche Bernard à la Roche Champion à Chapelle des Bois
- 15 - Les lacs des Mortes et de Bellefontaine
- 16 - Les Prées - les Marais à Morbier
- 17 - Les lapiaz et prairies du Grandvaux
- 18 - Les viaducs de Morez et de Morbier
- 19 - Le lac de L'Abbaye à Grande Rivière
- 20 - Les tourbières de Prénovel
- 21 - Le lac des Rousses (depuis le Vivier des Rousses)
- 22 - Le Pré Basset à Château des Prés
- 23 - Les lacs d'Étival
- 24 - Les gorges de la Bienne
- 25 - Le Fort des Rousses
- 26 - Ensemble formé par le Mont Fier et la combe des Arcets
- 27 - Les Prés de Valfin
- 28 - Vichamois à Leschères
- 29 - Ensemble formé par le Lac d'Antre et le site archéologique à Villards d'Héria
- 30 - Le belvédère de Cinquétral
- 31 - La Refraîche à Moirans en Montagne
- 32 - Le lac de Lamoura
- 33 - La retenue de Vouglans (barrage, méandre, lacs)
- 34 - St Claude et le sentier de l'Abîme
- 35 - Chapelle et falaise de St Romain entre Pratz et Vaux lès St Claude
- 37 - Carrières de Chassal, Molinges et Pratz
- 38 - Ensemble du site du Flumen
- 39 - Point de vue de la Simard aux Molunes
- 41 - Le belvédère de Montcuselet et les falaises de Chancia
- 42 - Falaises et cirque de Vulvoz
- 44 - Château et parc à Dortan
- 46 - Les Bouchoux
- 48 - Les lac et tourbières de Viry
- 49 - Ensemble Borne au Lion, Crêt de Chalam et Combe du Reculet

### Autres paysages remarquables du Parc :

- 1 - Le lac de Remoray à Remoray-Boujeons
- 2 - Le Mont Rivel à Champagnole
- 3 - Le Mont D'Or aux Longevilles Mont-d'Or
- 6 - Les forges et la villa palladienne à Syam
- 7 - Les gorges de la Saine
- 8 - Les sources de la Saine à Foncine le Haut
- 10 - Les gorges de la Langouette
- 11 - La combe de la Folie aux Planches en Montagne
- 36 - Le belvédère de la Mainaz et le Creux de l'Envers à Gex
- 40 - Ensemble formé par le Mont Moux et paysage bocager à Grilly
- 43 - Le Colomby de Gex
- 45 - Le Niazet à Lelex
- 47 - Les anciennes carrières de Crozet
- 50 - Crêt de la Neige - Reculet
- 51 - Château et parc à Ferney-Voltaire
- 52 - Ensemble formé par la Roche Fauconnière et les Roches et cirque d'Orvaz
- 53 - La vallée de la Valserine (Roche Franche, les rivières, le rocher des hirondelles)
- 54 - La combe du Collet à Montanges
- 55 - Les marmites de géants à St Germain de Joux
- 56 - Le pont des pierres à Montanges
- 57 - Le Grand Crêt d'eau
- 58 - Les pertes de la Valserine
- 59 - Ensemble formé par le défilé de l'Ecluse et la Combe de l'Enfer à Léaz



### B. Patrimoine

Le territoire compte un certain nombre de sites inscrits, classés, monuments historiques qui visent à protéger le patrimoine remarquable du territoire.

- Les sites inscrits sont soumis à l'obligation de ne pas procéder à des travaux autres que ceux d'exploitation courante ou d'entretien normal sans avoir avisé, quatre mois à l'avance, l'administration des travaux projetés. Sur le territoire sont inscrits (liste complète en annexe) :
  - Avant tout des sites naturels : cascades, gorges, tourbières, etc.
  - Quelques sites bâtis : l'Abbaye de Grandvaux, la Chapelle Saint-Romain et le site de Chapelle-des-Bois.
- Les sites classés sont soumis à une protection forte qui correspond à la volonté du maintien en l'état du site désigné, ce qui n'exclut ni la gestion ni la valorisation. Les monuments naturels ou les sites classés ne peuvent ni n'être détruits ni être modifiés sauf autorisation spéciale. Sur le territoire sont classés des sites paysagers majeurs :
  - Gorges du Flumen,
  - Cascade du Moulin des Bouchoux,
  - Vallée du Hérisson (à Bonlieu mais concernant la commune de Chaux-du-Dombief)
  - Sept Lacs du Plateau du Frasnois (concernant la commune de Chaux-du-Dombief).
- Deux ZPPAUP sont recensées sur le territoire à Saint-Claude et Saint-Lupicin (cf. carte ci-contre). Elles devront être remplacées par des aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine à horizon de mi-2015.
- Les monuments historiques concernent quant à eux avant tout les patrimoines archéologiques et religieux (cf. liste complète en annexe).
- Parmi les vestiges archéologiques, les principaux sont le site gallo-romain de Villards d'Héria et le lac d'Antre. De nombreuses autres communes sont concernées par ailleurs.



## Rapport de présentation – Diagnostic territorial

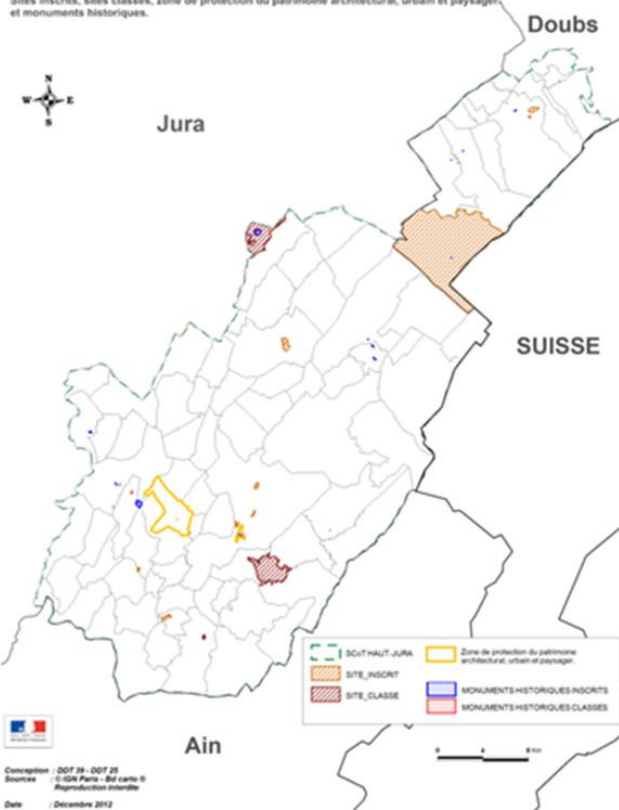
### Paysages de la mobilité



Source : PNR HJ, echenet.com, niccoquy.free.fr, panoramio.com, jeannichelguyon.free.fr

### Patrimoine

Sites inscrits, sites classés, zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager, et monuments historiques.



Conception : DDF 29 - DDF 25  
Sources : © IGN Paris - BD cartho 9  
Reproduction interdite  
Date : Décembre 2012

### Sites archéologiques



Conception : DDF 29 - DDF 25  
Sources : © IGN Paris - BD cartho 9  
Reproduction interdite  
Date : Janvier 2013  
Direction régionale de l'économie, de l'énergie et de l'environnement - Service de l'archéologie régionale - Jean-Pierre 1.27 - Parc de la Vallée de la Saône

Source : Préfecture du Jura – porté à connaissance





### C. Bâti et espaces urbains

Les villages, les bourgs, les villes se sont implantés en fonction de facteurs différents, généralement sur les lieux où préexistait de l'habitat agricole :

- Des implantations en fonction du climat : les secteurs soumis à des conditions climatiques rigoureuses se sont peu développés (ex. Bellecombe et Les Molunes)
- Des implantations fonction de la géomorphologie et de l'hydrologie :
  - sur des buttes calcaires à l'abri des inondations (Lac des Rouges Truites),
  - en retrait des zones humides et tourbières (Prénoval)
  - sur des terres impropres à l'agriculture : éperon rocheux (Les Bouchoux), secteur de forte pente (Septmoncel, Ravillolles), sur des pieds de versants pour exploiter les pentes ensoleillées en vigne ou verger
  - à proximité de sources, cours d'eau ou lac (Grande Rivière)
  - dans les cluses, lieux de passage obligés : Saint-Claude, Les Moussières, Morez, etc.
- Des implantations fonction de l'économie :
  - à la croisée des chemins (sur les lieux de passage, voies de commerce et d'échanges)
  - sur les cours d'eau offrant un moteur économique naturel (force hydraulique)

A partir de ces implantations originelles se composent, sous plusieurs formes, les paysages bâtis du Haut-Jura :

- Dans les vals, sur les plateaux ou sur les hautes combes, les villages (villages-rue ou villages groupés à la croisée des chemins) et villes forment des zones de focalisation du regard dans le paysage et participent à sa qualité (silhouettes bâties remarquables).
- Dans la profonde vallée de la Bienne, les villes industrielles (Saint-Claude, Morez) dessinent des sillons urbains où le bâti constitue la principale composante paysagère.
- Sur les piémonts (ouest, sud et est) le bâti s'est regroupé en pied de versant ou à mi-pente : villes et villages témoignent aujourd'hui d'un fort développement résidentiel et industriel qui a produit des « nappes bâties » (étalement urbain).









Les espaces urbanisés présentent ainsi, en fonction de ces données de lieu et d'histoire, plusieurs grands types des structures urbaines : habitat dispersé, village aggloméré, structure linéaire.

Ces dernières sont les plus représentées sur le territoire avec des distinctions possibles entre :

- Les villages-rues
- Les villages en étoile
- Les villages montants
- Les sillons urbains

Largement occupés par de l'enrobé ou des surfaces de stationnement, les espaces publics sont généralement peu aménagés et peu valorisés. Les traversées de villages portent une réelle connotation urbaine et routière, les aménagements de sécurité ne suffisent pas à créer de véritables espaces publics et à générer des ambiances qualitatives. Les extensions récentes des villages créent peu de liens (visuels ou physiques : circulations douces) avec les centre-bourgs et par leur forme, ne constituent pas d'espaces publics qualitatifs.



Habitat dispersé	<b>Par unité d'exploitation</b> <i>ex. Bellecombe, les Molunes</i>  <small>(source : tourisme-hautes-combes.com)</small>	<b>Par hameaux</b> <i>Ex. Lac des Rouges-Truites</i>  <small>(source : Atlas des paysages de Franche Comté)</small>
	<b>Sans hameaux</b> <i>Ex. Les Piards</i>  <small>(source : géoportail)</small>	<b>Avec hameaux</b> <i>Ex. Longchaumois</i>  <small>(source : géoportail)</small>
Village aggloméré	<b>Horizontale : village-rue</b> <i>Ex. Leschère</i>  <small>(source : PNR HJ)</small>	<b>Croisée : village en étoile</b> <i>Ex. Les Moussières</i>  <small>(source : géoportail)</small>
	<b>Montante : village de</b> <i>Ex. Ravilloles</i>  <small>(source : www.culture.gouv.fr)</small>	<b>Sillons urbains</b> <i>Ex. Morez</i>  <small>(source : Atlas des paysages de Franche Comté)</small>
Structure linéaire		



### 3.1.2. Des paysages transformés, menacés de banalisation

#### 3.1.2.1. Des extensions urbaines à forts impacts

##### Des extensions urbaines qui changent la forme des villages et des bourgs

Les types urbains identifiés précédemment ont peu évolué depuis les implantations originelles jusqu'aux années 1950. A partir de cette période, les conditions de vie se sont fortement transformées (notamment la mobilité avec la diffusion de l'automobile mais également l'industrialisation des modes de constructions) et ont entraîné une évolution profonde et rapide de l'organisation spatiale et des formes urbaines. Un regard porté sur les évolutions de la tâche urbaine entre 1950 et 2010 laisse apparaître plusieurs grands types qui marquent souvent des ruptures nettes avec l'existant et entraînent une banalisation rapide des paysages urbains :

- La principale forme d'extension sur le territoire est linéaire, mais à l'inverse des formes linéaires préexistantes, celles-ci sont distendues, de faible densité entraînant une désagrégation des tissus urbains et un étalement inconnu dans les formes linéaires antérieures. Ces extensions linéaires se développent soit le long d'un axe routier unique, soit le long de plusieurs axes (« en doigts de gant »), majoritairement sous formes de pavillons (maisons individuelles). Ces extensions entraînent :
  - Des surcoûts pour la collectivité (notamment en matière de réseaux, déneigement, etc.),
  - Une multiplication des interfaces entre les espaces agricoles et urbains (accès, nuisances, nombre de parcelles touchées, etc.) et une consommation foncière importante du fait de la faible densité,
  - D'importantes coupures des continuités écologiques,
  - Un éloignement des centres de village et une faible intégration des nouveaux espaces bâtis,
  - Une continuité paysagère du bâti entraînant une faible lisibilité des espaces et des territoires (barrière visuelle).
  - La seconde forme d'extension la plus répandue est celle de l'étalement urbain en nappe. Majoritairement sous forme de lotissements accueillant des pavillons, ces extensions de faible densité se développent, soit en continuité du bâti existant, soit sous forme de satellite. Souvent, compte-tenu du relief, ces extensions tendent à coloniser les piémonts pour bénéficier à la fois des vues et de l'ensoleillement (à l'inverse des villes de fond de vallée). Ces extensions de faible densité occupent des espaces importants et se traduisent par :
    - Une forte consommation foncière qui se fait généralement au détriment d'espaces agricoles de qualité (cf. partie 3.2.2. ci-dessous),
    - Une faible intégration de ces espaces dans l'urbain existant, un brouillage de la lisibilité avec des surfaces nouvellement construites largement supérieures au(x) noyau(x) historique et juxtaposées au fil des opérations sans logique urbaine d'ensemble, une forte exposition paysagère, notamment pour les espaces en piémont.
    - Des surcoûts pour la collectivité (notamment en matière de réseaux, déneigement, etc.).



### Extensions linéaires

**Extensions linéaires**

+ logiques d'agrégation

**Exemple sur le territoire : Tancua**  
1950      Aujourd'hui

**En doigts de gant**

**Exemple sur le territoire : Mouthe**  
1950      Aujourd'hui

### Extensions dispersées

**Polynucléaire**

**Exemple sur le territoire : Lamoura**  
1950      Aujourd'hui

**Touristique**

**Exemple sur le territoire : Prémanon**  
1950      Aujourd'hui

### Extensions en nappe

**Etalement**

**Exemple sur le territoire : Moirans-en-Montagne**  
1950      Aujourd'hui

**Satellite**

**Exemple sur le territoire : Les Bouchoux**  
1950      Aujourd'hui

**Piémont/colline**

**Exemple sur le territoire : Avignon-lès-St-Claude**  
1950      Aujourd'hui

Source : DREAL FC – traitement PNR HJ



Le troisième mode d'extension urbaine est la forme dispersée. Ces extensions sont favorisées à la fois par des formes d'implantation historiques dispersées (notamment dans les secteurs d'altitude) et par les faibles niveaux de constructions qui ne donnent pas lieu à des opérations d'ensemble mais à une part importante (34% des logements entre 1999 et 2007 – source : PDH du Jura) de constructions hors procédures (hors lotissement, permis de construire groupé, etc.). Ces extensions se greffent majoritairement sur des hameaux existants qui parfois croissent plus vite que les bourgs-centres auxquels ils se rattachent. Les unités touristiques nouvelles (UTN) constituent aussi de nouveaux noyaux urbains hors secteur urbanisé. En revanche, le mitage est relativement faible (effet loi montagne). Ces extensions peuvent entraîner :

- Un brouillage de l'organisation territoriale, voire une dévitalisation des centres bourgs
- Une intégration plus difficile dans la vie communale,
- Des impacts paysagers importants sur des espaces faiblement bâtis (hameaux) ou non bâtis (UTN),
- Des surcoûts pour la collectivité (notamment en matière de réseaux, déneigement, etc.),
- Une consommation foncière qui se fait généralement au détriment d'espaces agricoles de qualité (cf. partie 3.2.2. ci-dessous).

Enfin, il convient de noter que :

- Certaines communes gardent une structure similaire dans le temps bien qu'elles s'étendent (croissance homothétique). Cette pérennité de la forme ne garantit pas en soi un bon fonctionnement urbain (jusqu'à quelle taille un village-rue reste-t-il viable ?) et le bon usage du foncier.
- D'autres communes ont connu un développement marginal jusqu'à présent.

Cette typologie reste schématique car beaucoup de communes combinent plusieurs formes d'évolutions morphologiques (ex. Les Rousses : dispersé touristique + nappe + linéaire). La carte ci-contre ne retient que le plus caractéristique, le cas échéant sur le bourg centre uniquement. Celle-ci montre des différences géographiques qui traduisent la rencontre entre certaines dynamiques territoriales en cours, des contraintes/opportunités de site et des choix en termes de mode de développement urbain :

- Le tiers sud-ouest du territoire est dominé par l'étalement urbain en nappe qui ne traduit pas nécessairement une grande dynamique démographique mais l'absence de contraintes fortes (topographiques, environnementales, etc.) et le recours massif à des procédures (lotissement) et formes urbaines (pavillon individuel au milieu de la parcelle) favorisant cet étalement.
- Un second secteur autour des Rousses et de la partie haute de la RN5 connaît également des extensions dominantes sous forme d'étalement en nappes.

→ Ces évolutions sont pour la plupart en déconnexion avec les structures originelles et tendent à les gommer par une banalisation forte des paysages urbains.

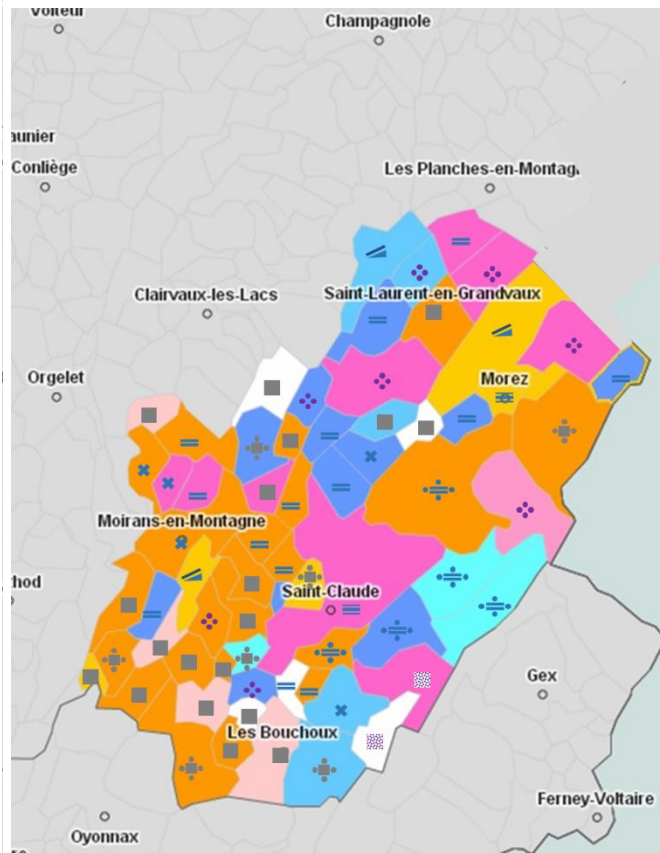
- Les secteurs de montagne les plus ruraux (Hautes-Combes, Grandvaux, Hauts-du-Doubs) connaissent des extensions majoritairement linéaires le long des axes routiers.

→ Ces évolutions bien qu'en général en continuité avec des structures urbaines préexistantes, impactent tant le fonctionnement des bourgs que les paysages naturels (effets de continuité du rideau bâti)

Enfin même si l'analyse s'étend sur une période longue, il convient de noter que les évolutions sur la dernière décennie, dans la plupart des cas, entérinent ou accentuent ces évolutions.



### Evolution de la morphologie des bourgs entre 1950 et 2010



#### Structure morphologique initiale (1950)

- Aggloméré
  - ⊕ Aggloméré + dispersion
  - ▬ Linéaire / village-rue
  - ✕ Etoile
  - ▬ Linéaire montante
  - ▬ Sillon urbain
  - ⊕ Linéaire + dispersion
  - ⊕ Dispersé unité
  - ⊕ Dispersé hameaux
- AGGLOMERES
- LINEAIRES
- DISPERSES

#### Mode d'évolution dominant (2010)

- Extension linéaire
  - Extension « doigts de gant »
  - Extension linéaire + nappe
  - Extension polynucléaire
  - Extension touristique
  - Extension satellite
  - Extension nappe
  - Extension nappe en piémont
  - Stable sur la période
- Tendance à l'extension linéaire dominante
- Tendance à l'extension dispersée dominante
- Tendance à l'étalement dominante

### Exemples d'extensions urbaines sur le territoire



Source : PNRHJ



Source : PNRHJ



Source : PNRHJ



Source : CG30



### Des formes urbaines qui restent à réinventer

Au-delà de l'évolution des taches urbaines, de l'organisation spatiale et des impacts que cela peut avoir en termes de consommation foncière, de fonctionnement des espaces urbains et de paysages, la question des formes urbaines produites dans ces nouveaux tissus se pose avec acuité. A l'instar du reste du territoire national, les nouvelles constructions résidentielles, touristiques ou économiques tendent à se détacher du contexte local et à se banaliser. On retrouve ainsi des formes allochtones qui sont des pastiches (ex. chalets alpins) ou des formes contemporaines complexes ignorant le vocabulaire local.

Plus que la forme architecturale, l'enjeu se situe, pour l'urbanisation ordinaire qui donne son visage au territoire (en dehors des bâtiments publics, bâtiments symboles, etc.), dans la réinterprétation des formes urbaines historiques : système viaire, découpage parcellaire, forme bâtie.



### Evolution architecturales et paysagères

	Formes historiques	Nouvelles formes
Habitat		
Tourisme		
Economie		

Quelles nouvelles formes pour l'avenir ? Extraits des travaux des étudiants de l'école d'architecture de Nancy sur Longchaumois et Vaux-lès-Saint-Claude





### 3.1.2.2. Des entrées de villes de faible qualité, des entrées de territoire à préserver

#### Un affichage publicitaire maîtrisé...

Les communes du SCOT du Haut-Jura sont dans une grande majorité, du moins pour les secteurs les plus urbanisés et les plus peuplés, dotées de règlements locaux de publicité (RLP). Ces documents sont issus d'un travail d'animation conduit par le Parc naturel régional du Haut-Jura en concertation avec les services concernés (DDE, DIREN, ABF, Sous-Préfecture, etc.) au cours des années 2004-2008. Les procédures d'élaboration ont été menées à l'échelle intercommunale de l'époque, soit avant la fusion des Hautes Combes, Plateau du Lizon, Val de Bienne en un seul EPCI (Haut-Jura-Saint-Claude) aboutissant ainsi à des règlements locaux de publicité intercommunaux (RLPi).

Ces RLPi prévoient notamment d'intervenir sur les publicités et pré-enseignes, mais ils comportent également un large volet permettant aux collectivités de mettre en place un jalonnement harmonisé dans le cadre de signalétique d'intérêt local (SIL). Les principes de taille, de forme, de dimension, de nombre et de règle d'implantations des enseignes sont également rappelés dans ces documents.

Cette organisation dans la démarche a facilité l'appropriation des projets à une échelle intercommunale, mais les communes à l'époque hors EPCI (La Mouille, Bellefontaine, Villards St Sauveur, etc.) n'ont pu bénéficier de cette dynamique. Aujourd'hui, les actions s'organisent autour de la maîtrise des enseignes, du jalonnement dans les nouveaux périmètres intercommunaux mais, dans la stricte application des textes, ces anciennes communes « orphelines » ne devraient pas bénéficier de ces RLPi. Par ailleurs, au niveau local la mise en application de ces RLPi (suppressions des publicités, organisation des SIL, etc.), reste du pouvoir de police du Maire de chaque commune et ils demeurent certains secteurs où cette mise en œuvre n'est pas aboutie.

Le Grenelle II garantit à ces règlements une validité de 10 ans (à compter de la date de publication de la Loi N°2010-788 du 12 juillet 2010 ; cf. Art L.581-14-3 CE) permettant aux communes déjà dotées d'inscrire individuellement ces RLP dans leurs propres PLU. A l'opposé, les communes aujourd'hui non couvertes par un RLPi devront s'astreindre à élaborer individuellement ce document. Cependant, le fait que les RLPi existants aient été conduits dans une même dynamique, garantit au territoire un très large socle commun et peut ainsi constituer une base solide pour les futurs projets. ( Art. L 581-14 CE).

Cette mise en place des RLPi et le travail d'accompagnement réalisé par le Parc se traduisent aujourd'hui par des entrées de ville sobres en affichage publicitaires et pré-enseignes.

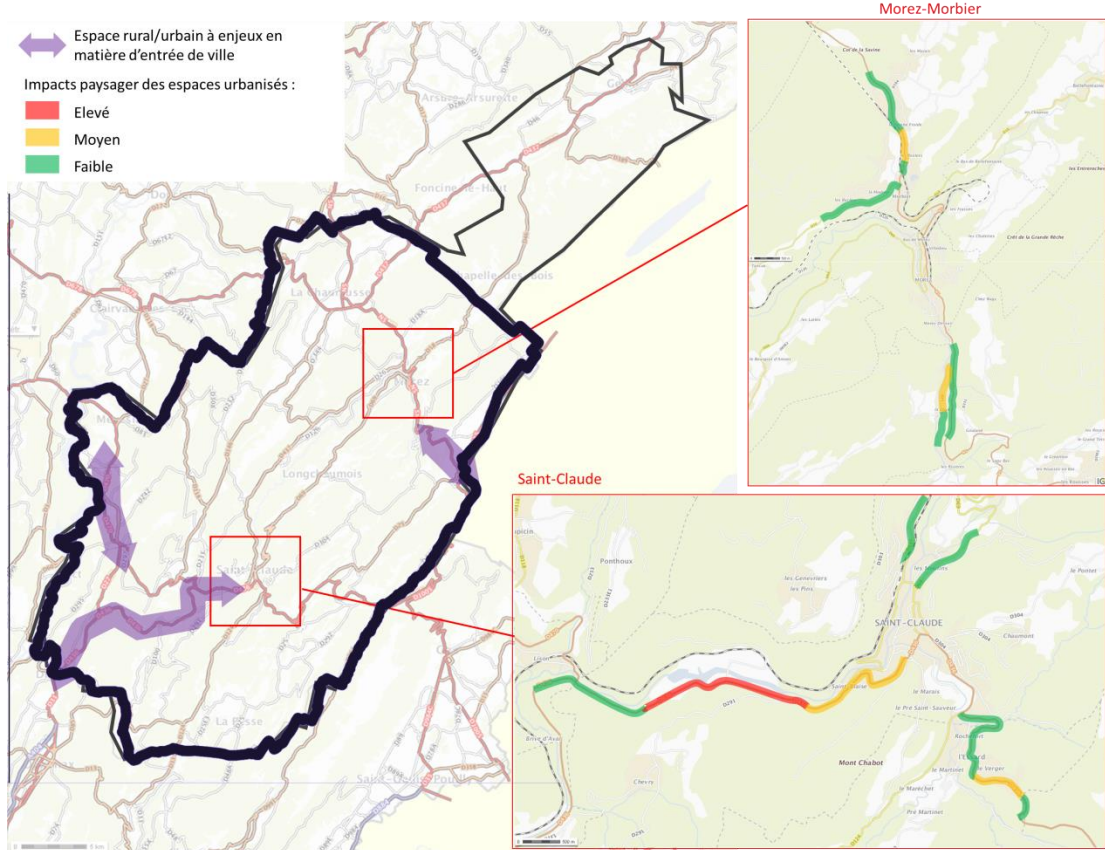
#### ...mais des espaces urbains dégradés et de faible qualité

Le parcours des principales entrées de villes du territoire laisse en revanche apparaître des enjeux paysagers et urbains de première importance, tant pour l'image du territoire dans son ensemble que pour l'attractivité des villes centres (Saint-Claude et Morez). Bien que les aménagements commerciaux et les affichages publicitaires restent limités, la qualité générale de certaines entrées de villes reste faible, notamment les entrées de villes de vallées qui accueillent les principaux développements péri-urbains. Les enjeux portent avant tout sur l'état général du bâti et la dégradation des abords de la voirie :

- Fermeture des paysages : encaissement naturel, insertion du bâti, etc.
- Bâti dégradé : friches, commerces anciens nécessitant de la réhabilitation, logements vacants, etc.



## Rapport de présentation – Diagnostic territorial



Exemple de l'entrée de ville de Saint-Claude ouest





- Espaces publics de faible qualité : absence ou discontinuité des circulations piétonnières, délaissés, stationnement sauvage, etc.

En dehors des entrées de ville, les entrées sur le territoire du Parc sont également importantes dans la perception globale de celui-ci. Aujourd'hui assez largement préservées, ces entrées de territoire peuvent néanmoins évoluer assez rapidement sous l'effet de l'urbanisation. Deux de ces entrées de territoire sont de ce point de vue particulièrement sensibles :

- La basse vallée de la Bienne, entrée de territoire principale par le sud : la concentration des infrastructures (routes et voie de chemin de fer), le développement des villages en chapelet sur une dynamique de flux vers les pôles d'emploi de Saint-Claude et Oyonnax, le développement des zones d'activités économiques sur les emplacements les plus propices, la disponibilité limitée des espaces urbanisables à cause des contraintes topographiques, sont autant d'éléments qui peuvent potentiellement transformer cette porte d'entrée dans le territoire en un espace banalisé. Cette menace est d'autant plus forte que la nouvelle jonction à la A404 par la nouvelle déviation de Dortan peut venir renforcer les dynamiques de développement non maîtrisées.
- La RD470 à la hauteur de Moirans-en-Montagne : entrée sud-ouest du territoire de qualité (Lac de Vouglans) mais potentiellement banalisée par les espaces économiques qui pourraient se développer des deux côtés de la RD470.
- L'entrée de village des Rousses, notamment depuis l'axe de la RN5 en direction de La Cure n'est pas à la hauteur de l'image touristique que souhaite véhiculer le territoire.



Trois visages de la vallée de la Bienne depuis la Chapelle Saint-Romain





### → Paysages : constats et enjeux

#### **Constats**

- Des paysages typiques issus à la fois des richesses naturelles (relief, eaux de surface et souterraines, climat, forêt, etc.) et des actions de l'Homme (agriculture, forêt) qui se traduisent en neufs unités paysagères distinctes :
  - Les Hautes-Combes et les Hauts-Monts,
  - Le Val de l'Orbe,
  - Le massif du Risoux et ses vals,
  - Les Hauts-du-Doubs,
  - Le Grandvaux
  - Le balcon du Lizon,
  - Les gorges et la vallée de la Bienne,
  - Le bassin de l'Ain et l'éperon de Moncusel,
  - La vallée du Tacon et de Longviry.
- Des paysages qui font l'objet d'une attention et de politiques dédiées (charte du Parc, chartes paysagères, promotion des paysages sonores, etc.) mais qui subissent des évolutions parfois préjudiciables :
  - Des espaces urbains qui tendent à se déstructurer de façon linéaire ou par étalement,
  - Des entrées de villes et de territoire de faible qualité,
  - Des formes architecturales et urbaines qui brouillent les codes locaux et les paysages bâtis.



### Enjeux

- L'identité du Haut-Jura est fortement marquée par ses paysages hérités qui restent en lien étroits avec les évolutions socio-économiques du territoire. Les mutations en cours en matière économique, démographique et de mobilité ont donc des impacts sur les paysages qu'ils tendent à modifier par une urbanisation parfois mal maîtrisée.
- Alors que le socle économique tend à se différencier entre les différents secteurs du territoire (cf. page 90), le paysage reste un élément majeur de cohésion et de projet. Les incidences de son évolution vont au-delà d'un changement de décorum ou des conditions économiques de certains secteurs (tourisme, agriculture, etc.) pour interroger l'identité même du territoire dans les années à venir.



### 3.2. Des ressources qui ont fondé l'identité du territoire et restent des enjeux d'avenir

#### 3.2.1. Des ressources valorisables importantes mais fragiles

##### 3.2.1.1. Agriculture : une ressource très dépendante du foncier stratégique

La surface agricole utile le territoire du SCOT du Haut-Jura s'étend sur 21 200 ha (hors zones exploitées par les Suisses et hors zones de prés bois), soit une couverture de 17 % du territoire. Héritées des défrichements anciens du massif, ces zones ouvertes sont quasi exclusivement des zones herbagères ; les cultures céréalières ont été peu à peu délaissées pour une spécialisation herbagère et un approvisionnement extérieur pour la complémentation animale et la paille.

Les conditions agro-pédo-climatiques confèrent aux prairies du territoire une diversité de potentiels agronomiques et offrent aux exploitants une grande mosaïque de milieux dont certains portent des enjeux environnementaux forts. Les systèmes agricoles individuels ou collectifs traditionnels qui se sont développés ont exploité au mieux les potentialités de chacun milieux : depuis les zones de transition avec le milieu forestier (prés bois) jusqu'aux prairies les plus productives sur sols profonds, en passant par les pelouses sèches et les milieux hydromorphes. La gestion différenciée de ces milieux a jusqu'à présent (et très globalement) permis la conservation et le renouvellement des caractéristiques de ces milieux. La durabilité de ces systèmes se fondait sur des taux de chargement animal globaux faibles et une répartition fonctionnelle des surfaces.

Cette mise en adéquation des niveaux de production aux potentialités des milieux a été possible notamment grâce au stratégie collective de valorisation des produits (AOC-AOP), à un agrandissement limité des tailles des structures d'exploitation, au maintien d'un fonctionnement coopératif et à une relative stabilité du coût des intrants (aliments, énergie). Les liens forts au territoire, la conservation d'une biodiversité et d'une flore spécifique justifiant et asseyant en retour la plus-value liée aux AOP. Sur les secteurs présentant peu de sols à bons potentiels agronomiques, l'activité agricole a peiné à se maintenir, malgré les efforts de diversification des activités des exploitants. Les milieux les moins productifs s'y referment progressivement engendrant des pertes de biodiversité, de continuités écologiques et de qualité du cadre de vie des habitants.

Les mutations actuelles du monde agricole internes au territoire du SCOT (agrandissement des structures de production et des ateliers de transformation, augmentation des demandes en produits alimentaires de proximité, vieillissement de la population active agricole) ou externes (volatilité des cours des intrants, fin des quotas laitiers, etc.) peuvent faire évoluer les équilibres actuels, les pratiques de gestion et les liens au territoire existants.

Dans ce contexte, la consommation d'espace agricole en vue d'urbanisation peut exacerber et amplifier les évolutions, notamment si cette artificialisation touche des surfaces stratégiques pour les exploitations et remet en cause leurs fonctionnements.





Ces surfaces et fonctionnements stratégiques pour les exploitations agricoles sont liés :

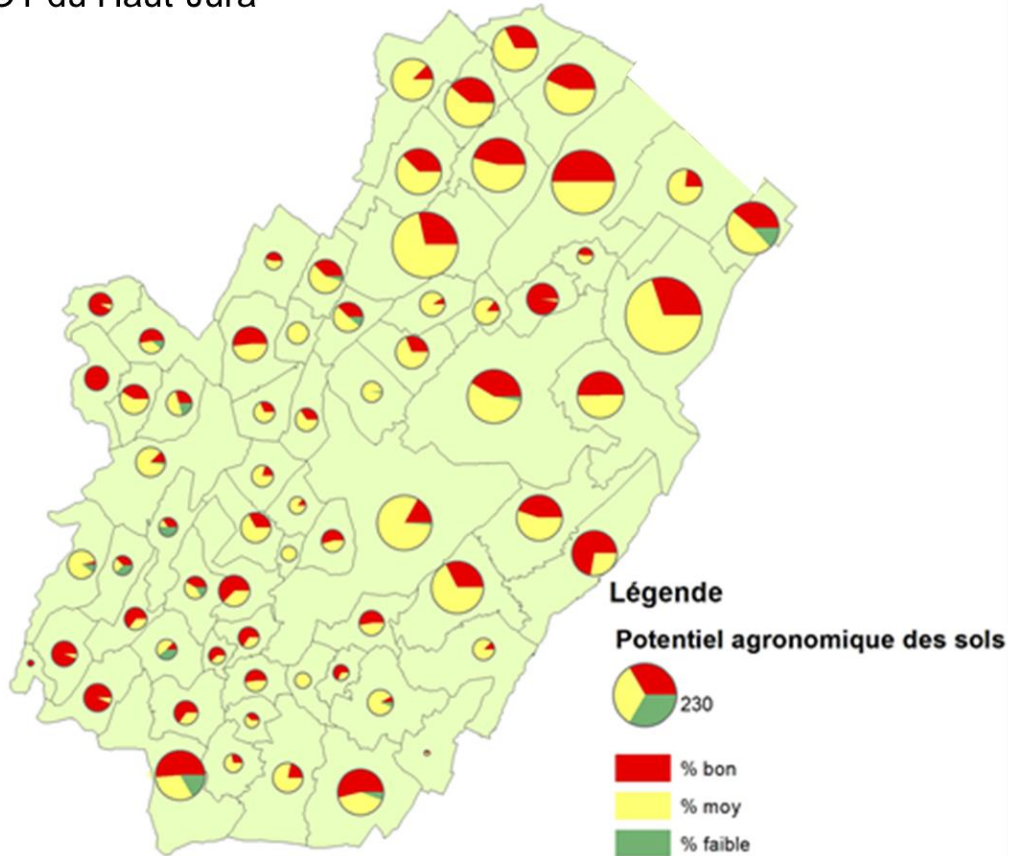
- A l'emplacement et l'accessibilité des bâtiments de production. Lors des choix de secteurs d'implantation agricole ou de secteurs urbanisables, il convient de prendre en compte les conditions topographiques locales afin de limiter au maximum les conflits de voisinage liés aux nuisances sonores, olfactives issus du bâtiment ou engendrés par les passages de troupeaux et d'engins agricoles. La prise en compte de la fonctionnalité et du potentiel agronomique des surfaces proches des bâtiments d'élevage concourra à garantir un fonctionnement durable des exploitations.
- A l'existence de surfaces de fauche assez proches du siège d'exploitation possédant un accès compatible avec la taille des engins de récolte ou d'épandage.
- A la conservation d'îlots cultureux homogènes et compatibles notamment avec les pratiques d'épandages d'effluents d'élevage. La grande proximité avec les secteurs d'habitation ou un trop grand mitage des îlots cultureux réduit fortement des surfaces d'épandages, incitant les exploitations à rechercher des gains de productivité sur des espaces jusqu'alors gérées extensivement (prairies fleuries, pelouses sèches, prés bois). Ces reports d'intensification sont généralement source de conflit.

De façon à conserver, conforter voir développer le potentiel de production agricole du territoire, il importe donc de :

- Préserver les espaces agricoles stratégiques actuels et futurs et notamment les espaces directement en lien avec l'implantation et le fonctionnement des bâtiments d'exploitation.
- Garantir les zones d'accès aux parcelles agricoles de façon à permettre la circulation des engins agricoles et des troupeaux et prévenir les conflits d'usage,
- Encourager les gestions différenciées des milieux notamment des espaces porteurs d'enjeux multiples (agricoles, environnementaux, paysagers et touristiques) au sein des exploitations actuelles ou de nouvelles formes d'exploitation.
- Permettre le développement et l'installation d'exploitations mixant les activités (agricoles, artisanales, touristiques) tout en veillant à la pérennité de l'activité agricole.
- Préserver les unités de fabrications existantes et soutenir le développement ou l'implantation de nouvelles structures permettant la fabrication, la transformation ou la mise en relation des produits avec les habitants et les publics touristiques.
- Articuler les potentiels d'installation avec le développement de filière en circuit court (pérennisation des filières de commercialisation, signe de reconnaissance des produits,...).
- Différencier les espaces selon leurs fonctionnalités (agronomiques, économiques, paysagères, écologiques) et leurs sensibilités afin de définir, dans le cadre du SCOT, les conditions d'urbanisation sur ces terres.



Potentiel agronomique des sols  
SCOT du Haut-Jura





### 3.2.1.2. Forêt : un potentiel de production à préserver dans sa diversité

#### Couverture forestière et peuplements

La forêt sur le territoire du SCOT du Haut-Jura s'étend sur 79 000 ha, soit une couverture forestière de 64% largement supérieure aux moyennes régionale (45%) et nationale (33%). Ce taux de boisement confère une vocation forestière certaine au territoire et ce d'autant qu'à l'image des dynamiques régionales, la forêt sur le Haut-Jura s'étend.

Le territoire du SCOT est concerné par 4 des 16 régions forestières identifiées sur la région Franche-Comté. Directement soumise aux conditions imposées par le climat local, lui-même lié au gradient d'altitude, la répartition des végétaux traduit l'adéquation des espèces à leur milieu. La notion d'étagement est particulièrement perceptible si l'on se déplace selon un axe est ouest (rivière de l'Ain-forêt du Massacre) qui coupe :

- L'étage collinéen : qui ne dépasse pas 600 mètres d'altitude constitué d'une mosaïque de stations à potentialité variable. Les peuplements sont très divers. Feuillus et résineux, en moindre importance, sont très imbriqués.
- Les pentes intermédiaires de 600 à 800 mètres : zone de la futaie jardinée de sapins et de hêtres.
- Les plateaux de 800 à 1100 mètres : présence de futaie de sapins avec épicéas et hêtres.
- Les secteurs d'altitude de 1100 à 1400 mètres : marqués par la présence des pessières d'altitude à faible accroissement.

Les principales essences sont les résineux (sapins et épicéas) pour 67% de la ressource, les feuillus (hêtres essentiellement) pour le reste.

Forêt publique et forêt privée se répartissent respectivement à hauteur de 33% et 67% sur le territoire du SCOT soit respectivement 25 500 ha et 53 400 ha pour une surface forestière totale de 78 900 ha.

L'exploitation de cette ressource se heurte à une triple difficulté :

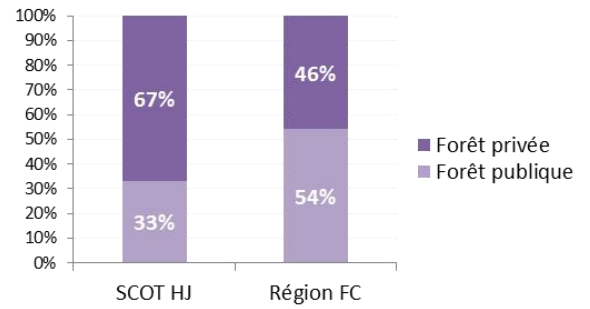
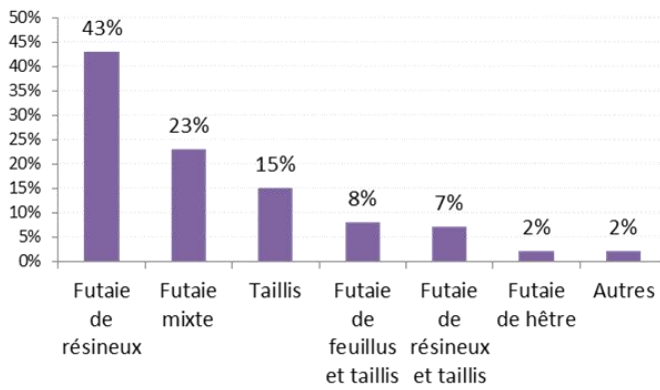
- d'une part, un relief de montagne et de pentes qui induisent des coûts de mobilisation plus élevés,
- d'autre part, une propriété privée qui reste marquée par un morcellement important, malgré les actions conduites par la Chambre d'Agriculture et le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) : plans de développement de massif de façon à inciter les propriétaires à prendre en charge la gestion de leur patrimoine forestier, associations syndicales autorisées pour améliorer la desserte forestière, regroupements fonciers,
- enfin, des conditions d'accès aux massifs forestiers qui peuvent être remises en question du fait du développement mal maîtrisé de l'urbanisation et de l'aménagement d'infrastructures.

De façon à conforter le potentiel de production du territoire, il importe donc de :

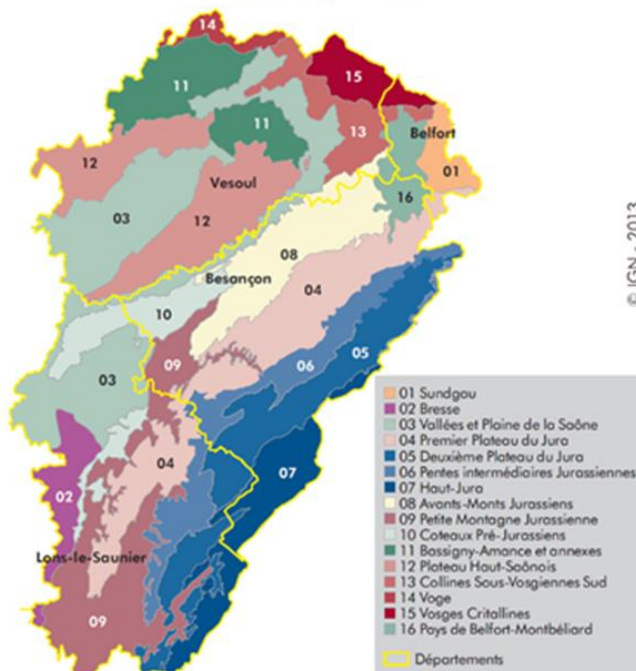
- Préserver les unités de gestion et éviter leur morcellement tant en forêt publique que privée,
- Garantir les zones d'accès aux massifs forestiers de façon à permettre la mobilisation des bois, assurer la possibilité de circulation des grumiers et prévenir les conflits d'usage,
- Ménager des zones autorisées de stockage en bordure des massifs pour fluidifier l'approvisionnement des scieries,
- Caractérisation de la forêt sur le territoire du SCOT en 2010



## Rapport de présentation – Diagnostic territorial



### Une grande diversité forestière en Franche-Comté avec 16 régions forestières



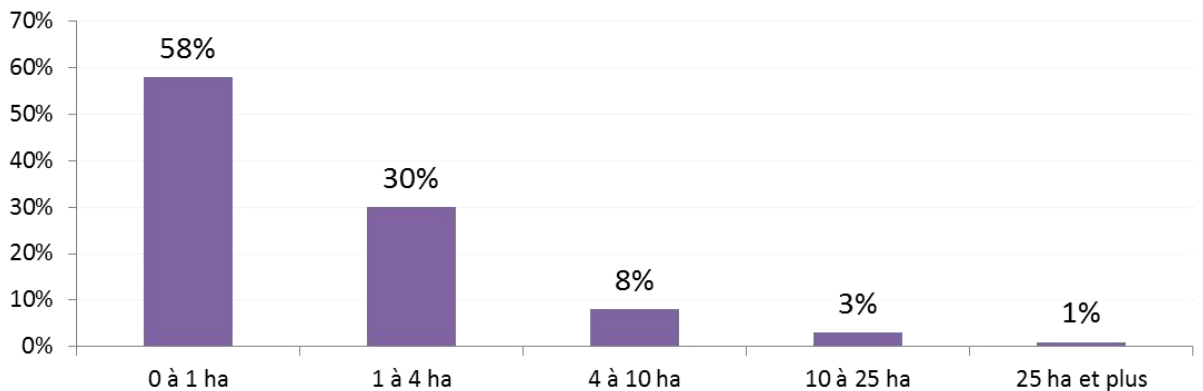
Source : IGN

### La propriété forestière

Les surfaces forestières par type de propriété  
 75 000 ha de forêt privée = 62.5 % de la forêt  
 45 000 ha de forêt publique = 37.5 % de la forêt



### Répartition des propriétaires en forêt privée





### Sylviculture et exploitation forestière

Les principaux modes de gestion qui prévalent sont la futaie jardinée développée dans la région au XIX<sup>ème</sup> siècle et la futaie irrégulière. Cette sylviculture respectueuse des dynamiques des milieux forestiers favorise la production de bois de qualité, le maintien de la biodiversité et du couvert forestier et constitue un atout pour la conservation des équilibres paysagers du Haut-Jura.

Sur les forêts communales relevant du régime forestier gérées par l'ONF, on peut estimer que les volumes de bois prélevés annuellement équivalent à l'accroissement. Les volumes de bois mobilisables annuellement en forêt publique et forêt privée s'élèvent à 573 000 m<sup>3</sup> dont 329 000 m<sup>3</sup> de bois d'œuvre et 244 000 m<sup>3</sup> de bois énergie (à l'échelle de la région Franche-Comté, la récolte annuelle s'élève à 3,5 millions de m<sup>3</sup>).

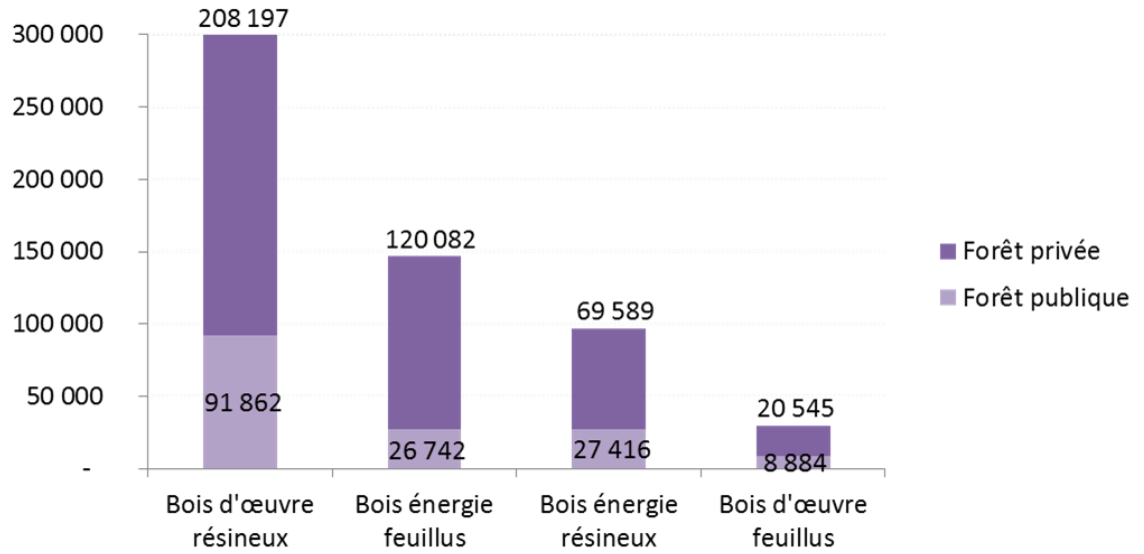
Au delà du rôle de production et conformément aux orientations de la Charte du Parc naturel régional du Haut-Jura, il importe de promouvoir des dynamiques de gestion et d'exploitation forestière respectueuses des équilibres forestiers de façon à préserver la multifonctionnalité des forêts : fonction économique liée à la mobilisation de la ressource, fonction environnementale en relation avec les enjeux de préservation de la biodiversité, de la qualité de l'eau, des paysages, fonction sociale associée à l'accueil du public, aux activités de loisirs et au cadre de vie proposé aux habitants et visiteurs.

Assurer la gestion des forêts dans leur diversité et leur multifonctionnalité constitue un objectif qu'il convient d'apprécier au regard des évolutions climatiques à venir. Dans le cadre du programme Leader « Haut-Jura l'énergie du territoire », le Parc a engagé différentes études destinées à apprécier l'impact du changement climatique sur les milieux forestiers. Les projections issues des recherches scientifiques réalisées par les laboratoires THEMA et chrono-environnement de l'Université de Franche-Comté ont permis de dresser une cartographie des évolutions et des risques à différents horizons (30, 50, 80 ans). Même si un exercice de prévision sur le long terme reste difficile, ces travaux mettent en perspective les éléments suivants :

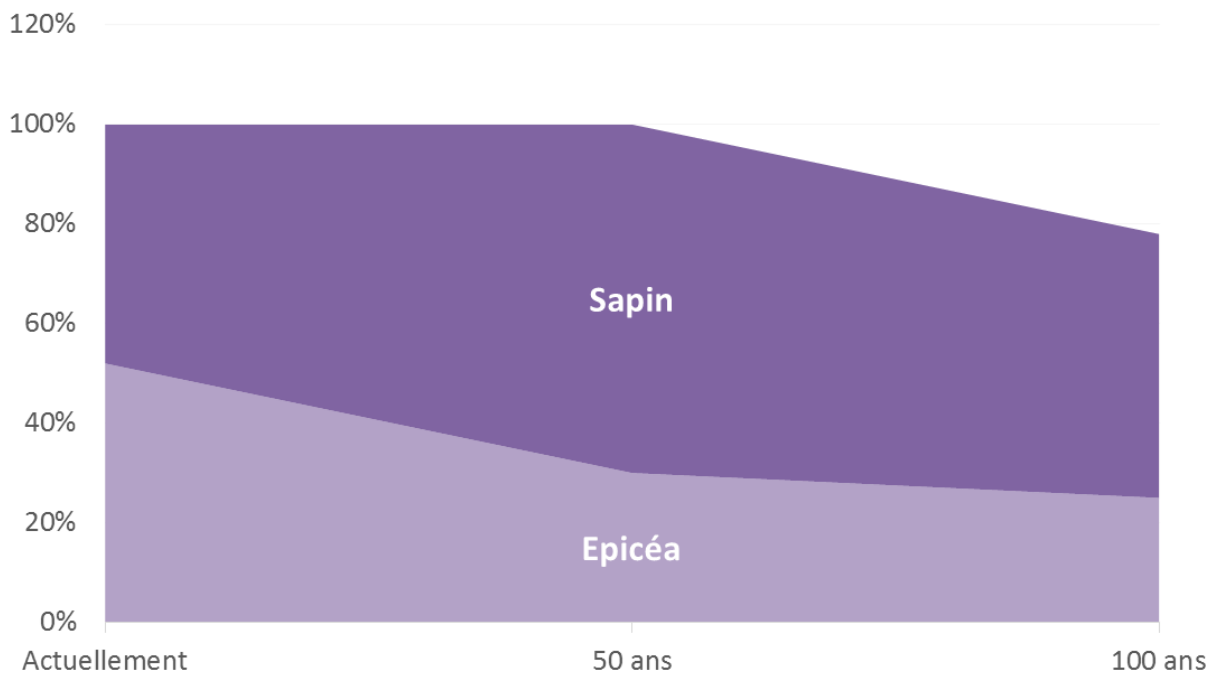
- Les espèces présentes actuellement vont pouvoir se maintenir dans les forêts au moins jusqu'en 2050 mais leur distribution va évoluer à une échelle locale en fonction des conditions stationnelles. Sur le plus long terme, les analyses font ressortir une évolution des aires de répartition des essences forestières et en particulier un recul de l'épicéa au profit du sapin.
- La vulnérabilité des forêts va s'accroître surtout du fait d'une hausse des températures moyennes, d'une recrudescence de phénomènes exceptionnels : périodes de sécheresse, tempêtes, fortes chaleurs, etc.
- Compte tenu des délais de la production forestière (plusieurs dizaines d'années), il est désormais indispensable de tenir compte de ces projections pour adapter la gestion sylvicole et limiter l'exposition aux risques, au terme du cycle sylvicole : identifier précisément les zones à risques, préserver les sols forestiers, ajuster les itinéraires sylvicoles, etc.



### Volumes de bois mobilisables annuellement sur le territoire du SCOT



### Evolution de la ressource résineuse en Franche-Comté





### 3.1.2.3. Eau : une ressource vitale pour l'habitat et les activités

#### A. La ressource en eau

##### L'origine des ressources en eau potable

Deux principales ressources sont exploitées pour l'alimentation en eau potable : les sources karstiques et les eaux superficielles telles que les lacs. Si près de 90% des points de captage intéressent la ressource karstique, le volume prélevé à partir de celle-ci ne représente qu'environ 45% des volumes totaux prélevés. A contrario, alors que seulement 6% des points de captage sont situés sur les lacs, les volumes prélevés représentent 52% du volume total. Le prélèvement en nappe alluviale existe mais concerne des volumes faibles.

Au total, plus de 4 millions de m<sup>3</sup> d'eau sont prélevés chaque année pour satisfaire les besoins en eau potable du territoire.

A noter que dans le massif du Jura, deux types de sources karstiques sont présents : les systèmes jurassiens et vaclusiens. A la différence des systèmes jurassiens, les systèmes vaclusiens ont l'avantage de disposer potentiellement d'une zone noyée à l'amont de la source. Une meilleure gestion de ces ressources vaclusiennes permettrait, par pompage de l'eau dans la zone noyée, d'une part de maintenir constants les prélèvements d'eau potable tout au long de l'année quelles que soient les conditions hydrologiques, d'autre part de maintenir un débit minimum dans les cours d'eau pendant les périodes sèches. Ce mode de gestion, appelé gestion active, est une opportunité qui pourrait être saisie si une gestion classique des ressources vaclusiennes ne permettait pas de produire suffisamment d'eau potable.

##### La disponibilité quantitative

D'une manière générale et à l'exception notable des Hauts-du-Doubs et de quelques communes jurassiennes, le territoire du SCOT dispose d'une ressource abondante en eau (lacs, sources karstiques, etc.).

Sur le bassin du Doubs, des arrêtés de restriction de la consommation de l'eau ont été pris lors de 5 des 10 dernières années (2003, 2006, 2009, 2010 et 2011). L'Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Saône-Doubs, en charge de la mise en œuvre du SAGE Haut-Doubs Haute-Loue, a ainsi porté une étude sur les volumes d'eau prélevables.

Sur le territoire du Jura, certaines ressources (petites sources karstiques) deviennent insuffisantes en période d'étiage prolongée. Par exemple, les communes de Coiserette, Coyrière, Lect, Martigna, Villards-d'Héria présentaient un bilan déficitaire lors de l'été 2003. Pour cette dernière, une évolution récente devrait mettre à l'abri de ces problèmes. Néanmoins aucune étude de volume prélevable n'a été réalisée sur le territoire jurassien du SCOT. Ainsi, les volumes maximums susceptibles d'être prélevés sans porter atteinte au milieu naturel ne sont pas connus pour les ressources exploitées. Les autorisations de prélèvements ont été fixées par rapport aux besoins des Unités de Gestion des Eaux (UGE) et non en fonction des caractéristiques du milieu naturel.

Les deux tiers des 4 millions de m<sup>3</sup> d'eau prélevés chaque année ne proviennent que de 6 captages, situés sur des sources karstiques ou des lacs. Compte-tenu de l'importante vitesse de transfert des polluants dans ces milieux, ces ressources sont particulièrement fragiles vis-à-vis des pollutions accidentelles et/ou chroniques. En cas de pollution d'un ou plusieurs de ces captages, une importante part de la population devrait être alimentée par un système de secours complexe à mettre en place. Ce qui justifie des précautions particulières à prendre pour éviter cette situation.

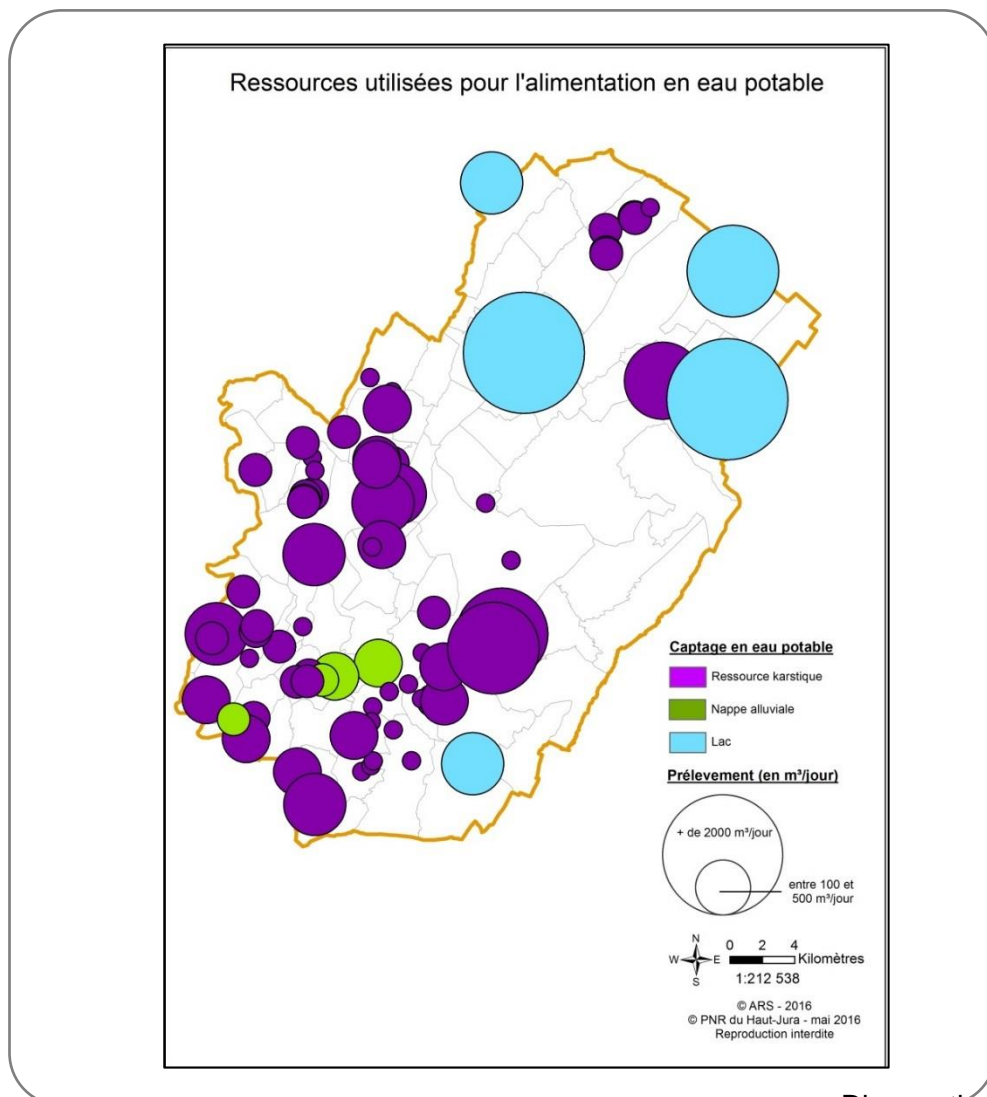


### Qualité des eaux

Les analyses de l'Agence Régionale de Santé (ARS) sur les eaux distribuées ne révèlent pas de contamination par les nitrates ni les pesticides. En revanche, certaines Unités de Distribution de l'eau sont concernées par de fréquentes contaminations bactériologiques (Vulvoz, Jeurre, Lect, Crenans, Châtel-de-Joux, Le Crouzet, Les Pontets, Les Villedieu, Rondefontaine et Sarrageois) ou des problèmes de turbidité (Moirans-en-Montagne, Crenans, Coyrière).

Certaines collectivités du SCOT figurent dans le plan d'action régional lancé en 2016 pour la mise en place de solutions pour le traitement de la turbidité : Châtel-de-Joux, Etival, Lac-des-Rouges-Truites, Rogna-Viry, Villard d'Héria, Jeurre et Coyrière.

Par ailleurs, le Parc du Haut-Jura a suivi les paramètres physico-chimiques de l'eau des lacs de l'Abbaye, des Rousses, de Bellefontaine et du Trouillot de 2007 à 2012. Les conclusions indiquent que les lacs contiennent des teneurs en nutriments telles que la concentration en oxygène au fond du lac est rapidement consommée lorsque la stratification thermique se met en place. A terme, le fonctionnement des lacs des Rousses et de L'Abbaye pourrait être fortement perturbé. Le rapport recommande de limiter voire supprimer les apports de matières organiques et de nutriments d'origines anthropiques pour préserver durablement la ressource, tout en sachant que les activités susceptibles de générer des pollutions organiques à proximité de ces lacs sont l'agriculture ainsi que le transport et le traitement des eaux usées provenant des habitations situées sur le bassin versant.





### Protection des captages

Selon les données de l'ARS, en mars 2013 :

- 64% des captages bénéficient d'un arrêté préfectoral délimitant les périmètres de protection. Le volume d'eau prélevé à partir de ces captages sert à l'alimentation de 91% de la population.
- Pour le reste, soit 36% des captages qui représentent l'alimentation d'environ 9% de la population, les procédures de protection sont en cours (stade délibération, études préalables ou enquête publique).

Les périmètres de protection des captages couvrent une surface de 14 575 ha (soit 12,5% du territoire du SCOT) sur lesquels une réglementation particulière s'applique en matière d'urbanisme et de développement afin de préserver durablement la ressource en eau.

### Production, transport et distribution de l'eau potable

L'organisation des collectivités pour la production, le transport et la distribution de l'eau potable se traduit par des tailles d'Unités de Gestion de l'Eau (UGE) très disparates :

- 39 communes se sont regroupées au sein de 6 syndicats dont la compétence est globale (production, transport et distribution de l'eau). Elles représentent 25 676 habitants, soit 46% de la population du SCOT.
- 6 autres communes se sont regroupées dans 2 syndicats dont la compétence concerne uniquement la production et le transport de l'eau potable. Ces communes ont gardé la compétence pour la distribution de l'eau potable et représentent 2% de la population.
- Le reste des communes (41), dont les villes de Saint-Claude et Moirans en Montagne, ont gardé la compétence pour la production, le transport et la distribution de l'eau. Les villes de Saint-Claude et Moirans-en-Montagne représentant 25% de la population du SCOT, cela signifie que près de la moitié des UGE sont des petites communes qui délivrent de l'eau à seulement 27% de la population.

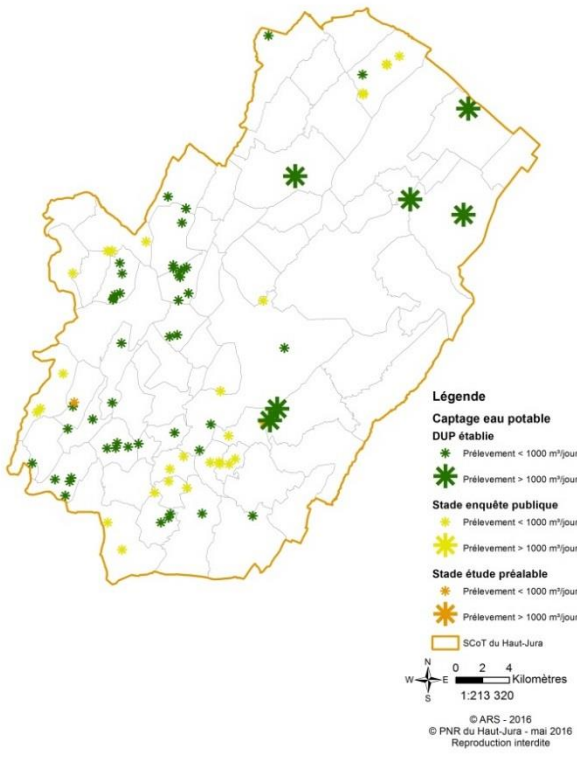
La distribution en eau potable reste fragile du fait des linéaires très importants de conduites pour desservir un habitat dispersé. Au sein des plus petites UGE, cette situation est aggravée par la faiblesse des interconnexions entre les réseaux et des bilans besoins-ressources parfois déficitaires.

Des interconnexions des réseaux d'eau potable existent entre certaines UGE de grande taille, mais la plupart des petites UGE ne disposent pas d'interconnexion permettant de faire face à un déficit quantitatif ou à une pollution de la ressource. Cependant, la création d'interconnexions entre toutes les UGE n'est pas envisageable ou nécessiterait des investissements très importants, ayant un impact direct sur le prix de l'eau et s'avérerait difficile à gérer compte tenu, d'une part, des faibles débits passant dans les canalisations qui pourraient générer une dégradation de la qualité des eaux distribuées et, d'autre part, des coûts de fonctionnement

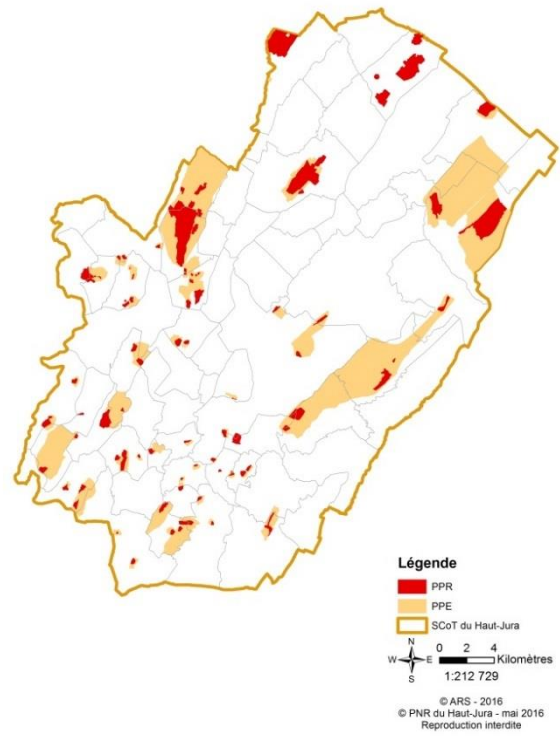
Sur le territoire jurassien du SCOT, le prix moyen de l'eau était en 2011 de 1,48 €/m<sup>3</sup> (hors taxes et redevances), avec un minimum de 0,46 €/m<sup>3</sup> (Vulvoz) et un maximum de 3,49 €/m<sup>3</sup> (SIE Rogna-Viry). Il est en augmentation dans la plupart des UGE depuis 2008 : +17% au SIE du Grandvaux et +19% à Saint-Claude.



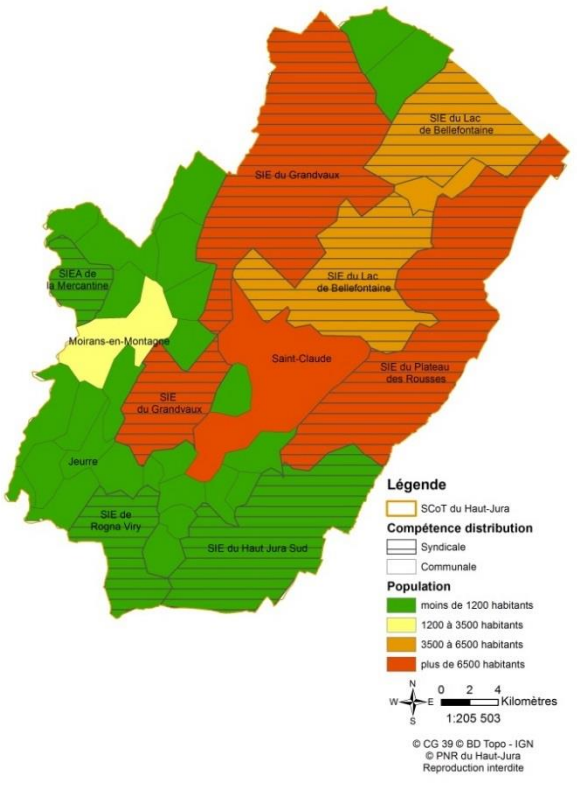
### Etat d'avancement des procédures de protection de captage



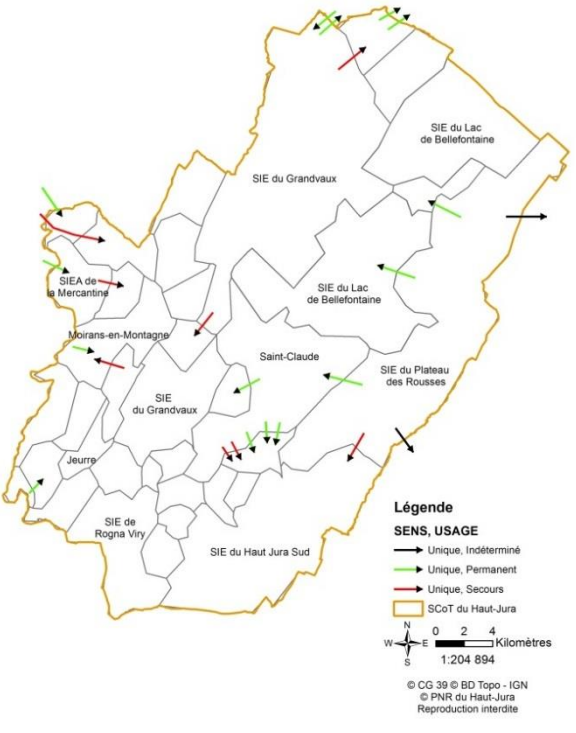
### Périmètres de protection de captage



### UGE - Population et compétence pour la distribution de l'eau



### Interconnexions entre UGE





Sur le territoire du SCOT, le rendement moyen des réseaux d'eau potable des UGE est de 72%. Le rendement est le rapport entre les volumes facturés, exportés, non comptabilisés autorisés et de service, et les volumes prélevés, importés moins les volumes de station.

Il n'existe pas de corrélation entre rendement et taille de collectivité. De petites collectivités telles que Jeurre, Reculfoz, Les Crozets ou Avignon-lès-Saint Claude ayant un réseau très court, arrivent à gérer efficacement leurs fuites et obtiennent de bons rendements alors que d'autres petites communes telles qu'Etival, Larrivoire ou Chassal ont de très mauvais rendements.

Concernant les plus grosses UGE, Saint-Claude et le SIE de Bellefontaine disposent d'un rendement acceptable tandis que celui du SIE du Grandvaux est médiocre.

Le décret du 27 janvier 2012 pénalise, en majorant le taux de la redevance pour prélèvement d'eau, les collectivités qui ne respectent pas un seuil minimum de rendement au regard de la consommation de leur service et de la ressource utilisée. Comparativement au seuil du décret, 9 UGE sont en dessous du seuil réglementaire, dont 1 présente un rendement légèrement inférieur au seuil, 4 UGE ont un rendement inférieur au seuil (-5 à -10% du seuil), et 4 UGE présentent un rendement nettement inférieur au seuil (inférieur à -10% du seuil).

### Perspectives sur la consommation

A raison d'un prélèvement actuel d'environ 75 m<sup>3</sup>/an/habitant, l'augmentation de la population peut rapidement conduire à un prélèvement annuel supplémentaire de plusieurs milliers de m<sup>3</sup>. Trois facteurs viennent néanmoins réduire l'impact potentiel d'une augmentation de population sur le volume prélevé global :

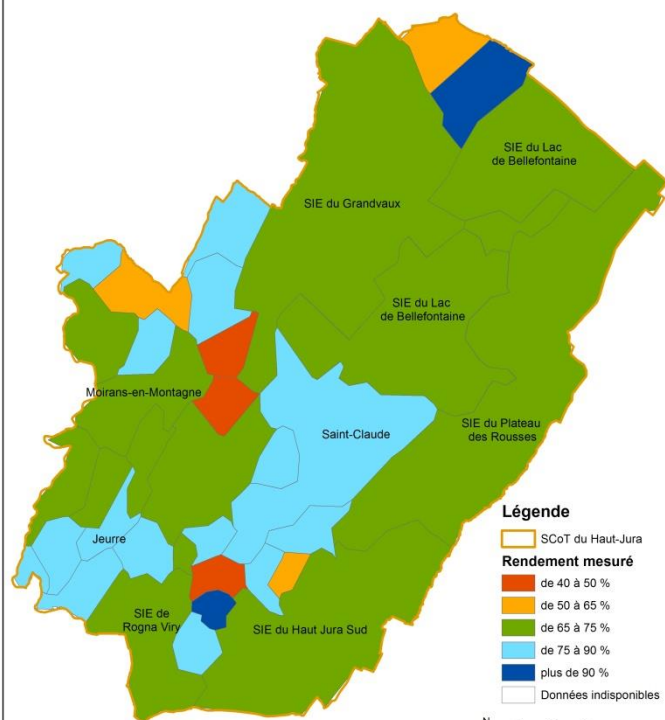
- La plupart des UGE, et notamment celles qui disposent d'un rendement inférieur au rendement seuil, devront améliorer le rendement de leur réseau d'eau potable. Si toutes les UGE parvenaient à maîtriser leurs fuites d'eau afin que chacune atteigne le rendement seuil et que celles qui sont d'ores et déjà au-dessus du rendement seuil ne perdent pas de rendement dans les années à venir, le gain serait de près de 100 000 m<sup>3</sup>/an.
- Sur le territoire, certaines activités industrielles, agricoles et touristiques sont de grosses consommatrices d'eau. Si les consommations industrielles ont fortement reculé dans les décennies passées (cf. partie éco), les autres sont restées relativement stables. Elles présentent donc potentiellement des perspectives d'amélioration possible.

Les enjeux d'avenir semblent donc moins porter sur un volume global de prélèvement que sur la répartition des besoins par rapport à la ressource disponible. Actuellement, la croissance résidentielle se situe principalement au niveau de la frontière suisse (côté Jura et Doubs) et le long de la RN5 entre Les Rousses et Saint-Laurent-en-Grandvaux (cf. partie habitat). La localisation de cette dynamique résidentielle interpelle à la fois quant à la disponibilité de la ressource et aux impacts des transferts d'eau entre bassins versants :

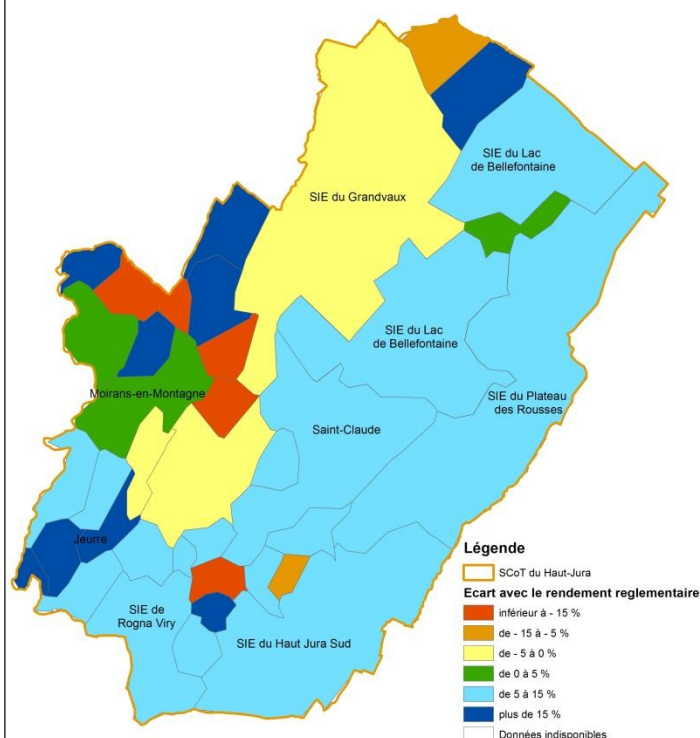


- Sur les communes du Haut-Doubs, l'étude de l'EPTB Saône Doubs sur les volumes prélevables a révélé un déficit des débits des cours d'eau superficiels à l'étiage. Le Plan de Gestion de la Ressource en Eau, non encore validé à ce jour, pourrait prévoir un gel des prélèvements (maintien à leur niveau actuel). L'accueil de nouvelles populations serait possible à condition de réduire les pertes sur les réseaux d'eau potable ou prélever l'eau potable sur des ressources n'ayant pas d'impact sur les masses d'eau superficielles (karst profond, gestion active des sources vaucloisiennes, etc.). Ce qui suppose des nouveaux investissements et une hausse du prix de l'eau.
- Le pompage du lac des Rousses permet d'alimenter en eau potable une population située en grande majorité sur le bassin de la Bienne (sous-bassin du Rhône), alors que l'eau du lac des Rousses s'écoule naturellement dans l'Orbe (sous-bassin du Rhin). Une augmentation des prélèvements dans le lac des Rousses se répercutera sur l'hydrologie de l'Orbe, notamment pendant les périodes d'étiage (estivaux et hivernaux). Ces périodes de plus faible disponibilité de la ressource sont également les périodes pendant lesquelles l'accueil de populations touristiques est la plus importante.

Rendement mesuré des réseaux d'eau potable entre 2011 et 2013



Ecart entre le rendement mesuré et le rendement réglementaire des réseaux d'eau potable entre 2011 et 2013





### Ressources stratégiques majeures

Dans le cadre du SDAGE du bassin Rhône Méditerranée, l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse a réalisé une étude permettant de localiser les ressources stratégiques majeures sur le massif du Jura. Douze ressources majeures ont été identifiées sur le territoire du SCOT selon les critères suivants (cf. carte ci-contre) :

- qualité chimique conforme ou encore proche des critères de qualité des eaux distribuées tels que fixés dans la réglementation,
- quantités importantes,
- bonne situation par rapport aux zones de forte consommation actuelle ou future.

Pour ces ressources, la satisfaction des besoins pour l'Alimentation en Eau Potable (AEP) doit être reconnue comme un usage prioritaire par rapport aux autres usages (activités agricoles, industrielles, récréatives, etc.).

Ces zones majeures seront inscrites dans le SDAGE dans le registre des zones protégées conformément à l'article 6 de la Directive Cadre sur l'Eau. Cependant, ce classement n'implique actuellement aucune réglementation particulière. C'est pourquoi, afin que la qualité de ces ressources majeures puisse être préservée à long terme, le SCOT pourra prévoir une occupation du sol compatible avec les objectifs de préservation.

Les bassins d'alimentation de ces ressources représentent 52 800 ha (soit 45,5 % du territoire du SCOT), occupés à 75% par la forêt, à 19% par les prairies, à 4% par les cultures et à 2% par les zones urbaines et industrielles.

Pour maintenir à l'avenir ces ressources en eau fonctionnelle afin d'assurer dans le temps une alimentation en eau potable fiable, il conviendra de :

- réaliser des études complémentaires permettant de mieux connaître les caractéristiques des ressources (débits, capacités des réserves noyées, qualités d'eau, etc.),
- protéger les bassins versants contre les pollutions diffuses et ponctuelles en promouvant une bonne gestion du couvert forestier, des prairies, des cultures, et en limitant les flux de pollution émis depuis les zones urbanisées,
- gérer harmonieusement la ressource entre les différents besoins (alimentation en eau potable, agriculture, milieu naturel, etc.)
- sensibiliser les usagers (industriels, agriculteurs, particuliers, scolaires, etc.)

Si l'on considère ces ressources majeures et les périmètres de protection de captage, ce sont 59 111 ha (soit 51% du territoire du SCOT) qu'il convient de gérer de manière à préserver durablement la qualité de l'eau du territoire destinée à l'alimentation humaine.

### Perspectives sur les volumes prélevables

L'étude des volumes prélevables réalisée sur le sous-bassin du Haut-Doubs a mis en évidence des déficits d'eau dans les rivières aux périodes critiques (étiage estival ou hivernal). La Commission Locale de l'Eau (CLE) prévoit d'adopter un Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) afin qu'une stratégie soit mise en œuvre pour assurer l'alimentation en eau potable de la population du Haut-Doubs tout en préservant un débit minimum biologique dans les eaux superficielles. Un schéma départemental d'alimentation en eau potable sera aussi engagé par le Conseil général du Doubs en 2014.

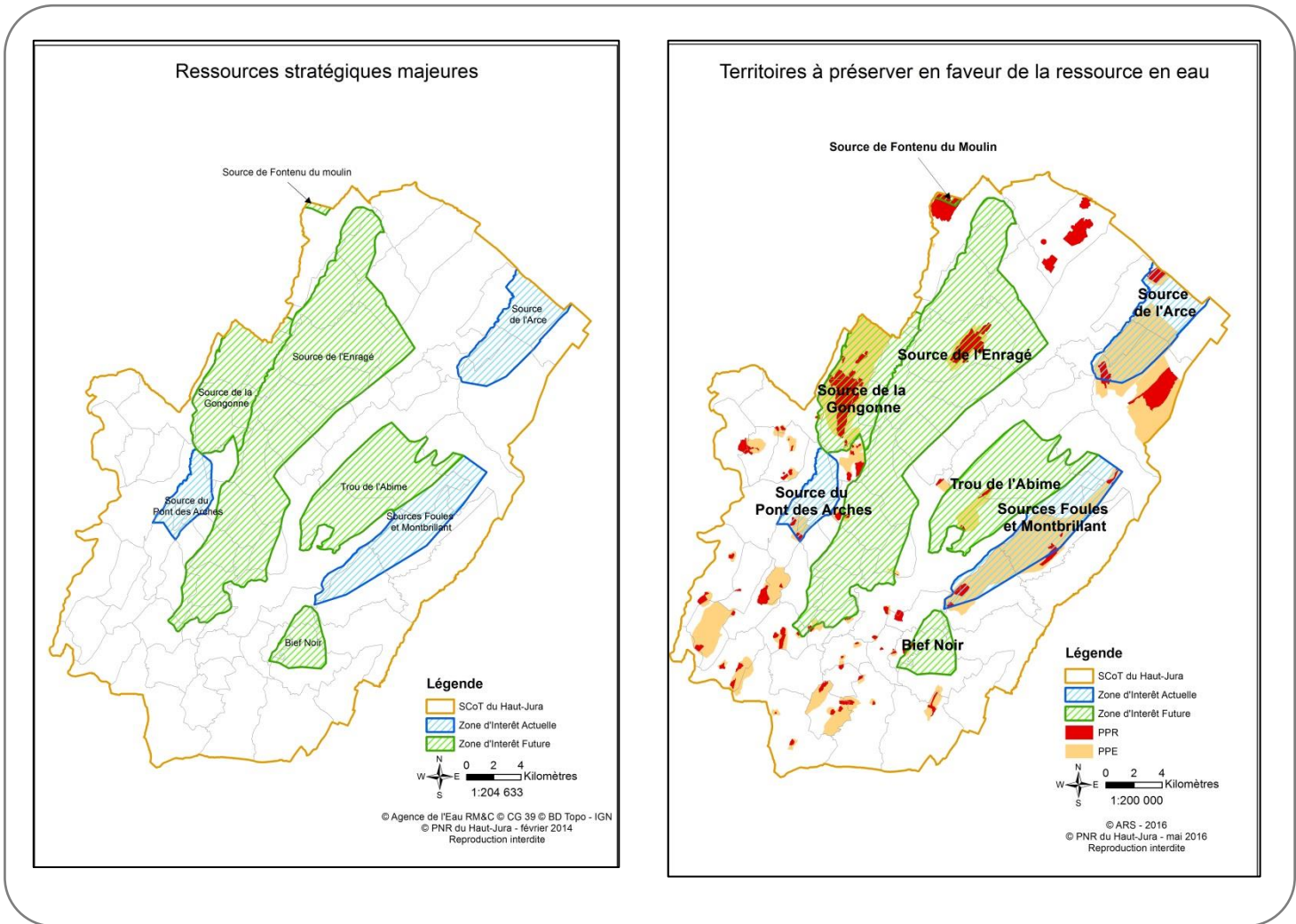
Pour répondre aux enjeux stratégiques et financiers en matière d'eau potable, le département du Jura a engagé une démarche devant permettre de réaliser un schéma départemental d'alimentation en eau potable. Il devrait être approuvé en 2014. Cependant, aucune étude



## Rapport de présentation – Diagnostic territorial

permettant de mieux connaître la disponibilité de la ressource et l'influence des prélèvements sur le milieu naturel n'a été réalisée sur le territoire jurassien du SCOT.

Le changement climatique est susceptible d'amplifier l'importance et la fréquence des pénuries d'eau. Il conviendra d'assurer l'approvisionnement en eau de bonne qualité sur le long terme pour l'ensemble de la population du territoire du SCOT, tout en s'assurant que les prélèvements futurs n'auront pas d'impact sur les débits minimum nécessaires aux fonctionnalités biologiques des cours d'eau à l'été.





### B. Assainissement

#### Assainissement collectif

53 stations d'épurations (STEP) sont en état de fonctionnement sur le territoire du SCOT. Elles permettent d'épurer les eaux usées de tout ou partie des habitants de 56 communes qui disposent d'un assainissement collectif sur une partie au moins de leur territoire. Ces 53 STEP disposent théoriquement d'une capacité suffisante pour traiter les eaux usées de 91 300 Equivalent-Habitants (EH) au total. Les stations d'épuration sont de type boues activées (19 stations), lagunage (8 stations), décanteur (7 stations) ou lit bactérien (3 stations). Pour 16 stations, le fonctionnement n'est pas connu des services du Conseil Général (SATESE).

La capacité des STEP est très variable puisqu'elle est comprise entre 40 et 13 000 EH. 36 STEP (soit 68% des STEP) disposent d'une capacité inférieure à 1 000 EH, tandis que 10 STEP (soit 19% d'entre elles) disposent d'une capacité supérieure à 3 000 EH. Actuellement, les 10 STEP de capacité supérieure à 3 000 EH traitent les eaux usées de 75% des EH raccordés à une station d'épuration tandis que les 36 STEP de capacité inférieure à 1 000 EH ne traitent les eaux usées que de 13% des EH.

Quelques-unes des plus grosses STEP sont équipées d'un traitement du phosphore : Les Rousses, Prémanon, Saint-Laurent en Grandvaux. Dans un avenir proche, il est aussi prévu de traiter le phosphore au niveau des STEP de Morez et Lavans-lès-Saint-Claude. Parmi les plus grosses STEP, seule celle de Saint-Claude n'est pas équipée.

Les réseaux d'assainissement qui collectent les eaux usées et les transportent jusqu'aux stations d'épuration sont de deux types : séparatifs ou unitaires. Historiquement, les réseaux d'assainissement étaient unitaires. Les réseaux nouvellement créés sont généralement séparatifs mais leur proportion reste faible par rapport aux réseaux unitaires. Les réseaux d'assainissement de 29 STEP (soit 55% des STEP) sont qualifiés de satisfaisants ou acceptables car les pertes d'eaux polluées n'impactent pas significativement le milieu naturel. Pour 7 STEP (soit 13% des STEP), les réseaux sont qualifiés de mauvais, or ces « mauvais » réseaux alimentent des STEP de grande taille, d'une capacité totale de 32 400 EH (35 % de la capacité totale des STEP). L'état de ces réseaux génère une pollution significative du milieu récepteur au niveau de ces collectivités.

En moyenne, les stations d'épuration sont utilisées à 55% de leur capacité maximale. Elles pourraient donc être en mesure de traiter un peu plus de 40 000 habitants supplémentaires. Cependant, le niveau d'utilisation des STEP est inégal. En effet, la station d'épuration de Prémanon n'est utilisée qu'à hauteur de 18% en moyenne annuelle tandis que celles de Saint-Claude ville, Lavans-lès-Saint-Claude (mais construction d'une nouvelle STEP en cours) et Molingés sont à leur maximum d'utilisation. A l'avenir, l'amélioration des réseaux d'eaux usées sera poursuivie afin de mieux collecter la pollution. Ainsi à population constante, le meilleur fonctionnement des réseaux entraînera une augmentation de la charge entrant aux stations d'épuration et donc un niveau d'utilisation supérieur de celles-ci.

Les systèmes d'assainissements ont un impact sur le milieu naturel dès lors que les réseaux d'assainissement ne sont pas suffisamment performants (pertes d'importants volumes d'eaux usées dans le milieu naturel) ou que les flux de polluants persistants après traitement par les STEP restent trop élevés.



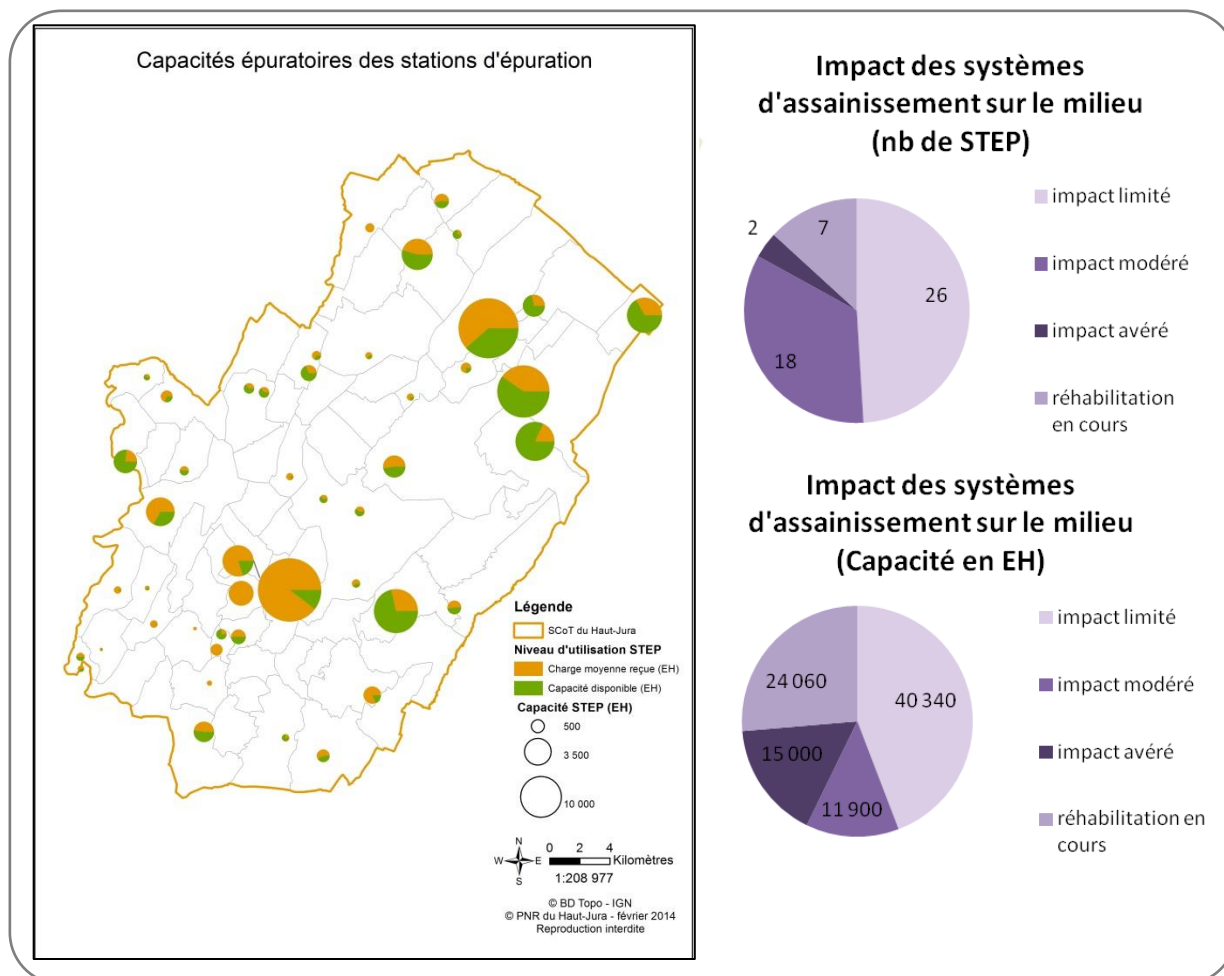
## Rapport de présentation – Diagnostic territorial

Près de la moitié des STEP dispose d'un système d'assainissement dont l'impact sur le milieu naturel est limité. 17 % des systèmes d'assainissement ont un impact sur le milieu naturel, mais les trois quarts d'entre eux sont en cours de réhabilitation.

La STEP de Vaux a été réhabilitée en 2015 permettant de passer à 430 EH. Elle reçoit actuellement 300 EH.

Si les travaux engagés sur les STEP vont permettre d'obtenir des améliorations rapides sur la qualité des eaux traitées de Morez, Lavans-lès-Saint-Claude, Moirans-en-Montagne, Saint-Lupicin, l'amélioration du fonctionnement et de l'étanchéité des réseaux d'assainissement attendue (travaux engagés par Saint-Claude, Morez, etc.) prendra plus de temps.

Des diagnostics de rejets des eaux usées non domestiques de l'ensemble des entreprises industrielles et artisanales raccordées aux réseaux publics ont été réalisés par le Parc naturel régional du Haut-Jura. Des conseils permettant de réduire la toxicité des effluents ont été dispensés et des autorisations de déversement ont été délivrées dès lors que la qualité des eaux usées était compatible avec le fonctionnement des systèmes d'assainissement publics. Ces autorisations fixent les conditions (volumes, concentrations en polluants, autosurveillance des rejets, etc.) sous lesquelles les entreprises peuvent déverser leurs eaux usées non domestiques dans le réseau d'eaux usées. Une tarification spéciale a été mise en place auprès des entreprises qui déversent une charge polluante biodégradable supérieure à celle d'un Equivalent-Habitant. C'est notamment le cas des fromageries.





### Assainissement individuel

A l'exception de la communauté de communes des Hauts-du-Doubs, toutes les autres communautés de communes du territoire du SCOT ont instauré un Service Public pour l'Assainissement Non Collectif (SPANC). Ainsi, sur le territoire jurassien du SCOT, des diagnostics des systèmes d'assainissement non-collectifs sont réalisés périodiquement afin d'analyser leur fonctionnement et le cas échéant préconiser des travaux permettant de mieux traiter les eaux usées avant rejet dans le milieu naturel.

#### 3.1.2.4. Sous-sols

##### Carrières

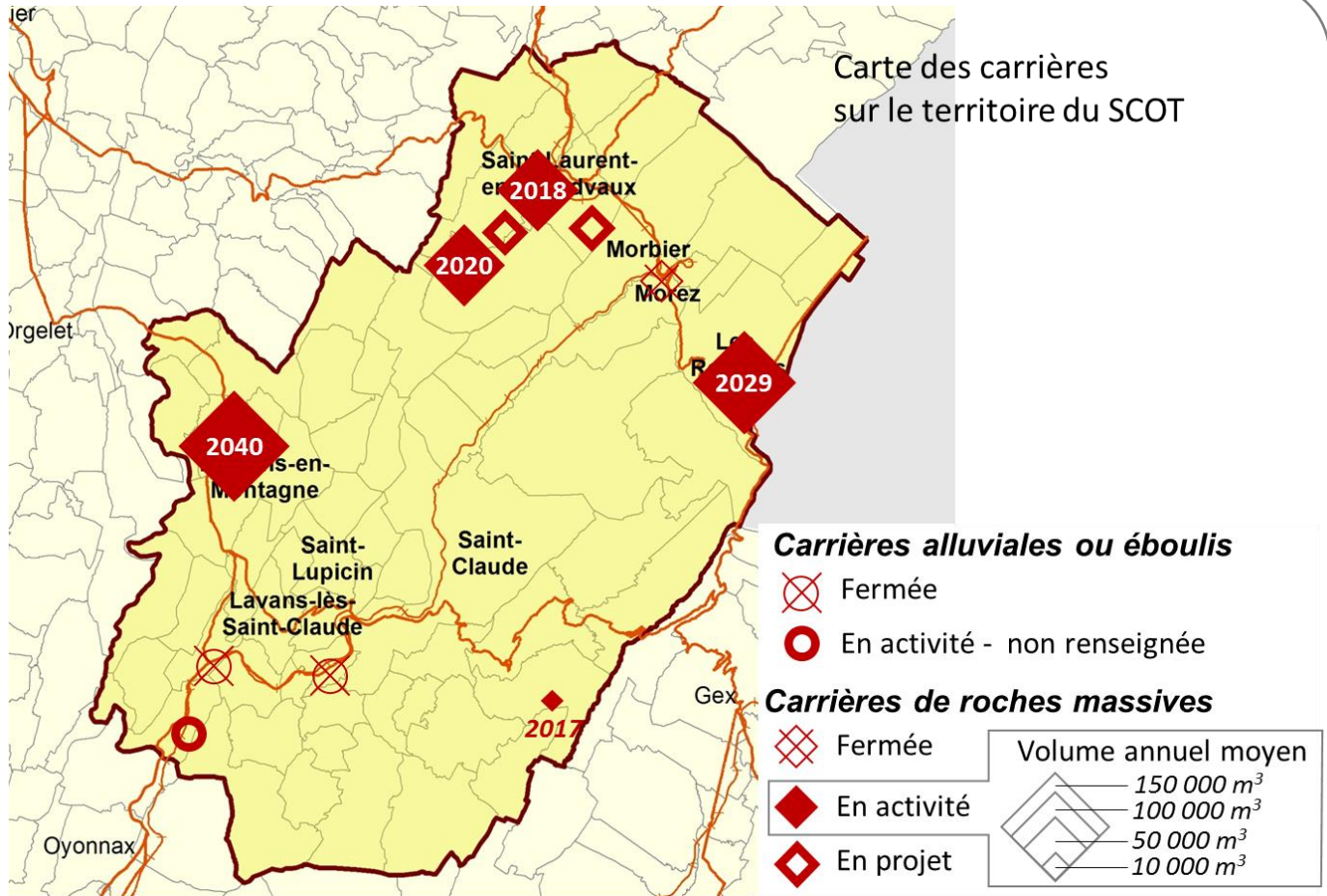
Dans les années passées nous avons assisté à la fermeture des carrières alluviales et en eau, ce qui correspond à la volonté nationale de préserver les milieux alluvionnaires qui jouent un rôle important sur la ressource en eau et l'équilibre des cours d'eau. Cette situation est amenée à perdurer.

Concernant les carrières de roches massives, il apparaît que le territoire est largement pourvu. Actuellement les carrières ne posent globalement pas de problème important compte tenu de leur localisation et de leur dimension relativement restreinte. Les autorisations d'exploitation actuelles courent, en fonction des carrières, sur des périodes allant de 4 à 26 ans et les volumes exploitables annuellement paraissent largement suffisants pour répondre aux besoins actuels du territoire. Ceux-ci peuvent être estimés à 11 tonnes annuelles moyenne pour le Jura (source : Schéma départemental des carrières), soit 592 000 tonnes annuelles à l'échelle du SCOT. Le schéma des carrières indique que les besoins devraient rester stables pour les 10 ans à venir (pas de gros chantiers en perspective).

Néanmoins la présence toute proche de secteurs où le besoin en matériaux est élevé (Suisse, Pays de Gex), amène à être vigilant sur l'évolution du nombre des carrières, leur dimension et la durée des futures autorisations afin de respecter la Charte du Parc (cf. ci-contre).

Les carrières en activité sont présentées sur la carte ci-contre.

Les anciennes carrières marbrières de la vallée de la Bienne (Chassal, Pratz) ont été étudiées dans le cadre d'un schéma de mise en valeur touristique du marbre du Haut-Jura. Elles sont également été identifiées comme sites prioritaires à l'échelle du Massif du Jura franco-suisse et pourraient, en fonction des volontés locales, intégrer un réseau de sites géologiques, actuellement en réflexion, sur la base duquel le développement du géotourisme est envisagé. Cette possibilité de valorisation induit des précautions concernant la préservation des sites et leurs accès, ou le cas échéant leur adaptation à cette future utilisation touristique. Plus globalement, l'ensemble des anciennes carrières a été identifié dans la Charte comme des espaces à vocation culturelle.



### Ce que dit la Charte 2010-2022 du Parc sur les carrières

**Les carrières – mesure 2.2.3 Conjuguer projets d'aménagement et d'infrastructures avec le paysage :** « Veiller à limiter le développement ou l'implantation de certaines activités (carrières, installations de production d'énergie...), structures (pylônes relais, éoliennes...) ou infrastructures de transports (routes, voies ferrées, lignes électriques...) infra et supra territoriales qui génèrent une forte consommation d'espaces et impactent l'environnement et les paysages, exclure les créations de carrières dans les cœurs de biodiversité figurés au Plan de Parc, sachant qu'elles peuvent s'envisager ailleurs en veillant à ce que leur dimensionnement soit proportionné, prioritairement, aux besoins du territoire et à ce que leur localisation minimise les impacts environnementaux et paysagers ainsi que les nuisances aux habitants »

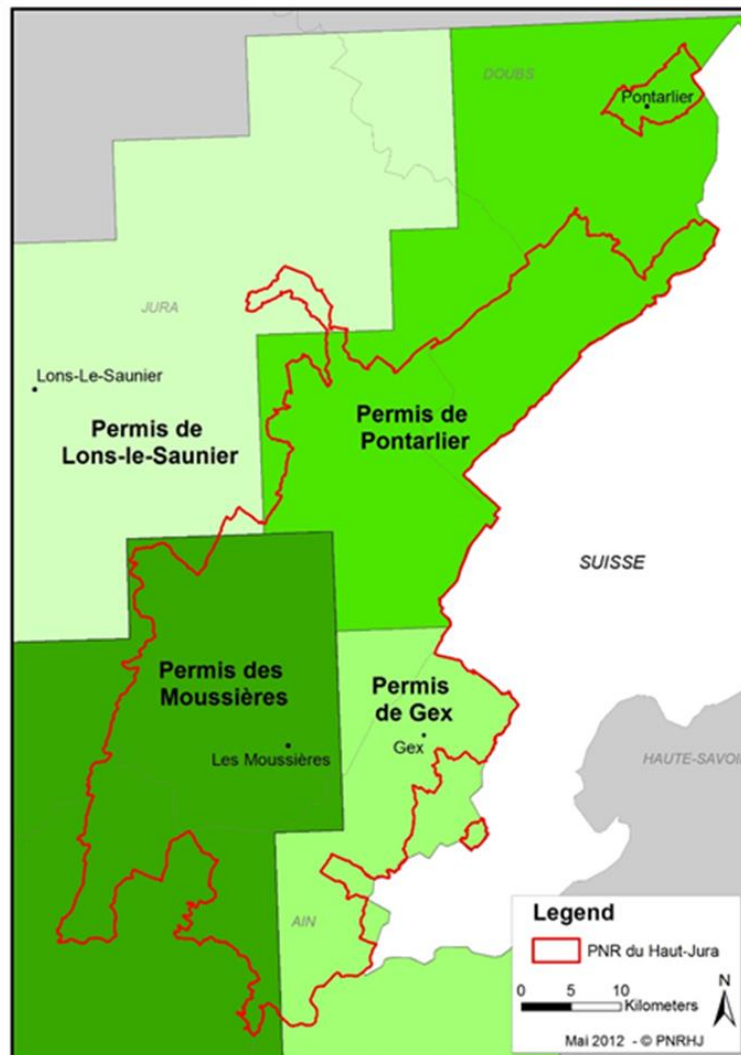
**Les anciennes carrières - mesure 1.3.4 Donner aux lieux une valeur pour la diffusion artistique et culturelle :** « La mise en valeur culturelle de lieux considérés comme emblématiques du point de vue historique, architectural, paysager, mémoriel ou bénéficiant d'un fort attachement de la population, que ce soient certains sites naturels, des sites sonores, des friches industrielles, d'anciennes carrières ou des fermes d'alpages, représentatifs d'un mémoire sociale, tous ces « lieux de mémoire » peuvent constituer des espaces potentiels pour de nouveaux usages sociaux et culturels temporaires ou plus pérennes s'agissant de reconversion de sites »



### Gaz de schiste

La totalité du territoire du SCOT est couvert par des permis d'exploration (permis de Gex et permis des Moussières). On retiendra concernant les gaz de schistes que les instances du Parc ont délibéré le 17 mars 2012 sur une motion demandant l'abrogation des permis d'exploration (cf. ci-contre).

### Carte des permis des délivrés sur le territoire du SCOT





Extrait de la motion du Parc naturel régional du Haut-Jura contre les forages de gaz et d'hydrocarbure du 13 mars 2012

Motion contre les forages d'exploration ou d'extraction de gaz de schiste et d'hydrocarbures liquides ou gazeux sur le territoire du Parc Naturel Régional du Haut-Jura

### Les permis accordés dans le Haut-Jura

Le Parc naturel régional du Haut-Jura est concerné par trois permis d'exploration. Les permis sont les suivants :

Permis « Gex », M615- GEX, accordé depuis le 11 juin 2009 à la Egdon Ressources

Permis « Les Moussières », accordé depuis le 14 mars 2008 à Celtique Energie Petroleum

Permis « Pontarlier », accordé depuis le 30 septembre 2010 à Celtique Energie Petroleum

Ces permis sont établis pour une durée de 5 années reconductibles 2 fois.

### Les conséquences des forages conventionnels et non conventionnels

Ils sont nombreux mais le plus important vient du risque de pollution des eaux en lien avec le type de produits injectés par le forage. Mais les remontées de produits ; gaz non capté (60%), éléments radioactifs et métaux lourds constituent également des risques induits. Les techniques étant expérimentales, il est impossible pour les Compagnies d'assurer un risque nul.

Pour citer rapidement certains autres problèmes : pollutions visuelles, sonores et olfactives à proximité des forages, augmentation du transit routier pour acheminer le matériel (avec des conséquences sur l'investissement public) et dépollution du site nécessaire après exploration quand il n'est pas prévu d'exploitation.

### Notre responsabilité politique inévitable

Face à ce bilan environnemental et humain qui peut s'avérer catastrophique, face à la force des puissances économiques comme les grands groupes pétroliers internationaux et à notre difficulté à les contrôler, les élus locaux ne souhaitent pas accepter ce type de situation et se voir imposer aux habitants de notre territoire exceptionnel des forages pour la recherche d'énergies fossiles polluantes.

Afin de prouver notre détermination et affirmer notre opposition unilatérale à un quelconque forage, qu'il soit d'exploration ou de d'exploitation, de façon conventionnelle ou non conventionnelle, le Comité Syndical :

- exprime sa plus vive inquiétude concernant les permis « Les Moussières », « Gex », et « Pontarlier », autorisant les recherches d'hydrocarbures liquides ou gazeux sur son territoire,
- constate que les permis accordés, manquent d'analyses scientifiques suffisantes pour permettre aux élus d'avoir une bonne connaissance sur les risques encourus,
- souligne que le gouvernement et le législateur ont pris acte des dangers environnementaux en interdisant la recherche et l'exploitation des gaz de schiste par fracturation hydraulique
- exprime un refus absolu à toute recherche de ressources d'énergie fossile dans le Parc naturel régional du Haut-Jura, y compris par des méthodes de prospections conventionnelles,
- affirme le droit inaliénable de tout citoyen français au respect de son alimentation en eau potable et à la nécessaire recherche d'équilibre entre développement économique et préservation de la santé publique,
- met en garde les pouvoirs publics sur les graves conséquences que pourrait générer une pollution des eaux du Rhône depuis le bassin lémanique et les hauts du Doubs, car une grande partie du bassin versant du Rhône jusqu'à la Méditerranée pourrait en être victime.
- Réclame vivement l'abrogation des permis « Les Moussières », « Gex », et « Pontarlier », de recherches conventionnelles et non conventionnelles d'hydrocarbures liquides ou gazeux en application du principe de précaution et pour les mêmes motifs qui ont été retenus par le gouvernement dans sa décision du 3 octobre 2011, d'abroger 3 permis de recherche.



### 3.2.2. Des ressources impactées par l'urbanisation et la consommation foncière

La méthode retenue pour l'analyse de la consommation foncière est présentée en annexe méthodologique intégrée au rapport de présentation. Hormis quelques mises en perspective sur le temps long (20 ans), l'analyse porte sur la période 2004-2013 pour satisfaire aux prescriptions du code de l'urbanisme.

#### 3.2.2.1. Etat des surfaces urbanisées et artificialisées

Le territoire du SCOT couvre environ 95 000 hectares. Environ 4% (4 665 hectares) de cette surface est artificialisée. On distingue 6 types de terrains artificialisés :

- Surfaces bâties et autres surfaces imperméabilisées (parking, voie privée, etc) : 2 457 ha
- Chemins de fer et routes : 1 800 ha
- Terrains à bâtir (54%) et chemins de remembrement (46%) : 253 ha
- Jardins : 91 ha
- Terrains d'agrément (terrain de sport, parc, etc) ; 73 ha

En dehors des routes (mesurées à part car non compris dans le parcellaire), l'analyse de la consommation foncière intègre donc une part de surface non bâtie mais considérée comme artificialisée qui correspond à environ 20 % de la consommation totale

Il convient de distinguer :

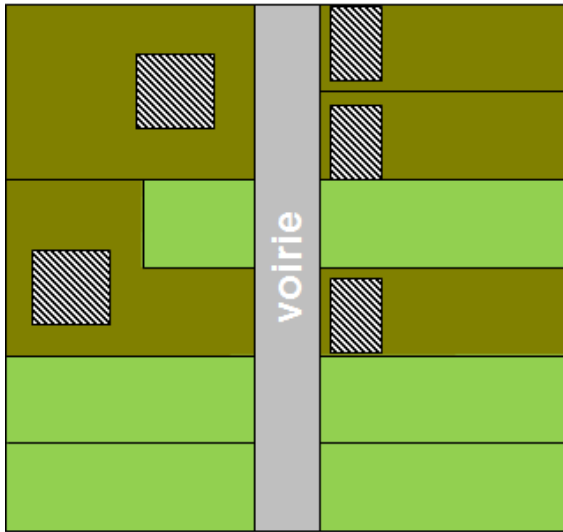
L'artificialisation qui est la construction d'une surface non bâtie soit en milieu naturel, agricole ou forestier, soit en milieu urbain (dent creuse, jardin, etc.) ;

La consommation foncière qui est uniquement l'artificialisation hors milieu urbain et qui entraîne une extension de ce milieu urbain.

A partir de cette distinction, une analyse qualitative de la consommation foncière par l'urbanisation est proposée ci-après.

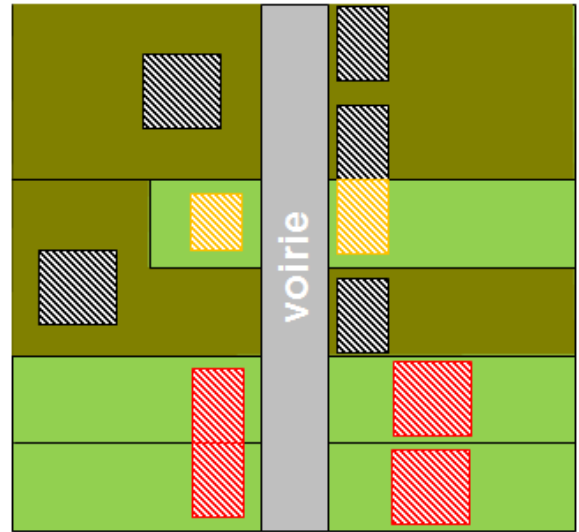


### Urbanisé / artificialisé

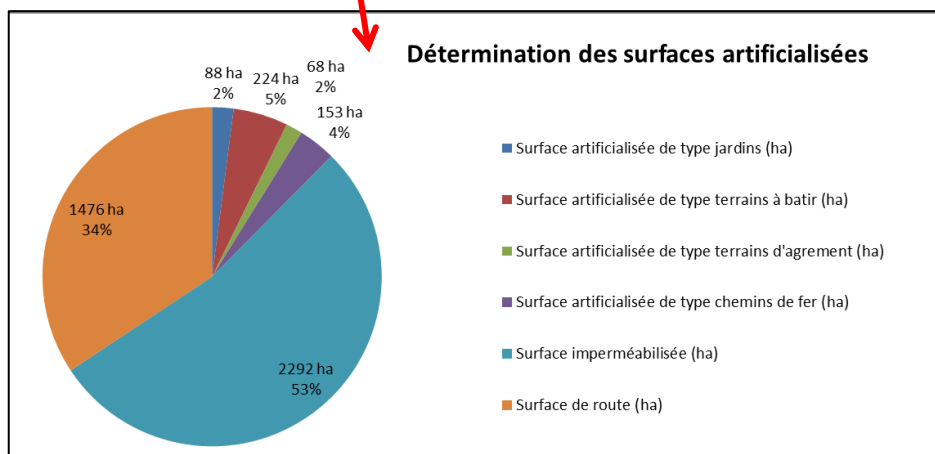
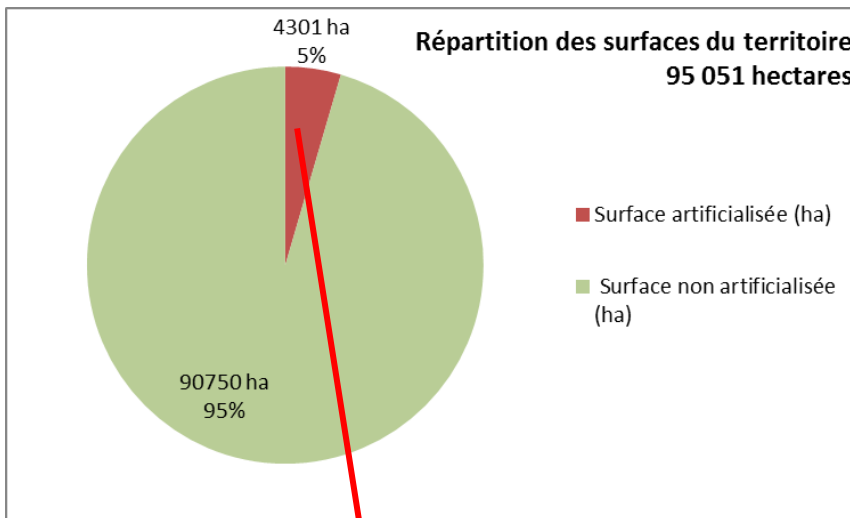


■ + ■ = Surface urbanisée  
 ■ + ▨ = Surface artificialisée

### Consommation / artificialisation



■ + ■ = Artificialisation  
 ■ = Consommation foncière





NB : Pour cette partie de l'analyse, les superficies de route (1476 ha) ont été retirées des calculs qui s'effectuent sur une base de 2825 ha artificialisés.

### Analyse quantitative

La plus grande partie des surfaces bâties sont occupées par des locaux à usage d'habitation : maisons individuelles (37%), appartement (9%). Les locaux d'activités représentent 10% des constructions.

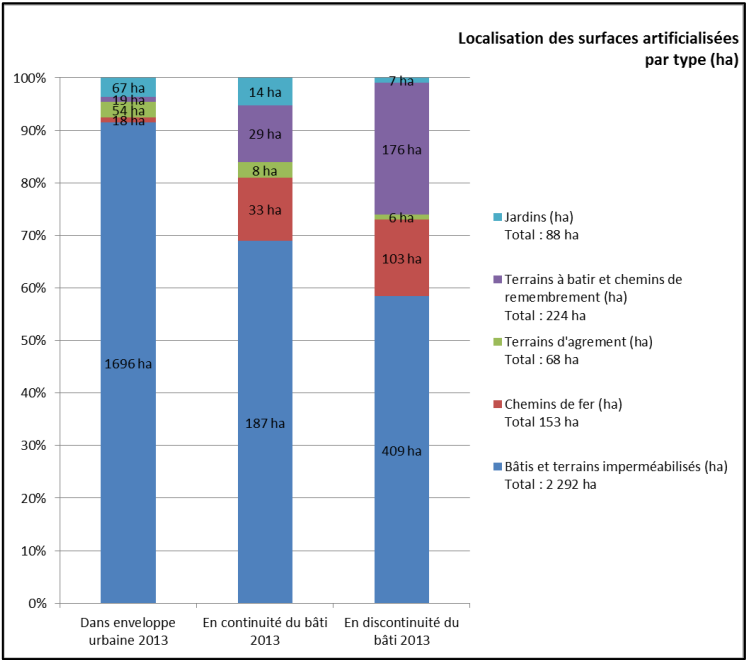
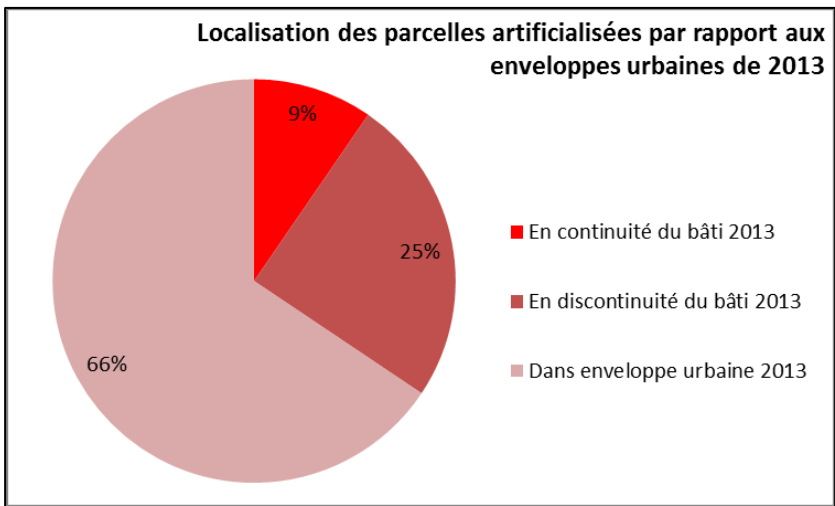
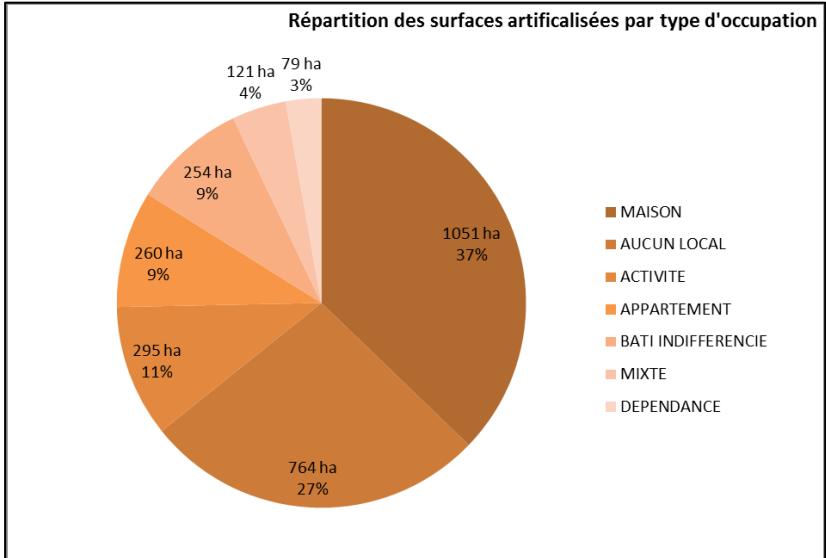
Les surfaces bâties indifférenciées (10%) correspondent à des bâtiments visibles par photo-interprétation mais non répertoriés par la base de donnée Majic. Ils sont pris en compte dans les calculs de l'artificialisation.

L'analyse révèle 27% de parcelles artificialisées « sans local » dont on estime qu'ils correspondent aux surfaces non bâties occupées par les jardins, terrains d'agrément, routes, etc. sans que nous soyons capable de les caractériser précisément.

### Analyse spatiale

L'analyse spatiale des parcelles artificialisées a été réalisée en prenant en compte la localisation des parcelles artificialisées par rapport aux enveloppes urbaines de 2013. Cette analyse spatiale tend à caractériser la fragmentation des espaces non bâtis par l'urbanisation.

En 2013, un quart des surfaces artificialisées se situent en discontinuité des enveloppes urbaines. Cela montre un fractionnement important du tissu bâti (bâtis isolés, tissu urbain lâche, etc.). Toutefois, afin de pondérer ce chiffre, on constate que 25% de ce bâti en discontinuité correspond à des terrains à bâtir et surtout des chemins de remembrement. La majorité des parcelles artificialisées en enveloppe urbaines (91%) correspond à des terrains effectivement imperméabilisés.





L'analyse spatiale de l'artificialisation par niveau d'armature territoriale illustre que ce sont les communes rurales qui consomment le plus de terrains agricoles ou naturelles en discontinuité de l'enveloppe urbaines. Cela révèle donc un réel enjeu de qualité de l'urbanisation dans ces secteurs ruraux afin d'en diminuer les impacts sur les paysages, l'environnement et les ressources.

### 3.2.2.2. Dynamiques d'artificialisation et de consommation foncière

Les données MAJIC et la BD TOPO les plus récentes disponibles sont de 2013. La période retenue pour l'analyse de la consommation foncière sur les dix dernières années est donc 2004-2013.

Les données sont analysées pour faire ressortir :

- L'état de la consommation foncière en 2013 : analyse de l'ensemble des données (*cf supra*)
- L'évolution de la consommation foncière entre 2004- et 2013 : analyse des données dont la date d'artificialisation renseignée pour la parcelle se situe entre 2004 et 2013

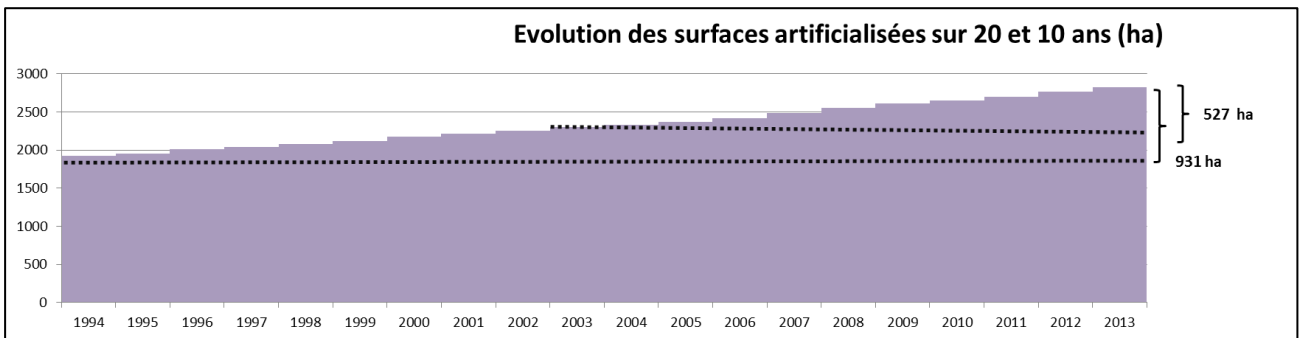
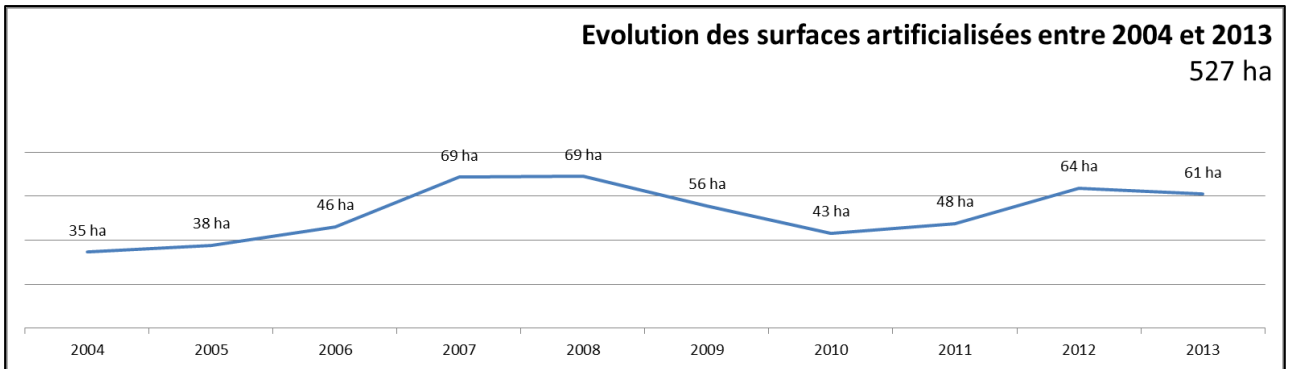
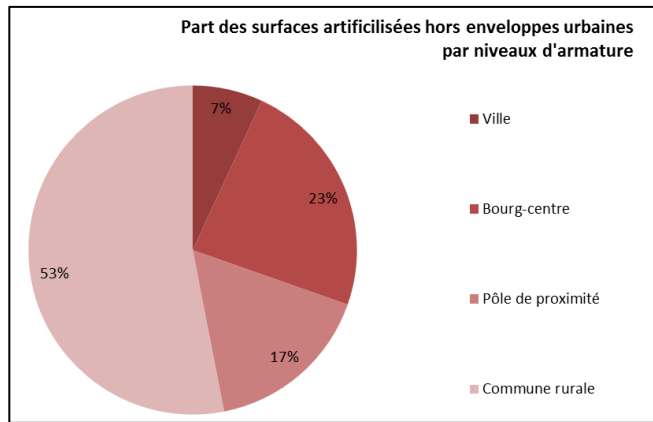
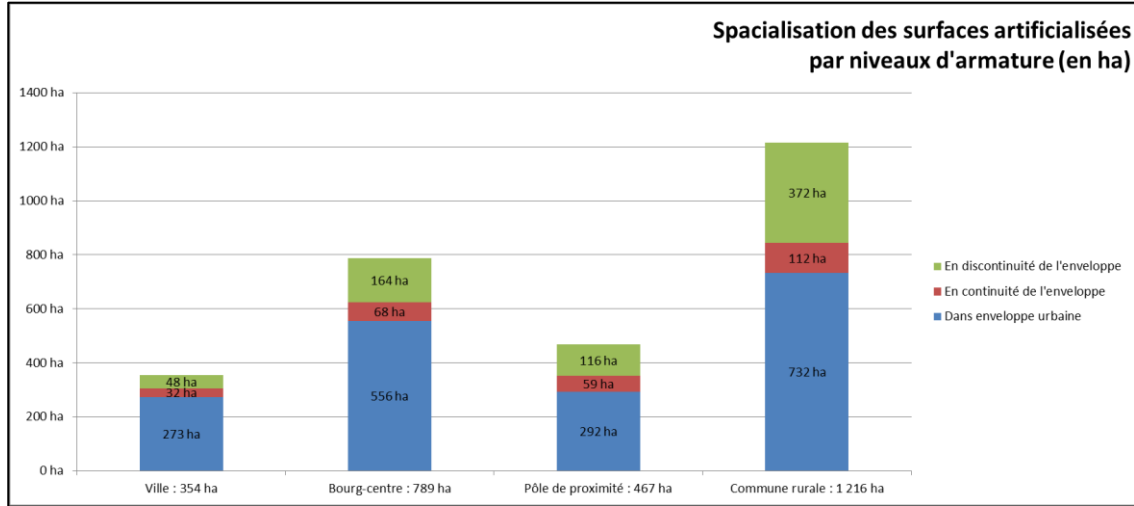
Ces données sont ensuite recoupées avec les niveaux d'armature territoriale pour une analyse comparée des dynamiques.

Une dynamique d'artificialisation relativement stable mais dispersée et au bénéfice du logement individuel principalement

### Analyse quantitative de la consommation foncière observée

Sur les 10 dernières années (période de référence : 2004/2013), 527 hectares ont été artificialisés soit un rythme moyen de 53 hectares par an.

Sur les 20 dernières années, l'artificialisation des sols se fait à un rythme annuel moyen stable un peu inférieur à 46 ha.



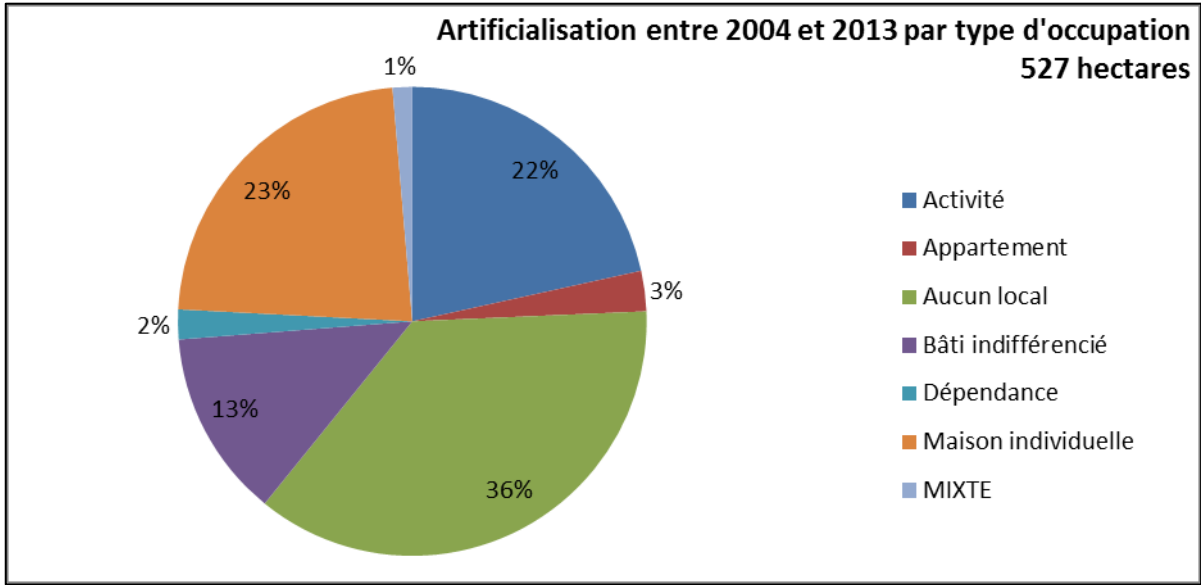
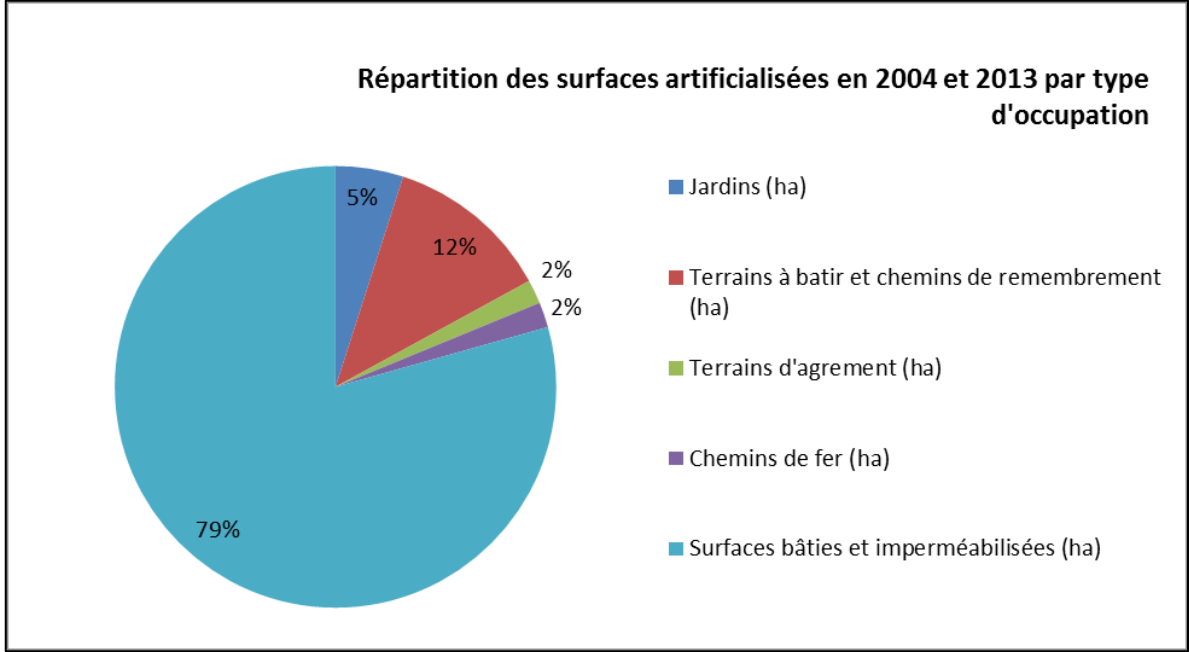


Sur cette période 2004/2013, l'artificialisation des sols se caractérise par :

- Une grande majorité (79%) de surfaces artificialisées sont effectivement imperméabilisées (bâties, parkings, voie privée, etc.) ;
- 20% des surfaces considérées comme artificialisées sont occupées par des surfaces non imperméabilisées : jardin, terrains non bâtis, routes et voies ferrées.

La part des surfaces artificialisées sans locaux entre 2004 et 2013 représente 36% des surfaces totales ce qui correspond à un taux légèrement plus haut que le stock constaté (27%, cf supra). On estime qu'ils correspondent aux surfaces non bâties occupées par les jardins, terrains d'agrément, routes privées, etc. sans que nous soyons capable de les caractériser précisément

- Les logements individuels (23%) ou collectif (3%) représentent la majorité des surfaces urbanisées ces 10 dernières années, puis les locaux d'activités économique (22%),
- Les surfaces bâties indifférenciées (13%) correspondent à des bâtiments visibles par photo-interprétation mais non répertoriés par la base de donnée Majic. Ces surfaces sont prises en compte dans les calculs de l'artificialisation.





### Analyse spatiale

L'artificialisation des sols au cours des 10 dernières années s'est faite à près de 39% dans les communes rurales, laissant apparaître un fractionnement important de l'urbanisation confirmé par l'implantation de cette nouvelle artificialisation. En effet, près de 26% de l'artificialisation des communes rurales et pôle de proximité se fait en discontinuité de l'urbanisation existante. Cela représente environ 55 hectares entre 2003 et 2014. Il y a donc un vrai enjeu de limiter le phénomène de fragmentation à l'échelle locale.

Bien que l'artificialisation se fasse, pour la majorité, en faveur des logements individuels pour l'ensemble des niveaux d'armature urbaine, la proportion est plus forte dans les communes rurales (29%) et les pôles de proximité (28%). Les villes et les bourgs-centres confirment leur attractivité pour l'accueil de locaux économiques avec respectivement 37% et 25% des surfaces artificialisées pour ces types de locaux.

### Analyse des milieux prélevés

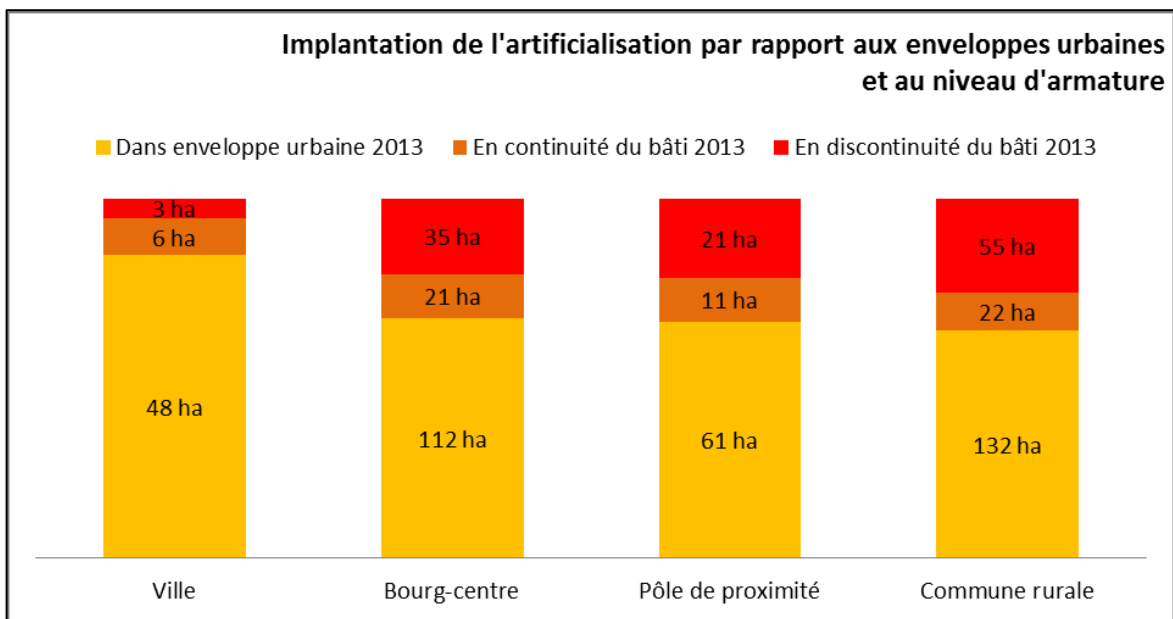
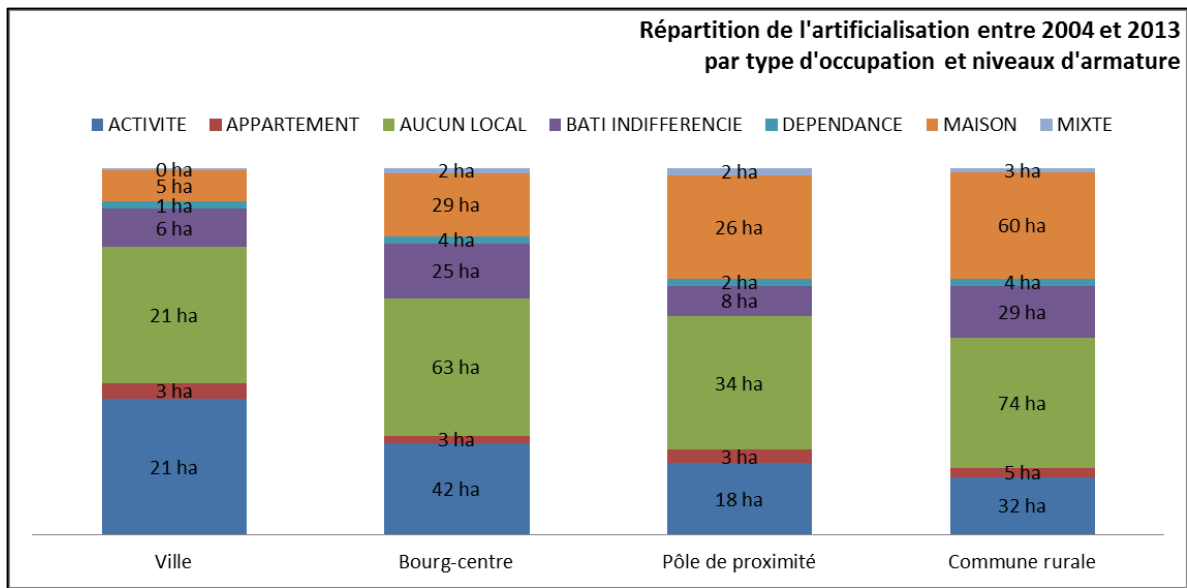
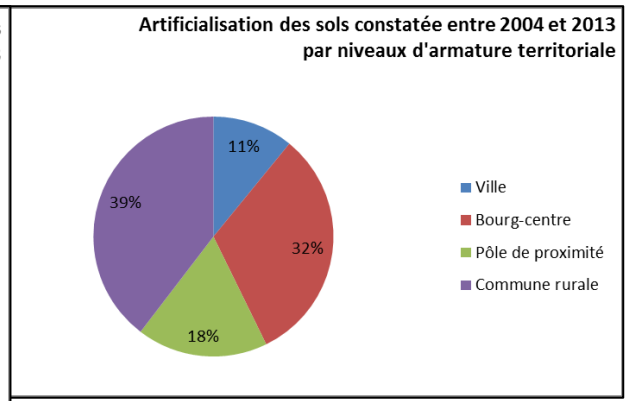
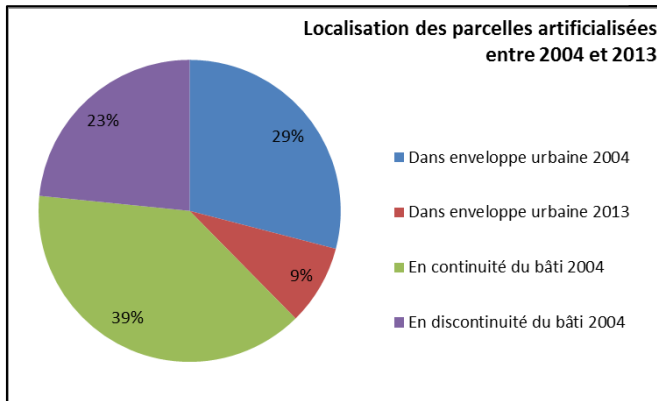
L'artificialisation se fait selon deux modalités :

- En prélevant des espaces dans les secteurs déjà urbanisés (enveloppe urbaine existante) : Ce type d'artificialisation se fait donc sans nouvelle consommation foncière car elle n'entraîne pas un agrandissement de l'enveloppe urbaine existante (par le comblement des dents creuses notamment).

29% de l'artificialisation (153 ha) entre 2004 et 2013 s'est faite dans l'enveloppe urbaine de 2004 (secteurs déjà urbanisés).

- En consommant du foncier agricole, naturel ou forestier : L'artificialisation hors milieu urbanisé (71% soit 374 hectares) se fait principalement au détriment des espaces ouverts à vocation agricole qu'ils soient exploités ou non.

L'analyse de la montre que 14% de l'artificialisation hors enveloppe urbaine s'est faite sur couvert forestier. Pour caractériser cette évolution de la consommation foncière, les parcelles artificialisées entre 2004 et 2013 ont été recoupées avec une couche représentant la surface forestière de la BD TOPO réalisés entre 2001 et 2003 pour le Doubs, et entre 2001 et 2005 pour le Jura.





### → Ressources : constats et enjeux

#### Constats

- La surface agricole utile du territoire représente 21 200 ha (hors zones exploitées par les Suisses et les prés-bois), soit 17% du territoire. Exploités dans le respect des conditions agro-pédo-climatiques par une gestion différenciée, ces espaces ont globalement pu conserver leurs qualités agronomiques et écologiques. Deux facteurs peuvent remettre en cause l'équilibre de cette ressource majeure sur le territoire :
  - Les mutations internes de l'économie agricole (agrandissement des structures de production et des ateliers de transformation, augmentation des demandes en produits alimentaires de proximité, vieillissement de la population active agricole) ou externes (volatilité des cours des intrants, fin des quotas laitiers, etc.),
  - La consommation foncière pour l'urbanisation qui ampute les exploitations de foncier stratégique réduisant leur autonomie et favorisant un report de charge vers d'autres terres plus fragiles d'un point de vue écologique et moins productives.
- La forêt couvre 79 000 ha sur le territoire (64%) avec un part majoritaire de résineux (67%) et de forêt privée (67%). Bien qu'abondante, plusieurs contraintes pèsent sur la valorisation de cette ressource ou sa pérennité :
  - Le morcellement de la forêt privée, le difficile accès à la ressource et son stockage freinent la valorisation économique,
  - Le changement climatique pourrait avoir un impact tant sur la composition des forêts (hausse de la part du sapin au détriment de l'épicéa) que sur les traitements sylvicoles qui lui sont appliqués.
- Sauf quelques secteurs spécifiques (Hauts-du-Doubs et quelques communes jurassiennes), le territoire dispose d'une ressource abondante en eau et de bonne qualité. Plusieurs fragilités nécessitent néanmoins une attention particulière :
  - Les deux tiers des 4 millions de m<sup>3</sup> prélevés chaque année ne proviennent que de 6 captages situés sur des sources karstiques ou des lacs et donc très sensibles aux pollutions,
  - La qualité physico-chimique de l'eau des lacs laisse à penser que certains d'entre eux (notamment le lac des Rousses et celui de l'Abbaye) pourraient connaître des dysfonctionnements à cause d'apports trop importants et déjà en cours en matière organique et nutriments d'origine anthropique liés à l'agriculture et aux eaux usées des habitations,
  - L'organisation complexe et morcelée de la gestion de l'eau fragilise la distribution,
  - Les enjeux de prélèvement portent moins sur un volume global que sur la répartition des ces prélèvements dépendants notamment des implantations humaines.
- 53 stations d'épuration assurent, à côté de l'assainissement individuel, le traitement des eaux usées du territoire. En moyenne ces stations sont utilisées à 55% de leurs capacités maximales. 17% de ces systèmes ont un impact sur l'environnement.



### Constats

- 4 301 ha, soit 5% du territoire, sont artificialisés la surface imperméabilisée représente 80% des surfaces effectivement artificialisées. La dynamique d'artificialisation est relativement stable autour de 58 ha/an :
- 29% de cette artificialisation se fait dans l'enveloppe urbaine et ne consomme pas de foncier par extension de l'urbanisation,
- 71% se fait par consommation foncière soit environ 37 ha/an :
- ✓ 143% de la consommation en extension se fait sur du couvert forestier,
- ✓ 26% de la consommation de ces espaces se fait dans les communes rurales de l'armature.

### Enjeux

- Les ressources majeures du territoire (foncier, foncier agricole, forêt, eau) sont d'excellente qualité mais toutes impactées par les activités humaines et l'urbanisation du territoire. Leur équilibre n'est pas remis en cause par une consommation foncière massive mais par la localisation de celle-ci. La préservation de ces ressources nécessitent donc une approche relativement fine des enjeux d'aménagement afin de maintenir leur qualité actuelle.
- Les dynamiques actuelles d'urbanisation (notamment l'urbanisation majoritairement située dans les plus petites communes et la dispersion qui en résulte) entraîne une menace diffuse sur ces ressources.



### 3.3. Une biodiversité exceptionnelle au centre de pressions concurrentes

#### 3.3.1. Une remarquable biodiversité de moyenne montagne

Le territoire du SCOT, qui culmine au Crêt Pela, au cœur de la forêt du Massacre, à 1495 m d'altitude, est largement dominé par les forêts qui couvrent un peu moins de 70 %. Le Haut-Jura tout entier se caractérise par la rareté des circulations d'eaux superficielles sur les plateaux. La perméabilité des calcaires engendre, en effet, un drainage souterrain très actif, à l'origine du relief karstique typique : cirques, reculées, grottes, dolines, lapiaz, etc. et d'une biodiversité (oiseaux, insectes, chauves-souris notamment) tout à fait caractéristique. Les eaux souterraines alimentent des exurgences ou des résurgences qui vont grossir un abondant chevelu hydrographique au sein des combes argileuses ou des synclinaux. Les parties hautes du territoire du SCOT présentent des systèmes lacustres et des ruisseaux inscrits dans des paysages de tourbières qui constituent par ailleurs une importante ressource hydrique. On note aussi une opposition entre les compartiments torrentiels de l'amont des bassins versants (Bienne-amont, Flumen, Tacon, etc.) et les vallées élargies, en particulier celle de la Bienne qui conflue avec l'Ain. Ce contraste physique et la présence d'anciennes vallées glaciaires d'altitude favorisent l'installation d'un large panel d'espèces et de milieux. D'imposants éboulis jalonnent par ailleurs le pied des corniches calcaires sur les versants des vallées encaissées ; des forêts de pentes de très grand intérêt biologique s'y sont développées. Enfin, il convient de noter la richesse (flore, insectes, oiseaux) offerte par les plateaux secs (Sapey, Hautes Combes, Combes derniers, Grandvaux, etc.) et les zones d'alpages (Massacre, Noirmont, Risol, etc.) où les pelouses et prairies sont marquées par une activité agricole ancienne.

#### 3.3.1.1. Une richesse reconnue à travers de nombreux zonages d'inventaires et de protection

##### Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF)

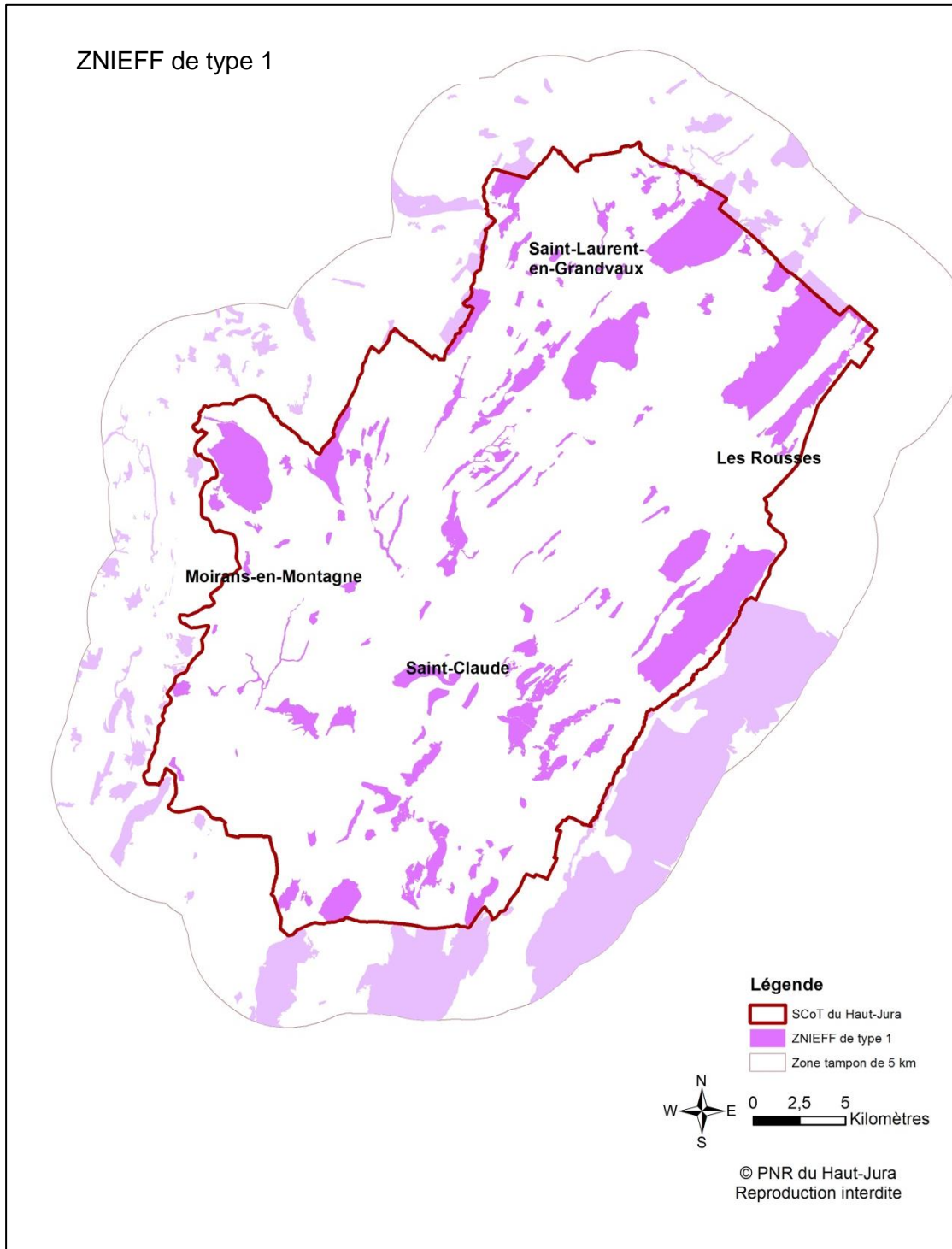
14 ZNIEFF de type II (grands ensembles fonctionnels) et 132 ZNIEFF de type I (concentrées sur des enjeux plus locaux et de plus petite taille) sont recensées sur le territoire du SCOT. Elles visent des milieux et des espèces variées :

- pelouses sèches avec présence d'espèces patrimoniales telles l'azuré de la croisette, l'apollon, diverses orchidées, reptiles, etc.
- milieux forestiers, en particulier forêts d'altitude remarquables par leur avifaune (pics, petites chouettes, tétraonidés, etc. ),
- milieux humides et tourbières abritant des espèces parmi les plus patrimoniales (certaines laïches, le glaïeul des marais, la déesse précieuse, le solitaire, etc.) ou des espèces plus largement réparties dans les tourbières haut-jurassiennes mais reliques glaciaires et très caractéristiques de ces milieux (droséras, certaines linaigrettes, etc.)
- milieux rocheux, lapiaz, falaises, etc.
- etc.

Les ZNIEFF I couvrent près de 16 000 ha sur le SCOT soit 19% du territoire concerné.



Forêts (et milieux associés)	6 ha 67 a 50 ca	70%
Pelouses	0 ha 95 a 00 ca	10%
Prairies	1 ha 42 a 50 ca	15%
Milieux humides (tourbières, etc.)	0 ha 33 a 00 ca	3%
Milieux aquatiques	0 ha 16 a 00 ca	2%
<b>Total</b>	<b>9 ha 54 a 00 ca</b>	<b>100%</b>





### Sites Natura 2000

Le territoire est couvert de façon assez remarquable par les sites Natura 2000 : 15 sites (certains sont en cours de fusion) représentent près de 41 000 ha soit 35% environ de sa surface (pour mémoire, en Franche-Comté, les sites Natura 2000 couvrent 16% du territoire régional et en France, à peine 13% du territoire national).

Il convient de noter que le Haut-Jura, au-delà des seules frontières SCOT, a été très moteur dans la désignation des sites Natura 2000 et que ce sont les conseils municipaux qui en ont cartographié les contours (avec l'appui du Parc naturel régional du Haut-Jura). La plupart des 15 sites Natura 2000 sont (ou vont être) désignés au titre des deux Directives (Habitats et Oiseaux). Ils sont dotés de documents d'objectifs (docob) opérationnels et de nombreux contrats de gestion (en milieux agricole, forestier ou autre) ont été signés depuis 2005. Les quatre derniers docob doivent être validés courant 2014.

S'il n'est pas interdit de construire ou de développer des projets d'aménagement dans un site Natura 2000, en revanche, ceux-ci doivent prendre en compte la présence et la sensibilité des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Un certain nombre de ces projets est soumis à une procédure spécifique (l'Évaluation des incidences). La loi n°2008 757 du 1er août 2008 relative à la responsabilité environnementale et à diverses dispositions d'adaptation au droit communautaire dans le domaine de l'environnement a notamment modifié la rédaction de l'article L.414 4 du code de l'environnement. Le décret du 9 avril 2010 a révisé les articles R.414 19 et suivants du Code de l'environnement (CE). Ce décret prévoit trois listes de types de projets, actions, manifestations qui nécessitent une évaluation d'incidence :

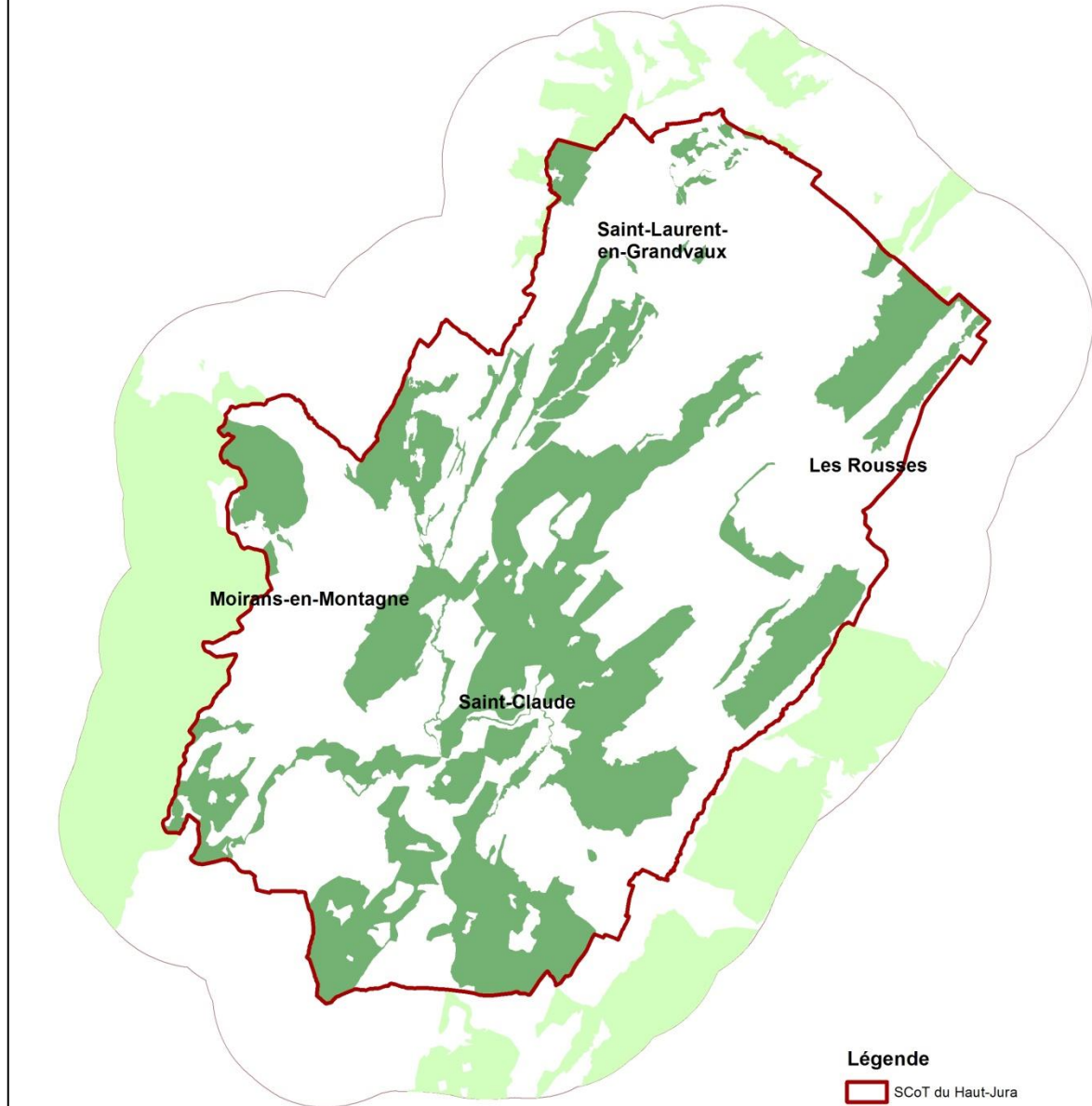
- Une liste nationale (qui s'applique sur l'ensemble du territoire métropolitain) qui regroupe 29 catégories de documents de planification, programmes, projets, manifestations et interventions soumis à évaluation d'incidences. Elle vise exclusivement les documents et projets qui relevaient, déjà auparavant, d'une procédure administrative d'autorisation (au titre du code de l'urbanisme de la loi sur l'eau, des installations et sites classés, du code du sport, etc.). Sur cette liste, figurent par exemple les SCOT, les PLU, ou encore les projets de création ou d'extension d'Unités Touristiques Nouvelles, d'exploitation de carrières, etc. (cf. liste en annexe).
- Une première liste locale de documents de planification, programmes projets, manifestations et interventions définie par arrêté du préfet de département (un seul et même arrêté pour l'ensemble des 4 départements de la Région Franche-Comté a été pris en juin 2011). Cette liste est complémentaire de la première ; elle concerne là encore des activités déjà encadrées juridiquement. Ainsi par exemple, sont concernés les ouvrages de production d'électricité solaire soumis à déclaration préalable (art. R421.1 et art R 421.9 du code de l'urbanisme), les aménagements de pistes de ski alpin mentionnés à l'art. R473.1 du code de l'urbanisme, les plans départementaux des espaces, sites et itinéraires, les projets de réglementations de boisement des Conseils Généraux (art. L 126.1 du code rural), etc.).
- Une deuxième liste locale à arrêter par chaque Préfet de département et concernant des projets ne relevant d'aucun régime préalable d'encadrement. Il s'agit là d'un régime propre à Natura 2000. Cette liste n'est pas à ce jour arrêtée dans le Jura ni dans le Doubs.

### Espace naturel sensible

Il existe un espace naturel sensible (ENS) : ENS de la Combe du Lac. Egalement identifié site Natura 2000, il est considéré à ce titre comme un cœur de biodiversité à préserver et valoriser.



Sites Natura 2000



**Légende**

- SCoT du Haut-Jura
- Zone tampon de 5 km
- Natura 2000



© PNR du Haut-Jura  
Reproduction interdite



### Arrêtés Préfectoraux de Protection des Biotope (APPB)

35 sites du SCOT sont protégés par des Arrêtés Préfectoraux de Protection des Biotope (APPB). Ils couvrent 3950 hectares soit environ 3.5 % de la surface du territoire.

Ces sites sont parfois extrêmement localisés. Trois types d'APPB concernent le SCOT :

- L'APPB « Corniches calcaires » (et oiseaux rupestres) concerne certaines falaises, leurs pieds et les pelouses de corniches. Sur ces sites en APPB, une réglementation est destinée à protéger les oiseaux qui s'y réfugient, en particulier le faucon pèlerin, le grand-duc d'Europe, l'hirondelle des rochers, etc. Ces corniches calcaires abritent également d'autres espèces protégées de faune et flore (chauves-souris notamment). De ce fait, tout au long de l'année, sont interdits (sauf dérogation) les travaux publics ou privés susceptibles de porter atteinte à l'intégrité des milieux concernés (le retournement des pelouses calcaires, leur fertilisation ou leur plantation, l'installation de tout nouvel équipement fixe destiné à faciliter l'accès des parois rocheuses - escalade, via-ferrata, tyrolienne, la purge de blocs sur les parois rocheuses ou les prélèvements en éboulis sauf en cas de danger avéré pour les populations, le feu, la création de belvédère, de sentiers, d'aires d'envol en corniches, etc.). Par ailleurs, du 15 février au 15 juin inclus (période de reproduction des espèces rupestres), il est interdit de procéder à des travaux utilisant des moteurs thermiques, de pratiquer l'escalade (y compris descente en rappel), de survoler les sites à moins de 150 mètres de la paroi rocheuse.
- L'APPB « Ruisseaux à écrevisses à pieds blancs » vise les ruisseaux accueillant encore des écrevisses à pieds blancs, espèce locale fortement menacée par la dégradation physique et chimique des cours d'eau et par les espèces exotiques envahissantes (écrevisse américaine, écrevisse signal, écrevisse de Californie). Ces textes identifient 3 périmètres (le lit de la rivière, un périmètre de 20 m de part et d'autre des cours d'eau concernés et un périmètre de 50 m de part et d'autre). La réglementation est variable en fonction du périmètre concerné. Ainsi, dans le lit des cours d'eau en APPB écrevisses, l'accès et la traversée des cours d'eau en dehors des ouvrages aménagés sont interdits, de même que la pose de clôtures permanentes en travers du ruisseau ou encore le stockage de coupes de bois. En matière d'aménagement, la présence proche ou en amont de ces cours d'eau en APPB nécessite des précautions, en particulier en termes d'assainissement ou de prélèvement d'eau.
- L'APPB « Grand tétras », spécifique à 4 massifs forestiers du Jura qui abritent cette espèce, dont deux sont situés dans le SCOT (le Risoux et le Massacre). Cet arrêté réglemente les activités de pleine nature pendant la période la plus sensible pour le grand tétras, à savoir l'hiver et le printemps (du 1er décembre au 1er juillet). Dans ces massifs les pistes de ski de fond et les itinéraires raquettes sont bien identifiés et il est interdit d'en sortir. Les enjeux écologiques liés à la présence du grand tétras sont, de façon générale, et au-delà des seuls massifs réglementés par arrêté de biotope, à intégrer le plus en amont possible des projets, en particulier les projets touristiques (UTN notamment).

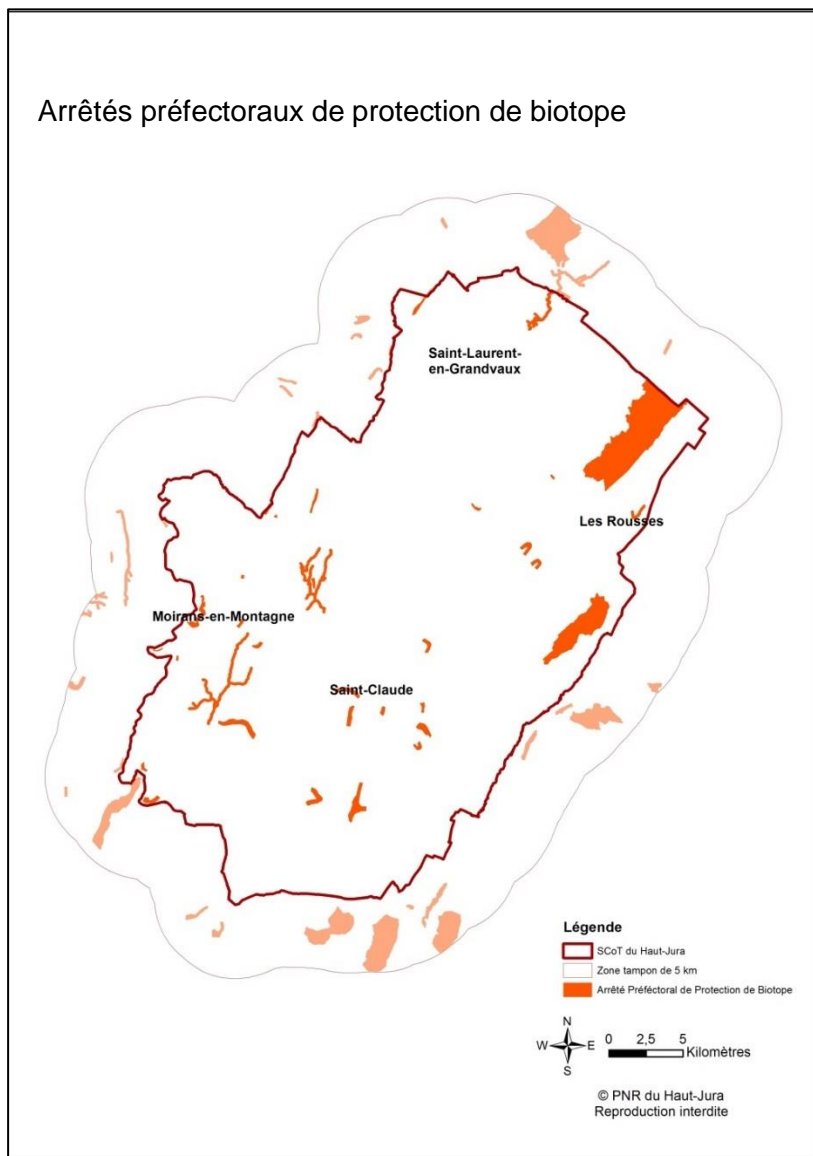
### Projet de réserve naturelle

Le territoire du SCOT est concerné par un projet de Réserve Naturelle Régionale. La Tourbière de la Combe du Nanchez sur la commune de Prénovel est en effet une ancienne réserve naturelle volontaire et les démarches sont actuellement en cours pour la faire évoluer vers une RNR (Réserve Naturelle Régionale), sachant qu'il est également envisagé que le périmètre initial soit revu. D'autres projets sont envisagés, en particulier une nouvelle RNR éclatée sur plusieurs sites tourbeux du Grandvaux.



APPB	Textes de référence
« Corniches calcaires »	<ul style="list-style-type: none"><li>• Arrêté préfectoral 2010/SCID/N°2010 1401 00196 du 14 janvier 2010 portant protection de biotope des corniches calcaires du département du Doubs</li><li>• Arrêté n°2013186 - 0010 du 5 juillet 2013 portant protection de biotope des corniches calcaires du département du Jura</li></ul>
« Ruisseaux à écrevisses à pieds blancs »	<ul style="list-style-type: none"><li>• Arrêté préfectoral n°2009 1908 03054 du 19 août 2009 de l'écrevisse à pattes blanches et des espèces patrimoniales associées - Doubs</li><li>• Arrêté préfectoral n°883 du 1er juillet 2009 de protection de biotope de l'écrevisse à pattes blanches et de la faune patrimoniale associée - Jura</li></ul>
« Grand tétras »	<ul style="list-style-type: none"><li>• Arrêté préfectoral n°1883 du 19 décembre 2005 modifiant l'arrêté n°327 du 14 avril 1992 portant protection des biotopes à Grand tétras</li></ul>

### Arrêtés préfectoraux de protection de biotope





Les projets et orientations relevant du SCOT ne devraient pas avoir d'incidence sur ces projets de RNR ciblés sur les milieux tourbeux (quel que soit son périmètre), dès lors que l'on considère les milieux humides comme l'un des enjeux hautement prioritaires en matière de préservation du patrimoine naturel mais également de la bonne fonctionnalité hydraulique du territoire (gestion des crues, restitution d'eau en période sèche, épuration des eaux utilisées à des fins d'alimentation, etc.)

Enfin, il est à noter l'engagement du département du Doubs dans la politique d'Espaces naturels sensibles (ENS) à travers l'inscription du site de la forêt des bâties au titre du schéma départemental et la création du Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques du Haut-Doubs, ayant pour objectif de porter l'ensemble des actions dans ce domaine de la Source du Doubs à Villers-le-Lac.

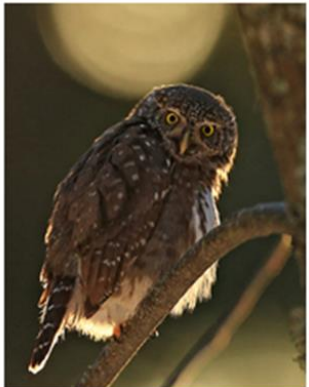
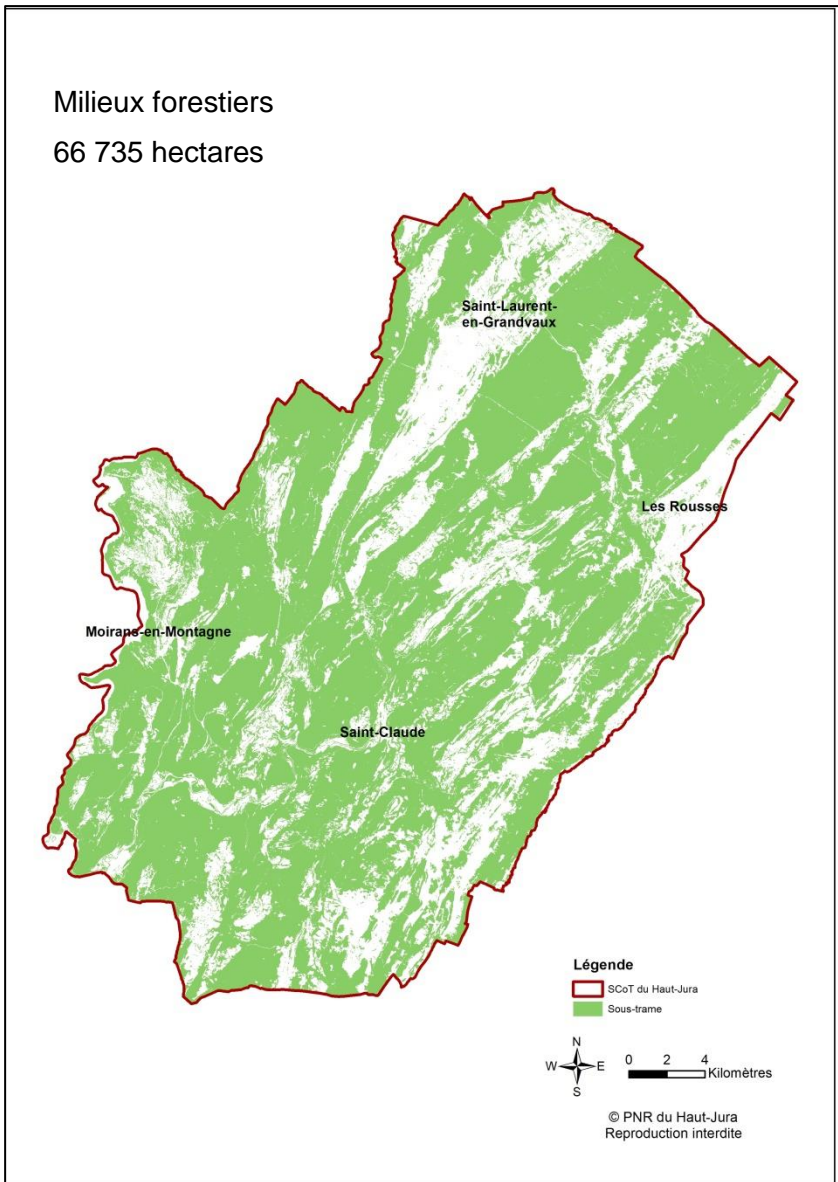
### 3.3.1.2. Les milieux forestiers et espèces associées

Le territoire du SCOT est très largement couvert par les forêts (plus ou moins 68% selon que l'on considère ou non les milieux associés telles que les mégaphorbiaies, éboulis, etc.) même s'il convient d'en distinguer plusieurs types en fonction notamment de l'altitude, de la position topographique et géographique et de l'exposition. A titre de comparaison, le taux de couverture forestière en Franche-Comté est de 44%. La forêt, omniprésente, est depuis les années 1950 dans une forte dynamique de recolonisation des espaces autrefois ouverts. Si les grands massifs forestiers semblent avoir peu évolué, la colonisation se fait essentiellement par les lisières. Ainsi, le plateau du Lizon par exemple s'est fortement reboisé (cf. charte paysagère) et la forêt est aux portes des villages. Il en est de même sur le plateau de Sapey, les hauteurs de Saint-Claude (Avignon lès Saint-Claude, Viry, Chou, etc.) ou encore sur les parties d'alpages où le resserrement des cœurs d'estive ouverts se fait par la densification progressive des prés-bois (voir plus loin) et l'avancée du bois par les lisières. Localement aussi, ce phénomène peut être accéléré et accentué par une fermeture par semis (dans un contexte d'abandon total des pratiques pastorales) ou par plantations résineuses. A l'inverse, sur les Hauts du Doubs ou sur le Grandvaux, et dans une moindre mesure sur les Hautes Combes, une agriculture dynamique (parfois intensive) contient l'avancée de la forêt. Face à ce constat, le Parc a entrepris, depuis plusieurs années déjà (à travers sa programmation annuelle, Natura 2000 ou des appels à projets) de regagner des zones ouvertes sur des boisements jeunes et de rouvrir certains prés-bois.

La gestion la plus répandue des forêts haut-jurassiennes est la futaie jardinée. Celle-ci permet de maintenir une composition relativement naturelle des forêts avec des essences variées, des arbres de tous âges et donc une biodiversité riche et typique de cette moyenne montagne. Dans le Haut-Doubs toutefois, certaines forêts ont longtemps été gérées en futaie régulière que l'on tend, depuis quelques années, à irrégulariser.

Traditionnellement, quel que soit le mode de gestion, la plupart des gestionnaires a mentionné et maintenu des arbres remarquables (dimension exceptionnelle, essence rare, forme particulière). Cette « tradition » se redéveloppe et s'amplifie depuis quelques années et s'est enrichie à partir de la fin XXème siècle du maintien volontaire d'arbres-habitats (carié, mort, etc.) en faveur de la biodiversité. Elle est appuyée par un ensemble de directives en vigueur à l'ONF pour les forêts domaniales et par des aides financières mobilisables notamment via Natura 2000 pour les propriétaires privés.

Le morcellement de la propriété privée associé au fait que de nombreuses parcelles sont peu ou pas gérées sont à l'origine de forêts relativement riches en bois sénescents et morts, ce qui n'est pas tout à fait le cas des forêts publiques. Des espèces hautement patrimoniales demeurent ou s'installent à la faveur des gros bois, du vieux bois et bois mort : Buxbaumie verte (*Buxbaumia viridis*) – petite mousse des épicéas morts au sol, Lobaria pulmonaire (*Lobaria pulmonaria*) – lichen – 14 stations connues en Franche-Comté), Pic tridactyle (*Picoides tridactylus*) – connu pour le moment exclusivement dans le Risoux et sur la Haute-Chaîne voisine du territoire du SCOT, Chouette de Tengmalm (*Aegolius funereus*), etc.





Le programme LIFE Tétracidés des années 1990, piloté par le Parc du Haut-Jura, a contribué à renforcer une dynamique en faveur des tétraonidés, associant notamment propriétaires, gestionnaires (ONF, CRPF, etc.), associations de protection de la nature (Groupe Tétrac Jura, LPO, GOJ, etc.) et Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage. Il a conduit à des recommandations sylvicoles par type de peuplement, une mise en œuvre de travaux de maîtrise du hêtre en faveur du grand tétras, une maîtrise du dérangement via un calendrier d'intervention (traduit en clauses pour les exploitations de bois ou en prescriptions environnementales pour les travaux). Ce travail est actuellement poursuivi notamment grâce à Natura 2000, l'essentiel des massifs forestiers d'altitude du SCOT qui abrite cette espèce faisant partie de ce réseau.

Ainsi, depuis 2010, 220 placettes de 25 ares minimum ont été travaillées dans le cadre de contrats Natura 2000 avec pour objectifs de contrer la dynamique du hêtre et de maintenir et développer des parcours nourriciers à herbacées, myrtilles, framboises... Ces travaux bénéficient également à la régénération résineuse. Les premiers suivis de la réponse du Grand Tétrac dans le Risoux sont prometteurs.

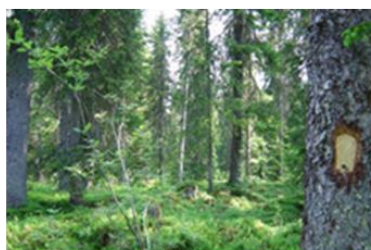
Parmi les habitats forestiers des plus hautes altitudes, les pessières et les hêtraies sont largement répandues. La pessière à doradille, développée sur lapiaz acide, est l'un des plus remarquables. La richesse écologique des forêts du territoire tient également à la grande variété des types de forêt rencontrée. Ainsi, les flancs des vallées encaissées de la Bienne, du Tacon et du Flumen notamment, abritent-ils des forêts de pentes remarquables, développées sur des éboulis plus ou moins grossiers et souvent marquées par une végétation herbacée typique et de grande qualité (dentaire pennée, mercuriale pérenne, aspérule odorante, etc.). Ces forêts jouent un rôle important dans la stabilisation des sols et des éboulis. Elles retiennent la matière organique. Parmi les habitats typiques de ces forêts, on retiendra les hêtraies à tilleul, ou encore la hêtraie à If, observées à une altitude comprise entre 400 et 1 000 m sur des pentes importantes (il couvre de faibles superficies mais il constitue un habitat préférentiel pour l'if à baie, dont le caractère relictuel est notable). D'autres hêtraies xérophiles (à séslerie bleue, à laïche blanche, etc.) présentent un grand intérêt justifié par la présence d'espèces rares, orchidées en particulier. Dans ce type de forêts, souvent difficilement accessibles, les dessertes doivent être envisagées en évitant au maximum de porter atteinte aux habitats et de façon à ce que la gestion y soit la plus extensive possible, c'est-à-dire en cueillant les produits mûrs et en évitant toujours d'intervenir par trouées importantes.

En bord de certains cours d'eau (en particulier la Bienne, ponctuellement la Lemme), sur de faibles surfaces, se sont également développées des forêts alluviales de très grande qualité. Ces milieux d'intérêt communautaire (frênaie-érablaie riveraine et saulaie blanche) ont parfois été détruits ou mis à mal par l'exploitation de gravières. Or, elles sont extrêmement importantes en ce qu'elles participent à la stabilisation des berges et assurent aussi un rôle d'épuration. Elles constituent une transition entre l'eau, les forêts voisines, des prairies agricoles ou encore les fronts urbanisés. Elles sont fondamentales en tant que zones d'expansion des crues, leurs surfaces relictuelles sont à préserver absolument.

Les habitats de forêt du Haut-Jura présentent, dans leur large majorité, un état de conservation bon à très bon. C'est sans doute ce qui explique qu'ils abritent pratiquement toutes les espèces patrimoniales que l'on peut attendre dans ce type d'habitats. Les plus remarquables de ces espèces sont présentées dans le tableau ci-contre.



Zones de présence du Grand tétras	Surface totale	% du SCOT
Zone de présence sensible (cœur du milieu de vie – zone d'hivernage et de chant)	5 850 ha	5 %
Zone de présence régulière	12 100 ha	10,5 %
<b>Total</b>	<b>17 950 ha</b>	<b>15,5 %</b>



Quelques espèces remarquables des milieux forestiers

Oiseaux	Mammifères	Insectes	Flore	Batraciens
Grand Tétrás ( <i>Tetrao urogallus</i> )	Lynx ( <i>Lynx lynx</i> )	coléoptères saproxyliques	mousses	tritons
Gélinotte des bois ( <i>Bonasia bonasia</i> )	Chat forestier ( <i>Felis sylvestris</i> )	syrphes	lichens	Salamandre tachetée ( <i>Salamandra salamandra</i> )
7 espèces de pics dont le Pic noir ( <i>Dryocopus martius</i> ) ou le Pic tridactyle ( <i>Picoides tridactylus</i> )	Loup ( <i>Canis lupus</i> ), de passage, depuis quelques années mais non installé	Insectes peu prospectés jusqu'à présent mais la qualité des forêts laissent à penser qu'ils sont nombreux avec sans doute plusieurs espèces patrimoniales (la récente étude des syrphes du Risoux et du Massacre a permis la découverte d'une nouvelle espèce pour la France	plantes supérieures	Sonneur à ventre jaune ( <i>Bombina variegata</i> ) (sa répartition est mal connue, les prospections de ces dernières années le découvrent dans de nombreuses ornières et petites mares en forêts (ainsi que dans des vasques périphériques aux cours d'eau en particulier la Bienne et le Lizon), laissant supposer qu'il est beaucoup plus largement présent sur le territoire du SCOT du Haut-Jura que supposé jusqu'ici)
Linotte mélodieuse ( <i>Luscinia sibilatrix</i> )	chauves-souris : • Minioptère de Schreibers ( <i>Miniopterus schreibersii</i> ), • Barbastelle ( <i>Barbastella barbastellus</i> ), • Petit rhinolophe ( <i>Rhinolophus hipposideros</i> ) • etc.			
Bouvreuil pivoine ( <i>Pyrrhula pyrrhula</i> )			Venturon montagnard ( <i>Carduelis citrinella</i> )	



### 3.3.1.3. Les milieux prairiaux et les pelouses

Couvrant environ 12 % de la surface du SCOT, les milieux prairiaux (au sens large) constituent, avec les milieux humides, les ouvertures paysagères de cet espace de moyenne montagne. Utilisés et entretenus par l'exploitation agricole, leur qualité écologique est extrêmement dépendante des pratiques agricoles. Ainsi, selon les types (des prairies productives de fauche aux pâturages secs) et selon les secteurs du SCOT, l'état de conservation des habitats agro-pastoraux peut varier de l'excellent au très dégradé et banalisé.

#### Les pelouses sèches

Développées à la faveur de sols superficiels naturellement drainés, les pelouses sèches sont des formations herbacées plus ou moins rases entretenues par la pratique du pâturage. Leur histoire remonte souvent aux premiers défrichements médiévaux et elles ont connu successivement une utilisation importante (apogée entre le XVIème et XVIIIème siècle) puis moindre suite à la mutation agricole et au recentrage des exploitants agricoles sur les terres les plus productives permettant notamment la fauche. L'urbanisation, en fonction des secteurs, contribue également au morcellement de ces espaces et à leur perte d'intérêt biologique.

Aujourd'hui, ces milieux se présentent le plus souvent sous forme de mosaïques paysagères associant des espaces ouverts, des bosquets plus ou moins développés de buissons épineux (épine noire, buis, genévrier, etc.) et d'arbres (hêtre, épicéa, sorbier, etc.), des murets et murs. Ils constituent un paysage très typique du territoire du SCOT et abritent une biodiversité tout à fait exceptionnelle dont la préservation dépend directement et très fortement de :

- la pratique du pastoralisme,
- la gestion extensive (peu ou pas de fertilisation, un chargement adapté, le maintien des éléments fixes du paysage, etc.),
- la volonté locale et politique de les maintenir, en particulier à proximité des zones urbanisées.

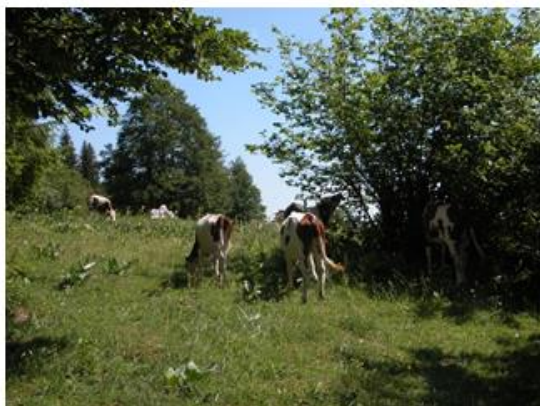
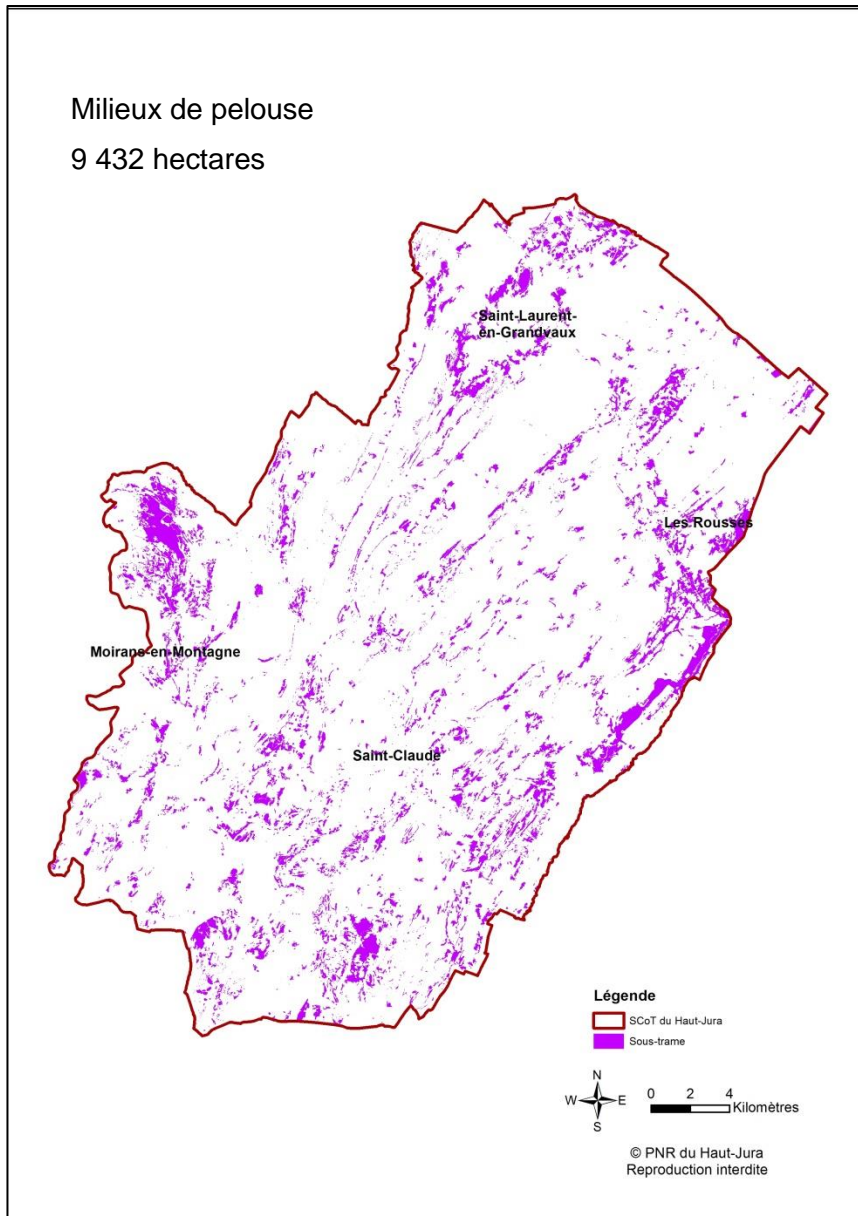
Beaucoup de ces pelouses, en particulier sur le Haut-Doubs et sur le Grandvaux, sont des propriétés communales. Les « communaux » étaient ainsi traditionnellement pâturés par l'ensemble des exploitants de la commune selon différentes formules : co-pâturage, répartition des terres en fonction des fermes, etc. Aujourd'hui, ces pelouses et la biodiversité particulière qu'elles abritent, constituent sans doute les milieux les plus fortement menacés sur le territoire SCOT. Depuis de nombreuses années, le Parc œuvre, avec les communes, à la restauration de certaines d'entre elles et travaille en étroite collaboration avec les exploitants agricoles du territoire pour y maintenir des pratiques compatibles avec les exigences particulières de ce type de milieu.

Selon les sols et l'exposition, les pelouses peuvent prendre de multiples aspects et abriter des milieux et des espèces particuliers :

- Ainsi, sur les sols les plus superficiels, avec des dalles affleurantes, ce sont des pelouses xérophiles continentales qui se sont mises en place. Ces pelouses rases, presque toujours écorchées, ne couvrent que des surfaces restreintes et les plantes qui les caractérisent sont spécifiques. Elles évoluent peu, ou cas relativement lentement, de manière spontanée (elles n'évoluent même quasiment pas lorsqu'elles sont situées en corniches). Les plus représentatifs de ces types de pelouses sont les corniches des falaises qui surplombent les vallées de la Bienne, du Tacon et du Flumen.



Milieux de pelouse  
9 432 hectares





- Sur des sols de plus en plus profonds, se développent des pelouses méso-xérophiles puis mésophiles présentant un cortège floristique plus important, particulièrement diversifié et riche en espèces rares. En fonction de la nature des sols (calcaires, marnes, horizons superficiels en cours d'acidification) et du climat (conditions chaudes ou au contraire montagnardes et froides), elles offrent une grande variabilité de composition. Le maintien des pelouses mésophiles est fortement dépendant d'un pâturage extensif.
- En haute altitude, dans les dépressions et ruptures de pente lorsque les précipitations importantes désaturent et acidifient les sols, se développent des formations herbeuses à nard, groupement de végétation très particulier (d'intérêt communautaire prioritaire au niveau de la Directive européenne Habitat-Faune-Flore) mais très localisé. Ce milieu est extrêmement sensible à toute fertilisation et transformation du sol.

Les plus beaux ensembles de pelouses du territoire du SCOT se situent sur les Hautes-Combes (Lajoux, Les Bouchoux, La Pesse, Bellecombe, etc.), sur le secteur de Viry, Choux, Vulvoz, Larrivoire, sur le Grandvaux, ou encore le Plateau de Sapey. Sur le Plateau du Lizon, le secteur de Lect, Montcusel, la haute vallée de la Bienne et même le Haut Doubs, des pelouses de très grand intérêt demeurent mais elles connaissent une très forte dynamique de fermeture. Or, si la structure mixte et un équilibre judicieux entre formations herbacées et arbustives favorisent l'expression d'une faune diversifiée et de grand intérêt (notamment en ce qui concerne les insectes, les reptiles et les oiseaux), une fermeture trop importante est synonyme de banalisation de la biodiversité, des paysages et du cadre de vie.

L'entomofaune traduit sans doute le mieux la richesse de ce patrimoine inféodé aux milieux secs. Avec 5 espèces de papillons protégées au niveau national, le territoire du SCOT du Haut-Jura a une forte responsabilité vis-à-vis du maintien d'un réseau fonctionnel de pelouses. A titre d'exemple, le site Natura 2000 des « Forêts, corniches calcaires, ruisseaux et marais de Vulvoz à Viry » qui couvre 2 400 ha des 114 990 ha du SCOT abrite à lui seul 50 espèces de sauterelles, grillons, criquets et de mantes religieuses (mantoptera), soit 72 % de la faune franc-comtoise. D'autres espèces présentant un intérêt patrimonial sont reportées à titre illustratif dans le tableau ci-contre.

### Les prés-bois

Le pré-bois représente sans doute le milieu le plus typique du territoire du SCOT du Haut-Jura. A la seule évocation du Jura, les habitués de ce massif voient défiler un paysage vallonné où arbres et prés se partagent harmonieusement le terrain. Epicéas isolés ou bosquets de hêtres dispersés au milieu des pâturages alternent avec des forêts denses sur les crêtes et les combes dénudées. Cette répartition semble naturelle alors qu'elle résulte d'un délicat équilibre entre sylviculture et exploitation pastorale. Depuis des siècles, les montagnes du Jura fournissent l'herbe pour le bétail, le bois de construction et le bois de chauffage. Le pré-bois constitue ainsi un paysage imprégné de fortes valeurs naturelles et culturelles (cf. partie paysages).

Suivant le milieu naturel et les pratiques, la répartition et la dynamique de la végétation arborescente et herbacée peuvent toutefois fortement varier. Le pré-bois évolue depuis toujours sous l'effet des politiques, des activités agricoles et forestières et des conditions naturelles. Il vit actuellement une forte dynamique sous l'influence d'éléments d'ordre juridique, forestier, agricole, paysager et, lié à ce dernier aspect, de l'intérêt du public.



### Quelques espèces des pelouses sèches

Insectes	Reptiles	Oiseaux	Flore	
<p>Papillons de jour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Apollon (<i>Parnassius apollo</i>)</li> <li>• azurés (en particulier de la croisette – <i>Maculinea rebeli</i> ou du serpolet – <i>M. arion</i>)</li> <li>• Laineuse du prunellier (<i>Eriogaster catax</i>)</li> </ul> <p>Orthoptères :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Criquet jacasseur (<i>Chortippus scalaris</i>)</li> <li>• Criquet rouge-queue (<i>Omocestus haemorrhoidalis</i>)</li> </ul>	<p>Couleuvre verte et jaune</p> <p>Vipère aspic</p> <p>Lézards :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Lézard vivipare</li> <li>• Lézard des murailles</li> <li>• Lézard vert</li> </ul>	<p>Pie grièche écorcheur (<i>Lanius collurio</i>)</p> <p>Alouette lulu (<i>Lullula arborea</i>)</p> <p>Circaète Jean le Blanc (<i>Circaetus gallicus</i>)</p>	<p>Orpins pour l'apollon</p> <p>Gentiane croisette et thym serpolet pour les azurés</p> <p>Seslérie bleue (<i>Sesleria albicans</i>)</p> <p>laiche toujours verte (<i>Carex sempervirens</i>)</p> <p>Brome dressé (<i>Bromus erectus</i>)</p> <p>Alchémille de Hoppe (<i>Alchemilla conjuncta</i>)</p> <p>Plantain noir (<i>Plantago atrata</i>)</p>	<p>Orchidées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Orchis musc</li> <li>• Nigritelles</li> <li>• nombreux ophrys</li> </ul> <p>Orobanche de Bartling (<i>Orobanche bartlingii</i>)</p> <p>Aspérule des teinturiers (<i>Asperula tinctoria</i>)</p> <p>Daphné camélee (<i>Daphne cneorum</i>)</p> <p>Anémone à feuille de narcisse (<i>Anemone narcissifolia</i>)</p>



### Quelques espèces de prés-bois

Flore herbacée	Faune
<p>Espèces typiques de pelouses :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Fétuque des prés (<i>Festuca pratensis</i>), Crételle (<i>Cynosurus cristatus</i>), Pâturin commun (<i>Poa trivialis</i>), Pâturin des prés (<i>Poa pratensis</i>), Alchémille des montagnes (<i>Alchemilla monticola</i>), Gentiane jaune (<i>Gentiana lutea</i>), Plantains (<i>Plantago sp.</i>), Renoncule âcre (<i>Ranunculus acris</i>)</li> </ul> <p>Espèces de lisières :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ancolies (<i>Aquilegia vulgaris</i> ou <i>A. atrata</i>), Hellebore (<i>Helleborus foetidus</i>), Millepertuis perforé (<i>Hypericum perforatum</i>), Origan (<i>Origanum vulgare</i>), Ronces et framboisiers (<i>Rubus sp.</i>), Fougère aigle (<i>Pteridium aquilinum</i>)</li> </ul> <p>Espèces plus forestières :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Géranium des bois (<i>Geranium sylvaticum</i>), Pigamon à feuilles d'Ancolie, Aconit napel (<i>Aconitum napellus</i>), Laitue des Alpes (<i>Cicerbita alpina</i>)</li> </ul> <p>Espèces patrimoniales :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Lys martagon, Nigritelles (<i>Nigritella austriaca</i>, <i>N. rhellicani</i>), Campanule en thyrses (<i>Campanula thyrsoides</i>), ou encore le très emblématique Sabot de Vénus (<i>Cypripedium calceolus</i>)</li> </ul>	<p>Espèces emblématiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Grand tétras (<i>Tetrao urogallus</i>)</li> <li>Venturon montagnard (<i>Carduelis citrinella</i>)</li> <li>Merle à plastron (<i>Turdus torquatus</i>)</li> </ul>



Ainsi, les valeurs agricoles et forestières habituelles que représente le pré-bois s'estompent avec l'évolution des pratiques de ces secteurs économiques ; le primaire, à lui seul, a de plus en plus de difficulté à assurer la pérennité de ce milieu qui attire de plus en plus de randonneurs.

Ces grands espaces sylvo-pastoraux sont menacés d'une évolution dichotomique : fermeture forestière dans les zones les moins productives et disparition de la composante boisée dans les zones exploitées intensivement. Or, il s'avère que le pré-bois est le lieu d'une biodiversité très importante où les espèces forestières côtoient les espèces typiques des milieux ouverts et celles qui apprécient précisément cet état de lisière, de transition entre bois et pré.

La diversité des espèces susceptibles de se trouver en pré-bois est extrêmement importante : espèces de pelouses, espèces de forêts, espèces communes ou patrimoniales, tout dépend du taux de fermeture du pré-bois. C'est cette diversité qui est aujourd'hui menacée.

### Les prairies

Sur les sols profonds, la pâture et/ou la fauche entretiennent des prairies mésophiles. Dans ce cas, l'intérêt au regard de la biodiversité est directement lié au niveau de fertilisation. Lorsque celui-ci reste modéré, les prairies sont généralement très fleuries et abritent une grande diversité d'espèces. Selon leur altitude et leur composition floristique, on rencontre sur le territoire du SCOT des prairies de type montagnard (les plus nombreuses sur le Haut-Jura) ou de basse altitude.

Les prairies de fauche de plus grande qualité, celles que l'Europe, à travers la directive Habitats-Faune-Flore, reconnaît comme d'intérêt communautaire ont largement régressé avec l'évolution du contexte agricole, l'évolution des matériels, la modification des modes d'exploitation agricole, etc. A l'échelle du SCOT, les plus importantes surfaces de prairies fleuries se rencontrent sur les Hautes-Combes, Viry, Vulvoz et Choux ou encore du côté de Bellefontaine et Chapelle-des-Bois. Ces prairies font aujourd'hui figures d'exception en Franche-Comté et ne se rencontrent, à l'échelle du territoire national, pratiquement plus que dans les zones de montagnes où le climat contraint les apports de fertilisants et le nombre de coupes sur une même parcelle. Sur le Haut-Doubs ou le Grandvaux, les prairies de fauche « extensives » sont totalement relictuelles.

Depuis de nombreuses années, le Parc encourage les exploitants agricoles à maintenir sur les prairies de fauche des pratiques qui permettent de conserver la biodiversité floristique tout en garantissant une production d'herbe compatible avec les enjeux économiques agricoles. Ainsi, des mesures agro-environnementales « prairies fleuries » ont-elles été proposées sur tous les sites Natura 2000 sur lesquels ce type de milieux se rencontre encore (le Parc a été, avec son homologue des Bauges, précurseur dans l'organisation d'un concours « prairies fleuries » qui a désormais une envergure nationale et verra, en 2014, sa 7ème édition se dérouler sur le territoire du SCOT). Les futures mesures agro-environnementales, intégrant une analyse du fonctionnement général des exploitations, pourraient permettre une action plus efficace encore en faveur de la biodiversité prairiale.

Plus que certaines espèces en particulier, c'est surtout la composition diversifiée de la flore, de la faune et la qualité des paysages (en particulier les zones bocagères) qui fait l'intérêt des prairies dites « fleuries ». Le comté s'appuie largement sur cette image pour assurer sa promotion.



### Quelques espèces de prairies

Flore	Oiseaux
Knautie des champs ( <i>Knautia arvensis</i> )	Alouette des champs ( <i>Alauda arvensis</i> ) Tarier des prés ( <i>Saxicola rubetra</i> ) Râle des genêts La Pie grièche grise ( <i>Lanius excubitor</i> )
Marguerite Tragopogon ( <i>Leucanthemum vulgare</i> ) Salsifis des prés (pratensis)	
Vesce cracca ( <i>Vicia cracca</i> )	
Trolle ( <i>Trollius europaeus</i> )	
Gesse des prés ( <i>Lathyrus pratensis</i> )	
Silène fleur de coucou ( <i>Lychnis flos-cuculi</i> )	
Dactyle ( <i>actylis glomerata</i> )	
Fétuque des prés ( <i>Festuca pratensis</i> )	
Brome mou ( <i>Bromus hordeaceus</i> )	
Pâturin des prés ( <i>Poa pratensis</i> )	
Pâturin commun ( <i>Poa trivialis</i> )	
Avoine dorée ( <i>Trisetum flavescens</i> )	





### 3.3.1.4. Les milieux humides

Le territoire du SCOT du Haut-Jura abrite environ 3,5% de milieux humides qui sont essentiellement des tourbières et des marais, fragiles empreintes des glaciers dont le Jura était recouvert il y a environ 10 000 ans. Si l'on considère que la moitié de la surface des tourbières présentes en France en 1945 a disparu ou n'est plus fonctionnelle, la Franche-Comté, l'une des régions françaises les plus riches en tourbières, et tout particulièrement le Haut-Jura ont un rôle essentiel à jouer pour le maintien de ces milieux fortement menacés.

Les tourbières et marais ont longtemps été considérés comme inutiles. Au même titre que la plupart des zones humides, ils assurent pourtant une multitude de fonctions :

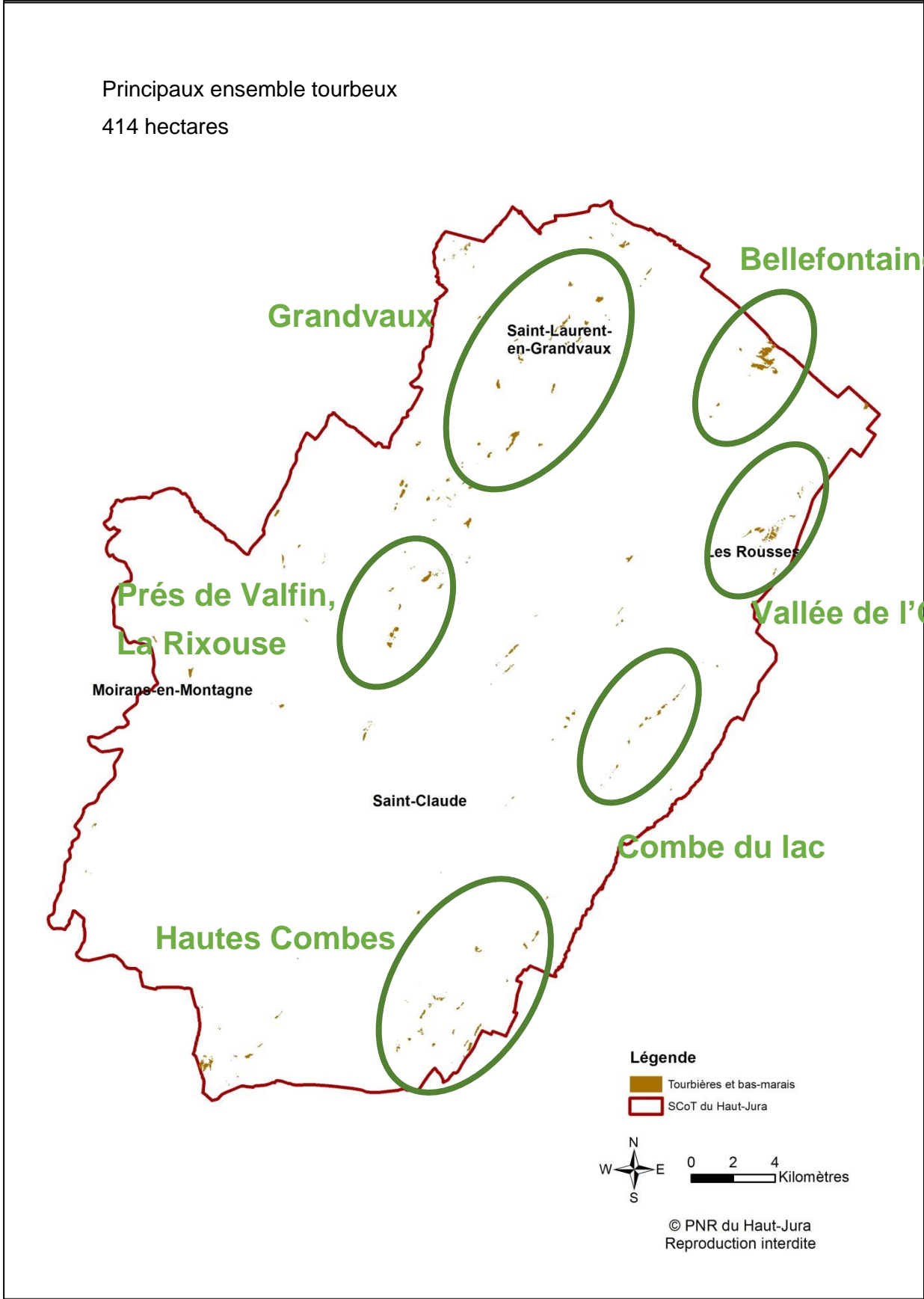
- ils concourent, dans les vallées, à la régulation des eaux. On prend classiquement cette image de « l'éponge » : les zones humides stockent en effet l'eau en période de crue et la restituent en période de basses eaux,
- ils assurent un rôle de filtration et d'épuration de l'eau,
- ils hébergent une biodiversité rare,
- ils offrent des paysages remarquables, très attractifs pour le tourisme de nature,
- les tourbières stockent le carbone et participent de ce fait à la lutte contre le réchauffement climatique, de plus elles constituent en outre de véritables archives scientifiques sur l'histoire de l'Homme et des climats, grâce aux sédiments et pollens emprisonnés dans les strates de tourbe.

Le territoire du SCOT du Haut-Jura compte aussi bien des grands ensembles de milieux humides et tourbeux (Hautes-Combes, marais de la Lemme et du Grandvaux, secteur du lac de Viry, Prés de La Rixouse et de Valfin et ruisseau du Loutre, Combe du Lac et vallée de l'Orbe, secteur de Bellefontaine, Les Mortes et Chapelle des Bois, etc.), des tourbières plus dispersées mais non moins remarquables (tourbière de la Combe du Grand Essart à Cuttura, tourbière de la Montagne à St-Lupicin, Secteur de La Penne à Moirans, tourbières du Trouillot aux Pontets/Reculfoz, etc.). Tous les stades d'évolution de ces milieux sont représentés, malheureusement le fonctionnement hydraulique de tous ces systèmes humides est souvent fortement perturbé.

Dans la quasi-totalité des tourbières (hauts-marais) du SCOT, la tourbe a en effet été exploitée artisanalement à des fins de chauffage domestique entre le XVIIIème et le début du XXème siècle. De nombreuses fosses d'exploitation et systèmes de drainages (fossés) sont encore visibles (et actifs) aujourd'hui. Cette exploitation a fortement perturbé le fonctionnement hydrologique des sites, entraînant globalement un assèchement néfaste du milieu (même si elle a également créé des gouilles et tremblants pouvant être intéressants pour la biodiversité). En outre nombre de ces zones humides ont également été plantées en résineux et ont été plus ou moins affectées par des remblais. A ces perturbations, viennent s'ajouter d'autres actions qui impactent plus ou moins directement le fonctionnement hydraulique des espaces humides et la qualité de leur biodiversité : par exemple, la rectification des cours d'eau de marais (cf. marais de la Lemme, du Nanchez) destinée à gagner des terres agricoles et/ou faire fonctionner des scieries ou la fertilisation plus ou moins importante de prairies voisines, etc.



Principaux ensemble tourbeux  
414 hectares





Enfin aujourd'hui, la biodiversité des zones humides rencontre, localement, une autre difficulté : la concurrence d'espèces invasives, en particulier le Solidage géant (*Solidago canadensis*) – par exemple sur la tourbière d'En Praillard à La Rixouse.

Depuis de nombreuses années déjà, les tourbières font l'objet d'études et de travaux de restauration dans le cadre des politiques menées par le Parc naturel régional du Haut-Jura (en particulier Natura 2000 et les programmes Bienne-Orbe, Saine-Lemme). Un nouveau projet d'envergure (Life) vient d'être validé début 2014 au niveau de la Franche-Comté pour restaurer le fonctionnement hydraulique de plus de 60 tourbières de la région dans les 6 prochaines années. Porté par le Conservatoire des Espaces Naturels de Franche-Comté, ce programme concernera très largement le SCOT du Haut-Jura puisque 1,3 millions d'euros sur 6 ans vont être investis sur ce territoire.

Les milieux humides ne se réduisent pas aux seuls tourbières et marais. Les prairies humides, situées en bords de certains cours d'eau ou en fond de combes sont également une richesse du territoire du SCOT. Le Grandvaux, Viry, les prairies qui bordent le Cébriot, le Nanchez, l'Orbe ou encore l'amont du Lizon sont d'une très grande qualité même si certaines d'entre elles sont impactées par des pratiques agricoles trop intensives au vu des exigences écologiques très particulières de ces milieux. La biodiversité exceptionnelle qu'elles abritent mérite que leur soit accordée une attention particulière dans les réflexions menées à l'échelle des systèmes d'exploitation. Bien que précédemment évoquées (paragraphe sur les forêts), on ne saurait terminer la liste des grands milieux humides du SCOT du Haut-Jura sans évoquer à nouveau les forêts alluviales.

Le fort engagement en faveur de tous ces milieux humides est clairement affirmé dans la charte du Parc naturel régional du Haut-Jura (cf. annexe : Mesure 2.1.3. Préserver et Gérer les espaces naturels remarquables).

Les milieux humides de façon générale, les tourbières en particulier, abritent une flore et une faune adaptées à des conditions très contraignantes (température basse, acidité, pauvreté en éléments nutritifs, saturation en eau et manque d'oxygène empêchant la décomposition complète des matières organiques, etc.). Le réseau des tourbières du SCOT est particulièrement riche car il abrite une mosaïque d'habitats de tourbières et marais (différents stades d'évolution de ces milieux) plus ou moins boisés et parsemés de tremblants, issus de l'histoire géologique du massif mais également des activités humaines du passé. Les espèces présentes dans les tourbières sont présentées dans le tableau ci-contre.

### 3.3.1.5. Les milieux aquatiques

Si le Haut-Jura, du fait de son caractère karstique, n'est pas un territoire d'eau libre, malgré tout, l'aire du SCOT est drainée par plusieurs rivières d'importance parmi lesquelles la Bienne et plusieurs de ses affluents (Flumen, Tacon, Lizon, Héria, Longviry), l'Orbe (à cheval sur la France et la Suisse, seule rivière du territoire à être située sur le bassin versant du Rhin), la Lemme (partie amont), le Nanchez, le Cébriot, le Doubs (dans les tous premiers kilomètres de son linéaire) et même l'Ain au niveau du lac de Vouglans.



### Quelques espèces de zones humides

Flore	Insectes
Flore des tourbières	Insectes
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Andromède à feuilles de polium (<i>Andromeda polifolia</i>)</li> <li>• Swertie vivace (<i>Swertia perennis</i>),</li> <li>• rossolis (<i>Drosera rotundifolia</i>, <i>D. latifolia</i>, <i>D. x obovata</i>)</li> <li>• Grassette commune (<i>Pinguicula vulgaris</i>),</li> <li>• diverses linaigrettes dont Linaigrette grêle (<i>Eriophorum gracile</i>)</li> <li>• divers laïches dont Laïche à longs rhizomes (<i>Carex chordorrhiza</i>) ou Laïche étoile des marais (<i>Carex heleonastes</i>)</li> <li>• orchidées comme le très protégé Liparis de Loesel (<i>Liparis loselii</i>)</li> <li>• sphaignes (<i>Spagnus sp.</i>)</li> <li>• Deux espèces extrêmement localisée et rares : le Glaïeul de marais (<i>Gladiolus palustris</i>) ou la Saxifrage Œil de bouc (<i>Saxifraga hirculus</i>)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○Criquets :               <ul style="list-style-type: none"> <li>• Criquet palustre (<i>Chorthippus montanus</i>)</li> <li>• Criquet ensanglanté (<i>Stethophyma grossum</i>)</li> </ul> </li> <li>○Libellules :               <ul style="list-style-type: none"> <li>• Déesse précieuse (<i>Nehalennia speciosa</i>)</li> <li>• leuchorrines (<i>L. dubia</i>, <i>L. pectoralis</i>, <i>L. albifrons...</i>),</li> <li>• Agrion de mercure (<i>Coenagrion mercuriale</i>)</li> <li>• aëschnes</li> </ul> </li> <li>○Papillons :               <ul style="list-style-type: none"> <li>• Cuivré de la bistorte (<i>Lycaena helle</i>),</li> <li>• Solitaire (<i>Colias palaeno</i>),</li> <li>• Azuré des paluds (<i>Maculinea nausithous</i>)</li> <li>• Fadet des tourbières (<i>Coenonympha tullia</i>)</li> <li>• Damier de la succise (<i>Euphydryas aurinia</i>)</li> <li>• Cuivré des mrais (<i>Lycaena dispar</i>)</li> </ul> </li> </ul>
Flore des prairies humides	Oiseaux
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cirse des ruisseaux,</li> <li>• Trolle d'Europe,</li> <li>• Œillet superbe (<i>Dianthus superbus</i>),</li> <li>• Renouée bistorte (<i>Polygonum bistorta</i>),</li> <li>• Parnassie des marais (<i>Parnassia palustris</i>),</li> <li>• Reine des prés (<i>Filipendula ulmaria</i>),</li> <li>• Pimprenelle (<i>Sanguisorba officinalis</i>),</li> <li>• Benoîte des ruisseaux (<i>Geum rivale</i>),</li> <li>• Gentiane pneumonanthe (<i>Gentiana pneumonanthe</i>),</li> <li>• Molinie bleue (<i>Molinia caerulea</i>),</li> <li>• Ciboulette (<i>Allium schoenoprasum</i>)</li> <li>• Iris de Sibérie (<i>Iris siberica</i>) très peu connu sur le territoire à ce jour (2 stations)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Marouette ponctuée (<i>Porzana porzana</i>)</li> <li>• Bécassine des marais (<i>Gallinago gallinago</i>)</li> <li>• Tarier des prés (<i>Saxicola rubetra</i>)</li> <li>• Roselin cramoisi (<i>Carpodacus erythrinus</i>)</li> <li>• Râle des genêts (<i>Crex crex</i>),</li> <li>• Rousserols verderolle et effarvate (<i>Acrocephalus palustris</i> et <i>A. scirpaceus</i>)</li> </ul>



Plusieurs de ces cours d'eau présentent, au moins sur la partie amont de leur linéaire, un régime torrentiel et le territoire abrite un linéaire non négligeable de petits cours d'eau



(certains temporaires) qui connaissent des étiages importants et des débits estivaux très faibles. Le niveau de précipitations élevé et une position en tête de bassin versant confèrent au territoire un statut de « château d'eau » qui lui donne une responsabilité particulière en matière de préservation des eaux restituées à l'aval.

En ce qui concerne les lacs, le plus grand est le lac de Vouglans. Il s'agit d'un lac artificiel créé sur la rivière d'Ain, par la mise en service du barrage de Vouglans en 1968. Mais le territoire recèle plusieurs lacs naturels remarquables : le lac de l'Abbaye, le lac des Rousses, le lac de Lamoura, le Lac d'Illay, les lacs de Bellefontaine et des Mortes, les lacs d'Etival (3 dont un de toute petite taille en milieu forestier), le lac de Viry, le lac des Pontets. Presque tous sont des lacs de tourbières et donc étroitement liés à ces milieux humides de ceinture. Leur qualité est étroitement corrélée aux pratiques agricoles, touristiques et à l'urbanisation environnante. Plusieurs de ces lacs sont utilisés à des fins d'alimentation en eau potable.

Enfin, il convient de citer (et même si l'on pourrait peut-être considérer qu'il s'agit de zones humides) que le territoire SCOT recèle quelques mares dont une d'importance patrimoniale forte (unique station de Triton crêté – *Triturus cristatus*- du territoire) est située en plein cœur du village de Saint-Lupicin.

Tous les milieux aquatiques et la biodiversité qu'ils abritent sont très sensibles à toutes les formes de pollutions (métaux lourds, hydrocarbures, matières en suspensions, eutrophisation, etc.) et, concernant les cours d'eau, plus leur débit est faible (notamment à l'étiage), plus leur sensibilité est grande. Par conséquent, il est important que le territoire mesure les incidences potentielles des choix de développement qu'il fera pour :

- assurer des débits satisfaisants aux rivières et des niveaux d'eau suffisants dans les lacs, par des prélèvements adaptés
- garantir les risques de pollution et d'eutrophisation par apports de matière organique à travers des systèmes d'épuration performants et des pratiques agricoles adaptées.

### 3.3.1.6. Les milieux rupestres

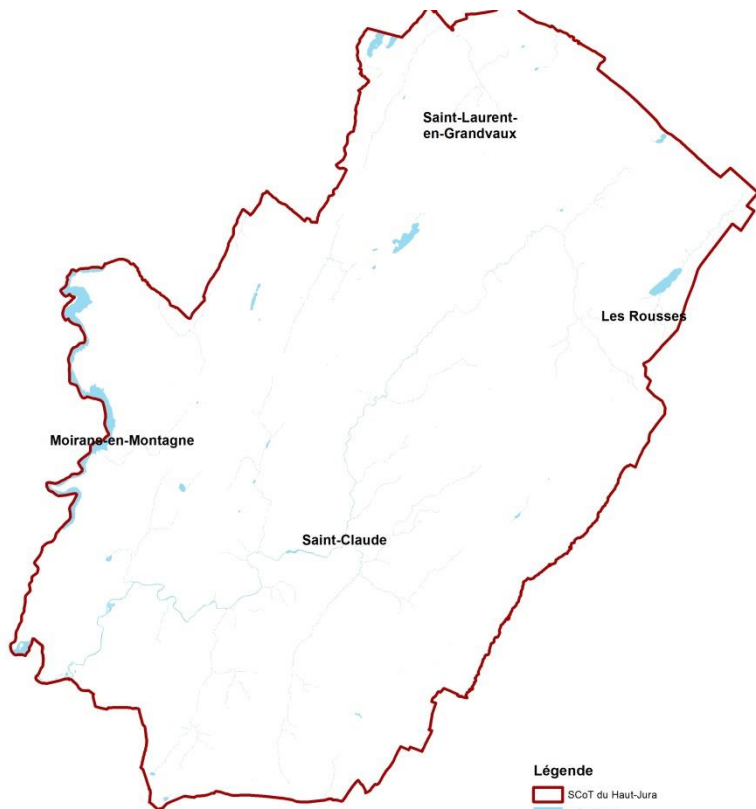
Le caractère montagneux et karstique du Haut-Jura explique enfin la présence de milieux rocheux aériens et souterrains de grande qualité. Falaises, grottes, éboulis offrent un milieu de vie très spécifique à des espèces comme le Faucon pèlerin (*Falco peregrinus*), le hibou Grand duc (*Bubo bubo*), l'Hirondelle de rocher (*Ptyonoprogne rupestris*), le Grand corbeau (*Corvus corax*), plusieurs espèces de chauve souris ou encore à une végétation chasmophytique très adaptée.

Un équilibre est à trouver sur ces milieux pour permettre aux activités humaines (vol libre, escalade, spéléologie...) de se pratiquer tout en garantissant le maintien du patrimoine naturel. Plusieurs arrêtés préfectoraux de protection des biotopes encadrent actuellement les dates de ces activités. La concertation et la sensibilisation des pratiquants restent indispensables au maintien d'un équilibre.



### Milieux aquatiques

1 597 hectares

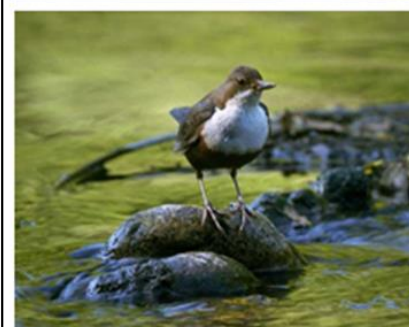


#### Légende

- ScoT du Haut-Jura
- Sous-trame



© PNR du Haut-Jura  
Reproduction interdite



### Quelques espèces des milieux aquatiques

Faune	
<b>Poissons</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Lamproie de Planer (<i>Lampetra planeri</i>)</li> <li>• Chabot – <i>Cottus gobio</i> (dont la plus importante population se situe sur le Tacon, en plein cœur de la ville de Saint-Claude)</li> <li>• Corégone (<i>Coregonus albula</i>)</li> <li>• Truite fario (<i>Salmo trutta fario</i>)</li> <li>• Blageon (<i>Telestes souffia</i>)</li> </ul>	<b>Crustacés</b> Ecrevisse à pieds blancs ( <i>Austropotamobius pallipes</i> ) notamment sur la commune des Crozets
	<b>Rongeurs</b> Castor d'Europe ( <i>Castor fiber</i> )
<b>Oiseaux</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Bergeronnette des ruisseaux (<i>Motacilla cinerea</i>)</li> <li>• Cincle plongeur (<i>Cinclus cinclus</i>)</li> <li>• Grèbes huppé et castagneux (<i>Podiceps cristatus</i> et <i>Tachybaptus ruficollis</i>)</li> <li>• Fuligule morillon (<i>Aythya fuligula</i>)</li> <li>• Martin pêcheur (<i>Alcedo atthis</i>)</li> <li>• Harle bièvre (<i>Mergus merganser</i>) nicheur dans la vallée de la Bienne</li> </ul>	<b>Batraciens</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Tritons alpestre et crêté (<i>Ichthyosaura alpestris</i> et <i>Triturus cristatus</i>)</li> <li>• Grenouille rousse (<i>Rana temporaria</i>)</li> <li>• Alyte accoucheur (<i>Alytes obstetricans</i>)</li> <li>• Crapaud sonneur à ventre jaune (<i>Bombina variegata</i>)</li> </ul>



### 3.3.2. La biodiversité au centre de pressions concurrentes

Tous les milieux précédemment présentés s'inscrivent dans des espaces plus vastes dont le niveau de biodiversité, à l'échelle du SCOT, reste élevé : couverture forestière étendue mêlant forêts anciennes et forêts récentes produit d'une recolonisation naturelle, milieux agricoles gérés par l'élevage extensif, espaces en voie d'abandon car éloignés des sièges d'exploitations ou difficiles à exploiter ou à l'inverse, prairies de plus en plus intensifiées, etc.

Ces caractéristiques, associées à une urbanisation encore peu étendue (4% du territoire, voiries cf. partie consommation foncière) et à des infrastructures dont les caractéristiques ne constituent pas des coupures fortes (pas d'autoroute ou de ligne ferroviaire à grande vitesse, pas d'axe routier au-dessus de 10 000 véhicules/jour et très peu au-dessus de 5 000) permettent au territoire du SCOT du Haut-Jura de maintenir un large éventail de continuités écologiques, qu'elles soient interrégionales ou territoriales (y compris transfrontalières), qu'elles soient terrestres ou aquatiques.

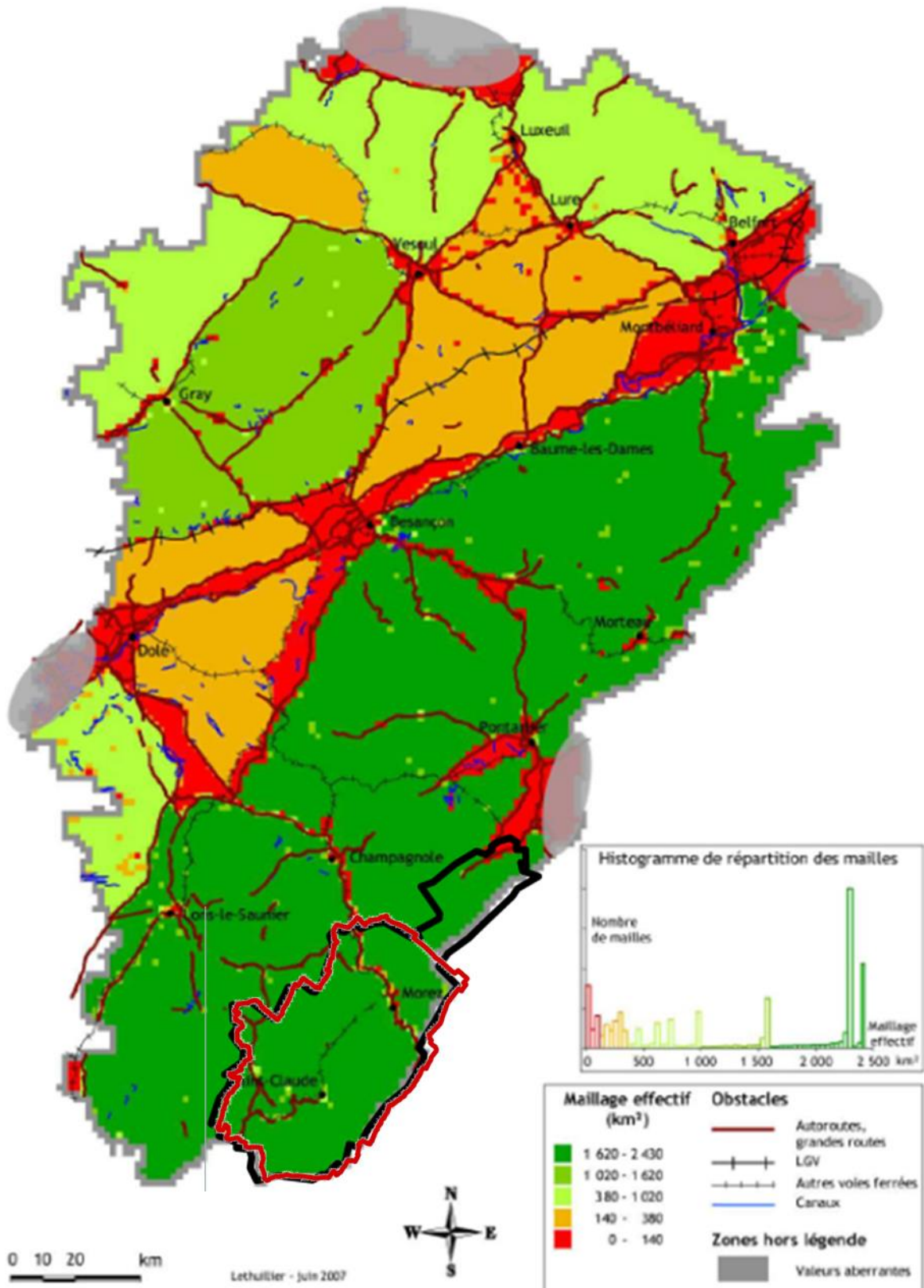
Cette situation globale appelle néanmoins quelques précisions qui serviront de repères en matière de choix d'aménagement dans le cadre du PADD :

- Le territoire est habité, aménagé, valorisé et évolue dans son occupation du sol, entraînant potentiellement des modifications dans les conditions de maintien de cette biodiversité,
- Certaines parties du territoires, présentant des niveaux de biodiversité variables, se retrouvent au centre de plusieurs types d'enjeux concurrents en matière d'occupation du sol ou d'usages :
  - urbanisation (ex. lotissement, zone d'activité économique, etc.)
  - équipement (ex. hébergement touristique)
  - agriculture (ex. prairies de fauches)
  - Pour tenir compte dans le projet d'aménagement des impacts potentiels de ces pressions croisées ou concurrentes sur la biodiversité, il convient d'identifier :
    - A. Les impacts de consommation foncière, c'est-à-dire de l'évolution de l'occupation/artificialisation des milieux naturels, agricoles ou forestiers en fonction de leur valeur en matière de biodiversité,
    - B. Les continuités écologiques nécessaires au bon fonctionnement des milieux restés à l'état naturel, agricole ou forestier.



Un territoire peu fragmenté à l'échelle régionale (source : SRCE FC)

Figure 16 : Carte du maillage effectif : la fragmentation due aux grands obstacles artificiels en Franche-Comté





A/ Impacts de la consommation foncière : un faible prélèvement mais en partie sur des milieux à haute valeur en matière de biodiversité

Chaque année, l'urbanisation artificialise environ 53 ha par extension urbaine :

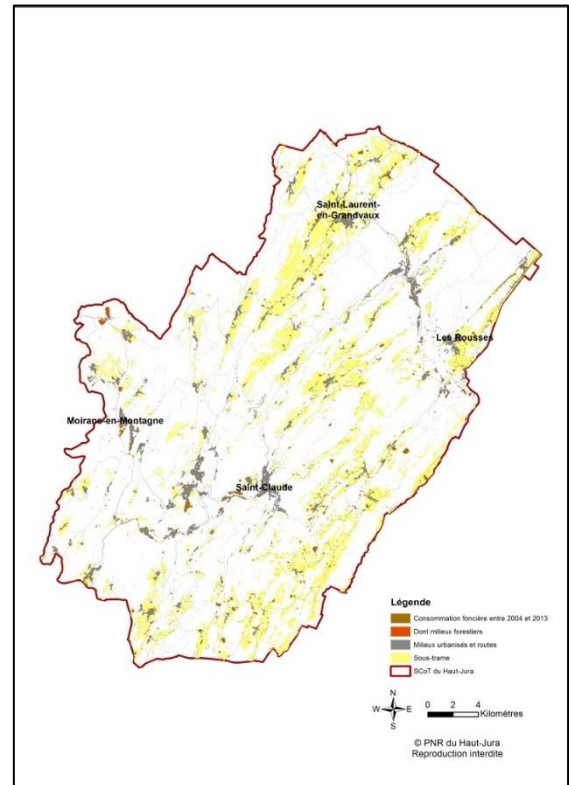
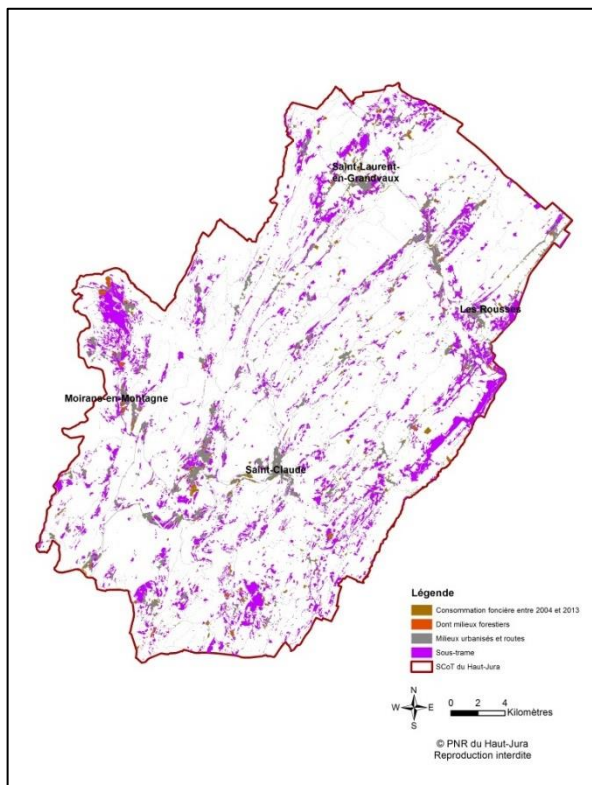
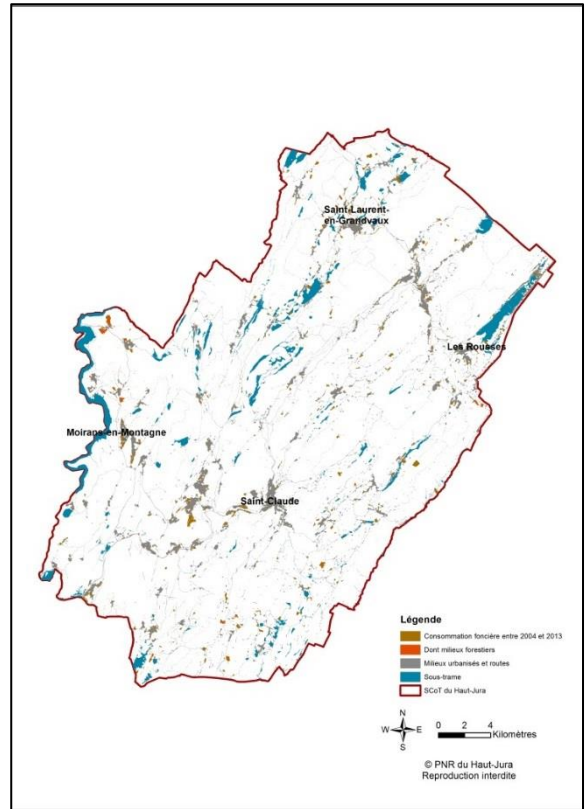
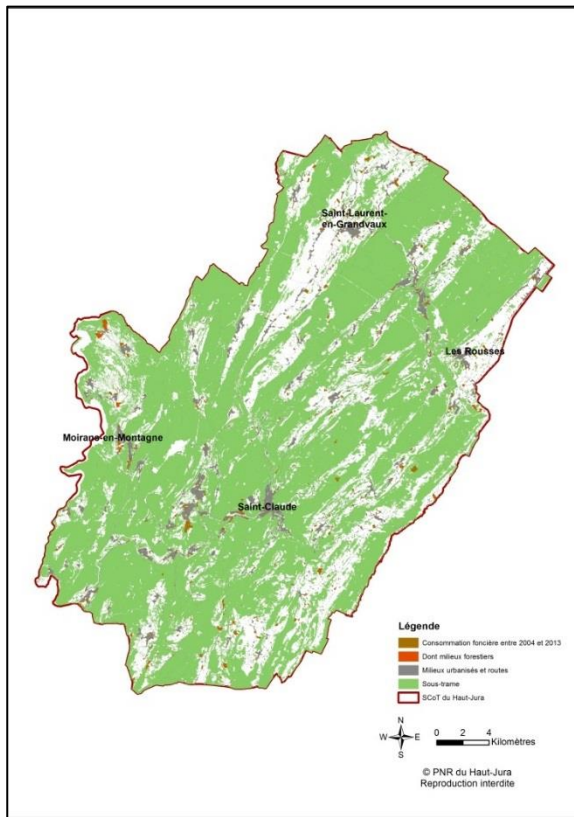
- Cette artificialisation est répartie en multitude de micro-prélèvements qui ne laissent pas identifiés d'espaces de prédilection ou de risques de destruction majeurs,
- 34 ha prélevés sur les milieux ouverts à dominante agricole : il s'agit d'une part importante pour des milieux potentiellement fragiles. Cette part importante s'explique par des raisons de contraintes topographiques et géographiques : les espaces sont à la fois les plus proches, les plus accessibles et les plus facilement constructibles en continuité des tissus urbains existants.
- 19 ha prélevés sur les milieux fermés à dominante forestière : c'est un phénomène relativement marginal au regard des surfaces et de la dynamique qu'occupe ce milieu sur le territoire.

Même si ces consommations contenues peuvent concerner certains milieux à haute valeur écologique, il apparaît au regard de ces éléments que la destruction des milieux à grande échelle par la consommation foncière n'est pas la menace principale sur le territoire.

En revanche, la dispersion et l'effet diffus de cette consommation foncière souligne la nécessité de s'interroger sur les impacts qu'elle peut générer sur le territoire en matière de fragmentation, de discontinuités écologiques et finalement de fragilisation d'écosystèmes beaucoup plus larges que les seuls secteurs directement impactés.



### La consommation foncière depuis 2003 dans les différents milieux





B/ Continuités écologiques : des secteurs et des sous-trames à enjeux

### 3.3.2.1. La fragmentation du territoire SCOT : état général

Au-delà de l'artificialisation des espaces agricoles, naturels et forestiers, l'urbanisation et l'équipement du territoire peuvent impacter la biodiversité à travers la fragmentation des milieux. La préservation des continuités écologiques est une condition du maintien de la biodiversité.

Sur le territoire du SCOT, l'évaluation de la fragmentation a été réalisée en utilisant l'indice CBC (cf. annexe – partie méthodologie) qui donne une surface accessible (absence d'obstacle : le déplacement peut avoir lieu dans cette zone) depuis un point choisi. Plus l'indice (la surface) est élevé, plus la taille du maillage est grande et moins le milieu d'étude est fragmenté. Appliquée au territoire du SCOT cette méthode vient confirmer le constat établi au niveau régional (SRCE), à savoir que le territoire du SCOT apparaît comme globalement peu fragmenté et fonctionnel (cf. cartes page suivante). Ce constat, tout à fait valide dans sa globalité, doit être néanmoins nuancé tant du point de vue des espèces que des secteurs géographiques. Quelques secteurs, par ailleurs identifiés lors des ateliers thématiques avec les élus du SCOT, ont été identifiés comme secteurs à enjeux. Ce caractère prioritaire est motivé non seulement par l'état de fragmentation identifié à l'heure actuelle mais également (et surtout) par l'évolution pressentie de ces secteurs : augmentation du trafic, développement de l'urbanisation et, très ponctuellement, intensification des pratiques agricoles :

- Basse vallée de la Bienne, entre Saint-Claude et Lavancia-Epercy
- Plateau du Lizon
- Secteur de Moirans
- Liaison entre Les Rousses et Saint-Laurent et secteur du Grandvaux
- Vallée de l'Orbe
- Extrémité nord du SCOT sur le Doubs.

Entre Morbier et Saint-Claude, l'indice CBC identifie une zone fragmentée. Ce calcul est fortement influencé par la présence de deux routes et d'une voie ferrée. Or, dans les faits, ce tronçon reste globalement peu fréquenté (moins de 1 600 véhicules / jour) et il a donc été décidé de ne pas le retenir comme secteur à enjeu prioritaire sur le critère de fragmentation.

Du point de vue des espèces (avant d'entrer dans le détail par sous-trame ci-après) :

- les continuités sont altérées pour les espèces à fort espace potentiel de mobilité (grands mammifères) dans la basse vallée de la Bienne, dans le secteur de Moirans-en-Montagne (D470), entre les Rousses et Saint-Laurent-en-Grandvaux ou encore dans l'extrême nord du SCOT par le développement de l'urbanisation et/ou la présence d'infrastructures routières importantes avec l'augmentation du trafic,
- les espèces à faible espace potentiel de mobilité (petits mammifères, batraciens, insectes, etc.) bénéficient jusqu'à présent d'un réseau dense et fonctionnel d'habitats propices, mais pour lesquels l'augmentation du trafic routier, la fermeture des milieux, localement certains modes d'urbanisation dressent au fil du temps des obstacles de plus en plus importants à leur déplacement,



- en ce qui concerne les poissons, de nombreux seuils infranchissables morcellent les cours d'eau du territoire, même si la construction de quelques passes à poissons, l'effacement de certains seuils et d'autres en projet contribuent progressivement à améliorer la situation (sur le Lizon, un seuil d'origine anthropique a été recensé tous les 520 m, sur la Bienne, sur un tronçon entre la source et l'aval de Morbier, un seuil est compté en moyenne tous les 440 m, sur la Lemme –y compris hors Scot- on en compte un tous les 860 m).



### **Continuités écologiques et trame verte et bleue (TVB)**

Les continuités écologiques peuvent être définies comme un assemblage cohérent d'éléments naturels et semi-naturels du paysage qu'il est nécessaire de conserver, de restaurer et/ou de gérer afin d'assurer un état de conservation favorable des écosystèmes et des espèces, en permettant notamment à ces dernières de se déplacer.

La Trame Verte et Bleue est l'une des politiques phares issues du Grenelle de l'Environnement bien que son fondement même remonte aux années 1980-1990.

Ce concept de préservation de la biodiversité s'appuie sur une réalité essentielle de la vie : les espèces ont (à leurs échelles) un besoin vital de pouvoir se déplacer pour se nourrir, se reproduire, se mettre à l'abri ou conquérir de nouveaux territoires.

Ces déplacements peuvent être quotidiens ou plus saisonniers et d'importance variable selon l'espèce considérée. Ainsi, un papillon ne pourra pas parcourir la même distance qu'un chevreuil par exemple. Les végétaux quant à eux, même si ils ne se déplacent physiquement pas, vont avoir besoin que les insectes puissent passer de fleurs en fleurs pour les polliniser et que leurs graines puissent ensuite se disperser.

Dans ce cycle vital des espèces, on distingue deux éléments essentiels :

- Les cœurs de biodiversité : ce sont les territoires vitaux (plus ou moins grands) où les espèces peuvent effectuer leur cycle de vie sans difficulté majeure. Elles y trouvent nourriture, partenaires, abris...
- Les corridors écologiques qui correspondent aux itinéraires le long desquels les espèces vont pouvoir se déplacer et passer d'un cœur de biodiversité à l'autre. Ils connectent les populations entre elles, permettent les migrations, le brassage génétique...

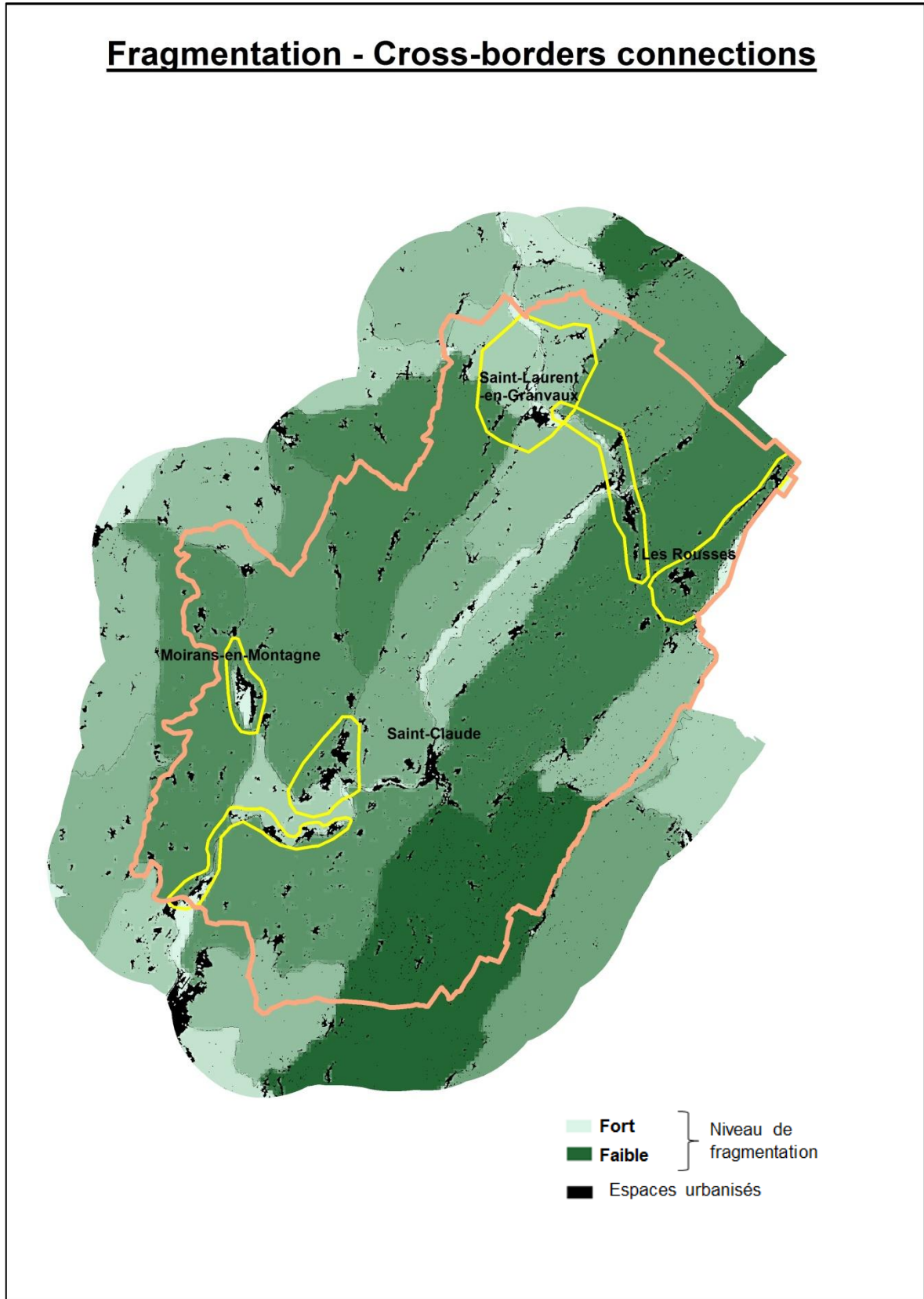
Les activités humaines (urbanisation, infrastructures routières et voies ferrées, barrages hydroélectriques, exploitation agricole intensive, etc. ) peuvent, lorsqu'elles ne prennent pas en compte ce besoin vital des espèces, contribuer à réduire ou faire disparaître des cœurs de biodiversité et à couper des corridors, compromettant ainsi les possibilités de déplacement.

A travers le Grenelle de l'Environnement, l'Etat a donc mis en place une politique destinée à préserver ces éléments indispensables à la survie des espèces : la Trame Verte (pour les milieux terrestres) et Bleue (pour les milieux aquatiques et humides). Outre la restauration de corridors rompus, cette politique exige des projets de développement (urbanisme, infrastructures de transport...) qu'ils intègrent une réflexion sur la préservation (et la restauration) des possibilités de déplacement des espèces.



Etat de la fragmentation du territoire du SCOT du Haut-Jura (indice CBC)

### Fragmentation - Cross-borders connections





### 3.3.2.2. Les cœurs de biodiversité

Conformément à la charte et au plan de Parc du Haut-Jura qui identifiait déjà des cœurs de biodiversité et selon une approche assez semblable au travail réalisé dans le cadre des SRCE de Rhône-Alpes et de Franche-Comté, les cœurs de biodiversité de la Trame Verte et Bleue du SCOT du Haut-Jura s'appuient sur les périmètres :

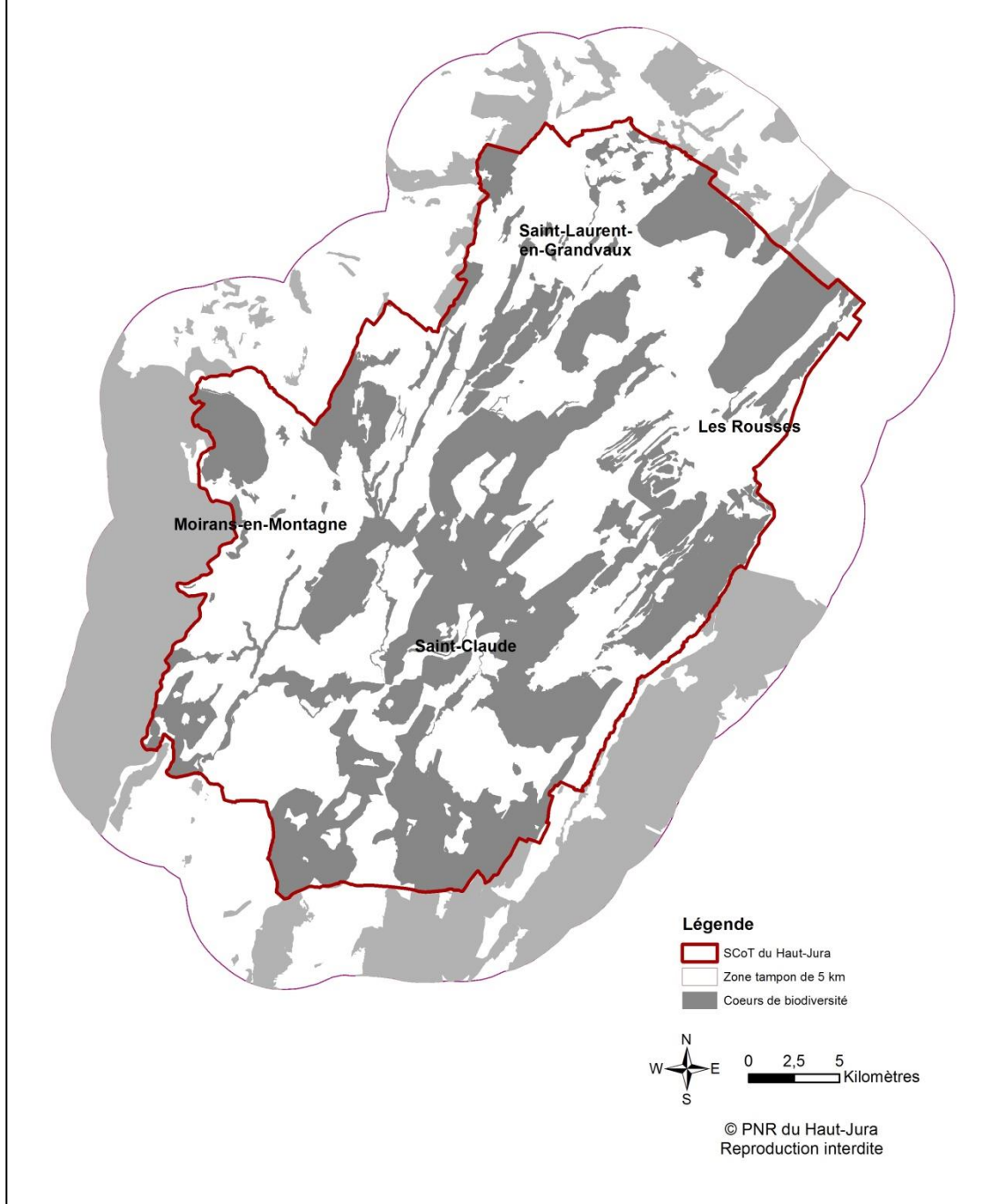
- des zonages de protection stricte existants (arrêtés préfectoraux de biotope, réserve naturelle),
- des sites Natura 2000,
- des ZNIEFF de type I,
- des forêts à grand tétras (zone de présence sensible et régulière selon la cartographie établie par Marc Montadert et le Groupe Tétrás Jura),
- des prés-bois, zones d'estives principales identifiées au plan de Parc,
- toutes les zones humides.

Ces cœurs de biodiversité qui couvrent environ 45% du territoire sont une composante importante du bon fonctionnement des sous-trames. Ils en constituent les noyaux. A ce titre, leur préservation est extrêmement importante, ce qui ne signifie toutefois pas qu'il ne faut y envisager aucun projet de développement quel qu'il soit. Il convient d'en préserver la fonctionnalité en intégrant aux projets cette vocation écologique prioritaire qui va le plus souvent de pair avec la qualité du paysage et du cadre de vie.

Cœurs de biodiversité	Surface totale en ha	% du SCOT
APPB	3945 ha	4%
ZNIEFF 1	15946 ha	19%
Natura 2000	32742 ha	35%
Estive/Prébois	3975 ha	8%
Grand tétras - Sensible	4023 ha	5%
Grand tétras - Régulière	8196 ha	10%
<b>Superficie totale couverte</b>	<b>42155 ha</b>	<b>45%</b>
<b>SCOT</b>	<b>96700 ha</b>	<b>100%</b>



## Ensemble des cœurs de biodiversité





### 3.3.2.3. Les sous-trames du SCOT et la connectivité

Au vu des éléments présentés ci-dessus, du Schéma Régional de Cohérence Ecologique de Rhône-Alpes et SRCE de la Région Bourgogne-Franche Comté approuvé par arrêté régional le 25 décembre 2015, il est apparu opportun d'identifier sur le territoire du SCOT 4 sous-trames vertes et 2 sous-trames bleues. Ce travail en sous trames permet ainsi, dans les problématiques de gestion et d'aménagement, d'aborder chaque type de milieux au regard de ses propres enjeux (en particulier relatifs aux espèces qui le fréquentent).

L'identification cartographique de ces sous-trames (à l'exception de la sous trame des milieux rocheux non cartographiable) et le calcul de la surface qu'elles couvrent à l'échelle du territoire du SCOT s'est faite selon une méthodologie présentée en annexe.

#### La sous trame forestière

La sous-trame forestière est tout à fait fonctionnelle sur le SCOT du Haut-Jura même si l'on considère la diversité des forêts. Ainsi, presque tous les cœurs de biodiversité (99%) sont connectés pour les espèces présentant une distance de dispersion de 2000 m et 72 % le sont avec une distance de dispersion de 500 m. Les cartes de détail sont en annexe.

Sous-Trames	Surface tot. accessible (ha)	Nombre d'ensembles forestiers d'un seul tenant	Surface moyenne d'un ensemble (ha)	Remarque
Milieux forestiers (500 m)	62944 ha	24	2622 ha	Un ensemble d'un seul tenant de 54623 ha et un autre de 6382 ha
Milieux forestiers (2 000 m)	86697 ha	2	43348 ha	Un ensemble forestier d'un seul tenant de 86597 ha

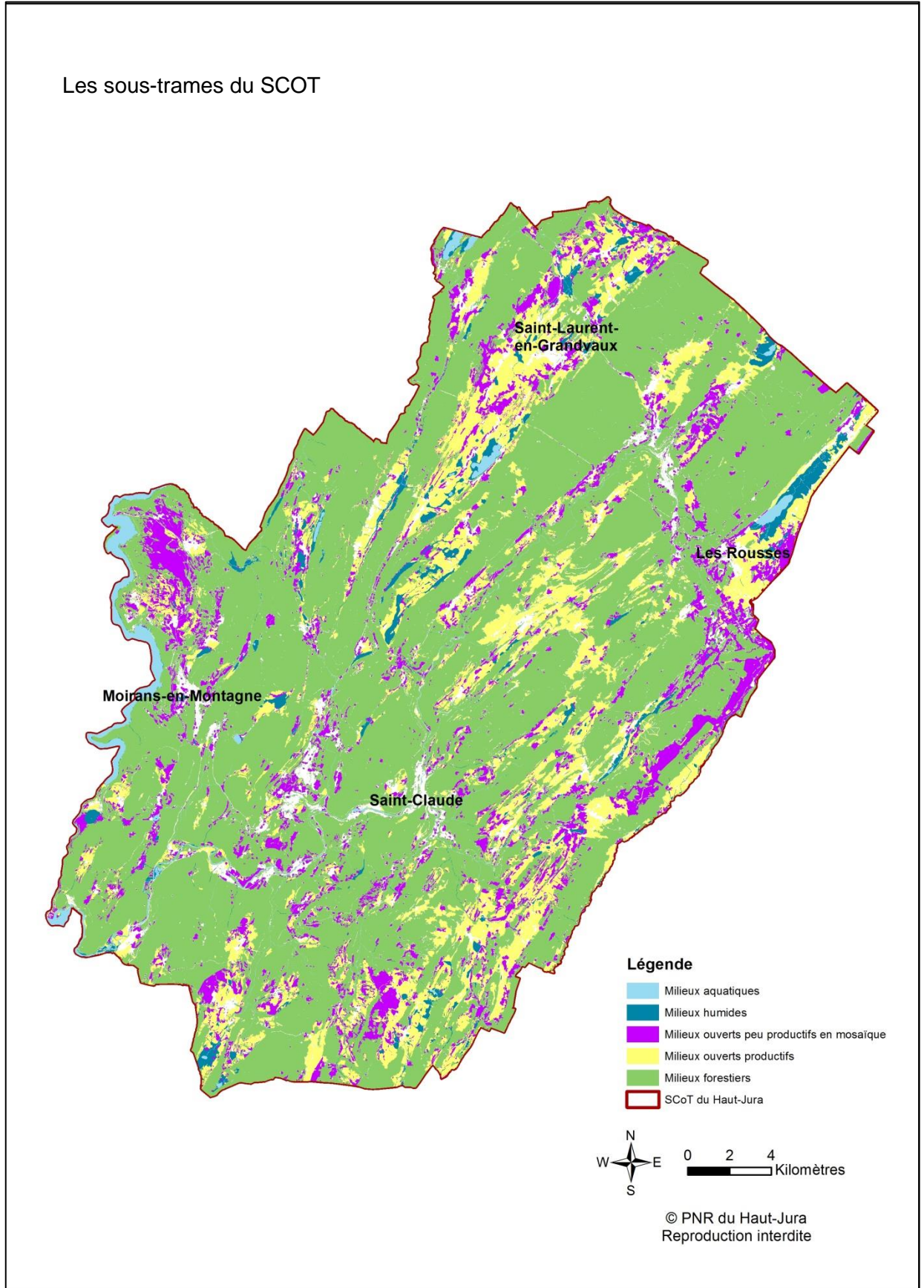
Si l'on zoome sur trois espèces déterminantes au regard de la sous-trame forestière du SCOT du Haut-Jura : le Grand Tétrás (capacité de dispersion de 3 à 10 km pour les poules, de 2 km pour les coqs avec des possibilités ponctuellement beaucoup plus importantes<sup>7</sup>), le Pic tridactyle (capacité de dispersion non connue mais sans doute faible) et le Sonneur à ventre jaune (capacité de dispersion de 300 à 450 m – données bibliographiques), on a la confirmation du caractère tout à fait fonctionnel de cette sous-trame et la prise en compte forte des enjeux au niveau de la localisation des cœurs de biodiversité.

➔ **La biodiversité forestière et la fonctionnalité des milieux forestiers ne représentent pas un enjeu majeur au regard des projections et des orientations que proposera le SCOT**

<sup>7</sup> A titre d'information, pour le Jura, les études génétiques de Régnaud (Regnaud S. 2004. *Population genetics of Capercaillie (Tetrao urogallus) in the Jura and the Pyrenees: a non-invasive approach to avian conservation genetics. Doct. Thesis. Lausanne University, Lausanne, Suisse*) montrent que les populations jurassiennes sont encore en connexion.

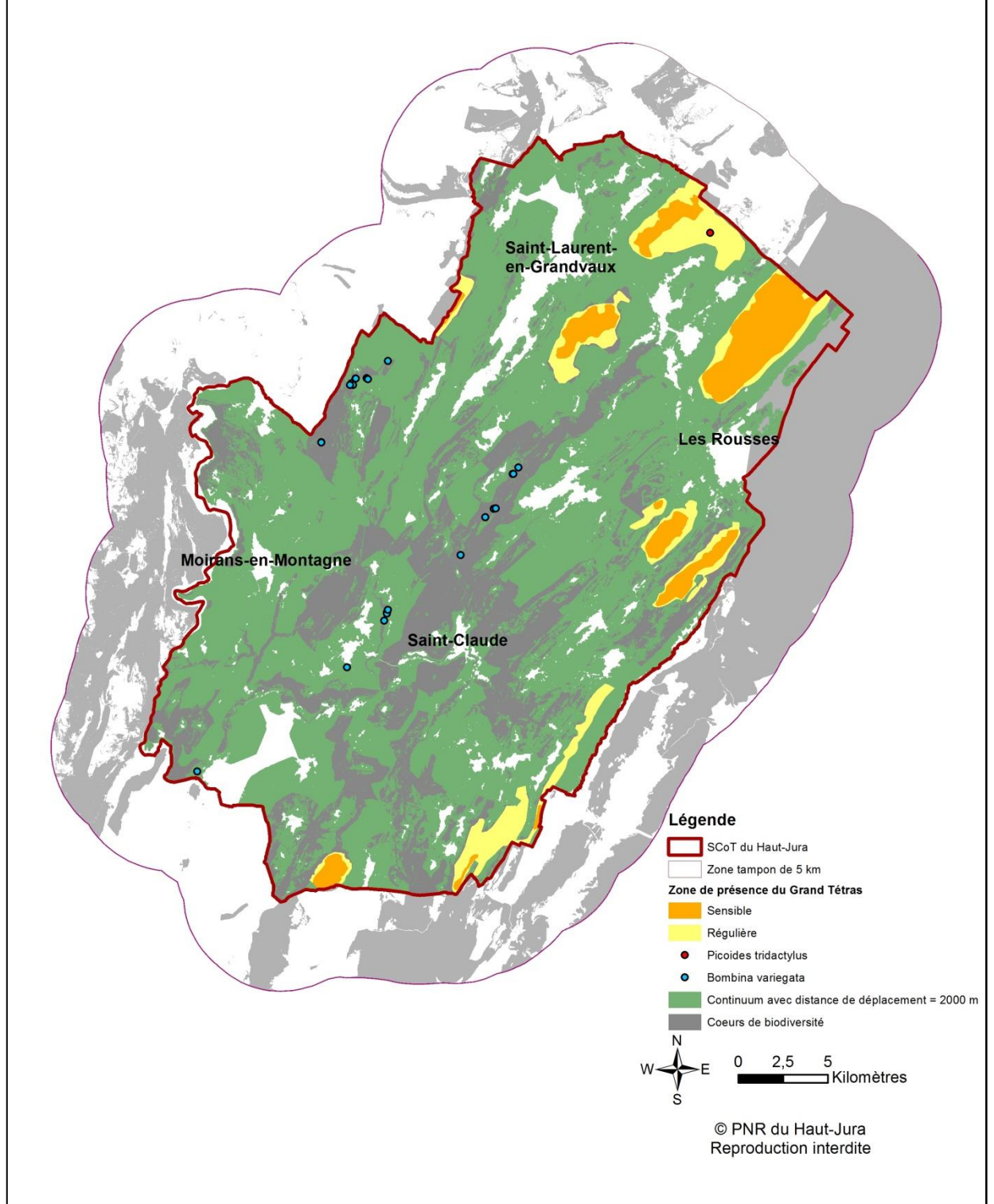


### Les sous-trames du SCOT



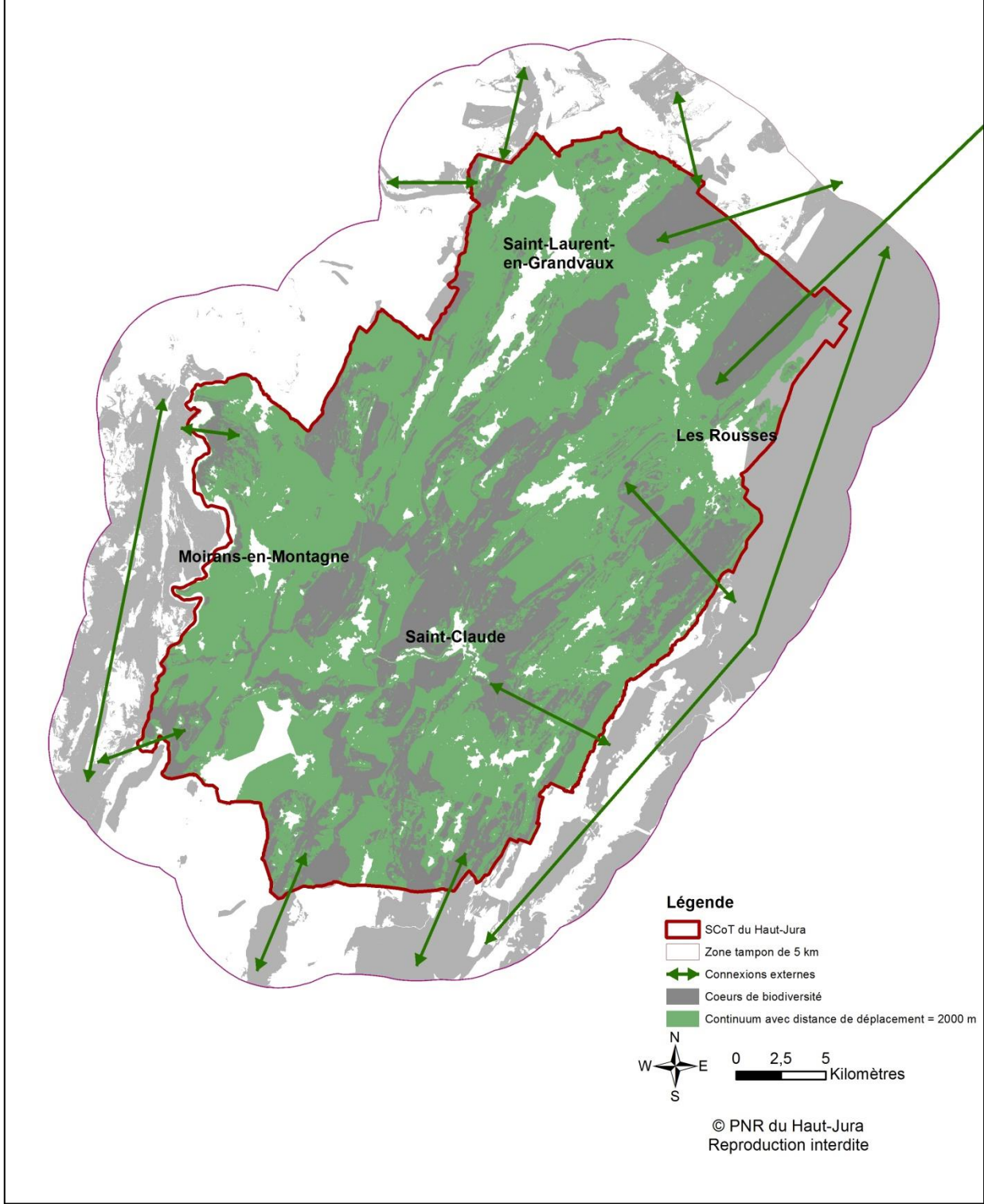


Continuités écologiques de la sous-trame forestière au sein du territoire  
(sur la base d'une distance de dispersion de 2 000 mètres)





Principales connexions entre cœurs de biodiversité forestiers à préserver à l'échelle du SCOT et des territoires voisins  
(sur la base d'une distance de dispersion de 2000 mètres)





### La sous trame des milieux peu productifs en mosaïque paysagère

Cette sous-trame concerne tous les milieux ouverts et semi-ouverts développés sur sols superficiels et sur lesquels on retrouve par conséquent le plus souvent une mosaïque de milieux (pelouses rases, buissons, arbres isolés, dalles rocheuses, murets, etc.) et des enjeux paysagers très forts. Elle représente une partie du caractère social et de l'histoire du Haut-Jura.

Cette sous-trame est celle pour laquelle le territoire du SCOT présente la plus forte responsabilité en termes de conservation mais également, localement, en termes de restauration, à travers la reconquête d'espaces de pelouses sèches abandonnés ou sous exploités et embroussaillés et la réouverture de pré-bois.

Il est important de souligner que ces milieux n'ont pas (et n'ont jamais eu) vocation à être tous connectés. On est ici typiquement dans le cas de figure des corridors que l'on dit de type paysager, voire même « en pas japonais » (cf. schéma ci-contre). L'enjeu sera donc (et de nombreuses actions en ce sens sont déjà en cours sur le territoire du SCOT) de préserver un réseau fonctionnel de pelouses sèches et de pré-bois en lien avec une activité agricole équilibrée et de terroir.

Les choix qui seront fait en matière de consommation d'espaces agricoles à des fins d'urbanisation seront déterminants dans l'avenir de ces milieux dont plusieurs ont déjà été urbanisés et dont tous dépendent étroitement du maintien de pratiques pastorales extensives, elles-mêmes intimement liées au fonctionnement général des exploitations agricoles.

Parmi les plus grands ensembles encore fonctionnels mais à gérer de cette sous-trame, on compte : le Plateau de Sapey sur les hauteurs du lac de Vouglans, le Plateau du Lizon, les Hautes-Combes, le Grandvaux, les coteaux des Rousses et Bois d'Amont ou encore le secteu. Entre Morez et Saint-Claude, des pelouses de grande qualité demeurent mais la sous trame est globalement dans un état de conservation moyen, à restaurer. Il en va de même pour les pelouses et pré-bois du Risoux.

Si l'on zoome sur six espèces déterminantes au regard de la sous-trame des milieux peu productifs en mosaïque paysagère du SCOT du Haut-Jura : la Bacchante (distance de dispersion de 70 à 100 m), l'Azuré du serpolet (distance de dispersion de 200 à 400m), le Criquet rouge-queue (distance de dispersion de 1 à 5 km), l'Apollon (distance de dispersion de 5 km), le Criquet jacasseur (distance de dispersion de 5 km) ou encore la Pie-grièche-écorceur (distance de dispersion inconnue mais > 5km), on identifie clairement, pour cette sous-trame, l'enjeu sur les secteurs :

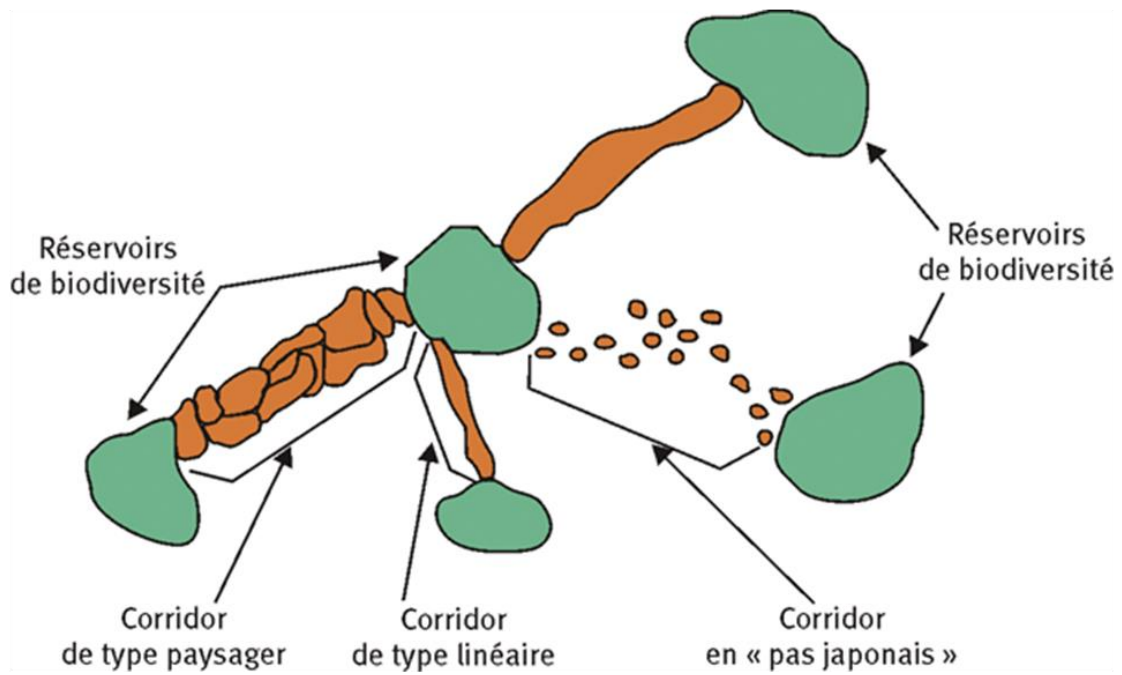
- du Plateau du Lizon
- du secteur d'Etival
- des coteaux de la Vallée de l'Orbe.

*(Attention, ces éléments sont analysés au regard des connaissances actuelles du territoire qui ne sont pas exhaustives).*



Sous-Trames	Surface tot. accessible (ha)	% du SCOT	Nombre d'ensembles d'un seul tenant	Surface moyenne d'un ensemble (ha)	Remarque
Milieux ouverts peu productifs (500 m)	12806 ha	13%	193	66,3	-
Milieux ouverts peu productifs (1 000 m)	18315 ha	19%	155	198,2	-
Milieux ouverts peu productifs (5 000 m)	30941 ha	34%	88	351,2	dont trois ensembles importants : 5326 ha et 2415 ha

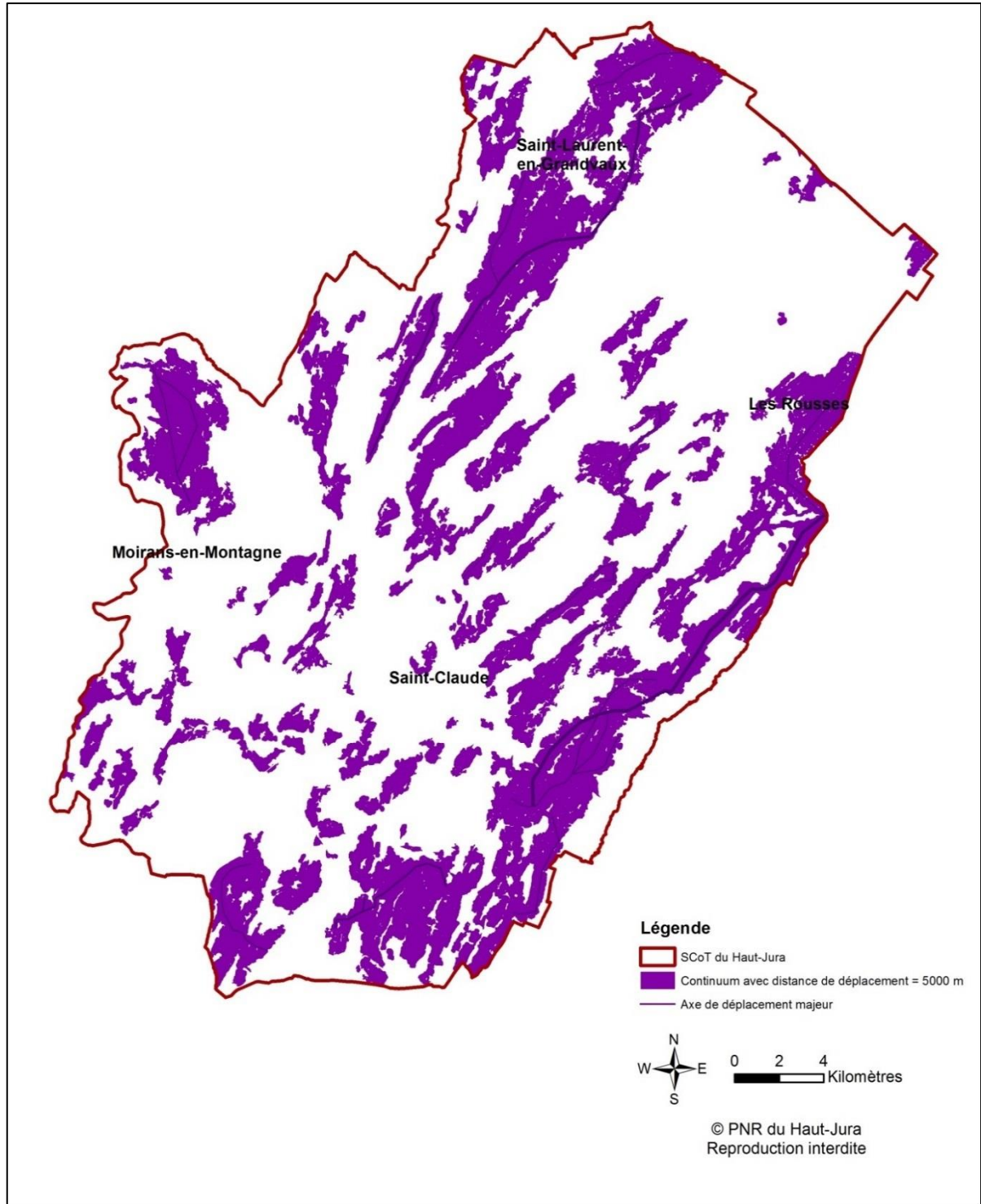
### Les grands types de corridors écologiques



Source : Cemagref, d'après Bennett 1991

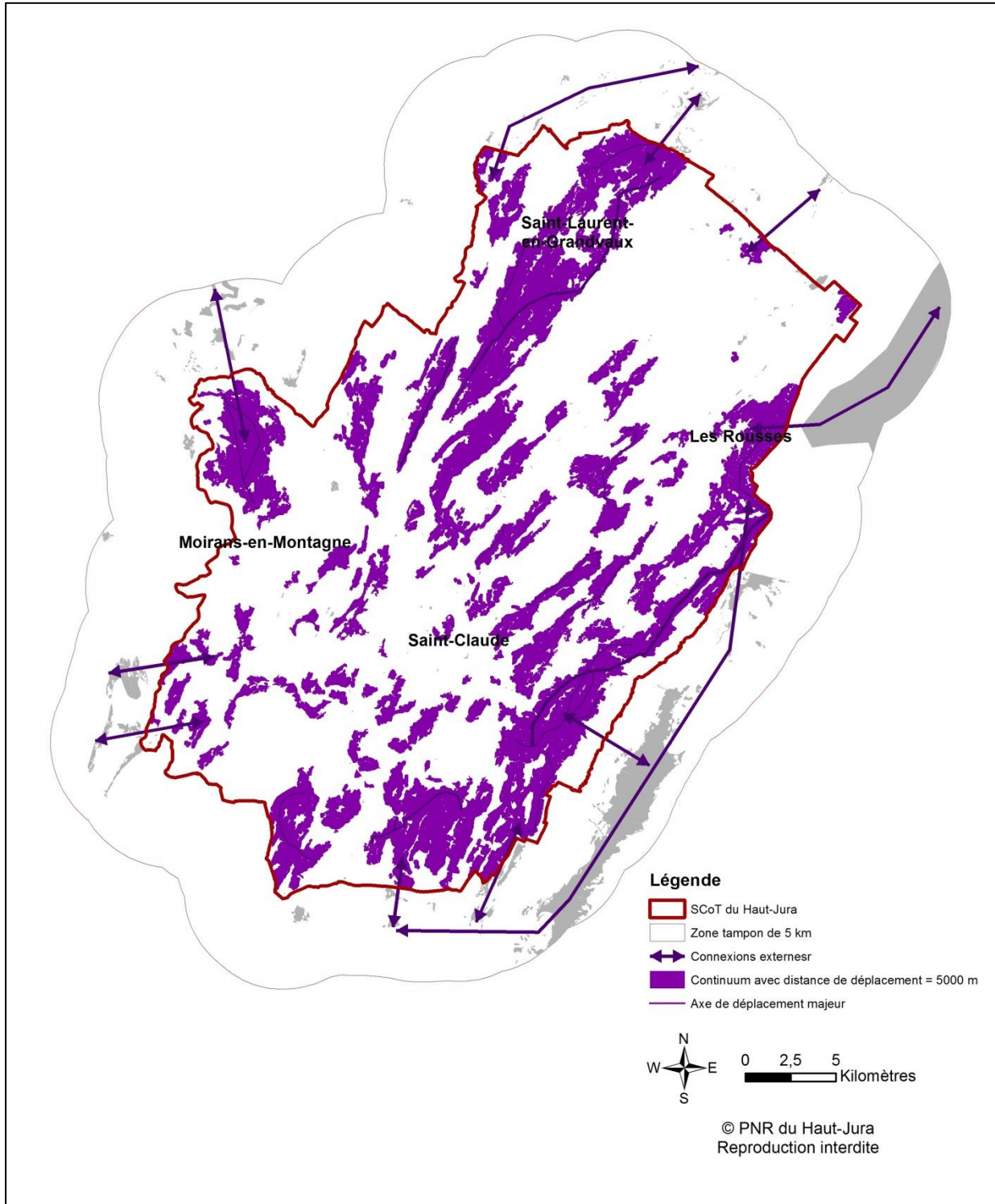


Continuités écologiques de la sous-trame des milieux peu productifs en mosaïque paysagère (pré-bois et pelouses sèches) au sein du territoire voisins (sur la base d'une distance de dispersion de 5000 m)





Principales connexions entre cœurs de biodiversité des milieux peu productifs en mosaïques paysagères à préserver entre le SCOT et les territoires voisins (sur la base d'une distance de dispersion de 5000 m)





### La sous trame des milieux ouverts productifs (prairies)

Cette sous-trame concerne tous les milieux ouverts développés sur sols profonds dont la production herbacée est importante. Ces espaces sont généralement fauchés (et pâturés pour certains d'entre eux). La qualité écologique de cette sous-trame n'est pas du tout homogène à l'échelle du SCOT. En effet, les prairies sont des milieux souvent intensifiés pour permettre une production fourragère importante (fertilisation, multiplication du nombre de coupes, suppression des haies, etc.). Cette intensification, selon son niveau, conduit à une réduction et une banalisation de la biodiversité de ces milieux. Au niveau franc-comtois, le Haut-Jura est l'un des grands secteurs de présence significative de ces prairies extensives.

D'un point de vue écologique donc, l'enjeu se situe vraiment au niveau de la préservation des prairies les plus diversifiées (les prairies « fleuries ») et des haies qui les bordent lorsqu'elles existent encore.

Tout comme la sous-trame précédente, ces milieux productifs n'ont pas vocation à former un réseau ininterrompu. Nous sommes là encore dans le cas de corridors de type paysager.

Au regard du Rôle des genêts (espèce déterminante des milieux productifs en bon état de conservation), la sous trame reste globalement fonctionnelle, même si les contacts avec cette espèce sont très fluctuants d'une année sur l'autre et se sont globalement fortement raréfiés ces dernières années (constat général, au-delà du seul territoire de SCOT).

Une attention très particulière est à porter à la vallée de l'Orbe et au Grandvaux où l'intensification des prairies de fauche pourrait être de nature à remettre totalement en cause la présence de cette espèce.

Les choix de développement devront, en particulier sur ces secteurs, intégrer le fait que la consommation de prairies de fauche à des fins d'urbanisation peut amener les exploitants à intensifier (pour conserver leur potentiel fourrager) des prairies extensives de grand intérêt.

### La sous trame des milieux humides

Cette sous-trame regroupe tous les milieux dits « humides », c'est-à-dire soit gorgés d'eau en permanence soit régulièrement inondés et qui, par conséquent présentent une biodiversité spécifique (en particulier la flore) et/ou des sols marqués par les traces de cette saturation régulière en eau : tourbières et marais, prairies humides, forêts alluviales et zones d'expansion des crues...

Avec les milieux peu productifs en mosaïque paysagère et les milieux aquatiques, ces milieux sont de très haute importance pour le territoire du Haut-Jura (enjeux écologiques, paysagers et socio-économiques).

Ces milieux humides n'ont jamais été tous connectés dans l'espace et le fonctionnement de la sous-trame repose sur le principe des corridors en pas japonais. Cette sous-trame est intégrée dans sa presque totalité aux cœurs de biodiversité (82%) et l'enjeu est de préserver ces milieux de tout aménagement, de mieux comprendre leur fonctionnement hydraulique, de restaurer ceux qui sont en mauvais état, de les identifier dans les documents d'urbanisme et si possible de les assortir d'un règlement spécifique interdisant toute opération susceptible de porter atteinte à leur intégrité et au bon fonctionnement.

Ce haut niveau patrimonial et la nécessité de les cartographier dans les documents d'urbanisme est acté dans la charte du Parc naturel régional du Haut-Jura depuis 1998.



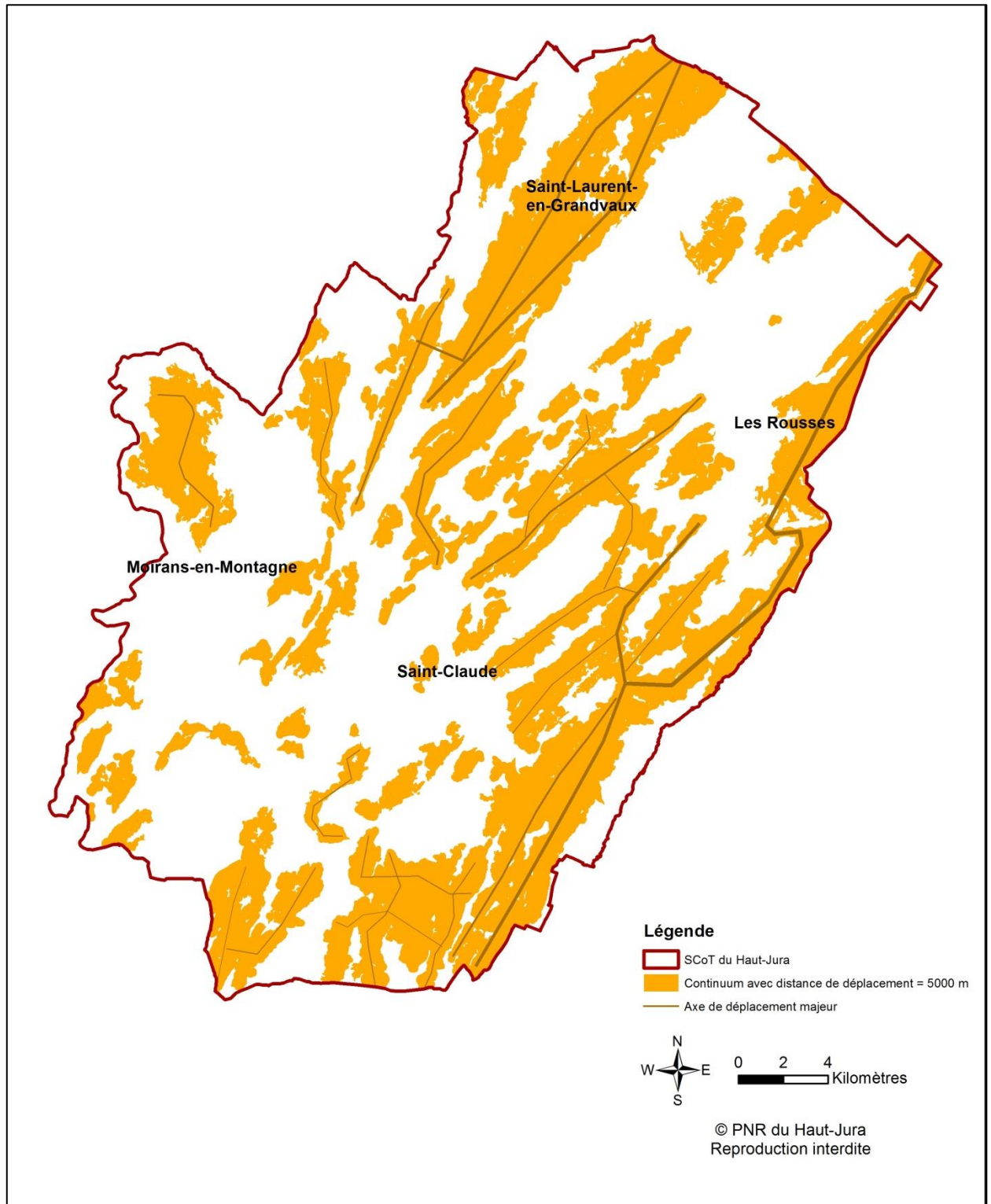
## Rapport de présentation – Diagnostic territorial

Sous-Trames	Surface tot. accessible (ha)	Nombre d'ensembles d'un seul tenant	Surface moyenne d'un ensemble (ha)	Remarque
Milieux ouverts productifs (500 m)	16430 ha	146	112	-
Milieux ouverts productifs (1000m)	21569 ha	117	184	-
Milieux ouverts productifs (5000m)	40103 ha	43	932	Deux ensembles très importants de 14 175 ha et 8 058 ha

Sous-Trames	Surface tot. accessible (ha)	Nombre d'ensembles d'un seul tenant	Surface moyenne d'un ensemble (ha)	Remarque
Milieux humides (500 m)	4294 ha	58	74 ha	-
Milieux humides (1 000m)	5596 ha	59	95 ha	-
Milieux humides (5 000m)	10579 ha	50	211 ha	Un ensemble important d'un seul tenant de 992 ha

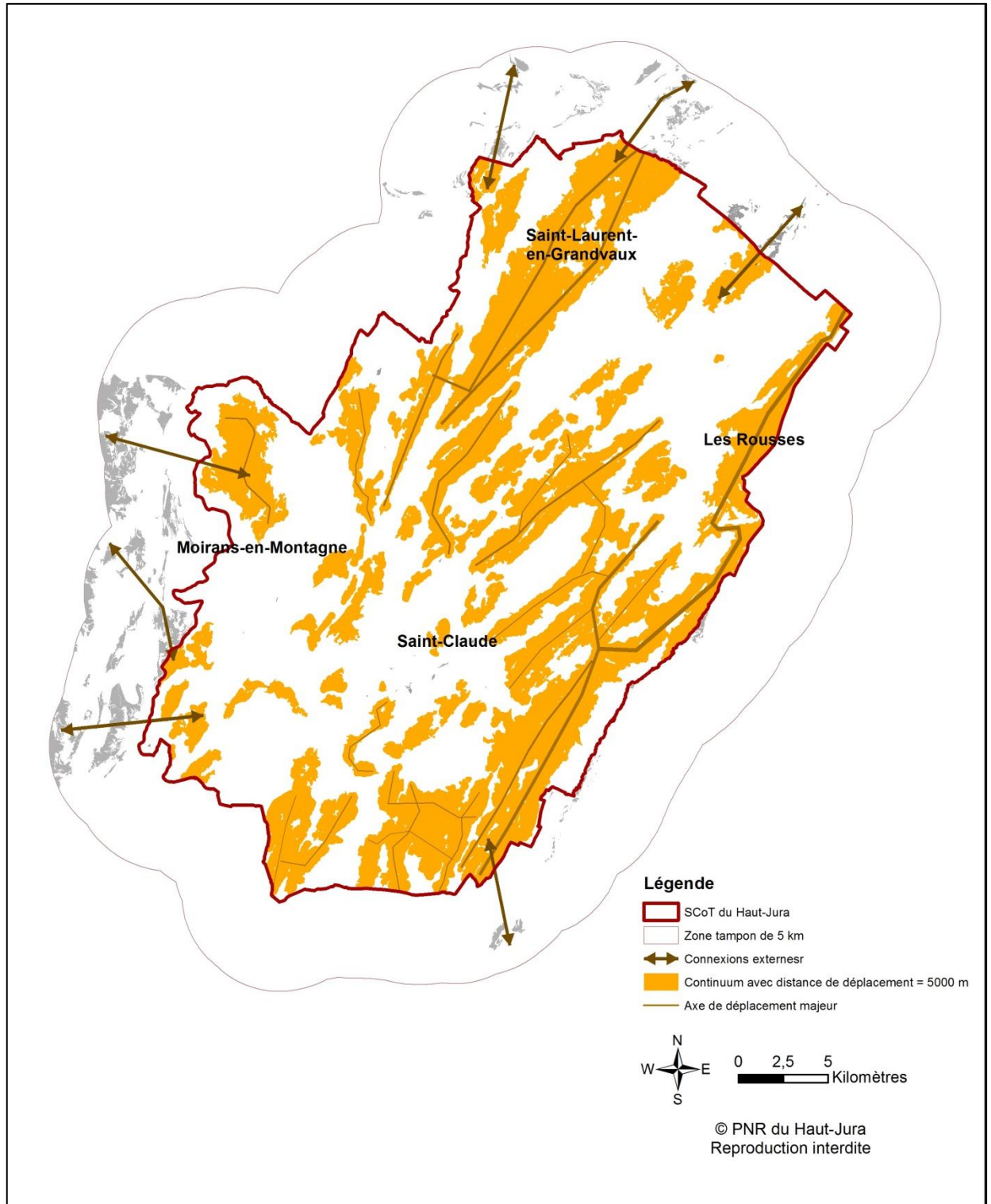


Continuités écologiques de la sous-trame des milieux ouverts productifs  
(prairies) au sein du territoire  
(sur la base d'une distance de dispersion de 5000 m)



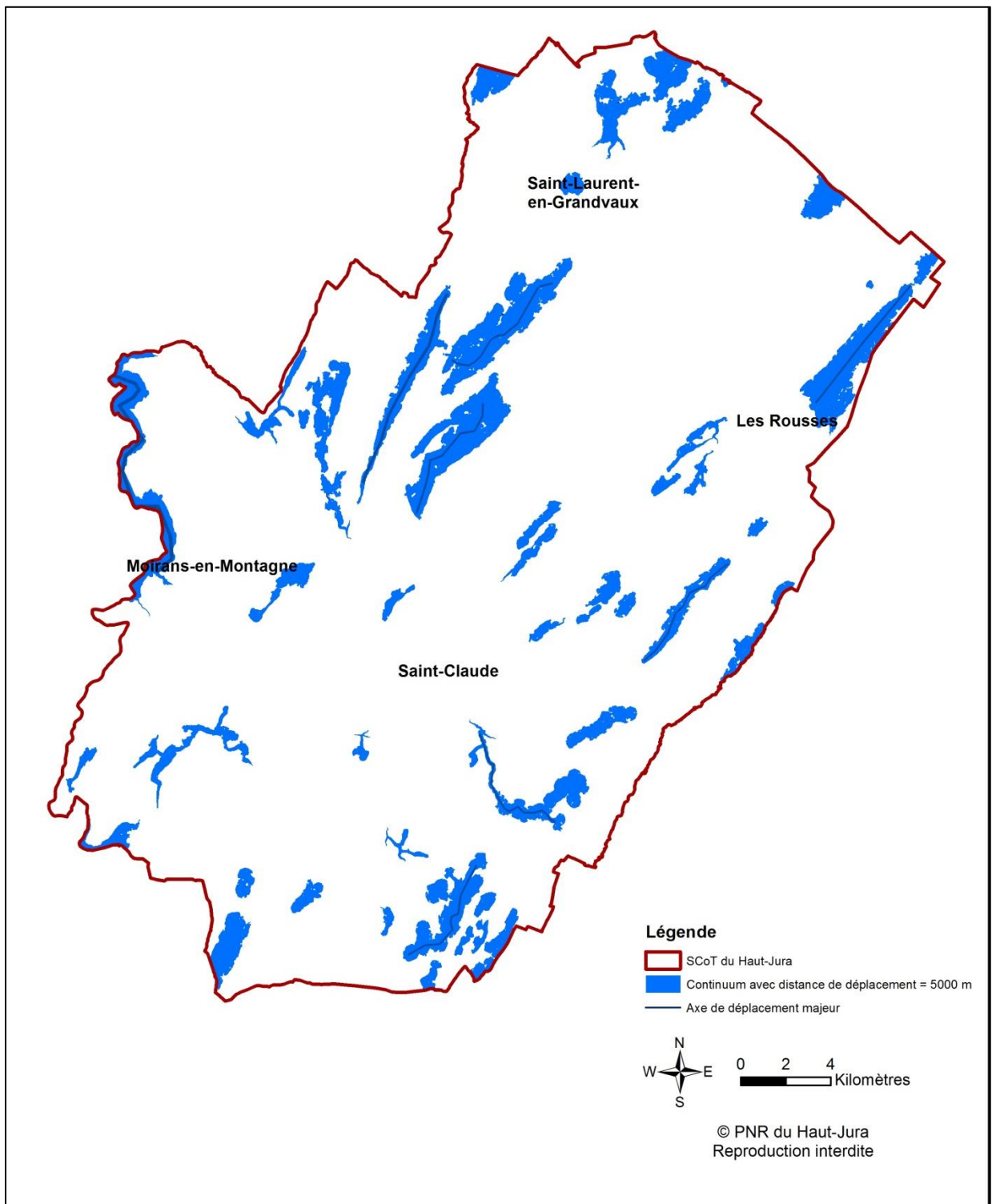


Principales connexions entre cœurs de biodiversité des milieux productifs à préserver entre le SCOT et les territoires voisins (sur la base d'une distance de dispersion de 5000 m)



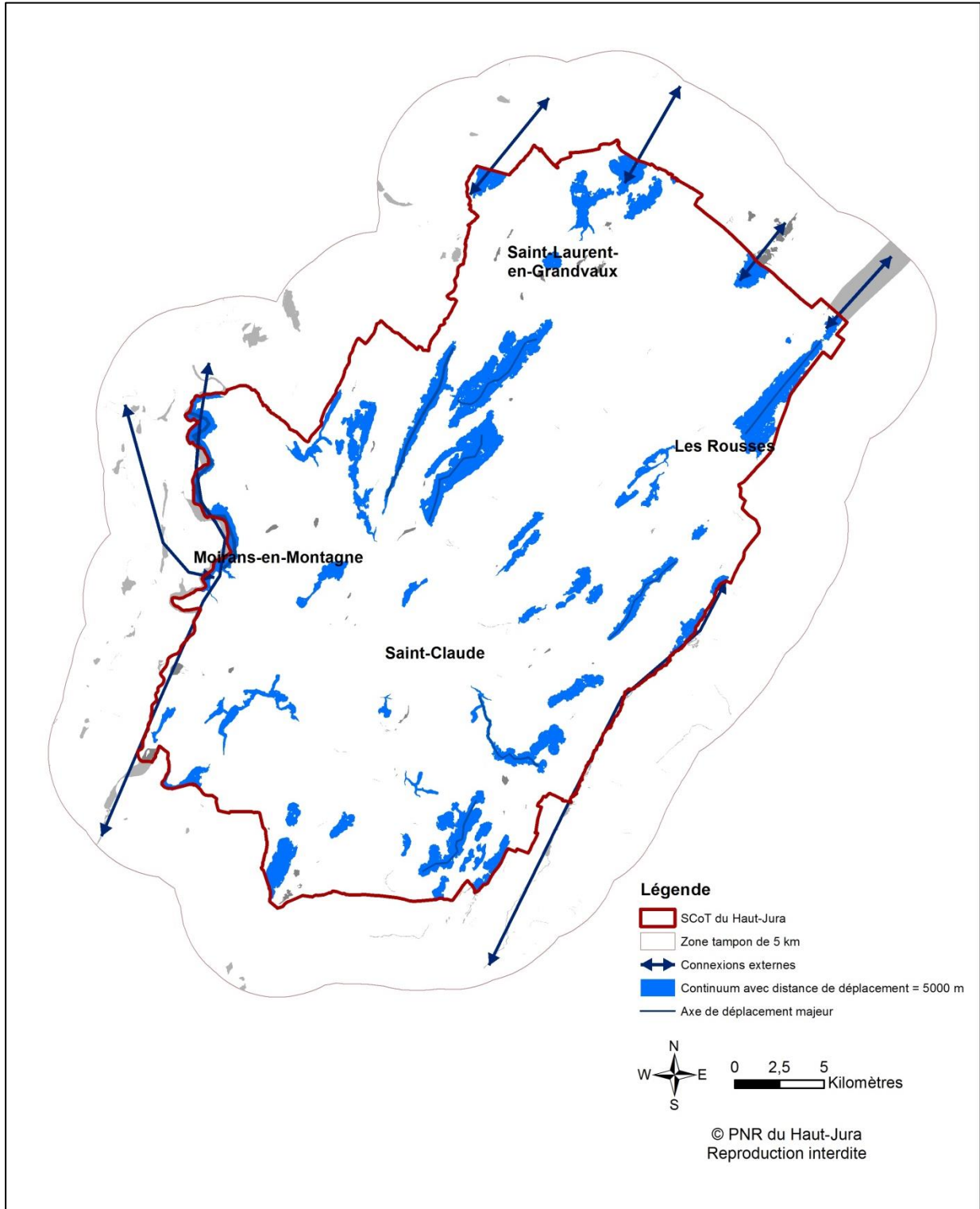


Continuités écologiques de la sous-trame des milieux humides au sein du territoire  
(sur la base d'une distance de dispersion de 5 000 m)





Principales connexions entre cœurs de biodiversité des milieux humides à préserver entre le SCOT et les territoires voisins (sur la base d'une distance de dispersion de 5 000 m)





La sous-trame des milieux humides a été par ailleurs analysée au regard de quatre espèces déterminantes :

le Pipit farlouse (distance de dispersion de 25 km) – pour cette espèce, le territoire du SCOT est totalement connecté. Sa préservation sur le territoire dépendra essentiellement de la qualité des milieux humides et surtout du maintien de leur fonctionnalité hydraulique,

le Nacré de la canneberge (distance de dispersion de 3 à 5 km)

le Fadet des tourbières (distance de dispersion de 500 m à 1 km)

la Cordulie arctique (distance de dispersion estimée à 7,5 km sur la base de marquage d'espèces biologiquement proches).

Si le territoire compte de grands ensembles de zones humides fonctionnels et de grande qualité biologique (prés de Valfin et de la Rixouse, Hautes-Combes, Grandvaux, Vallée de l'Orbe, vallée du Cébriot et du Doubs, etc.), l'importance des petites et toutes petites zones humides relais ne doit pas être sous-estimée en particulier pour les espèces à plus faible capacité de dispersion. Leur préservation passe par l'identification de ces micro milieux dans les documents d'urbanisme, la sensibilisation du monde agricole et du grand public, etc.

### La sous trame des milieux aquatiques

Cette sous-trame regroupe tous les milieux d'eau libre, rivières et lacs en particulier et fonctionne en étroite relation avec la sous-trame des milieux humides, les deux étant très souvent totalement interdépendantes : régulation des débits et qualité des eaux par les zones humides, impact des prélèvements d'eau potable dans les rivières et lacs sur les zones humides, etc. Elle présente la particularité que les cœurs de biodiversité sont également des corridors.

La continuité écologique d'un cours d'eau, notion introduite en 2000 par la directive cadre sur l'eau (DCE) du 23 octobre 2000, se définit comme la libre circulation des organismes vivants et leur accès aux zones indispensables à leur reproduction, leur croissance, leur alimentation ou leur abri, le bon déroulement du transport naturel des sédiments ainsi que le bon fonctionnement des réservoirs biologiques (connexions, notamment latérales, et conditions hydrologiques favorables).

Au niveau du SCOT et des principaux cours d'eau, cette continuité est souvent interrompue par des seuils d'origine anthropiques, autrefois créés pour faire fonctionner des moulins et autres scieries ou encore utilisés à des fins de production d'hydro-électricité. La sous-trame des milieux aquatiques doit être rendue plus fonctionnelle du point de vue de la circulation des espèces pour être conforme à la DCE.

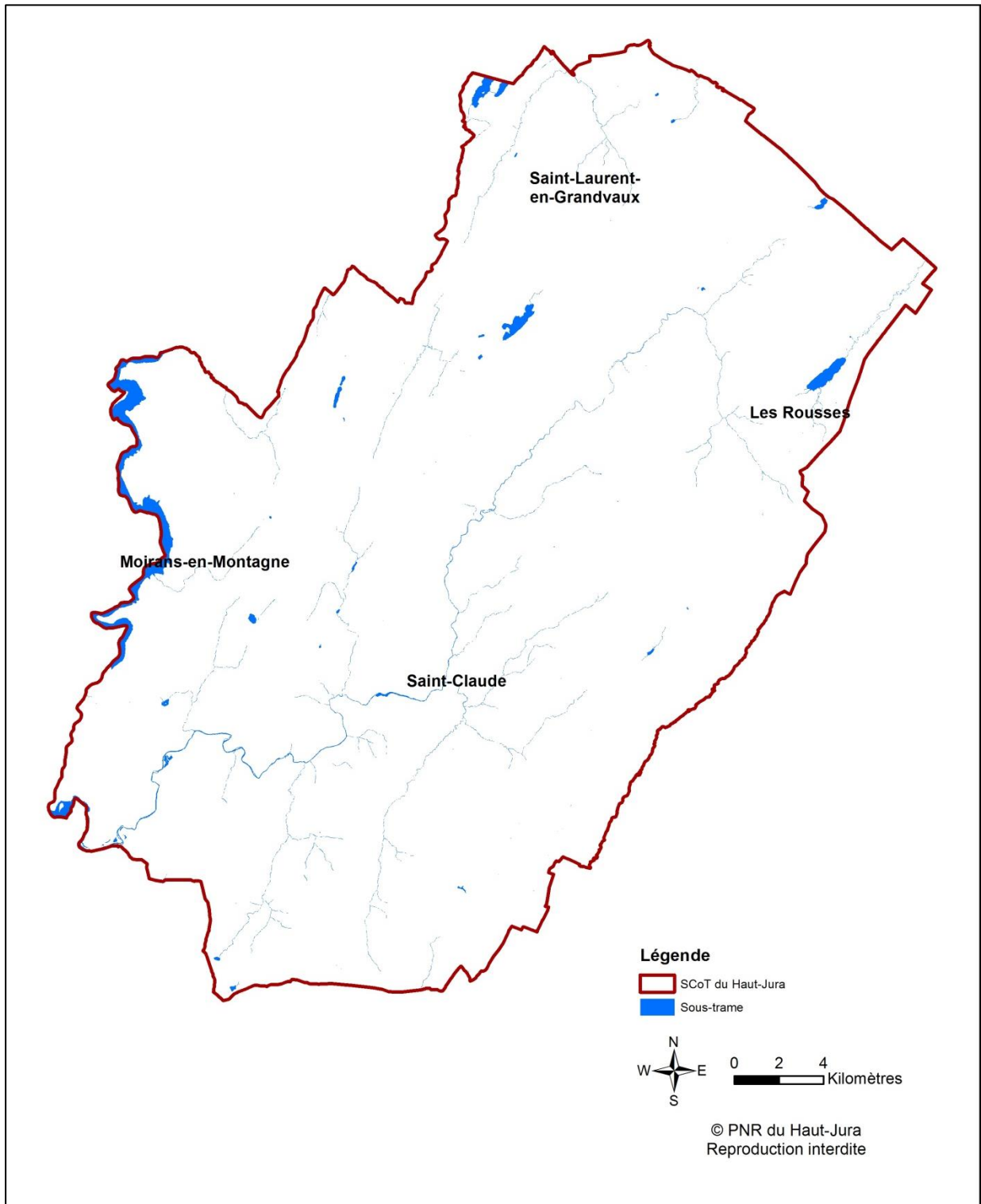
Ainsi, comme cela s'est déjà fait sur certains seuils par le passé et à l'instar de projets en cours, une analyse de chacun des seuils est nécessaire pour :

- évaluer son impact sur la circulation piscicole et des sédiments d'une part,
- étudier les possibilités de produire de l'hydro-électricité,
- envisager, sous réserve de l'accord des propriétaires, son effacement, son équipement (passe à poissons notamment), son maintien en l'état.

En la matière, le bassin versant de la Bienne, en totalité sur le territoire du SCOT, doit être considérée comme prioritaire. De la même façon, les milieux humides attenants, en particulier les ripisylves (forêts alluviales relictuelles notamment), sont à préserver. Au-delà de leur rôle sur l'atténuation des crues, l'épuration, la stabilisation des berges (...), ils sont très importants pour certaines espèces (Castor, etc.).

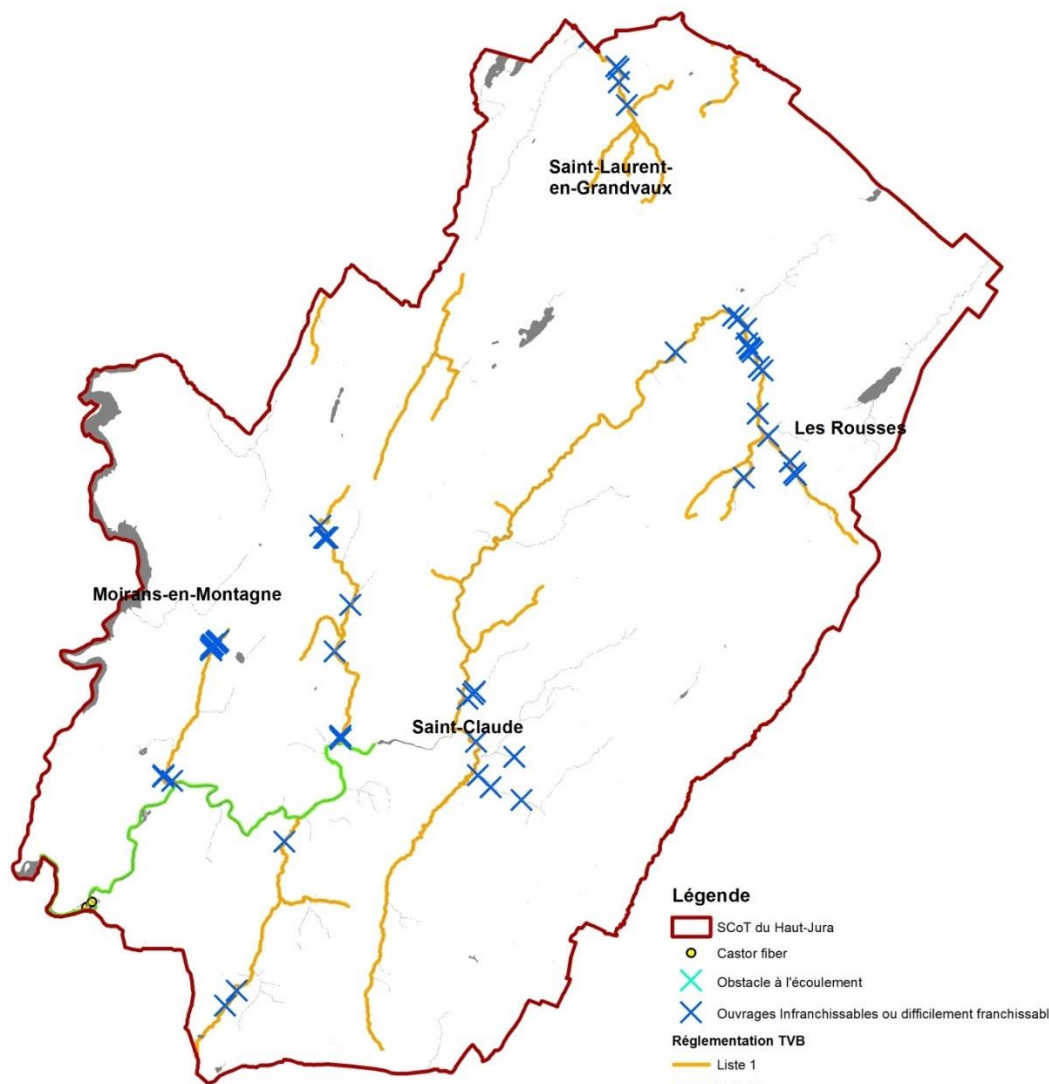


## Sous-trame des milieux aquatiques (cœurs de biodiversité et corridors)





### Ruptures des continuités écologiques (principaux seuils sur le Jura, tous les seuils sur le Doubs) et réglementation des cours d'eau au regard de la TVB

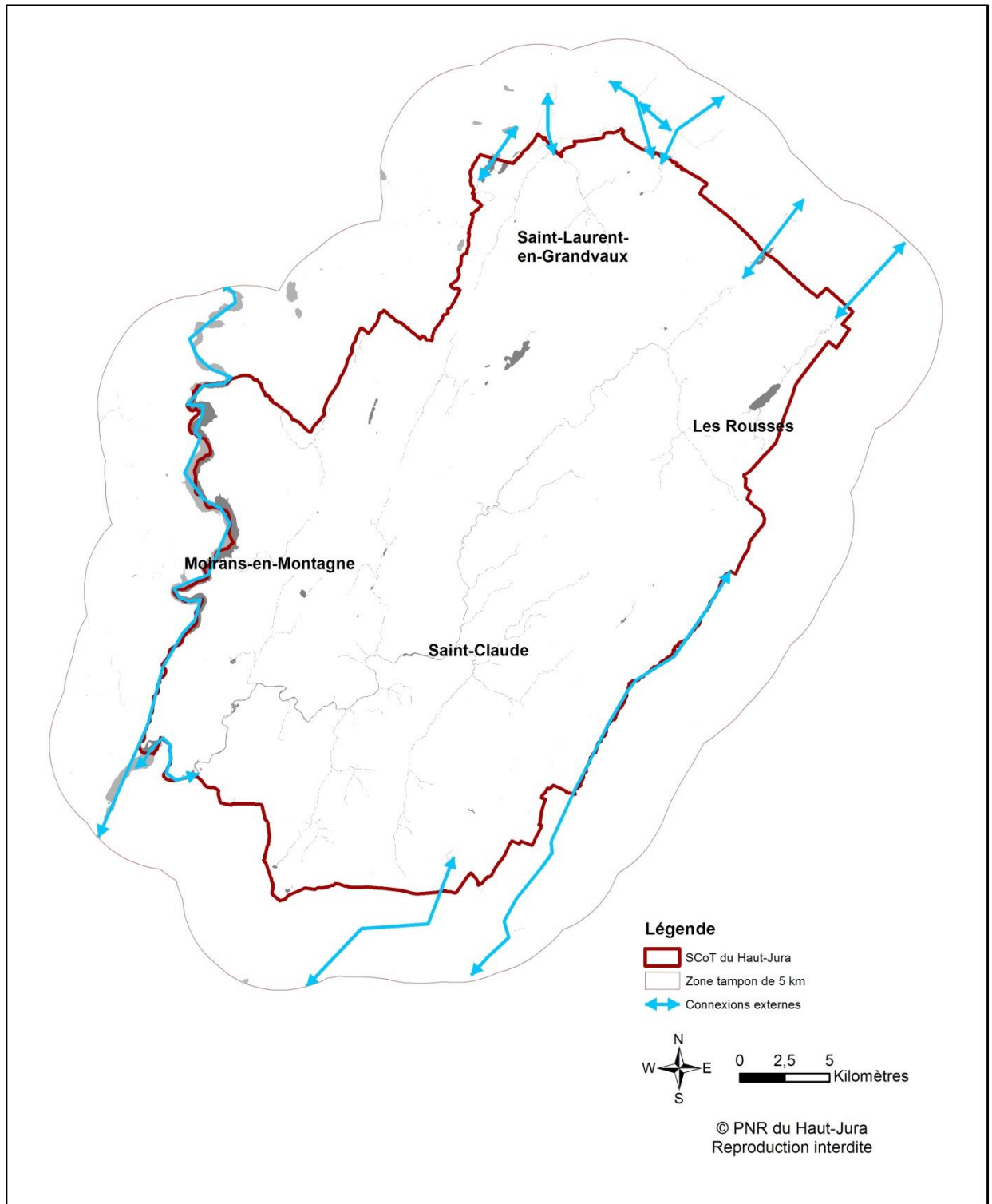


**Liste 1 :** liste de cours d'eau, parties de cours d'eau ou canaux sur lesquels aucune autorisation ou concession ne peut être accordée pour la construction de nouveaux ouvrages s'ils constituent un obstacle à la continuité écologique.

**Liste 2 :** liste de cours d'eau, parties de cours d'eau ou canaux dans lesquels il est nécessaire d'assurer le transport suffisant des sédiments et la circulation des poissons migrateurs. Tout ouvrage doit y être géré, entretenu et équipé selon des règles définies par l'autorité administrative, en concertation avec le propriétaire ou, à défaut, l'exploitant, dans un délai de cinq ans après la publication des listes.












## Principales connexions entre cœurs de biodiversité des milieux aquatiques à préserver entre le SCOT et les territoires voisins

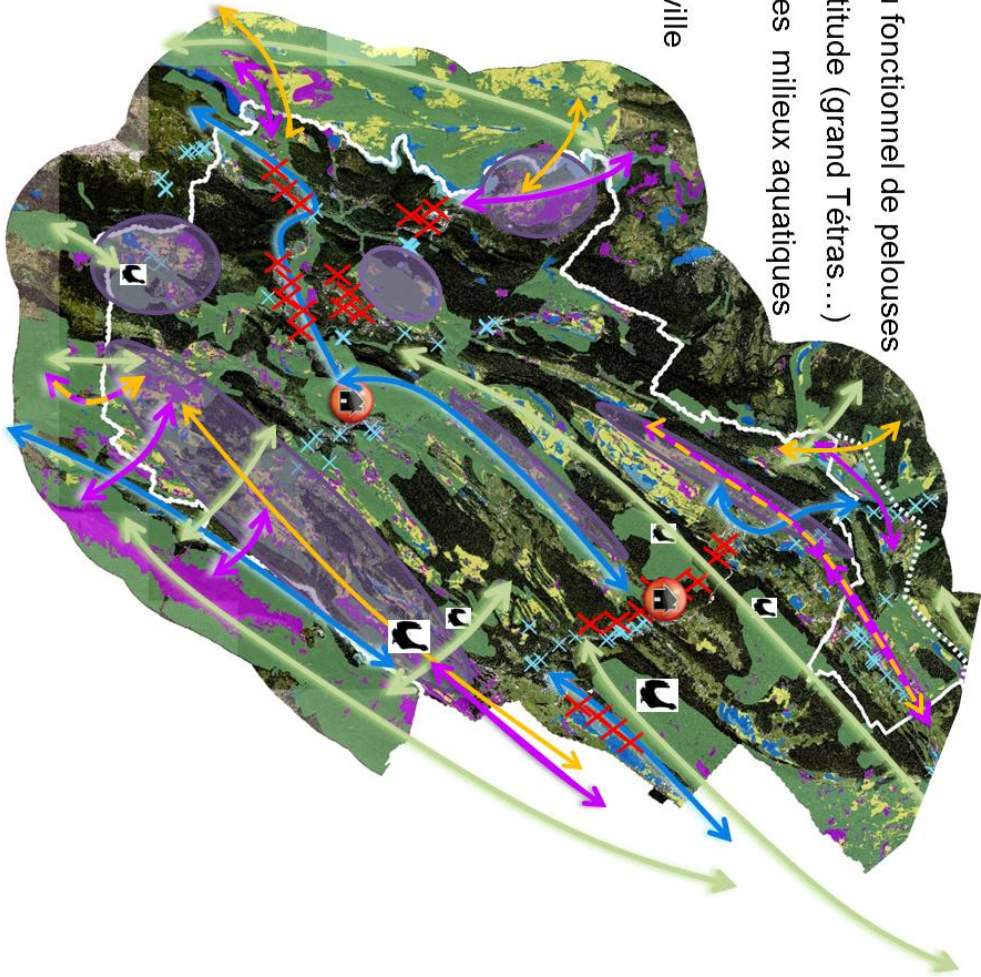




### Cœurs de biodiversité

-  Forêts
-  Zones humides et milieux aquati
-  Milieux peu productifs, en mosaï
-  Milieux productifs

-  Enjeu de préservation d'un réseau fonctionnel de pelouses
-  Enjeu lié à la faune des forêts d'altitude (grand Tétrás...)
-  Principaux obstacles repérés sur les milieux aquatiques
-  Enjeux de continuité de la TV
-  Problématique de biodiversité en ville





Milieux	Sous-trame	Artificialisation des milieux 2003-2010	Etat fonctionnel	Continuités écologiques			Niveau d'enjeux pour le PADD			
				Type dominant de corridor	Enjeux SCOT	Enjeux hors SCOT				
								directs	indirects	secteurs
Forestiers		28 ha 3,5 ha / an	Très bon	<ul style="list-style-type: none"> <li>Préservation des forêts alluviales</li> <li>Maîtrise de l'artificialisation (marginal)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Hausse du trafic routier</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Bienne / Lemme (forêts alluviales)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Équilibre résineux / hêtres / grand tétras</li> <li>Maintien d'une gestion en futaie jardinée</li> <li>préservation de la qualité des forêts d'altitude (Grand Tétras)</li> </ul>	☆☆☆☆		
				Peu productifs en mosaïque paysagère	Paysager Pas japonais	Fragilisé	<ul style="list-style-type: none"> <li>Maintien des paysages</li> <li>Maîtrise du morcellement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Recul activité agricole</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Plateau du Lizon</li> <li>Secteur Etival</li> <li>Coteaux vallée Orbe</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Fermeture des milieux</li> <li>Pratiques agricoles adaptées (prairies diversifiées, haies)</li> <li>Valorisation des prairies fleuries</li> </ul>
Prairiaux	Productifs	163 ha 20 ha/an	Hétérogène		<ul style="list-style-type: none"> <li>Maintien des paysages</li> <li>Maîtrise de l'artificialisation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réduction des prairies de fauche par urbanisation (intensification)</li> <li>Qualité des eaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Vallée Orbe</li> <li>Grandvaux</li> <li>Val de Mouthé</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Restauration des milieux</li> </ul>	☆☆☆☆	
		Humides	Pas japonais	A améliorer	<ul style="list-style-type: none"> <li>Préservation de tout aménagement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Évolution démographique et débits suffisants (prélèvements adaptés)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Hauts-du-Doubs</li> <li>Bellevallonnais</li> <li>Chapelle-des-Bois</li> <li>Vallée de l'Orbe</li> <li>Combe ou Lac</li> <li>Flaures-Combes</li> <li>Pie-de-Vairin, La Rixouse</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Seuils agricoles adaptés (pollution/eutrophisation)</li> </ul>	☆☆☆☆	
Aquatiques		Linéaire (cœurs de biodiversité sont également également corridors)	A améliorer	<ul style="list-style-type: none"> <li>Position de tête de bassin versant</li> <li>Préservation des pollutions</li> <li>Préservation des ripisylves</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Évolution démographique et débits suffisants (prélèvements adaptés)</li> <li>Circulation des espèces</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Bienne</li> <li>Doubs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Seuils agricoles adaptés (pollution/eutrophisation)</li> </ul>	☆☆☆☆		
Rupestres		Linéaire	Aérien : bon Souterrain : fragilisé	<ul style="list-style-type: none"> <li>Équipements touristiques ou de loisirs</li> <li>Qualité des eaux</li> </ul>				☆☆☆☆		

### 3.4. Une qualité de vie potentiellement menacée



Les atouts et qualités intrinsèques du territoire présentés dans les parties précédentes sont potentiellement menacés à la fois par les modes d'urbanisation choisis (consommation foncière, impacts paysagers, éloignement physique et social, etc.) mais également par d'autres sources de nuisances liées aux modes de développement mis en œuvre sur le territoire : pollutions et déchets, risques. S'ajoutent à ces éléments la question énergétique et du réchauffement climatique qui est transversale et amène aussi bien à réinterroger le modèle de développement que les risques et impacts induits sur l'environnement du territoire.

### 3.4.1. La question énergétique au centre des enjeux d'aménagement

Les liens entre urbanisme et énergie sont multiples : formes urbaines (compacité, implantation, orientation, densité), mode et fréquence de déplacement des individus, type d'énergie consommée et produite, etc. Ainsi, le SCOT, à travers les choix en matière d'urbanisme, d'aménagement, d'habitat, de transport et déplacement notamment, contribue à déterminer le niveau de consommation énergétique du territoire sur la très longue durée.

#### 3.4.1.1. *Éléments de cadrage en matière d'énergie et de climat*

##### **Les enjeux climatiques et énergétiques**

###### Le changement climatique

Les activités quotidiennes des habitants du territoire (déplacement, chauffage, utilisation des appareils électriques, production de biens et services, achats, etc.) consomment de l'énergie et produisent des gaz à effet de serre (GES), en particulier du dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), à l'origine du changement climatique.

D'après le 5<sup>ème</sup> rapport du GIEC (Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat), sans changement des modes de vie et de production à l'échelle mondiale, les températures pourraient augmenter d'ici la fin du XXI<sup>ème</sup> siècle de 3,3°C à 5,5°C par rapport à 1850.

Les effets du changement climatique sont déjà perceptibles et vont sans doute se renforcer aux cours des prochaines décennies. Le territoire et les modes de vie de ses habitants risquent d'être fortement impactés, en particulier la ressource en eau, la durée de l'enneigement, les productions agricoles et forestières.

###### L'épuisement des ressources fossiles et la dépendance énergétique

Les réserves énergétiques non renouvelables s'épuisent à un rythme de plus en plus rapide. Cela est dû au maintien d'une consommation très élevée des pays riches combiné à la forte poussée de la demande des pays émergents.

Les prix de l'énergie pourraient augmenter de 20 à 45 % d'ici 2020. Or le Haut-Jura dépend à 90 % d'énergie non renouvelable et importée. Le territoire est donc très vulnérable face aux variations importantes du coût de l'énergie.



### Les objectifs européens et nationaux

La politique française en matière énergie-climat s'appuie à la fois sur l'engagement européen des « 3 x 20 » et sur les objectifs nationaux définis dans la loi de programme introduite dès 2005 et les lois Grenelle.

Les objectifs européens du « 3 x 20 » sont, à l'horizon 2022 par rapport à 1990, de diminuer de 20 % les émissions de gaz à effet de serre, d'augmenter de 20 % l'efficacité énergétique, de produire 20 % d'énergie à partir de sources renouvelables.

La loi de programmation fixant les orientations de la politique énergétique (loi POPE) de 2005 introduit l'objectif de diminuer de 3% par an en moyenne les émissions de gaz à effet de serre de la France, ce qui revient à atteindre en 2050 un niveau égal à 25 % de celui de 2005, soit une division par un facteur 4 des émissions.

Les lois Grenelle confirment et consolident les engagements précédents. Elles introduisent de nombreux dispositifs et fixent notamment des objectifs sectoriels pour les bâtiments et les transports, ainsi que pour le développement des énergies renouvelables. En matière d'urbanisme, il est inscrit dans ces deux lois que le SCOT doit permettre « *d'assurer la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la maîtrise de l'énergie et la production d'énergie à base d'énergie renouvelable* ».

### Le Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie

En application de la loi Grenelle 2, le Schéma Régional du Climat de l'Air et de l'Energie (SRCAE) a été arrêté par le Préfet de Région et approuvé par le Conseil régional de Franche-Comté en novembre 2012. Il a pour vocation à fournir un cadre stratégique et prospectif aux horizons 2020 et 2050 sur les thématiques de la maîtrise de la demande en énergie, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la prévention ou réduction de la pollution atmosphérique, le développement de la production d'énergie renouvelable et l'adaptation des territoires et des activités socio-économiques aux effets du changement climatique.

Les résultats du scénario cible retenu pour la Franche-Comté sont les suivants :

- une diminution de 20 % de la consommation en énergie primaire en 2020 et 44 % en 2050 ;
- une réduction des gaz à effet de serre de 20 % en 2020 et de 53 % en 2050 ;
- un objectif de 32 % de la consommation d'énergie finale fournie par les énergies renouvelables en 2020 ;
- une garantie de bonne qualité de l'air afin de préserver la santé des habitants, en s'assurant qu'une politique forte sur l'énergie se fera en cohérence avec l'atteinte de cet objectif et en veillant au respect des valeurs limites de concentrations dans l'air des principaux polluants atmosphériques sur tout le territoire régional.



Les orientations du SRCAE visent notamment :

- En matière d'aménagement du territoire : à maintenir ou recréer des centralités notamment en zones rurales en densifiant les pôles par des types d'habitats intermédiaires et en assurant la présence de services en zones rurales, notamment par l'utilisation des technologies d'information et de la communication (TIC) ;
- En matière de mobilité : à réduire la dépendance au véhicule personnel, favoriser les déplacements collectifs, mettre les modes actifs au cœur des réflexions ;
- En matière de bâtiment : rénover à un niveau bâtiment basse consommation (BBC) 15 000 logements par an (3 fois plus que l'estimation actuelle) ;
- En matière d'énergies renouvelables : développer le bois-énergie, le solaire thermique, la géothermie, la méthanisation, l'hydro-électricité, l'éolien et le solaire photovoltaïque.

### Une mobilisation dans le cadre du Plan Climat Energie Haut-Jura

Pour garantir une cohérence des politiques, le SCOT doit prendre en compte les démarches de Plan Climat Energie Territorial (PCET) engagées sur le territoire.

Le Parc naturel régional du Haut-Jura s'est engagé à mener un PCET ambitieux sur l'ensemble de son territoire pour d'une part lutter localement contre le changement climatique et d'autre part pour adapter le territoire face aux conséquences de ce dernier et à la raréfaction des ressources énergétiques non renouvelables. L'objectif inscrit dans la charte 2010-2022, est de tendre vers une réduction de 50 % émissions émission de gaz à effet de serre à l'horizon 2022.

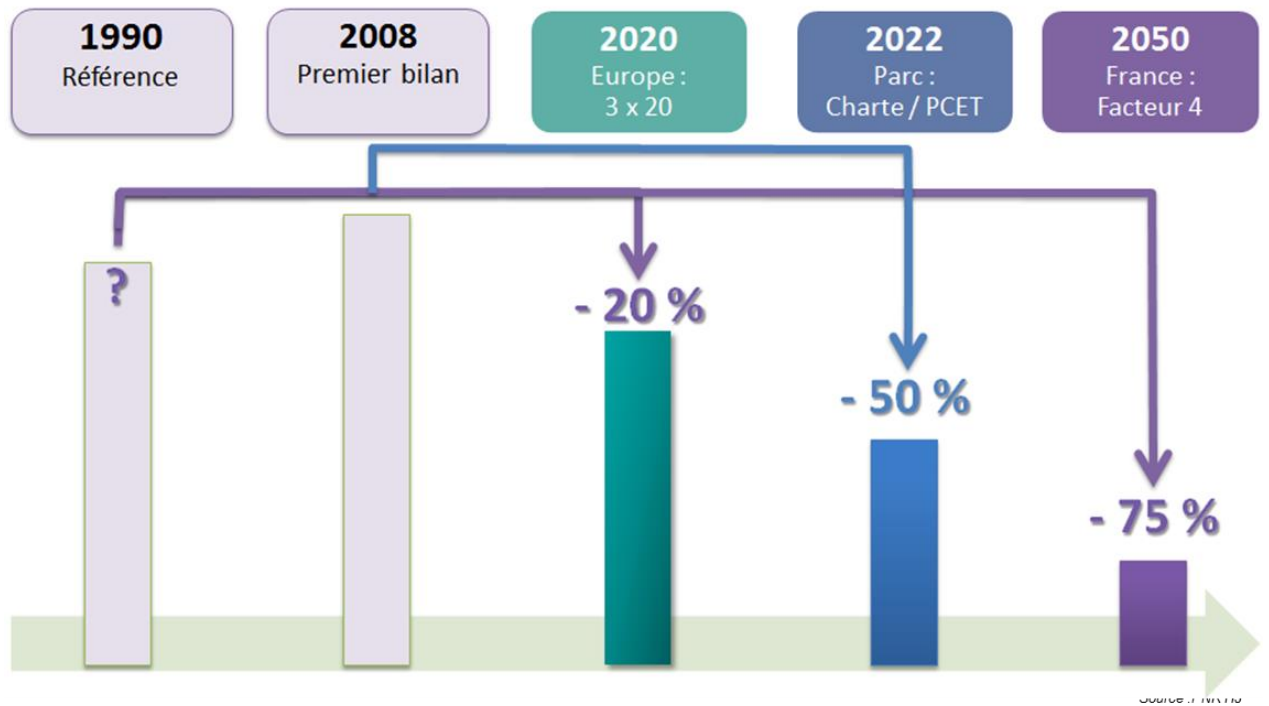
Pour répondre à ce défi de grande ampleur, il convient d'impulser une nouvelle culture de l'énergie basée sur le scénario « négaWatt » : sobriété, efficacité et énergies renouvelables. La chasse au gaspillage, l'amélioration de la performance du matériel (en particulier pour le chauffage), et le développement de nouvelles sources d'énergie plus durables devront être systématiquement recherchés dans tous les projets du territoire.

Les actions du PCET visent notamment à :

- Rénover le patrimoine bâti,
- Relever le défi énergétique du déplacement en milieu rural,
- Promouvoir un urbanisme économe en énergie,
- Développer les énergies renouvelables du territoire,
- Rechercher la performance énergétique des secteurs économiques,
- Mobiliser les acteurs.



## Articulation des objectifs européens, nationaux et locaux en matière de réduction des gaz à effet de serre





### 3.4.1.2. Diagnostic des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre sur le territoire du SCOT

#### **Bilan des consommations d'énergie**

##### Prépondérance du secteur du bâtiment

En 2008, la consommation d'énergie est 200 000 tonnes équivalent pétrole (tep) en énergie primaire, soit 3,7 tep par habitant, ce qui est légèrement inférieur à la moyenne franc-comtoise (3,9 tep par habitant).

Le patrimoine bâti (résidentiel et tertiaire) est le premier secteur consommateur avec 48% des consommations, devant l'industrie (28%) et les transports routiers (23%). L'agriculture ne représente que 1% des consommations.

##### Une tendance à l'augmentation de la consommation d'énergie

Les consommations énergétiques présentent une tendance à l'augmentation. En Franche-Comté, la consommation d'énergie finale a augmenté d'environ 30% entre 1990 et 2008, avec cependant un ralentissement de la tendance depuis 1999. Les consommations ont le plus augmenté dans le secteur des transports (+52%) et du bâtiment (+28%), tous deux fortement liés aux politiques d'aménagement et relevant des domaines de mise en cohérence du SCOT.

##### Dépendance et facture énergétique

Les principales sources d'énergie consommées sur le SCOT sont l'électricité (47%) et les produits pétroliers (36%). Le territoire dépend à 91% de sources d'énergie importées soumises à des variations importantes de prix. Les énergies renouvelables, principalement sous forme de bois énergie, représentent 9% de l'énergie consommée.

La facture énergétique pour le territoire est estimée à 139 millions d'euros en 2008 dont 87 millions d'euros en produits pétroliers (63%) et 34 millions d'euros en électricité (24%).

Les transports routiers et le résidentiel représentent près des trois quarts de la facture énergétique du territoire.

En prolongeant la tendance à l'augmentation des prix de l'énergie observée sur les 10 dernières années, la facture énergétique pourrait s'élever à 310 millions d'euros en 2020, soit une augmentation de 120 %, en considérant que la consommation d'énergie est constante.

#### **Bilan des émissions de gaz à effet de serre**

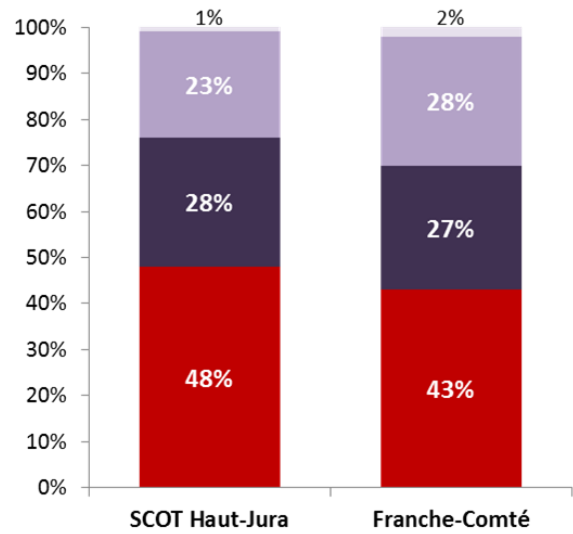
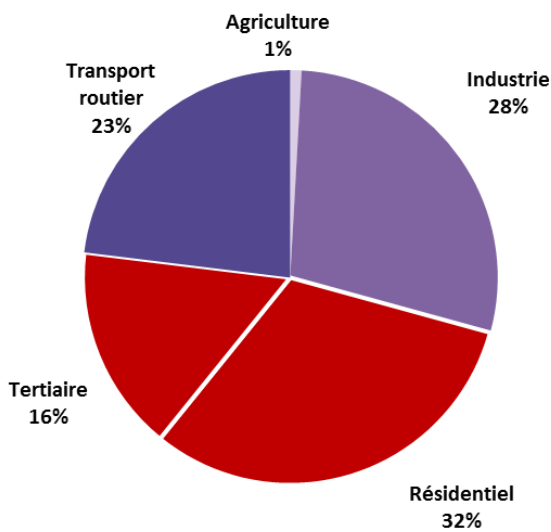
En 2008, ce sont 408 000 tonnes équivalent CO<sub>2</sub> (teqCO<sub>2</sub>) qui ont été émises sur le territoire du SCOT du Haut-Jura, soit 7,6 tonnes teqCO<sub>2</sub> par habitant, ce qui est légèrement inférieur à la moyenne franc-comtoise (8,8 teqCO<sub>2</sub> par habitant).

Le bâtiment résidentiel et tertiaire (38%) et les transports routiers (35%) représentent presque les trois quarts des émissions de gaz à effet de serre du territoire.

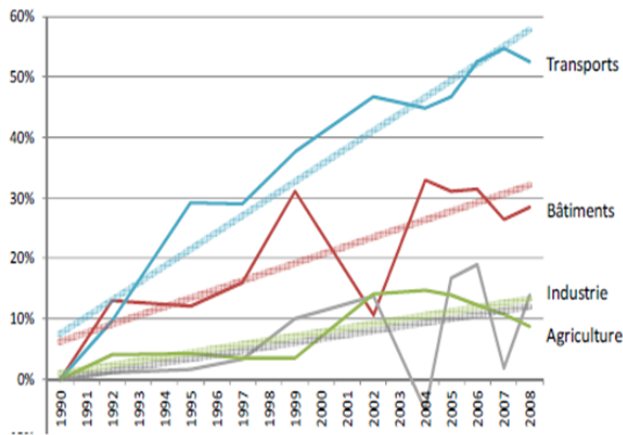
L'agriculture occupe une place importante dans ce bilan des gaz à effet de serre (14%) par rapport au bilan des consommations d'énergie (1%). Ce résultat est dû à la prise en compte d'émissions de gaz à effet de serre non énergétique liées à la digestion entérique des bovins et aux amendements notamment.



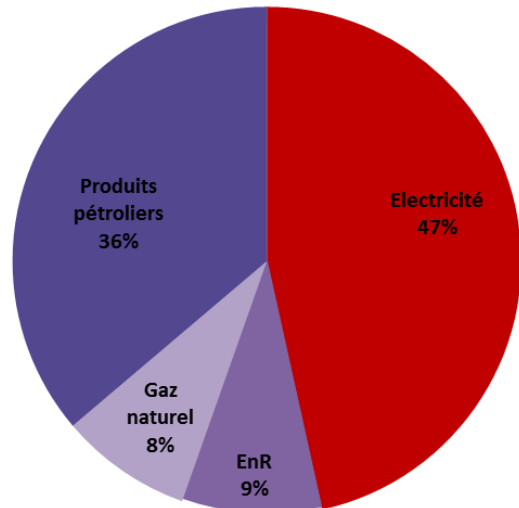
### Consommations d'énergie par secteur



### Evolution des consommations énergétiques finales en Franche-Comté

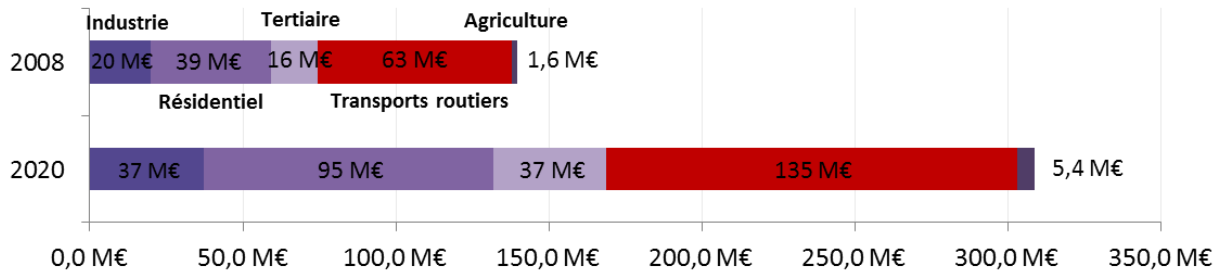


### Consommations par type d'énergie par source



(source : Opteer, données 2008)

### Evolution prévisionnelle à consommation constante de la facture énergétique par secteur entre 2008 et 2020



Source : Opteer/données 2008, Outil de quantification des dépenses en énergie/Hélianthe



En termes de consommation d'énergie et d'émission de gaz à effet de serre, les principaux secteurs à enjeux sont le bâtiment et les transports, deux secteurs pour lesquels le SCOT peut constituer un levier d'action.

### Les bâtiments : principal secteur à enjeu énergétique

Le patrimoine bâti, résidentiel et tertiaire, est le principal secteur consommateur d'énergie sur le territoire du SCOT. Ce secteur contribue à 48% des consommations d'énergie et 38% des émissions de gaz à effet de serre.

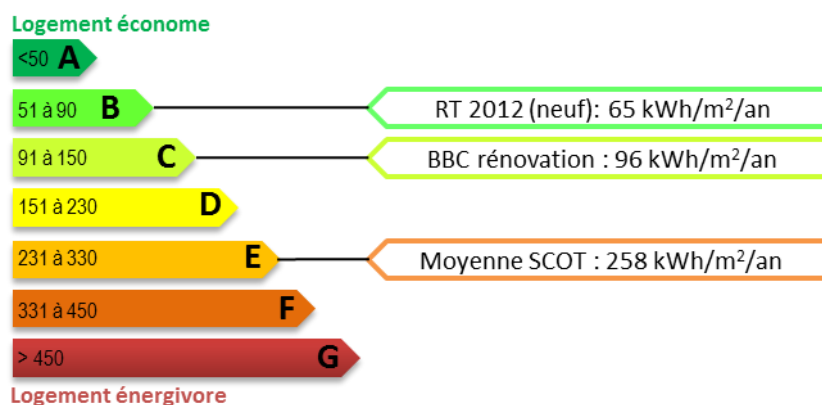
#### Des consommations d'énergie principalement liées au chauffage

Pour le résidentiel, le chauffage et l'eau chaude sanitaire représente presque 80% des consommations d'énergie.

Pour le tertiaire, le chauffage et l'électricité spécifique<sup>8</sup> représentent chacun environ 35% des consommations. Avec 8%, l'éclairage public représente une part non négligeable des consommations énergétiques du tertiaire.

#### **Focus sur le résidentiel**

En considérant que la taille moyenne des logements est de 95 m<sup>2</sup>, le niveau de consommation (chauffage, eau chaude sanitaire et climatisation) moyen d'un logement est de 258 kWh/m<sup>2</sup>/an. Ce niveau de consommation est légèrement supérieur à la moyenne nationale (240 kWh/m<sup>2</sup>/an) et à la moyenne Franc-Comtoise (220 kWh/m<sup>2</sup>/an).



En matière de logement, trois éléments ont un impact significatif sur les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre :

6 année de construction : les bâtiments les plus énergivores sont généralement ceux construits avant 1975, soit avant toute réglementation thermique. Sur le territoire du SCOT, 60% des logements datent d'avant 1975.

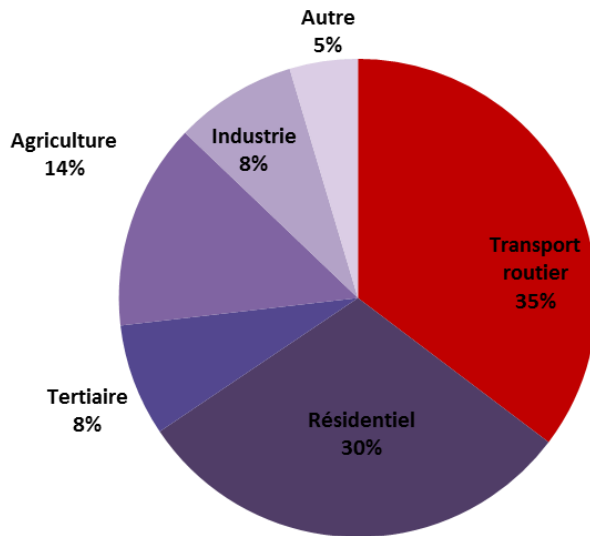
6 type de bâtiment : en moyenne, au-delà du niveau intrinsèque de performance des habitations, les consommations sont plus importantes pour une maison individuelle que pour un logement collectif ; sur le territoire du SCOT, les logements se répartissent à part égale entre maisons individuelles et logements collectifs.

6 mode de chauffage : 80% des logements sont chauffés aux énergies fossiles – fioul (33%), gaz de ville (20%), gaz bouteille/citerne (5%) – ou à l'électricité (20%). Seulement 20% des logements sont chauffés principalement au bois. 1 % des logements sont chauffés par un chauffage urbain.

<sup>8</sup> \*L'électricité spécifique correspond à l'électricité utilisée pour les services qui ne peuvent être rendus que par l'électricité (appareils électroménagers, micro-informatique....)



### Emission de gaz à effet de serre



### Consommations d'énergie dans le secteur du bâtiment par usage



Source : Opteer, données 2008



### Enjeux pour le résidentiel et le tertiaire

Le principal gisement d'économie d'énergie réside dans la rénovation thermique des bâtiments. Ainsi, la rénovation de l'ensemble des logements existants (résidences principales) au niveau « BBC - bâtiment basse consommation - rénovation » représente une économie d'énergie potentielle de plus de 30 kTep, soit près de la moitié de l'ensemble des consommations du résidentiel. C'est en priorité sur le parc ancien et les maisons individuelles qu'il faut cibler les actions de réhabilitation.

La substitution des équipements de chauffage par du matériel plus performant et en faveur des énergies renouvelables constitue le potentiel le plus important d'économie d'énergie et de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Les constructions futures constituent également un levier d'action pour la maîtrise de l'énergie en favorisant de hauts niveaux de performance énergétique (RT 2012, bâtiment passif, bâtiment à énergie positive), la compacité des formes urbaines, l'optimisation des apports thermiques extérieurs (conception bioclimatique), la production et la consommation locales d'énergie renouvelable.

### **Les transports : second secteur à fort enjeu énergétique**

Le secteur des transports contribue à 23% des consommations d'énergie et à 35% des émissions de gaz à effet de serre. Les transports routiers représentent 99% des consommations d'énergie liées aux transports. 100% de l'énergie consommée pour les transports est d'origine pétrolière. Cette forte dépendance constitue une faiblesse majeure qui rend le territoire particulièrement sensible vis-à-vis des variations du coût des énergies fossiles.

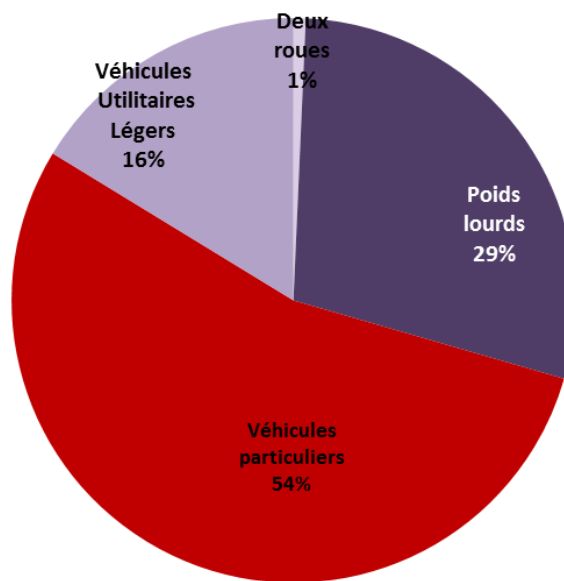
Le transport de personnes (véhicules particuliers et deux roues) représente 55% de la consommation d'énergie des transports routiers. Le transport de marchandise (poids lourds et véhicules utilitaires légers) représente 45% des consommations. Il convient donc d'intervenir sur ces deux usages.

Plusieurs indicateurs permettent de caractériser les consommations et émissions liées aux déplacements de personnes (source : Opteer, données 2008-2009) :

- les distances parcourues : sur le territoire du SCOT, plus de 1 million de kilomètres sont parcourus par jour, soit 30 fois le tour de la terre. La distance moyenne domicile – travail pour les actifs est d'environ 30 km. Ces distances ont tendance à augmenter.
- la distribution territoriale de la population : 62% des actifs travaillent en dehors de leur commune de résidence, ce qui génère des besoins en déplacement. A l'inverse, 38 % des actifs travaillent dans leur commune de résidence. Pour la plupart, les trajets domicile-travail sont donc relativement courts et propices aux modes de déplacements doux.
- la répartition modale : 78% des actifs ont recours à la voiture pour se rendre sur leur lieu de travail, 12% à la marche à pied, 2% aux transports en commun et 1% aux deux-roues.
- le niveau d'équipement en véhicules particuliers : 47% des ménages ne possèdent qu'une voiture, 40% des ménages possèdent 2 voitures ou plus et 13% des ménages ne possèdent aucune voiture.



### Consommations d'énergie dans le secteur des transports routiers par usage



source : Opteer, données 2008

### Enjeux pour les transports

Limiter la dépense énergétique induite par les transports suppose de travailler sur :

- la localisation des lieux d'habitation par rapport aux pôles de services, de commerces, de loisirs et aux bassins d'emplois : plus les distances qui les séparent sont importantes, plus les besoins en déplacement seront importants ;
- le recours aux technologies de l'information et de la communication pour éviter des déplacements ;
- l'offre en écomobilité comme alternative à la voiture individuelle : accessibilité aux transports en commun, modes de déplacement doux, co-voiturage, transport à la demande, auto-partage...
- l'optimisation du transport de marchandises



### 3.4.1.3. Approche de la vulnérabilité énergétique

La vulnérabilité énergétique se définit comme la difficulté à chauffer correctement son logement, ou à se déplacer, à un coût acceptable. Il est considéré que la vulnérabilité énergétique commence quand le taux d'effort des dépenses consacrées à l'énergie dépasse 10% des revenus des ménages.

La vulnérabilité énergétique des ménages peut être appréciée à partir des indicateurs développés par ATMO Franche-Comté et le laboratoire Théma, prenant en compte les dépenses des ménages liées à l'énergie pour le logement et la mobilité domicile – travail ainsi que le revenu médian des ménages.

A l'échelle du SCOT, les dépenses des liées à l'énergie ont été estimées à 57 millions d'euros en 2008. En moyenne, la dépense énergétique par ménage a été estimée à 2 461 €, consacrée à 80 % pour le logement et à 20 % pour la mobilité domicile - travail. En fonction des communes, la moyenne varie de 1 946 € à 4 459 € et représente de 5,5% à 13,3% du revenu médian des ménages. Pour près d'un quart des communes, la part de la moyenne des dépenses liées à l'énergie est supérieure à 10 % du revenu médian des ménages.

La réduction des consommations d'énergie et celle des émissions de gaz à effet de serre ne se limite donc pas à la seule dimension environnementale et revêt également une dimension sociale significative.

### 3.4.1.4. Energies renouvelables : un fort potentiel à développer

Les données qui suivent sont issues du Schéma de développement des énergies renouvelables pour le Haut-Jura réalisé en 2013 par les associations AJENA et Hélianthe.

Ce schéma a été axé sur les énergies renouvelables les plus pertinentes vis-à-vis des possibilités techniques et géographiques du territoire : le bois énergie, le solaire thermique et photovoltaïque, l'énergie éolienne, l'électricité hydraulique et la méthanisation.

Pour le bois-énergie, les données du Plan d'Approvisionnement Territorial, réalisé en 2010, ont été actualisées.

La production d'énergie renouvelable à l'échelle du territoire du SCOT a été estimée à 294 GWh/an (en énergie finale), soit environ 14% des consommations de 2008, principalement sous forme de bois-bûche (65%), d'énergie hydro-électrique (24%) et de bois énergie automatique (10%). La production solaire thermique et photovoltaïque est presque inexistante (1%).

Le potentiel de production supplémentaire pour le remplacement des énergies fossiles est estimé à 415 GWh/an, principalement sous forme de bois-énergie (55%) et de solaire photovoltaïque (32%).

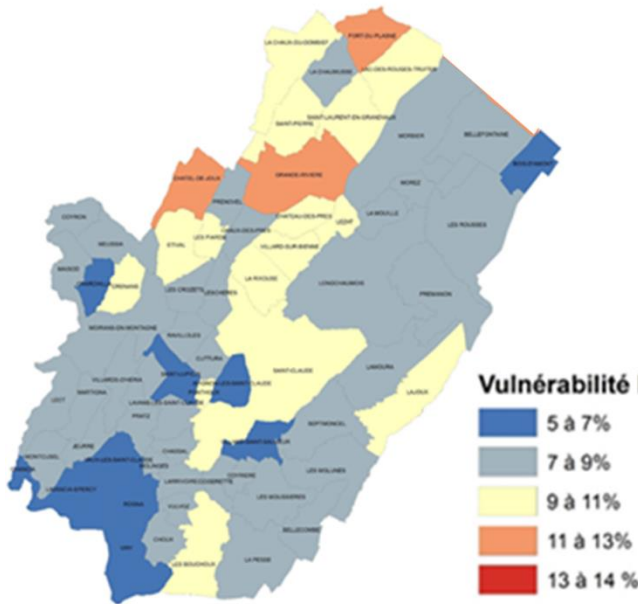
#### Bois énergie

Sur le territoire du SCOT, les consommations actuelles en bois-énergie sont estimées à 60 000 tonnes pour une production d'énergie de 220 GWh/an :

- 66 chaufferies automatiques consomment environ 9 000 tonnes de bois pour une production d'énergie de 30 GWh/an,
- 7 000 logements équipés d'un système de chauffage utilisant du bois bûche consomment environ 50 000 tonnes de bois pour une production d'énergie de 190 GWh/an.

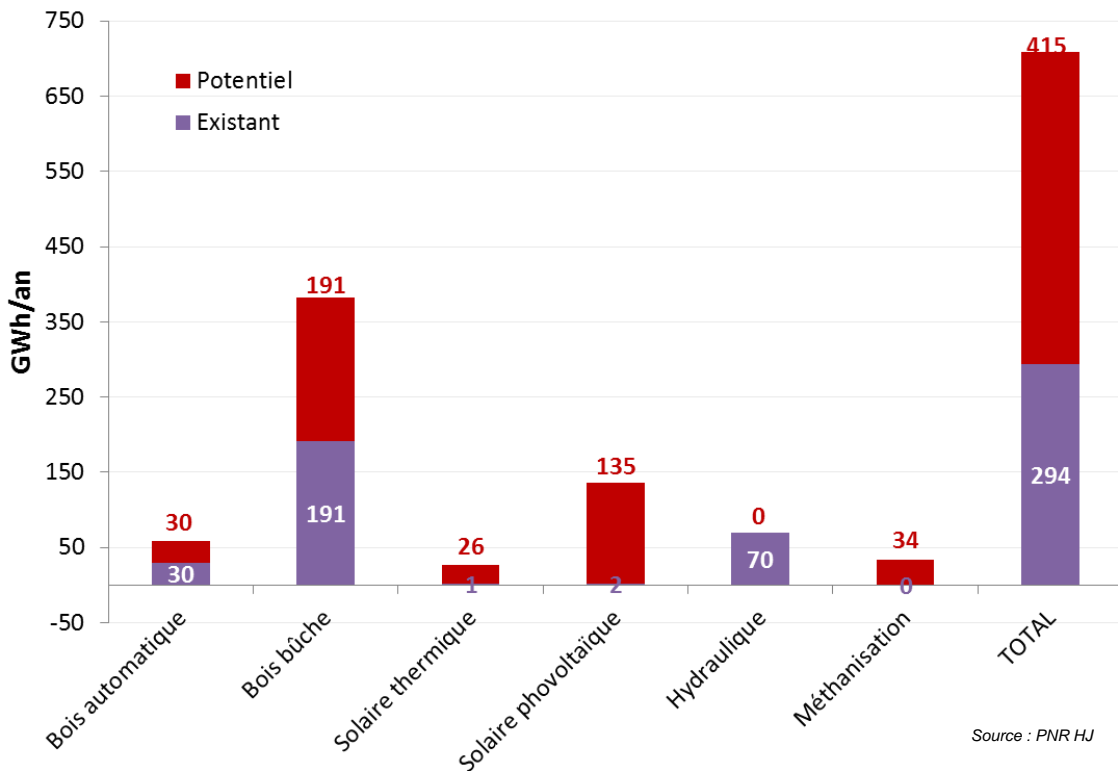


### La vulnérabilité énergétique sur le territoire du SCOT



Estimation de la part du revenu médian communal consacrée aux énergies du logement et des déplacements

### Production actuelle et potentielle par énergie renouvelable





A l'échelle du Parc, le Plan d'Approvisionnement Territorial identifie une ressource en bois-énergie mobilisable de 240 000 tonnes/an, sans porter atteinte au capital forestier. Les consommations en bois énergie représentent la moitié de la ressource mobilisable. Le potentiel de développement pour le bois-énergie correspond ainsi à un doublement de la quantité de chaleur renouvelable produite actuellement soit 220 GWh/an.

Il est à noter que le territoire du SCOT représente 70% de la ressource en bois-énergie mobilisable et 55 % des consommations actuelles en bois énergie à l'échelle du Parc.

### Solaire thermique

Presque inexistant aujourd'hui, alors qu'il est considéré qu'un système solaire thermique peut être installé sur deux tiers des maisons (résidences principales uniquement) et la moitié des immeubles ainsi que sur les bâtiments agricoles. En prenant en compte la dynamique de construction des logements, le potentiel solaire thermique a ainsi été estimé à 11 000 installations pour une production de 26 GWh/an à l'horizon 2030.

### Solaire photovoltaïque

Comme le solaire thermique, le solaire photovoltaïque est presque inexistant sur le territoire du SCOT. En considérant qu'un système solaire photovoltaïque peut être installé sur deux tiers des maisons, la moitié des immeubles, ainsi que sur les bâtiments agricoles, bâtiments industriels, bâtiments commerciaux et ombrières de parking, et en prenant en compte la dynamique de construction de nouveaux logements, le potentiel solaire photovoltaïque a été estimé à 14 000 installations pour une production de 135 GWh/an à l'horizon 2030.

### Energie éolienne

Seul le grand éolien a été étudié. Il n'existe aucune installation en fonctionnement sur le territoire du SCOT.

Le schéma régional éolien identifie les espaces favorables et les zones d'exclusion. Dans ce cadre :

- 68 communes sont favorables avec secteur(s) d'exclusion
- 8 communes sont entièrement concernées par les zones d'exclusion
- 3 communes sont favorables sans secteur d'exclusion

Il a été estimé que l'installation de 3 parcs éoliens de puissance unitaire de 18 MW, sans les localiser, présentait un potentiel de production de 95 GWh/an. Compte-tenu de la sensibilité des paysages et du niveau élevé de biodiversité, le développement de l'éolien est possible avec une analyse au cas par cas.

### Energie hydraulique

Sur le territoire du SCOT, 23 petites et micros centrales produisent environ 93 GWh/an.

Le potentiel de production supplémentaire a été estimé nul en considérant que la remise en état ou la modernisation de quelques sites ne compenseraient pas une diminution de la production due à la baisse probable des précipitations et à l'augmentation des débits réservés.

Un faible potentiel de production supplémentaire existe sur l'adduction en eau potable et les eaux grises mais il n'a pas été estimé.



### Méthanisation

Il n'existe actuellement aucune installation utilisant le biogaz à des fins de production énergétique sur le territoire du SCOT.

Le potentiel a été estimé par une approche mutualisée par commune de la méthanisation des effluents agricoles. En effet, les technologies actuelles et la nécessité de valoriser au maximum la chaleur produite pour bénéficier d'un tarif d'achat d'électricité élevé, suppose d'envisager le regroupement des exploitations agricoles pour l'approvisionnement et la valorisation de la chaleur au-delà de l'exploitation agricole qui consomme peu de chaleur.

L'installation d'un méthaniseur a ainsi été envisagée sur les communes présentant plus de 100 Unités de Gros Bétail (UGB) au recensement agricole, soit sur 44 communes pour une production d'électricité d'environ 12 GWh/an et une production de chaleur de 22 GWh/an.

Le schéma de développement des énergies renouvelables identifie comme priorité le développement du bois-énergie, du solaire photovoltaïque et du solaire thermique.

Pour le bois énergie, les enjeux sont de :

- préserver l'accès à la ressource,
- développer l'usage d'équipements individuels de chauffage au bois performants,
- poursuivre le développement de réseaux de chaleur.

Le développement de réseaux de chaleur, bois-énergie ou biogaz, accompagné de l'isolation thermique des bâtiments présentent l'intérêt de massifier le recours aux énergies renouvelables. Cependant la mise en place ou l'extension de réseaux de chaleur est complexe et doit être intégrée dans les projets d'aménagement et d'urbanisme. En effet, une morphologie urbaine privilégiant une certaine densité et une continuité du bâti rend économiquement plus rationnel le développement des réseaux de chaleur en optimisant le linéaire de réseaux de distribution par rapport à la population desservie.

Le potentiel solaire se situe principalement sur les toitures des bâtiments existants. Pour le solaire thermique, les actions doivent cibler prioritairement les gros consommateurs d'eau chaude sanitaire (logements collectifs, établissements médico-sociaux, hébergements touristiques). Pour le solaire photovoltaïque, il est intéressant d'envisager des installations mutualisées sur de grandes toitures. Dans le cas de constructions neuves, l'orientation des bâtiments et la pente des toits sont essentielles. Dans tous les cas, il convient de veiller à la bonne intégration architecturale des installations.



### 3.4.2. Pollutions, bruits et déchets

#### 3.4.2.1. Pollutions

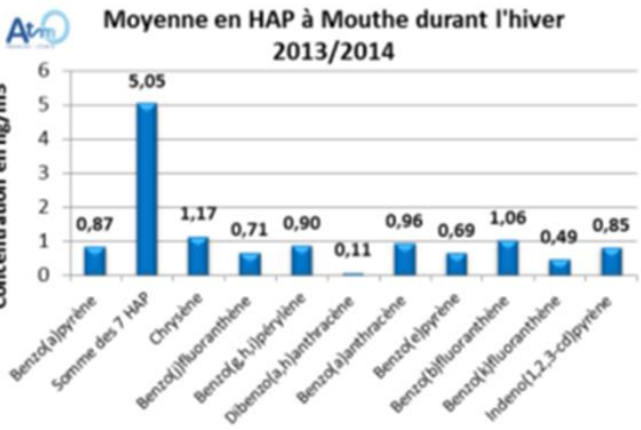
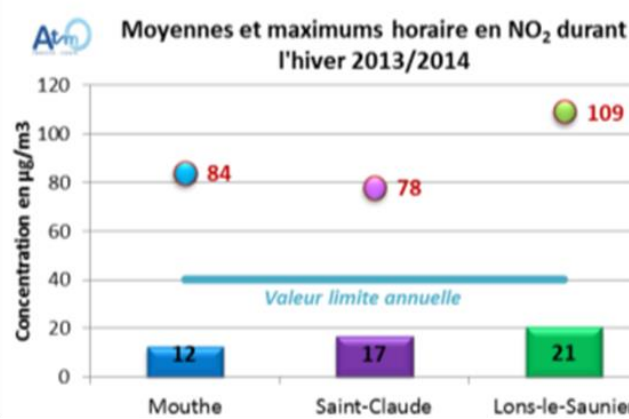
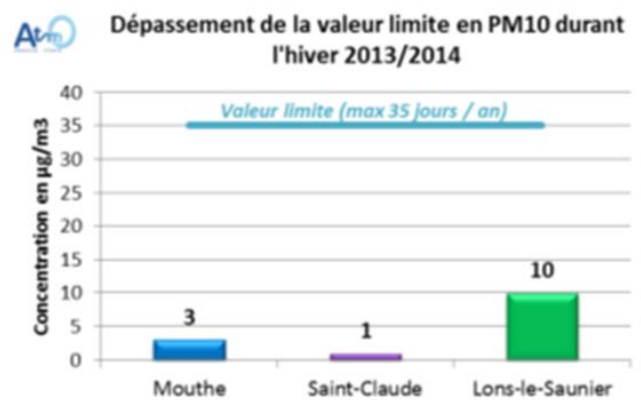
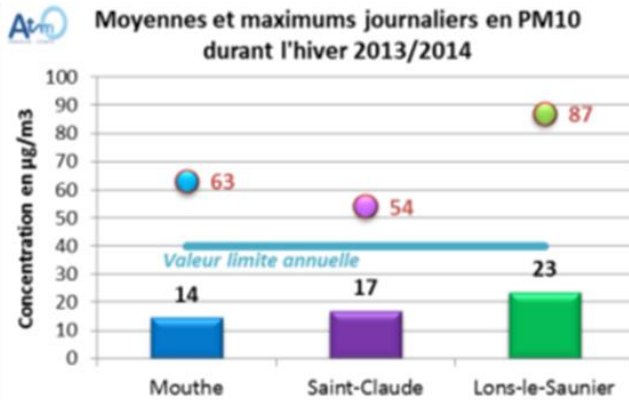
A matière de pollution de l'air, l'analyse des mesures de qualité de l'air réalisées par ATMO Franche-Comté durant l'hiver 2013-2014 sur les communes de Mouthe et Saint-Claude fait ressortir les éléments suivants :

- Pollution aux particules PM10 :
  - Le territoire a connu sur la période un épisode de pollution du 7 au 15 mars 2014 mais il est à noter que cet épisode a été observé sur une large étendue puisque la procédure d'information et de recommandation en PM10 a été déclenchée du 13 au 17 mars sur les départements du Doubs et du Jura.
  - Les niveaux moyens ont été équivalents sur Mouthe et Saint-Claude durant l'hiver 2013/2014, autour de  $15 \mu\text{g}/\text{m}^3$  alors que la valeur limite annuelle est de  $40 \mu\text{g}/\text{m}^3$ . Les maximums journaliers observés sont respectivement de 63 et  $54 \mu\text{g}/\text{m}^3$  alors que le seuil d'alerte est actuellement de  $80 \mu\text{g}/\text{m}^3$  en moyenne glissante 24h.
  - Très peu de dépassements de la valeur limite de  $50 \mu\text{g}/\text{m}^3$  à ne pas dépasser plus de 35 fois durant l'année civile sur Saint-Claude et Mouthe : elle a été dépassée une fois à Saint-Claude et trois fois à Mouthe.
- Pollution au dioxyde d'azote ( $\text{NO}_2$ ) :
  - En moyenne, les niveaux de Mouthe ont été les plus faibles, suivis de près par ceux de Saint-Claude. Les périodes hivernales sont, comme pour les particules, propices à la formation et à l'accumulation de  $\text{NO}_x$  dans l'atmosphère. Au regard des moyennes hivernales enregistrées, il est donc possible de considérer que la valeur limite annuelle sur une année civile devrait être respectée.
  - Les maximums enregistrés ont été globalement équivalents sur Mouthe et Saint-Claude. Les concentrations maximales horaires ont toutes été bien inférieures à la valeur limite de  $200 \mu\text{g}/\text{m}^3$  à ne pas dépasser plus de 18 heures par an. Aucun dépassement de la valeur limite n'a ainsi été enregistré.
  - Le rapport  $\text{NO}/\text{NO}_2$  met en avant les émissions proches de  $\text{NO}$ , telles que celles liées au trafic routier. Le calcul de ce rapport durant la campagne met en avant des résultats identiques à Saint-Claude et à Lons-le-Saunier, sites de mesure plutôt de typologie urbaine. Le rapport de Mouthe est quant à lui 2 fois moins important mettant en évidence des émissions en  $\text{NO}$  plus faibles et une distance aux sources plus importante.
- Pollution au benzo(a)pyrène (seul Hydrocarbure Aromatique Polycyclique – HAP - réglementé) sur Mouthe :
  - La valeur cible à ne pas dépasser de  $1 \text{ ng}/\text{m}^3$  par an. Les données enregistrées durant le mois de décembre 2013 à Mouthe ont été en moyenne inférieures à la valeur cible. Compte-tenu de ces niveaux, qui reflètent les maximums mensuels observés, il est vraisemblable que la moyenne annuelle respecte la valeur cible sur Mouthe.

Les pollutions de l'eau sont traitées dans la partie 3.1.2.3.



### Pollution de l'air : mesure réalisée durant l'hiver 2013-2014



Polluants	Bilan Mouthe	Bilan Saint-Claude
<b>Particules PM10</b>	<p>Les résultats sont proches de ceux de Saint-Claude, commune de taille plus conséquente. Néanmoins, la réglementation est largement respectée.</p>	<p>Les résultats sont proches de ceux de Mouthe. La réglementation est largement respectée.</p>
<b>Dioxyde d'azote</b>	<p>Les résultats sont relativement proches de ceux de Saint-Claude, commune de taille plus conséquente. Néanmoins, la réglementation est largement respectée.</p>	<p>Les résultats sont proches de ceux de Mouthe. La réglementation est largement respectée.</p>
<b>HAP dont le B(a)P</b>	<p>Les niveaux se sont situés juste en deçà de la valeur cible en décembre 2013 mais respectent vraisemblablement la valeur cible annuelle.</p>	-



### 3.4.2.2. Bruits

Les sources de bruit sur le territoire sont peu nombreuses et très localisées

Elles proviennent surtout du trafic routier existant sur certains tronçons des axes les plus importants du territoire à savoir : la RN 5, les RD 436 et 470.

Ces tronçons sont couverts par un dispositif réglementaire préventif qui conduit à délimiter de secteurs dits « affectés par le bruit », dans lesquels les futurs bâtiments sensibles au bruit devront présenter une isolation acoustique renforcée.

La réglementation applicable en matière d'isolation acoustique des bâtiments à construire à proximité des infrastructures de transports terrestres est fondée d'une part sur l'article L 571-10 du code de l'environnement d'autre part sur le décret n° 95-21 du 9 janvier 1995, relatif au classement sonore des infrastructures de transports terrestres, qui modifie le code de l'urbanisme et le code de la construction et de l'habitation. Cette réglementation impose aux constructeurs des bâtiments concernés, les prescriptions d'isolement acoustique en vigueur.

A l'heure actuelle, sur le territoire du SCOT du Haut Jura, aucune voie ni équipement n'est concerné par la nécessité d'élaborer une carte stratégique du bruit et un plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE).

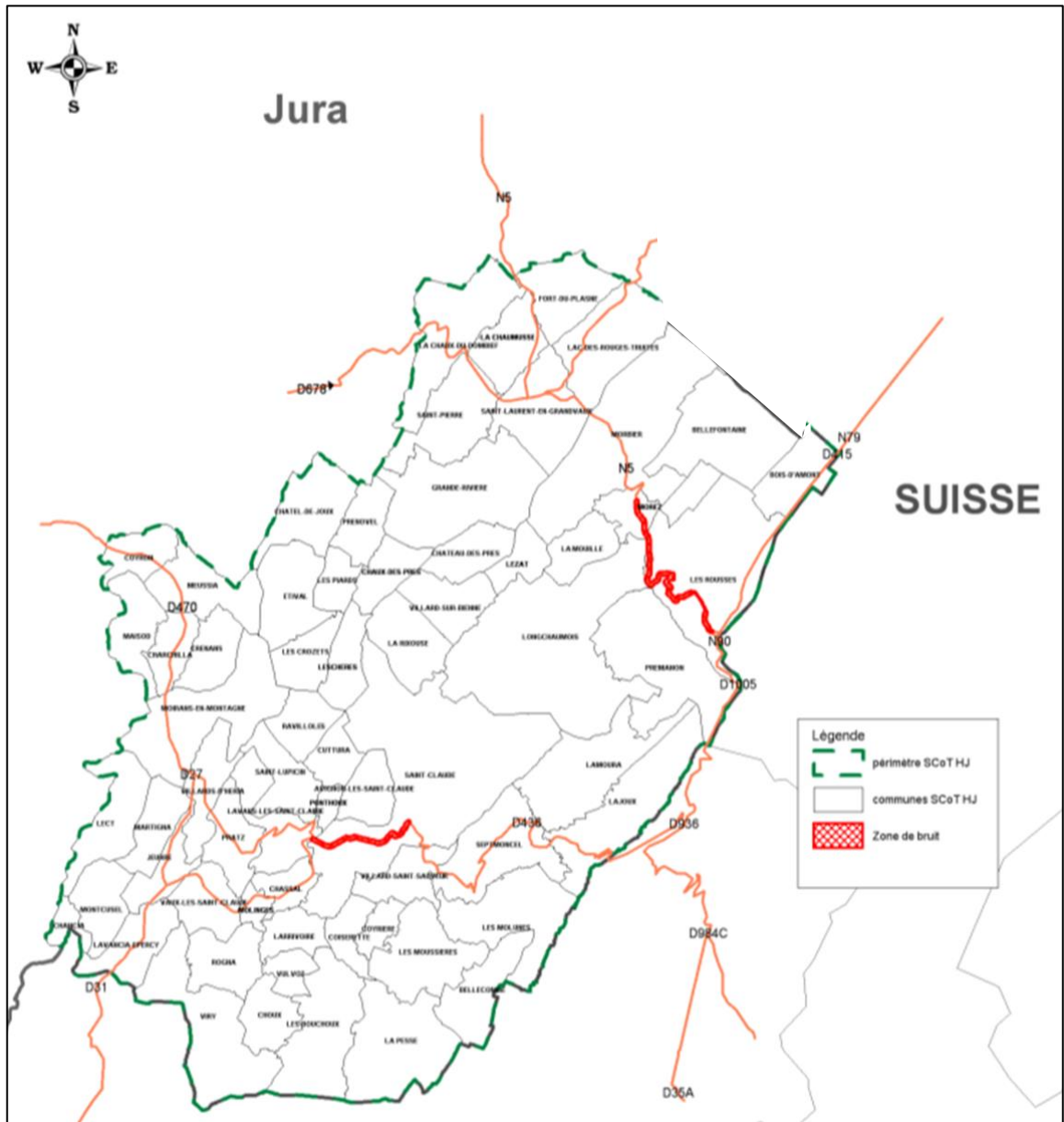
En dehors des tronçons routiers déjà identifiés comme étant à fort trafic, il conviendra d'analyser les autres portions de routes qui dans le futur sont susceptibles de connaître un accroissement tel du trafic qu'il pourrait générer des nuisances sonores et dans ce cas de prendre les précautions nécessaires en matière de recul des futures constructions ou de renforcement de l'isolation acoustique. Rappelons qu'à l'échelle du Département du Jura pour lequel nous disposons de données, l'augmentation du trafic routier est de 2,8% par an depuis 5 ans et que les solutions permettant de limiter cette évolution voire de l'inverser restent à définir.

Ces mêmes précautions devront être mise en œuvre autour des carrières et des zones d'activités elles aussi susceptibles de générer des nuisances sonores. Pour les carrières, il convient d'intégrer les risques de vibrations qui affectent les terrains lors des tirs de mines.

Les éléments de détail issus du porté à connaissance sont reportés en annexe.



### Zones de bruit





### 3.4.2.3. Déchets

#### Déchets ménagers

Le plan départemental du Jura d'élimination des déchets ménagés et assimilés a été approuvé par arrêté préfectoral du 9 juin 1995 et sa révision a été arrêtée par arrêté préfectoral du 25 mai 2001. La révision du plan d'élimination des déchets du département du Jura est en cours. De récentes évolutions réglementaires (ordonnance de décembre 2010 et décret de juillet 2011) ont conduit à remplacer ce plan par un plan de prévention et de gestion des déchets non dangereux. Le maître d'ouvrage en est le conseil général du Jura (direction du développement économique et de l'environnement).

Sur le territoire du SCOT, la collecte des déchets ménagers est assurée par le SICTOM (SICTOM du Haut-Jura), créé en 1974 par arrêté préfectoral et opérationnel depuis le 1<sup>er</sup> juillet 1979. Il se compose des 66 communes de la partie jurassienne du SCOT et regroupe 53 659 habitants. On compte une déchetterie par canton soit une à St Claude, Morbier, Saint-Lupicin, Les Rousses. Le tri sélectif est assuré partout sachant que le passage au système de points d'apport volontaires (Moloc) est en cours sur tout le territoire du SICTOM. La fréquence de ramassage est hebdomadaire.

Le traitement des déchets est assuré, à l'échelle du département, par le SYDOM du Jura créé en 1988 et qui compte :

- Un centre de tri (Lons-le-Saunier),
- Une usine d'incinération (Lons-le-Saunier),
- Un centre de stockage de déchets non dangereux du Jura en service depuis 1998 (situé sur les communes de Courlaoux et Les Repôts)
- Cinq quais de transfert Dole (Brevans), Poligny, Champagnole, Saint-Claude (ZI du Plan d'Acier - déchets bleus : 1 738 t , déchets gris : 6 625 t en 2012) et Morbier (col de la Savine – déchets bleus : 1 212 t, déchets gris : 4 269 t).

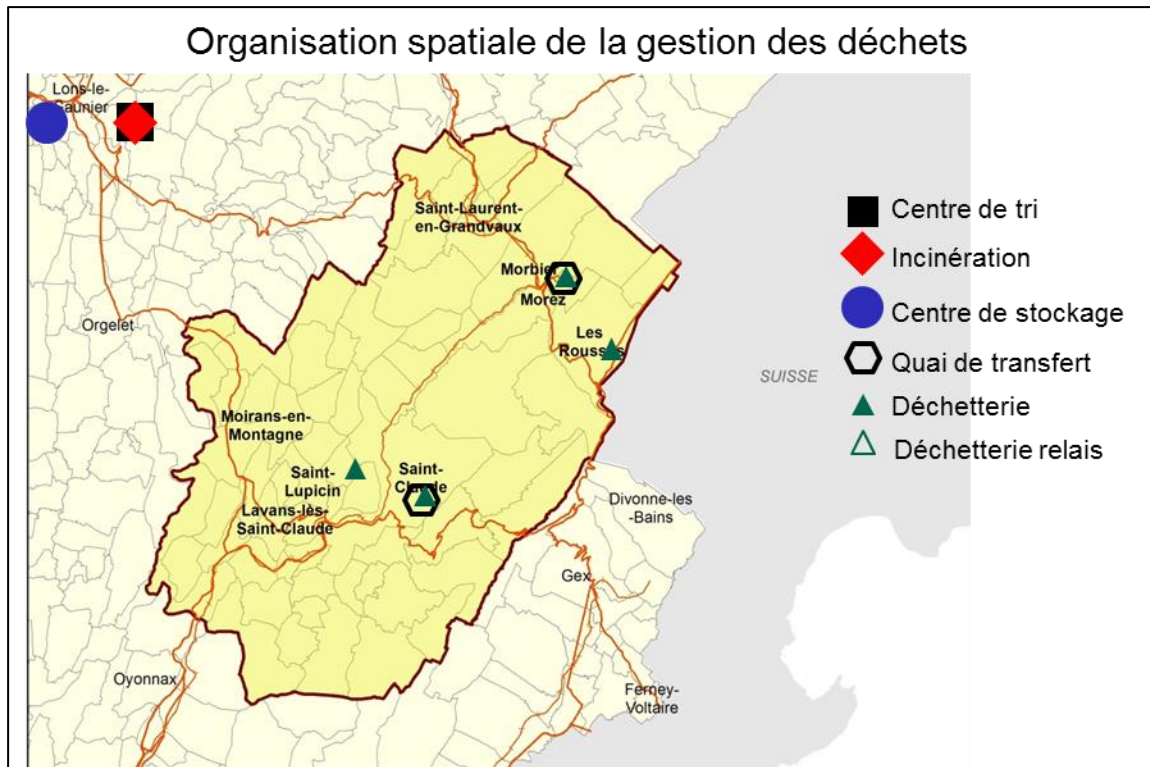
#### Déchets du BTP

Les plans de prévention et de gestion des déchets issus des chantiers du BTP sont en cours d'élaboration sur les deux départements.

Les lieux de stockage des déchets inertes sur le territoire du SCOT sont localisés à Saint-Lupicin et Grande-Rivière



Collecte	Tri et valorisation	Volumes SCOT -2012
SICTOM du Haut-Jura	SYDOM du Jura	<p>Ordures ménagères (bac gris) : 10 894 t soit 203 kg/hab.</p> <p>Tri (bac bleu) : 2 950 t soit 55 kg/hab.</p>





### 3.4.3. Risques

Deux grandes familles de risques majeurs existent :

- Les risques naturels : avalanche, feu de forêt, inondation, mouvement de terrain, cyclone, tempête, séisme, éruption volcanique ;
- Les risques technologiques : ils regroupent les risques industriels, nucléaire, rupture de barrage, transport de matières dangereuses...

Deux critères caractérisent le risque majeur :

- une faible fréquence (l'homme et la société peuvent être d'autant plus enclins à l'ignorer que les catastrophes sont peu fréquentes),
- une énorme gravité (nombreuses victimes, dommages importants aux biens et à l'environnement).

Un événement potentiellement dangereux ou aléa n'est un risque majeur que s'il s'applique à une zone où des enjeux humains, économiques ou environnementaux sont en présence.

D'une manière générale, le risque majeur se caractérise par de nombreuses victimes, un coût important de dégâts matériels, des impacts sur l'environnement. Il importe donc que la société comme l'individu s'organisent pour y faire face, en développant, en particulier, l'information préventive.

Pour réaliser cette information préventive, la Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP) est en charge de la réalisation du Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), arrêté en 2008 et qui est répercuté à l'échelon communal sous la forme d'un Dossier Communal Synthétique (DCS).

Le territoire du SCOT du Haut-Jura n'est que faiblement concerné par les risques naturels qui sont essentiellement liés aux risques d'inondations dans la vallée de la Bienne-Tacon et dans le haut cours du Doubs. En fonction de la géologie et sur certaines zones limitées une dizaine de communes sont également susceptibles d'être concernées par des mouvements de terrain.

#### 3.4.3.1. Risques naturels

##### Le risque d'inondation

A l'image de la Franche-Comté, le risque d'inondation est le principal risque naturel présent sur le territoire du SCOT. Situé en tête de bassins versants de nombreux cours d'eau, le Haut-Jura a en outre une responsabilité importante en matière d'inondation au delà de son propre territoire.

Deux grands types d'inondation sont à distinguer :

- les inondations de plaine (plateau, combes) dues à un débordement des cours d'eau ou à une remontée de la nappe phréatique,
- le ruissellement en secteur urbain lors de très fortes précipitations,

Dans les années 1990 et 1991, le Haut-Jura a connu de très importants épisodes pluvieux intervenant sur des sols gelés ou couverts de neige. Les conséquences ont été catastrophiques pour la ville de Saint-Claude et les secteurs aval de la vallée de la Bienne mais se sont également accompagnées de routes inondées dans les secteurs enneigés d'altitude (arrêtés de catastrophe naturelle du 13/2/90(Jura) et 14/02/90 (Doubs) et du 21/12/91 (Jura et Doubs)).



### Risques naturels

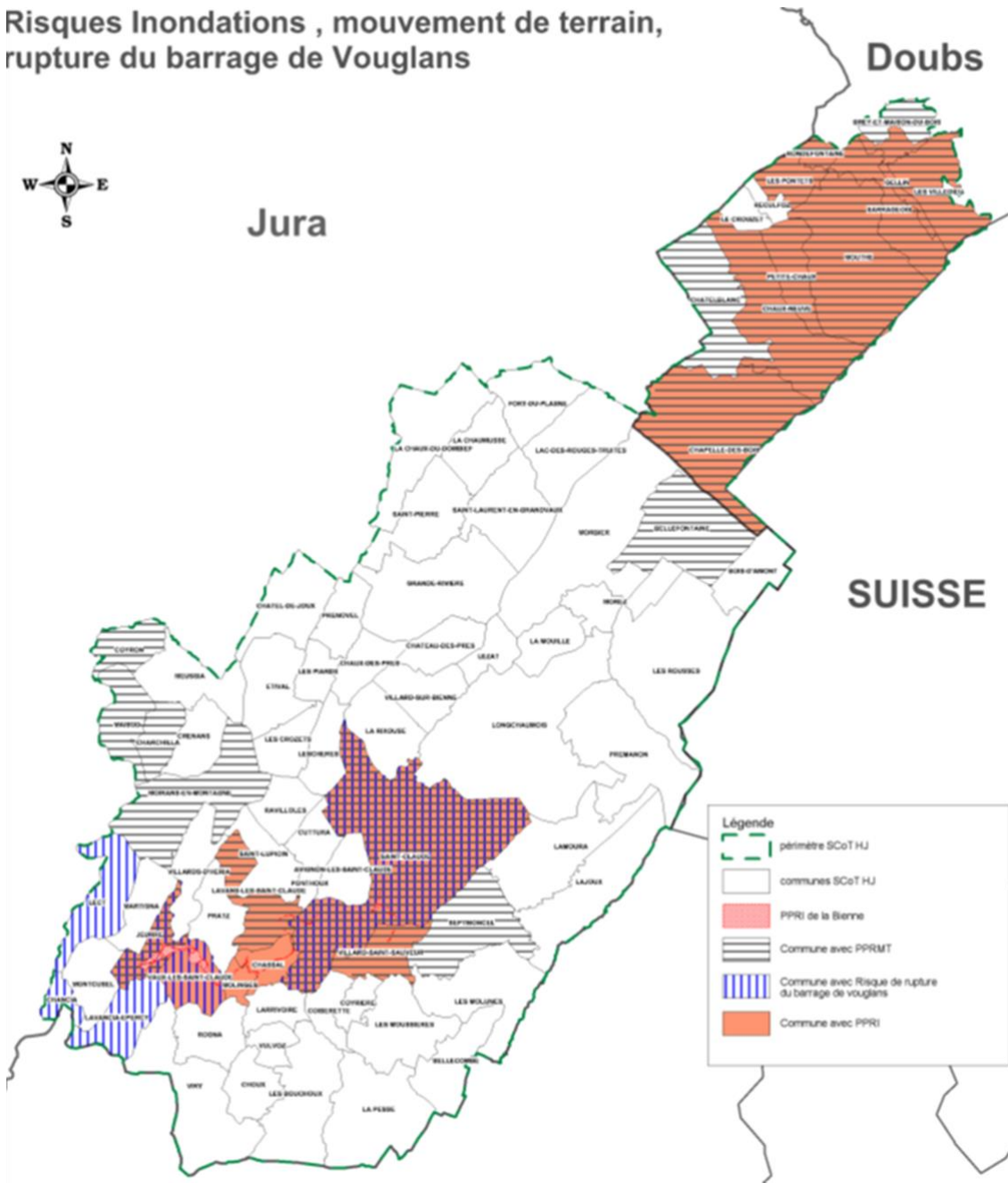
#### Risques Inondations , mouvement de terrain, rupture du barrage de Vouglans



Jura

Doubs

SUISSE





Ces évènements catastrophiques ont conduit les élus du Haut-Jura à mettre en place un contrat de rivière Bienne-Orbe porté par le Parc du Haut-Jura. D'importants travaux (curage du barrage d'Etables, dégagements d'embâcles, travaux sur les seuils et les berges, reméandremets, ..... ) ont permis de retrouver un fonctionnement hydrologique plus sûr. En complément, la mise en place d'un Plan de Prévention des Risques naturels Inondation de la Bienne et du Tacon (approuvé par arrêté préfectoral du 30 novembre 1998) a permis de mettre en évidence les zones inondables du territoire.

Sur le secteur du Haut-Doubs un PPRI a également été prescrit le 27 juillet 2001.

L'ensemble des autres cours d'eau du territoire du SCOT (Saine, Lemme, Valserine (rive droite) font l'objet d'attention dans le cadre de programmations annuelles de travaux (budgets annexes du Parc) pour maintenir ou redonner des fonctionnalités hydrauliques naturelles notamment au partie amont (cf. zones humides).

Communes du SCOT concernées par un PPRI

### Communes du SCOT concernées par un PPRI

**PPRI de la Bienne et du Tacon du 30 novembre 1998.**

Chassal, Jeurre, Lavan-lès-Saint-Claude, Molinges, Saint-Claude, Vaux-lès-Saint-Claude, Villard-Saint-Sauveur

Plus localement, et liés à des phénomènes orageux violents le territoire porte la trace de plusieurs inondations avec ou sans coulée de boue, (Etival en mai 1983 ; Morbier, St Claude en novembre 1983 ; La Rixouse, Villard sur Bienne et St Claude en juillet 2009 ; Longchaumois en juin 2012)

Le PPRI a pour objectifs :

- d'interdire les implantations humaines dans les zones les plus dangereuses
- de réduire la vulnérabilité des installations existantes et, pour cela, de préserver les capacités d'écoulement et d'expansion des crues.

Le PPR est une servitude d'utilité publique s'imposant aux PLU. Le Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) est un outil de l'État qui vise à préserver les vies humaines et à réduire le coût des dommages qu'entraînerait une inondation.

Le PPRI contient un plan de zonage et un règlement précisant les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde à mettre en œuvre.

La politique nationale a transposé, par la loi du 12 juillet 2010 portant Engagement National pour l'Environnement, la Directive Européenne relative à l'évaluation et à la gestion des risques inondation, dite « directive inondation ». D'ici 2015, un plan de gestion des risques inondation (PGRI) sera mis en place sur chaque grand bassin hydrographique afin d'afficher les priorités de l'action publique notamment sur les territoires concentrant le plus d'enjeux (appelés aujourd'hui « TRI », territoires à risque important d'inondation). La gestion de ce risque est aujourd'hui partagée par l'État, les collectivités territoriales et les citoyens.



Il revient aux pouvoirs publics d'engager des mesures d'information et d'éducation des populations quant à ce risque afin qu'une meilleure connaissance du phénomène soit partagée. C'est notamment lors de l'élaboration des documents d'urbanisme que la question peut être évoquée et débattue lors de la phase de concertation avec la population.

Il s'agit pour les communes, compétentes en matière d'urbanisme, de maîtriser l'urbanisation dans les zones à risque en limitant l'exposition des populations. Également, les communes permettent par ce biais la réduction de la vulnérabilité des bâtiments, réseaux et activités.

Enfin, les pouvoirs publics peuvent préparer la gestion de crises en organisant des systèmes d'alertes et des plans d'évacuation.

La protection contre les inondations repose sur deux aspects complémentaires :

- d'une part la connaissance et la mesure de la vulnérabilité dans les zones à risque pour anticiper les phénomènes de crues notamment par la mise en œuvre de plan de gestion de crise
- d'autre part, afin de prévenir ces risques, par la mise place de programmes d'actions dans le cadre de contrat de rivière et leurs poursuites dans le cadre d'opérations collectives (ou similaires), comme celle portée actuellement par le Parc du Haut-jura.

Le barrage de Vouglans Plan particulier d'intervention ORSEC :

7 communes du SCOT (Lect, Chancia, Lavancia-Epercy, Jeurre, Vaux-lès-Saint-Claude, Chassal et Saint-Claude) sont concernées par la zone de proximité immédiate (ZPI), qui en cas de rupture du barrage induirait une submersion de nature à causer des dommages importants. Ce classement des communes en ZPI prend en compte le temps d'arrivée de la masse d'eau incompatible avec les délais de diffusion d'une alerte à la population pour sa mise en sécurité. A noter que 2 communes (Chancia et Vaux-lès-Saint-Claude) accueillent un camping.

### Le risque mouvement de terrain

Un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol sous l'effet de sollicitations naturelles (dissolution de matériaux solubles du sous-sol, fonte des neiges, pluviométrie anormalement forte, séisme...) ou anthropiques (terrassement, vibration, déboisement, exploitation de matériaux ou de nappes aquifères, creusement de cavités souterraines...).

Selon la vitesse de déplacement, deux ensembles peuvent être distingués :

- Les mouvements lents et continus pour lesquels la déformation est progressive :
  - tassements et affaissements (certains sols compressibles peuvent se tasser sous l'effet de surcharges -constructions, remblais- ou en cas d'assèchement – de drainage ou de pompage),
  - retrait-gonflement des argiles (les variations de la quantité d'eau dans certains terrains argileux produisent des gonflements en périodes humides et des tassements en périodes sèches).
- Les mouvements rapides :
  - effondrements de cavités souterraines (évolution des cavités souterraines naturelles (doline, gouffre par dissolution du calcaire),
  - écroulements et chutes de blocs (évolution mécanique des falaises et des versants rocheux qui engendre des chutes de pierres, de blocs ou des écroulements en masse),



- glissements de terrain (ils se produisent généralement en situation de forte saturation des sols en eau. Ils peuvent mobiliser des volumes considérables de terrain, qui se déplacent le long d'une pente.

Les atlas départementaux des risques géologiques viennent compléter les PPR existant et recensent les zones de risque géologique sur le territoire des communes. Celui du département du Jura est au 1/50 000e et a été élaboré en 1998, celui du département du Doubs « atlas des mouvements de terrain » élaboré en 2001 est au 1/25 000e

Concernant la partie jurassienne trois zones sont mentionnées :

- Zone 1 – couleur rouge – secteur de risques majeurs
  - (mouvement en cours, ou mouvement à très forte probabilité) Constructions à proscrire.
- Zone 2 – couleur orange – secteur de risque maîtrisable
  - (mouvement possible mais de nature et d'intensité mesurables et pouvant être maîtrisé). Constructions et aménagements à soumettre à des conditions spéciales selon étude géotechnique préalable.
- Zone 3 – couleur verte – secteur de risque négligeable
  - (état actuel des connaissances ne faisant pas apparaître de probabilité de mouvements). Constructions possibles mais pouvant ponctuellement nécessiter un avis géotechnique.

Toutes les communes du SCOT sont, à des niveaux différents, exposés à ces risques naturels. On notera cependant que nombre des secteurs classés en zone 1 (voir 2) concernent falaises, abrupts rocheux, et pentes des flancs de vallées (Ain, Bienne, Flumen, Tacon). Actuellement ces secteurs les plus exposés sont pas ou peu urbanisés mais accueillent souvent des voies de communications (réseau viaire ou réseau ferré).

(cf .porté à connaissance de l'Etat, carte 18 : planches 14 – 15 – 18 – 19 – 20 – 23 – 24 – 25).

Le territoire est concerné par 5 plans de prévention des risques de mouvements de terrain qui s'applique sur 10 communes : Bellefontaine, Charchilla, Coyron, Jeurre, Lavans-lès-Saint-Claude, Maisod, Moirans-en-Montagne, Saint-Claude, Septmoncel, Villard-Saint-Sauveur.

### Le risque sismique

Les épisodes ressentis en 2003 et 2004 sont là pour rappeler que, même faible, le risque sismique peut être présent. D'après le nouveau zonage entré en vigueur au niveau national au 1er mai 2011, les 79 communes du territoire du SCOT sont situées en zone de sismicité 3 (aléas modérés). Dans ce zonage, les règles de construction parasismique sont applicables aux nouveaux bâtiments et aux bâtiments anciens dans des conditions particulières. (cf. Arrêté du 22 octobre 2010 relatif à la classification et aux règles de construction parasismique applicables aux bâtiments de la classe dite « à risque normal »)



### 3.4.3.2. Risques technologiques

#### Le risque industriel

Le risque industriel majeur est un événement accidentel se produisant sur un site industriel et entraînant des conséquences immédiates graves pour le personnel, les riverains, les biens et l'environnement. Afin d'en limiter la survenue et les conséquences, l'État a répertorié les établissements les plus dangereux soumis à la Loi n° 76-667 du 19 juillet 1976 codifiée dans le titre premier relatif aux installations classées pour la protection de l'environnement du Livre V « Prévention des pollutions, des risques et des nuisances » du code de l'environnement.

Les générateurs de risques sont regroupés en deux familles :

- les industries chimiques produisent des produits chimiques de base, des produits destinés à l'agroalimentaire (notamment les engrais), les produits pharmaceutiques et de consommation courante (eau de javel...) ;
- les industries pétrochimiques produisent l'ensemble des produits dérivés du pétrole (essences, goudrons, gaz de pétrole liquéfié).

Les installations sont réparties en trois catégories :

- les installations soumises à déclaration qui ne présentent pas de graves dangers ou inconvénients, et celles dont les dangers présentés peuvent être compensés par le respect de dispositions techniques simples.
- les installations soumises à autorisation et devant faire l'objet d'études d'impact et de dangers sont celles qui présentent de graves dangers ou inconvénients.
- les installations visées par la directive « SEVESO » sont les plus dangereuses. Elles se répartissent en deux catégories « seuil bas » et « seuil haut » selon la dangerosité et/ou la quantité des produits utilisés. Elles font l'objet de mesures particulières et d'un suivi des installations.

Le territoire du SCOT ne comporte aucun site SEVESO. Par contre 19 sites ont été répertoriés représentant une trentaine d'installations ayant nécessité des autorisations (L511-1 à L517-2 du Code de l'Environnement).

#### Le risque lié à des pollutions résiduelles

Les industries liées aux productions industrielles de la seconde moitié du 20ème siècle (plasturgie, décolletage, moulage, sous-traitance automobile, traitement de surface, traitement des métaux, ...) ont non seulement marqué le territoire en termes de bâti mais nombre des friches industrielles actuelles présentent des pollutions à l'amiante, aux métaux lourds ou à d'autres formes de résidus. Cette situation constitue un frein notoire à la réutilisation de ces bâtiments pour l'accueil de nouvelles activités. , le Haut-Jura a longtemps connu une histoire industrielle

#### Les risques liés aux transports d'énergie

Le territoire du SCOT est traversé par des canalisations de transport de gaz naturels. Les fiches établies par la DRIRE Franche Comté en 2008 précisent les contraintes d'urbanisation associées à ces canalisations principales.



Toutefois les risques peuvent également concernés d'autre type de travaux intervenant à proximité du réseau de desserte secondaire comme l'a montré l'incident survenue avec une trancheuse le long de la RN5 lors de la pose d'une fibre optique.

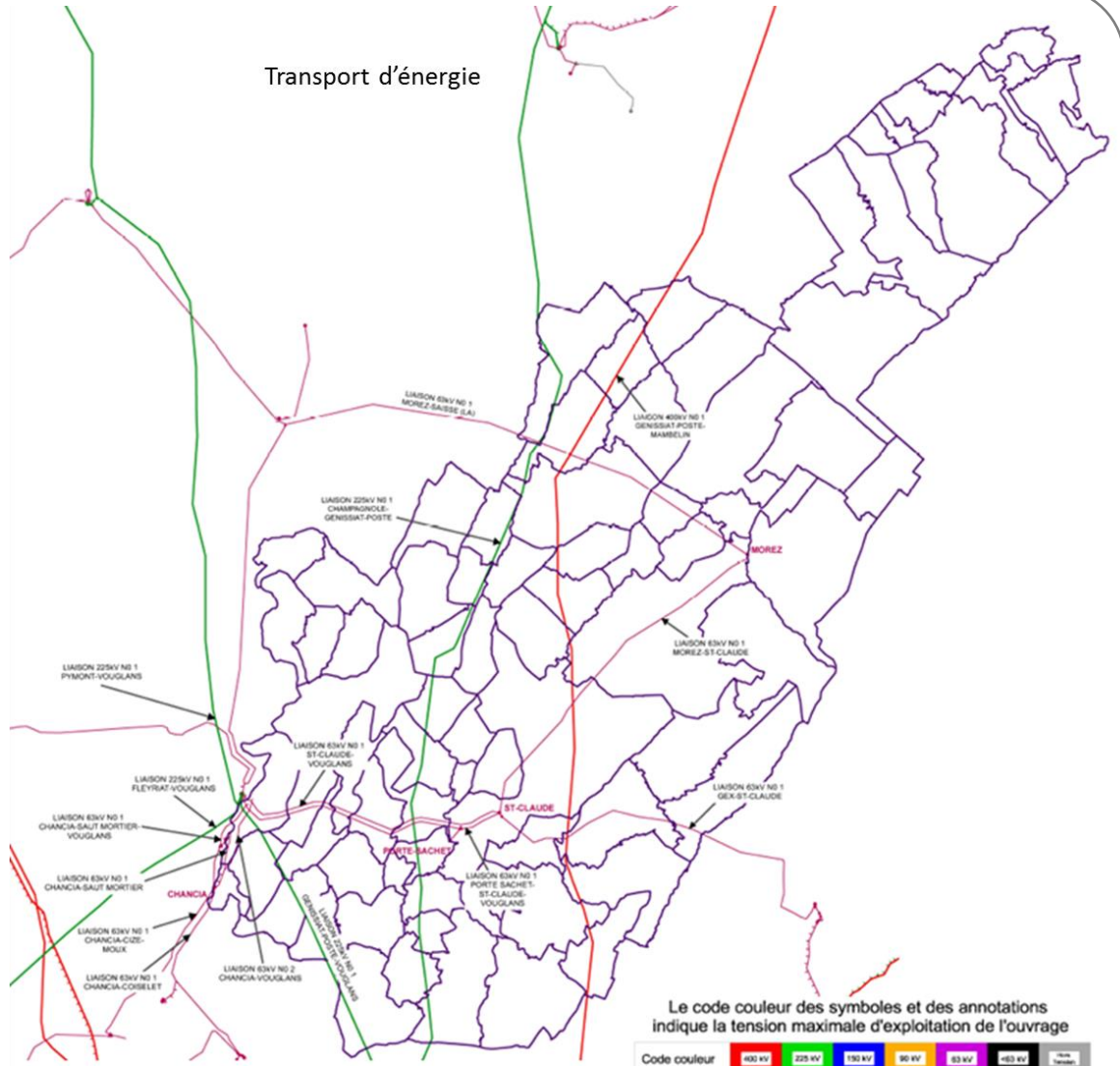
Le territoire du SCoT est traversé par :

- la canalisation de transport de gaz naturel « Etrez-La Cure » diam 450 PMS 80 : sont concernées, les communes de Croiserette, Coyrière, Lamoura, Larrivoire, Longchaumois, Premanon, Rogna, Septmoncel, Villard saint Sauveur, Viry, Vulvoz. Les périmètres de dangers sont de 135 m pour les effets létaux significatifs, 185 m pour les premiers effets létaux et 235 m pour les effets irréversibles.
- la canalisation de transport de gaz naturel « Prémanon-Morez » diam 100, PMS 80 : sont concernées, les communes de Longchaumois et Prémanon. Les périmètres de dangers sont de 10 m pour les effets létaux significatifs, 15 m pour les premiers effets létaux et 25 m pour les effets irréversibles.



## Rapport de présentation – Diagnostic territorial

### Transport d'énergie



Le code couleur des symboles et des annotations indique la tension maximale d'exploitation de l'ouvrage



#### Ouvrages en service et hors tension

Nombre de circuits	Lignes aériennes	Câbles souterrains
1 circuit	—————	-----
2 circuits et plus	-----	-----
2 circuits prévus, un circuit installé	-----	-----

#### Ouvrages en service

Poste de transformation	●
Portique	⊕
Piquage	▲

